

U d'of OTTAWA




39003001476281



28-1-70

~~CONFIDENTIAL~~



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





CORRESPONDANCE  
DE JOACHIM DE MATIGNON

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI EN NORMANDIE





CORRESPONDANCE  
DE  
**JOACHIM DE MATIGNON**

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROI EN NORMANDIE

(1516-1548)

PUBLIÉE

A L'OCCASION DU XXV<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'AVÈNEMENT

DE

**S. A. S. LE PRINCE ALBERT I<sup>er</sup> DE MONACO**

PAR

**L.-H. LABANDE**

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT

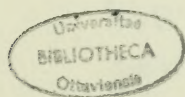
CONSERVATEUR DES ARCHIVES DU PALAIS DE MONACO



**MONACO**  
IMPRIMERIE DE MONACO  
Place de la Visitation

**PARIS**  
LIBRAIRIE A. PICARD  
82, Rue Bonaparte

1914





SERENISSIMO PRINCIPI

ALBERTO I

SCIENTIARVM CVM NATVRALIVM AMANTI INDAGATORI

TVM HISTORICARVM ILLVSTRI PROTECTORI

QVI POST XXV ANNOS FELICIS REGNI

POPVLVM MONOECENSEM PER ITER PROSPERVVM

DEXTRA MAGIS MAGISQVE SAPIENTI DVCIT

HOC OPVS

EGREGIA INCLYTI PROAVI FACINORA COMMEMORANS

AVCTOR

GRATISSIMO NECNON ET DEVOTISSIMO ANIMO

D. D. D.

X SEPT. MCMXIV.



## INTRODUCTION

---

Des publications projetées d'après les divers fonds des Archives au Palais de Monaco, celle de la correspondance du maréchal de Matignon est annoncée depuis longtemps déjà. Elle comprendra toute une série de volumes que rempliront des documents inédits, nombreux et importants, sur les guerres de religion en Normandie et Guyenne au xvi<sup>e</sup> siècle. Le premier de ces volumes pourra paraître bientôt, nous l'espérons du moins.

Mais il n'avait pas été prévu que serait éditée la correspondance de Joachim de Matignon, oncle du maréchal. Et pourtant, on avait pris soin, dès le xvii<sup>e</sup> siècle, de relier en un registre la collection des lettres à lui adressées, qui avaient été sauvées de la destruction. Joachim de Matignon a d'ailleurs, malgré ses mérites, joué de malchance. Tandis que son frère cadet obtenait de servir auprès du Roi, lui était condamné à une besogne administrative, dont il s'acquittait à merveille, mais qui parfois lui pesait. Il mourut sans enfants; la gloire de son neveu et héritier, le maréchal de Matignon, éclipsa sa propre renommée, et c'est à peine si les généalogistes de sa Maison et les historiens ont parlé de lui dans leurs ouvrages. Il est resté méconnu, alors qu'il a préparé et inauguré l'ascension de sa famille aux plus hautes charges de l'ancienne monarchie. En quelque sorte, l'injustice de la postérité à son égard était à réparer : aussi l'éditeur de ce volume a-t-il saisi avec empressement l'occasion qui s'offrait de commémorer par un souvenir durable le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement à Monaco de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup>, pour faire connaître l'activité de ce personnage et publier en même temps une collection de lettres inédites, qui avaient échappé jusqu'ici soit aux auteurs du *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, soit aux historiens du xvi<sup>e</sup> siècle. Le présent ouvrage servira en même temps de prélude à la *Correspondance du maréchal de Matignon*.

## CHAPITRE I.

## BIOGRAPHIE DE JOACHIM DE MATIGNON.

Il ne sera pas inutile, pour commencer, de fixer quelques traits de la physionomie de celui à qui furent adressées la plupart des lettres ici publiées. Malheureusement, les archives de sa famille, qui, au xvii<sup>e</sup> siècle encore, étaient d'une richesse exceptionnelle et comprenaient des documents remontant à l'époque de Guillaume le Conquérant, ont été lamentablement ruinées; il n'en subsiste plus, en dehors des registres de correspondance, que des pages; si l'on parcourt les inventaires plus ou moins complets, qui en ont été rédigés aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, on reste attristé de voir que tant de documents précieux aient ainsi pu disparaître<sup>1</sup>. Les mentions de ces inventaires et les quelques pièces conservées en original ou en copie permettent cependant de retracer les principaux événements qui marquèrent l'existence de Joachim de Matignon.

§ I. — Famille de Joachim de Matignon. — Éducation qu'il reçut. —  
Seigneuries possédées par lui. — Son mariage; procès avec les  
Rohan. — Tutelle exercée sur les enfants de son frère.

Sa famille, dont le nom patronymique, comme on le sait, était Goyon, est authentiquement connue depuis le xi<sup>e</sup> siècle; la filiation n'en est établie qu'à partir du début du xiii<sup>e</sup><sup>2</sup>. Possédant, dès cette époque, la seigneurie de la Roche-Goyon et un peu plus tard celle de Matignon, elle s'attacha tout naturellement à la fortune des ducs de Bretagne, qu'elle servit dans la paix comme dans la guerre. Mais le mariage, accompli le 18 avril 1421, de Jean Goyon, sire de Matignon, avec Marguerite de Mauny, fille et seule héritière d'Olivier de Mauny, seigneur de Torigni<sup>3</sup>, changea ses destinées :

1. Nous avons l'intention de publier prochainement un inventaire détaillé du fonds de Matignon conservé aux Archives du Palais de Monaco, en signalant les principaux documents transcrits ou analysés dans les anciens inventaires. Nous indiquerons en même temps quelques-unes des causes qui ont amené l'appauvrissement de ce fonds palais-monacien.

2. P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. V, p. 374 et 375.

3. Marguerite avait un frère, qui portait le nom de son père; le second Olivier de Mauny épousa le 28 avril 1421, Blanche d'Avanzon; Jean Goyon intervint au contrat au nom de ses beaux-parents. Archives

la possession du magnifique domaine de Torigni fit de Jean Goyon et de ses successeurs les vassaux du roi de France, en tant que duc de Normandie<sup>1</sup> ; elle les inclina à se rapprocher de leur nouveau suzerain. Et de fait, Bertrand Goyon, fils aîné de Jean et de Marguerite de Mauny, reçut de Charles VII un brevet de chambellan, le 1<sup>er</sup> juillet 1450<sup>2</sup> ; le Dauphin, le futur Louis XI, lui en donna un autre de conseiller et chambellan auprès de sa personne (16 août 1460)<sup>3</sup>. Bertrand servit même avec tant de fidélité, principalement lors de la conquête de la Normandie et de la Guyenne, que le même Louis XI récompensa son zèle et celui de son fils aîné en leur conférant le droit de haute justice sur la terre de Torigni, élevée précédemment au rang de baronnie : lui-même et ses prédécesseurs n'avaient eu jusqu'ici que la moyenne et basse justice (avril 1479)<sup>4</sup>. Son frère cadet, Alain Goyon, avait suivi son exemple : déjà conseiller et chambellan du Roi en 1470<sup>5</sup>, il était bailli de Caen lorsqu'il fit son testament le 18 mai 1490<sup>6</sup>. Mieux que cela, il avait été, quinze ans auparavant, grand-écuyer de France<sup>7</sup>.

Bertrand<sup>8</sup> laissa trois fils : Gui, Jean et François. Ce sont eux qui, les premiers, paraissent avoir laissé tomber le nom patronymique de Goyon, pour ne conserver que celui de Matignon. A l'aîné furent attribuées, de l'héritage de ses parents, les seigneuries de Matignon et de la Roche-Goyon, et surtout l'importante baronnie de Torigni ; Jean, qui fut gentilhomme de la maison de Jean, vicomte de Rohan, obtint la seigneurie de Boisglé apportée par sa mère<sup>9</sup>, plus les terres du Bignon et de « Vauhervelin »<sup>10</sup> ; François, maître d'hôtel du même vicomte de Rohan, recut la seigneurie de « Villebagnes », « la Villebagnes » ou « Villebagues », en la paroisse de Poulet, qui provenait de Marguerite de Mauny<sup>11</sup>. Il est vrai que les cadets, ainsi pourvus en Bretagne, considérèrent qu'ils avaient encore à réclamer ce que la coutume leur permettait

du Palais de Monaco. J 23, nos 1 et 2 ; J 9, fol. 223 v<sup>o</sup>. Ce deuxième Olivier de Mauny mourut sans enfants, puisque sa sœur hérita seule de ses parents. Seigneur de Thiéville, il fit son testament le 10 août 1424 J 9, fol. 236.

1. Olivier de Mauny avait, le 30 juin 1413, fait hommage au Roi, pour les seigneuries de Torigni, Planquery, la Carbonnière, Montfiquet, etc. (J 1, fol. 4).

2. J 36, n<sup>o</sup> 2 ; J 8, fol. 146 ; etc. Cf. P. Anselme, *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. V, p. 382. Cet auteur signale encore un don de 200 livres fait, en 1442, par Charles VII au même personnage.

3. J 36, n<sup>o</sup> 19 ; J 8, fol. 161 ; P. Anselme, t. V, p. 382.

4. J 36, n<sup>o</sup> 34 ; J 8, fol. 197 v<sup>o</sup> ; P. Anselme, t. V, p. 383.

5. J 34, n<sup>o</sup> 1.

6. J 34, n<sup>o</sup> 8.

7. Quittance du 6 mars 1475 : J 34, n<sup>o</sup> 6 ; J 8, fol. 181 v<sup>o</sup>. Cf. P. Anselme, t. V, p. 382 ; t. VIII, p. 595.

8. Il fit son testament le 3 septembre 1480 : J 8, fol. 182. Il avait épousé, en 1441, Jeanne du Plessis, qui, elle, testa le 30 septembre 1487 : *Ibidem*, fol. 186 v<sup>o</sup>, et J 37, nos 9 à 11.

9. J 38, n<sup>o</sup> 13, acte du 14 mars 1486.

10. J 38, n<sup>o</sup> 14, nomination de Guillaume Hamon pour receveur général desdites trois seigneuries (3 décembre 1490).

11. Contrat du 29 septembre 1482 : J 39, n<sup>o</sup> 1.

d'avoir sur les biens paternels de Normandie, notamment sur la baronnie de Torigni<sup>1</sup> ; mais, comme ils moururent l'un et l'autre sans enfants<sup>2</sup>, les contestations qu'ils avaient élevées n'amènèrent aucun partage.

L'absence de documents ne permet pas de suivre Gui de Matignon dans les diverses étapes de sa carrière. On sait seulement que, conseiller et chambellan du Roi comme son père, après s'être fait attribuer la haute justice sur Torigni, ainsi qu'il a déjà été dit, il obtint encore de Louis XI, en considération de son mariage avec Marquise de Laval, le don de tous les revenus produits par la prévôté de Caen (14 octobre 1479)<sup>3</sup>. Sa conduite paraît avoir été fort embarrassée entre ses deux suzerains, le roi de France et le duc de Bretagne, surtout lorsque ces deux importants personnages cessèrent de s'entendre. C'est ainsi qu'il fut obligé de faire intervenir des membres de sa famille pour obtenir du duc François II la mainlevée de la saisie qui avait été pratiquée sur ses biens, parce qu'il n'avait pas comparu aux montres des nobles de Bretagne (11 décembre 1481)<sup>4</sup>. Il se fit de-livrer également par le même une sauvegarde pour circuler en Bretagne (23 novembre 1483)<sup>5</sup>. Ce privilège lui fut renouvelé le 5 octobre 1486, mais alors il possédait le titre de chambellan du duc<sup>6</sup>. Il semblait donc avoir pris parti pour ce dernier suzerain ; aussi eut-il à supporter les rigueurs de Charles VIII. Ce qui le prouve, c'est qu'il fut compris dans l'amnistie proclamée lors du mariage de ce roi avec l'héritière de Bretagne : son château de la Roche-Goyon, ayant été occupé par Adrien de l'Hôpital, lieutenant de la compagnie de M. de Forey, lui fut rendu le 9 décembre 1492<sup>7</sup>.

Gui de Matignon mourut le 12 mars 1498. Il laissait une veuve, Péronne de Jeucourt<sup>8</sup>, et trois enfants mineurs.

1. Voir le notariatum adressé, le 23 février 1497, par Charles VIII pour faire commandement à Gui de Matignon de laisser à ses frères ce qu'ils étaient en droit de réclamer de par la coutume, et en cas de refus de comparaitre devant le bailli de Caen (J. S., no 18, fol. 140 P. Anselme, t. V, p. 383, signale que, par un accord passé le 22 avril 1487, Gui s'engagea à payer à ses frères une pension viagère de 120 livres à prendre sur les revenus de Torigni.

2. Gui de Matignon mourut le 22 mai 1498 (J. S., fol. 36) et mourut aussitôt après sa veuve, qui mourut le 20-25. François de Laval le 6 septembre 1510 (J. J., fol. 203 ; P. Anselme, t. V, p. 383).

3. J. S., no 1. P. Anselme, t. V, p. 384. Ce fut sans doute possession de la prévôté de Torigni comme suit (J. 40, no 3), en présentant les lettres d'attache de la Chambre des comptes de Paris, données le 9 du mois de mai (J. 40, no 3). Les Officiers de France s'attachèrent que le 9 juin 1480 (J. 40, no 3).

4. J. 40, no 19 ; J. S., fol. 202 ; P. Anselme, t. V, p. 384.

5. J. 40, no 42 ; J. 8, fol. 211 v.

6. J. 40, no 44 ; J. S., fol. 213 v, 214 v ; P. Anselme, *ibid.*, au 16 octobre.

7. J. 40, no 30 ; J. 8, fol. 277 v.

8. J. 2, fol. 62 v. ; P. Anselme, t. V, p. 386.

9. Il a déjà été dit qu'en 1479, il se disposait à épouser Marquise de Laval, déjà veuve de Robert de Bremaucourt, comte de Orléans. D'après P. Anselme t. V, p. 386, ce projet n'aurait pas été mis à exécution. En sa femme, car nous possédons une procuration, datée du 21 septembre 1480, où Marguerite de Laval mande qu'elle se procure, sous le nom de Matignon (J. 40, no 1).



Sur Péronne de Jeucourt, qui fut mère de Joachim de Matignon, et sur sa famille, il est nécessaire d'apporter quelques détails. Elle était la fille aimée de Jean de Jeucourt, seigneur d'Heubécourt, et de Perrette de Trousseauville; elle avait une sœur cadette, du nom de Catherine. Toutes les deux se trouvaient encore en bas-âge lorsque leur père mourut (après le 3 novembre 1464)<sup>1</sup>. Leur mère se remaria avec Jean de Guerquesale<sup>2</sup> et elles-mêmes restèrent sous la tutelle de leur aïeul maternel, Guillaume de Trousseauville, seigneur de Guerquesale<sup>3</sup>. A une époque qu'il est impossible de préciser, Péronne de Jeucourt devint la femme de Pierre d'Annebault, seigneur d'Annebault; mais celui-ci était mort, sans laisser d'enfants, à la date du 21 août 1484<sup>4</sup>, laissant toute sa fortune à son frère, Jean, qui, dès le 1<sup>er</sup> juin 1485 au plus tard, était le mari de Catherine de Jeucourt<sup>5</sup>. Péronne, sans attendre même que les questions relatives à son douaire fussent tranchées<sup>6</sup>, se remaria, dans le premier semestre de 1485, avec Gui de Matignon. Ce ne fut qu'après cet événement que furent liquidées toutes les successions à quoi elle avait droit et qu'elle entra en possession des biens à elle attribués. Celle de son père, qu'elle partagea avec sa sœur Catherine, le 4 octobre 1485, lui assura, avec des rentes foncières, différents fiefs à Port-Mort, la seigneurie de Port-Pinché, un hôtel, un moulin et les pêcheries de Pont-de-l'Arche, les fiefs de Tourny, Surcy, etc.<sup>7</sup>. L'année suivante (6 septembre 1486), la division des biens délaissés par Guillaume de Trousseauville lui valut la seigneurie de Giverville, avec les deux petits fiefs d'Espérance et de la Vallée, et celle de Beauficel<sup>8</sup>. Bien plus

1. Du 3 novembre 1464 est un mandement de Louis XI pour obliger Jean de Jeucourt à payer une rente due aux chanoines de Saint-Louis de la Saussaye (J 42, n° 1). L'inventaire qui forme le registre J 1, au fol. 174 v°, signale trois quittances de sommes payées par Isabelle d'Aunoy, les 5 novembre 1464, 19 octobre 1466 et 7 juillet 1469, mais tandis que pour les deux dernières, il est fait mention que c'était au nom des enfants mineurs de Jean de Jeucourt, il n'est rien dit de pareil pour la première; par conséquent on ne peut placer le décès de Jean de Jeucourt qu'entre le 3 novembre 1464 et le 19 octobre 1466.

2. Voir le partage, effectué, le 6 septembre 1486, de la succession de Guillaume de Trousseauville, entre Péronne et Catherine, filles de Jean de Jeucourt et de Perrette de Trousseauville, et Anne de Guerquesale, leur sœur, fille de Jean de Guerquesale et de radne Perrette, et femme de Philibert Meez, s<sup>r</sup> du Breuil (J 42, n° 6 et 7).

3. Voir l'accord du 28 janvier 1468, entre les chanoines de Saint-Louis de la Saussaye et Guillaume de Trousseauville, s<sup>r</sup> de Guerquesale, tuteur et gardien des enfants mineurs de Jean de Jeucourt (J 42, n° 2).

4. Consentement donné, le 21 août 1484, par Jean d'Annebault, à ce que Péronne de Jeucourt, veuve de son frère, reçoive le douaire qu'elle peut prétendre sur les biens du défunt (J 2, fol. 62 v°; J 42, n° 3).

5. J 1, fol. 174; J 2, fol. 63; J 42, n° 4.

6. Elles ne furent résolues que par l'accord du 3 avril 1488, Péronne de Jeucourt se voyant assés pour son douaire une rente de cent livres tournois et réservant les droits qu'elle pouvait faire valoir sur les fiefs et revenus détenus par Marguerite Blosset, mère de son premier mari (J 42, n° 5). Lorsque celle-ci mourut, on lui attribua encore, à titre de douaire, le tiers de la succession (13 février 1507; J 1, fol. 173; J 42, n° 8).

7. J 1, fol. 174; J 2, fol. 63; J 42, n° 4.

8. J 1, fol. 172; J 42, n° 6 et 7.

tard, les 24 octobre 1519 et 19 mars 1520, en représentation de son aïeule, Marie de Boscherville, femme de Guillaume de Trousseauville, et concurremment avec son neveu Claude d'Annebault, le futur maréchal de France, et de Jean Micet, curé de Guerquesale, elle recueillit la moitié de Boissy et différents immeubles provenant de la succession de Jeanne de Fleurigny<sup>1</sup>.

De son union avec Gui de Matignon existaient, lorsqu'elle resta veuve pour la seconde fois, une fille âgée de cinq à six ans et nommée Anne : un premier fils, âgé de deux ans, notre Joachim : enfin, un deuxième fils d'un an, Jacques<sup>2</sup>. Dès le 23 mars 1498, la garde-noble lui en fut confiée<sup>3</sup>. Puis, le 30 du mois suivant, aux assises de Torigni, tenues par Hugues Bureau, lieutenant général de Jacques de Silly, bailli de Caen, une délibération à laquelle prirent part Thomas de Hotot, seigneur de la Chapelle-du-Fest et de la Hunière; Richard du Bois, baron de Montbray; Guillaume de Saint-Gisles, seigneur de Saint-Martin; Jacques de Clinchamp, seigneur de Caudecotte; Jean Varoc, seigneur du Buret; Jean de Sainte-Marie, seigneur d'Agneaux; Jean de Hotot, seigneur de la Motte; Jacques Marguerie, seigneur de Vanaville; Pierre Malherbe, seigneur de la Boisselière; Jean de Magneville, seigneur du Lorey; Jean Malherbe, sieur de la Vacquerie; Michel le Bouvier, seigneur du Saussey; Robert Vixart, seigneur de Brucourt, et Guillaume de Creully, seigneur de Villiers-Fossart, cette délibération, disons-nous, établit Péronne de Jeucourt tutrice de ses enfants, sous la caution de Michel de Hotot, seigneur de Beaumont-le-Richard et de la Champagne<sup>4</sup>.

Douée d'esprit pratique, Péronne s'empressa de faire établir (13 mai 1498), par les déclarations de Guillaume de Loncelles, seigneur de Magny; de Nicolas des Moustiers, seigneur du Pont; de Thomas Blancvillain, seigneur de Grosmesnil; de Lucas de Chanfeton, seigneur de la Vaussière, etc., l'état de la baronnie de Torigni et des charges qui lui incombait pour l'éducation de ses enfants<sup>5</sup>. Puis, elle entreprit de liquider les procès que son beau-père et son mari avaient eus, au sujet de l'hommage de différentes terres, avec Françoise de Dinan, comtesse de Laval; le 31 juillet 1498, elle donna procuration pour transiger, à son beau-frère François, seigneur de la Villebagues<sup>6</sup>; l'accord ayant été conclu le 28 août suivant<sup>7</sup>, elle s'empressa, le 12 septembre, de le

1. Filz et héritière de Charles de Fleurigny et de Jacqueline de Boscherville : J 1, fol. 173; J 42, nos 19 à 12.

2. L'âge de ces enfants est indiqué dans la déclaration du 13 mai 1498, que nous citons plus loin. P. Anselme, t. V, p. 284.

3. J 4, fol. 172 vs; J 2, fol. 64; J 3, fol. 48; J 46, fol. 25. Cf. encore la transaction du 28 août 1498 : J 43, no 3.

4. J 1, fol. 31 vs.

5. J 4, fol. 172 vs; J 3, fol. 48 vs; J 43, no 1.

6. J 43, no 2.

ratifier<sup>1</sup>. En même temps, elle fit juger par des arbitres la contestation qui s'était élevée entre elle et Jeanne Hingaut, veuve de son autre beau-frère Jean de Matignon, seigneur de Boisglé, pour l'attribution des meubles laissés par ce dernier, décédé le 27 mai précédent (22 août 1498)<sup>2</sup>.

Sur l'éducation qu'elle donna à ses enfants, on ne sait absolument rien. Il faut cependant signaler que, le 22 décembre 1502, ayant fait venir à Torigni l'évêque de Porphyre pour bénir la chapelle de la Vierge et de Sainte-Anne qu'elle avait fondée dans cette localité, elle demanda au prélat de conférer la tonsure cléricale à ses deux fils, Joachim et Jacques, ce qui fut exécuté en présence de Philippe de Bures, seigneur de Bures; de Robert de Sainte-Marie, seigneur du Buret; de Thomas de Holot, seigneur de la Chapelle-du-Fest; de Jean Moisson, seigneur de Précorbin; de Marin Gautier, seigneur « de l'Espagnerie », et des écuyers Jean Habel, Guillaume Gautier et Jean de Chante-lou<sup>3</sup>. Cette cérémonie n'engageait nullement l'avenir : au début du xvi<sup>e</sup> siècle, un gentilhomme pouvait être clerc, se marier et adopter le service des armes. En tout cas, il est intéressant de noter ce trait de mœurs.

Joachim et Jacques de Matignon reçurent certainement une éducation toute militaire. Il est possible que l'un de leurs instructeurs, sinon le principal, ait été précisément ce Philippe de Bures, qui avait assisté à leur tonsure. C'est en effet en sa compagnie que se trouvait Joachim, lorsque, le 8 septembre 1513, il écrivit, sur les événements du jour et sur son arrivée à Bures, la seule lettre adressée à sa mère qui ait été conservée<sup>4</sup>. Un vrai gentilhomme devait, outre ses aptitudes pour la guerre, être passionné pour la chasse : la correspondance qui est ici publiée prouve que, à l'imitation des rois, des grands seigneurs, des évêques et des plus nobles dames de son temps, il prit un goût des plus prononcés pour ce déduit; après les nouvelles de la Cour, de la province et des armées, c'était surtout de faucons, éperviers, autours, tiercelets, sacres et sacrets, qu'il s'entretint plus tard avec ses parents et amis<sup>5</sup>. Il paraît qu'on ne pouvait lui procurer de plus grand plaisir qu'en lui offrant un oiseau de vol des « meilleures aires ». Mais il marqua aussi une certaine affection pour l'élevage d'oiseaux de basse-cour alors rares, tels que les « poules d'Inde »<sup>6</sup>, et il se montra, surtout vis-à-vis de la duchesse d'Estouteville, fier des

1. J 43, n° 4. — La transaction mit à sa charge le paiement de 2.000 livres; elle versa la moitié de cette somme le 10 décembre 1498 : J 43, n° 5.

2. J 4, fol. 172 vo.

3. J 4, fol. 133.

4. Lettre n° I ci-après.

5. Lettres nos IV, XI, XIX, XXVI, L, LXIX, LXXXII, LXXXIII, LXXXV, LXXXVI, LXXXIX, XCIII, CVII, CXI, etc.

6. Lettre n° XXVI. — Il est encore question de tortues dans le n° LXXXV.

produits de son jardin de Torigni, des fleurs de ses orangers<sup>1</sup>, des qualités de ses melons et de ses prunes<sup>2</sup>, même de vulgaires choux et de courges<sup>3</sup>. Il n'avait pas négligé pour cela d'orner son esprit et d'acquérir des connaissances d'un ordre plus relevé : nous voyons par les lettres à son adresse qu'il entendait parfaitement l'italien : un message de son frère prouve enfin qu'il recherchait ou se préoccupait de faire confectionner des livres enlumines<sup>4</sup>. Ce sont là de faibles indices de sa culture : faute de mieux, il faut les noter. Mais n'en existe-t-il pas d'autres plus probants encore, et le fait qu'il s'acquitta, à la satisfaction du Roi, des multiples devoirs, qui lui incombèrent de par son office plusieurs fois renouvelé de lieutenant général en Normandie, ne marque-t-il pas, d'une façon évidente, qu'il eut d'autres qualités et de plus rares que celles d'un simple homme de guerre ou que celles de la plupart des gentilshommes ses contemporains ?

Dès qu'il eut accompli sa quatorzième année, il eut à se présenter devant le lieutenant du bailli de Caen à Torigni, pour choisir telle personne qui lui convint pour le gouvernement de ses biens : il ne put que confirmer [14 octobre 1510] les pouvoirs de tutelle, jadis conférés à sa mère Péronne de Jeucourt<sup>5</sup>.

Depuis six mois, sa sœur aînée Anne était la femme de François l'Épervier, seigneur de la Bouvardière, futur grand-veneur de Bretagne<sup>6</sup> et fils du capitaine de Nantes. Avait-il lui-même assisté aux noces ? On ne sait. Sa minorité l'empêcha en effet d'être cité au nombre des témoins du contrat de mariage, qui, le 30 mars 1510, fut passé au château de Blois, en présence de la reine Anne de Bretagne<sup>7</sup>. Mais sa qualité de chef de la Maison de Matignon lui conféra plus tard l'obligation de s'occuper des deux filles issues de cette union. Leur mère étant morte en 1515<sup>8</sup>, et leur père ayant pris l'année suivante l'habit de Dominicain, elles restèrent sous la tutelle de Péronne de

1. Lettre n° LXXXIV.

2. Lettres n° LXXVI, LXXXV, LXXXVII, LXXXIX, CIII.

3. Lettre n° LXXXV.

4. Lettre n° XXXVIII.

5. J. J., fol. 152; J. B., fol. 49 v°.

6. J. J., fol. 152 v°; acte du 14 juin 1514.

7. J. J., fol. 151 v°. Ce contrat qui assura à Anne de Matignon la baronnie Boisglé, en l'évêché de Saint-Brieuc, dont François, son oncle, avait eue la tutelle, fut, plus une dot de 4.000 livres, fut ratifié, le 2 mars 1511, par Péronne de Jeucourt, qui livra alors aux époux la possession de Boisglé; elle leur céda en outre la moitié de la seigneurie du Quelléac, acquise jadis par Jean de Matignon, son beau-frère, l'autre moitié restant à la veuve de ce dernier (*Ibidem*). Thomas Baudet fut le receveur général de Bourbon pour Anne de Matignon et J. J., n° 1 à 6. La dot de 4.000 livres fut payée par Péronne le 25 avril suivant (J. J., fol. 152; J. B., fol. 20). La moitié de la seigneurie du Quelléac fut rendue par les époux le 5 août 1512 (J. J., fol. 114).

8. Cf. l'acte du 29 juillet 1515, par lequel François l'Épervier fonda des messes en l'église N.-D. des Carmes de Nantes pour le salut de son âme et celui de sa femme, laquelle inhumée en ladite église près de l'autel de l'Image Notre-Dame et J. J., fol. 50. Anne de Matignon avait encore comparu dans un acte du 14 juin 1514 (J. J., fol. 152 v°).

Jeucourt, leur aieule<sup>1</sup>. C'est donc à Joachim de Matignon que la reine Claude de France, duchesse de Bretagne, demanda d'intervenir pour que ces jeunes filles, nommées Bonneventure et Péronne, fussent placées auprès d'elle, à la Cour, « en considération des bons et grands services que leurs prédécesseurs » avaient « de longtemps fait aux Français<sup>2</sup>. C'est encore le même personnage qui, en 1530, s'employa avec Gui XVI, comte de Laval, à marier la seconde de ses nièces avec René de Bouillé<sup>3</sup>, alors que la première était déjà la femme de François de Lanoue, seigneur de Chavannes et de Bertoncelles<sup>4</sup>.

À cette époque, il avait pris en main, depuis longtemps déjà, l'administration de ses biens. Dès 1522, nous le savons par des actes émanés de lui, il s'occupait personnellement à gérer sa terre de Matignon<sup>5</sup>. Mais la garde-noble du Roi s'étendait toujours sur lui et sur ses fiefs. Ayant fait hommage au Roi, le 3 mars 1528, pour la baronnie de Torigni<sup>6</sup>, il fut déclaré hors de garde seulement le 17 du même mois, et la sentence du vicomte de Bayeux lui conféra la libre jouissance et la disposition de ses biens<sup>7</sup>. Remarquons que, dans son hommage, il fut qualifié, par la chancellerie royale, de chevalier.

Quelques jours auparavant, le mariage de son frère Jacques avec Anne de Silly lui avait permis d'opérer le partage des seigneuries délaissées par leur père et, par anticipation, la division des fiefs qui leur reviendraient à la mort de leur mère (Péronne de Jeucourt devait vivre jusqu'en 1537)<sup>8</sup>. Une première attribution, toute provisoire,

1. Le premier document relatif à cette tutelle dont on ait conservé le souvenir est la cession au Roi, le 6 mars 1520, pour extinction de dette, de la terre de Teillay appartenant aux mineures (J 4, fol. 206). Arthur l'Épervier et Françoise Landais, aïeux paternels desdites mineures, étaient alors décédés.

2. Lettre n° III. — Outre François l'Épervier, leur père, grand-veneur de Bretagne, Arthur l'Épervier, leur aïeul, capitaine de Nantes, Bonneventure et Péronne pouvaient se recommander de leur bis-aïeul paternel, Pierre Landais, qui avait été trésorier et receveur général de Bretagne (J 1, fol. 206).

3. Lettre n° LII. — Le mariage était accompli le 7 (ou 8) juillet 1531, lorsque Péronne de Jeucourt livra à René de Bouillé les joyaux appartenant à Péronne l'Épervier, qui lui avaient été comés par son père (J 1, fol. 152 vs; J 3, fol. 22 vs).

4. Avant de se marier, le 4 janvier 1529, les futurs époux, se trouvant à Torrem, donnèrent quittance, pour la gestion de la tutelle de Bonneventure l'Épervier, à Péronne de Jeucourt et à son fils aîné Joachim de Matignon (J 47, n° 5). Le contrat de mariage fut également passé à Torigni, le 24 du même mois (J 4, fol. 132; J 3, fol. 22 vs); le 8 avril suivant, Péronne de Jeucourt remit à la nouvelle épouse les bijoux qui lui appartenaient (J 1, fol. 152 vs).

5. Mandements adressés par Joachim à son receveur général à Matignon, du 12 au 24 septembre 1522, et quittance donnée au même, le 30 de ce mois (J 44, nos 1 à 9). Voir ci-après lettre n° IV et la note 4 de la page 4.

6. J 1, fol. 4; J 3, fol. 4.

7. J 1, fol. 11; J 2, fol. 65; J 3, fol. 20; J 8, fol. 254 vs, etc.

8. Extrait du livre de la confrérie de Notre-Dame de Torigni : J 1, fol. 246 vs. — Le 8 avril 1530, damoiselle Pasquette de Bognnouville donna 30 sols de rente aux chapelains de Torigni, pour dire une messe à diacre et sous-diacre, le jour de la saint Sébastien, pour le repos de l'âme de Péronne de Jeucourt (J 1, fol. 80).

semble pourtant avoir été faite antérieurement : en effet, le 25 décembre 1520, une lettre adressée à « Monsieur de Matignon », c'est-à-dire à Joachim, faisait mention de « Monsieur de Torigny »<sup>1</sup>. Or, ce nom ne pouvait s'appliquer qu'à Jacques. D'où l'on peut conclure que la baronnie de Torigni lui paraissait réservée. Tout avait été changé lorsque le roi François I<sup>er</sup> voulut récompenser Jacques de Matignon pour avoir dévoilé le complot ourdi par le connétable de Bourbon : il lui donna le 19 juin 1524 la terre de la Roche-Tesson<sup>2</sup>, qui avait appartenu jadis à Bertrand du Guesclin<sup>3</sup> et qui, confisquée depuis<sup>4</sup>, avait été incorporée au domaine royal<sup>5</sup>. L'heureux bénéficiaire de cette libéralité avait alors renoncé à son titre de « Monsieur de Torigny », pour prendre celui de « Monsieur de la Roche ». La seigneurie de Matignon et la baronnie de Torigni étaient revenues sans contestation à Joachim, mais celui-ci avait contracté l'obligation d'indemniser son frère. Il s'en acquitta le 22 février 1528, le même jour que fut signé le contrat de mariage de Jacques de Matignon et d'Anne de Sully, au château de Saint-Germain-en-Laye. Pour ce contrat, Jacques avait l'assistance et le consentement de Joachim, qui agissait en son nom et au nom de Perronne de Jeucourt, leur mère : Anne de Sully était représentée par sa mère Aimée de la Fayette, qu'assistaient également ses oncles, Jacques de Sully, évêque de Séz, et René de Sully, seigneur de Vaux et bailli d'Alençon, avec son cousin, Gilbert de la Fayette, protonotaire du Saint-Siège<sup>6</sup>. Par deux actes séparés, Joachim céda à son frère, pour ses droits sur l'héritage

1. Lettre n° IV. — Voir encore la note 9 de la page 3.

2. J 4, fol. 143; *Catologue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 2017. — Cf. encore J 8, fol. 234 vs.

3. Cf. J 4, fol. 143 vs. : Charles, roy de France, a son amé et feal connestable Bertrand du Guesclin, chevalier, et a Olivier du Guesclin, chevalier, son frere. La chastelnie de la Roche Tesson, forfaite sur le seigneur dud. lieu, du temps du roy Philippe, ayaul de S. M., et depuis encore revenue a Sa dite Majesté par le deces du duc d'Orleans, son oncle, à qui led. roy Philippe et le pere de Sa dite Majesté l'avoient donnée, feut des Evant demé au d' connestable, qui s'en donet en faveur de son dit frere pour ses hoirs masculz seulement. A Sens, au mois d'octobre 1375. — Cette donation de la Roche-Tesson à Olivier du Guesclin fut confirmée par lettres patentes du roi Charles VI, en septembre 1391 (*Histoire*). C'est probablement à cette époque que fut présenté par Olivier du Guesclin, l'aveu et dénombrement analysé dans J 4, aux fol. 143 vs et 146.

4. Le 27 octobre 1476, François Lucas, se de la Roche-Tesson et d'Aunay, conseiller et chambellan du Roi, présenta l'aveu de sa seigneurie; le 28 mars 1477, eut lieu la vérification du don de la terre de la Roche-Tesson fait par le Roi au même François Lucas, pour en jouir seulement pendant 4 ans (J 4, fol. 146 r 146 vs). Ce François Lucas paraît avoir été le dernier seigneur de la Roche-Tesson avant Jacques de Matignon.

5. La seigneurie avait été réunie au domaine royal après la mort d'Olivier du Guesclin, ainsi qu'il apparaît par un mandement de février 1414, analysé dans J 4, au fol. 146 vs. La cession qui en avait été faite à François Lucas avait eu, comme on l'a vu, un caractère essentiellement temporaire.

6. J 4, fol. 152 vs : J 4, fol. 21 : J 8, fol. 238 vs : J 9, fol. 506 vs : J 48, n° 2 et 3. — Ce contrat fut ratifié par les époux deux jours après, le mariage ayant été célébré (J 4, fol. 152 vs). Il avait assisté à Anne de Sully la mère des mariés et son père François de Sully, se de Lomai et bailli de Chen, l'autre oncle, restant à sa sœur Françoise. L'évêque de Séz avait prêté 1,000 écus d'or, qui furent versés le 28 avril 1524 (J 4, fol. 152 vs) : Anne de la Fayette, 1,000 écus au solé, qui furent donnés le 24 mars 1528 (*Histoire*) et dont le moitié devait être employé en héritages.

de leur père, la seigneurie de Villebagues<sup>1</sup>, dont lui-même avait joui jusqu'alors<sup>2</sup>; puis, sur la future succession de leur mère, les terres et seigneuries de Port-Mort, Beauheul, Port-Pinché, une maison, des rentes et des moulins à Pont-de-l'Arche<sup>3</sup>. Tout le reste formait le lot revenant à Joachim, comme fils aîné et héritier principal. On peut affirmer qu'il avait la plus belle part, au moins des biens paternels, puisqu'il eut en toute propriété les seigneuries de Matignon et de la Roche-Goyon<sup>4</sup>, avec la très importante baronnie de Torigni. Les quelques actes, dont le souvenir nous ait été conservé sur l'administration de sa fortune foncière, prouvent qu'il surveilla de près ses intérêts et qu'il sut les faire valoir<sup>5</sup>.

Cette année 1528 fut fertile en événements pour les fils de Péronne de Jencourt. Jacques de Matignon s'était marié le 22 février; le 27 novembre suivant, Joachim, au château de la Garnache, passa contrat de mariage avec Françoise de Daillon, fille aînée et héritière présomptive de Joachim de Daillon et de Jeanne du Chesne, sire et dame de Daillon et des Noyers<sup>6</sup>. Justement cette union le fit entrer dans une série de procès, dont il faut parler. En effet, Françoise de Daillon était veuve de Jacques de Rohan, comte de Porhoët, vicomte de Rohan et baron de Léon, qu'elle avait épousé par contrat du 13 décembre 1516<sup>7</sup>. Or, cet acte lui avait assuré 1.200 livres de rente à prendre sur la seigneurie de Beauvoir-sur-Mer, et en cas de survie un douaire de 6.000 livres de rente ou le tiers de l'héritage de son mari, augmenté de 1.000 livres de rente. Mais

1. Voir un acte intervenu, le 20 janvier 1543, entre Joachim de Matignon et Anne de Sully J 1, fol. 175; J 2, fol. 61 vs, qui spécifie que la cession eut lieu lors du mariage de Jacques. Ce dernier portait le titre de seigneur de la Roche-Tesson et de Villebagues, dans une quittance du 24 mars 1528 J 1, fol. 152 vs.

2. Voir lettre n° V. — La date doit être rectifiée : 1522-1527.

3. J 1, fol. 174; J 2, fol. 66.

4. Il présenta le dénombrement de cette seigneurie le 31 mai 1540 J 8, fol. 132 vs.

5. Ainsi, le 29 novembre 1529, il revendiqua, à titre de retrait féodal, la terre de la Malherbière, dépendant de Torigni et achetée par Jean de Chantelou, s<sup>r</sup> de la Vaussière, à Pierre Collardin, s<sup>r</sup> de la Ruaudière et de la Pichonnière (J 1, fol. 74). Il racheta également, le 28 janvier 1530, les 100 sols de rente sur le même Jean de Chantelou, qui avaient été vendus à Nicolas de Madillastre, s<sup>r</sup> de Martinbuse, le 19 octobre 1528 (*Ibidem*). Il échangea, le 24 décembre 1531, avec l'abbaye de Gerisy, dont Jacques de Sully, évêque de Séez, était abbé, le patronage de Gieville contre celui de Saint-Amant de Torigni (J 1, fol. 76 vs). Le 29 avril 1529, il avait vendu à François Thierry, s<sup>r</sup> de la Prévalaye, les droits qu'il percevait chaque samedi sur les bouchers de Rennes, des rentes qu'il avait dans les paroisses de Toussaints et de Saint-Germain de Rennes, de Saint-Hélier, de Saint-James, de la Lande, de Noyal-sur-Vilaine, etc., et des bois qu'il possédait en cette dernière localité; mais, le 26 avril 1531, il avait repris ces biens, en remboursant les 1.400 écus d'or déjà versés (J 8, fol. 249 vs et 253). Le 16 août 1535, il les revendit encore, avec d'autres revenus, au même personnage, pour 6.000 livres tournois et 100 écus pour ses gens (J 1, fol. 41); etc.

6. J 1, fol. 152 vs; J 3, fol. 22; J 8, fol. 247; J 9, fol. 417. — Françoise de Daillon, par contrat, donna à son futur époux 6.000 écus au soleil, qui seraient pris sur ses meubles si elle décédait la première sans enfants.

7. J 1, fol. 153; J 3, fol. 20 vs.

l'union avait été traversée de bien des misères; maltraitée par son mari, bien qu'elle fût enceinte, elle avait appelé ses parents à son secours et s'était retirée chez eux; Jacques de Rohan avait entrepris de l'y faire enlever; seul, un ordre du Roi (7 décembre 1517) l'avait contraint à l'y laisser<sup>1</sup>. L'enfant dont elle était accouchée étant mort, elle avait consenti cependant, au bout de cinq ou six ans, à retourner auprès de son mari. Celui-ci avait paru d'abord s'amender, il l'avait fait escorter dans son voyage par des gentilshommes et damoiselles, qui lui avaient préparé des entrées solennelles dans les villes de Josselin et de Pontivy. L'accord avait duré peu de temps: Jacques de Rohan avait envoyé sa femme au château de la Garnache, puis l'avait emprisonnée au château de Pontivy. Elle y était tombée malade et avait obtenu de son mari de retourner à la Garnache, où elle avait eu la libre disposition de sa personne et de la seigneurie. C'était là qu'elle avait appris la maladie, puis la mort, quatre jours après, de celui qui l'avait tant fait souffrir. Elle avait aussitôt réclamé à Anne de Rohan, sœur et héritière de son mari, le douaire qui lui avait été promis, plus la moitié de l'argent liquide, des créances et des meubles laissés par le défunt et qu'elle prétendait tombés dans la communauté; n'avait-elle pas vécu plus d'un an et un jour avec lui? Anne avait refusé, en prétendant que sa belle-sœur avait volontairement abandonné son mari, que la cause des mauvais traitements allégués par elle était son arrogance et sa désobéissance: par conséquent elle avait tout à fait mérité de perdre son douaire et sa part des meubles<sup>2</sup>. Donc, Francoise de Daillon avait dû recourir à la justice et engager un procès, avec l'autorisation donnée par son père le 9 novembre 1527<sup>3</sup>. Elle avait, en réclamant par sa requête introductive la sauvegarde du Roi et l'adjudication des biens à elle promis par son contrat<sup>4</sup>, engagé une très forte partie. Son adversaire était redoutable et par la puissance de sa Maison et par son crédit personnel auprès de François I<sup>er</sup>; mais elle avait confiance en son bon droit.

La procédure suivait donc son cours lent et régulier, lorsque Francoise de Daillon devint la femme de Joachim de Matignon. Celui-ci prit à cœur de faire aboutir des revendications qu'il estimait des plus justifiées<sup>5</sup>. Elles furent en effet reconnues telles par

1. J 4, fol. 204.

2. Ces renseignements sont extraits d'un cahier de procédure contenu dans le dossier J 45. Les allégations d'Anne de Rohan et de Francoise de Daillon furent formulées les 5, 6, 9, 41 et 43 août 1528.

3. J 4, fol. 133; J 3, fol. 21 vs.

4. J 4, fol. 133.

5. C'est ainsi que, le 23 décembre 1527, François I<sup>er</sup> avait engagé à Anne de Rohan, pour 48,000 livres, les terres du Gâvre et de Lesneven (J 4, fol. 204).

6. Un premier acte de procédure, où intervint Joachim de Matignon pour autoriser sa femme, est signalé à la date du 13 janvier 1529. J 3, fol. 21 vs.



une sentence provisionnelle du Conseil de Bretagne<sup>1</sup>. Anne de Rohan comtesse de Porhoët, venait de décéder, laissant pour héritiers les deux fils René et Claude, qu'elle avait eus de son mariage avec Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay. Mais ils étaient mineurs; ils tombèrent donc sous la garde-noble du Roi. François I<sup>er</sup>, en considération de leur haut lignage, décida que sa sœur Marguerite d'Angoulême, femme du roi de Navarre Henri d'Albret, aurait la tutelle d'honneur et superintendance des deux enfants, tandis que Robert Ferrand, seigneur de Vanberger ou Beauverger, et Ravaut Bochetel, archidiacre d'Angers, en auraient la tutelle onéreuse et seraient chargés d'administrer leurs seigneuries<sup>2</sup>. Joachim de Matignon s'empressa de renouveler sa demande aux tuteurs: il réclama pour sa femme la jouissance du tiers des immeubles laissés par Jacques de Rohan, l'exécution de la sentence déjà obtenue au Conseil de Bretagne, la délivrance de 1.200 livres de rente sur les terres de la succession, plus la restitution de la moitié des meubles communs, soit de 48.000 livres tournois, d'une part, et de 7.680 livres 6 sols 7 deniers tournois, d'autre part<sup>3</sup>.

Dès son mariage, il avait aussi écrit à Marguerite d'Angoulême, pour obtenir sans doute son intervention. La reine de Navarre lui répondit, le 12 décembre 1528, par la lettre que nous publions; elle y assurait son correspondant de sa bonne volonté et lui promettait de le convoquer par devers elle avec l'archidiacre d'Angers, « pour mettre bonne fin à toutes choses »<sup>4</sup>. En effet, Marguerite évoqua l'affaire devant elle: sur son invitation, Joachim de Matignon et Ravaut Bochetel exposèrent leurs titres et remirent des mémoires à son chancelier et aux gens de son Conseil. Les parties ayant accepté son arbitrage, elle finit par décider, le 12 avril 1530, que Françoise de Daillon prendrait, pour douaire, sur les biens des mineurs, une rente annuelle et viagère de 4.000 livres tournois et pour résidence une habitation convenable, « en esgard a la qualité de sa personne et de la Maison où elle a esté mariée ». Quant à ses prétentions sur la moitié des meubles et créances laissés par son premier mari, elles seraient jugées plus tard par composition amiable rédigée par les conseillers de la Reine: les plaideurs en accepteraient la décision sous peine d'une amende de 1.000 écus d'or au soleil. La rente de 4.000 livres serait d'ailleurs assise, d'ici le 24 juin, sur les terres de la baronnie de la Garnache, des îles de Mons et de la seigneurie de Beauvoir<sup>5</sup>.

1. Elle est citée, mais sans sa date, dans la décision du 12 avril 1530 analysée ci-après; mais elle est indiquée comme étant antérieure à la mort d'Anne de Rohan. La requête de Joachim de Matignon aux tuteurs des enfants de la défunte la date du 17 février 1529 *ix. st.*, erreur évidente.

2. Cette décision royale est également rapportée dans l'acte du 12 avril 1530.

3. Requête non datée: J 45, n° 2.

4. Lettre n° XIV. — Nous l'avons datée de 1528, par l'allusion que la reine de Navarre fait à sa grossesse; autrement, nous l'aurions placée plus facilement à l'année 1529.

5. Original: J 45, n° 4. — Indiqué par J 1, fol. 153 et 174 v°; J 3, fol. 22 et 23.

Ce ne fut pas fini aussi promptement. Robert Ferrand était occupé au service de Louise de Savoie, mère du Roi, en Guyenne, où l'on attendait les Enfants de France libérés de captivité: il ne put se présenter que le 1<sup>er</sup> novembre 1530, pour ratifier la décision de la reine Marguerite et convenir des estimateurs qui feraient l'assiette des 4.000 livres de rente. Ces gens ne trouvèrent pas les moyens d'opérer; les parties durent passer un accord: les tuteurs cédèrent à Françoise de Daillon la jouissance viagère de la Garnache, des îles de Mons et de Beauvoir, en attendant la fameuse estimation. L'acte, rédigé le 30 janvier 1531, fut ratifié par la reine de Navarre, à Paris, le 1<sup>er</sup> mars suivant<sup>1</sup>; puis, le 24 avril de la même année, Joachim de Matignon fit remettre aux tuteurs, par l'entremise de son frère, deux titres qu'il était tenu de leur livrer<sup>2</sup>. Restait la question des meubles<sup>3</sup>: il fut impossible au mari de Françoise de Daillon de la faire trancher pendant les 18 années qu'il vécut encore: tout ce qu'il put obtenir ce fut une nouvelle confirmation de la rente de 4.000 livres, que lui remirent, avec le consentement de Marguerite d'Angoulême, René, vicomte de Rohan, parvenu à sa majorité, et Ravaut Bochetel, tuteur de Claude de Rohan<sup>4</sup>. Il fallut que son neveu et héritier, Jacques II de Matignon, reprit la procédure contre Henri de Rohan, fils de René alors décédé: il le fit au mois d'avril 1560<sup>5</sup>. Que réussit-il à obtenir? On ne sait.

Le mandement du 1<sup>er</sup> avril 1560, qui permit la réouverture de cette affaire, rapporte que Joachim de Matignon survécut « longtemps » à sa femme. Il resta veuf, sans enfants, après le 21 mai 1540<sup>6</sup>, et il ne paraît pas avoir eu la velléité de contracter une nouvelle union pour laisser une postérité. Il n'est pas interdit de penser que ce qui le détourna d'un second mariage, c'est la charge qu'il eut de veiller sur la personne et les biens des enfants de son frère, Jacques I<sup>er</sup> de Matignon, en étroite relation avec Joachim<sup>7</sup>, eut en effet une courte destinée. Trois ans après son mariage, il avait été nommé maître enquêteur et general reformateur des eaux et forêts du duché d'Alençon

1. J. 1, fol. 153 v.; J. 2, fol. 24.

2. J. 1, fol. 152; J. 3, fol. 23 v.

3. Lorsque la note 1 de la page 256 est imprimée, nous ne connaissons pas la reprise de l'affaire qui eut lieu en 1560.

4. Transaction, dont l'analyse n'a pas conservé la date, rapportée dans J. 4, fol. 177 v.

5. Mandement obtenu de François II, à Nantes, le 1<sup>er</sup> avril 1560, adressé au sénéchal de Rennes (J. 4, fol. 175 v.; J. 2, fol. 64; J. 3, fol. 26): assignation remise à Henri de Rohan, le 16 du même mois (J. 3, fol. 26).

6. La lettre n<sup>o</sup> CI, de cette date, mentionne encore l'existence de Françoise de Daillon. Faut-il encore la pressentir dans celle n<sup>o</sup> CCXXIII, que vendit M. de Champault dans ses livres des 24 et 26 septembre 1543 (nos CCXIX et CCXX)? Ce serait peut-être trop avancer.

7. Joachim fut présent à la transaction passée entre Frédéric de Foix, seigneur d'Almenèches, grand-croix de Navarre et mari de Françoise de Silly, et Jacques de Matignon, pour le partage de la succession de Pierre de Foix (épouse de 301), 7 septembre 1557 (J. 4, fol. 202; J. 2, fol. 43 et 47 v); Jacques de Matignon ne fut assésur le seigneur de Louvrai.

(19 janvier 1531)<sup>1</sup>, titre qui fut transformé moins d'un mois après (13 février 1531), en celui de maître des eaux et forêts du même duché<sup>2</sup>. Il était donc devenu un des fonctionnaires d'Henri d'Albret et de Marguerite d'Angoulême, probablement peu de temps avant que sa belle-mère, Aimée de la Fayette, fût choisie pour gouvernante de la jeune Jeanne d'Albret<sup>3</sup>. Mais il n'était pas resté dans cette position assez modeste et s'était dirigé vers la Cour de France, où il savait avoir gagné l'estime du Souverain<sup>4</sup>. Le 27 février 1532, il possédait en effet la charge d'échanson ordinaire du Roi<sup>5</sup>; le 12 septembre suivant, celle de valet écuyer tranchant ordinaire<sup>6</sup>. Pendant la campagne menée par François I<sup>er</sup> contre Charles-Quint en 1537, il reçut à plusieurs reprises la mission de se rendre auprès des lansquenets amenés d'Allemagne en France par le duc de Wurtemberg: c'était une véritable armée, puisqu'ils étaient au nombre de 8.000. Jacques de Matignon s'acquitta si bien de ses devoirs que le Roi lui confia le soin de conduire ces rudes soldats en Piémont pour renforcer les troupes de M. d'Humières (mai 1537)<sup>7</sup>. Déjà, sans doute, il avait été pourvu de l'office de colonel des Suisses, car, le 1<sup>er</sup> octobre suivant, François I<sup>er</sup> rendit le témoignage qu'il retenait « les Suisses à leur devoir, qui, auparavant qu'il eust commandement sur eux, faisoient tousjours quelques eschappées »<sup>8</sup>. L'attribution de cette charge fut d'ailleurs estimée si flatteuse pour sa famille que le peintre Claude Vignon, en 1653, la commémora dans une des grandes toiles qui décorèrent la galerie du château de Torigni<sup>9</sup>.

Le voyage en Piémont qu'il exécuta en juin 1537 avec les lansquenets du duc de Wurtemberg fut très rapide. Après avoir opéré sa jonction avec d'Humières, il revint

1. J 2, fol. 55 v<sup>o</sup>.

2. J 2, fol. 47 v<sup>o</sup>. — François de Silly, beau-père de Jacques de Matignon, avait reçu le même office le 23 mai 1522 (*Ibidem*, fol. 55).

3. La généalogie insérée au fol. 50 de J 18, indique qu'elle était gouvernante de la Princesse en 1532. La date exacte est probablement 3 février 1533 (n. st.), marquée par J 2, fol. 47 v<sup>o</sup>.

4. Elle s'était manifestée plusieurs fois, notamment pour l'octroi de la seigneurie de la Roche-Tesson qui souffrit pas mal de difficultés. Voir p. 20 et note 3.

5. Ordonnance du Roi aux gens de ses comptes, écuyers de France et commissaires pour la perception des alienations du domaine, de ne pas comprendre dans leurs opérations la châtellenie de la Roche-Tesson, donnée à Jacques de Matignon. J 4, fol. 115.

6. Main-levée, accordée par le Roi à Jacques de Matignon, de la saisie pratiquée sur la Roche-Tesson par les commissaires chargés de la réunion des domaines aliénés. *Ibidem*.

7. Voir les textes cités p. 45, note 3.

8. Lettre n<sup>o</sup> LXXVIII. — Il a déjà été dit, note 4 de la p. 48, qu'à lire la lettre du Roi, il semblerait que Jacques de Matignon fût encore vivant au 1<sup>er</sup> octobre 1537: « ... y suffisant mesme de vostre frere, qui, pourveu de mesme prudence que vous, retient les Suisses à leur devoir. » Mais l'impossibilité d'adopter cette hypothèse est démontrée par les documents que l'on possède sur la marche des années de Jacques.

9. Le tableau est encore en place. Une copie redoublée, exécutée par Foresti en 1866, existe au Palais de Monaco.

après de François I<sup>er</sup>, pour tomber malade. Il mourut à la fin de juillet<sup>1</sup>. « Le regret de toute la Cour fut grand, écrivit Robert de la Marck à Joachim de Matignon, et particulièrement du Roy, qui luy promist en mourant qu'il auroit soin de ses enfans et principalement de son fils. Tous les pauvres Suisses en menent un très grand deuil<sup>2</sup>. »

Les enfans qu'il laissait étaient au nombre de trois : l'aîné, Jacques, le futur maréchal, avait alors six ans<sup>3</sup>, étant né le 16 septembre 1531<sup>4</sup>; deux filles, Anne et Bonaventure, auraient eu respectivement cinq et quatre ans<sup>5</sup>. Immédiatement, le Roi en donna la garde-noble à leur mère Anne de Silly et à leur oncle paternel Joachim de Matignon, en spécifiant seulement qu'on lui paierait cent livres annuelles tant qu'elle durerait (23 août 1537)<sup>6</sup>. La redevance fut supprimée peu de temps après, François I<sup>er</sup> ayant eu égard aux services rendus par le défunt (8 novembre 1538)<sup>7</sup>. L'octroi de la garde-noble fut d'ailleurs confirmé aux mêmes bénéficiaires par lettres patentes des 16 avril 1538<sup>8</sup> et 27 mars 1548<sup>9</sup>. Anne de Silly et Joachim obtinrent enfin du Roi, le 5 décembre 1538, l'exonération de l'obligation où ils étaient de présenter l'aveu et le dénombrement des fiefs appartenant aux mineurs<sup>10</sup>. La bienveillance de François I<sup>er</sup> continuait donc à s'exercer à leur endroit. Il est vrai qu'il y aurait été incité, si toutefois ses dispositions personnelles avaient eu besoin d'être soutenues, par sa sœur Marguerite d'Angoulême. La reine de Navarre, duchesse d'Alençon, n'oubliait pas ce qu'avaient fait pour elle François et René de Silly, puis Jacques I<sup>er</sup> de Matignon, elle appréciait aussi les services d'Aimée de la Fayette. Elle manifesta d'ailleurs ses sentimens, en faisant entrer dans sa maison Anne de Silly<sup>11</sup> et plus tard (vers 1544) sa fille aînée Anne. En annonçant cette dernière décision à Joachim de Matignon, elle eut l'amabilité d'ajouter : « n'étoit que la mere vous porte ceste lettre, je y mettrois que je l'ay trouvée tant digne d'estre en ceste compagnie, que si elle avoit cent filles, je les y desirerois toutes<sup>12</sup>. »

1. Cf. p. 46, note 1. Sa maladie est marquée par la lettre n° LXXVII. — Il a été dit p. 46, note 1, qu'il ne revint pas du Piémont; c'est une erreur qu'il faut rectifier. Elle a été celle de tous les ouvrages, inédits ou non, qui ont parlé de Jacques de Matignon.

2. Lettre n° LXXVII.

3. Il non sept, comme on lit dans J 2, au fol. 48.

4. Rondour sur sa naissance, dans J 2, fol. 30; cf. encore J 16, fol. 29, et ci-après, p. 102, note 1.

5. J 2, fol. 48.

6. J 1, fol. 173, au 13 août; J 2, fol. 63, au 23 août; J 3, fol. 23 v°, à la même date (voir ci-après, p. 46, note 1). L'acte a été donné à Fontainebleau; le Roi s'y trouvait le 23 août et non le 13.

7. J 2, fol. 63.

8. *Catalogue desactesde François I<sup>er</sup>*, n° 9932.

9. J 2, fol. 63.

10. *Ibidem*.

11. Voir lettre n° LXXX. — Dans les actes qui nous sont connus, Anne de Silly ne porta le titre de gouvernante de la princesse de Navarre qu'à partir de 1538 (J 2, fol. 47 v°).

12. Lettre n° LXXXI. Voir encore la lettre n° CLJ.

Cependant, le conseil de famille, chargé d'élire les tuteurs qui administreraient la fortune des enfants de Jacques de Matignon, tardait à se réunir. Sur requête d'Anne de Silly, il le fit à la date du 14 novembre 1541 ; il désigna pour tuteurs Joachim de Matignon et René de Silly, seigneur de Vaux, bailli d'Alençon<sup>1</sup>. Dans le même temps, la veuve réclama son douaire : un jugement du 22 novembre 1541, rendu à Coutances par le bailli du Cotentin, ordonna de faire droit à sa demande et lui attribua la jouissance du tiers de la succession. Le 16 octobre 1542, Anne de Silly presenta les trois lots qu'elle avait préparés, pour que l'un d'eux lui fût réservé. C'était à une réunion de parents et amis, où Joachim de Matignon s'était fait représenter et où figuraient, entre autres personnages, son cotuteur, puis Olivier de la Pommeraie, seigneur de Fontenay ; Jean Moynet, seigneur de Néauphe, conseiller et maître des requêtes du roi et de la reine de Navarre, président des Comptes à Alençon ; François de Meurdrac, seigneur « du Serqueu », etc. Ce conseil choisit pour la veuve un des lots<sup>2</sup>. Mais la question ne fut pas tranchée si facilement, puisque des sentences prononcées aux assises de Coutances, les 3 et 14 novembre 1542<sup>3</sup>, durent encore intervenir : Anne de Silly reçut des tuteurs, pour son douaire, le bois « de Seyenne » en la paroisse de Percy, la prévôté de la Colombe, les seigneuries de la Motte et Hacqueville en la paroisse de Port-Mort, celle de Rocquemont au bailliage de Gisors, enfin la moitié des coupes des bois sis à Port-Mort et Mézières.

Anne de Silly, très portée sur ses intérêts, ne se contenta pas de cela. Elle exigea aussi de toucher son douaire sur la terre de Villebagues, que Joachim de Matignon avait donnée à son frère pour ses droits sur la succession paternelle. Le fief rapportait 500 livres de rente. Joachim consentit à lui verser chaque année le tiers de cette somme, il confirma en faveur de son neveu et pupille, Jacques II, la donation de Villebagues, mais se réserva la jouissance viagère de la seigneurie (20 janvier 1543)<sup>4</sup>. Un mois plus tard, un nouvel accord fut passé entre Anne de Silly et les deux tuteurs de ses enfants : Anne avait fait observer que les 4.000 écus d'or, que sa mère lui avait promis à son contrat de mariage et qui avaient effectivement été versés, auraient dû être employés par moitié en immeubles ; or, ils ne l'avaient pas été ; d'autre part, les meubles et l'argent liquide laissés par son mari n'étaient pas suffisants pour éteindre les dettes ; elle exigeait donc une compensation. On prit encore sur l'héritage pour lui attribuer en propre la terre de Beaulieu (22 février 1543)<sup>5</sup>. Mieux que cela : Anne reclama

1. J 2, fol. 63.

2. J 1, fol. 175.

3. J 1, fol. 175 ; J 2, fol. 64 ; J 3, fol. 24.

4. J 1, fol. 175 ; J 2, fol. 61 v°.

5. J 1, fol. 174 v° ; J 2, fol. 64, au 11 janvier 1543.

le remboursement des 179 livres qu'elle avait dépensées depuis la mort de son mari, notamment pour ses funérailles : Joachim de Matignon, se trouvant avec elle à Torigni, le 23 juin 1543, dut lui donner une dernière satisfaction <sup>1</sup>. Ces quelques documents montrent que l'acceptation d'une tutelle imposait bien souvent des tracasseries et des ennuis : Anne de Silly ne les ménagea pas à son beau-frère, mais celui-ci semble avoir tout supporté pour protéger les intérêts du neveu qu'il considérait certainement déjà comme son héritier.

C'est très probablement sur son initiative que Jacques II fut placé à la Cour de François I<sup>er</sup>, comme page ou enfant d'honneur. On ne sait à quelle date précise cela fut <sup>2</sup>, mais certainement le futur maréchal de Matignon sut apprécier l'avantage qui lui fut assuré par les hautes relations conquises ainsi au début de sa carrière. Il ne semble pas, d'autre part, que Joachim ait vu d'un bon œil l'entrée de sa nièce, Anne de Matignon, au service de Marguerite d'Angoulême et de la princesse de Navarre, Jeanne d'Albret : Aimée de la Fayette et Anne de Silly en furent les instigatrices en 1544. Joachim essaya de s'y opposer, il intéressa même à sa cause le duc et la duchesse d'Estouteville <sup>3</sup>. Peine perdue : devant la demande formelle de Marguerite d'Angoulême <sup>4</sup>, il fallut s'incliner.

§ II. — Joachim de Matignon, lieutenant, puis capitaine d'une compagnie de gens d'armes. — Sa lieutenances générale en Normandie.  
— Sa mort.

Après avoir reçu une éducation et une instruction militaire, très probablement de Philippe de Bures, Joachim de Matignon paraît avoir, sinon fait ses premières armes, au moins inauguré ses fonctions d'officier, en qualité de lieutenant, dans la compagnie de Gui XVI, comte de Laval.

Gui XVI était un des personnages les plus importants de la Bretagne, d'abord par sa naissance et par l'illustration de sa famille, puis par la charge qui lui avait été confiée de lieutenant général du Roi en la province <sup>5</sup>. C'était aussi un assez proche parent de Joachim : sa mère Jeanne du Pérrier, comtesse de Quintin, avait été la cousine germaine de Gui de Matignon, père de Joachim : Bertrand Goyon, père de Gui, avait épousé en effet une autre Jeanne du Pérrier.

1. J. J. fol. 155; L. 2, fol. 61 v<sup>o</sup>.

2. Ce fut postérieurement à la lettre n<sup>o</sup> CLJ, du 10 mai 1544.

3. Lettre n<sup>o</sup> CLJ.

4. Lettre n<sup>o</sup> LXXX. — Voir ci-dessus, page xvii.

5. Voir ci-après, p. 5, n. 2.

Il est certain que ces relations de famille avaient déterminé le choix du jeune seigneur de Matignon, lorsqu'il accepta la lieutenance dans la compagnie des hommes d'armes dont le comte de Laval était capitaine.

On le trouve en fonctions dès les premiers mois de l'année 1523<sup>1</sup> : il avait alors à peu près 27 ans. Il est donc fort possible que, depuis 1513, époque où il était encore avec Philippe de Bures<sup>2</sup>, il ait servi ailleurs : où, on ne le saura sans doute jamais.

Le voici donc à Guingamp, au 8 avril 1523, s'occupant, en sa qualité de lieutenant, de la compagnie de gens d'armes et d'archers placée par le Roi sous le commandement de Gui de Laval. Ce dernier, retenu par des occupations plus importantes, se trouvait rarement au milieu de ses hommes : c'était Joachim qui, recevant continuellement ses instructions, tenait sa place et commandait. C'était lui qui avait à rassembler les soldats, à enrôler les recrues, à casser ceux qui étaient à renvoyer dans leurs foyers : mais enrôlements et renvois, proposés ou non par le lieutenant, étaient subordonnés au consentement du capitaine. Il avait à fournir des renseignements sur les hommes présents ou défaillants, à s'occuper de leur logement, à les amener aux montres où les trésoriers de Bretagne venaient les compter, vérifiaient leur situation et payaient leur solde. Les circonstances déterminaient de nouveaux devoirs. D'après les quelques lettres qui ont été conservées de Gui de Laval, sur la masse qui a dû être fermée, essayons de les esquisser.

Joachim de Matignon était encore à Guingamp, lorsque, le 17 avril 1523, son chef lui annonça les craintes que l'on avait d'attaques dirigées par les Anglais contre les côtes de Bretagne<sup>3</sup> ; plus tard, les 2 et 3 juin, le pays était menacé par des navires espagnols qui croisaient dans le voisinage<sup>4</sup>. Ordre fut donné à Joachim de retenir tous les hommes d'armes et archers, de les avoir prêts à aller là où ce serait nécessaire : en cas de combat, Gui de Laval promettait d'être à leur tête. Au début de juin, les gentilshommes de la compagnie étaient dispersés en partie : il fallut les convoquer d'urgence et préparer les chevaux pour l'artillerie. Le rassemblement parut cependant avoir entraîné quelque peu : car, au 10 juin, tous les gens d'armes n'étaient pas encore réunis à Saint-Brieuc, où Gui de Laval annonçait sa prochaine arrivée<sup>5</sup>.

A la fin du mois suivant, des troupes d'aventuriers passèrent à travers la Bretagne : c'étaient probablement celles que le duc d'Alban, régent d'Écosse, faisait venir à Brest, où il préparait, avec le concours de la France, une expédition dans son pays contre

1. Lettre n° VI.

2. Lettre n° I.

3. Lettre n° IX.

4. Lettres n° XIV, XV et XVI.

5. Lettre n° XVIII.

les Anglais. Joachim recut la mission de retenir en garnison le plus possible d'hommes armés et de veiller à ce que les soldats de passage se hâtassent vers Brest, lieu de leur embarquement; plus tôt ils seraient partis, moins le pays souffrirait<sup>1</sup>. Au 4<sup>er</sup> septembre, nouvelles alarmes causées par Espagnols, Anglais et Flamands; il y avait lieu de préparer une défensive efficace: aussi les gens d'armes et archers furent-ils rappelés, pour obéir aux ordres que leur transmettrait M. de Matignon<sup>2</sup>. Quant à ce dernier, il eut à répondre, deux jours après, à une convocation de son capitaine qui le mandait à Quintin<sup>3</sup>. Sans nul doute, il fallait se tenir prêt à marcher contre l'ennemi, soit en Bretagne, soit ailleurs, s'il était nécessaire de porter secours à d'autres provinces.

Les menaces d'invasion de la France par les Anglais qui s'étaient avancés en Picardie, et par les lansquenets allemands qui avaient traversé la Lorraine, s'évanouirent dans les premiers jours de novembre 1523; mais tout danger n'était pas écarté. Gui de Laval fit donc savoir à son lieutenant, le 14 de ce mois, qu'il n'était plus urgent de hâter l'assemblée de ses gens à Fougères comme il avait été prescrit; ils n'avaient plus qu'à se retirer, les uns à Lamballe, les autres à Dinan, en attendant leur solde. Tous devaient cependant se tenir disposés à repartir aussitôt que le Roi le commanderait<sup>4</sup>.

Les renseignements font défaut pour les mouvements de la compagnie pendant l'hiver suivant et pendant toute l'année 1524. Au printemps de 1525, son lieu de rassemblement était fixé à Dinan, où devait naturellement se trouver Joachim de Matignon rappelé de Torigni. Son capitaine lui fit passer à Dinan, le 3 avril, deux commissions, la première pour loger les gens d'armes à Lamballe, Moncontour, Jugon et Saint-Brieuc; la seconde, pour faire établir par un gentilhomme emandu le prix des vivres qui leur seraient fournis. Il le pria en outre de lui adresser de Normandie quelques marchands qui achèteraient ses blés, car il devait « faire argent de toutes choses »<sup>5</sup>. A la date du 15 mai, Joachim était à Rennes: le comte de Laval lui annonçait son arrivée avec le trésorier de Bretagne; une conférence allait y avoir lieu pour le règlement des affaires de la troupe<sup>6</sup>. Et de nouveau nous retompons dans l'ignorance de ce qui se fit ensuite. Pour le courant de l'été 1526, on sait seulement que Gui XVI se rendit auprès du Roi à Amboise. Il revenait dans son gouvernement quand, le 15 septembre, il avertit son lieutenant qu'il allait présider les États de Bretagne convoqués à Rennes

1. Lettre, n<sup>os</sup> XXI et XXII.

2. Cf. p. 43, note 1.

3. Lettres, nos XXIII et XXIV.

4. Lettre n<sup>o</sup> XXV.

5. Lettre n<sup>o</sup> XXXIII.

6. Lettre n<sup>o</sup> XXXI.



pour le 26 du même mois ; il le pria d'arriver aussi dans cette ville : tous deux y aviseraient à leurs affaires et s'occuperaient de la compagnie<sup>1</sup>. M. de Matignon, qui se trouvait probablement à Torigni, fit savoir qu'il lui était impossible de s'y rendre : son frère était malade<sup>2</sup>, d'autres empêchements étaient survenus. Le comte de Laval agréa ses excuses, mais il lui demanda de venir dans le courant d'octobre : il fallait mettre en ordre la compagnie et rassembler tous les gens avant la montre qui devait avoir lieu à Rennes le 20 de ce mois<sup>3</sup>. La revue de la troupe fut sans doute renvoyée à un mois plus tard ; car le trésorier des guerres de Bretagne devait porter à Guingamp pour cette époque l'argent qui lui était destiné. Joachim fit savoir à tous les hommes qu'ils aient à se trouver présents<sup>4</sup>. La dislocation du corps s'effectua sans doute après cette date. On ignore ce qu'il devint pendant l'hiver suivant et toute l'année 1527. Mais, le pays vivant en paix, il est probable que son activité se manifesta surtout par les montres réglementaires.

Gui de Laval, ayant été de nouveau à la Cour, au mois d'août 1528, reçut l'ordre du Roi et du grand-maitre de France Anne de Montmorency, de faire marcher sa compagnie de Bretagne en Guyenne. Son gendre, Claude de Rieux, se vit intimé pareil mandement pour celle qu'il avait dans la même province. Joachim de Matignon eut, selon les instructions de son capitaine, à hâter d'abord le rassemblement de ses soldats<sup>5</sup>. Le commissaire des guerres et le trésorier vinrent, plus tôt qu'on ne les attendait, en faire la revue : surprise désagréable pour tous, car il manqua des hommes à l'appel (il semble que Joachim fût absent lui aussi) et l'argent que l'on escomptait ne fut pas entièrement versé. En attendant que les défaillants pussent être examinés et payés, M. de Matignon devait mettre en marche immédiate ceux qu'il avait trouvés réunis à Redon. Il lui était recommandé de veiller à ce que, dans leur déplacement hâtif, ils se conduisissent « si gracieusement que l'on s'en puisse louer et contenter ». Il devait aussi éviter autant que possible de passer sur les terres de Madame de Soubise et de M. de Loué (Gilles de Laval)<sup>6</sup>.

Ces dernières instructions lui étaient expédiées le 15 septembre. Mais le départ exigé ne se produisit pas dans un si bref délai. Le 22, Joachim était encore à Rennes, logé à l'hôtel de la Harpe, et Gui XVI lui demandait de venir le rencontrer à Malestroit, pour examiner les moyens de faire déloger au plus tôt la compagnie et de la mettre

1. Lettre n° XXXIII.

2. Lettres nos XXXIV et XXXV.

3. Lettres nos XXXV et XXXVI.

4. Lettre n° XXXVII.

5. Lettre n° XL.

6. Lettre n° XLI.

en route vers la Guyenne<sup>1</sup>. Elle dut s'ébranler de Redon seulement le 3 octobre : le lieutenant eut à rester en arrière quelques jours, attendant une lettre de son chef qui le chargeait d'intervenir auprès de Madame de Guéméné pour une affaire particulière<sup>2</sup>.

M. de Matignon et les hommes commandés par lui se rendirent-ils effectivement en Guyenne? Cela paraît douteux. En tout cas, Joachim ne resta pas auprès d'eux, une fois qu'ils eurent pris leurs quartiers d'hiver : le 27 novembre suivant, il se mariait, au château de la Garnache, avec Françoise de Baillon; puis, il commençait ou continuait ses démarches pour le procès engagé par sa femme contre Anne de Rohan. Cependant, dès le 13 décembre, Gui de Laval lui demandait de retourner dans le courant de la semaine à la compagnie, afin de régler diverses questions d'argent et de faire payer les soldes dus : il semble bien qu'à ce moment-là, les hommes d'armes se trouvaient encore en Bretagne<sup>3</sup>. En février 1529, ils étaient passés en Poitou et M. de Matignon s'occupait de leur logement : l'évêque de Maillozais le pria d'avoir égard au pauvre peuple et de placer ses gens plutôt dans les villes, « ou ilz seront beaucoup mieux à leur aysée », que dans les villages dont les habitants seraient foulés et « perdus »<sup>4</sup>.

Quant il aura été dit qu'une montre ou revue des mêmes soldats, avec Joachim à leur tête comme lieutenant du comte de Laval, eut lieu à Vannes, le 1<sup>er</sup> juin 1529<sup>5</sup>; que cette troupe prit garnison à Laval, après la revue d'automne de la même année<sup>6</sup>; enfin, que d'autres montres ou revues, eurent lieu à Ploërmel, le 5 avril 1530, et à Saint-Brieuc, le 5 décembre suivant<sup>7</sup>, il faudra avouer qu'on ne sait plus rien sur elle avant le décès de son capitaine, 20 mai 1531. Il est cependant une remarque à faire : Gui de Laval n'était pas seulement le chef d'une telle compagnie, il exerçait encore les fonctions de gouverneur et lieutenant général du Roi en Bretagne. Il avait accordé toute sa confiance à son parent M. de Matignon; aussi l'employa-t-il également à plusieurs reprises aux affaires de son gouvernement. Lorsque, le 24 juin 1524, il lui demanda de s'occuper de la satisfaction due à des maritiers de Saint-Brieuc qui avaient fait le voyage d'Ecosse<sup>8</sup>, il s'agissait bien là d'autre chose que des intérêts des soldats confiés à ses soins. La mission auprès de Madame de Guéméné, à quoi il a été déjà fait allusion, ressortait aussi du gouvernement. Nous devons même soup-

1. Lettre n. XLII.

2. Lettre n. XLIV.

3. Lettre n. XLVI.

4. Lettre n. XLIX.

5. Voir p. 5, note 2.

6. Lettre n. LI.

7. Voir p. 5, note 2.

8. Lettre n. XXVII.

conner que c'était avec l'agrément du Roi que Joachim s'occupait ainsi du pays de Bretagne : en effet, François I<sup>er</sup> entra en correspondance directe avec lui; il lui commanda de se trouver aux États qui devaient se tenir à Rennes le 24 septembre 1529. Si Gui de Laval insista de son côté pour qu'il y vint, c'était pour l'entretenir de sa compagnie<sup>1</sup>; mais, certainement, le Roi avait d'autres vues quand il l'y envoya.

On a tout lieu de croire qu'après la mort de son parent, M. de Matignon recueillit une partie des pouvoirs qui lui avaient appartenu. Peut-être eut-il déjà une dénomination de lieutenant général du Roi, pour l'exercer en Bretagne. Ce qui appuie cette hypothèse est la lettre que François I<sup>er</sup> lui adressa le 9 juillet 1532: elle prouve bien qu'il était chargé des affaires de la Couronne: « Sur toutes aucunes choses, y était-il amarré, qui touchent grandement le bien de moy et de mes pays et duché de Bretagne, je vous prie vous trouver en ma ville et cité de Vennes, au un<sup>er</sup> jour d'aoust prochainement venant, auquel lieu et jour je vous feray declarer mes vouldoirs et intention: n'y veuillez faillir... »<sup>2</sup>. Peut-être des documents exhumés des archives bretonnes permettraient-ils de faire un jour la lumière sur les fonctions exercées par Joachim de Matignon à cette époque.

On est assez mal renseigné sur le rôle qu'il continua à jouer comme officier. D'après deux lettres publiées dans le présent volume, il semblerait bien qu'il ait été, après la mort de Gui XVI de Laval, d'abord lieutenant de la compagnie de François de Montmorency, se de la Rochepot et frère du futur comte de Montmorency<sup>3</sup>, puis lui-même capitaine d'un autre corps. Son cousin, Charles du Quellérec, à une date qu'il n'est pas possible de préciser, le salua en effet du titre de capitaine et lui recommanda un gentilhomme qui désirait occuper près de lui une place d'homme d'armes<sup>4</sup>. La compagnie qu'il aurait commandée était cantonnée en Bretagne<sup>5</sup>. Il la possédait encore à la date de 1<sup>er</sup> octobre 1537<sup>6</sup>, alors que ses fonctions le retenaient en Normandie. Les gens qu'il avait recrutés l'y avaient-ils suivi? On ne sait. D'ailleurs, une pénurie extrême de documents ne permet guère d'apprécier ce qu'il fit pendant les années qui suivirent immédiatement la mort de Gui de Laval.

Lorsque, de nouveau, nous pouvons le suivre dans les diverses manifestations de son activité, il est entièrement inféodé au parti du nouveau duc d'Estouteville, rival des Montmorency, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, fils cadet du comte de Ven-

1. Lettre n<sup>o</sup> LI.

2. Lettre n<sup>o</sup> LVII.

3. Lettre n<sup>o</sup> LIV.

4. Lettre n<sup>o</sup> LIII.

5. Lettres nos LIII et LV.

6. Lettre n<sup>o</sup> LXXVIII.

dôme, frère du premier duc de Vendôme et du cardinal de Bourbon, oncle par conséquent d'Antoine de Bourbon, le futur roi de Navarre, s'était créé de solides attaches en Normandie en épousant, le 9 février 1535, l'héritière de la branche principale de la fameuse et riche Maison d'Estouteville : en considération du mariage, François I<sup>er</sup> avait créé le duché d'Estouteville pour cette héritière, Adrienne d'Estouteville, son futur mari et leurs descendants (août 1534)<sup>1</sup>. La nouvelle duchesse connaissait assurément depuis sa première jeunesse le seigneur de Matignon ; elle avait vécu longtemps à Hambye, tout près de Torigni, dans le château de sa mère Jacqueline d'Estouteville. Aussi les relations se nouèrent-elles tout naturellement entre Joachim de Matignon et François de Bourbon ; tout naturellement encore, ce dernier personnage, très en faveur auprès de son parent le roi François I<sup>er</sup>, accorda sa protection au baron de Torigni. Il n'eut pas à s'en repentir, car Joachim eut toujours, pour lui et les siens, une amitié fidèle : la correspondance qu'il entretint avec eux le démontre clairement. Son cousin germain, Claude d'Annebault, qui combattait alors en Piémont, se trouva lui aussi du même parti ; puis, Philippe Chabot, s<sup>r</sup> de Brion, amiral de France ; plus tard, le cardinal de Tournon, ministre de François I<sup>er</sup>. Mais, en 1536, les rivalités entre ceux qui se disputaient la faveur royale et le pouvoir n'avaient pas encore éclaté ; Anne de Montmorency, maréchal de France depuis 1522, gouverneur de Languedoc et grand-maître depuis 1526, occupait une situation prépondérante à la Cour ; la conduite qu'il observa cette même année 1536, l'éclat qu'il infligea à Charles-Quint envahisseur de la Provence, allaient l'élever à un si haut degré dans la confiance du Roi qu'il devait bientôt obtenir la plus haute dignité, celle de connétable de France (10 février 1538).

À la date du 21 septembre 1536, nous voyons M. de Matignon recevoir pour la première fois d'un de ses correspondants le titre de « lieutenant du Roy en Normandie »<sup>2</sup>. Depuis quand était-il passé de Bretagne en Normandie ? Depuis quand exerçait-il les fonctions de lieutenant général du Roi ? On ne saurait le dire exactement. Le titre et les pouvoirs de gouverneur de Normandie appartenaient nominale-ment au Dauphin ; en réalité, le Dauphin ne s'occupait pour ainsi dire jamais des affaires de son gouvernement, et le Roi désignait pour exercer son office des lieutenants généraux. Depuis le 21 août 1531, c'était l'amiral Chabot qui était investi de cette charge de lieutenant général du Roi, en l'absence du Dauphin<sup>3</sup>. Mais Chabot lui-même, retenu loin de Normandie par les multiples devoirs que lui imposaient les diverses et importantes fonctions à lui confiées, avait eu aussi besoin d'un remplaçant. Claude d'Annebault avait

1. *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n<sup>o</sup> 7345.

2. Lettre n<sup>o</sup> LXX.

3. *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n<sup>o</sup> 20263.

une première fois (5 novembre 1531), reçu le brevet de lieutenant général en Normandie, en l'absence du Dauphin et de l'amiral Chabot<sup>1</sup> : il devait obtenir de nouvelles provisions de cet office, le 7 mars 1537<sup>2</sup> ; mais, déjà depuis un an, il était parti pour le Piémont avec M. de Montejean, mener campagne contre le duc de Savoie. Il avait donc fallu, dès 1536, transférer à une quatrième personne des pouvoirs qui nominativement appartenaient au Dauphin, à Philippe Chabot et à Claude d'Annebault. Il semble que ce fut tout d'abord à M. de la Meilleraye, Charles de Moy, vice-amiral de France depuis 1532 : il reçut en effet, le 29 mai 1536, une commission de lieutenant général au gouvernement de Normandie<sup>3</sup>. Mais, comme quelques mois plus tard, Joachim était en lombards, ou bien les pouvoirs de la Meilleraye ne s'étendaient pas sur toute la province (comme ce fut le cas plus tard pour Jacques II de Matignon), ou bien sa mission ne fut que de très courte durée. La dernière hypothèse doit être tenue pour la plus probable : il ressort en effet d'une lettre écrite par le duc d'Estouteville, le 28 juillet 1536<sup>4</sup>, que M. de Matignon n'était pas encore investi de son office de lieutenant général. Lorsque le duc s'étant mis en route pour aller retrouver le Roi qui préparait la campagne de Provence contre Charles-Quint, Joachim lui avait déclaré que si François I<sup>er</sup> partait lui-même pour l'armée, son plus grand désir serait de faire partie de l'expédition. Or, au moment où le Roi se disposait à quitter Lyon pour le midi de la France, François de Bourbon avertissait son correspondant : il « seroit temps de partir, lui écrivait-il, combien que je pense ne sauriez si tost venir que ce ne soit fait ». La nomination de M. de Matignon est donc postérieure au 28 juillet : car, s'il avait été alors chargé des affaires du gouvernement en Normandie, il n'aurait pu s'absenter. Ce ne serait pas trop s'avancer certainement que de prétendre qu'il dut sa charge à la faveur du duc d'Estouteville et de Philippe Chabot, ainsi qu'à l'amitié de Claude d'Annebault, son cousin. D'ailleurs, le duc d'Estouteville, Philippe Chabot et Claude d'Annebault, bien qu'éloignés, ne se désintéressaient pas des affaires de la Normandie : une lettre du 25 novembre 1536, entre autres preuves, en fait foi<sup>5</sup>. Nous exposerons encore plus loin l'action particulière de l'amiral Chabot.

Depuis la date de sa première commission jusqu'à la fin de sa vie, Joachim de Matignon ne conserva pas toujours le même titre et n'exerça pas les mêmes fonctions sans discontinuité. Si même il nût resté lieutenant général sans interruption aucune, il aurait eu besoin, à plusieurs reprises, de voir renouveler ses pouvoirs et de faire enregistrer ses lettres patentes au parlement de Rouen. Un premier renouvellement eut

1. *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 20288.

2. *Idem*, n° 21219.

3. *Idem*, n° 21063.

4. Lettre n° LXII.

5. Lettre n° LXXIII.

lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1537. A cette date, Francois 1<sup>er</sup> projetait encore une expédition : il comptait se rendre en Piémont, où ses affaires allaient assez mal, après les succès de l'année précédente qui avaient livré le pays à ses généraux. Le baron de Torigni manifesta, semble-t-il, le désir de le suivre, de remplacer son frère mort colonel des Suisses quelques semaines auparavant, et d'acquiescer à l'armée plus d'honneur que dans l'administration d'une province, si importante fût-elle. Mais le Roi avait déjà su apprécier ses services et ses qualités administratives ; en lui expédiant de nouveaux pouvoirs, ainsi qu'à tous les gouverneurs ou lieutenants généraux renvoyés à leur poste, il lui adressa une lettre d'éloges pour alimenter ses regrets de ne pas prendre part à l'expédition, il lui fit entrevoir en même temps qu'il pourrait bien avoir lui aussi à combattre les ennemis du royaume : « Parce que j'ay tousjours eu, lui écrivit-il, une entiere fiance en vous, tant pour vostre sagesse et bonne conduite que pour vostre courage et valeur, de quoi j'ay assez de preuves, et que vous m'avez mieux et plus fidellement servy dans ma province de Normandie, ou je vous laisse seul pour commander et avec autant d'occasions d'acquiescer honneur qu'il s'en peut presenter dans les armées... et attendu mesme que vostre pais est toujours sujet a quelque nouveauté ou changement et du costé d'Angleterre mesme, ou vous m'avez grandement secouru, tant par les bonnes gardies que vous avez faites, repoussant aucune fois les ennemys et empeschant leurs descentes, comme par vos entremises et intelligences, tant du costé dudict Angleterre que d'ailleurs, et pour toutes ses choses, dis je, et pour la bonne attente que j'ay en vous commisen un de mes plus ayants secreiteurs, je vous laisse encore en ceste province seul, avec les mesmes pouvoirs que vous avez eus par cy devant, et que vous voirrez par le mesme ordre estre confirmez, etc. » L'a tel témoignage était on ne peut plus flatteur pour celui qui en était l'objet : M. de Maignon n'avait plus qu'à se resigner et faire son devoir en Normandie du mieux possible.

Cette fois, les pouvoirs de Claude d'Annebault, comme lieutenant général, étaient périmés. Mais ceux de l'évêque d'Albi furent aussi renouvelés. Les lettres patentes qui lui furent expédiées et celles qui furent remises à Joachim de Maignon furent présentées, quelques jours plus tard, au parlement de Rouen<sup>1</sup>, qui dut les homologuer et leur donner force de loi dans la province, sans aucune contestation.

L'amiral Chabot ne tarda pas cependant à être en butte aux attaques du connétable de Montmorency, on lui chassa de l'évêché. Dès le mois d'août 1538, une information fut ouverte contre plusieurs de ses officiers; au début de l'année 1540, elle fut nettement

1. Lettre n° LXXVIII. La commission de l'évêque d'Albi, avec cette lettre accompagnant la dite commission.

2. Lettre n° LXXIX.

dirigée contre lui. On l'accusait en effet de concussion, on lui reprochait d'avoir, dans l'exercice de ses fonctions, traité des deniers du Roi. Finalement, les faits allégués parurent tellement graves qu'il fut renvoyé devant une commission spéciale, présidée par son ennemi le chancelier Poyet. C'était un rude coup pour ses amis et proches, pour le duc d'Estouteville, Claude d'Annebault et Joachim de Matignon. Les deux premiers n'eurent pas, semble-t-il, à en souffrir dans l'esprit du Roi. Claude d'Annebault, en particulier, s'était élevé en dignité : le bâton de maréchal de France lui avait été conféré le 26 août 1538. Puis, il avait reçu en titre le gouvernement du Piémont (29 septembre 1539)<sup>1</sup>. En ce qui concerné le duc d'Estouteville, un des gentilshommes italiens attachés à sa personne écrivait à M. de Matignon, le 21 mai 1540, que le Roi et toute la Cour lui avaient fait le plus gracieux accueil<sup>2</sup>. En fut-il de même pour le baron de Torigni ? Le silence des textes n'autorise pas à fournir une réponse ferme à cette question et l'on ignore s'il resta chargé des affaires gouvernementales de la Normandie pendant le procès de l'amiral. Cependant, quelques lettres de Livio Crotto, notamment celles des 4, 16 et 31 mai 1540<sup>3</sup>, malgré l'obscurité voulue où elles s'enveloppent, feraient plutôt supposer que Joachim, ou bien craignait de se voir évincé, ou bien s'efforçait d'obtenir le renouvellement des pouvoirs qui peut-être lui avaient été enlevés. Livio Crotto servait en effet très amicalement ses intérêts, il les rappelait avec insistance au duc d'Estouteville, ainsi qu'au maréchal d'Annebault. Au 4 mai, d'Annebault avait promis d'écrire à l'amiral, dont l'intervention, comme lieutenant du Dauphin en Normandie, restait obligatoire. Il est encore une observation à faire : dans l'adresse des lettres, trop rares, qui nous ont été conservées, envoyées à M. de Matignon par ses correspondants pendant ces années troublées, pas une seule fois n'est porté son titre de lieutenant général. Mais il est vrai de dire que, même en l'année 1537, il ne l'était pas toujours.

Cependant le procès de l'amiral prenait une tournure qui désespérait ses amis. Le 8 février 1541, les commissaires désignés par le Roi le déclaraient coupable de prévarication, d'abus de pouvoir et de lèse-majesté : en conséquence, ils le destituèrent de toutes ses dignités, notamment de sa charge de lieutenant général en Normandie : ils le dépouillèrent des biens qu'il avait reçus de la Couronne, le condamnèrent à de fortes amendes et à des restitutions ; enfin, ils proscrivirent son internement au château de Vincennes. Ce jugement rigoureux fut confirmé le même jour par le Roi<sup>4</sup>. Mais le triomphe du connétable de Montmorency fut court. Un mois s'était à peine écoulé que François I<sup>er</sup>

1. *Catologue des actes de François I<sup>er</sup>*, n° 11209.

2. Lettre n° CI.

3. Lettres n°s XCVIII, C et CIII.

4. Voir ci-après, p. 62, note 1. — Cf. Henry Lemoinne, dans *Revue de l'histoire de France*, t. V, 2<sup>e</sup> partie, p. 100.

faisait remise au comblant de toutes les sommes qu'il avait à payer ou restituer (2 mars 1541), et dès lors l' tribut n'eut de cesse qu'il ne rentrât en faveur. Les démarches qu'il entreprit furent lieusement appuyées, non seulement par le duc d'Estouteville et le maréchal d'Annebault, mais encore par la reine de Navarre, sœur du Roi, et par la duchesse d'Étampes, sa maîtresse. D'autre part, Anne de Montmorency connut la disgrâce : lui qui avait tout sacrifié en politique à l'espoir d'obtenir de Charles-Quint la cession du Milanais à l'un des fils de François I<sup>er</sup>, il éprouva un échec décisif lorsque l'Empereur, en octobre 1540, donna le pays convoité à son fils Philippe. Il n'avait plus qu'à disparaître : quelques mois plus tard il se retira en son château de Bessilly (juin 1541). Ses adversaires eurent beau jeu : le 2 août 1541, on annonça à M. de Matignon que le duc d'Estouteville était le chef du Conseil secret et avait l'accès le plus facile auprès du Roi<sup>1</sup>; Chabot, rentra dans les Conseils de la Couronne dès le même temps<sup>2</sup>, obtint enfin de François I<sup>er</sup> (mars 1542) une déclaration qui le reconnut « par et innocent desdits crimes de lèse-majesté, prodilion et machination »<sup>3</sup>. Il fut de nouveau en telle faveur que, le 21 mai 1542, le Roi avait revoque par un édit général les pouvoirs des gouverneurs et lieutenants généraux dans les provinces, ainsi que ceux des principaux officiers de sa Couronne<sup>4</sup>, il n'attendit pas plus de deux jours pour être loué de ses « grands sens et suffisance », de sa loyauté, de sa fidélité, et pour être rétabli dans ses fonctions d'amiral, de gouverneur de Bourgogne et lieutenat général en Normandie pendant l'absence du Dauphin<sup>5</sup>. En même temps, le duc d'Estouteville se vit attribuer encore une fois le gouvernement du Dauphiné<sup>6</sup>.

Il est incontestable que tous ces événements eurent leur contrecoup auprès de Jacques de Matignon. Même en admettant qu'il fût resté jusqu' alors investi de la confiance royale et qu'il eût continué à exercer ses fonctions de lieutenat général en Normandie, ce qui est à tout le moins douteux, il lui fallut certainement, après le jugement du 8 février 1541 destituant l'amiral Chabot, attendre une nouvelle commission et faire agir les influences dont il disposait. Nous retrouvons la trace de ses démarches dans la correspondance que persista à lui envoyer Livio Crotto, notamment dans la lettre du 2 août 1541. Ni le duc d'Estouteville, ni le maréchal d'Annebault n'avaient abandonné celui qui avait remis sa cause entre leurs mains : jusqu' alors ils n'avaient rien obtenu. Livio Crotto, venait au 2 août, d'avoir de nouvelles con-

1. *Annales*, CVI.

2. *Id.*, *ibidem*, CVI et CVII.

3. *Annales*, n<sup>o</sup> 12548 et 12500.

4. *Id.*, *ibidem*, CVII.

5. *Id.*, n<sup>o</sup> 12527.

6. *Id.*, n<sup>o</sup> 12528.



versations avec eux : M. de Matignon, avait-il dit au duc, constatant en quelle bonne situation se trouvait maintenant l'amiral et voyant les grandes entreprises qu'il était employé Claude d'Annebault, a jugé qu'il était raisonnable de se rappeler à tous deux, afin que l'un et l'autre n'eussent pas la pensée qu'il méprisait l'honneur qu'on lui avait proposé, ou qu'il voulait entièrement se perdre dans l'oisiveté. Et le duc, sans répliquer qu'il s'était entretenu de l'affaire en question, six jours auparavant, avec le maréchal, fort bien disposé pour son cousin; ils avaient décidé de passer par la voie de l'amiral, mais ce ne pouvait être de si tôt. D'Annebault, interrogé par Crotto, avait fait la même réponse : il avait demandé qu'on écrivit à Joachim qu'à son retour de Pittout, c'est-à-dire dans deux mois, du moins l'espérait-il, il prendrait l'affaire en main. D'ailleurs on devait garder bon espoir, car tous les amis et protecteurs du duc de Bretagne se trouvaient en grande faveur<sup>1</sup>. Il est bien évident, d'après cela, que M. de Matignon cherchait alors à obtenir une nouvelle commission de lieutenant général en Normandie. Réussit-il ? Nous ne le croyons pas : mais nous ne connaissons pas non plus celui qui lui avait été préféré. Peut-être était-ce « Monsieur de Rouen », l'archevêque Georges II d'Amboise, dont la mort aurait, en août 1541, facilité la nomination de Joachim<sup>2</sup>.

La révocation générale des pouvoirs de tous les lieutenants généraux et gouverneurs (21 mai 1542) lui donna de nouvelles espérances, surtout lorsqu'il apprit la réintégration, aussitôt après, de l'amiral et du duc d'Estouteville. Mais il lui surgit un rival : ce fut le sieur de la Moilleraye, qui avait déjà été nommé, en 1536, lieutenant général en Normandie. La Moilleraye l'emporta et se vit gratifié d'une nouvelle commission, le 28 août 1542<sup>3</sup>. Mais il faut encore se demander, la suite de ce récit en montrera la raison, si toute la province fut soumise à son autorité, ou si ce fut seulement une partie, le Cotentin avec les autres bailliages de la Basse-Normandie étant laissés à l'administration d'un autre.

Philippe Chabot, après la vie accidentée que l'on devine, mourut le 1<sup>er</sup> juin 1543; il n'avait pas pu donner au duc d'Estouteville et au maréchal d'Annebault la satisfaction de voir leur ami et parent rétabli dans son office<sup>4</sup>. La lieutenance générale en Normandie qu'il avait possédée fut aussitôt attribuée au duc d'Estouteville; puis, le 16 du

1. Lettre n<sup>o</sup> CVI.

2. *Ibidem.* — Dans le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, on ne trouve rien qui se rapporte à la lieutenance générale de Normandie pour 1541. « Monsieur de Rouen » paraît certainement une autorité prédominante dans la province, puisqu'en 1543 on s'adressait à lui pour l'envoi d'armes à Cherbourg (cf. ci-dessus, p. 76).

3. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 33023.

4. Livio Crotto signalait encore, à la date du 4 mars 1543, les lettres que le duc et le maréchal avaient écrites à l'amiral pour M. de Matignon : « Dans quelques jours, dit-il, nous aurons la réponse; nous espérons qu'elle sera ce que nous désirons; si elle est telle, personne n'en aura plus de satisfaction que moi-même » (Lettre n<sup>o</sup> CX).

même mois, le Roi, se confiant entièrement en sa personne et reconnaissant ses « sens, prudence, grande expérience, loyauté, prudence et diligence » expédia à M. de Matignon les lettres patentes qui le députaient au gouvernement de la province en l'absence du Dauphin et du duc d'Estouteville<sup>1</sup>. Ce dernier personnage n'avait pas perdu de temps, comme on le voit, pour intervenir en faveur du baron de Torigni : on constate même par une de ses lettres, que dès le 11 juin, la décision du Roi était prise conformément à ses désirs<sup>2</sup>. Aussi le nouveau lieutenant était-il prié de s'acheminer vers son gouvernement, avant d'avoir les lettres patentes expédiées par la chancellerie, « pour aller préparer les choses à quoy il sera de besoing d'entendre ». La commission vint enfin et le parlement de Rouen l'enregistra sans difficulté (2 juillet 1543).

Les pouvoirs alors conférés au duc d'Estouteville et à M. de Matignon n'eurent qu'une durée fort restreinte. Le 12 septembre 1543, le duc annonçait que le Roi n'avait « encores disposé pour le gouvernement de Normandye en l'absence de Monseigneur le Dauphin », mais il ajoutait qu'il tenait pour assuré « que cela n'yra point en autre main que celle » du maréchal d'Annebault ou de lui-même. Une commission, probablement temporaire, en tout cas différente de celle du 16 juin précédent, avait été expédiée à Joachim de Matignon : or, le premier président du parlement de Rouen avait refusé de la faire publier et enregistrer : il avait même « persuadé le procureur general de s'y opposer ». D'autre part, M. de la Meilleraye avait conservé ses anciens pouvoirs sur le Havre et le pays de Caux, peut-être encore ailleurs, « pour les affaires qui y sont et surviennent ordinairement »<sup>3</sup>. Il disposait lui-même de hautes influences auprès du Roi, car l'ancienne querelle entre le connétable Amé de Montmorency et l'amiral Chabot n'était pas apaisée par la retraite de l'un et la mort de l'autre ; même en Normandie il existait tout un parti hostile au duc d'Estouteville, au maréchal d'Annebault, à Matignon : le premier président du parlement était, en particulier, « totalement du costé de Monsieur le connestable » : c'était un des « principaux amys » de la Meilleraye. Mais le duc d'Estouteville était si bien assuré de la faveur dont il jouissait auprès du Roi qu'il pouvait tranquilliser ceux de sa « ligue ». N'avez aucun soucy, écrivait-il à Joachim, « tout vient à temps qui peult attendre... Ce voyage fini c'est-à-dire la campagne contre les Imperiaux dans le nord de la France, vrez comme les choses yront, dont ne scauriez avoir que contentement ». En tout cas, si son correspondant n'était pas désigné pour

1. Cf. p. 67, note 4.

2. Lettre n° CXIII. — Voir aussi la lettre n° CXIV.

3. Nous signalons ci-après, p. 83, note 2, une commission qu'il adressa, en qualité de lieutenant général, le 28 août 1543, et intéressant le ressort de l'amirauté de Carentan. De plus, le 8 septembre suivant, Joachim de Matignon faisait connaître au duc d'Estouteville « des commissions que Monsieur de la Meilleraye a despeschées ». Lettre n° CXXXI.

tenir les États de Normandie convoqués pour le 1<sup>er</sup> octobre, M. de la Meilleraye ne l'était pas d'avantage, le Roi estimant que l'un et l'autre avaient assez à faire sur les « frontières » où ils étaient employés <sup>1</sup>.

Pour ménager l'avenir et assurer la bienveillance royale à M. de Matignon, le duc d'Estouteville ne manquait pas de faire ressortir auprès de François I<sup>er</sup> la sagesse de son administration, la prudence de ses dispositions, la valeur de ses services. Il ne cessera d'agir ainsi, écrivait Livio Crotto le 4 août 1543, tant qu'il n'aura si bien disposé le Roi que Votre Seigneurie en retire honneur et profit <sup>2</sup>. Quelques jours après, c'était le duc lui-même qui prenait soin de faire savoir que le souverain « c'est fort contenté de ce qu'avez fait » ; il assurait que ce lui serait « tousjours ung très grant plaisir que l'occasion se donne en ce bon contentement » <sup>3</sup>.

En attendant la solution de cet état transitoire, le duc d'Estouteville et Joachim de Matignon continuèrent l'exercice de leurs fonctions dans le gouvernement de Normandie ; les mandements royaux concernant cette province persistèrent à leur donner le titre reçu précédemment <sup>4</sup> : « Ce voyage achevé, écrivit encore le duc à la date du 22 octobre, dont sommes bien près du bout, l'on verra quy aura le gouvernement, que, je suis seur, ne sera aultre que ceux dont vous ay escript. » N'en soyez donc pas en peine, ajoutait-il. D'ailleurs, « quant a vostre commission... vous n'en povez tumber que debout » <sup>5</sup>.

Ses prévisions se réalisèrent : le 6 décembre 1543, le maréchal d'Annebault fut désigné par le Roi pour être lieutenant général en Normandie pendant l'absence du Dauphin <sup>6</sup>. Puis, deux mois après, le 5 février 1544, des lettres patentes confierent à M. de Matignon l'exercice de cette lieutenance, en l'absence du Dauphin et du maréchal <sup>7</sup>. Aucune limitation n'y était apportée, par conséquent il n'avait plus à craindre de se trouver en conflit avec M. de la Meilleraye. Le parlement de Rouen s'inclina devant la volonté du Roi : il enregistra la commission le 15 du mois suivant <sup>8</sup>.

Par le texte de ces lettres patentes, on constate qu'on donnait alors à Joachim le titre honorifique de conseiller et chambellan ordinaire du Roi. Il avait certainement dû cette nouvelle faveur à l'intervention du duc d'Estouteville : si c'était un témoignage de la bienveillance de François I<sup>er</sup>, c'était aussi comme une espèce de compensation

1. Lettre n<sup>o</sup> CXXXI.

2. Lettre n<sup>o</sup> CXXVI.

3. Lettre n<sup>o</sup> CXXVIII.

4. Voir notamment celui du 9 novembre 1543, publié p. 92, note 1.

5. Lettre n<sup>o</sup> CXXXV.

6. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 25044.

7. P. 97, note 3. — *Catalogue*, n<sup>o</sup> 13396.

8. Cf. p. 97, note 3.

aux tracasseries et ennuis qu'il avait éprouvés, par l'hostilité de ses adversaires en Normandie.

Désormais, avec son cousin le maréchal bientôt amiral d'Annebault pour chef hiérarchique, il pouvait, autant que cela était possible, se dire tranquille sur l'avenir. Et de fait, il n'eut plus de concurrent ni d'adversaire : même après la mort de François I<sup>er</sup>, le roi Henri II, ayant confirmé les pouvoirs de Claude d'Annebault, renouvela ceux que M. de Matignon avait possédés jusque-là, pour qu'il continuât à les exercer en l'absence du nouveau Dauphin et de l'amiral (21 juillet 1547 <sup>1</sup>). Il lui maintint également sa qualification de conseiller et chambellan ordinaire.

Ainsi donc, après avoir peut-être été pourvu temporairement de la lieutenance générale en Bretagne, Joachim de Matignon avait reçu, dans le courant de l'été 1536 (entre le 28 juillet et le 21 septembre) une délégation des mêmes pouvoirs pour le gouvernement de la Normandie. Confirmé dans sa charge le 1<sup>er</sup> octobre 1537, il l'avait abandonnée soit au début de l'année 1540, soit après la condamnation de l'amiral Chabot (8 février 1541). Impatient de reprendre des fonctions auxquelles il avait fini par s'attacher, il avait dû attendre jusqu'au 16 juin 1543 une nouvelle commission de lieutenant général. Et désormais, bien qu'il ait eu, pendant les premiers mois, à lutter contre l'hostilité de rivaux tels que la Moilleraye, il resta jusqu'à son dernier jour au poste de confiance que lui avait attribué François I<sup>er</sup> et que lui maintint son successeur.

En correspondance directe et fréquente avec le Roi et ses ministres, il avait en outre comme chef hiérarchique d'abord le Dauphin, titulaire du gouvernement de Normandie. Mais, sous François I<sup>er</sup>, le dauphin Henri ne paraît jamais s'être beaucoup occupé des affaires de son gouvernement : dans les lettres publiées ici, pas une seule fois il n'est fait allusion par des tiers à l'influence qu'il pouvait exercer ou à des ordres qu'il aurait donnés. Il en est une cependant, celle est unique que le futur roi écrivit à Joachim, le 20 juin 1543 : c'était pour le prier, par amour pour lui, de changer la garnison établie sur les terres d'Elbeuf et de Rottot appartenant au duc de Guise; le Roi et lui les avaient en effet mises sous leur sauvegarde <sup>2</sup>. Quant au dauphin François, fils d'Henri II, ce n'était qu'un enfant quand, en 1547, la lieutenance générale fut confirmée de nouveau à M. de Matignon.

Après le Dauphin, l'autorité gouvernementale en Normandie appartient, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1543 (sauf le temps très court de sa disgrâce complète) à l'amiral Chabot; depuis les premiers jours de juin 1543 jusqu'au 6 décembre suivant, au duc d'Estouteville; ensuite, jusqu'à la mort de Matignon, au maréchal Claude d'Annebault.

1. P. 148, note 1.

2. Lettre n<sup>o</sup> CLXXX. Voir aussi la Lettre en contre à Annebault, François de Lorraine, n<sup>o</sup> CLXXXI.

Malgré leur éloignement, ces trois personnages ne cessèrent de s'intéresser à la province et de correspondre avec leur représentant, le baron de Torigni. A cet égard, aucune lettre de Chabot à Matignon n'a été conservée, mais les renseignements ne manquent pas sur l'action de l'amiral : à propos des « exceptz » du baron de Tracy, Jacqueline d'Estouteville disait ou annonçait ce qu'il faisait ou devait faire pour les réprimer<sup>1</sup>; ce qui n'empêcha pas l'amiral, quelques mois plus tard, de donner une commission au même personnage pour armer des vaisseaux qui feraient la course<sup>2</sup>. De Chabot dépendait surtout la nomination du lieutenant qui devait exercer à sa place : ainsi s'expliquent les démarches qui s'effectuèrent auprès de lui, pour que M. de Matignon, écarté du gouvernement, fût remis en place.

Du duc d'Estouteville existe par contre une série de lettres. Elles montrent avec quelle attention soutenue il suivait ce qui se passait en Normandie : il en parlait fréquemment au Roi, il arrêtait avec lui les décisions qu'il faisait ensuite passer à son suppléant, il procédait à des nominations d'officiers, etc. Aussi réclamait-il constamment des renseignements, des rapports, des enquêtes, pour que rien ne fût oublié, pour que fussent prises toutes les mesures nécessaires à la protection du pays et au bon fonctionnement des services publics. A le lire on sent que M. de Matignon a des pouvoirs fort limités; il ne lui est permis de décider que dans des questions secondaires; il n'est en réalité qu'un délégué, un agent exécutif, établi sur place pour avoir l'œil à tout et assurer la parfaite exécution des ordres du Roi et du gouverneur<sup>3</sup>. Certains actes administratifs émanaient encore du duc d'Estouteville, sans passer par l'intermédiaire habituel : ainsi il avait commandé directement au s<sup>r</sup> de la Lande d'Airou, Jean de Grimouville, garde du château de Granville, d'arrêter Fabien de Châteaueux, qui avait enfreint les ordonnances du Roi prohibant l'exportation des vivres au profit des ennemis<sup>4</sup>.

Cette assiduité du duc d'Estouteville lui était facile, puisqu'il ne quitta presque pas la Cour et ne perdit jamais le contact avec le Roi pendant les six mois qu'il eut le gouvernement de Normandie. Joachim eut plus d'initiative et de liberté lorsqu'il eut affaire à son cousin le maréchal d'Annebault; il en eut d'autant plus que le maréchal dut s'éloigner de la Cour à plusieurs reprises, notamment dans l'été de 1545, lorsqu'il commanda l'armée de mer dirigée contre l'Angleterre. Or, ce fut précisément à cette époque que le lieutenant général en Normandie eut à remplir un rôle des plus importants. Jamais

1. Lettre n<sup>o</sup> LXXVIII.

2. Voir p. 38, note 5.

3. Lettres nos CXIII, CXV, CXVII, CXVIII, CXIX, CXXI, CXXIII, CXXV, CXXVIII, CXXXII, CXXXV et CXXXVI.

4. Voir les lettres patentes du 9 novembre 1543 : p. 92, note 1.

ependant d'Annebault n'intervint dans le gouvernement du pays avec autant de minutie que le duc d'Estouteville; sa correspondance paraît avoir été bien moins fréquente; par les quelques lettres qui en ont subsisté, on constate aussi qu'il laissait son cousin, M. de Matignon, prendre seul plus de décisions<sup>1</sup>. On pourrait presque renverser les positions précédentes et dire que le maréchal n'était qu'un intermédiaire entre le Roi et le lieutenant général à demeure dans le pays<sup>2</sup>.

Claude d'Annebault, avant de succéder au duc d'Estouteville, avait occupé sous l'amiral Chabot la même lieutenance générale que son parent; il fut éloigné, cependant ses pouvoirs n'avaient pas, semble-t-il, été révoqués quand, pour la première fois, Joachim recut sa commission de Normandie. Il y avait eu, pendant quelques mois, ainsi qu'il a déjà été dit, une multiplicité de fonctionnaires désignés pour exercer la même charge: le Dauphin; en son absence, Chabot; en l'absence du Dauphin et de Chabot, d'Annebault; en l'absence du Dauphin, de Chabot et de d'Annebault, d'abord la Meilleraye, puis Matignon. Mais alors les affaires ne se traitaient guère, au-dessous du Roi, qu'entre Chabot et la Meilleraye ou Matignon. Cependant on recourait encore, malgré tout, pour certaines affaires, à l'insolente intervention de Claude d'Annebault<sup>3</sup>. Était-ce par déférence et dans le but d'obtenir une plus facile réussite des sollicitations? C'est probable.

Quelles étaient donc les fonctions, quels étaient les devoirs du lieutenant général en résidence? Les lettres patentes qui conférèrent à Joachim de Matignon ses pouvoirs, ne les ont pas toujours déterminés avec beaucoup de précision<sup>4</sup>. Nous n'avons plus les premières. La dépêche royale du 1<sup>er</sup> octobre 1537 se contente d'annoncer qu'il est laissé seul en la province, avec la même autorité que précédemment, la même faculté de se faire obéir comme si le Roi commandait lui-même, de lever autant de gens de cheval et de pied qu'il serait nécessaire pour le service de la Couronne<sup>5</sup>. La commission du 16 juin 1543 est plus explicite: chargé de « donner ordre et provision aux affaires » du pays, M. de Matignon recut le pouvoir et puissance de mander et faire venir « par devers lui, » quand besoin sera « les officiers, capitaines de places et echevins de villes, de leur commander, à eux et aux autres habitants, ce qu'ils auront à exécuter pour le service du Roi, la sûreté et la défense du pays, de porter attention à ce que les places, châteaux, ports et havres de Normandie fussent munis de ce qu'il leur fallait, et en

1. Même pour la compagnie d'infanterie (capitaine) : Yves (surnom), relevait à Matignon, le Roi en plus à propos où se présentait (lettre n<sup>o</sup> CXXI). Pour les affaires de gouvernement en Normandie, voir la lettre du 19 mars 1534 (n<sup>o</sup> CXLV) : « Je vous prie aussi de vous y adre le plus tost que vous pourrez, pour donner par tout le meisme ordre, provisions, ordonnances... »

2. Voir les lettres n<sup>os</sup> CXLV, et CXXII et CXXVII.

3. Lettre n<sup>o</sup> LXXVIII.

4. C'est ainsi que celle du 21 juillet 1531 (copie p. 148) nous l'a vu pressentir insuffisamment.

5. Lettre n<sup>o</sup> LXXXIII.

général de faire tout ce qu'il jugerait nécessaire pour le bien du pays : il eut la liberté de recourir au parlement ou à la Cour des aides de Rouen pour commander depuis les gens de justice et les capitaines jusqu'aux plus humbles sujets à lui rendre obéissance. Parlement et Cour des aides étaient tenus de lui prêter, « conseil, aide, faveur, assistance, secours et main forte »<sup>1</sup>.

Les lettres patentes du 5 février 1544 eurent à s'inspirer, en définissant la mission du lieutenant général confirmé dans son office, des circonstances particulièrement graves où se trouvait le nord-ouest de la France par suite des préparatifs de guerre contre les Anglais. Elles spécifièrent que M. de Matignon aurait à s'occuper de faire vivre les habitants du pays « en bon ordre, tranquillité et police », à les maintenir en « bonne vraie obéissance et fidélité » : s'il apprenait que les ennemis projetent quelque entreprise contre la province, il aurait à leur résister par tous les moyens possibles : dans ce but, il manderait auprès de lui les gens d'armes des ordonnances du Roi, convoquerait le ban et l'arrière-ban, appellerait les gentilshommes et autres personnes capables de servir, assemblerait les légionnaires en telle quantité qu'il jugerait utile : il dirigerait toute cette force armée là où ce serait nécessaire, établirait ou changerait les garnisons selon les besoins, chargerait des gens fidèles de passer les revues, veillerait à ce que tous les hommes de guerre vivent « en bon ordre et police », punirait les délinquants. D'autre part, il lui faudrait « faire fortifier et réparer les villes et places d'icelui pays, mettre gens dedans en tel nombre et les faire fournir de vivres, munitions et artilleries en telle quantité que besoin sera pour les tenir seures... remuer et faire transporter l'artillerie et munitions d'un lieu à autre ainsi que l'affaire le requerra ». En définitive, il devait agir pour le bien, la sûreté et la défense du pays absolument comme le feraient d'Annebault, le Dauphin et le Roi lui-même s'ils étaient présents<sup>2</sup>.

Diverses additions aux pouvoirs de M. de Matignon, avant ou après cette date du 5 février 1544, additions rendues nécessaires par des circonstances particulières, ont cet avantage de montrer où s'arrêtait l'autorité du lieutenant général en temps normal. Il faut les énumérer avant d'examiner dans le détail le rôle qui lui restait affecté, lorsqu'il devait se contenter de ses attributions ordinaires.

Lors du courant de l'été 1545, le Roi avait confié à l'amiral d'Annebault le commandement de la flotte contre l'Angleterre, et ordonné au vice-amiral, le s<sup>r</sup> de la Meilleraye, de participer à cette campagne : les chefs de l'amirauté s'éloignant ainsi de la Normandie, il avait fallu désigner un personnage, qui, en leur absence, remplirait leurs fonctions, veillerait à la sûreté des côtes et s'occuperait de toutes les affaires de

1. Cf. p. 67, note 1.

2. Cf. p. 97, note 3.

la marine. Ce fut à Joachim que François I<sup>er</sup>, le 20 juillet 1543, eut recours : il lui envoya une commission lui attribuant « plain pouvoir, puissance, autorite et mandement especial de se transporter le long de ladite coste de Normandie et par tous les ports et havres d'icelle, et la, noliger, prendre et arrester tel nombre de navires et vaisseaux qui seront requis, tant pour le port des vivres de nostredite armée de mer ou pour le renfort d'icelle », amasser des vivres pour son ravitaillement, passer marchés pour l'acquisition des vaisseaux ou des vivres, approvisionner la flotte d'artillerie et de munitions, placer sur le littoral, dans les ports et havres, assez de soldats pour en garantir la sûreté, commander aux arrière-bans laissés pour la garde des côtes, etc.<sup>1</sup>. Ces lettres patentes ne permettaient pas cependant d'ordonnancer les mandats pour le paiement des frais engagés : il fallut que le Roi en fit expédier de nouvelles pour suppléer à ce qui avait été omis dans les premières et donner à Matignon le pouvoir qui lui manquait : les sommes qu'il aurait dépensées seraient soldées par le trésorier de la marine du Poutail ou son commis, « suivant les ordonnances et acquitz signez » de sa main et scellés de ses armes (30 juillet 1543)<sup>2</sup>.

Ce n'était d'ailleurs pas chose nouvelle que M. de Matignon recût pareille délégation. Des le 23 septembre de l'année précédente, la Meilleraye ayant déjà été désigné pour chef de « l'armée de mer », le Roi lui avait commandé, pendant l'absence du vice-amiral, de se « retirer incontinent le long de ladite coste au Havre de Grace », afin de pouvoir à la sûreté du littoral « donner ordre à ce qui serait nécessaire pour la flotte ». Même on avait vu, le 14 du mois suivant, le baron de Torigni joindre à son titre de lieutenant du Roi en Normandie, celui de « vice admiral es costes de la mer dudit pays » : en cette qualité, il avait autorisé le départ d'un navire à destination de l'Espagne<sup>3</sup>. Quelques jours plus tard, c'était d'Annebault qui lui avait expédié des lettres patentes à publier dans les ports et havres de la province<sup>4</sup> : puis, le Roi lui avait fait transmettre l'ordre de congédier les « soldards » et mariniens de sa flotte, sauf ceux de trois galions qui devaient reprendre la mer<sup>5</sup>.

Ainsi, en temps normal, tout ce qui était du ressort de l'amirauté, dans l'étendue de son gouvernement, échappait plus ou moins complètement à son autorité. Pourtant, la bouzouise Jacqueline d'Estouteville eut recours à lui, le 9 janvier 1544, pour dénoncer les officiers de l'amirauté, « mauvais garçons qui mangent le peuple », et le prier d'y

1. Cf. ci-après, p. 124, note 1.

2. P. 128, note 2.

3. Lettres n<sup>os</sup> CLIV.

4. Voir le texte p. 101, note 1.

5. Lettres n<sup>os</sup> CLIX, 20 octobre 1544.

6. Lettres n<sup>os</sup> CLX, 22 octobre 1544.



donner « la meilleure ordre que faire se pourra », pour le soulagement du pays : « vous n'y tenez la main, ajoutait-elle, « je le tiens pour perdu ». Toutefois, cela ne prouve pas encore nettement que M. de Matignon eût pouvoir sur ces fonctionnaires, car dans la même lettre, Jacqueline intercédaît pour trois autres officiers, « serviteurs » du duc d'Estouteville : elle priaît son correspondant d'intervenir auprès du maréchal d'Annebault, afin qu'ils fussent maintenus en leurs offices<sup>1</sup>. Or, d'Annebault, déjà pourvu depuis quelques semaines de la lieutenance générale en l'absence du Dauphin, devait recevoir, un mois plus tard, la dignité d'amiral, restée vacante après la mort de Chabot : il est donc possible qu'il en exerçât déjà les fonctions, au moins provisoirement. Si le lieutenant général restait ainsi étranger aux affaires de la marine en une province si essentiellement maritime, si un amiral ou un vice-amiral avait à y pouvoir, constituant ainsi une seconde autorité à côté de la première, des désaccords ou des conflits étaient à craindre entre de si hauts personnages, surtout quand leurs attributions n'avaient pas été strictement délimitées : il s'en produisit quelques-uns, nous le savons, entre Matignon et la Meilleraye ; le Roi eut même à intervenir entre eux<sup>2</sup>. Est-ce pour cette raison que les pouvoirs d'amiral furent très souvent placés dans les mêmes mains que ceux de lieutenant général<sup>3</sup> ?

Voici maintenant d'autres commissions particulières : celles qui furent octroyées, le 12 août et en septembre 1543, à Joachim, à René de Beedelevère, conseiller au parlement de Rouen, et à Jean de Mages, lieutenant général au bailliage de cette dernière ville. Ces personnages durent procéder à la vente de domaines de la Couronne puis de quatrièmes et autres aides du Roi en Normandie, jusqu'à concurrence, les uns et les autres, de 100.000 livres<sup>4</sup>. Les sommes qu'ils en retireraient étaient destinées à la défense du royaume. M. de Matignon remplit activement les nouveaux devoirs à lui imposés<sup>5</sup> ; mais le fait qu'il eut à recevoir, avec deux fonctionnaires normands de l'ordre judiciaire, pareille commission, tend à démontrer que l'administration domaniale et

1. Lettre n° CXLIV.

2. M. de Matignon s'était montré affecté de la campagne menée contre lui par la Meilleraye et ses amis pour la lieutenance générale ; il avait supporté avec peine que son rival fût laissé, en l'état, « au Havre et au quartier de Caux » et continuât à adresser des commissions dans l'étendue du pays « sous » sa autorité (Cf. lettre n° CXXXI) ; il faut se rappeler encore que les lettres patentes du 16 juin 1543, qui nommaient à Matignon de nuire les havres et ports de ce qu'il lui fallait, l'intervention du Roi se produisant le 20 septembre 1544, lorsqu'il refusa de délivrer à la Meilleraye, sans avis de l'amiral, les dix tonnes de sel qu'il avait emmagasinés dans le château de Caen (Lettre n° CLVIII).

3. Les amiraux Philippe Chabot et Claude d'Annebault furent lieutenant généraux en Normandie en l'absence du Dauphin ; le vice-amiral de la Meilleraye reçut délégation des mêmes pouvoirs sous l'autorité de Chabot.

4. Cf. ci-après, p. 88, note 3.

5. Voir encore les lettres nos CXXXVII et CXXXVIII.

financière de la Normandie ne dépendait pas régulièrement de sa lieutenance générale au gouvernement<sup>1</sup>. On objectera peut-être que Madame d'Estouteville l'entretenait d'un projet de « merveilleux impoz qui se va mettre pour le sel », dont pâtiraient surtout le bailliage du Cotentin, Mortain, la vicomté de Vire et deux sergenteries de Bayeux, usant de sel blanc : pour l'éviter il était question de donner « ung groz pot de vin au Roy », par exemple 100,600 francs, dont les nobles et gens d'église payeraient leur part<sup>2</sup>. Mais si cette proposition ne devait être poursuivie qu'avec l'agrément de Matignon et de Jacqueline d'Estouteville, n'était-ce pas parce qu'ils comptaient, en raison de leur fortune immobilière, parmi les nobles les plus intéressés à son acceptation ? L'autorité du lieutenant général n'était ici nullement en jeu.

Les affaires de l'amirauté, les questions domaniales et financières restant en dehors de ses attributions, Joachim pouvait-il davantage s'immiscer dans l'administration de la justice, intervenir dans la nomination ou la destitution des magistrats et officiers de justice ? Il ne le paraît pas d'après les commissions de lieutenant général. D'ailleurs, les lettres patentes qui lui furent octroyées le 16 juin 1543 stipulaient que le parlement de Rouen, comme la Cour des aides, après avoir ordonné l'enregistrement de sa commission qui lui permettrait de se faire « obéir et entendre en icelle charge de tous les autres justiciers, officiers et sujets », auraient à lui prêter ou donner « tout conseil, aide, faveur, assistance, secours et main forte, selon et ainsi que par lui requis en seront ». Cependant, à plusieurs reprises, les correspondants de Matignon l'entretenaient de questions concernant les officiers de justice. Ce fut d'abord le duc d'Estouteville qui, le 12 septembre 1543, lui accusa réception d'une lettre écrite à propos de l'office d'avocat du Roi vacant à Bayeux : le duc promit d'en parler au Roi, « bientôt en aurez des nouvelles », ajoutait-il<sup>3</sup>. M. de Matignon était-il intervenu, parce que, par sa position, il se trouvait assez puissant pour recommander un candidat, ou bien parce qu'il avait le droit de le présenter lui-même officiellement ?

Une affaire plus complexe fut celle de Jacques Davy, bailli du Cotentin, connexe à celle de Fabien de Châteauneuf. Elle est d'ailleurs fort instructive à plusieurs points de vue. Jean de Grimoenville, dont le nom a déjà été prononcé ici, avait été chargé par le duc d'Estouteville d'arrêter et de lui amener Fabien de Châteauneuf, coupable de trahison avec l'ennemi : au lieu de s'en emparer, il lui avait d'abord enjoint de se rendre auprès du duc. Châteauneuf naturellement avait refusé : il avait même trouvé un précieux appui auprès du bailli Jacques Davy, qui déjà avait plusieurs fois refusé de

1. Remarquer que les lettres patentes du 16 juin 1543 s'adressent à recourir à la Cour des aides siégeant à Rouen pour la complète exécution de sa mission.

2. Lettre n° CXLIV.

3. Lettre n° CXXXI.

réprimer ses fautes. Grimouville l'avait enfin mis en arrestation, mais il n'en porta plainte auprès du bailli, accusant Grimouville de lui avoir soustrait des documents prouvant son bon droit dans un procès où il était son adversaire. Sur ce, Jacques Davy avait obtenu une information: sans en communiquer les résultats ni au procureur ni à l'avocat du Roi à Coulances, il avait, avec un décret de prise de corps, fait emprisonner Grimouville. Ce dernier avait aussitôt interjeté appel auprès du parlement de Rouen, lequel, instruit soigneusement, « ne peut bonnement, selon la déclaration du Roi, reconnaître desdites matières, pour ce qu'il est question de faits concernant le gouvernement dudit pays et duché de Normandie, la connaissance desquels a esté par le Roi interdite ex devant a ses cours de parlement et autres ». C'est alors que François I<sup>er</sup>, voulant savoir la vérité exacte afin de faire justice, commit M. de Matignon pour enquêter secrètement sur ce qui s'était passé, notamment sur le commerce illicite de Châteauneuf, sur les « dissimulations de justice et retardement de punition » imputables au bailli. L'information achevée, « procédez à instruire, ordonna le Roi, faire et parfaire les procès et iceux mettez en état de juger, et lesdits procès faits et parfaits portez ou envoyez feablement, clos et scellez, par devers nous, pour iceux faire juger définitivement, comme voïrons estre à faire par raison ». C'était le 9 novembre 1543 que François I<sup>er</sup> passait de telles instructions à son lieutenant général<sup>1</sup>. On ignore ce qu'il advint des procès Grimouville et Châteauneuf. Quant au bailli, il sut trouver des protecteurs: le 14 avril 1544, Jacqueline d'Estouteville annonçait que, grâce à eux, son arrestation n'avait pas été maintenue « et y a commissaires ordonnez pour sa justification ». Elle s'en indignait, puisque selon elle il y avait matière, avec les actes criminels dont justification était établie, « pour le faire pendre douze Eys s'il se pouvoit faire ». Et elle en citait, qui devaient toucher à l'endroit sensible M. de Matignon, investi de toute autorité sur les gentilshommes du ban et de l'arrière-ban. « S'il vous plaisoit, disait-elle, que justice en fust faicte... il faudroit que le Roy ordonnast aux commissaires qui ont informé contre luy de luy porter lesdites informations, affin qu'il entendist de quez cas il est chargé... Et ne faictez double que le Roy ordonneroit autres commissaires et procureur pour luy tel que adviseriez, pour recoller les tesmoignz qui en ont depose devant ceulx qui ont esté recusez. Maiz il faudroiet... que füssés en sorte que Monsieur le duc d'Estouteville et Monsieur l'admyral d'Annebault fussent bien advertys du contenu ausdites informations pour en parler au Roy, quelle chose ne faictez double bonnal selon ce que leur en donneriez entendre<sup>2</sup>. »

Les documents n'en disent pas davantage. Il ressort de ce qu'ils nous ont livré

1. Cf. p. 92, note 1.

2. Lettre n<sup>o</sup> CXLVIII.

que la connaissance des faits criminels intéressant le gouvernement de la province était interdite au parlement et aux tribunaux ordinaires, pour être réservée au Roi. Le Roi en ordonnait le jugement par une juridiction spéciale désignée par lui, après avoir demandé des éléments juridiques d'information à son lieutenant général. En second lieu, il était estimé que les « dissimulations de justice et retardement de punition » dont un bailli s'était rendu coupable, était de ces faits intéressant le gouvernement. Si, d'autre part, Jacqueline d'Estouteville réclamait que le Roi fût instruit des actes reprochés au bailli du Cotentin et des intrigues nouées pour l'innocenter, elle souhaitait que Joachim de Matignon intervint, non pas en vertu de la délégation officielle qu'il possédait, mais officieusement, par ses relations avec un membre influent du Conseil du Roi et avec son chef hiérarchique : pourtant, ce serait lui qui aurait à désigner au choix du Roi « autres commissaires et procureur ». Il est donc établi que, dans des circonstances bien déterminées et pour des affaires où les juridictions ordinaires se trouvaient dessaisies, le lieutenant général du gouverneur était susceptible d'être investi, par commission spéciale, d'un pouvoir judiciaire.

La Normandie était un pays d'États. Le représentant du gouvernement ne pouvait ni convoquer de lui-même les États, ni assister à leurs réunions sans y être autorisé expressément par le souverain. Les relations qu'eut avec eux M. de Matignon en présenteront le témoignage, en même temps qu'elles préciseront son rôle vis-à-vis d'eux. Les premières datent de l'automne 1536 : il avait alors choisi « deux bons personnaiges pour aller aux Estatz et gens de bien, qui cognoissent les exceptz de Traissy pour en parler a la verité »<sup>1</sup>. Il s'était donc borné, en cette occasion, à fournir des éléments d'information. Sept ans plus tard, les États ayant été convoqués pour le 1<sup>er</sup> octobre 1543, le Roi avait été sollicité par les amis des deux rivaux de les faire presider par Matignon ou par la Meilleraye : il avait répondu « que estiez chacun employé sur ses frontieres et que n'y poyvez vacquer »<sup>2</sup>. Donc, l'un et l'autre avaient été écartés. Il n'en fut pas de même l'année suivante. Le 27 septembre 1544, le Dauphin, gouverneur de Normandie, l'amiral d'Annebault, son lieutenant général, Joachim de Matignon, lieutenant général en résidence, l'évêque d'Évreux et d'autres personnes reçurent commission pour solliciter des États le vote d'une imposition de 991.756 livres tournois représentant leur part de la taille<sup>3</sup>. Évidemment le devoir en incombait plutôt à Matignon qu'aux autres personnages désignés : mais il n'intervenait encore que pour un cas particulier, de première importance il est vrai. Voici mieux : le 26 octobre de la même année, les États étant rappelés à Rouen pour le 3 novembre, le Roi lui ordonna de s'y trouver, pour leur

1. Lettres de LXXVIII, 27 novembre 1536.

2. Lettres de CXXXI, 12 septembre 1543.

3. *Chronique de l'État de France*, I<sup>er</sup>, n<sup>o</sup> 13158. Cf. p. 105, note 2.

adresser de sa part des remontrances et diverses demandes : les lettres qui l'accréditaient lui seraient expédiées en cette ville<sup>1</sup>. Le 31 janvier suivant, nouvelle commission, cette fois pour assembler les États et leur faire jurer l'observation du traité de Crépy : le Roi se fiait à Matignon pour les réunir « au lieu le plus à propos... sans toutesfois entrer pour ce en grans préparatifz, ne y appeller et convoquer que deux ou troys évesques et abbés les plus prochains » de sa résidence, « avec le moindre nombre des autres gens desdictz troys Estatz qu'il sera possible ». La session close, il aurait à en faire passer le procès-verbal au Roi<sup>2</sup>.

C'était là une assemblée hâtive, pour un objet déterminé et en dehors des habitudes. Une autre convocation fut lancée quelques semaines plus tard : François I<sup>er</sup> ordonnait la réunion des États à Rouen, le 1<sup>er</sup> mars : il voulait leur demander leur part, soit 146.568 livres, des 600.000 livres d'augmentation de taille devant servir à la levée de deux armées qui combattraient les Anglais sur terre et sur mer. Comme à l'automne de 1544, le Dauphin, Claude d'Annebault et Joachim de Matignon, à qui on avait adjoint le premier président du parlement normand, reçurent commission pour s'y trouver et présenter la requête du Roi<sup>3</sup>. Inutile d'ajouter que le Dauphin et Claude d'Annebault étaient seulement cités dans les lettres royales parce qu'ils étaient titulaires du gouvernement et de la lieutenance générale. Une troisième réunion eut lieu avant la fin de cette même année 1545 : l'amiral d'Annebault en fit connaître la date à Matignon<sup>4</sup>. On ignore cependant si le lieutenant général eut à y comparaître. Nous n'en connaissons plus qu'une seule, qui se soit tenue avant la mort de Joachim. Ce fut à Rouen, le 19 novembre 1547 : le baron de Torigni l'aurait présidée, muni des pouvoirs à lui transmis par Henri II. Il aurait même reçu une allocution « pour avoir assisté à ladite convention... présidé et porté la parole et fait remontrance aux deleguez dudit pais du voulloir, affaire et intention du Roy »<sup>5</sup>.

En définitive, l'assistance du lieutenant général aux séances des États n'était pas un privilège attaché à ses fonctions ; elle n'était possible qu'avec une commission particulière, donnée aussi bien à d'autres personnages qu'à lui.

Cette intervention de Joachim de Matignon dans les réunions des États, dans l'administration de la justice, des finances et du domaine, dans les affaires de l'amirauté, étant bien caractérisée, il faut maintenant revenir aux attributions attachées obligatoirement à son titre de lieutenant et représentant du gouverneur. Elles furent essentiell-

1. Lettre n<sup>o</sup> CLXI.

2. Lettre n<sup>o</sup> CLXVI.

3. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 33181 (cf. p. 114, note 1), commission du 3 février 1545.

4. Lettre n<sup>o</sup> CCXXIII, 5 octobre 1545.

5. J 1, fol. 167 v<sup>o</sup> ; J 15, p. 91. Ce fait a été signalé et après p. 148, note 1, où il faut rectifier la phrase qui le rapporte. Si Joachim présida les États ce fut en vertu d'une commission spéciale, mais non de ses pouvoirs de lieutenant général.

lement de deux ordres : les uns tendaient à « faire vivre » les habitants du pays, « en bon ordre, tranquillité de police, à les entretenir en bonne vraie obéissance et fidélité » ; les autres, à assurer la défense de la province contre les ennemis extérieurs, à repousser les attaques de ces mêmes ennemis, à prendre les mesures militaires requises en pareilles circonstances. A vrai dire, ce sont ces dernières qui, à l'époque où Matignon exerça son office, furent les plus importantes : ce sont, du moins, celles qui ont fait l'objet de presque toute sa correspondance.

Cependant il n'est pas impossible de rencontrer des indices de son action pour le maintien de l'ordre dans le pays, il eut à publier et à appliquer en Normandie les ordonnances que le Roi lui expédia, le 25 janvier 1545, pour « remédier aux abus qui se sont cy devant faiz... aux levées des gens de guerre a pied appelez advanturiers... et semblablement remédier aux meurtres, voleries et destroussemens qui se font » dans le royaume<sup>1</sup>. Le 7 juillet de la même année, François I<sup>er</sup> lui commandait d'assembler les nobles, les prévôts de maréchaussée et les communes pour courir sus aux gens de guerre, qui, contre les ordonnances, erraient et vagabondaient dans la province, commettant force pillages, violences et exactions<sup>2</sup>. Trois mois et demi plus tard, il recevait l'ordre de transmettre aux baillis des lettres pour obliger par la force, si c'était nécessaire, les légionnaires normands à se retirer chez eux et à cesser leurs déprédations : lui-même aurait à les secourir dans cette repression, de telle façon que le « peuple en soit entièrement de charge »<sup>3</sup>. L'année suivante et au 30 juin, pour le soulagement du pays, il devait exécuter de nouvelles ordonnances sur la réduction des garnisons normandes et le renvoi des étrangers, afin d'« empêcher les tenemens des champs, foule et oppression » du peuple : il devait également disperser les gens de guerre, tant à pied qu'à cheval qui, après leur licenciement, s'assemblaient avec des « mauvais garçons, pillards et vagabonds »<sup>4</sup>. Plus tard encore, Claude d'Annebault, lui transmettant les ordonnances sur le port des arquebuses et pistolets, insistait pour qu'il les fit « si bien observer » que l'intention « du Roi » y soit accomplie<sup>5</sup>. Voici, d'autre part, qu'il fut chargé de réprimer la révolte des paysans, habitants de villages aux environs d'Alençon, qui s'étaient soulevés contre les officiers et commissaires du Roi sur le fait de la gabelle : le 27 février 1548, il reçut l'ordre de loger chez ces malheureux la compagnie de l'amiral d'Annebault<sup>6</sup>.

1. Lettre n° CLXIX.

2. Lettre n° p. 125, note 1.

3. Lettre n° CCXXI, 29 septembre 1546.

4. Lettre n° CCXXVI et commission du 30 juin 1546, publiée p. 116, note 2.

5. Lettre n° CCXXVII, 30 novembre 1547.

6. Cf. p. 148, note 1, à la fin.

De cette répression par la force peuvent être rapprochées les informations judiciaires, déjà signalées ci-dessus, au sujet de faits concernant le gouvernement. Nous n'y reviendrons pas.

Le Roi veillait, d'une façon plus spéciale, sur les intérêts des nobles, principalement sur les orphelins mineurs, dont la garde lui était dévolue. Aussi le vî-t-on prendre à cœur la question du mariage des deux filles que Nicolas de Grouspainx avait laissées et que leur mère voulait donner aux fils du baron de Tracy. Tout naturellement il recourut à son lieutenant général pour commander une enquête secrète, qui devait ensuite lui parvenir, à lui ou au Conseil privé (24 décembre 1544) <sup>1</sup>.

Le plus souvent donc, le rôle de Matignon consistait à publier et faire exécuter les ordres royaux. Il devait, d'ailleurs, annoncer les bonnes comme les mauvaises nouvelles : le 9 novembre 1543, il avait à faire connaître les heureux résultats de la campagne contre Charles-Quint dans le nord de la France, et à « mander par les villes aux évêques et gens d'église qu'ils ayent à rendre grâces à Dieu » <sup>2</sup>. Le traité de Crépy fut connu en Normandie également par ses soins, il fut salué par « telle démonstration de joye qu'il est accoutumé faire en semblable cas » <sup>3</sup>.

Beaucoup plus connue est son action pour la défense de la province contre les ennemis extérieurs. Grâce aux documents ici publiés, on est en mesure de mieux apprécier sa participation aux opérations militaires qui s'effectuèrent dans son voisinage. Lorsque la lieutenance générale de Normandie lui fut confiée pour la première fois, la situation était grave, la France était envahie au nord et au sud-est. Mécontent des attaques dirigées par François I<sup>er</sup> contre le Piémont, Charles-Quint lui avait déclaré la guerre, le 2 juin 1536; quelques semaines plus tard, il pénétra en Provence; d'autres troupes impériales s'avancèrent en Picardie et une escadre flamande menaçait les ports de la Manche. La flotte du vice-amiral de la Meilleraye faisait heureusement bonne garde <sup>4</sup>; d'autre part, l'ennemi était arrêté sur la Somme. La campagne de 1537 dans le nord de la France ne fut pas plus favorable aux Impériaux; elle se termina par la trêve de Bomy, signée le 31 juillet. La Normandie n'eut donc pas trop à souffrir. Pourtant, le Roi tint à reconnaître les services que Joachim de Matignon rendit pendant cette période critique : « attendu mesme, lui écrivait-il le 1<sup>er</sup> octobre 1537, que vostre pais est tousjours sujet à quelque nouveauté ou changement et du costey d'Angleterre mesme, ou vous n'avez grandement secouru, tant par les hommes gardés que vous avez faites,

1. Lettre n<sup>o</sup> CLXIII.

2. Lettre n<sup>o</sup> CXL.

3. Lettre n<sup>o</sup> CLV, 24 septembre 1544.

4. Cf. Charles de la Bouchère, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 302.

5. C'est-à-dire sur les côtes, tournées vers l'Angleterre.

repoussant aucune fois les ennemis et empêchant leurs descentes, comme par vos entreprises et intelligences, tant du costey dudit Angleterre que d'ailleurs ». Au témoignage du Roi, dans cette mission de protection, Matignon avait « autant d'occasions d'acquiescer honneur qu'il s'en peut présenter dans les armées ». C'était une consolante perspective, puisqu'il ne pouvait se rendre, comme il l'aurait désiré, sur le théâtre d'hostilités plus vives.

Il n'eut pas à regretter de rester au gouvernement de la Normandie : le 16 novembre de la même année, une trêve mettait fin à la guerre en Italie. Il fallait cependant attendre la réconciliation de Charles-Quint et de François I<sup>er</sup> à Aiguemortes (14 juillet 1538), pour être assuré de la paix. Pendant quelques années, la Normandie n'eut plus d'ennemis à craindre. Mais, lorsqu'au mois de juin 1543, Joachim reprit la lieutenenance générale, il y avait près d'un an qu'une nouvelle guerre était allumée entre le Roi et l'Empereur, il y avait aussi quelques mois que Henri VIII d'Angleterre était entré en ligne comme allié de Charles-Quint. Plus que d'autres provinces, la Bretagne, la Normandie et la Picardie étaient exposées aux descentes des Anglais et aux attaques de leur marine : dès février 1543, un combat avait eu lieu dans les eaux de Cherbourg<sup>1</sup>.

Pendant qu'il se trouvait dans le nord, au camp de Manolles, François I<sup>er</sup> prévint Matignon : le 28 juin, il lui donna ses premières instructions : les Anglais, lui écrivit-il, « font leur dessaing de venir descouvrir au mon pays de Normandie ». Aussi lui intima-t-il l'ordre de se diriger vers Cherbourg, Granville et autres places fortes de la région, afin de pourvoir à leur ravitaillement et de prendre toutes les dispositions nécessaires. Le commandement de l'arrière-ban du Cotentin était en même temps donné au seigneur de Bourbelle<sup>2</sup>, qui aura à s'entendre avec Matignon<sup>3</sup>. Le duc d'Estouteville confirma les prescriptions royales, recommanda de faire bonne garde, estimant que le baron de Torigni agirait sagement en plaçant l'arrière-ban dans les places de Granville et de Cherbourg ; il insista surtout pour avoir des nouvelles aussi fréquentes que possible : avis était donné dans toutes les villes pour que la correspondance échangée entre le lieutenant général et la Cour fût acheminée à destination dans les plus brefs délais<sup>4</sup>.

Désormais, l'action de Matignon, activée par les dépêches du Roi et du duc d'Estouteville, s'exerça sans relâche pour disposer sur pied de guerre les forteresses normandes, notamment celles de Cherbourg, Granville, Pontorson, le Mont-Saint-Michel, la

1. Lettre n<sup>o</sup> LXXVIII.

2. *Ch. de la Normandie*, t. III, p. 400.

3. Lettre n<sup>o</sup> CXVI.

4. Lettre n<sup>o</sup> CXVIII, 29 juin 1543.

5. Lettre n<sup>o</sup> CXVII, 28 juin 1543.



Hogue, pour réparer les remparts de ces villes et abattre les constructions nuisant à la défense, pour les ravitailler et les approvisionner de munitions, pour établir en garnison les gens de l'arrière-ban. Il ne réussissait malheureusement pas à obtenir du Roi tout ce qu'il réclamait en fait de soldats, d'artillerie et d'argent : plus d'une fois, il n'obtint pour réponse que des encouragements à payer au plus urgent par son propre crédit, son initiative et son entente avec les capitaines des places<sup>1</sup>. L'affaire du 22 juillet, devant Baeffeur, qui se termina par la victoire de nos marins, la destruction du navire le *Grand-Martin* de Londres et la capture de l'équipage anglais, lui occasionna de nouvelles préoccupations : il eut à recueillir les dépositions des prisonniers, à les faire garder en lieu sûr, à poursuivre ceux qui permettaient leur évasion, à les rançonner avant de leur donner la liberté<sup>2</sup>. D'autre part, il devait songer à l'équipement des légionnaires<sup>3</sup>, à l'utilisation des mortes-paies<sup>4</sup>, enfin à la répression du commerce illicite avec les ennemis et de l'exportation des denrées faite au mépris des ordonnances<sup>5</sup>. Par contre, il lui fallut favoriser l'expédition de vivres au camp établi par le Roi près de Landreoc, faciliter un passage de lansquenets à travers la Normandie, ce qui n'était pas sans lui causer de graves soucis à cause de la misère du peuple<sup>6</sup>. Bien que les craintes inspirées par les Anglais aient été moins vives des le mois d'août<sup>7</sup>, il ne prit guère de repos que lorsque l'hiver vint, il eût congédié l'arrière-ban<sup>8</sup>. Ses efforts furent d'ailleurs appréciés en haut lieu : plusieurs fois, il recut l'assurance de la satisfaction énoncée par le Roi.

Il profita du répit que lui procurait la mauvaise saison pour se rendre à la Cour<sup>9</sup> : il y trouva sans doute des instructions plus précises, des crédits urgents qui lui avaient manqué jusqu'alors. Des nouvelles assez inquiétantes vinrent l'y relancer, avec une supplique pour écarter de la province les gens d'armes, bons seulement à « manger » le peuple, qu'on y laisse seulement la noblesse, qu'on y envoie seulement des capitaines « qui entendent que c'est de la guerre », qu'on accorde de l'artillerie, cela suffira, prétendait Jacqueline d'Éstoutville, pour assurer la défense contre les Anglais<sup>10</sup>. Les appréhensions qu'on avait eues au début de janvier se dissipèrent, semble-t-il, assez

1. Lettres nos CXIX, CXXI, CXXIV, CXXV, CXXVIII, CXXXV.

2. Lettres nos CXIX, CXXV, CXXXV.

3. Lettre n° CXXIII.

4. Lettres nos CXIX, CXXXV.

5. Références données à propos de l'affaire Fabien de Châteauneuf.

6. Lettre n° CXXV ; commission du 3 mars 1549, publiée p. 149, note 3.

7. Lettre n° CXXVIII, 17 août 1543.

8. Lettre n° CXXXVI.

9. Lettres nos CXIX, CXXV.

10. Lettre n° CXLIV, 9 janvier 1544.

vite<sup>1</sup>. Elles se renouvelèrent dès les premiers jours du printemps : le maréchal d'Annebault dut renvoyer Joachim de Matignon à son poste, sur l'e avertissement certain que les Angloys se doibrent de faire dedens troys semaines une grosse descente en la Basse Normendye<sup>2</sup>. Mais il eut aussi à se préoccuper du sort des autres parties de son gouvernement: sur ses ordres, l'ingénieur génois Bellarmato dut immédiatement inspecter Saint-Valery et Fécamp, avant d'arriver au Havre, où il avait à exercer, avec le concours de Matignon, la surintendance des fortifications et batiments<sup>3</sup>. Le lieutenant général fit également continuer les travaux pour la défense de Cherbourg<sup>4</sup>; dès les premières semaines, les montres et le paiement des compagnies en garnison dans la province, puis de l'arrière-ban, s'effectuèrent sur son initiative<sup>5</sup>. Plus tard, on lui confia encore l'exécution des ordonnances royales, qui révoquaient les permissions d'exporter les blés, vins et autres denrées<sup>6</sup>.

Ce fut seulement dans le courant de l'été qu'Henri VIII réalisa les menaces que l'on redoutait en France. Pendant que l'armée de Charles-Quint s'avancait par la Lorraine vers la Champagne, il traversa le Pas-de-Calais avec une trentaine de mille hommes (14 juillet 1544) et vint mettre le siège devant Boulogne. Nul document n'enseigne ce qu'il fallut faire en Normandie pendant les deux mois qui suivirent le début de cette double invasion : sans aucun doute, on dut redoubler de vigilance et activer les préparatifs de lutte contre l'ennemi. Mais Henri VIII fut retardé par la résistance de Boulogne dont il ne s'empara que le 14 septembre, et l'Empereur accepta, quatre jours plus tard, la paix de Crépy, ce qui permit à l'armée du Dauphin de se porter aussitôt contre les Anglois. D'autre part, François I<sup>er</sup> fit armer en Normandie une flotte placée sous le commandement de la Meilleraye. C'est dans ces circonstances qu'il chargea Joachim de Matignon de veiller, comme nous l'avons déjà dit, à la sûreté du littoral et de venir jusqu'au Havre en inspectant les côtes. La Meilleraye ayant besoin d'argent pour hâter ses préparatifs, le Roi, sachant qu'il pouvait compter son lieutenant général au nombre de ses e bons serviteurs<sup>7</sup>, le pria d'employer son propre crédit et celui de ses amis afin d'obtenir le prêt des sommes nécessaires<sup>8</sup>.

L'hiver ne fut pas, comme l'année précédente, une période de repos<sup>8</sup>. Tout d'abord,

1. Cependant si la lettre n° CXLV est de 1544 (22 janvier), elles auraient été assez vives pour nécessiter un retour précipité de Matignon en Normandie.

2. Lettre n° CXLVI, 15 mars 1544.

3. Lettre n° CXLVII, 22 mars 1544. Le 26 octobre de la même année, le Roi ordonna à Matignon de faire délivrer 2.000 livres à Bellarmato pour les fortifications du Havre : lettre n° CLVIII.

4. Lettre n° CLII, 23 mai 1544.

5. Lettre n° CXLVIII, 14 avril 1544.

6. Lettre n° CLII, 30 juin 1544.

7. Lettre n° CLIV, 23 septembre 1544.

8. Matignon vint cependant à la Cour en janvier 1545 (cf. lettre n° CLXVIII). Son voyage dut être rapide.

Matignon eut à vaincre la résistance du clergé normand, qui, « sans avoir aucun regard à ce que l'Anglois nous estoit demeuré ennemy, ne faire autre estat de la prospérité ou improspérité de nos affaires » refusait, sous prétexte d'exemptions<sup>1</sup>, de contribuer à la fourniture des vivres et munitions destinés aux villes et places fortes de la province. Il eut recours au Roi; des lettres patentes lui donnerent satisfaction en l'autorisant à terminer les approvisionnements prescrits et à imposer, toutes oppositions ou appellations cessantes, les prélats et les gens d'église comme les autres habitants le 14 décembre 1544<sup>2</sup>. Huit jours après, une nouvelle commission lui dévoilait les tres importants préparatifs faits contre les Anglais et lui apportait un surcroît de besogne. François I<sup>er</sup> avait ordonné d'assembler en Picardie de 8 à 10.000 hommes sous le commandement du maréchal du Biez : c'était avec l'intention de marcher contre Boulogne. Mais le pays, où cette armée devait se réunir, était beaucoup trop « mangé » et « fouille... pour les guerres qu'il a souffertes es années passées », et n'était pas en mesure de fournir des vivres en quantité suffisante. Il était nécessaire d'en tirer de la Normandie. De la l'ordre donné à Matignon d'en faire conduire au port d'Étaples par des marchands munis de ses lettres de congé; l'exemption de tous droits de péage, passage, etc., leur était d'ailleurs assurée<sup>3</sup>; de même un prix rémunérateur.

Un double écueil était à éviter. Il ne fallait pas que, sous prétexte de conduire des vivres à l'armée de Picardie, des marchands peu scrupuleux les fissent passer aux ennemis : c'était d'autant plus à craindre qu'à la même époque il y en avait certains qui, « pour l'avarice insatiable qu'ils ont de gagner et faire leur profit particulier », trafiquaient ordinairement avec les Anglais aux îles de Jersey et Guernesey et leur fournissaient en même temps des renseignements. Matignon, qui était chargé de faire informer en secret contre ces dangereux commerçants<sup>4</sup>, devait tenir la main à ce que ceux qui enlèveraient de sa province des blés, vins et autres denrées, lui donnassent l'assurance d'une action loyale et rapportassent un certificat du maréchal du Biez constatant la régularité de leurs opérations. Les marchands envoyés de Picardie par le maréchal avaient aussi l'obligation de lui présenter les lettres qui les accréditaient ou la commission que le Roi leur avait octroyée<sup>5</sup>. Une entente était du reste à établir entre

1. Il serait intéressant de savoir si fut respecté alors le mandement adressé par le Roi à Matignon, le 24 juillet précédent, qui ordonnait que l'abbaye de Barbery fût exemptée des contributions de vivres pour le château de Caen (cf. p. 104, note 2).

2. Cf. p. 108, note 5.

3. Lettres patentes du 12 décembre 1544 : p. 108, note 5. Voir encore les lettres nos CLXIV et CLXV, des 10 et 11 janvier 1545.

4. Voir les lettres patentes du 7 janvier 1545, dont le texte est rapporté p. 110, note 3.

5. Lettres nos CLXIV et CLXV.

du Biez et Matignon : enfin, celui-ci était autorisé à consentir « quelque petit prouffiet » aux marchands qui se rendaient à son appel<sup>1</sup>.

L'autre danger, contre quoi on avait à se garder, était l'appauvrissement excessif de la Normandie : elle risquait à son tour d'être affamée. On y remédia par une « permission générale », accordée par le Roi « a tous marchans de Breitaigue, Guienne et autres endroitz estans sur la marine et fleuves... de descendre en Normandie, pour y mener tous vivres franchement et quietement de tous peages ». Les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces avaient, de leur côté, à prendre la précaution de ne les laisser passer que s'ils allaient à bonne destination<sup>2</sup>. Grâce à ces mesures, les opérations prescrites devenaient sans péril.

Dès les premiers jours de mars, les mouvements et concentrations de troupes se préparèrent. Cela ne se fit pas sans le concours de Matignon. C'est à lui en effet que le Roi commanda de diriger vers la Picardie les hommes d'armes et archers qui constituaient les compagnies d'ordonnances du duc de Vendôme, du connétable de Montmorency, du maréchal du Biez, des sieurs de la Rochepot, de Villebon, Heilly et Dampierre (3 mars 1545)<sup>3</sup> : c'est à lui que Claude d'Annebault demanda de faire passer la revue de sa propre compagnie au lieu qu'il jugerait le plus à propos<sup>4</sup> : c'est encore par son entremise que François I<sup>er</sup> envoya dans les garnisons fixées par son autorité, cette même compagnie avec celles des ducs d'Estouteville et de Montpensier, des sieurs de Bouffières et de la Meilleraye, du baron de Corton (10 avril 1545)<sup>5</sup>. Plus tard enfin, Matignon publia l'ordre donné à celles qui étaient placées sous le commandement du Dauphin, du duc d'Orléans, de Boisy, du grand-écuyer, etc., de se rendre avant le 20 juillet en Picardie (21 juin 1545)<sup>6</sup>. D'autres, venant de plus loin, devaient passer par la Normandie : pour celles-ci, le lieutenant général eut à leur faire « dresser estappes », c'est-à-dire à leur préparer des vivres dans les localités où elles devaient s'arrêter, afin qu'elles « n'aient occasion de s'escarter et tenir les champs »<sup>7</sup>.

Cette question des approvisionnements eut vint primordiale lorsque le Roi réunit au Havre la flotte sur laquelle il comptait transporter en Angleterre un corps d'armée, 10.000 hommes venant de la Guyenne : étaient d'abord annoncés pour s'y embarquer<sup>8</sup> :

1. Lettre n<sup>o</sup> CLXV.

2. Lettres n<sup>os</sup> CLXIV et CLXVII.

3. Lettre n<sup>o</sup> CLXX.

4. Lettre n<sup>o</sup> CLXXI, 23 mars 1545.

5. Lettre n<sup>o</sup> CLXXIII.

6. Lettre n<sup>o</sup> CLXXXIII.

7. Lettre n<sup>o</sup> CLXXXIV, 2 mai 1545.

8. Cf. le mandement adressé par Matignon au sr de Bray, le 22 mai 1545 : p. 147, note 1.

plus tard ce fut 25.000<sup>1</sup>. Tout ce monde devait stationner dans les environs du Havre pendant dix à douze jours. Il fallait de plus se préoccuper de ravitailler largement, aussi bien les vaisseaux que le Roi faisait venir de la Méditerranée que ceux qui appartenaient à la marine du Ponant. Ce fut la tâche de Joachim de Matignon, tâche ardue pour laquelle on lui envoya des auxiliaires : le prince de Molphe, Mautron, le s<sup>t</sup> de Bandeville, d'autres encore. Avec l'organisation administrative de la Normandie, les réquisitions offraient en effet de nombreuses difficultés : il fallait imposer toutes les élections de la province, « le plus justement et également » qu'il était possible, contraindre les récalcitrants, briser la résistance de ceux qui prétendaient être exemptés de contributions, entendre les réclamations des hauts personnages qui voulaient obtenir pour leurs vassaux ou leurs subordonnés un allègement à leurs charges, en même temps empêcher les brigandages des soldats déserteurs, les pillages alors trop fréquents des troupes en marche ou en stationnement. Depuis la fin de mai jusque dans la seconde quinzaine de juillet, les dépêches du Roi et de son ministre, le cardinal de Tournon, se firent plus pressantes que jamais, elles multiplièrent les instructions, annoncèrent des envois d'argent. François I<sup>er</sup> tenait essentiellement à la satisfaction de ses soldats et de ses marins : outre les rations ordinaires de bœuf et de mouton, il leur faisait donner de la volaille et du lard ; il faisait acheter pour eux du cidre et du vin. Qu'on lise sa correspondance<sup>2</sup>, et l'on aura une idée de l'action imposée au lieutenant général. Ses pouvoirs ordinaires ne lui suffisaient plus ; il a été dit plus haut que, le 20 juillet, de nouvelles lettres lui furent conférées pour suppléer à l'absence de l'amiral et du vice-amiral.

La flotte, placée sous le commandement de Claude d'Annebault, prit la mer le 14 juillet. La besogne de Matignon, qui se tenait au Havre en permanence, n'en fut pas diminuée, au contraire. Dès le premier jour, il eut à pourvoir aux réparations de la *Grande Maîtresse*, navire de puissant tonnage qui eut un accident en quittant le port. à lui incombait le soin d'assurer les communications entre le Roi, établi non loin, à Harfleur, Vatteville, Jumièges, Saint-Waastville, Laquesville, Arques, et l'amiral d'Annebault, de transmettre à ce dernier les vivres et munitions dont il avait besoin, d'essayer de pénétrer les mouvements des ennemis, de tenir à distance les vaisseaux trop exposés, d'examiner dans quelles conditions des commandants ramenaient leurs navires au port, d'accroître constamment les forces combattives de la flotte, surtout au moment où s'annonçait une rencontre décisive. Pendant le même temps, il devait continuer à expédier, par mer ou par terre, des vivres au fort établi devant Boulogne par le maréchal du Biez, envoyer messagers sur messagers au Roi pour lui faire connaître les

3. Lettres patentes du 13 juin 1545 : p. 118, note 1.

4. Ce sont toutes les lettres adressées depuis le 20 mai 1545 au CXXV et suivantes.

nouvelles. François I<sup>er</sup> était tellement impatient pendant ces semaines où se jouait une si grosse partie contre l'Angleterre, qu'il pressait continuellement le zèle de Matignon : il lui réclamait des lettres de renseignements, même quand il était impossible de lui donner des réponses satisfaisantes. Aussi Joachim écrivit-il un jour que, puisque le Roi exigeait des courriers si fréquents, il obéirait et annoncerait l'heure de la marée quand il n'aurait pas mieux à dire<sup>1</sup>.

Ce sur-mirage prit fin lorsque, après des opérations plus ou moins heureuses qui ne terminaient rien, la flotte royale revint au Havre où elle fut désarmée. Ce fut aux environs du 20 août. Il n'y avait plus qu'à liquider la situation au mieux des intérêts du Roi, renvoyer au plus vite les marins et soldats, restituer les provisions amassées au Havre, munir les places fortes dégarnies, payer les frais engagés. Matignon s'y employa : ce fut l'affaire de longs mois. Son activité n'est guère connue cependant que par deux commissions royales. La première, du 5 février 1546, lui commandait de faire supporter par les habitants des vicomtes de Caudebec et de Mondivilliers, qui n'avaient livré que 6,000 boisseaux de blé au lieu des 8,000 qu'ils auraient dû conduire au Havre, les frais de transport et de garde de ce blé<sup>2</sup>; la seconde, du 7 janvier 1547, d'allouer aux villages voisins du Havre, qui avaient particulièrement souffert des rapines des soldats, les deniers provenant de la vente des vivres non employés : si cette somme n'était pas suffisante pour les indemniser convenablement, ordre était donné de cotiser les gens de la province sujets à la taille<sup>3</sup>. Il ne faut pas s'étonner du retard apporté à une telle liquidation : le règlement et la vérification des comptes pour les vivres transportés de Normandie au camp de Marolles en 1543 et pour les sommes dépensées la même année lors du passage des lansquenets, furent ordonnés seulement le 3 mars 1549<sup>4</sup>.

Les campagnes de l'été de 1545 n'ayant amené aucun résultat, François I<sup>er</sup> projeta de les reprendre l'année suivante. Le 27 mars 1546, il fit connaître à Matignon qu'il avait décidé de réunir en Picardie une armée de 70,000 hommes et d'équiper en outre une nouvelle flotte : c'était pour justifier les prescriptions qu'il donnait à son lieutenant général d'empêcher l'exportation des blés, vins, viandes fraîches ou salées<sup>5</sup>. Il ne paraît pas cependant qu'on ait revu en Normandie toute l'agitation de l'an précédent, d'autant plus que la paix entre Français et Anglais fut signée le 8 juin 1546. On manque, d'ailleurs, de renseignements précis.

1. Sur tout cela, les dépêches presque quotidiennes du Roi et du cardinal de Tournon, publiées ci-après, n<sup>o</sup> CLXXXIX à CCXVI donnent les plus amples détails.

2. Voir ci-après, p. 146, note 3.

3. P. 147, note 4.

4. P. 149, note 5.

5. P. 144, note 3.

Il en a été assez dit pour qu'on puisse apprécier l'importance du rôle imposé à Joachim de Matignon, lieutenant général en Normandie. Les circonstances firent qu'il s'est élevé bien au-dessus de ce qu'il aurait été en temps de paix ou dans un pays moins exposé aux attaques de l'ennemi. Mais justement, plus s'accrut l'action du baron de Torigni, plus se manifestèrent ses qualités d'initiative, d'activité, de vigilance, plus il se montra zélé dans l'exécution des ordres à lui transmis, plus il inspira de confiance, plus il mérita la reconnaissance royale.

Il ne profita pas assez longtemps de la faveur où il avait su pleinement s'établir. Les lettres ici publiées montrent que de bonne heure sa santé fut éprouvée : il souffrait de la goutte en 1536<sup>1</sup> ; l'année suivante il était blessé à la jambe<sup>2</sup> ; en 1543, il avait été assez sérieusement indisposé<sup>3</sup>. Tout cela ne l'avait pas empêché de fournir ensuite un service des plus actifs. Le surmenage abrégé-t-il ses jours ? On ne sait. Toujours est-il que sa carrière fut brisée tôt. Il mourut le 9 octobre 1549, dans la cinquante-quatrième année de son âge<sup>4</sup>. L'église Saint-Laurent de Torigni recueillit sa dépouille en la chapelle dite de Matignon ; on l'ensevelit dans le tombeau qui avait déjà reçu le corps de sa femme Francoise de Daillon<sup>5</sup>.

1. Lettre n° LXX.

2. Lettre n° LXXIV.

3. Lettres n°s CX et CXI.

4. J 2, fol. 22 v° ; J 23. Boisgeffray, en 1643, donna pour date le 21 janvier ou la Saint-Denis (9 octobre) 1549 (J 15, p. 93). Mais il est certain que le 21 janvier doit être écarté : Joachim vivait encore le 7 septembre 1549 : J 1, fol. 39.

5. *Généalogie et alliances de la Maison de Matignon*, J 19, p. 42. Le début de l'épithaphe de Joachim est donné par l'auteur de ce ms., qui s'est d'ailleurs trompé en fixant l'année de sa mort en 1542.

## CHAPITRE II.

## LA CORRESPONDANCE DE JOACHIM DE MATIGNON.

Les documents que nous publions comprennent, sous cette rubrique générale de Correspondance, les lettres écrites par Joachim de Matignon comme celles qui lui furent adressées.

Joachim écrivit beaucoup : à sa famille, à ses amis, à ses intendants et agents, à ses subordonnés, baillis et capitaines des villes et places fortes, officiers des bans et arrière-bans, etc., à ses chefs hiérarchiques, Gui de Laval, l'amiral Chabot, le duc d'Estouteville, le maréchal-amiral d'Annebault, enfin au Roi lui-même et à son ministre le cardinal de Tournon. De la nombreuse correspondance qu'il expédia, les preuves abondent, on en retrouve mention à chaque page du présent volume. Par malheur, elle a disparu presque tout entière. Elle est représentée aujourd'hui par trois lettres seulement : la première (n° I), du 8 septembre 1513, est l'unique que les archives des Matignon aient conservée adressée à sa famille, on l'espèce à sa mère<sup>1</sup>. La seconde (n° V) est également l'unique connue envoyée à l'un de ses agents seigneuriaux, M. de Préalines, receveur général de la terre de Matignon<sup>2</sup>. Enfin, la troisième (n° CXXIV) est celle qu'il fit passer au Roi, le 26 juillet 1513, après l'avoir signée avec Nicolas de Moy et Jacques Carbonnel, en l'accompagnant d'un mémoire sur la place de Cherbourg<sup>3</sup>. C'est vraiment peu. Si l'auteur de la présente publication avait exploré les Archives publiques de Normandie, comme il l'a dû faire pour rechercher les lettres du maréchal de Matignon, peut-être aurait-il pu accroître son dossier. Les événements ne le lui ont pas permis.

La correspondance reçue par Joachim de Matignon a été mieux préservée. Elle l'a été grâce à la précaution prise, dans le premier tiers du xviii<sup>e</sup> siècle, par le possesseur du chartrier de Torigni ; il a fait relier en un volume (aujourd'hui J 46 aux Archives du

1. Bibl. n° 11.

2. Cfr. n° 34. Elle est datée que de l'année. Il est supposé qu'elle appartient à l'une des années comprises entre 1522 et 1528. Il faut cependant se rappeler que, en 1527, duc de 1528, son ban étant abrogé dans le pays, il n'y eut point de VIII<sup>e</sup> ban. C'est donc l'année où il percevait encore les revenus quand il écrivit cette lettre.

3. Bibl. nat., fr. 3020, fol. 93.



Palais de Monaco, les lettres alors conservées). En tête du registre, il existe une table des documents contenus. Par elle on sait le nom des signataires et la date des missives qu'une main criminelle a découpées, non sans laisser des traces de son vandalisme. En voici la liste, d'après l'ordre où elles se trouvaient dans le registre : lettres de François I<sup>er</sup>, 9 juillet 1532 (ci-après, n<sup>o</sup> LVII), 23 mai 1544 (n<sup>o</sup> CLII), 30 juin 1544 (n<sup>o</sup> CLIII), 23 septembre 1544 (n<sup>o</sup> CLIV), 2<sup>o</sup> septembre 1614 (n<sup>o</sup> CLVI), 10 avril 1543 (n<sup>o</sup> CLXXIII) ; du dauphin Henri, 20 juin 1543 (n<sup>o</sup> CLXXX) ; de la reine Claude de France, 28 octobre 1520 (n<sup>o</sup> III) ; de Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, 12 décembre 1528 (n<sup>o</sup> XLV), vers 1538 et 1538 ?-1544 (n<sup>o</sup> LXXX et LXXXI) ; du duc d'Estouteville, 12 février 1544 (n. st.) ; enfin, du cardinal de Lorraine, 7 août 1543 (n<sup>o</sup> CCVI). Soit en tout treize lettres, enlevées par un amateur d'autographes peu scrupuleux. Ces originaux ne sont pas tous perdus : deux (de Marguerite d'Angoulême, vers 1538 ; de François I<sup>er</sup>, 30 juin 1544) se retrouvent dans la collection Egerton du British Museum ; il y ont été vus par le comte de la Ferrière, qui les a publiés<sup>1</sup>. Un troisième (de François I<sup>er</sup>, 23 septembre 1544) est passé en vente publique le 14 décembre 1891 et fut adjugé au châtelain de Méry-sur-Oise<sup>2</sup>. Les dix autres seront peut-être signalés un jour dans une collection publique ou privée. De cette dernière série, huit ont leur texte connu par les copies exécutées au xviii<sup>e</sup> siècle, dont il sera question dans un instant ; un neuvième (du cardinal de Lorraine) n'est aujourd'hui représenté que par une analyse ; seul, le contenu de la lettre écrite par le duc d'Estouteville, le 12 février 1544, reste complètement inconnu.

Par contre, le registre J 46 contient diverses pièces qui ne concernent pas Joachim de Matignon : il présente au fol. 137, une lettre de Jean de Marbeuf au baron de Tornon, 9 mars 1521, qui a été signalée dans la note 9 de la page 3 comme se rapportant à Jacques I<sup>er</sup> de Matignon ; aux fol. 43 et 125, une dépêche de Charles IX (2 mars 1561), et une lettre de Carouges (6 juillet 1578), qui ont été adressées au maréchal de Matignon ; enfin, au fol. 58, une importante missive de Cesare Fregoso au comte de Montmorency (9 novembre 1540).

1. L'ordre suivi pour le classement des lettres est le suivant : d'abord les lettres de Rois et de la famille royale ; puis les autres lettres datées de l'année, par ordre chronologique ; enfin, les lettres non datées. Il y a quelques erreurs dans ce classement : de plus, quelques lettres ont été mal classées dans la table (celles d'Arcona, 13 juin 1549 ; une du cardinal de Tournon, 4 août 1533 ; de François I<sup>er</sup>, 10 août 1566 ; de Charles IX, 2 mars 1561).

2. *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les Valois d'après les documents recueillis au British Museum et de Rome à Paris*, p. 10 et 8. L'édition est assez fautive ; les références données sont t. IX et V de la Coll. Egerton. L'obligeance de M. Gilson, qui a bien voulu collationner la lettre de Marguerite d'Angoulême, m'a permis de rectifier la première.

3. Le marquis de Moy, acquéreur de ce document, en a envoyé la copie aux Archives du Palais ; elle y est conservée sous le n<sup>o</sup> 18 du dossier J 46.

D'autre part, le même registre n'a pas recueilli tous les originaux que l'on possédait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle de la correspondance envoyée à Joachim. Beaucoup de lettres étant insuffisamment datées, on se trouva fort embarrassé lorsqu'il fallut les attribuer à leur véritable destinataire; on reconnut pourtant la plupart de celles qui arrivèrent entre les mains de Joachim, surtout parce qu'elles portaient la même signature que d'autres missives parfaitement datées. Mais il en fut toute une série, qu'on mêla avec celles, dépourvues d'éléments chronologiques, qui avaient appartenu au maréchal de Matignon. Elles furent reliées dans le registre n<sup>o</sup> 76. Ce sont celles de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné (n<sup>o</sup> II); de Pierre de Martigny, évêque de Castres (n<sup>o</sup> IV); de Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezois (n<sup>o</sup> XLIX); de Kerbiquet, chapelain de Joachim (n<sup>o</sup> LV); de Livio Crotto (n<sup>o</sup> LVIII); Jacques ? de Polletot (n<sup>o</sup> LXIII); Jacques I<sup>er</sup> de Matignon (n<sup>o</sup> LXXV); Roland Rouen (n<sup>o</sup> LXXIX) et de M. de Champeaux (n<sup>o</sup> CCXX et CCXXII).

Il a déjà été dit que des copies avaient été effectuées, qui permettaient de connaître le texte d'originaux maintenant égarés. Presque toutes les lettres de François I<sup>er</sup> (39 sur 41, notamment celles des 9 juillet 1532, 23 mai, 30 juin, 23 et 29 septembre 1544 et 10 avril 1545, plus celle du dauphin Henri (20 juin 1545), ont été transcrites, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un recueil de documents, dont le premier cahier est intitulé : « Titres d'honneur concernant l'antiquité et illustration de la Maison de Matignon ». C'est aujourd'hui le dossier J 10. D'autres lettres ont été copiées sur feuilles volantes, quelques années plus tard; elles forment à l'heure actuelle les n<sup>os</sup> 14 à 17 et 19 du dossier J 14 aux Archives du Palais de Monaco. Grâce à cela on possède le texte des lettres de Claude de France et de Marguerite d'Angoulême, sans compter celui d'une dépêche de François I<sup>er</sup> (29 septembre 1545), dont l'original est d'ailleurs conservé<sup>1</sup>. Au siècle précédent, le s<sup>r</sup> de Boisgeffray, historiographe de la Maison de Matignon, avait inséré la copie d'une autre dépêche royale (1<sup>er</sup> octobre 1537; n<sup>o</sup> LXXVIII) dans la généalogie composée par lui à Torigni en 1643 et mise au net en 1647 (J 15, p. 91<sup>re</sup>).

Boisgeffray avait rédigé à peu près à la même époque une histoire généalogique des Matignon (J 16); dans le chapitre consacré aux deux frères Joachim et Jacques I<sup>er</sup>, il avait signalé et analysé de nombreuses lettres adressées au premier de ces personnages. Au même annaliste très probablement est dû un « inventaire de lettres de roys et de raines trouvées à Thorigny en decembre 1647 » aujourd'hui J 7, cahier n<sup>o</sup> 1. Il le fit précéder de la phrase suivante : « Monsieur de Betune ayant demandé à M. le comte de Thorigny quelques lettres anciennes ou memoires de sa Maison pour employer a une cronique etc., luy envoya (sic) l'année (blanc) plain une grande caisse de lettres de roys

<sup>1</sup> Cette copie n'a pas été signalée par l'auteur, en tête de la lettre n<sup>o</sup> CCXXI.

et de roines s'adressantes aux seigneurs de ceste Maison<sup>1</sup>, et depuis en aiant encor recouvert, j'en ay fait l'inventaire qui en suit. » Si la liste des dépêches royales adressées au maréchal de Matignon y est encore fort longue, celle des lettres expédiées par François I<sup>er</sup> à Joachim ne comprend que six numéros. Et pourtant toutes celles que possède actuellement le registre J 46 étaient alors bien connues : Boisgeffray avait en soin de ne pas les faire passer à M. de Bêthune et les utilisait dans ses histoires généalogiques.

Au xvii<sup>e</sup> siècle également, par un compilateur dont on ignore le nom, fut rédigé le précieux inventaire des archives de Torigni, qui constitue aujourd'hui le J 1 aux Archives du Palais de Monaco. On n'y comprit pas les lettres missives. Elles furent l'objet d'un travail spécial : « extrait des lettres considerables qui sont au chasteau de Thorigny » (J 7, 2<sup>e</sup> cahier). Là on retrouve l'indication d'une notable partie de celles qui furent expédiées à Joachim : même des copies de passages entiers. Bien mieux, on y relève aussi la mention de la lettre du cardinal de Lorraine (n<sup>o</sup> CCVI, dont l'original a été découpé du registre J 46, plus une copie partielle et l'analyse de deux missives, qui furent perdues avant la reliure de J 46 n<sup>os</sup> LXXVII et CLXXVII : la première de Robert de la Marck (août 1537), la seconde du roi François I<sup>er</sup> à MM. de Matignon et de la Meilleraye (14 juin 1545).

Originaux, copies, analyses, telles sont les diverses sources de la présente publication. Il n'est pas besoin de faire remarquer que rien n'a été omis de ce qui peut servir l'histoire. Les lettres ont été éditées intégralement, sauf quelques-unes, d'intérêt nul, qui ont été seulement analysées<sup>2</sup>. Dans les notes qui accompagnent leur texte sont utilisés les renseignements fournis par le fonds de Matignon et imprimées les parties essentielles des lettres patentes adressées à Joachim de Matignon. On a donc essayé de mettre à la portée des historiens, sur la période comprise entre 1513 et 1548, mais principalement de 1537 à 1548, tout ce que sont susceptibles de fournir les archives des Matignon.

C'est pour obéir au même sentiment que l'auteur de ce volume a cru devoir ôter en appendice quatre lettres, qui ne concernent en aucune façon Joachim de Matignon. Mais les originaux en sont conservés, soit dans le registre même de sa correspondance, soit dans le dossier constitué à son nom, et leur importance est digne d'être prise en considération. C'est une dépêche de la duchesse de Mantoue à François I<sup>er</sup> 23 octobre

1. Les documents envoyés à M. de Bêthune ne revinrent jamais à Torigni. Ils sont arrivés à la Bibliothèque nationale avec le fonds dit de Bêthune. S'ils ne comprennent pas de lettres adressées à Joachim de Matignon, par contre ils en ont beaucoup qui furent envoyées au maréchal Jacques II.

2. Elles sont signées surtout de Livio Crotto; quelques-unes sont d'Adrienne et de Jacqueline d'Estouteville.

1540: n° CCXXIX) et des lettres adressées au cométable de Montmorency par Cesare Fregoso (9 novembre 1540: n° CCXXX), Guillaume du Bellay (14 novembre 1540: n° CCXXXI), Christian II, roi de Danemark (29 octobre 1541: n° CCXXXII). Il en est une dernière<sup>1</sup>, d'Albert, margrave de Brandebourg, au même cométable (1541), dont il aurait été désirable de donner le texte: malheureusement, l'original a été tellement mutilé par la dent des rongeurs qu'il n'en reste plus assez pour deviner le sens des phrases, si ce n'est celles qui ont trait à l'envoi de huit faucons.

Les documents de cet appendice ne compensent pas, hélas! les très grosses pertes éprouvées d'autre part. Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que les lettres imprimées ici représentent seulement une faible partie de celles que recut Joachim de Matignon. La destruction des autres est antérieure à 1643. A quel motif doit-on l'attribuer? Ce n'est pas la qualité des signataires qui a fait conserver telle ou telle série de lettres, car il est facile de prouver que les mêmes personnages ont écrit d'autres missives aujourd'hui perdues. Il semblerait que la correspondance ait été primitivement classée par ordre chronologique et par auteurs, et que fréquemment les lettres actuelles soient dues à la disparition de paquets de tel personnage pour telle ou telle année. On expliquerait ainsi jusqu'à un certain point pourquoi on n'aurait, pour 1523, que des lettres du comte de Laval, pourquoi ces mêmes lettres manquent et pourquoi il n'existe absolument rien pour d'autres années<sup>2</sup>. Cette hypothèse ne serait pas encore entièrement satisfaisante. Sans aucun doute, dès le xvi<sup>e</sup> siècle, une véritable importance avait été attachée aux dépêches royales et aux lettres de hauts personnages, et c'est la raison pour laquelle on en a relativement plus que d'autres documents: mais la négligence mise à leur conservation leur a été bien souvent fatale. Quoi qu'il en soit, l'actuelle publication assure la survie de ce que le temps a épargné.

Comme pour ses précédents ouvrages, l'auteur a trouvé auprès de ses confrères de bienveillants concours: tous ceux qui ont eu l'amabilité de répondre à ses demandes de renseignements voudront bien trouver ici le témoignage de sa gratitude. Parmi eux, M. Rover, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, a droit à des remerciements particuliers pour la parfaite obligeance qu'il a mise à seconder les recherches nécessitées par la préparation de ce volume.

1. Elle est conservée sous le n° 23 dans le dossier J. 44.

2. Voir la table chronologique, p. 161 et suiv.





# CORRESPONDANCE

## DE JOACHIM DE MATIGNON

SIRE DE MATIGNON ET BARON DE TORIGNI

I. — [1513], 8 septembre. — Bures.

### LETTRE DE JOACHIM DE MATIGNON A SA MÈRE PÉRONNE DE JEU COURT.

Original : J 43, n° 14.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : *Idem*, n° 17.

Madame. Tant et sy très humblement que je  
pays, a vostre bonne grace me recommande.

Madame. S'il vous playst scavoïr de notz nou-  
velles, nous arryvames hier en ce lieu et croy  
qu'au playsyr de Dyeu, nous avons passé tout  
le danger. Les nouvelle[s] de ce pays cy sont  
que les Souysses marchent pour venyr a Dyjon<sup>1</sup>.  
Le Roy a mandé a tous les gentilzhomes que,  
sur payne d'estre cassés, ylz se treuvent devers  
luy avec harnoy[s] et chevaux, le xiiij<sup>e</sup> jour de ce  
moys. Monsieur de Bures<sup>2</sup> est encore ycy, quy  
ce recommande a vostre bonne grace.

Madame. Je ne vous scauroys aultre chose

1. Au debut de septembre 1513, seize mille Suisses, commandés par Jacques de Vaudéville, après s'être réunis à la cavalerie du duc de Wurtemberg, vinrent mettre le siège devant la ville de Dijon, défendue par Louis de la Tremoille. Ils donnerent l'assaut le 10 et s'éloignèrent après s'être fait donner 100,000 ecus le 15 septembre.

2. Probablement Philippe de Bures, seigneur, seigneur dudit lieu, qui, en 1514, acquit du Roi la seigneurie de

escrive pour ceste heure, sy n'en que je pryce  
Dyeu q' il vous doint toujours tres bonne vye  
et longue. A Bures, ce jour Nostre Dame.

Vostre très humble et très obayssant filz est  
servyteur.

JOACHIM DE MATIGNON.

*Autographe* : A Madame ma mère, Madame de  
Matygnon.

II. — [1520 (?) - 1528], 23 avril. — Guéméné.

### DE LOUIS IV DE ROHAN, SEIGNEUR DE GUÉMÉNI, A JOACHIM DE MATIGNON.

Original : J 76, fol. 81.

Monsieur de Matignon. Je me recommande a  
vous de si très bon ceur comme je puis. Les-  
cuyer de monsieur mon frere<sup>3</sup>, Monsieur de

Bonfossey = J 1, fol. 90 v°. Un gentilhomme de Bures est  
signalé en 1505 comme gouverneur de Isoppe. *Idem*, not.,  
Pièces orig., vol. 508, dossier 12597, mais nous ne  
croyons pas qu'il s'agisse de lui ici.

3. Il ne peut être question que de l'un des frères  
de Marie de Bures, femme depuis 1505 de Louis IV de

Corn<sup>lre</sup> Lequelneuc, m'a prié vous escrire touchant quelque affaire qu'il a avecques ma cousine, vostre mere; dont luy en ay escript. Et pour tant qu'il est l'un de mes bons serviteurs et a qui aultant je desire faire plesir, je vous pry que en ma faveur en parlez a ma cousine, vostre mere, et que fâitez cest honneur au gentilhomme qu'il se libere de l'assiepte qu'il offre, que est le profit de voz petites nieces<sup>4</sup>. Et je vous promeiz ma foy que me ferez plesir gros, que je reconnoestré, s'il en est aucun que pour vous puisse, ou je me empiroy du meilleur ceur que me scauroit estre possible, en priant le Createur vous donner tout ce que myeux luy desirez. Escrip a Guemené, ce xxiii<sup>e</sup> d'avril. Vostre bon cousin et amy.

LOYS DE ROHAN.

*Au verso :* A Monseigneur Monseigneur de Matignon.

III. — 1520, 28 octobre. — Neuvilles-aux-Bois.

### DE CLAUDE, REINE DE FRANCE.

Original disparu; copie decoupée du registre J 56 où il était au xviii<sup>e</sup> siècle.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle; J 44, n<sup>o</sup> 14.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2<sup>o</sup> v. — J 56, *Histoire de la Maison de Matignon*, par Boisgeffray, fol. 26.

Monsieur de Matignon. Recevyez a vostre mere et a Bouvardiere<sup>2</sup> a ce qu'ils ayent a m'envoyer vos nieces, pour les faire nourrir

Rohan, soit de Jacques, vicomte de Rohan, alors marié à Françoise de Baillon qui devait épouser en secondes nocces Joachim de Matignon; soit de Claude de Rohan, évêque de Cornouailles.

1. Ce sont évidemment les nièces dont il va être question dans la lettre suivante. La phrase semble montrer qu'elles étaient encore toutes deux sous la tutelle de leur aïeule Péronne de Jaucourt.

2. François l'Épervier, seigneur de la Bouvardiere,

et entretenir a mon service, en consideration des bons et grands services que leurs predecesseurs ont de longtems fait aux miens<sup>3</sup>; de quoy vous ay bien voulu avertir, afin que de vostre part faites faire la diligence, en maniere qu'il ne se trouve retardement ne difficulté, et n'y veuilliez faillir. Priant Dieu qu'il soit garde de vous. Ecrit a Neufville, le xxviii<sup>e</sup> jour d'octobre.

CLAUDE.

DUHEYS.

IV. — 1520, 25 décembre. — Paris.

### DE PIERRE DE MARTIGNY, ÉVÊQUE DE CASTRES.

Original : J 56, fol. 280.

Monsieur de Matignon. Je me recommande a vostre bonne grace tant comme je puis. Je ne vous puis pour ceste heure faire scavoyr grandes nouvelles; toutesfoys je euz avant hier des lettres de Monsieur l'amyral<sup>4</sup>, de Monsieur

de l'Épine-Gaudin, du Loroux-Bottereau, de Briord, de la Chapelle-sur-Érdre, etc., fils d'Arthur l'Épervier, capitaine de Nantes, et de Françoise Lambois, avait épouse Anne de Matignon, sœur aînée de Joachim. Le contrat de mariage avait été passé au château de Sables, le 30 mars 1510, en présence de la reine Anne de Bretagne. Anne de Matignon était décédée au début de l'année 1515; son mari avait quitté le monde et fait profession sous l'habit de Dominicain, le 30 novembre 1516. Deux filles étaient nées de ce mariage et restaient sous la tutelle de leur aïeule Péronne de Jaucourt; Bonaventure et Péronne. L'aînée épousa, par contrat du 24 janvier 1529, François de Lamour, seigneur de Chavannes et Bertoneilles, etc.; la seconde, au 7 juillet 1531, était depuis peu la femme de René de Boudle, seigneur de Lormay, J. 1, fol. 152 et 296; J. 18, fol. 167; J. 47.

3. C'est-à-dire aux ducs de Bretagne.

4. Guillaume Toulhier, seigneur de Bonnyvet, nommé ambassadeur de France le 31 décembre 1517. *Catologue des actes de François I<sup>er</sup>*, n<sup>o</sup> 762, mis à Paye le 24 février 1525. Ambassadeur du Roi en Allemagne, puis en Angleterre,



de la Rochepot<sup>1</sup> et de Monsieur de Brion<sup>2</sup>, qui me hatoient fort de m'en aller à la Court; et ad ce qu'ilz m'escrivoient, le Roy a fait sa feste de Noel a Bloys et va faire ses Roys a Remorentin<sup>3</sup>, la ou il ne fera pas grant sejour. Saint Marsault<sup>4</sup>, qui est a Rome, n'a encores point fait seavoir des nouvelles de ce qu'il a fait la<sup>5</sup>; qui a retardé le voiadie (*sic*) que le Roy entendoit faire dela les mons, combien qu'il est delibéré, ensemble les dames<sup>6</sup>, d'aller jusques a Lion et possible est jusques a Millan, a ce que j'ay peu entendre par plusieurs lettres que j'ay veues entre les mains de Monsieur de Villeroy<sup>7</sup> qui

il avoit esté nommé gouverneur du Dauphiné le 22 octobre 1519 (*Idem*, n° 1100).

1. Jusqu'en 24 mai 1531, date de la mort de son père Guillaume, le nom de M. de la Rochepot était donné à Anne de Montmorency. Il passa, après cette date, à son frère cadet François. Rappelons très sommairement qu'Anne, né le 15 mars 1492, premier gentilhomme de la chambre du Roi, reçut le bâton de maréchal de France le 6 août 1522 (*Catalogue*, n° 1630). Le 23 mars 1526, il fut nommé en même temps gouverneur de Languedoc et grand-maître de France (*Idem*, n° 2307 et 2308). Enfin, il fut connétable le 10 février 1538 (*Idem*, n° 9642). On connaît toute l'importance politique du rôle qu'il joua, avec des alternatives de faveur et de disgrâce, auprès des rois, jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 novembre 1567.

2. Philippe Chabot, sieur de Brion, qui, le 23 mars 1526 (*Catalogue*, n° 2305), devait être donné comme successeur à Bonnavet, amiral de France, et nommé en même temps amiral de Bretagne (*Idem*, n° 2206). Nous aurons très souvent l'occasion de donner d'autres renseignements sur ce personnage.

3. Effectivement, le Roi passa toutes les fêtes de Noël à Blois et fut le 6 janvier 1521 à Romorainin. Là il fut blessé à la tête dans un divertissement et resta malade pendant plus de deux mois.

4. François Green, seigneur de Saint-Marsault, général de Berghem, avait déjà fait un sejour à Rome comme ambassadeur du Roi, du mois d'août à la fin d'octobre 1519. Il y était retourné en octobre 1520, et il devait en repartir en janvier 1521, pour être de retour auprès de François I<sup>er</sup> le 3 février suivant.

5. A la fin de l'année 1520, le pape Léon X signa un traité secret avec l'ambassadeur de François I<sup>er</sup>: il contractait alliance avec le Roi.

6. Louise de Savoie, mère du Roi, et Claude de France sa femme.

7. Nicolas de Noutville, sieur de Villeroy, secrétaire des finances du Roi depuis le 2 janvier 1515 (*Catalogue*,

est icy. Monsieur de Lisleux<sup>8</sup> est un autre en feste à Combe ou à Lisleux, qui en a en sa charge; mes il a promis d'estre de retour la veille des Roys la ou le Roy sera. Et me mande Ton bon que je y soys, mes j'ay tout plain d'affaires a Ferrieres, que je ne pourray pas avoir faites si tost. Tontestoyz le plus tost que je pourray avoir fait, me y rendray; et mes que je y soys, vous leray seavoir de toutes nouvelles. Et ce pendant vous prie de faire toujours bonne chere, et que je soys recommandé à la bonne grace de Madame vostre mere et de Monsieur de Torigny<sup>9</sup>. Je envoie a Monsieur de Fontaines ung faulcon que j'ay recouvert d'ung de mes ancy et a esté prins sur les eages. J'en pensoys recouvrer encores ung, pour faire la couble entiere; mes il ne m'a esté possible, car je n'en ay pas trouvé icy ung seul a vendre. Je envoie aussi a Monsieur de Bures le meilleur tiercelet qui soyt

n° 2 et 7) et audienier à la chancellerie de France depuis le 4 septembre 1516 (*Idem*, n° 16212). Il d'abord passa au 11 septembre 1521, de l'office de greffier royal et criminel au Châtelet de Paris (*Idem*, n° 1416 et, le 16 février 1525, de celui de trésorier de France (*Idem*, n° 2121).

8. Jean le Veneur eut l'évêché de Lisleux par bulle du 27 juin 1505. Conseiller d'Etat en 1507, il fut nommé, le 4 mars 1526, lieutenant général du Normand de due d'Alençon, gouverneur de cette province, grand-aumônier de France la même année, il fut avec cardinal le 7 novembre 1533. Il mourut le 7 août 1543, et il de Fonteville. *Historie de France, précédemment de Lisleux*, t. II, p. 206-216.

9. Sous le nom de M. de Torigni, il fut certainement, à cette date, entendu Jacques de Mathigon, frère cadet de Joachim, qui, en, fut toujours appelé M. de Mathigon. Jacques, né après la mort de son père (en 1498), fut comte plus tard comme M. de la Roche-Tesson fut après que le Roi lui eut comendé le seigneurie de la Roche-Tesson, 19 juin 1520. Une lettre de Jean le Morel, à « Monsieur le baron de Torigny », écrite le 9 mars 1521 pour solliciter l'achat, par Pierre de Lincourt, de la moitié de la seigneurie de Bussy appartenant à son neveu M. de Saint-Pierre (Claude d'Annebault, dont l'autre moitié lui appartenait déjà, J. de la, etc., cette lettre, disons-nous, fut certainement adressée à Jacques de Mathigon et non pas à Joachim. C'est pour moi que, bien qu'elle ait été écrite avec le sous-seingneur de Joachim, mais ne le concerne pas en.

en France, que j'ay recouvert de Monsieur de Saint Denys<sup>4</sup>, et croy qu'il l'aïmera bien.

Monsieur de Matignon. Je vous prie que, sy riens voulés de moy, que m'en veillés advertir, et vous pouvez estre seur que me trouverez toujours prest a vous faire tout le plaisir qu'il me sera posible sans riens y espargner. Et sur ce, je prie Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner vie longue et ce que plus desirez. De Paris, ce jour de Noel.

Je<sup>2</sup> vous recommande vos faulcons, et quant quelqu'un viendra a la Court, mandés moy tousjours de leur estat, et je vous recompenceray de vous fere sçavoir ce que je pourré entendre. J'ay cuidé recouvrer de Monsieur de Saint Denys ung aultre beau faulcon de passatie (*sic*) pour ledit sieur de Fontaines, mes j'ay tiré trop court. Je vous prie, guardés bien l'honneur de mondit tiercelet, car Bures n'y pourra aller a cause de sa goutte et aussy que il a baillé courtault et laquenée, et s'il est bon que son honneur luy soit guardé.

Vostre bon cousin, frere, serviteur et amy.

L'EVESQUE DE CASTRE<sup>3</sup>.

Au verso : A Monsieur de Matignon, mon bon frere et amy.

1. Aymer Gouffier, abbé de Saint-Denis au 5<sup>m</sup> mai 1517 voir *Codex-Alexandre*, n° 16417. Il fut élu évêque d'Albi le 1<sup>er</sup> août 1523 (ses bulles sont du 29 février de l'année suivante) et mourut le 9 septembre 1528. C'était un des frères de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnavet, cité ci-dessus.

2. Tout ce qui suit est de la main du signataire de cette lettre. Jusqu'ici, l'écriture était d'un secrétaire.

3. Pierre de Matigny, abbe du monastere de Saint-Pierre et de Saint-Paul de Ferreres, au diocèse de Sens, élu évêque de Castres en 1509, fut transféré à Bayeux le 17 mars 1511 et mourut le 13 septembre suivant. Hermant *Histoire ou chronique de Bayeux*, 1<sup>re</sup> partie, p. 505, pretend qu'il eût ambassadeur du Roi à Venise lorsqu'il fut nommé à Bayeux. Cela ne peut pas l'être.

V. — [1522 (?)—1538 (?)], 4 mai. — Saint-James.

## DE JOACHIM DE MATIGNON

A M. DE PRÉABRAS.

Original : J. 44, n° 13.

Preabras<sup>4</sup>. Pour vous fayre responce a la dernere lettre que m'avés escripte et aussy au memoire que m'avés envoyé, vous advyze que n'ay eu aucun payement des recepveurs de la Ville Bagues<sup>5</sup>; et pour ce, procedés y aïmsy que vous dis dernyerement que fustes devers moy. En ce que touche les oficyers de Lamballe, regardés qu'yl ne me facent point de tort et les layssés prendre ce qu'yl leur apartient. Au regard du rest de mes blés, vous avés escript a mon maystre d'ostel que Pierre Gueheneuc en ofroit huyt livres dix souz du tonneau, qui n'en trouvera davantage; baillés les luy a ce prix et en envoyés l'argent a Thorigny. Je vous envoie des articles extrais du memoire que m'avés envoyé, signés de ma mayn, que je

4. Jean Descognets, seigneur de Préabras, receveur general de la terre de Matignon. Il gerait encore ce domaine, le 30 juillet 1521, au nom de Péronne de Jeucourt, tutrice de Joachim de Matignon J. 43, n° 11; mais l'année suivante, du 12 au 24 septembre, il recevait de ce dernier huit mandemens à exécuter J. 44, n° 1 à 8. Par conséquent, dès 1522, Joachim de Matignon avait pris la direction de ses affaires, bien qu'il dut rester jusqu'au 17 août 1528 sous la garde du Roi J. 3, fol. 20. Il delivrait encore, aux 27 août 1535 et 19 novembre 1538, des quittances à Jean Descognets, son receveur general à Matignon J. 44, n° 10 et 11.

5. La seigneurie de « Villebagues », en la paroisse de « Pouillet », avait été attribuée, le 29 septembre 1482, à François de Matignon, pour sa part de la succession de son pere Bertrand et ce qui pouvait lui revenir de sa mere Jeanne du Pomer J. 8, fol. 295 v°; et J. 39, n° 13. François de Matignon existait encore le 30 mars 1510 J. 1, fol. 131 v°; et mourut, selon le P. Anselme (I, V, p. 385), le 14 septembre suivant, ne laissant qu'un fils, du nom d'Étienne, qui décéda sans postérité. C'est ainsi que Joachim de Matignon, neveu de François, hérita de la seigneurie de « Villebagues ».

veux quy soyent passés aynsy, sy vous n'y pouvés myeux faire. Je ay retenu ledit memoire, pour ce que, incontynent que seray retourney de Nantes, ou je m'en voys, envoyray mon maystre d'ostel par dela, quy vous dira ce que voudray estre fait du demeurant des autres articles; je vous pryé y faire partout mon prouffit, le myeux que pourrés. Et a tant, pryé Dieu vous tenyr en sa garde. De Saint James, ce iiii<sup>e</sup> de may.

Le tout vostre.

JOACHIM DE MATIGNON.

*Au verso* : A Monsieur du Preabratz.

VI. — [1523], 8 avril. — Comper.

DE GUI XVI, COMTE DE LAVAL,  
A JOACHIM DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 141.

Copie partielle du xviii<sup>e</sup> siècle : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 1.

Mon cousin. Jehan Desmilles, present porteur, s'en va a Guingamp, la ou il fait porter avecques luy les hocquetons des hommes d'armes et archiers de ma compaignye, pour baillez a ceux que je ordonneray selon le rolle de mādite bande qui en sera conclud. Je m'en partiray d'icy dedans ung jour ou deux, pour m'en aller a Quintin et de la a Guingamp, pour achevez de parfaire ledit rolle<sup>1</sup>. Ce pendant, je vous pryé y besongner et entendre comme l'entendez et le sçavez bien faire, afin que je trouve l'affaire tout dressé et prest a conclure. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Comper, ce viii<sup>e</sup> jour d'avryl.

1. Le cahier n<sup>o</sup> 2 de J 7, au fol. 1, signale, en effet, ce mandement : « Le comte de Laval, lieutenant general du Roy en Bretagne. Nous ordonnons l'assiette de la garnison des gens d'armes d'ordonnance de nostre compaignie a Guingamp, etc. A Quintin, le 14 d'avryl 1523. Guy. »

Montigné, qui s'en est aujourd'huy allé de ceans, vous dira le demourant de par moy.

Vostre bon cousin.

Guy<sup>2</sup>.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

VII. — [1523], 11 avril. — Comper.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 142.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 1.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript. Je m'en voys presentement a Quintin, ou je seray demain au soir. Je vous pryé que incontynant mettez peine de m'escripre demain au soir, et me faire sçavoir les noms et le nombre de ceux qui sont; et m'envoyez hommé entendu qui les congnoesse, et par luy me faictes sçavoir ceux qui vous semblera estre pour demourez;

2. Gui XVI, comte de Laval, de Montfort et de Quintin, fils de Jean et de Jeanne du Perier, comtesse de Quintin. Jeanne du Pérrier, fille de Tristan et d'Isabeau de Montauban, était la niece d'autre Jeanne du Perier, femme de Bertrand Goyon, sire de Matignon et baron de Torigni; Joachim de Matignon était le petit-fils de Bertrand et de Jeanne du Perier. Ainsi est expliquée l'appellation de cousin que lui donnait Gui XVI. Jeanne du Pérrier, veuve de Jean de Laval le 14 octobre 1476, s'était remariée avec Pierre de Rohan, baron de Bantchâteau, avec qui elle vivait ensemble en 1483 (J 48, fol. 45). Gui XVI, héritier de Gui XV, son oncle, occupait déjà, au 18 août 1517, des affaires de gouvernement de Bretagne au nom du Roi (*Cartulaire*, n<sup>o</sup> 717); il est cité comme lieutenant general du Roi au même moment dès le 11 août 1521 (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 1397, fol. 27 rect); 1526, il reçoit de nouvelles provisions de gouvernement et lieutenant general du Roi en Bretagne, pour succéder au duc d'Alençon (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 2440). Il était le 20 mai 1531 (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 2864), après avoir été marié trois fois : 1<sup>o</sup> avec Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, morte le 2<sup>e</sup> avec Anne de Montmorency, sœur de l'inter-comtesse le 3 mai 1517; 3<sup>e</sup> avec Antoinette de Barillon. Sa correspondance

et je vous envoie Vauberger<sup>1</sup>, pour vous en faire entendre mon intencion et ce que j'en auré deliberé. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Comper, ce XI<sup>e</sup> jour d'avryl.

Carbiguet est la, qui congnoest ceux de Basse Bretagne.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

VIII. — [1523], 16 avril. — Quintin.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 238.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript et le rolle que m'avez envoyé, lequel j'ay retenu, affin de bien le veoir et entendre. Et incontinent

avec Joachim de Matignon est presq<sup>ue</sup> toute relative à la compagnie de gens d'armes dont il étoit capitaine et dont il avait donné la lieutenance à Joachim. Malheureusement, on n'a conservé que très peu de documents sur cette compagnie : il existe seulement trois rôles des montres qu'elle fit à Vannes, le 1<sup>er</sup> juin 1529 (Bibl. nat., Clairambault, vol. 259, n<sup>o</sup> 1997 ; à Phémeol, le 5 avril 1530 (Biblioth. vol. 251, n<sup>o</sup> 1433 ; id. 21545, n<sup>o</sup> 4211 ; n. seq. fr. 8619, n<sup>o</sup> 14), enfin à Saint-Brieux, le 3 décembre 1530 (Clairambault, vol. 251, n<sup>o</sup> 1469 ; fr. 21546, n<sup>o</sup> 1263). Dans ces trois rôles, Joachim de Matignon est porté comme lieutenant.

1. M. Bertrand de Broussillon dans *La Maison de Laval*, p. 15 et 57, a signalé Robert de Vauberger, chevalier, seigneur de Vauberger, comme un des gentilshommes au service de Gu<sup>x</sup> XVI, comte de Laval. Un quatrain de procureur de ce dernier, il fit hommage au Roi, le 31 mai 1549 (Catalogue, n<sup>o</sup> 17499). Il ne faut pas le confondre avec Robert Ferand, chevalier, qui fut aussi seigneur de Vauberger ou Beauvauberger, dans le Maine, et à qui le Roi donna la lieutenenance de René et Claude de Rohan, enfants de Pierre, seigneur de Frontenay, et d'Anne de Rohan, comtesse de Porhoët (J 46, n<sup>o</sup> 3).

que Tehillac<sup>2</sup> et Vauberger seront icy, a qui j'en diviseray, je vous feray sçavoir la conclusion de ce que y auray advisé ; pour quoy ne vous en mandray autre chose pour ceste heure. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Quintin, ce XVI<sup>e</sup> jour d'avryl.

Nous n'aurons pas grant debat pour ung homme d'armes et ung archier, car l'on en trouvera ou ce rolle deux, qui se contenteront pour une place ; et pour ce, envoyez moy tout incontinent Vauberger, affin que je vous face sçavoir de tout. Je trouve ledit rolle bien, sinon de Boishamon, que y avez oublié ; s'il est fort bien en ordre, je luy ay promis.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

IX. — [1523], 17 avril. — Quintin.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 145.

Copie partielle du XVII<sup>e</sup> siècle : J 7, cahier 2, fol. 1.

Mon cousin. Depuis que Vauberger est arvé icy, j'ay remply le rolle de ceulx du Maine, tant d'hommes d'armes que d'archiers ; et luy ay donné charge de vous en escrire, pour vous faire entendre ce que y a esté fait. Au demeurant, mon cousin, pour ce que l'on m'a adverty presc<sup>ent</sup>ement de l'entreprise des Anglois, en continuant les precedentes nouvelles que j'en avoye eues, et que par ce qu'en ay entendu double grandement qu'ilz seront bien-

2. Jehan de Tehillac figure comme homme d'armes dans les rôles de la compagnie du comte de Laval pour les montres des 1<sup>er</sup> juin 1529, 5 avril et 5 décembre 1530. A la dernière de ces dates comparait aussi un Jacques de Tehillac, en la même qualité.

tost par deca, je vous prie que vous tenez tous les gens de ma compaignye ensemble, sans en laisser aller aucuns, et que ceux qui n'auront leurs chevaulx et harnoyz facent toute diligence de les envoyer querir, et que vous et eux soyez tous prestz a marcher la part que l'alarme surviendra, ou je me trouveray tout incontinent, ou autre part que vous feray sçavoir ou l'affaire pourra survenir. Vous pryant au surplus, mon cousin, donner bon ordre partout et faire entierement ce que verrez estre requis, car je vous en baille la charge en l'absence de mon frere<sup>1</sup>. Et a tant prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Quintin, ce vendredi au soir xvij<sup>e</sup> d'avril<sup>2</sup>.

Mon cousin. J'espère estre lundi ou mardi a Guingamp, veoir comme tout se porte, si autre chose ne me survient entre cy et la.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

X. -- 1523, 19 avril. -- Quintin.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 146.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript et le rolle que m'avez envoyé et ouquel dictez que j'ay oublyé Veluel; mais ce a esté vous,

1. Gui XVI, comte de Laval, était le fils unique de Jean de Laval et de Jeanne du Perier; il ne peut donc faire allusion ici qu'à un beau-frère. Or, il s'était marié en secondes noces (3 mars 1517) avec Anne de Montmorency, sœur du futur connétable Anne et de François, seigneur de La Rochebat, peut-être est-ce à ce dernier personnage qu'il est fait allusion.

2. Le 17 avril fut un vendredi en 1523 et 1528. Il est ici question d'une entreprise des Anglais sur les côtes de

ou celui qui doubla ledit rolle a Guingamp, car par celui que m'envoyastes il n'est point dedans. Et puyque Champagne le Rouere à garde sa place, mettez le en son lieu, car je veulx surtout qu'il y soit, et en l'apointement que je vous ay dit, et ne l'ay point entendu autrement. Tu priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Quintin, ce xix<sup>e</sup> jour d'avril.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XI. -- 1523-1531<sup>3</sup>, 29 avril. -- Vitré.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 148.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. Je vous prie que, incontinent ces lettres venues, on le plus tost qu'il vous sera possible, vous en venez icy devers moy pour adviser au fait de noz gens d'armes, et je vous diray de toutes nouvelles. Au demourant, mon cousin, je vous prie que vous facez enquerir de deux sacres et ung sacret que j'ay perdez depuis cinq ou six jours, qui ont tiré vers vostre quartier; mais quelque poursuite que j'en aye peu faire, ne les ay peu recouvrer, qui m'est grant deplaisir, car c'estoient les meilleurs que j'eusse. Vous pourrez advertir les gentilzhommes

Bretagne; or, la guerre entre la France et l'Angleterre, déclenchée par Henri VIII le 29 mai 1522, cesse par le traité de Moret le 15 août 1525 et le traité du 30 août suivant. Par conséquent, la présente lettre est de 1523; les deux précédentes, qui se font à elle, sont de la même année. La preuve en est d'ailleurs donnée par le nom même de Gui de Laval rapporté ci-dessus, page 5, note 1.

3. Nous ne possédons aucun document qui permette de préciser la date de cette lettre.

de vostre dit quartier que je feray bon present a celui qui m'en apportera. Et a Dieu, mon cousin, que je pryé vous donner ce que desirez. De Vitré, ce xxix<sup>e</sup> d'avril.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XII. — 1523, 6 mai. — Quintin.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 133.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1, au 7 mai.

Mon cousin. Je vous advise que Monsieur le general de Bretagne<sup>1</sup> sera demain icy, ainsi qu'il m'a mandé par ung chevalcheur d'escuyrie que j'avoie envoyé devers luy, qui m'a dit que ledit general estoit party dès hier pour s'en venir. Incontinent qu'il sera arivé icy, je m'en iray a Guingamp et porteray bonnes nouvelles a noz gens: pour quoy leur pourrez dire qu'il ne leur ennuye ce pendant. Et a tant, prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Quintin, ce vi<sup>e</sup> de may.

Je meneray avecques moy ledit general, afin d'avisier au payement de noz gens.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

1. Musken, Tessart ou Thaurit, general des finances en Bretagne déjà en exercice en septembre 1519 (*Ann. Bretagne*, t. 2342). Le *Cartulaire des comtes de Bretagne* mentionne son mandement qui lui a été adressé le 28 juillet 1520 (n° 17007). Il lui prave aussi charge pour plusieurs fois en Bretagne le général des finances au septième mois de Bretagne, à 46 sous par tant (*Ann. Bretagne*, t. 3324). Voir aussi les papiers de J. S. sous nos 1523.

XIII. — [1523 ?], 17 mai. — Quintin.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 138.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. Monsieur le general arryva hier<sup>2</sup> en ceste ville, et avons divisé ensemble pour le poyment des gens d'armes, et advysé ou l'argent s'en prendra; et n'y aura faulte qu'ilz ne soyent payez au temps que je leur ay cy devant promis. Et vous pryé me recomander a eulx et les contenter, en sorte qu'ilz ne desparent leur garnison; et ce sera exemple aux autres bendes de demourer a la leur; et les assurez de ma promesse. Pryan Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. A Quintin, ce xvii<sup>e</sup> de may.

Monsieur de Fourgon vous dira le demourant; je vous prie le croire.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XIV. — 1523, 2 juin. — Quintin.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 160.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. Monsieur de Rieux<sup>3</sup> m'escrisit ersoir par la poste qu'il estoit retourne a

2. Son arivée fut annoncée pour le lendemain dans la lettre du 6 mai 1523; tant et croit qu'il est de arivé en voyage et dater la presente lettre de la même année? C'est possible.

3. Claude F., sire de Rieux, comte d'Harcourt, etc., fils de Jean, marquis de Bretagne. Il avait épousé, le 10 novembre 1518, Catherine de Laval, fille aînée de Gué XIV. Il mourut le 19 mai 1552.

Bellisle quelque nombre de navires et volandiers espaignolz qui se sont desja departiz en deux bandes, et en est allé une partie vers le Croisic. Ilz ne sont pas grant nombre, mais l'on doute qu'ilz ayent quelque suite. J'en sçauray bientost plus certaines nouvelles, car il a envoyé une barque a la mer pour veoir que c'est; incontinent que j'en sçauray, le vous feray sçavoir. Vous ferez bien d'avertir tous ceulx de la compaignye, tant ceulx qui sont a l'entour de vous que ailleurs, qu'ilz se tiennent tous prestz a la garnison a quant affaire sera. Et a tant, prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Quintin, ce 11<sup>e</sup> de juign.

J'ay mandé ceulx d'entour Laval et Rennes, et croy qu'ilz seront icy bientost. Je vous pryé me mander par les premiers comme le cheval de la Cave se porte et s'il court bien franchement.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon, a Guingamp.

XV. — [1523], 4 juin. — Quintin.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 161.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. Je vous envoie ung double de lettres que l'on m'a tout a ceste heure envoyé de Nantes, par laquelle verrez l'alarme que les Espaignolz nous font en Rays. Et en ensuivant ce que vous ay mandé par cy devant, faictes sçavoir a tous les gentilzhommes de ma compaignie, tant de Cornouaille que des envyrans de Guingan, qu'ilz se rendent a la garnison a toute

diligence et que tous se tiennent prestz pour monter a cheval, car j'atends la poste que j'ay despeschée pour sçavoir que c'est; incontinent vous advertiray du tout et du chemyn que devez tenir. Aussi advertissez la Trinité qu'il fasse tenir les chevaux de l'artillerie tous prestz a partir quand je les manderay. Quant aurez veu ledit double de lettres, despezchez incontinent ung messagier pour le porter a Monsieur de Montegen<sup>1</sup> avec les lettres que je luy escrips. En priant Diet, mon cousin, qu'il vous doint ce que desirez. Escrip a Quintin, le 11<sup>me</sup> jour de juing.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XVI. — [1523], 5 juin. — Quintin.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 162.

Mon cousin. Je vous ay bien voulu advertir par ce porteur que vous ne facez lever les chevaux de harnois pour l'artillerie, pour éviter a la mise; mais seulement les faictes tenir tous prestz a quant il sera besoign. Je n'ay depuis ouy autres nouvelles des Espaignolz qui estoient ou quartier de Rays, mais j'espere en avoir ceste nuit par le chevalcheur que je y ay envoyé en diligence pour ceste cause. Et incontinent qu'il

1. René de Montegen, qui allait partir faire campagne en Italie. Il devait devenir, à une date que nous ne pouvons préciser, lieutenant de M. de Châteaubriant au gouvernement de Bretagne *Catalogue*, n° 23634; M. de Châteaubriant fut nommé gouverneur le 9 juin 1531 : *idem*, n° 4088; puis, le 29 novembre 1537, gouverneur et lieutenant general en Piemont *Catalogue*, n° 24326; enfin, le 10 février suivant, marshal de France n° 24336. Il mourut à la fin de 1538.

sera venu, vous en feray sçavoir. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Quentin, ce v<sup>me</sup> jour de juin.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XVII. — [1523] 1, 9 juin. — Comper.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 163.

Mon cousin. Ce gentilhomme, present porteur, est venu icy devers moy, qui m'a aporté lettres de Monsieur d'Alby<sup>2</sup> qui le me recommande. Il dit estre de ma bande ; pour ce regardez au rolle s'il y est ; et si vous luy povez faire plaisir, faites le luy. Il m'a aussi dit que Monsieur des Biars<sup>3</sup> s'en est allé a la monstre ; ne le

1. Cette lettre et la suivante sont très probablement de 1523. Dom Morice, dans ses *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, signale (t. III, p. 958) une assemblée de nobles à Saint-Brieuc, le 21 juin 1523. Il parle aussi, p. 958, la lettre de Guy de Laval, commettant Guillaume de la Motte, sire de Vauvert, pour être les montres de l'évêché de Saint-Brieuc, 19 juillet 1523. Un mouvement du même ou même pour ces montres, date de Quentin, 2 juillet 1523, est encore conservé à la Bibl. nat., ff. 22541, fol. 329.

2. Si cette lettre est de 1523, ce personnage ne serait autre qu'Adrien Gouffier, dit le cardinal de Boissy, évêque de Fécamp, de Saint-Flour et de Saumur, de Saint-Nicolas d'Angers, évêque métropolitain en 1516, transféré en 1519 à Albi, après avoir été nommé cardinal, 1515. Il mourut le 25 juillet 1523, étant encore grand aumônier de France.

3. Très probablement Nicolas de Moy, sire et baron de Moy, et baron des Barrais, de Saint-Vaast et d'Ondefontaine par son mariage avec Françoise de Tardis (Bibl. nat., Paris, orig., vol. 2078, dossier Moy, fol. 160 et suiv.). Il avait reçu un fief comme baron des Barrais, le 22 décembre 1442, avait été nommé fol, avec pour les

perdez pas, vous sçavez l'estat qui fut advisé qu'il auroit en ma bande. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Comper, ce ix<sup>e</sup> de juin.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon, mon lieutenant, à Saint-Brieuc.

XVIII. — [1523], 10 juin. — Comper.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 172.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript ; et puisque tous les gens d'armes ne sont encores assemblez a Saint-Brieuc, vous povez bien tarder d'un jour, en actendant qu'ilz s'assemblent tous. Je seray la lundi au soir ou mardi de bonne heure, sans nulle faulte, ainsi que j'ay dit plus au long à ce porteur ; qui me garde de vous en faire plus longue lettre. A tant, prie Dieu, mon cousin, qui vous doient ce que desirez. De Comper, ce x<sup>e</sup> de juin.

Advissez sur le tout ce que vous semblera bon

terres de Saint-Vaast et d'Ondefontaine, le 20 février 1446, possédait encore les trois seigneuries en usant, sa femme étant décédée, aux dates des 27 mai 1533, 27 mars 1539 et 9 mois 1540 (J 1, fol. 36, 37 et 38). Il eut pour fils Antoine, baron de Moy, des Barrais, Nohou, Amfardelle, etc., en 1562 (1563) (J 1, fol. 37), que le P. Anselme (t. VII, p. 452) dit avoir épousé, le 19 février 1569, Charlotte de Chabannes. Il se remaria avec Jeanne de Broulard, qui resta veuve avec trois fils, Jacques, Martin et Charles de Moy (J 1, fol. 36 et 37). Voir encore de Gerville, *Recherches sur les anciens habitans du département de la Mayenne*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. IV, p. 160.



d'y faire; et pour les apoinctemens, vous n'y ferez point de fin jusques a ce que je soye la.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XIX. — [1523-1530], 15 juin. — Montjean.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 166.

nd. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. Je me recommande bien fort a vous. J'ay veu ce que m'avez escryt touchant les terres que dictes qui ont esté saesies par ma court de Vitré<sup>1</sup>. De quoy je ne sçavoie riens. J'ay despesché mandement adressant a mes officiers dudit Vitré, ainsi que le demandez, par ce que y ferez vostre devoir le plus tost qu'il vous sera possible, ainsi que m'escryvez. Et vous advise que plus grant plaisir vous vouldroye bien faire. Au regard de l'oyseau que demandez, je n'en ay pas ung; a ceste année, en plus de vingt aires que j'ay, n'en eu que cinq, que j'ai desja touz donnez; et si en eusse eu, vous povez estre assurez que vous en eussiez eu ung. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Montjehan, ce xv<sup>e</sup> jour de juin.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

1. Le souvenir de cette affaire n'a pas été conservé et il parait difficile de préciser la date de la lettre.

XX. — 1523-1530, 16 juin. — Quintin.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 167.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. Kerlegan<sup>2</sup> est venu icy devant moy, pour quelque apoinctement qu'il demande. J'ay souvenance qu'il luy en avoit esté mis quelque chose, mais toute ceste brouillerye vient par faulte du premier rolle qui a esté perdu. Toutesfoiz il se contentera pour ceste foiz d'une rongeure. A ceste cause, je vous pryé la luy faire bailler quelque part ou elle puisse estre prinse. Et a Dieu, mon cousin, qui vous doient ce que desirez. De Quintin, ce xvi<sup>e</sup> de juin.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXI. — [1523 ?], 30 juillet. — Quintin.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 173.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay esté adverty que Carnelians a esté prins. Je vous pryé que le facez mettre en seure garde et en lieu ou homme ne parle avecques luy; et vous envoie la commission que j'en auray despeschée, afin qu'elle serve de garant a ceux qui l'ont prins. Je vous pryé que facez retirez le plus de gens de la compaignye a la garnison que pourez; et de ma part j'escrivrè

2. Yves Duplessis, dit Kerlegan, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, signale dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1529 et 5 avril 1530.

et ay escript partout que ung chascun s'i rande. Et est besoign que ne partez encores de la garnison pour quelque petit de temps, jucques a ce que les aventuriers<sup>1</sup> soient passez, qui passeront dedans peu de temps, car ilz sont ja entrer en ce pays bien avant. Je les feray diligenter de passer outre, le plus tost que je pouray, pour garder la foulle du peuple. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Quintin, ce penultime jour de juillet.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXII. — [1523], 24 août. — Quintin.

### DU MÊME

A MM. DE MATIGNON ET KERBIGUET.

Original : J 46, fol. 192.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin et vous, Carbiguet. J'avoie par cy devant envoyé une commission en blanc au sieur de Villepié pour amplir de quelq'un de la bande ou autre qui eust entendu le langaige breton ; et escript aussi une lettre en blanc a celui qui eust esté advisé pour y aller, que je cuydoie estre fait. Mais presentement ay eu une lettre, que le chevalier Lagrue a escript a Monsieur d'Albanye<sup>2</sup>, qui la me a envoyée, comme il estoit

1. Il est difficile de savoir la date exacte de ce passage des aventuriers, à moins que ce ne soient ceux qui furent emmenés par le duc d'Albany (voir la lettre suivante) ; il est à remarquer que c'est dans les derniers mois de 1522 et pendant toute l'année 1523 que des mesures de police furent prises contre eux : *Catalogue*, n° 1710, 1509, 1507, 1502 et 1509. Cf. A. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. II, p. 19.

2. Jean Smeat, duc d'Albany, régent du royaume d'Ecosse. Il préparait alors une expédition en Ecosse et

encores a Corlay, d'où il ne pensoit partir jusques avoir eu les nouvelles de mondit sieur d'Albanye, qui est une grant foulle pour ce quartier la. A ceste cause, si ja n'y a esté pourveu, je vous pryé leur en bailler ung de ceux de ladite bande ou d'ailleurs, que cognoistrez qui sera bon pour ladite charge. Et si diligemment ne peult estre trouvé, Karbiguet, je vous pryé que vous mesmes y allez jusques a ce que en ayez trouvé ung autre, car il est besoign qu'ilz en deslogent et tirent a Brest le plus tost qu'ilz pourront, veu mesmes les lettres que j'en ay enes ce jour de Madame<sup>3</sup>; et audit Brest, ou ilz doyvent aller par Locrenan du Bois du costé de Cornouaille, trouveront les navires prestz pour les recueillir. Je vous pryé de rechef n'y faillir, car vous entendez que d'autant qu'on les fera plus diligenter, ilz seront moins sur la foulle du peuple. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Quintin, ce xxiiii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Je vous prie, mon cousin, que ce que je vous mande soit fait et que vous envoieiez incontinent ledit commissaire et mes lettres ausdits de Lagrue et Villepié a Corlé, ou la part qu'ilz seront.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

renvoit a Brest ou dans les environs tout un corps d'armes. Le *Journel d'un bourgeois de Paris*, p. 341, rapporte qu'il partit en août avec 80 navires pour aller, au nom du roi de France, porter la guerre dans son pays contre les Anglais; mais d'après les lettres ici publiées, il semble que ce chroniqueur se trompa de quelques jours. Ce n'est que dans les tout premiers jours de septembre que le duc d'Albany dut partir. Il débarqua, le 24 de ce mois, à Dunbarton (cf. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 180).

3. Cette phrase donnerait à supposer que Louise de Savoie, déclarée régente par les lettres patentes du 12 août 1523 (*Catalogue*, n° 1881), avait commencé, quoi qu'on en ait dit (cf. Jaqueton, *La Politique ecclésiastique de Louise de Savoie*, p. 1), à envoyer des instructions aux officiers et représentants du Roi.

XXIII. — [1523], 3 septembre<sup>1</sup>. — Comper.

### DU MÊME

A JOACHIM DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 200.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. Je seray samedi a Quintin, en allant a Landerneau et a Brest devers Monsieur d'Albanye; et pour ce que je veulx encores parler a vous, je vous pryé que vous trouvez samedi prouchain audit Quintin, et Karbiguet avecques vous, a qui j'en escriz pareillement. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Comper, ce m<sup>e</sup> de septembre.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXIV. — [1523], 3 septembre. — Comper.

### DU MÊME

A MM. DE MATIGNON ET DE KERBIGUET.

Original : J 46, fol. 199.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Messieurs. Depuis les lettres que vous ay ce matin escriptes, j'ay encores desesché ceste poste, par laquelle vous ay bien de rechef voulu advertir et pryer de vous trouver a Quintin

1. Deux jours auparavant, le comte de Laval avait expédié la circulaire suivante, dont un exemplaire a été conservé :

« Monsieur de *(blanc)*. Par avant ce jour et encores present[ement] ay esté adverty que les ennemis, tant Espaignolz que Angloys et Flamans, ont entrepris nous

sabmedy prochain en passant, et que je trouve la avecques vous demye douzaine d'archers pour m'accompagner.

Monsieur de Matignon. Aux nouvelles que j'ay a ceste heure entendues, par ce que m'a escript Monsieur d'Albanye, il ne sera pas besoin que vous eslongnez, car il y a grant nombre de navyres angloys au channal de Saint Mahé. Pryant Dieu, Messieurs, vous donner ce que desirez. De Comper, ce m<sup>e</sup> jour de septembre.

Vostre bon cousin.

Guy.

*Au verso* : A Messieurs de Matignon et de Karbiguet.

XXV. — [1523], 14 novembre. — La Thibaudais.

### DU MÊME

A JOACHIM DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 225.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. Vaubergez est retourné de la Court, qui m'a dit comme Monsieur de Montmorency<sup>2</sup> l'a adverty de me dire qu'il n'estoit besoin de haster les compaignyes de gens

venir faire du pis qu'ilz pouront par devers. A ceste cause et quant seroit a la coste, ne seroit temps d'assembler les compaignyes, mais incontinent aller au devant d'eulx. Je vous pryé incontinent vous rendre a la garnison et y faire ce que Monsieur de Matignon vous en ordonnera, a ce que nous soions plus près de resister ausdits ennemis et les garder de nous mal faire, et n'y veulor faultir. Priant Dieu, Monsieur de *(blanc)*, vous donner ce que desirez. A Comper, ce premier jour de septembre. Le tout vostre, GUY. — J 46, fol. 198.)

2. Guillaume, baron de Montmorency, conseiller et chambellan du Roi, chevalier d'honneur de Louise de Savoie, gouverneur et bailli d'Orléans, etc. Il mourut le 24 mai 1531, laissant plusieurs enfants, dont le plus célèbre fut le comestable Anne de Montmorency.

d'armes de ce pais et qu'il pençoit qu'ilz ne par-  
tiroient hors de ce lojys<sup>1</sup> pour cest yver, veu  
que les Anglois et lansquenetz s'estoient recul-  
lez<sup>2</sup>, mais qu'il les failloit toujours tenir prestz  
a marcher de l'heure que le Roy le manderait.  
De quoy je vous ay bien voulu advertir, affin  
que le mandez a ceulx de ma compaignye, a qui  
j'ay mandé ces jours passez et fait bannyr d'eulx  
trouver a Foulgeres, pour garder qu'ilz n'y aillent  
encores, pour éviter a leur mise, mais seule-  
ment se retirer a leur garnison de Lamballe la  
moitié d'eulx, et l'autre moitié a Dinan. Et ce  
pendant, l'argent s'esligerá pour faire leur paye-  
ment, et lors s'en fera la monstre. Pryant Dieu,  
mon cousin, vous donner ce que desirez. De la  
Thibauldaye, ce xiii<sup>e</sup> jour de novembre.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de  
Matignon.

XXVI. — 1523-1530, 4 décembre. — Vitré.

#### DU MÈME.

Original : J. 46, fol. 233, déchiré sur le bord, à droite.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript par  
ce porte ur et vous merreye du beau faucon que  
m'avez donné. Toutesfois ce [ue vous] excusera

1. Mot douteux, écrit sur un grattage.

2. Effectivement les Anglois, qui avaient débarqué à  
Calais et s'étaient avancés en Picardie jusqu'à Mont-  
cahier qui ils avaient pris, avaient commencé à reculer  
devant les préparatifs qu'on faisait pour les repousser.  
Si, au début de novembre, ils s'emparèrent encore de  
Rethun, non loin de Saint-Quentin, la place leur fut  
reprise avant la fin du mois et toutes les villes de  
Picardie qu'ils avaient occupées furent évacuées. Quant  
aux préparatifs allemands, qui avaient essayé de péné-  
trer par la Louanne, ils étaient arrêtés par le duc de  
Guise.

poient des poules d'Inde que m'avez promises.  
Je..... le tiercelet que demandiez. Ceste lettre ne  
sera longue, car j'es[pere] vous veoir; pourtant  
que si de ceste heure n'estes party pour v[enir]  
icy, il fault que vous partez incontinent, car vous  
n'avez que tarder, afin que nous advisons icy au  
fait de ceste monstre et que vous soyez a Guin-  
gamp le xii<sup>e</sup> de ce moys au plus tard. Priant  
Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez.  
De Vitré, ce iii<sup>e</sup> de decembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LA[VAL].

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de  
Matignon.

XXVII. — 1524<sup>3</sup>, 24 juin. — Comper.

#### DU MÈME.

Original : J. 46, fol. 169.

Ind. : J. 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 1 v<sup>o</sup>.

Mon cousin. Il est venu icy devers moy deux  
mariniers de Saint Brienc, de ceulx que Jehan  
Compadre devoit contempler de leur voyage  
qu'ilz firent en Escoce; lesquelz m'ont dit qu'il  
n'y veult entendre et se absente de peur de  
comparer devant Salmon Poullain, que je leur ay  
baillé pour commissaire afin de les apoincter et  
de faire les povres mariniers complans. A ceste  
cause, je vous prie contraindre ledit Compadre  
de se trouver devant ledit Poullain, lesdits  
mariniers presens, pour faire et tenir ce que  
ledit commissaire luy ordonnera touchant cest  
affaire. Et s'il en fait difficulté, envoyez le moy

3. On pourrait être tenté de placer encore cette lettre  
à l'année 1523; mais il y est fait allusion à des mariniers  
de Saint-Brienc, qui firent le voyage d'Écosse. Ils avaient  
probablement pris part à l'expédition du duc d'Albany,  
qui quitta Brest au début de septembre 1523.

icy lié comme a luy appartient. Au surplus, mon cousin, Monsieur de Guengat<sup>1</sup> m'a envoyé des lettres par la poste adressantes a Madame de Guengat, sa femme: lesquelles je vous envoie, vous priant les bailler a son filz, qui est la, pour les luy envoyer. Aussi faire tenir a Monsieur de Boquien, qui est près de vostre garnison, une lettre qui s'adresse a luy, que je vous envoie pareillement. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Comper, ce xxiii jour de juing.

J'ay depuis envoyé audit sieur de Boquien ses lettres.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXVIII. — 1525, 2, 3 avril. — Vitré.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 47.

Copie partielle du xvii<sup>e</sup> siècle : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. Je vous ay escript et envoyé voz lettres a Dinan, ou les gens de ma bande se doyvent assembler. Mais, pour ce qu'il a esté advisé que Dinan demoureroit pour y faire

1. Ce n'est pas certainement pas de Jacques de Guengat, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, signalé dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1529, 3 avril et 3 décembre 1530, qu'il est ici question, mais plutôt d'Alain, sire de Guengat, connu dès le 21 décembre 1518 (*Catalogue*, n° 914), qui devint capitaine de Brest le 31 mars 1525 (*Idem*, n° 18207); il était qualifié de chevalier, capitaine de la ville et du château de Brest, chambellan et maître d'hôtel ordinaire du Roi, au 21 février 1528 (*Idem*, n° 2880).

2. Cette lettre ne peut être que de 1525. Gui de Laval attend en effet un ordre de Madame, c'est-à-dire de Louise de Savoie, regente du royaume en l'absence de

estappe et assemblée de gens quant besoing sera, je vous ay envoyé avecques lesdites lettres deux commissions : l'une pour les terrez logez es villes de Lamballe, Moncontour, Jugon et Sainet Brienc, et l'autre pour faire taxer des vivres, laquelle est en blanc, afin que vous connectez quelque gentilhomme qui le sçache bien faire. Et au demourant, vous prie vous baster de vous en venir; et pour ce que je voudroye bien parler a vous en passant, je vous prie prendre vostre chemin par Chastillon<sup>3</sup>, ou je m'en voys, afin que nous devisons ensemble, et ce ne vous sera pas force? de deux lieux pour aller a Dinan. Si vous m'adressiez quelques marchands de ce pays de Normandie pour acheter de mes bledz, vous me feriez grant plaisir, car il me [faut] faire argent de toutes choses. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirés. De Vitré, ce iii<sup>e</sup> jour d'avril.

Mon cousin. Je m'actendoye a aller a la Court, mais Monsieur de Chasteaubriant<sup>4</sup> ny Messieurs du Conseil n'en ont pas esté d'avis, et avons envoyé Carné<sup>5</sup> et Vanbergez; mais je me tien-

son fils François I<sup>er</sup>. Or, elle exerça ses pouvoirs une première fois en 1515, époque à laquelle Joachim de Matignon n'était pas en âge de succéder aussi activement le comte de Laval; une seconde fois d'octobre 1524 au 18 mars 1526. A la régence, Gui de Laval pourrait encore prétendre, au début d'avril 1526, des ordres de la regente, mais cette hypothèse ne peut être corroborée par les envoies du comte de Laval a la Cour, soit en vue de retourner dans son fief de Vitré après du Comar, qui ne peut pas être de 1526. D'ailleurs, en avril 1526, on n'ignorait pas que, dès la première quinzaine de mars, Louis de Savoie se rapprochait de Bayonne pour y attendre le Roi, revenant de captivité, et lui restituer ses pouvoirs. Le voyage à la Cour dont il est ici question devant donc se faire à Saint-Just ou a Lyon, résidence de la regente en mars et avril 1525.

3. Châtillon ou Vendelas, Ille-et-Vilaine, sur l'act. cant. de Vitré.

4. Jean de Laval, seigneur de Châteaumont, né en janvier 1487. Il devait succéder a son XVI<sup>e</sup> comte de Laval, comme gouverneur de Bretagne; sa nomination fut du 9 juin 1531 (*Catalogue*, n° 2088). Il mourut en février 1563.

5. Probablement Tristan de Carné, qui, au 21 octobre 1526, était qualifié de cislevant capitaine d'Arcey et

dray toujours prest icy a quant Madame me mandera aller, quant ilz seront aryvez la, s'il est besoing que je face le voyaige. Je pence que vostre frere est de ceste heure avecques vous, a ce que l'on m'a escript. Renvoyez-moi ce porteur devant, afin que je aylle me trouver a vous. Si vous ne me trouvez audit Chastillon quant vous y aryverez, vous pourez faire une course jusques icy, et ung homme ou deux avecques vous seulement, et envoyez le demourant devant.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXIX. — 1525, 2 mai. — Messac.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 130.

Ind. : J 7, cahier n. 2, fol. 1.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript par Ponsoges<sup>1</sup>, present porteur. Et pour ce que, quant il aryvera devers vous, mes lettres seront de long date et ne seroient que vucilles nouvelles, je ne vous escry riens par luy, pourtant mesmes que avant la recepcion de la presente aurez autres lettres de moy : car je depescheray messaiger exprès pour envoyer par ceste, incontinent que je seray aryvé a Vitré. Pour quoy feray fin a ladite presente, en priant Dieu, mon

obtenant une récompense pour votre signalé en plusieurs rencontres contre les Anglois (*Catalaune*, n. 2470). Il était seigneur de Carné, de La Touche et de Linac (*Atlas*, n. 3484). En novembre 1530, il était devenu maître d'hôtel de la Reine (*Ann.*, n. 3847).

<sup>1</sup> François Bionday, dit Ponsoges, archer de la compagnie de comte de Laval, cité dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1524, 5, XVI et 3 décembre 1530.

cousin, vous donner ce que desirez. De Meczac, ce n<sup>o</sup> de may.

J'ay tout a ceste heure receu en ce lieu unes lettres de Vaubergez et unes autres de Lespine, qui est desja aryvé de la Court a Vitré. Je suis bien marry de cest alarme que l'on m'avoit fait, car j'ay despendu de l'argent qui m'eust bien servy au voyage a la Court.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXX. — 1525, 15 mai. — Vitré.

#### DE FRANÇOIS DE LAVAL.

Original : J 46, fol. 135.

Mon nepheu. Je me recomande bien fort et de bon ceur a vous. Mesieurs de Carné et de Vaubergez aryveront arsoyr ysy. Je vous eusse escript bien au lonc de toust et ausy des nouvelles de la poste qui aujourd'uy est aryvée, sy je n'eusse trouvé se porteurs, auquel ay dyst le toust le devys s'est fait a Monsieur. Je ne... vostre jandermerye qui l'antent bien. Pryent Dieu, mon nepheu, qui vous doit se que plus desirés. A Vitré, se lundy xv<sup>o</sup> de may<sup>2</sup>.

Vostre plus que loyal oncle.

FRANÇOIS DE LAVAL<sup>3</sup>.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon bon nepheu.

<sup>2</sup> Le 15 mai 1525 fut bien un lundi.

<sup>3</sup> C'est ne peut être que le fils naturel de Gui XVI, comte de Laval, et d'Anne d'Epimay, élu évêque de Dol le 30 juin 1523 et après le P. Anselme, t. VII, p. 56. Le P. Eubel, *Hierarchia catholica*, t. III, p. 293, marque

XXXI. — [1525], 15 mai. — Vitré.

### DE GUI XVI, COMTE DE LAVAL.

Original : J 46, fol. 157.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1.

Mon cousin. Pour ce que je seray demain ou le lendemain a Rennes sans nulle faulte, j'escriz au tresorier de Bretagne<sup>1</sup> qu'il me y actende, afin que, moy aryvè la, nous concluons l'affaire de nostre gendarmerye et que advisons aux autres affaires necessaires. Je vous prie que m'y actendez aussi et que cependant vous devisez avecques ledit tresorier de tout ce qui est a faire. Et a Dieu, mon cousin, qui vous doient ce que desirez. De Vitré, ce xv<sup>mo</sup> de may.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon, a Rennes.

XXXII. — [1525-1528]<sup>2</sup>, 9 juin. — Quintin.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 164.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript. Et ne vous sçauroye pour ceste heure advertir

que ses bulles ne lui furent expédiées que le 6 novembre 1528. Légitimé en mars 1539 (*Catalogue*, n° 11444), il mourut le 2 juillet 1554. Comment pouvait-il s'intituler l'oncle de Joachim de Matignon ? On ne sait. Peut-être voulait-il dire oncle à la mode de Bretagne.

1. Jean Parajan, ancien greffier de la Chambre des comptes de Bretagne, trésorier receveur général des finances de ce duché depuis le 9 août 1524 (*Catalogue*, n° 2056). Il devait devenir, au 15 décembre 1528, premier président de la même Chambre des comptes (*Ibidem*, n° 3260).

2. Il n'existe pas d'élément pour préciser la date de

de grant chose de nouveau, sinon que Monsieur de la Roche sera ce soir ou demain icy, qui m'en pourra dire; incontinent qu'il sera venu, je vous en feray sçavoir. Je croy qu'il nous faudra changer de garnison et aller vers le quartier de Henbond, ainsi que ce porteur vous dira plus a plain. Pryant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Quintin, ce ix<sup>o</sup> jour de juin.

J'ay mandé au sieur de Pouylle qu'il ne reviegne point, puy qu'il s'en est allé sans congé, pour l'exemple des autres.

Vostre bon cousin.

GUY.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXXIII. — [1526], 15 septembre. — Tours.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 201.

Mon cousin. J'ay tant fait par mes journées que j'ay prins congé de la Court<sup>3</sup> et suis en ceste ville, faisant chemyn a m'en retourner a Rennes tenir les Estatz qui y sont assignez au xxv<sup>o</sup> jour de ce moys<sup>4</sup>. Je vous prie, mon

celte lettre. Elle est postérieure au 19 juin 1524, c'est-à-dire à la donation par François I<sup>er</sup> de la terre de la Roche-Tesson (incorporée à la suite de confiscation au domaine royal) à Jacques de Matignon, frère cadet de Joachim, en reconnaissance du « service considerable » qu'il avait rendu en dévoilant la conspiration du connetable de Bourbon (J 1, fol. 115). D'autre part, le s<sup>r</sup> de « Pouylle » ou « Pouyllé » n'est pas compris dans les rôles que nous possédons de la compagnie du comte de Laval, pour les 4<sup>o</sup> juin 1529, 5 avril et 3 décembre 1530.

3. La Cour était à Amboise depuis la fin de juillet 1526 et n'avait fait que de rares déplacements dans les environs.

4. Effectivement les États de Bretagne devaient se tenir à Rennes le 26 septembre 1526 (Bibl. nat., n. acq. fr. 458, fol. 31). Sur l'allocation qu'ils voteront au comte de Laval, cf. *Catalogue*, n° 2403.

cousin, vous y trouver, et je vous diray toutes nouvelles et adviserons a noz affaires. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Tours <sup>4</sup>, ce xv<sup>me</sup> jour de septembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A Jacques Leuret, pour les envoyer incontynant a mon cousin, Monsieur de Matignon, a Thorigny ou la part qu'il sera.

XXXIV. — [1526], 24 septembre. — Laval.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 206.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript et suys bien marry de l'affaire qui vous est survenu, par quoy ne povez vous trouver aux Estatz; car j'avoie bien a parler a vous. Mais je vous prie que, le plus tost que vous pourez, vous trouvez la part que je seray, afin que devisons du fait de ma compaignye et de quelque autre chose que j'ay a vous dire. Et esperant que ce sera de brief, laisseray le surplus a vous dire en ce temps la, qui me gardera de vous faire plus longue lettre. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Laval, ce xxiii<sup>e</sup> de septembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

1. Le secrétaire de Gui de Laval avait d'abord écrit : - Amboyse ».

XXXV. — [1526], 25 septembre. — Rennes.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 207.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript, et me deplais beaucoup de la maladie de vostre frere. Je vous envoie la recepte pour luy faire de l'onguent de l'estomach, mais il fault se prendre garde de hanter trop la compaignye qui est la, car elle luy pourroit facilement plus nuire que ledit unguent ne luy scauroit ayder. Je vous prie depescher voz affaires pour vous trouver a la monstre qui sera ou moys prouchain; car ma compaignye est mal en ordre et je la veulx faire radresser a cestedite monstre, ce que je ne puis bonnement faire sans vous, qui entendez comme elle a esté par cy devant. En priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Rennes, ce xxv<sup>e</sup> de septembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXXVI. — [1526], 3 octobre. — Vitre.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 210.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. Le commissaire contrerolleur et tresorier sont icy avecques l'argent de nostre gendarmerye. Et pour ce, je vous prie vous en venir le plustost que vous pourez, afin que nous dressons mon rolle comme il devra demourer et que vous puissez estre quatre ou cinq jours



avant la monstre a Rennes, qui se y fera le xx<sup>me</sup> de ce moys; et est la dernière, ou il fault que tout soit bien en ordre, car ilz ne nous pencent pas faillir, ad ce que m'en a escript Monsieur le grant maistre<sup>1</sup>, qui dit que le Roy le leur a commandé. Et si vous passez par lieu ou il y ayt de ceux de ma compaignye, je vous prie le leur faire sçavoir. A tant prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Vitré, ce III<sup>e</sup> d'octobre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXXVII. — [1526], 23 octobre. — Montjean.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 217.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript par ce porteur. Et pour respondre a vostre lettre, je vous advise que le tresorier des guerres de Bretagne<sup>2</sup> a esté icy, auquel j'ay commandé estre a Guingamp avecques l'argent du payement des gens d'armes de ma compaignye le xx<sup>me</sup> jour de novembre; pour quoy avez bien fait de les advertir d'eulx y trouver audit jour. J'escriyray a Pontbryant<sup>3</sup> qu'il se y trouve; pour tant mesmes que le corps de la feue Roynie est de ceste heure a Paris<sup>4</sup>, par quoy n'a pas grant affaire par dela.

1. Anne de Montmorency, nommé grand-maître de France le 23 mars 1526 (Voir ci-dessus, page 3, note 4).

2. Jean Parajan.

3. Roland de Pontbriant, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval; cité dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1529 et 5 avril 1530.

4. La reine Claude, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, était décédée au château de Blois le 26 juillet

Et en advertiray pareillement la Merve, afin qu'ilz passent par moy, ou peult estre que les trouverez quant vous y viendrez. Mais je ne vous sçauroye bien acertainez du lieu ou je seray pour le temps; toutesfoiz ce sera entour Vitré ou Laval. Vous aurez bien des nouvelles quant vous serez a Foulgerez. Qui sera la fin, après vous avoir dit un grant mercy de vostre braque et m'estre recommandé bien fort a vous, priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Montjehan, ce xxxii<sup>e</sup> d'octobre.

Le tiercelet a esté bien malade depuis, mais j'espere le faire voller aujourd'huy, si je puis.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXXVIII. — [1527], 1<sup>er</sup> septembre. — Paris.

### DE JACQUES DE MATIGNON,

SEIGNEUR DE LA ROCHE-TESSON.

Original : J 46, fol. 241.

Mon frere. Monsieur de Ryeulx n'a poynt passé par isy et a prys le droit cheymy de Compiegne ou le Roy sera de bref<sup>5</sup>, et Monsieur le cardinal<sup>6</sup> doit l'atand[re] la; et ne sçayt on encore sy sa depesche ce fera audyt

1524. Mais ce n'est que le 19 août 1526, que le Roi donna commission pour faire transférer son corps de Blois à Saint-Denis. *Catologue*, n° 2433. Les ceremonies des funérailles (4-7 novembre 1526) sont racontées par le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Bourlilly), p. 248 à 251.

5. Effectivement le Roi, venant de Coucy, devait être à Compiegne le 6 septembre, peut-être même avant.

6. Thomas Wolsey, archevêque d'York, nommé cardinal en septembre 1515. Chancelier du roi d'Angleterre, il était venu en France comme son ambassadeur.

lieu ou sy vyendra en seste ville<sup>1</sup>. J'ay renvoyé queryr vostre page quy m'alloyt chercher a la Court, et pour vous fayre entendre de mes nouvelles. Je suis a la poursuyte de mon affaire, bien empesché. Billon<sup>2</sup> a renvoyé mon informacyon, pour ce que il ne peut estre isy de deux moys, laquelle j'ay faict distribuer a ung de Messieurs des Contes pour en fayre le raport<sup>3</sup>, et sera mise sus le bureau dedans huyt jours; incontynant après que ils uy aront besongné, vous en feray sçavoir sy m'aront fayt byen fayt ou mal. Monsieur de Monthejehan est isy, qui m'a dit que l'argent pour payer les gandarmes de Bretagne est entre les mayns du tresorier, lequel s'en va le vous porter et a payement pour deux cartyers. Au reguart de vostre panssion je ne vous en sçaroyz que dire, tant que j'ayes parlé a Vauberger, lequel est encore a la Court et me dist quant j'en party qu'il en parleroyt a Madame, mayz que la presse des Angloys fut passée. Mon frere, je ne vous envoie poynt vostre lyvre, car je le fays historyer et fayre les lestres d'or, mais je le vous pansse byentost porter. Au reguart du luyer que demandés, il n'y a ordre d'en pover recouurer. Il est venu nouvelle d'Italye que Genes s'estoyt randue par composicyon<sup>4</sup>, mayz il ne... pas. Monsieur

1. On négociait une alliance entre la France et l'Angleterre: le cardinal d'York était venu trouver le Roi à Amiens (4 août) et les conférences devaient continuer à Compiègne jusqu'au 17 septembre. Cf. Mignet, *Rivalité de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint*, t. II, p. 361 à 367.

2. Jean Billon, secrétaire du Roi, promu maître clerc en la Chambre des comptes le 23 août 1520 (*Catalogue*, n° 1222).

3. Il s'agit très probablement de l'enregistrement à la Chambre des comptes de la donation que François I<sup>er</sup> avait faite à Jacques de Matignon de la seigneurie de la Roche-Tessou (19 juin 1521). Les lettres royales s'étant perdues, Jacques de Matignon en avait obtenu d'autres, avec une ordonnance adressée à la Chambre des comptes pour leur entérinement (Saint-Germain-en-Laye, 16 février 1527: J. 1, fol. 115). Les trésoriers de France ne les enregistrèrent que le 7 décembre 1528 (*Idem*).

4. Sur la reddition de Gènes à Cesare Fregoso, repré-

de Lautrec<sup>5</sup> a prys ugne ville apellée Bos<sup>6</sup>, la ou il luy avoyt huyt cens hommes de guerre dedans quy s'en sont allés ung baton blanc au poyng. Le visroy<sup>7</sup> et le prynce d'Orange<sup>8</sup> sont partys de Rome et s'en viengnest droyt a la duché de Millan. Mondit sieur de Lautrec taschera a ce quy pourra a les combastre, car de leurs oster les plasses qu'yl ont delibery de garder il seroyt dificylle. Monsieur de Therbes<sup>9</sup> est encore en Espagne pour trayer de payx avecques l'Empereur, et par les derriyeres lestres que il a escrytes a bon espyr qu'elle ce pourra fayre. Le general de Bretagne est tousjours prysonnyer<sup>10</sup>; il uy a des conmyssayres deputés quy besongnest a son afayre; l'on dit que il est en danger d'en avoyr facheuse saillye. Qui sera pour la fyn, pryant Dyeu, mon frere,

sentant du Roi, et l'entrée de Fregoso à Gènes le 18 août août 1527. cf. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay* (éd. Bourrilly et Vindry), t. II, p. 54.

5. Odet, comte de Foix et de Comminges, seigneur de Lautrec, gouverneur de Guyenne, maréchal de France, avait été nommé, le 18 juin 1527, commandant de l'armée envoyée par le Roi en Italie (*Catalogue*, n° 49231); il mourut le 15 août 1528.

6. Sur la prise de Bosco Marengo (prov. et circond. d'Alexandrie), voir *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. II, p. 52 et 53.

7. Charles de Lannoy, seigneur de Maingault, vice-roi de Naples pour l'empereur Charles-Quint dont il commandait les armées en Italie. Ce fut le vainqueur de Pavie. Il mourut cette même année 1527, le 23 septembre.

8. Philibert de Chalons, prince d'Orange, avait participé à la prise de Rome par les troupes impériales conduites par le connétable de Bourbon. A la date de la présente lettre, il se tenait à Sienne (Ulysse Robert, *Philibert de Chalons*, p. 129). Au mois de mai 1528, il devint à son tour vice-roi de Naples. Il mourut le 3 août 1530.

9. On lirait plutôt « Lherbes »; mais évidemment il s'agit ici de Gabriel de Gramont, évêque de Tarbes, qui, après avoir négocié en 1525 et 1526 le traité de Madrid, était retourné en Espagne avec les pouvoirs à lui attribués le 2 juin 1527 (*Catalogue*, n° 32452). Il était arrivé vers le milieu de juillet à la Cour de Charles-Quint, dont il prit congé le 21 janvier 1528, après avoir porté le défi de François I<sup>er</sup>.

10. Philibert Tissart. Voir la note à la lettre n° XII.

vous donner bonne et loungue vye. De Parys, ce premyer jour de septembre.

Vostre bon frere et amy.

J. DE MATIGNON.

*Au verso* : A mon frere, Monsieur de Matignon.

XXXIX. — [1528], 24 juillet. — Bayeux.

### DE L'AVOCAT DU ROI A BAYEUX.

Original : J 46, fol. 239.

Monseigneur. Je suplye de humble recommandacion a vostre bonne grace et souvenance.

Monseigneur. J'é trouvé en jour d'hier Monsieur de Maigny et de Tordouet<sup>1</sup>, et luy porté les propos dont il vous avoit pleu me parler touchant l'hommage de sa terre tenue de vostre baronnye de Thorigny; et se trouva grandement marry, pour ce que luy et Madommoiselle qui estoient ensemble me disrent et affermerent que la rescripcion qu'il vous avoit envoyée estoit pour quelque indisposition de sa personne, et qu'il avoit envoyé le petit Vaulx, auquel il avoit donné charge de sçavoir de vous les tiltres que entendrés qu'il sera requis et vous plaira estre mys a l'intitulement de son adveu, qu'il m'a promys aller faire en personne juquez a vostre chasteau de Thorigny, quant il vous plaira le faire sçavoir et commander; et entend ladite terre de Maigny estre tenue et relevée de vous, a cause de vostre baronnye de Thorigny, par ung fief de haubert, fief de chevallier entier. Ilz, sieur

1. Olivier de Saint-Ouen, seigneur de Tordouet, mari de Madeleine de Manoury, dame de Magny. L'aveu qu'il devait alors faire au baron de Torigni pour Magny est très probablement celui qui est fort brièvement mentionné dans J 1, fol. 179, au 19 avril 1529. Cet inventaire signale encore des actes des 8 décembre 1538 et 13 mai 1539 intéressant la même seigneurie et où intervient Oli-

de Maigny et demoiselle, se recommandent bien affectueusement a vostre bonne seigneurie, et me ont donné charge ainsy le vous escrire, après plusieurs paroles joyeuses que avyés intencion de venir aouster et faire metre a prouffite tant les faions que les bledz, qu'ilz ont desja commencé metre a prouffite; pour le regard des fains, comme et (*sic*) le tout gardé soubz et pour vous comme leur vroy seigneur, ilz n'en ont esté, sont, ne seront, ne l'entendirent onquez autrement, comme ilz m'ont dit sans quelque difficulté, au contraire.

Monseigneur. Il vous plaira commander et vous serés obey, toutes choses cessantes; ce sçait le Createur Dieu. Qui sera fin de la presente. En vostre maison a Baieux, ce vendredi vigille de Saint Jacques<sup>2</sup>.

L'un de voz bons et perpetuel serviteur.

L'AVOCAT DU ROY A BAYEUX, manu propria.

*Au verso* : A noble et puissant seigneur, Monsieur, Monsieur de Matignon, baron de Thorigny.

XI. — [1528], 31 août. — Saint-Germain-en-Laye.

### DE GUI XVI, COMTE DE LAVAL.

Original : J 46, fol. 196.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. Le Roy et Monsieur le grant maistre me hastent et pressent encores tous les jours de faire marcher les gens d'armes de Bre-

vier de Saint-Ouen: un autre aveu du 18 janvier 1560, présenté par Madeleine de Manoury, alors veuve; et pour le xvi<sup>e</sup> siècle un dernier document du 22 mars 1577, au nom d'un second Olivier de Saint-Ouen, seigneur de Tordouet et de Magny (fol. 179 et 179 v°).

2. Le 24 juillet, veille de la Saint-Jacques, fut un vendredi en 1517, 1523, 1528, 1534 et 1545. Evidemment,

taigne en Guyenne; par quoy est besoing que vous les diligentez le plus qu'il vous sera possible. Je vous envoie des lettres missives du Roy et de Monsieur le grant maistre adresantes a Monsieur d'Aire<sup>1</sup> et a seneschal de Poitou<sup>2</sup> pour conduire ma compaignye; et servent lesdites lettres semblablement pour celle de Monsieur de Rieux, ainsi que pourez veoir. Et m'a dit Monsieur le grant maistre qu'il n'estoit besoing d'en avoir de pactentes ne autres que celles que je vous envoie. Le tresorier Grolier<sup>3</sup> m'a monstré responce de son clerck, qui luy escript de Nantes, du xviii<sup>e</sup> de ce moys, comme il est la actendant le commissaire Roncée; par quoy je pence estre assureé qu'ilz sont de ceste heure [a] Redon ou a Vennes a faire la monstre de ceulx de Monsieur de Rieux, et que n'avez faulte d'eulx pour faire vostre monstre. J'ay encores fait payer audit Grolier, outre ceulx qui luy furent baillez a Paris en ung rolle dont avez emporté le double,

après les renseignements fournis par J 1 (voir la note précédente), c'est la date de 1528 qui convient le mieux.

1. Charles de Gramont, évêque d'Aire depuis le 24 avril 1523, jadis évêque de Pamiers (18 août 1514) et de Conserans (25 juin 1515; il fut, plus tard (9 mars 1530) archevêque de Bordeaux. Était lieutenant du Roi au gouvernement de Guyenne en l'absence de Lautrec. On n'a signalé jusqu'ici, en fait de « lettres missives » du Roi à lui adressées en 1528, que celles qui lui furent portées par un chevaucheur d'écurie le 12 août (*Catalogue*, n° 19610); le 12 février de cette année, le sénéchal d'Agonais était commis pour inspecter avec lui les places et forteresses de Guyenne (*Idem*, n° 32474); le 20 mai suivant, le même officier recevait l'ordre de veiller avec lui à ce que toutes les mesures de défense soient prises en Guyenne (*Idem*, n° 2984).

2. André de Vivonne, seigneur de la Châtaigneraie, sénéchal de Poitou dès 1489; il décéda le 31 juillet 1532. On n'a mentionné jusqu'ici aucune lettre de François I<sup>er</sup> qui lui ait été adressée.

3. Jean Grolier, signalé comme trésorier des guerres dès le 13 novembre 1523 (*Catalogue*, n° 17723); fut plus tard trésorier de France outre Seine et Yonne (n° 4616). Gui XVI, comte de Laval, lui donna quittance des sommes reçues pour son état de capitaine des hommes d'armes des ordonnances du Roi, levés pour la sûreté de la Bretagne, aux dates des 25 octobre 1527 (Bibl. nat.,

Jaques de Bouillé<sup>4</sup>, Hermer et Brignac<sup>5</sup> et de leurs archiers, subjectz et rongneurs, par quoy n'est besoing faire prendre argent pour eulx a la monstre; et si ont baillé l'argent de leurs hoqueutons. S'il y a quelque place d'archer vacant, je vous prie y mettre Lemo. Et a Dieu, mon cousin, qui vous doint ce que desirez. De Saint Germain en Laye, ce dernier jour d'aoust.

Votre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XXI. — 1528, 15 septembre. — Paris.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 202.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay veu ce que m'avez escript; et suys bien desplaisant de quoy la monstre, qui a esté faite de mes gens d'armes, a esté ainsi faite par surprinse des commissaire et tresorier, que l'on avoit desja par si long temps actenduz qu'ils povoint aussi actendre quelque peu ou aller faire la monstre de ceulx de Monsieur de Rieux, en actendant que les myens se fussent rassemblez. Je voudroye que vous eusse peul

Pièces originales, vol. 1669, Laval, pièce 152), 18 novembre 1528 (*ibidem*, pièce 156); 2 juin 1529 Clairambault 129, pièce 21) et 7 décembre 1530 (*ibidem*, pièce 22, et Pièces originales, vol. 1669, Laval, pièce 159). Jean Grolier est encore désigné comme le trésorier qui paya la compagnie du comte de Laval après les montres des 1<sup>er</sup> juin 1529, 5 avril et 3 décembre 1530.

4. Jacques de Bouillé, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval. Il est cité dans les rôles des montres des 1<sup>er</sup> juin 1529, 5 avril et 3 décembre 1530.

5. Les mêmes rôles signalent Christophe du Bois Guencheu, dit Brigueac, homme d'armes, et Guillaume bâtard de Brignac, archer de la compagnie de Gui XVI de Laval.

vous retirer plus tost par delà, car nous n'en fussions pas tunbez en cest inconvenient. Toutesfoiz, afin de parfaire ladite monstre, et aussi pour ce que le Roy m'a commandé les faire haster de marcher en Guyenne, j'ay eu lettres du tresorier Grolier, qui escript a son commis qui a payé partie desdis gens d'armes, qu'il retourne par delà payer le demourant, ainsi que verrez par les lettres que je vous envoie. Je vous prie faire la meilleure diligence qu'il sera possible de les rassembler; et tandis que l'on fera la monstre de ceux qui ont esté defaillans, faire tousjours marcher ceux qui l'ont faite. Je vous eusse envoyé pour les mener le guydon qui est icy, mais il n'en peult partir jusques a troys ou quatre jours. Au regard de la commission que demandez, il ne vous en fault point; car j'ay envoyé, plus de douze jours a, des lettres du Roy et de Monsieur le grand maistre a Monsieur le seneschal de Poitou et a Monsieur d'Aire, lieutenant ou gouvernement de Guyenne, a Montjehan, pour les vous faire tenir a Redon ou je pençoie que fussez desja. Sachez en quelles mains elles ont tunbé et les retirez pour servir au passage et conduite desdis gens d'armes, lesquelz vous hasterez en extrême diligence et les ferez si bien et honestement vivre qu'il n'en soit fait aucune plainte; et s'il est possible, gardez qu'ilz ne passent par les terres de Madame de Subize<sup>1</sup> et du maistre d'hostel Bonnes<sup>2</sup>, et aussi par celles de Monsieur de Loué<sup>3</sup>; et par quelque lieu qu'ilz passent, admonestez les de bien vivre et de passer si gracieusement que l'on s'en puisse louer et

contenter. A tant prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Paris, ce xv<sup>me</sup> jour de septembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon, mon lieutenant.

XLII. — [1528, 22 septembre. — Montjean.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 204.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 1 v°.

Mon cousin. J'ay aryvé presentement en ce lieu de Montjehan, d'où je partiray jeudi prouchain; et seray vendredi a coucher a Males-troict ou samedi a disner; auquel lieu je vous prie vous trouver devers moy, afin que nous advisons au fait de ma compaignye pour la faire desloger et marcher droict en Guyenne en la meilleure diligence que faire ce pourra, suyvant ce que le Roy m'a commandé par deux ou troys foiz a la Court, mesmes a mon parlement de la, prenant congîé de luy; pour quoy est besoing d'y faire toute diligence, a quoy je suys seur que de vostre part ne vous estes espargné depuis qu'estes par deça. A tant feray fin, esperant vous veoir de brief. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Montjehan, ce mardi xxii<sup>e</sup> de septembre.

Si vous n'avez des archiers avec vous, mandez de Redon qu'il s'en trouve devers moy a Males-troict audit jour jusques a huyt ou dix.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon, mon lieutenant, a la Harpe, a Rennes.

1. Marie de Bretagne, veuve de Bertrand de Parthenay l'Archevêque. Son fils, Jean l'Archevêque, fit hommage au Roi pour la baronnie de Soubise, le 4 août 1533 (*Catalogue*, n° 20606).

2. Robert de la Marthonie, seigneur de Bonnes, maître d'hôtel du Roi, pourvu de l'office de capitaine de Dinan en 1525 (*Catalogue*, n° 18176). Il avait été nommé bailli et gouverneur de Touraine le 23 août 1527 (*Idem*, n° 19338).

3. Gilles de Laval, s<sup>r</sup> de Loué, qui fut chambellan ordinaire du Roi (*Idem*, n° 7719, 10357 et 10724).

XLIII. — [1528], 2 octobre. — La Thibaudais.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 208.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. Brisincheu est venu icy pour avoir sa place d'archier entiere et m'a dit qu'il sera bien en ordre. A ceste cause, je vous prie l'enroller en sa place entiere, car il la desire bien et a grant desir de parvenir a honneur; par quoy luy fault ayder. Je le vous recommande. A tant, prie Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De la Thibauldaye, ce n° d'octobre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XLIV. — [1528], 2 octobre. — La Thibaudais.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 209.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. Vous entendez bien l'affaire qui est entre Madamoyselle de Guemené<sup>1</sup> et moy. Et pour ce que j'ay escript quelque lettre a Messieurs du Parlement et du Conseil pour la delivrance de Monsieur de Mollac<sup>2</sup>, qui estoit

1. Marie de Rohan, fille de Jean II, vicomte de Rohan, et femme de Louis IV de Rohan, seigneur de Guemené. Son fils Louis V de Rohan, seigneur de Guemené, devait épouser, le 18 juin 1529, Marguerite, fille du comte de Laval.

2. C'est probablement Raoul de Juch, seigneur de Molac, qui acheta, en mars 1530, les biens confisqués sur Jean de la Lalande, seigneur de Vieilleveigne, et Jean de Malestroît, seigneur d'Oudon (*Catalogue*, n° 20010).

pour mener les gens d'armes de la compaignye de Monsieur de Rieux en Guyenne, dont il est guydon, et qu'il l'ont eslargy, disant que c'est en faveur de ma lettre, Monsieur du Plesseys Bordaige<sup>3</sup> a passé par icy, qui m'a dit que elle en est mal contente. A ceste cause, j'enverrai demain Monsieur d'Illyers<sup>4</sup>, ad ce qu'il donne entendre comme la chose est allée; et vous qui en avez tout entendu luy en parlerez bien aussi quelque mot, s'il vient a propos, de quoy je vous prie. Et si ma compaignye part demain de Redon, je vous prie y demourez jusques a ce que vous aye escript plus amplement, sans que elle entende que mondit sieur du Plesseys en ayt riens dit, ny passé par icy. Et ne donnez point a cognoistre a madite damoyselle de Guemené que j'entende que elle passe par la; mais l'asseurez que je voudroye que en cela et partout ailleurs il luy fust fait tout le plaisir et honneur qu'il seroit possible, et luy faictes dresser du logeys le plus beau, le plus seur et le plus honneste qui soit en la ville. Vous sçaurez demain de mes nouvelles a mydy; pour quoy feray fin, en priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De la Thibauldaye, ce n° jour d'octobre, a x heures du soir.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

3. Antoine de Monthoucher, seigneur du Plessis-Bordage et de l'Argentaie, connu de 1526 à 1528 (*Catalogue*, n° 2456 et 3239).

4. Jean de Daillon, seigneur d'Illyers, plus tard comte du Lude et beau-père du maréchal de Matignon. Il était fils de Jacques, alors baron du Lude et senechal d'Anjou, et de Jeanne d'Illyers. Il fut lui-même senechal d'Anjou en 1533 (*Catalogue*, n° 6059), lieutenant général du Roi en Poitou le 27 fevrier 1545, puis dans l'Aunis et à la Rochelle, où il fut continué par lettres du roi Henri II, du 18 mai 1547, et enfin le 13 décembre 1548 en Guyenne (J 3, fol. 24 v°; J 51, n° 1 à 3).

XLV. — [1528], 12 décembre. — Fontainebleau.

DE MARGUERITE D'ANGOULÈME,

REINE DE NAVARRE.

Original perdu ; a été découpé du registre J 46, où il se trouvait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 44, n<sup>o</sup> 15.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2.

Monsieur de Matignon. J'ay reçu par ce porteur les lettres que m'avés écrites, et vous assure que je voudrois bien, pour l'amour de vous, avoir le pouvoir pour vous faire faire justice et raison de l'affaire contenue en vostre lettre<sup>1</sup>. Gauchery est allé en Bretagne, pour avoir le consentement des parens ; et espere

qu'il sera bientost de retour en ce lieu, duquel, a cause de mon ventre<sup>2</sup>, je pense ne partir de deux ou de trois mois. Je vous prie croire que, incontinent après l'expédition de mondit pouvoir, je ne faudray vous mander, ensemble l'archidiacre d'Angiers, pour mettre bonne fin a toutes choses ; [ce] pendant, je vous prie avoir patience, car plustost de moindres affaires je ne voudrois, ne pourrois dispenser. La fin de cette lettre sera de vous assurer qu'en tous les endroits ou je vous pourray faire plaisir, je m'y emploiray de très bon cœur, ainsi que connoist Celuy que je vais prier, Monsieur de Matignon, qu'il vous donne le bien que plus desirez. A Fontainebleau, ce XII<sup>e</sup> jour de decembre.

La bien vostre.

MARGUERITE.

1. Il s'agit du procès que Joachim de Matignon et sa femme, Françoise de Daillon, soutenaient contre les héritiers de Jacques de Rohan, premier mari de Françoise de Daillon, pour le douaire de celle-ci. Françoise, fille aînée de Joachim de Daillon, seigneur de Daillon, et de Jeanne du Chesne, en épousant Jacques de Rohan, fils de Jean II, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, s'était vue assurer, par le contrat du 13 décembre 1516, en cas de survie, un douaire de 6.000 livres de rente ou du tiers de la succession, plus 4.000 livres de rente, le tout à prendre sur les héritages de Bretagne (J 1, fol. 153). Mais l'union des deux époux avait été très troublée et lorsque Jacques de Rohan mourut (1527), ne laissant pas d'enfant vivant, sa sœur et héritière, Anne, comtesse de Porhoët et veuve de Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, prétendit que Françoise de Daillon, séparée par sa faute de son mari qu'elle avait abandonné, n'avait aucun droit sur le douaire promis et sur les meubles en communauté. Autorisée par son père le 9 novembre 1527, Françoise de Daillon intenta une action en justice ; elle répondit aux accusations de son adversaire par l'exposé de sa conduite, motivée par les mauvais traitements de son mari, et se défendit par des témoignages (J 45, n<sup>o</sup> 1). Une sentence provisionnelle fut rendue en sa faveur par le Conseil de Bretagne. Le procès durait encore lorsqu'elle épousa (contrat du 27 novembre 1528 : J 8, fol. 247) Joachim de Matignon ; Anne de Rohan était déjà décédée, laissant deux enfants mineurs, René et Claude. En considération de leur lignage, le Roi voulut que leur tutelle d'honneur et la superintendance de leurs biens fussent déferées à Marguerite d'Angoulême, sa sœur, la tutelle

onéreuse et l'administration des biens étant confiées à Robert Ferrand, s<sup>r</sup> de Vauberger ou Beauverger, et à Ravand Bochetel, archidiacre d'Angers. Marguerite d'Angoulême intervint pour terminer le procès et la présente lettre est un des premiers actes qu'elle signa dans ce but. Ainsi qu'elle l'annonçait ici, elle convoqua devant elle Joachim de Matignon et Ravand Bochetel ; ceux-ci produisirent leurs titres et raisons devant le chancelier et les gens du Conseil de Marguerite, qui firent un rapport. Les parties s'en remirent à la décision de la sœur du Roi. Elle rendit un premier jugement, à Blois, le 12 avril 1530 : Françoise de Daillon se vit allouer pour son douaire une rente viagère de 4.000 livres, plus une maison convenable pour sa résidence. Ses droits sur les meubles et créances laissés par son premier mari furent réservés (J 45, n<sup>o</sup> 3). Vauberger, étant occupé en Guyenne au service de Louise de Savoie, on attendant la reddition des Enfants de France, ne se présenta que le 1<sup>er</sup> novembre suivant, pour ratifier cette décision et convenir des estimateurs chargés de faire l'assiette des 4.000 livres de rente. Le 30 janvier 1531, un nouvel accord fut passé entre les parties, les tuteurs cédant à Françoise de Daillon, en jouissance viagère, les terres de la Garnache, îles de Mons et Beauvoir. La reine de Navarre le ratifia à Paris le 1<sup>er</sup> mars suivant (J 4, fol. 153 v<sup>o</sup>). Nous ne savons comment se termina la contestation relative aux meubles.

2. Marguerite d'Angoulême devait, le 7 janvier 1529, donner naissance à son premier enfant, Jeanne d'Albret, future reine de Navarre et mère d'Henri IV.

XLVI. — [1528], 13 décembre. — Laval.

DE GUI XVI, COMTE DE LAVAL.

Original : J 46, fol. 234.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. J'ay tout a ceste heure receu une lettre de vous par ung des gens de vostre frere, Monsieur de Thoigné, a qui j'ay faict refaire les deux lettres de congé de traictes de bledz, ainsi que demandez. Et en ce mesme jour ay receu lettres de la Merye, de semblable effect que celle que m'avez escripte. Aussi en ay receu d'autres par le procureur des bourgeois de Rennes, qui a passé par icy, venant de la Court, par lequel n'ay pas aprins grant chose de nouveau. Mais entre autres lettres, en ay receu du tresorier Grolier, qui m'escript qu'il adresse rescripcion a Olivyer Harouys<sup>1</sup> de payer par mon ordonnance ce qui reste aux gens d'armes de ma compaignye de la derniere monstre, selon l'estat qu'il luy en envoie. Et afin que ledit payement leur en soit faict, je vous envoie le tout pour bailler audit Harouys, vous pryant au surplus, mon cousin, vous en aller ceste semaine a la compaignye, ainsi que m'escripvez, car il est de necessité que vous y aillez. J'ay escript et mandé a tous ceulx qui sont encores deriere d'eulx y en aller incontinent; et croy que ce qui les a retardez n'a esté autre chose si non pour ce qu'ilz sçavoient bien que n'y estiez allé. La Merye m'escript qu'il a des procès et affaires beaucoup, ou il luy est besoing entendre. Il a tenu garnison long temps; par quoy poura

1. Olivier Harouys ou Beauharnais, pourvu, le 13 avril 1528, de l'office de tresorier receveur general des finances en Bretagne (*Catalogue*, n° 2948), dont il exerçait déjà l'intérim pendant la suspension de Jean Parajan (n° 2966). Ce dernier était encore en exercice le 2 novembre précédent (n° 19379). Olivier Harouys dut céder ses fonctions à Palamède Gontier, notaire et secretaire du Roi, qui reçut ses provisions à Saint-Germain-en-Laye, le 11 décembre 1528 (n° 3258).

faire ung voyaige a sesdites affaires. Il m'escript aussi que Apigné<sup>2</sup> et Moulinblot<sup>3</sup> en ont de leur part; il me souvient bien que ledit Apigné m'en parla avant que partir; par quoy vous en ferez ainsi que vous adviserez. Mais quant est de Moulinblot, je n'ay point entendu qu'il eust de grans affaires. Le sieur du Bordaige<sup>4</sup> a esté icy devers moy puyx xv jours, qui m'a dit pour certain que ledit Apigné a expresment affaire; pour quoy luy pourez donner congé pour quelque peu de temps. A tant feray fin, priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Laval, ce xiii<sup>e</sup> jour de decembre.

Mon cousin. Par ce que ladite rescripcion de Grolier contient que en raportant icelle avec mon ordonnance et les quitances particulières desdis hommes d'armes et archiers, ce qui n'est possible luy fournir pour ceste heure, j'escry pour ceste cause audit Harouys qu'il vous baille toute la somme en prenant vostre recepissé, lequel je vous pryé luy bailler, et garder l'argent entre voz mains jusques a en avoir recouvert les quitances de ceulx a qui il est deu. Il y en a aucuns nommez oudit estat, a qui je ne veulx qu'il en soit baillé aucun denier, car ilz auront trop bon marché d'estre quictes pour le pris, pour tant qu'ilz sont dignes de reprouche et ont merité pugnicion, entre autres Montaigt et Corbiere<sup>5</sup>, lesquelz n'auront denier, car ledit Montaigt s'est cassé quant il entendit qu'il falloit marcher, et Corbiere s'en est allé

2. Peut-être Jean Botherel, seigneur d'Apigné, connu par un document du 28 avril 1542 (*Catalogue*, n° 12467).

3. Adrien de Champeaux, dit Moulinblot, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, cité dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1529 et 5 avril 1530.

4. Ce « sieur du Bordaige » n'est pas le même personnage que le « M. du Plessis Bordaige » du 2 octobre [1528]. C'est Regnaud de Montbourcher, seigneur du Bordage et de Champagne, premier panetier de la Reine et commissaire des guerres en Bretagne : la compagnie du comte de Laval fut passée en revue par lui, le 3 décembre 1530.

5. Gilles de Corbière figure comme archer dans les rôles de la compagnie de Gui de Laval aux 1<sup>er</sup> juin 1529, 5 avril et 3 décembre 1530.



dela les mons, sans m'en parler ny avoir congié de moy. Jaques de Lymoges n'aura riens aussi, car il y a plus de deux ans qu'il s'est cassé; et ne puy entendre comme il estoit demouré ou rolle. Garsin<sup>1</sup> aura son argent, car je luy donne congié de s'en aller en Italye, et de l'heure que je luy manderay s'en retourner il n'y faudra. Quant est de Pierre du Pontrouault<sup>2</sup>, homme d'armes, et de Geoffroy d'Auteville<sup>3</sup>, archier, je ne les congnoys point et ne scey comme il va de leur fait, ny la ou ilz sont; par quoy de ceux la ferez ainsi que l'entendrez et que verrez qu'ilz l'auront merité.

J'ay, depuis ceste lettre escripte, entendu que ledit Garsin s'en venoit; par quoy vous prie bailler son argent a ce porteur, afin que je le face bailler a sa mere, et je vous feray bailler sa quittance.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

XLVII. — [Vers 1529]<sup>4</sup>. — La Gacherie.

DE FRANÇOIS L'ÉPERVIER,  
BEAU-FRÈRE DE JOACHIM DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 247.

Monsieur. J'ay veu la coliasion que avés faite a Rennes et auxi les lestres que m'avés escriptes,

1. François Garsin, figure en la même qualité dans les mêmes rôles.

2. Pierre de Pontrouault fut signalé comme homme d'armes dans les rôles des 1<sup>er</sup> juin 1529 et 5 avril 1530.

3. Geoffroy d'Auteville, mentionné comme archer les 1<sup>er</sup> juin 1529, 5 avril et 3 décembre 1530.

4. Les archives des Matignon n'ont conservé aucun document qui permette de dater cette lettre d'une façon précise. Faute de mieux, nous la plaçons à l'époque où Bonaventure l'Épervier, fille aînée de François, épousa François de Lanoue, seigneur de Chavannes.

par lesquelles je congnoys que pansés que c'est moy qui suys cause de tout se qui se fait. Monsieur, je vous promes que ne fu james d'opinyon de la possession Monsieur de Chavanes; c'est bien se qui m'en a houy dire a Monsieur de Lanoe, et que estoy bien sur que tout se que luy aviés promyns que le tinderiés, et que y luy failloit allés par amytié. Je ne sarois en gardés les jens de pansés se qui leur plera, mes du fait je suys bien sur qui n'am troveront rien de sela, ne de austres chozes que l'ont dit. J'ay espoir que avant que soit gueres congnoystré la verité du tout, et pense pour le temps a venis y mestre sy bonne ordre que l'on n'ara matere de pansés sy non se que l'on voira. Et l'espoir que j'ay que viendrés bientost a Nantes, ou plus au longt vous diré se que ait sus le ceur, me fait faire fin en ma lestre, sans oubliés de bien vous suppliés, quelque choze que pansés, que ne soons elongné de vostre bonne grace, a laquelle bien humblement me reconmende, priant Dieu, Monsieur, vous donnés très bonne et longue vie. De la Gacherie, se vendredi.

Vostre humble, obeisant, loyal frere et serviteur.

F. L'ÉPERVIER.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

XLVIII. — [1529], 4 février. — Thouars.

DE FRANÇOIS DE LA TRÉMOÏLLE,  
VICOMTE DE THOUARS.

Original : J 46, fol. 130.

Monsieur de Matignon. Suyvant les derniers propos qu'avons eu pour le logis de la compagnie de Monsieur de Laval, mon beau pere, j'envoys le sieur de Chasteauneuf, present porteur, pour ce faire; et vous dira le surplus. Qui

me gardera vous faire plus longue lettre, priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que plus desirez. De Thouars, ce III<sup>e</sup> jour de fevrier.

Le tout vostre bon amy.

F. LA TREMOILLE<sup>1</sup>.

*Au verso* : Monsieur de Matygnon.

XLIX. — [1529], 12 février. — Niort.

DE GEOFFROY D'ESTISSAC,

ÈVÈQUE DE MAILLEZAIS.

Original : J 76, fol. 45.

Monsieur de Matignon. Je m'atendays vous revoir en faisant l'assiete de voz garnisons, mais je m'en vays a nostre concille près Bourdeaux<sup>2</sup>, ou je ne m'atendz pas fere long sejour, et espere estre de retour environ le commencement de mars. Si, en ce temps la, je vous puis veoir, ce me sera plaisir. Je vous prie qu'il vous souveigne du proproz que nous heusmes a l'Arme-

1. François de la Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, avait épousé à Vitré, le 23 janvier 1522, Anne de Laval, fille de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. Le 4 avril 1528, il avait reçu sa commission de gouverneur de Poitou, Saintonge et la Rochelle *Catalogue*, n° 2944. Le 31 décembre suivant, le Roi lui avait adressé un mandement pour assigner aux gens de guerre des logis et garnisons. « a la moindre charge et foulle du peuple que faire se pourra » (*Idem*, n° 19708). Ce mandement devait lui être renouvelé le 19 février 1529 *Idem*, n° 19739. La compagnie du comte de Laval était donc, d'après la présente lettre et la suivante, de celles qui devaient se tenir dans son gouvernement.

2. D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir mon excellent confrère et ami M. Brutails, archiviste départemental de la Gironde, on ne connaît pas pour 1529, ou les années voisines de cette date, de concile qui se soit tenu aux environs de Bordeaux. Est-ce à un véritable concile qu'il est ici fait allusion ?

nauld pour la foulle du povre peuple, car si vous ne y regardés, les povres gens sont perdus, et mesmement si vous logés les gens d'armes ez villaiges. J'en escriptz a Monsieur de la Tremoihe, et me semble qu'il sera meilleur, comme trop mieulx sçavez, qu'ilz soient ez villes, ou ilz seront beaucoup mieulx a leur ayse et les povres gens soulaigés, car chescun contribuera pour sa cothité ainsin qu'il sera ordonné. De ma part je feray en sorte que mes terres, qui n'est pas grant chose, y feront leur devoir; et moy revenu, si je vous puis ayder de quelque chose pour vosdites garnisons, je m'y employeray de bien bon cuer.

Monsieur de Matignon. Je me recomande a vostre bonne grace et prie Dieu qu'il vous doint entierement ce que desirez. De Nyort, ce XII<sup>e</sup> de febvrier.

Vaustre bon allyé et amy.

G. D'ESTISSAC,  
[Èvêque] de Maillezais<sup>3</sup>.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

L. — [1529-1542], 12 octobre. — Ville-au-Chef.

DE JEAN DE LAVAL,

SEIGNEUR DE CHATEAUBRIANT.

Original : J 46, fol. 214.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 2.

Mon cousin. J'ay donné charge a la Touche vous porter ceste lettre, qui servira de vous ramentevoir la promesse que m'avez faicte d'un beau falcon prins au quartier du chasteau de la Horte, lequel j'estimeray plus que d'aultre

3. Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais du 24 mars 1518 à 1543.

lien, pour ce que j'entens qu'ilz sont fort bons. Et s'il estoit possible l'avoir entre cy et Nouel, encore en vaudroit il mieulx, car le premier en vault tousjours deux. Mais je vous pryé qu'il soit aporté par home qui se y entende, et advisez en quoy j'auray le moiën de vous faire plaisir; car vous n'avez parent qui de meilleure volonté y mepte tout son povoir. Et sur ce, feray la fin, pour me recommander aux bonnes graces de vous et de ma consine vostre femme <sup>4</sup>, remeptant en ce bon mesager le surplus de ce que je vous pouroys escrire. Et prie Dieu, mon cousin, qu'il vous doint ce que desirez. De Villaucher, le XII<sup>me</sup> d'octobre.

Du tout vostre cousin et bon amy.

JEHAN DE LAVAL <sup>5</sup>.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

LI. — [1529], 1<sup>er</sup> septembre. — Montjean.

### DE GUI XVI, COMTE DE LAVAL.

Original : J 46, fol. 197.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4 v°.

Mon cousin. Neantmoins que le Roy vous ayt escript <sup>3</sup> pour vous trouver aux Estatz de Bretagne, qui seront le XIII<sup>me</sup> du present, ne laisseray a vous prier de n'y vouloir faillir, pour tant que j'ay necessairement affaire a vous pour

1. Joachim de Matignon ayant épousé Françoise de Daillon le 27 novembre 1528, la lettre est donc postérieure à cette date.

2. Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, fils de François et de Françoise de Rieux, capitaine d'une compagnie de gens d'armes des ordonnances du Roi, nommé, le 9 juin 1531, gouverneur de Bretagne et mort en février 1543 (voir ci-dessus, p. 15, n° 4).

3. Cette lettre n'existe plus dans le fonds de Matignon. Dom Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. III, col. 985,

ma compaignye, qui doit faire monstre bientost après; et la je vous diviseray amplement de cela et d'autres affaires que j'ay a vous communiquer, pour tant mesmes que je veulx mectre madite compaignye, la monstre faicte, a tenir garnison a Laval. Priant Dieu, mon cousin, vous donner ce que desirez. De Montjehan, ce premier jour de septembre.

Vostre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

LII. — [1530], 28 juin. — Vitré.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 171.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4 v°.

Mon cousin. Suyvant le propos que ensmes dereniement, j'ay mandé ce trouver devers moy le sieur de la Bouardiere <sup>4</sup> et le sieur de Bouillé <sup>5</sup>, ausquelz ay devisé du mariaige et alliance de leurs enfans, sans toutesfoiz que ledit sieur de la Bouardiere ayt entendu le propos que en avons eu vous et moy. Et me semble que, après avoir entendu le bon vouloir d'un et autre part, et mesmes ce que m'en avez dit par cy devant, que pour abrèger l'affaire et ouster toutes cerymounyes, il ne reste que s'entreveoir et y faire conclusion au plus tost qu'il sera pos-

a conservé les lettres de François I<sup>er</sup> à M. de Robihan pour lui annoncer la convocation des États de Bretagne, à Rennes, le 24 septembre (11 août 1529).

4. François l'Épervier. Voir ci-dessus, p. 2, note 2.

5. François, seigneur de Bouillé et de Lernay. On a déjà marqué, p. 2, note 2, que Peronne l'Épervier, deuxième fille de François et d'Anne de Matignon, était, le 7 juillet 1531, depuis peu de temps la femme de René de Bouillé, fils de ce François. Cf. encore *Bibl. nat.*, *Dossiers bleus*, vol. 118, dossier 2947, fol. 220; *Cabinet d'Hozier*, t. 58, dossier 1489.

sible; car vous entendez que ne sçavons le jour qu'il nous faudra desplaçer pour voyager en Court. A ceste cause, j'ay despesché ce porteur, ad ce que par luy me facez sçavoir vostre advis si ledit sieur de Bouillé doit envoyer son filz veoir la damoysele et quant il seroit bon. Il yra luy mesmes le mener ou luy envoira a petite compaignye, faygnant passer pays tout ainsi que l'aviserez. J'ay entendu que devez venir de brief par deçà; je voudroye bien qu'il s'entre-fussent veuz avant vostre partir, ad ce que, en passant par icy, Monsieur de Bouillé se y fist trouvé la, ou tous ensemble eussions mys peine de conclure l'affaire, pour d'icy vous en aller ensemble a Nantes parachever ce que restera plus. A tant, prie Dieu, mon cousin, qui vous doient ce que desirez. De Vitré, ce xxviii<sup>me</sup> jour de juign.

Mon cousin. Le tresorier Gallois<sup>1</sup> m'a escript qu'il viendra bientost faire les monstres par deçà.

Votre bon cousin.

GUY DE LAVAL.

*Au verso* : A mon cousin, Monsieur de Matignon.

LIII. — 1531-1535, 2, 10 juin. — Le Quelléneç.

### DE CHARLES DU QUELLÉNEÇ.

Original : J 46, fol. 165.

Monsieur mon cousin. Je me recommande bien fort a vostre bonne grace. Je vous avoys parlé l'autre jour pour ce gentilhomme, lequel se

1. Ce trésorier « Gallois », qui ne figure pas dans les listes de trésoriers et receveurs généraux dressés pour le règne de François I<sup>er</sup>, est peut-être cet Étienne Gallois qui, en février 1539, était le payeur de la compagnie de Cesare Fregoso *Catalogue*, n° 31058.

2. Quand il reçut cette lettre, Joachim de Matignon était encore en Bretagne et capitaine d'une compagnie,

tient avecq moy, pour une placze d'homme d'armes. Je vous pry que, en faveur de moy, vous plaise la luy donner, et vous prometcz qu'il se trouvera bien en ordre, que n'y aurez point de deshonnor. Je vous (*sic*) que ne me refusez point; et pour vostre comission, je vous envoie ung morcel de venaison. Ce coup icy je voirroy si j'è credit a vostre personne. J'è espoire demain estre a disner ou a tout le moyns a souper avec vous. Ce porteur vous dira au plus large de mes nouvelles et des siennes. Je vous pry de le croire. Et sur ce point, Beaumanoir<sup>3</sup> et moy alons boire a vous; et vous pry que son lougois luy soit gardé en la cohue pour son asne, pour son hobe<sup>4</sup> et pour sa gaulle. Vous disant a Dieu, capitaine, qui je pry vous donner pacience de cy a deux ou troys jours. Du Quellennec, ce dixieme de juign, par

Le tout vostre cousin et povre evesque de Grade et sans mytre et crosse.

CHARLES DU QUELENEÇ<sup>5</sup>.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Matignon.

donc c'était après la mort de Gui XVI, comte de Laval (20 mai 1531), et avant la lieutenance obtenue par M. de Matignon au gouvernement de Normandie. Or, il en exerçait les fonctions au 21 septembre 1536 (ci-après n° LXV).

3. Probablement Charles de Beaumanoir, vicomte du Besso et seigneur de Beaumanoir par acquisition de Charles de Bourbon, prince de la Rochesur-Yon. Il mourut en septembre 1552 (P. Anselme, t. VII, p. 383).

4. Petit oiseau de proie, d'après le *Dictionnaire* de Godefroy.

5. Le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* analyse deux documents relatifs à un Charles « de Quelléneç », vicomte du Fou, chambellan du Roi et petit-fils de Jean du Quelléneç, amiral de Bretagne: ils sont datés du 2 octobre 1522 (n° 1667) et 5 décembre 1528 (n° 3253). D'autre part, un Charles du Quelléneç, fils du sr du Fou et panetier de la reine Anne de Bretagne, est signalé dans un formulaire de la chancellerie de Louis XII, comme ayant fait l'objet d'un mandement adressé au

LIV. — [1531-1535] 1, 2 août. — Paris.

DE FRANÇOIS DE MONTMORENCY,

SEIGNEUR DE LA ROCHEPOT.

Original : J 46, fol. 190.

Monsieur de Matignon. Je me recommande de bien bon cueur à vous, vous advisant que, ainsi que je vouloys partir pour m'en aller à la Court, ay rencontré le cappitaine Carbiget qui en revenoit; qui me gardera pour ceste heure de vous escrire nulles nouvelles, car ledit Carbiget vous en dira; vous priant ne vous ennuyer à la bende, mais l'entretenez tousjours en la meilleure sorte que vous pourrez. Ledict Carbiget vous porte de bonnes nouvelles. Je me efforcere que pour le temps advenir il ne nous faudra riens touchant le payement de nostre compaignye. En vous disant à Dieu, auquel je

général des finances de Bretagne; la Reine lui allouait 200 livres, afin de l'aider dans les préparatifs qu'il faisait pour rejoindre en Italie l'armée du Roi combattant les Vénitiens (Bibl. nat., fr. 5093, fol. 248 v°). Est-ce que c'est le personnage qui signa la présente lettre, en se donnant un titre humoristique? L'évêché de Grado avait été supprimé en 1445 et son titre transféré à Venise avec le patriarcat. Françoise, fille unique d'Alain Goyon, grand-écuyer de France et grand-oncle de Joachim de Matignon, était déjà mariée, au 18 mai 1490 (J 8, fol. 191), avec Jean du Quelléec, vicomte du Fou. Celui-ci fit hommage, le 23 mars 1515, pour les seigneuries de sa femme (*Catalogue*, n° 45851). C'était très vraisemblablement le père du Charles ici présent. De là vient la parenté signalée dans cette lettre. Ajoutons que Françoise Goyon, dame du Mesnil-Garnier, existait encore à la date du 16 septembre 1534 (J 1, fol. 121 v°).

1. Cette lettre montre que Joachim de Matignon était le lieutenant de la compagnie du s<sup>r</sup> de la Rochepot. Ce ne put être qu'après la mort de Gui XVI, comte de Laval (20 mai 1531), et avant la nomination de Joachim de Matignon à la lieutenance générale du gouvernement de Normandie. A la date de la présente missive, la Cour n'était pas à Paris; ce fut le cas pour 1531, où elle était à Fontainebleau; 1532, où elle était à Vannes; 1533, où elle était à Castelnaudary; 1535, où elle était à Reims.

prie, Monsieur de Matignon, vous donner ce que [des]irez. De Paris, ce viii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Le tout vostre et bon amy.

F. DE MONTMORENCY 2.

Au verso : A Monsieur de Matignon.

LIV. — [1531-1535] 3, 1<sup>er</sup> décembre. — Vitre.

DE KERBIGUET,

CHAPELAIN DE M. DE MATIGNON.

Original : J 76, fol. 218.

Monseigneur. Je me recomande tant humblement comme je puis à vostre bonne grace.

Monseigneur. C'est à ceste foys que vous joués de bon, car l'argent est entre les mains du tresorier des guerres et le vous delivrera quant vous voudrez. J'espere que serez ycy à la fin de ceste sabmayne. Les nopces de Monsieur du Fou 4 sont aujourd'uy aux Rochers; elles ne s'acheveront pas sans vous.

Monseigneur. Je sçay tout à plain de nou-

2. François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, frère cadet d'Anne, le futur comte de Laval, avait combattu à Pavie aux côtés de François I<sup>er</sup>. Il possédait une compagnie de gens d'armes depuis au moins octobre 1529 (*Catalogue*, n° 3870; en juin 1532, il était lieutenant au gouvernement de Picardie n° 4612 et gardait auprès de lui sa compagnie (n° 7028). Il fut plus tard gouverneur de Picardie (3 ou 13 mai 1537; n° 8986), puis, dès le 10 fevrier 1538, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France (n° 9643).

3. Il serait possible de dater cette lettre si l'on connaissait la date du mariage de M. du Fou; nous n'avons pu la découvrir. Elle a certainement été écrite quand M. de Matignon était encore en Bretagne; il semble bien qu'il était capitaine d'une compagnie, puisque c'est à lui que le tresorier des guerres doit delivrer l'argent.

4. Charles du Quelléec, vicomte du Fou (voir n° LIII).

velles ; mais vous auez patience de les savoir jusques a ce que soyez ycy ; que sera bientost, Dieu aidant, Monseigneur, que je prie vous donner bonne et longue vie. De Vitré, ce 1<sup>er</sup> jour de decembre.

Vostre humble chappelain et serviteur.

CARBIGUET.

*Au verso* : A Monseigneur, Monsieur de Matignon.

LVI. — [1532], 20 mai. — Châteaubriant.

D'ANNE DE SILLY,  
FEMME DE JACQUES DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 240.

Monsieur mon frere. J'é resu se qu'il vous a pleu m'envoyer ; de quoy je vous mersye bien humblement. Vostre Astgacot (?) et Vaubergier seront ycy bientost toulx deulx, car la Raynne<sup>1</sup> leur a escryt pour s'en venyr. Mes j'é peur que ne venés tant de plesir a voyr vous masons que ne venés point ycy voyr dancer les passepyés a toutes ses dames qui y sont, que je vous promes qui fayt fort bon voyr. Et Monsieur de Chavennes<sup>2</sup> c'est ronpu ung pié, qui en pert bien sa part, et povés penser le desplaysir que se luy

1. Éléonore d'Autriche, sœur aînée de Charles-Quint, dont le mariage avec François I<sup>er</sup> avait été décidé par le traité de Madrid et confirmé seulement à Blois le 45 mars 1530 (*Catalogue*, n° 3643). Il avait été accompli le 7 juillet suivant (*Idem*, t. VIII, p. 471). La Cour se trouvait à Châteaubriant depuis le 14 mai et devait y rester plus d'un mois.

2. François de Lanoue, seigneur de Chavennes, qui avait épousé, par contrat du 24 janvier 1529, Bonaventure l'Épervier, nièce de Joachim de Matignon (voir ci-dessus, p. 2, note 2).

est. J'é escryt a Madamoyselle de Chavennes, qui est a Bryot, sy elle veult venyr a la Gacherye que je luy ré [*sic pour* je l'y irai] voyr la pour ung jour ou deulx. Qui sera fin, après m'estre recommandée bien humblement a vostre bonne grace, suplyant Nostre Seigneur, Monsieur mon frere, vous donner bonne et longue vye. De Chateaubryant, se vintyme de moy.

Vostre bien humble et obaysante seur.

ANNE DE SILLY<sup>3</sup>.

*Au verso* : A Monsieur mon frère, Monsieur de Matignon.

LVII. — 1532, 9 juillet. — La Hardouinaie.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original perdu : était au xviii<sup>e</sup> siècle dans le registre J 46, d'où il a été enlevé.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, *Titres d'honneur concernant l'antiquité et illustration de la Maison de Matignon*, fol. 77.

Monsieur de Matignon. Sur toutes aucunes choses qui touchent grandement le bien de moy et de mes pays et duché de Bretagne, je vous prie vous trouver en ma ville et cité de Vennes au iii<sup>e</sup> jour d'aoust prochainement venant, auquel lieu et jour je vous feray declarer mes vouloirs et intention ; n'y veuillez faillir, et vous me ferez service en ce faisant. Et a Dieu,

3. Anne de Silly, fille de François, seigneur de Lourai, bailli et capitaine de Caen, et d'Aïmée de la Fayette, avait été mariée, par contrat du 22 février 1529, à Jacques de Matignon, frère cadet de Joachim. Elle avait été assistée en cette circonstance de ses oncles Jacques de Silly, évêque de Séez, René de Silly, seigneur de Vaux et bailli d'Alençon, et de son cousin germain Gibert de la Fayette, protonotaire apostolique (J 8, fol. 238 v<sup>o</sup>).

Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Escript de la Hardonaye<sup>1</sup>, le ix<sup>e</sup> juillet MV<sup>e</sup> XXXII.

FRANÇOYS.

BATARD.

Adresse : Monsieur de Matignon.

LVIII. — [1536], 27 janvier. — Meyzieux.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 76, fol. 32.

Monsignore mio osservatissimo. Egli è sì poco quello che io posso fare in servizio di Vostra Signoria, et tanto quello che io debbo alla sua somma cortesia, che quanto è maggiore il piacerè che mi danno le sue lettere, tanto è piu grande il dispiacere ch'io ho de non poterline fare degna ricompensa, si non ch'io conosco, et, confessolo, Vostra Signoria esser de quelli uno, da quali è non meno honore essere vinto che di essere vincitore di molti altri. Et di ciò rendeno ampio thestimonio le virtuose operationi di Vostra Signoria, et tra le altre le humanissime lettere che gli è piaciuto scrivermi, delle quali le rendo infinite gratie, avvisandola che non gli è bisogno che io ni altri ramentino ad Monsignore mio signore<sup>2</sup> l'affectione che ella le porta, per ciò che ni è troppo sicuro, come presto spero dirle piu largamente ad bocca. Et per che io so che Monsignore il doyano<sup>3</sup> le scrive le novelle che sono qua, non

1. François I<sup>er</sup> séjourna au château de la Hardouinaie, c<sup>h</sup> de Saint-Launeuc (Côtes-du-Nord), du 9 au 11 et le 23 juillet 1532.

2. François de Bourbon, comte de Saint-Pol, duc d'Estouteville par son mariage avec Adrienne d'Estouteville, conclu le 9 février 1535.

3. Le doyen de Bayeux, qui se trouvait également au

le daro fatica di leggerè per questa mia, si non quello che sommamente desio di ottenerè dalle. che è la sua buona gratia, alla quale mi riecordanò ben humilmente, pregando Dio le dia quella felicitate le desia. Di Meseulx<sup>4</sup>, lo xxvii di genaro.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

Au verso : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

LIX. — [1536 (?)], 1<sup>er</sup> mars. — Grenoble.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 134.

*Son maître et le doyen [de Bayeux] écrivent à M. de Matignon, lui-même ne fait que se recommander à sa bonne grâce. — « Di Granobla, lo primo giorno di marcio. »*

LX. — 1536, 22 avril. — Roanne.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 48.

*Le porteur de cette lettre, ayant déjà celles de son maître et du doyen de « Baieulx », fera*

service de François de Bourbon. Nous n'avons pu découvrir son nom.

4. Le Roi se trouvait à Meyzieux Isère le 27 janvier 1536; le duc d'Estouteville et sa suite l'accompagnaient donc certainement. François de Bourbon était d'ailleurs tout qualifié pour se trouver là, puisque, depuis le 7 mai 1526, il était gouverneur du Dauphiné *Castagne*, n<sup>o</sup> 48629).

connaître à M. de Matignon ce qui lui est arrivé. — « Di Rouenne<sup>1</sup>, lo xxii<sup>e</sup> di aprile M.D.XXXVI. »

LXI. — 1536, 28 juillet. — Lyon.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 50.

*La diligence du doyen [de Bayeux] à informer M. de Matignon de ce qui se passe à la Cour et des événements qui s'accomplissent est telle, qu'il ne reste plus au signataire de cette lettre qu'à faire profession du désir qu'il a de rendre service au même personnage. — « Di Lionne, lo xxviii di giulio M.D.XXXVI. »*

LXII. — 1536, 28 juillet. — Lyon.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,

COMTE DE SAINT-POL ET DUC D'ESTOUEVILLE.

Original : J 46, fol. 180.

Monsieur de Matignon. Pour ce que a mon parlement vous me priastes de vous escrire des nouvelles de ce que feroit le Roy, vous diray qu'il fait son compte de partir dedans huit jours<sup>2</sup>, pour s'en aller a petites journées après Monsieur le grant maistre<sup>3</sup>, qui est party il a huit jours pour aller faire assembler le camp dudit seigneur

1. On savait déjà, par le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, que le Roi s'était trouvé à Montbrison le 20 avril 1536 et à Saint-Rambert-en-Forez, le 23. La présente lettre prouverait qu'il fut le 22 à Roanne.

2. Le Roi était à Lyon depuis un grand mois; il allait en repartir le 3 ou 4 septembre pour descendre dans la vallée du Rhône.

3. Anne de Montmorency, nommé, comme il a déjà été dit, grand-maître de France le 23 mars 1526, comtable le 10 février 1538.

en Prouvence<sup>4</sup>; et n'y aura faulte que, selon les nouvelles que ledit seigneur aura de l'Empereur, qui a ja partie de son armée par les montaignes<sup>5</sup>, qu'il ne se haste ainsi qu'il verra estre de besoing. Je vous le ditz, pour ce que a mondit parlement me distes que si ledit seigneur faisoit voiaige, que vous y voulliez trouver; par quoy seroit temps de partir, combien que je pense ne sçauriez si tost venir que ce ne soit fait. Et moy je m'en voys après demain en Daulphiné et Savoye<sup>6</sup>, veoir et visiter les places et aussi l'ordre qui y est et, avoir pourveu a tout, venir trouver [le] Roy. Par ce que je puis veoir, nous sommes quictes pour ceste année de passer les montz, pour ce que l'affaire vient tout de deça. Nous avons ung legat<sup>7</sup>, qui nous donne bonne esperance de la paix, combien que nous ne sachons encores que ce sera. Dieu nous en doint bonne joye et vous tienne en sa sainte garde. Escript a Lyon, le xxviii<sup>e</sup> jour de juillet.

Vostre bien bon amy.

FRANÇOIS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

4. Pour s'opposer à l'invasion de l'armée de Charles-Quint en Provence.

5. Charles-Quint, avec l'arrière-garde de son armée, venait en effet de passer les Alpes; arrivant d'Asti et Savigliano, il était passé près de Cuneo le 19 juillet, à Limone Piemonte le 20. *Recueil des lettres de Charles-Quint au Palais de Moncen*, n<sup>o</sup> 56; il était le 25 à Nice. D. Manuel de Foronda y Aguilera, *Estancias y viajes de Carlos V*, p. 32. Ses troupes avaient déjà enlevé Antibes.

6. François de Bourbon avait été nommé gouverneur du Dauphiné le 7 mai 1526, avons-nous dit; on avait certainement, d'après la présente lettre, laissé aussi la Savoie sous son gouvernement, depuis qu'elle avait été conquise par lui. Le 11 février 1536, il avait reçu en effet commission pour mettre sous la main du Roi Montmelian, Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 26995.

7. Le cardinal Augustin Trivulce, qui était arrivé à Lyon auprès du Roi, le 21 juillet. *Catalogue*, t. IX, p. 127.

8. François de Bourbon, fils de François de Bourbon.



LXIII. — [1536], 28 juillet. — Lyon.

DE JACQUES (?) DE PELLETOT.

Original : J 76, fol. 153.

Monsieur. Je ay sceu que Monsieur le doyen envoyet ung homme a Bayeux ; et pour ce que Monsieur vostre frere n'est encore de retour de son voyage de Picardye, je me suis enhardi de vous escrire comme le Roy est encore en ceste ville, et est nouvelles que il partira ceste prochaine sepmaine qui vient pour aller en Avignon<sup>1</sup>. Il feyt partir son escurye demain pour s'en aller devant. L'Empereur est de hyer en Nyce, que on dit qui a la fiebvre, qu'est qui le puyse tenir longtems. La royene de Navarre s'en part demain pour s'en aller en Gascongne et pase par Tournon, ou on dit que les nopces du conte de Morenas et l'aynée Tournon<sup>2</sup> se feront. De son retour, les ungs dient que elle ne bougera de ce pays la ; mais j'é entendu que elle s'en viendra quant et le roy de Navarre, qui est encore a Pau.

comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, frere du premier duc de Vendôme et du cardinal de Bourbon, était né le 6 octobre 1491 et avait reçu en apanage le comté de Saint-Pol. Lorsqu'il dut épouser Adrienne d'Estouteville, le duc d'Estouteville, dont il porta le titre, fut érigé pour sa femme et pour lui. Nous avons déjà dit et nous aurons encore l'occasion de signaler les hautes charges qui lui furent confiées. Disons seulement qu'il mourut le 4<sup>er</sup> septembre 1545, laissant deux enfants : un fils, François, qui ne lui survécut que 13 mois, et une fille, Marie, qui mariée à son cousin Jean de Bourbon, comte d'Enghien, puis à François de Clèves, duc de Nevers, et enfin à Léonor d'Orléans, duc de Longueville, fut la mère d'Éléonor d'Orléans, mariée en 1596 à Charles de Matignon, comte de Tourni.

1. Le Roi devait faire un assez long séjour à Valence, avant de se trouver au camp qu'il avait fait établir près d'Avignon (12 septembre).

2. Il faut remarquer qu'une Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon, était, en 1534, dame d'honneur de la reine de Navarre (*Catalogue*, n° 7084).

Monsieur de Saint Pol<sup>3</sup> s'en part lundy pour s'en aller a Grenoble. Monsieur le doyen vous escript. Par quoy, Monsieur, je ne vous escripre plus longue lettre, car par lay vous pourrés entendre plus certaines nouvelles. Monsieur de Lanoe m'a dit que il vous escriproit. Il ne tyendra aller a son logis.

Monsieur le capitaine Gayllart, qui est a Turin avesques Monsieur d'Annebault<sup>4</sup>, est venu devers le Roy de par mondit sieur d'Annebault ; qui dit qu'il fayt bonne chere et ne craint point les ennemis, non ostant qui ne sont que a deulx lyeues dudit Turin bien traize ou quatorze mille ; et s'il avoyt du vin audit Turin, il ne se sesy-

3. François de Bourbon, duc d'Estouteville.

4. Claude d'Annebault, baron de Retz et de la Hnaudaye, seigneur d'Annebault et de Saint-Pierre. C'était le cousin germain de Joachim de Matignon, car il était fils de Jean et de Catherine de Jecourt, celle-ci sœur cadette de Péronne, mère de Joachim ; d'autre part, Péronne de Jecourt avait épousé en premières noces l'oncle de Claude, Pierre d'Annebault, decédé en 1483. Pierre et Jean d'Annebault étaient les fils de Jean et de Marguerite Blosset J 42, n° 4, 5, 6 et 8 ; J 18, fol. 47 v° et 48. Claude d'Annebault, lieutenant du Roi au bailliage de Caen dès le 15 novembre 1531 (*Catalogue*, n° 24102), bailli et capitaine d'Évreux depuis le 13 octobre 1532 (n° 4970), capitaine général des cheval-légers au service du Roi en mars-avril 1537, n° 29284, fut inarchal de France, dès janvier 1539, n° 30852, lieutenant general du Roi et gouverneur du Piemont, le 20 novembre 1539 (n° 11209). Il avait déjà été lieutenant general au gouvernement de Normandie en l'absence de Philippe Chabot (nomination du 3 novembre 1531, n° 29288, et il avait reçu de nouvelles provisions de cet office le 7 mars 1536 (n° 21219). Il avait encore ce titre le 6 décembre 1543 (n° 25044) et le 22 janvier 1547 (n° 15509), mais c'était Joachim de Matignon qui remplissait ses fonctions. Ce dernier avait même été désigné expressément pour le remplacer pendant son absence, le 3 février 1544, n° 15306, le jour où d'Annebault reçut la charge d'amiral de France (n° 15594). D'Annebault devait commander, en 1545, l'armée de mer contre l'Angleterre (n° 25203). Il mourut le 2 novembre 1552. Il était passé en Piemont avec M. de Montejean dès le mois de mars 1536, conduisant les premières troupes envoyées par le Roi contre le duc de Savoie ; Turin s'était rendu à eux au commencement de la campagne (*Mémoires de Martin et Guillaume de Bellay*, t. II, p. 329. Sur ce que fist Monseigneur d'Annebault a Turin « en juillet et aout 1536, voir mêmes *Mémoires*, t. III, p. 224 et suiv.

royent guerres, veus que j'é entendu il seront bientost envitayllés; depuis huit jours, ils ont encore defayt bien cing cens hommes de pied.

Monsieur. Je suplye Nostre Seigneur vous donner très bonne et longue vie. De Lyon, se xxviii<sup>e</sup> jour de juylet.

Vostre très humble et obeyesant serviteur.

J. (?) DE PELLETOT<sup>1</sup>.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

LXIV. — 1536, 3 septembre. — Valence.

#### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 51.

*Il est très satisfait de savoir que ses lettres sont agréables à M. de Matignon; il écrirait plus souvent et plus longuement s'il s'abusait sur leur valeur. L'extrême diligence de M. le doyen à envoyer des nouvelles ne lui laisse que le soin de se recommander aux bonnes grâces de son correspondant. — « Di Vallenza, lo m<sup>re</sup> di septembre M.D.XXXVI. »*

LXV. — [1536]<sup>2</sup>, 21 septembre. — Pontoise.

#### DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 203.

Monsieur de Matignon. Je croy que avés scen à Lisieux par l'abbé de Grantchamp comme il

1. Peut-être Jacques de Pelletot, sr de Verretot, gentilhomme de la fauconnerie du Roi en 1534 et 1539 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 7210 et 21941).

2. Nous plaçons cette lettre à l'année 1536, où le Roi

m'a fallu retourner a Paris. Toutesfoys, j'ay telle envye d'aller en la Basse Normandie que j'ay fait si bonne diligence de faire a mes affaires ce que je pouvoys devant la saint Martin, que ce jour d'huy en suis partie pour recommencer mondit voyage; maiz je suis contraincte, pour quelques affaires que j'ay, m'en aller par Gacey et Fallaize; qui me gardera jusques a mon retour de vous aller voir a Thorigny. Et cependant, Monsieur de Matignon, je vous pryé que prenés la payne de me venir voir a Hambye, affin que je vous mercyé des bons plaisirs que me faictes tous les jours. Je ne vous escrips que je vous diray des nouvelles, car vous en avez toutz les jours; et puy, vous entendez que je ne les porteray pas par dela en poste. J'ay trouvé aujourd'huy ung des chantres de Monsieur le cardinal de Bourbon<sup>3</sup>, qui m'a dict qu'il coucha ersoir avec ung tresorier qui venoit de la Court, qui disoit que le Roy avoit fait executer troys ou quatre hommes au camp, qui avoient inventé les nouvelles du revoltement du duc de Gueldres<sup>4</sup> contre nous, ce que je ne croy pas, car j'ay veu lectres de trop bon lieu qui parlent

est en guerre et où il est question du bruit qui avait couru de la defection du duc de Gueldre, se detachant du parti français. C'est certainement à l'époque des hostilités, ouvertes en juin 1536 par François I<sup>er</sup> contre Charles-Quint et arrêtées, pour le nord du continent, par la trêve de Bomy, en juillet 1537. D'ailleurs, après 1538, il n'y eut plus de duc de Gueldre.

3. Louis de Bourbon, frère du comte de Saint-Pol, duc d'Estouteville. Evêque de Laon le 24 avril 1510, cardinal le 1<sup>er</sup> juillet 1517, administrateur de l'évêché du Mans en 1519, de celui de Luçon en 1523, de l'archevêché de Sens en 1533, enfin de l'évêché de Treguier en 1538. Il mourut le 13 mars 1557.

4. Charles d'Egmont, duc de Gueldre et de Juliers, avait conclu un traité d'alliance avec François I<sup>er</sup>, le 14 octobre 1534 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 7377); il en recevait une solde pour une compagnie de gens d'armes et une pension, sans compter des dons particuliers (cf. *idem*, n<sup>o</sup> 7439, 7623). Il était encore en 1536-1537 (*idem*, n<sup>o</sup> 9457) et en 1538 (*idem*, n<sup>o</sup> 29833, 29834, 30623, 31466) en relations étroites avec le roi de France. Il mourut cette même année 1538, et son héritage passa à Charles-Quint, malgré les prétentions de Guillaume, duc de Clèves.

dudit revoltement, et croy qu'il a fait en mon endroit office de chanfre, qui est de bien mentir. Et pour ce que ce seroient les meilleures nouvelles que nous peussions avoir, ne vous en escripray d'autres. Pour apres m'estre recommandée de bien bon cuer a vous, priay Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. Escript a Pontoese, ce XXI<sup>me</sup> de septembre.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE <sup>1</sup>.

Au verso : À Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie <sup>2</sup>.

LXVI. — [1536], 25 septembre. — Bricquebec.

D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE,

DUCHESSÉ D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 205.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avez escripte, ensemble le beau mellon, de quoy bien fort vous mercy; lequel Madaue ma mere dict que a grant payne elle peult croire qu'il soit creu sy gros a Torigny, et que ne

1. Jacqueline d'Estouteville, dame de Moyon, Hambye, Bricquebec, Gacé, etc., était fille de Guyon d'Estouteville et d'Isabelle de Croy; elle avait épousé, en 1509 (Gabriel de la Morandière, *Histoire de la maison d'Estouteville en Normandie*, p. 556), son cousin germain Jean III, sire d'Estouteville, de Valmont, etc. Ce dernier était décédé en 1517 (*Idem*, p. 561). Jacqueline mourut le 10 août 1550 (*Idem*, p. 603).

2. C'est la première fois que nous voyons Joachim de Matignon porter ce titre. On lira plus loin la lettre de François I<sup>er</sup>, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1537, qui renouvela des pouvoirs qu'il possédait déjà. Les actes, relatés dans

l'écussiez tant lessé mourir en vostre jardin; et de vous le remectre au serment, elle dict que les pardons sont passez, et que, pour ce que les syens n'en aprochent, elle croit a payne qu'il soit creu a vostre dict jardin. Au regard des nouvelles de Prouvence, je n'en ay point eu de Monseigneur mon mary dempuys celles du septiesme de ce moys, par lesquelles me mectont de la grand famine et mortalité du camp de l'Ampeureul et la dimynution d'icelluy, et que tous les jours le camp du Roy ce renforçoit de gens, et que ledit seigneur devoit partir le lendemain <sup>3</sup> pour aller a son camp; qui sont nouvelles a revenir a celles que nous avez envoyez. J'en atendez tous les jours; de quoy serez advertir (*sic*), s'il y a chouse que je puisse penser que ne sachez par les lettres que l'on m'escrip dudit septiesme jour de cedit moys. L'on ne m'escrip rien de Chenez; mais bien ay veu des nouvelles de Paris, que l'on a escript a madite dame ma mere, que les Italiens qui ont levey le siege de devant Turin ont prins Vercey et ce sont allez camper devant la ville de Genes, que le marquis de Saluces est mort empoisonnay <sup>4</sup>, et son frere, qui avoit esté osté des prisons de Parys, que on luy ramene <sup>5</sup>. Pryant Dieu, Monsieur de Mathignon,

le *Catalogue*, n'avaient permis de reconnaître sa lieutenantie que du 12 août 1543 n° 13269 au 17 novembre 1546 (n° 43155).

3. François I<sup>er</sup> ne devait partir de Valence pour Avignon, où était son camp, non le 8, mais le 10 septembre. Sur l'invasion de la Provence, la mortalité dans le camp de l'Empereur et la disposition des troupes françaises, voir les précieux *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 241 et suiv., surtout p. 283 à 288 et 295.

4. Cette nouvelle était fautive. Le marquis François de Saluces, qui était passé au parti de l'Empereur, ne devait mourir que le 28 mars 1537, tue devant Carmagnole (cf. mêmes *Mémoires*, t. III, p. 405 et 406).

5. Le Roi avait, en effet, ordonné au cardinal du Bellay, son lieutenant général à Paris, de libérer le marquis Jean-Louis, emprisonné pour rébellion. Il vint à Valence, reçut de François I<sup>er</sup>, après avoir fait serment de fidélité, l'investiture du marquisat de Saluces, et partit pour l'Italie (mêmes *Mémoires*, t. III, p. 289 et 290).

qu'il vous doint tout ce que desirez. De Bricquebec, ce xxv<sup>e</sup> de septembre.

La toute vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE<sup>1</sup>.

*En marge* : Madame ma mere et moy avons receu le coq et la poule que nous avez envoyez; de quoy bien fort vous mercyons.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

LXVII. — [1536]. 24 octobre. — Hambye.

### DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 218.

Monsieur de Mathignon. Tout a ceste heure, j'ay receu unes lettres de Monsieur de la Melle-raie<sup>2</sup> et d'autrez aussy, qui sont venues de Lyon, lesquelles je vous garde. A ceste cause, je vous pry, Monsieur de Mathignon, que veuillez prendre la peine de venir demain disner ceans, et vous me ferés bien grant plaisir; car je veulx

1. Adrienne d'Estouteville, fille et unique héritière de Jean III, sire d'Estouteville, et de Jacqueline d'Estouteville, était née le 20 octobre 1512 et avait épousé, par contrat du 9 février 1535, François de Bourbon, comte de Saint-Pol. Voir sur ce mariage, Gabriel de la Morandière, *op. cit.*, p. 576 et suiv. Restée veuve en 1545, elle devait tester le 15 décembre 1560 et décéder au château de Trie, peut-être le même jour (*Idem*, p. 617 et 618). C'était en sa faveur, rappelons-le, et pour son futur mari que les terres de Valmont, Varengeville, Berneval, etc. avaient été érigées en duché sous le nom d'Estouteville en août 1534 (*Catalogue*, n° 7347).

2. Charles de Moy, seigneur de la Meilleraye, vice-amiral de France dès 1532 (*Catalogue*, n° 29009) et capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, avait reçu, le 29 mai 1536, une commission de lieutenant au gouvernement de Normandie, en l'absence de l'amiral Chabot (*Idem*, n° 21063). Ce dernier n'était lui-même, depuis le 21 août 1531, que le lieutenant général du Dauphin François (n° 20253), nommé gouverneur le 8 du même mois (n° 20249). Charles de Moy deviendra encore, en

despescher Vallencé pour aller a la Court<sup>3</sup>, car la chose requiert dilligence. Priant Dieu, Monsieur de Mathignon, qu'il vous doinct tout ce que desirés. A Hambye, ce xxiiii<sup>e</sup> jour d'octobre.

Despuis ces lestres escriptez, ay entendu que Traxy<sup>4</sup> est eschappé. Je vous pry, sy n'en estez certain, d'envoyer ung lacquay pour en sçavoir qui vous en raporte ycy des nouvelez.

Vostre entierement bonne voy sine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

LXVIII. — 1536, 25 novembre. — Gacé.

### DE LA MÊME.

Original : J 46, fol. 228.

Monsieur de Matignon. Il me semble que avez choesy deux bons personnages pour aller aus Estatz et gens de bien, qui cognoissent les exceptz de Traissy<sup>5</sup> pour en (en) parler a la verité. Et suyvant vostre lettre, leur ay bien voulu

1542, vice-amiral de Normandie n° 12590 et le 28 août de la même année, il recevra une nouvelle commission de lieutenant général en Normandie n° 33023. A observer que ce personnage était allié à la famille d'Estouteville, son père, Jacques, ayant épousé une Jacqueline d'Estouteville, châtelaine de Beauvais V<sup>e</sup> de Caix de Saint-Aymour, *Les Châtellains de Beauvais*, p. 31.

3. Ces trois derniers mots écrits au-dessus d'une rature; il y avait d'abord : « à Lyon ». Le Roi en était parti le 12 octobre et revenait sur les bords de la Loire par Moulins.

4. Voir la lettre suivante.

5. Richard III de Bellevé, baron de Tracy, marié depuis 1517 avec Louise du Gripel, qui lui apporta la seigneurie de Caligny. En 1523, il avait levé en Normandie 300 hommes de pied qu'il avait conduits en Ecosse pour le service du Roi Arch. de Flers, chartier de Bellevé, reg. 19. Le 25 août 1534, François I<sup>er</sup> l'avait nommé capitaine de 4,000 hommes de pied de la légion nouvelle de Normandie, à lever dans le bailliage du Co-

escrire, car je ne lesseré pouint a faire tout ce que ceux a qui je me fie me conseilleront. J'ay entendu, comme vous ay escript par cy devant, que le Roy a dit qu'il veult la cause dudit Trassy estre commise au parlement de Rouen. J'ay envoyé audit Rouen, a aucuns de mes amys, pour sçavoir s'il c'estoyt présenté; maiz il n'en est nouvelle. Et comme pouvés entendre, s'il ce presente, il fault qu'il soyt mis en prison avant que proceder en sa cause. Je ne sçay comme il le olera faire, car il peult bien estre adverty que le Roy veult qu'il soit pugny. Monsieur l'admiral<sup>4</sup> le blasme, disant le cognoistre de longtemps et qu'il aydera par tous endrois a le faire pugny, principalement puisque Monsieur d'Estouteville s'en mesloyt. Monsieur d'Annebault dit de mesmes. J'ay adverty Monsieur d'Estouteville depuis qu'il est venu a la Court, qui fust il y a aujourd'uy huit jours, de tout ce qu'il me semble de l'affaire. J'atens de jour en jour en sçavoir, car nul n'en a parlé au Roy, et ce qu'il en a ordonné estoyt par la requeste qui luy a esté présentée de la part de Trassy, pour estre mis au parlement de Paris. Je n'ay sceu encores sçavoir

qui la luy a presentee. Il est grand besongn qu'il aille a Rouen gens du bailliage de Costentin, qui remostreront la verite de la vie de Trassy et ses gens ont menée au bailliage de Costentin, affin que ledit sieur admiral en parle a ceulx du parlement. Je croy que je feré que mondit sieur luy en escripra, soyt de la Court, ou du lieu la ou il sera. J'escriptz a Monsieur de Cerances<sup>2</sup> encores une foys, de pourveoir bien a ceulx qui yront de Costentin, car le povre Vallancey, que je cuydoys y envoyer, a retumbé mallade; je ne sçay comme il guaignera sa maison. Pour le surplus, Monsieur de Matignon, je vous veulx bien faire part de ce que je sçay de nouveulz. C'est que mondit sieur a prins la Tarentaise d'assault<sup>3</sup>, qui dura depuis six heures de matin jusques a dix heures de nuyt. Et ont gainné ceulx qui estoient avecques luy ung merveillex bien, et tout en a amandé (sic), synon mondit sieur. Les Ytalliens avoient belle envye de le faire passer outre, car le Pappé<sup>4</sup>, Venissiens et le duc de Mante<sup>5</sup> et le duc de Ferrare<sup>6</sup> se sont mis de la ligue du Roy. Et a escript a mondit sieur Cezard Fourgouze<sup>7</sup>, que l'Empereur est

lentin (*Ibidem*, reg. 18, n° 2; comte H. de la Ferrière, *Histoire de Fiers*, p. 214; G. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses Iles*, t. III, p. 260). Le procès, dont il est ici question, ne dut pas être poursuivi, car, le 10 mai 1537, l'amiral Chabot lui donna congé d'équiper et armer jusqu'à trois navires de 400 tonneaux en tout, pour faire la guerre aux sujets de l'Empereur chartrier de Pellevé, reg. 18, n° 3; de la Ferrière, p. 215; le 18 décembre 1538, il commandait encore ses 1.000 légionnaires *Catalogue*, n° 21550. Le même personnage, lieutenant général du bailli de Caen pour le fait du ban en la compagnie des gentilshommes de ce bailliage astreints au ban, regut, le 31 janvier 1543, une attestation portant qu'il avait servi en la ville de Péronne avec son bailli, depuis le temps qui leur avait été ordonné par le duc de Vendôme jusqu'à ce jour chartrier de Pellevé, reg. 19; en raison de ses occupations, il avait obtenu du Roi, le 29 août 1542, une suspension de ses procès pour trois mois (*ibidem*).

4. Philippe Chabot, sieur de Brion, nommé amiral de France et amiral de Bretagne, le 23 mars 1526 (*Catalogue*, n° 2305 et 2306; amiral de Guyenne, le 11 février 1532 (*idem*, n° 4407; lieutenant général du Dauphin au gouvernement de Normandie, le 21 août 1531, n° 20253).

2. Jacques Carbonnel, seigneur de Cérènes, fils de Jean et de Jeanne Meurdrac. Encore mineur en 1500, en 1504 il était qualifié l'un des cent gentilshommes ordinaires de l'hôtel du Roi. Il assista encore en 1548 au mariage de Jacqueline d'Estouteville, fille d'Antoine, comte de Créances (*Bibl. nat.*, fr. 31606, dossier 944, fol. 12).

3. Le 9 mai 1536, le duc d'Estouteville, gouverneur du Dauphiné, avait en effet reçu commission du Roi pour conquérir la haute et basse Tarentaise (*Catalogue*, n° 24055).

4. Paul III Alexandre Farnèse, élu pape le 13 octobre 1543; mourut le 10 novembre 1549.

5. Frédéric II de Gonzague, fils de François II, marquis de Mantoue abcede le 29 mars 1519, avait dû à Charles-Quint, en 1530, son titre de duc de Mantoue, auquel il joignit celui de marquis de Monferrat. Il mourut le 28 juin 1540.

6. Hercule II d'Este, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, du 31 octobre 1534 au 3 octobre 1568.

7. Cesare Fregoso, fils aîné de Gianni II Fregoso, doge de Gènes, exilé de sa patrie avec sa famille depuis 1513. Il était passé, en 1528, au service du roi de France. François I<sup>er</sup> l'employa dans ses armées et le chargea

transporté de son serveau et qu'il se embarquoit pour s'en aller en Espagne<sup>1</sup>, quelle chose mondit sieur a dicte au Roy. Ledit sieur s'en va en Picardye faire la guerre pour six sepmaines ou deux moys; et ce pendant, Monsieur d'Estouville fait son conte d'estre a Vallemont. Nous attendons demain ung lacquays pour sçavoir s'il entretiendra son propoz que allons audit Vallemont, car je croy que le Roy le meyne jusques a Fontayne le Bleau<sup>2</sup>. J'espere partir d'icy mardy et<sup>3</sup> pour aller la part la ou il nous mandera. Quant au roy d'Escosse<sup>4</sup>, il fiance a Bloys Madame Magdeleyne<sup>5</sup>, et le Roy fait tout plain de propoz qu'il maryra les deux filles de<sup>6</sup> Monsieur de Vendosme<sup>7</sup>, sans qu'il luy couste rien, pour le recompenser de beaucoup d'autres biens, que sçaurés tout a temps, car je ne puis entendre qu'il advyene. La Meauffe, qui est venu de la Court, m'a dit qu'il n'estoyt nouvelles que le roy et reyne de Navarre partissent encores pour aller Allañçon, maiz que le Roy avoit conclud leur poyer dix mille hommes de pied et

troys cens hommes d'armes, pour aller conquister son royaume de Navarre.

Monsieur de Matignon. Je vous mercy de bon cuer de l'avertissement que me faites, de ne vouloir partir pour aller a Lonrey sans sçavoir de mes nouvellez. Il me semble que, pour ceste heure, l'affaire ne requier vostre demeure par dela, comme il sera bien besoing lors de l'informacion qui se fera; et me semble que je vous pourré veoir le premier et que viendrés veoir mondit sieur a Vallemont; et sy se n'est bien-tost, vous ne me trouverés plus, car il m'est force faire un voyage a Paris pour le procès de Madame de Villars<sup>8</sup> et moy, pour y faire mon enquete et retourner en Costentin, sy je puis. Pour l'affaire de Traxy, comme vous dis a mon partement, il me semble qu'il ne seroyt bon que le lieutenant de Vire<sup>9</sup> se trovast a Rouen, pour parler a Monsieur l'admiral pour l'affaire de Trassy; car, comme je vous escriptz, j'espere que mondit sieur luy en escripra et fera parler, et ledit lieutenant nous pourra servir en autre chose<sup>10</sup>; a quoy il couperoyt son chemin, s'il sollicitoyt Monsieur l'admiral de ceste affaire. Je vous prie faire tenir les lettres que j'escryptz a Messieurs du Plessis<sup>11</sup> et de Cully<sup>12</sup> et au lieu-

même de missions diplomatiques auprès de la République de Venise. On sait que cela lui fut fatal et qu'il fut, avec Rinon, victime des Imperiaux le 2 juillet 1541.

1. Charles-Quint s'embarqua le 16 novembre à Gênes pour retourner en Espagne, il arriva le 6 décembre à Barcelone.

2. François I<sup>er</sup>, venant de Blois, arriva à Fontainebleau le 3 décembre.

3. A la suite de ce mot, on avait d'abord écrit : « plutost, n'estoyt une chasse que je lesons, ma fille et moy, au plus le ». Toute cette phrase a été biffée.

4. Jacques V, roi d'Écosse, fils de Jacques IV et de Marguerite d'Angleterre, et père de Marie Stuart, régna de septembre 1513 à décembre 1542.

5. Madeleine de France, fille de François I<sup>er</sup> et de Claude de France, née le 10 août 1520, première femme de Jacques V, roi d'Écosse. Elle devait mourir le 2 juillet 1537. Sur ses fiançailles à Blois, voir les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 342. Le contrat de mariage fut signé le 16 (ou 26) novembre 1536 : *Catologue*, n° 8693. Le mariage lui-même fut célébré à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1537.

6. A la suite de ce mot, on avait d'abord écrit : « Vandosme ». Ce mot a été biffé.

7. Charles de Bourbon, duc de Vendôme, frère aîné du duc d'Estouteville. Il devait mourir quelques mois

plus tard, le 25 mars 1537. Les deux filles qu'il avait à marier quatre étaient religieuses : étaient Marie et Marguerite. La première avait dû épouser le roi d'Écosse; elle mourut le 28 septembre 1538, sans alliance. La seconde épousa, le 19 janvier 1539, François I<sup>er</sup> de Clèves, duc de Nevers, et décéda le 20 octobre 1589.

8. Anne Lascaris, comtesse de Tende, de Beaufort et de Villars, veuve depuis 1524 de René, bâtard de Savoie, ancien grand-maître de France.

9. Peut-être Jean Chauvin, pourvu le 6 avril 1532, de l'office de lieutenant particulier du bailli de Caen au siège et viconte de Vire : *Catologue*, n° 20381.

10. A la suite de ce mot, on avait d'abord écrit : « et ledit lieutenant ». Ces mots ont été biffés.

11. Probablement François Lemoine, qui fit aveu de la seigneurie du Plessis, dans la paroisse d'Orval, le 28 mars 1535 et, *Annuaire du département de la Manche*, 1903, p. 35).

12. C'est au Jacques de Bellevé, cousin germain du baron de Tracy et fils de Robert, seigneur de Cully et d'Aubigny, ou, si Jacques était mort, son fils Guillaume,

tenant de Vire, et y mettre de la cyre après les avoir veuez, car je leur escriptz bien amplement. Maiz je leur feray bien dire autre chose par le gentilhomme que j'envoyé a Rouen. Me recommandant de bien bon cuer a vous, prie le Createur<sup>1</sup>, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirés. Escript a Guacey, ce xxv<sup>me</sup> jour de novembre.

Vostre entierement meilleure voysine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

LXIX. — [1536], 27 novembre. — Sézanne.

D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 230.

Monsieur de Mathignon. Pour ce que je sçay bien que Monsieur vous escript bien au long du beau pays qu'il a trouvé a l'entour de Sézanne, et beau lyeu que c'est pour voller pour heron, pour riviere et pour millan et pour courir le liepvre, sy esse que n'é voullé lesser de vous en escriptvre ce petit mot, pour vous assureur qu'il n'est possible d'en sçavoir recouvrer ung plus beau, comme j'espere que verrez bientost, sy estes homme de promes[se], vous assureant que vous ferez bien grant plaisir [a] Monsieur et a moy et a toute la compagnie...<sup>2</sup> avisés que serez le très bien venu. Mondit sieur vous [envoie] ce porteur exprès, afin que luy envoyez quelque... pour heron. Je vous pryé de despacher le plus tost qu'il vous sera possible, et par luy me mandez de voz nouvelles. Me recommandant

aussi seigneur de Cully : ce dernier posséda la sergenterie héréditaire de Torigni.

1. Ici un mot : « vous » a été biffé.

2. Déchirure.

bien fort et de bon cuer a vous, pryant Dieu, Monsieur de Mathignon, qu'il vous ait en sa garde. De Sézanne, ce xxvii<sup>me</sup> jour de novembre<sup>3</sup>.  
La plus que byen vostre.

ADRIANE DE TOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant pour le Roy en Normendye.

LXX. — [1536], 27 novembre. — Sézanne.

DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 231.

Monsignore. Vostra Signoria intendera per lettere che Monsignore, mio signore, li scrive, la sua venuta in questo loco, et come egli il trova bello et pieno di piaceri, et spera di trovarlo anchora piu, et cosi Madama, mia signora, et come si preparano ad farli buona chera; onde io non mi estendero in scrivergli, ma solo le diro che essi la desiano tanto qua che non cessano di parlani ad ogni hora, et che se la stagione del tempo et li affari, quali Vostra Signoria ha costa, non lo havessero retenuto, egli li haverebbe gia con grande instanza richiesto di venirlo ad vedere: ma credo non tardera piu molto, del che io havero sommo piaccere, sperando che non gli lo negara. A dvegna che per lettere di Mons<sup>r</sup> di Mony<sup>4</sup> scritte al

3. Cette lettre et la suivante, qui annoncent la prochaine venue de Joachim de Matignon à Sézanne, sont datées par celle du 24 décembre 1536, ci-après.

4. Il est certain qu'il ne faut pas reconnaître sous ce nom Charles de Moy, s<sup>r</sup> de la Meilleraie (voir page 38, note 2) ; la seigneurie et baronnie de Moy appartenait alors à son frère aîné Nicolas de Moy, que nous avons déjà vu page 10, note 3, porter, du chef de sa femme, le nom de M. des Biards. C'est donc de Nicolas de Moy qu'il est ici question.

signore Baptista, habbia inteso che ella era molestata dalla gotta, cosa che mi è stata poco meno noiosa che quella che io ho havuto questi di passati, et temo tanto che questa malladetta non la guardi di venire, che non so quello mi dica. Dio nol voglia permettere, ma la riserbi sana et mi faccia gratia di continuare in quella di Vostra Signoria, alla quale mi ricomando humilmente et le dia longa et felice vita. Di Sezenne, lo xxvii di novembre.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

LXXI. — 1536, 24 décembre. — Sézanne.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 53.

Io lassaro la risposta de le lettere che Vostra Signoria mi ha scritte per il sarto di Madama, mia padrona, per dirle il gran piacere che io ho havuto di havere inteso la sua giunta ad Parigi con animo di venire incontinenti qua; qual è certamente grandissimo, ne minore è quello che Monsignore mio signore et essa mia signora ni hanno, causato dal grande desio hanno di vederla. Per cio che io le potro troppo meglio sodisfare ad bocca che per scrittura, le diro nondimeno che ho tenuto in parte proposito al detto mio signore del contenuto in esse lettere, et che egli ha monstrato di haverni sentimento et chel ni habbia dispiacere. Et discorrendo sopra di cio, holle ditto la caggione di questo effetto, la quale mi riserbo ad dirla ad Vostra Signoria, la quale sia molto ben venuta ad Parigi, ma molto meglio qua, ove è molto desiata. Et verra la, Dio merce, a tempo che la trovera, il predetto

mio signore ridotto in buono stato et sanitate et tutta la casa fuori del grande affanno, nel quale è stata questi di, per il quale non la haveria potuto raccogliere tanto gioiosamente quanto fara, et massimamente se ella vi verra ben sana, per cio che il suo male non ni è di minore affanno che il nostro proprio. Venga presto Vostra Signoria, venga ad augumentare il nostro piacere et ad farci piu grata la gratia che ci ha fatta Iddio, il quale prego le dia longa et felice vita. Et in sua buona gratia humilmente mi ricomando. Di Sezenne, lo xxxiii<sup>o</sup> di decembre M.D.XXXVI.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

LXXII. — [1537], 28 janvier. — Valmont.

### DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 128.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avez escripte, et me deplest beaucoup que Monsieur de Seez<sup>1</sup> et Monsieur de Vaulx<sup>2</sup> sont en l'opinion tel que contient vostre dite lettre.

1. Jacques de Sully, fils de Jacques, seigneur de Lomray, bailli de Caen et maître de l'artillerie de France, fut évêque de Sées du 17 mars 1511 au 24 avril 1539. C'était l'oncle d'Anne de Sully, fille de son frère aîné François, et belle-sœur de Joachim de Matignon, par son mariage avec Jacques de Matignon, seigneur de la Roche-Tesson.

2. René de Sully, seigneur de Vaux, frère cadet de François, seigneur de Lomray, et de l'évêque de Sées. Il était chambellan du Roi et bailli d'Alençon (P. Anselme, t. VIII, p. 170). Les notes genealogiques du cahier J 18, fol. 49<sup>vo</sup>, lui donnent pour femme Renée de Beauvaisin, dame de Gaspre, de Fontainerant et de Sainte-Colombe, et pour fille unique Jeanne, qui épousa Louis de Babodanges en 1533.



Monsieur de la Roche scayt qu'il me dist a Hambye une foys que ledit baillly d'Alençon luy avoyt dict que l'on ne se fust scieu apercevoir de l'accident que avoit le comte de Tende<sup>1</sup>, cependant qu'il estoit audit Hambye, pour les remedes qu'on luy faisoit; non<sup>2</sup> obstant, je ne lesseray, pour vous faire plaisir a tous deulx et aussy pour mon proffyt, a vous adresser l'affaire de quoy je vous parle; et sy vous venez deux devers Monsieur d'Estouteville, qui sera icy ceste semayne dès merquedy, aincy que j'espoyre, nous en conclurons ensemble. Je crains (?) que mondit sieur ne peult icy arter que viii jours, pour ce retrouver devers le Roy a Amyens<sup>3</sup>, de quoy vous ay bien voulu advertir. Quant aux nouvelles que j'ay eues de luy et de ma fille, est que gens de par Monsieur de Lorraine<sup>4</sup> debvoyent arryver a la Court pour traiter le mariage de Monsieur le marquis de Pons<sup>5</sup> et de Mademoiselle de Vendosme<sup>6</sup>; aussy que le Roy a donné le consantement a Monsieur le

chantre de Renez<sup>7</sup> de la resignation que l'exces-que dudit Renez<sup>8</sup> luy a faite, pourveu que l'evesque de Perygueux<sup>9</sup> soyt mort; de quoy il a pourveu le procureur Mountmorin (?) ; l'on atendoit le merquedi, de quoy ledit don fust fait le samedi; a en savoir la certytude ledit chantre de Renez est uncore a Montpellyer ou en chemin pour s'en revenir. Le Roy n'a fait uncore entreprinse, synon pour ce defendre de l'Empereur, et croy qu'il n'envoyra en Itallie, car l'Empereur y a bien fait desendre xxx<sup>m</sup> lancequeuez et Espagnolz. Le Roy anvoye Monsieur de Humyeres<sup>10</sup> a Thurin. Monsieur le grand maistre<sup>11</sup>, aveques son credit plus grand que jamais, pourchasse l'offyce de marechal pour Monsieur de Barbesieux<sup>12</sup> et dit l'on desja que le filz dudit Barbesieux<sup>13</sup> doyt avoir la fille dudit grand maistre<sup>14</sup>. Et pour l'esperoir que j'ay que viendrés

7. Si nous avons bien decliffre la tres mauvaise ecriture de Jacqueline d'Estouteville, il serait question ici de Robert d'Épinay, chantre de Rennes, dont une lettre est publiée ci-après, au 17 juillet 1537.

8. Yves de Mayeur, évêque de Rennes depuis le 29 janvier 1507; mourut avec cette qualité le 20 septembre 1541, ayant depuis deux ans un coadjuteur en la personne de Claude Dodiue.

9. Fouques de Bonneval, jadis évêque de Limoges, puis de Soissons, enfin de Bazas, fut évêque de Périgueux du 4 août 1531 à 1540.

10. Jean II d'Humières, nommé, le 31 mars 1536, lieutenant général du Roi en Savoie, Piémont et marquisat de Saluces (*Catalogue*, n° 32630), reçut de nouvelles provisions de cet office le 8 mars 1537 (*Idem*, n° 21224). Il le résigna quelques mois plus tard et fut remplacé, le 29 novembre 1537, par René de Montejouan (*Idem*, n° 24326). Sur son envoi en Italie, cf. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 396.

11. Anne de Montmorency. Rappelons qu'il avait épousé Madeleine de Savoie, sœur du comte de Tende ci-dessus mentionné.

12. Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbesieux, avait été chargé de la défense de Marseille contre Charles-Quint en 1536. Il avait été pourvu de la charge de général des galères le 1<sup>er</sup> juin 1528. Il mourut cette même année 1537, sans avoir été maréchal de France.

13. Gilbert de la Rochefoucauld, qui fut nommé grand-sénéchal de Guyenne le 10 mai 1539, il deceda en 1544, sans avoir été marié.

14. Très probablement Leonore de Montmorency, qui

1. Claude de Savoie, comte de Tende, fils de René de Savoie et d'Anne de Lascaris (voir ci-dessus, p. 40, note 8). Il fut grand-sénéchal et gouverneur de Provence dès la mort de son père, amiral des mers du Levant, etc. Le 12 juillet 1528, le Roi lui avait cédé le vicomté de Valognes en gage pour une somme de 44.000 livres (*Catalogue*, n° 3061), cession qui lui avait été confirmée le 28 février 1534 (*Idem*, n° 6782). De là vinrent ses relations avec la Normandie.

2. Tout ce qui suit est de la main de Jacqueline d'Estouteville.

3. Où le Roi n'arriva que vers le milieu de mars, après être parti de Saint-Germain-en-Laye le 1<sup>er</sup> février; mais il fit un assez long séjour à Compiègne. Il allait porter la guerre en Picardie et Artois contre Charles-Quint: le 13 janvier 1537, il avait prononcé la confiscation de ses comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais.

4. Antoine I<sup>er</sup>, duc de Lorraine depuis le 10 décembre 1508; il devait mourir le 14 juin 1544.

5. François de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné d'Antoine I<sup>er</sup> et de Renée de Bourbon-Montpensier, né le 15 février 1518 et mort le 12 juin 1543. Le mariage dont il est ici question ne s'accomplit pas; le marquis de Pont devait épouser plus tard une fille du roi de Danemark.

6. Marie de Bourbon-Vendôme. Voir ci-dessus, p. 40, note 7.

voir mondit sieur, je ne vous feray plus longue lestre. Me recommandant de bon cuer a vous, pryé a Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirés. De Vallemont, ce xxviii<sup>e</sup> de janvyer.

Vostre entierement meilleure voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

LXXIII. — [1537], 7 février. — Hambye.

#### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 131.

Monsieur de Matignon. J'ay veu la lettre que m'avez escripte, très ayse d'avoir sceu de voz bonnes nouvelles et de la volonté que avez de acompaigner Monsieur le duc d'Estouteville a son retour en ce lieu de Hambye; maiz mon regret seroit merueilleusement grand que toute la bonne compaignye qui est siez vous n'y venissent aussi bien. Est vray que ce porteur m'a dit que Madame de Torigny<sup>1</sup> c'est trouvée toute en malaise de quelque goutte, aussi que Madame de Matignon<sup>2</sup> n'est encore de retour de son voyage d'Anjou; maiz j'espere que dedens le temps du retour de mondit sieur, qui sera pour le plus tard a ce karesme pernant<sup>3</sup>, ilz se trouveront tant bien qui leur plaira prendre la paine de venir en une compaignye, la ou seront venus d'aucy bon cuer que en lieu la ou ilz se trou-

épousa, le 15 février 1546, François de la Tour, vicomte de Turanne.

1. Ce ne peut être que Peronne de Jencourt, mère de Joachim de Matignon.

2. Françoise de Daillon, femme de Joachim de Matignon.

3. Le 14 février.

veront jamais. Et si je le desire et les emprise de ma part, aussi fait Madame la duchesse d'Estouteville, ma fille, qui les en prie de bien bon cuer, sans oublier Monsieur de la Roche et Madame de la Roche. Quant au bon portement d'elle et de son filz<sup>4</sup>, je vous assure, Monsieur de Matignon, que c'est tousjours de myeux en myeux, et principalement depuys huit jours nostre petit filz c'est amendé autant que je l'eusse sceu souhaiter; qui m'a esté une grande joye et plaisir, car c'estoit le temps que je le craignoyz le plus, pour ce que c'estoit sur l'accomplissement de ses neuf moys. Me recommandant de bien bon cuer a vous, prie Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner tout ce que desirez. Escript a Hambye, le septiesme jour de febvrier.

Vostre entierement meilleure voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

LXXIV. — [1537], 13 février. — Valmont.

#### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 132.

Monsieur de Mathignon. Je suis bien fort déplaisante de l'infortune que vous est advenue d'estre blessé a une jambe. Le meilleur remede de guérir bientost est de ne travailler point et garder sa bouche. De vous advertir le temps que Monsieur d'Estouteville séjournera icy, je ne vous en scauroys assurer; car sy tost que le Roy vouldra que l'on marche pour faire l'avi-

4. François de Bourbon, né à Hambye le 14 janvier 1536 G. de la Motandière, *op. cit.*, p. 592.

tuaillement de Therouenne<sup>1</sup>, il partira pour s'y trouver; atant en sçavoir des nouvelles dedans dymanche. Le Roy est party de Chantilly<sup>2</sup>, la ou il c'estoyt ung peu trouvé mal, et estoit samedy dernier a Villiers Costeret<sup>3</sup> et s'en va a Compiègne. A regard de ma fille, que l'on vous a dit qu'elle est grosse<sup>4</sup>, beaucoup de gens l'on doute a Paris, pour ce qu'elle a esté mallade de grans vomissements d'une maniere de catterre; et ses deux jours derniers, en a esté encores asallée, en fasson que, sy ne luy fust amandé, nous eussions envoyé querir les medecins de Rouen; par quoy ne yrons de long temps en Coustantin. Au demeurant, Monsieur de Mathignon, quant vous et Monsieur de la Roche voudrés besongner aux affaires que je vous ay dit, faudroit que vinssiés tous deux la ou je seroys, qui sera icy ou a Trye. Me recommandant de bon cuer a vous deux, prie Nostre Seigneur, Monsieur de Mathignon, qui vous doint ce que désirés. Escript a Vallemont, ce xiii<sup>e</sup> jour de febvrier.

Vostre entierement meilleure voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

1. La ville de Théroouanne, défendue par Martin du Bellay et serrée de près par les Impériaux, fut ravitaillée vers la mi-carême, sur l'ordre du Roi, par Claude d'Annebault. Cf. *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 349 et suiv., et *Commentaires de Blaise de Montluc* (édit. P. Courteault), t. I, p. 123.

2. Le 7 février.

3. Le 10 février. Jusqu'ici on ne l'avait signalé à Villers-Coterets que le 11.

4. Ce passage prouve bien que le fils d'Adrienne d'Estouteville naquit effectivement le 14 janvier 1536, c'est-à-dire onze mois après le mariage, et non en 1537, comme on pourrait le croire d'après le P. Anselme (t. I, p. 327), qui n'a pas l'habitude de ramener les dates de l'ancien style au nouveau. Voir aussi G. de la Morandière, p. 392.

LXXV. — 1537. — 23 mai. — Dijon.

## DE JACQUES DE MATIGNON,

SEIGNEUR DE LA ROCHE-TESSON.

Original : J 76, fol. 114.

Mon frere. Le Roy m'a escrit m'en aller en Pimont avecques le duc de Vuytemberg<sup>5</sup>, ou pour ryen ne voudrays fayre faulte, et envoye conmyssyon pour menayr et conduyre sa bande, quy est de huyt mil lansquenets, aussy belle qu'il est possible. Il y a pour le Roy par della quynze mil hommes de pié, neuf mil Italyens et syx mil François. Seste troupe aryvée, nous serons les plus fors a la campagne. Je ne m'atens de retourner que sesdys lancequenets ne soyest cassés; car le Roy ne voudra que je les lesse pour le fayt de leurs paiement; syl esse que syl tost que je seray ou sera Monsieur de Humyeres<sup>6</sup>,

5. Le duc Christophe de Wurtemberg, fils d'Ulric VIII. Le 21 janvier 1537, par un accord conclu avec François I<sup>er</sup>, il avait reçu la mission d'amener au Roi 10,000 lansquenets (*Catalogue*, n° 21479). — C'est certainement à Jacques de Matignon, et non à son frère Joachim, que s'appliquent les documents suivants. Avril 1537 : paiement de 100 écus à ce personnage, pour aller d'Hesdin à Langres ou autres lieux voisins où doit être le duc de Wurtemberg, s'informer du nombre de ses lansquenets, afin de les faire payer, et revenir faire son rapport au Roi (*Ibid.*, n° 29344). Mai 1537 : au même, 315 livres, pour être retourné une seconde fois, le 2 mai, du camp de Pernes à Langres, pour trouver le duc de Wurtemberg et lui indiquer le chemin que devront prendre les Lansquenets, faire les montres de ces soldats et revenir auprès du Roi (*Ibid.*, n° 29389). Juin 1537 : au même, don de 675 livres, pour sa dépense au fait des levées et montres des lansquenets, outre ses gages et taxations (*Ibid.*, n° 30573). — La mission donnée à Jacques de Matignon est rapportée dans les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 401, qui lui associe le seigneur de « Borran », commissaire ordinaire des guerres, Gui Caruel, seigneur de Boran, paraît avoir été envoyé après Jacques de Matignon (*Catalogue*, n° 30575).

6. Sur la marche des lansquenets et leur jonction avec M. d'Humières, cf. mêmes *Mémoires*, t. III, p. 405 et suiv.

je me retireray avecques luy. J'ay recouvert deux bons roussyns, qu'il ne m'ont ryen cousté. S'yl vous playt me fayre sçavoyr de vos no[ve]lles, vous me fereys byen grant plaisir, et adressés vostre paquet au sieur Lyves qu'il le me fera tenyr; et j'ay esperance par ce moyen vous fayre entendre souvant des myenes. Pryant Dieu, mon frere, vous donner bonne vye et lonngue. De Dijon, ce xxiii<sup>e</sup> de may.

Vostre obeissant frere et bon amy.

J. DE MATIGNON<sup>1</sup>.

*Au verso* : A mon frere, Monsieur de Matignon.

1. Jacques de Matignon ne devait pas revenir de cette expédition. Selon les éditeurs des *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 404, note 1, qui lui donnent le prénom de Joachim, il serait mort le 31 juillet suivant. C'est très vraisemblable, si l'on s'en rapporte à cette analyse extraite de J. 3, fol. 23 v<sup>o</sup> : « Item, une lettre en parchemin, donnée aux assises de Coustances, tenues par François Potier, lieutenant du sieur bailly de Costentin, le cinquiesme jour de decembre l'an 1538, contenant comme noble et puissant seigneur Messire Joachim de Matignon, chevalier, seigneur du lieu, et dame Anne de Silly, vefve de feu noble et puissant seigneur Messire Jacques de Matignon, en son vivant chevalier, seigneur et baron de la Roche Tesson, ont fait apparoir par M<sup>e</sup> Guillaume le Maistre, leur procureur, presence de l'advocat du Roy en ladite viconte, du don de la garde noble des enfants soubagés et mineurs d'ans dudit defunct Jaque de Matignon et de ladite dame Anne de Silly, que le Roi, nostre sire, leur en a fait a Fontainebleau, le 23<sup>e</sup> jour d'aoust 1537, par ses lettres patentes, avec l'expedition d'icelle par les seigneurs gentz des Comptes de Sa Majesté, faite a Paris, le 21<sup>e</sup> jour d'octobre dudit an 1537, adressantes au viconte de Coustances; encore aultres lettres du Roy, nostredit seigneur, du 8 novembre dernier, adressantes ausdits sieurs gentz des Comptes; enfin la delivrance de ladite garde noble a esté adjudgée audit sieur de Matignon et a ladite dame de Silly, au benefice desdits soubzages... ». Le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* ne signale n<sup>o</sup> 9932, qu'à la date du 16 avril 1538, le don de la garde-noble des enfants mineurs de Jacques de Matignon à leur oncle et à leur mère.

LXXVI. — [1537], 17 juillet. — La Fère.

DE ROBERT D'ÉPINAY.

COUSIN DE JOACHIM DE MATIGNON  
ET CHANTRE DE LA CATHÉDRALE DE RENNES.

Original : J 46, fol. 49.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2.

Monsieur mon cousin. Depuys vostre parlement de Han, je n'ay sceu aulcunes nouvelles de vous, qui me met en grand ennuy, considerant que n'estiez en bonne santé lors de vostre dit parlement; et suys en paeur que ne soyez tombé en quelque malladye. Je vous pry, Monsieur mon cousin, m'en escrire par le premier qui viendra par deça, et vous prometlz que vous me osterez d'une peyne en quoy je suys et toute ceste compaignie, qui seroit très marye s'il vous seurvenoit chose qui ne vous feust bien a point. Au regard de Madame la duchesse, elle ce porte, Dieu mercy, très bien, et sommes en très grant espoir de sa parfaicte guarison. Et aujourd'uy elle s'en yra coucher au chasteau, car, comme povez avoir sceu, elle a esté portée le jour de la rompture de sa jambe<sup>2</sup>, en une maison de ceste ville, en laquelle elle a tousjours esté jusques a present. Je vous envoie ung billet si dedans, la ou vceyrez toutes nouvelles de ce pays de Picardye. Au regard de Italye, Monsieur le duc d'Estouteville a escript a Madame d'Estouteville comme depuys que les lansequenetz sont arrivez a Thurin, que nous sommes les plus fors a la champaigne et que noz enemys se sont retirez a Verseil et Alexandrye et en Astz. Cependant noz gens ont refreschi de vivres ledit Thurin, qui est une

2. La duchesse d'Estouteville s'était cassé la jambe à la chasse, le 11 ou 12 mai 1537; cet accident est rapporté, le 19 du même mois, dans une lettre de M. de Saint-Esteban à M. de Saint-Bonet : *Bibl. nat.*, fr. 2905, fol. 35v.

chose bien a nostre advantaige ; car sans cela nous l'eussions bientost perdu <sup>1</sup>. Je n'ai point eu de nouvelles particulieres de Monsieur de la Roche ; si je en puy sçavoir, je ne faillyray a le vous escrire. Me recommandant humblement a vostre bonne grace, je supply le Createur, Monsieur mon cousin, vous donner ce que plus desirez. A la Fere, ce xvii<sup>e</sup> jour de juillet.

Monsieur mon cousin. S'il vous plaist, Mesdames de Matignon et aussi de la Roche trouveront mes recommandacions a leurs bonnes graces humblement en cest endroit.

Vostre humble cousin et serviteur.

ROBERT D'ESPINAY <sup>2</sup>.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Matignon.

1. Sur les opérations militaires en Piémont, la tentative de M. d'Humières contre Asti et l'attaque de Turin par les Impériaux, voir les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 407 à 413.

2. Les notes généalogiques, d'habitude fort exactes, contenues dans J 18, indiquent au fol. 166, un Robert d'Épinay, abbé de Saint-Crépin de Soissons, fils d'Henri et de Catherine d'Estouteville et petit-fils de Gui d'Épinay, qui avait épousé, en 1452, Isabeau Goyon, fille de Jean et de Marguerite de Mauny. Cette dernière alliance est prouvée par divers documents, en particulier par une protestation de Bertrand Goyon, aieul de Joachim, contre ledit mariage contracté par sa sœur en son absence et sans son consentement. 15 juin 1452 : J 35, n° 4, par des pièces de procédure et par les partages des successions de Jean Goyon et de Marguerite de Mauny (J 23, n° 13 à 16 ; J 35, n° 2 à 9). Mais il semble que le généalogiste de J 18 se soit trompé sur la qualité de Robert d'Épinay, qui ne parait pas avoir été abbé de Saint-Crépin : en 1537, c'était Jean Olivier qui avait ce titre (*Gallia christiana*, t. IX, col. 403). Le même *Gallia* (t. X, col. 1520), signale par contre un Robert d'Épinay, chantre de l'église cathédrale de Rennes, qui aurait été, en 1525, abbé commandataire de Saint-Nicolas d'Acy, au diocèse de Senlis. C'est certainement ce chantre de Rennes, dont il a été question dans la lettre n° LXXII. Selon G. de la Morandière, *op. cit.*, p. 587, le mariage du comte de Saint-Pol et de la duchesse Adrienne d'Estouteville aurait été célébré par René d'Épinay, chanoine de

LXXVII. — [1537, août].

DE ROBERT IV DE LA MARCK,

DUC DE BOULLON.

Extrait du xviii<sup>e</sup> siècle : J 7, cahier n° 2, fol. 2 v.  
« lettre de la Marc <sup>3</sup> ».

Nous passerons par Paris avec le corps et equipage de Monsieur vostre frere. Vous nous y ferez sçavoir si nous prendrons nostre chemin par Evreux ou par Lonray. Je vous ay écrit ce qui s'est passé en sa mort et en sa maladie. Le regret de toute la Court fut grant, et particulièrement du Roy, qui luy promist en mourant qu'il auroit soin de ses enfans et principalement de son fils <sup>4</sup>. Tous les pauvres Suisses en menent un très grand deuil.

A Monseigneur de Matignon, lieutenant general et gouverneur pour le Roy en son pays et duché de Normandie, a Thorigny.

Rennes : ce nom de René est très probablement une erreur pour Robert. Le même Robert, qualifié de chantre de Saint-Pierre de Reims et d'abbé de Notre-Dame pres-Dol, assista, avec Adrienne d'Estouteville, le 18 novembre 1546, au contrat de mariage de Louis d'Ursus, seigneur de Lestre, et d'Avoye de Mathan. Bibl. nat., fr. 28371, dossier 43484, n° 55.

3. Robert IV de la Marck, fils de Robert III, maréchal de France, plutôt que Robert III lui-même, mort au mois d'août 1537. Robert IV fut aussi maréchal de France en 1547 et mourut en 1556.

4. Jacques de Matignon laissait trois enfans, un fils, Jacques, qui fut maréchal de France et dont nous publierons la volumineuse correspondance, et deux filles. Celle que les généalogistes donnent pour la calette fut Bonaventure, qui, par contrat du 13 juin 1551, épousa Laurent de la Motte, fils de Christophe et seigneur du Vaulere du Vauler et de Lorfeet en Bretagne. J 49, n° 1 ; J 1, fol. 153 v° ; J 3, fol. 24 v° ; de son union il resta qu'un fils, François, qui depuis trois ans avait déjà suivi ses parents dans la tombe, à la date du 14 décembre

LXXVIII. — 1537, 1<sup>er</sup> octobre. — Lyon.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 8.

Copie de 1643-1647 : J 15, *Généalogie de la Maison de Matignon*, par Boisseffray, p. 91. — Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 99.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 1, p. 3; — J 16, *Histoire de la Maison de Matignon*, par Boisseffray, fol. 26.

Monsieur de Matignon. Sur le dessein que je fais de m'acheminer en Italie après quelques troupes que mon filz le Dauphin y maine de renfort<sup>1</sup>, j'ay envoyé mon frere<sup>2</sup> à Paris pour y commander et chacun de mes autres lieutenants en chacun son gouvernement, comme vous pourrés voir par la liste que je vous en envoye. Et parce que j'ay tousjours en une entiere fiance en vous, tant pour vostre sagesse et bonne conduite que pour vostre courage et valeur, de quoy j'ay assez de preuves, et que vous m'avez mieux et plus fidellement servy dans

ma province de Normandie, ou je vous laisse seul pour commander et avec autant d'occasions d'aquerir honneur qu'il s'en peut presenter dans les armées, y suffisant mesme de vostre frere, qui, pourveu de mesme prudence que vous, retient les Suisses a leur devoir<sup>3</sup>, qui, auparavant qu'il eust commandement sur eux, faisoient tousjours quelques eschappées<sup>4</sup>, et attendu mesme que vostre pais est tousjours subjet a quelque nouveauté ou changement et du costey d'Angleterre mesme, ou vous m'avez grandement secouru tant par les bonnes gardés que vous avez faites, repoussant aucune fois les ennemys et empeschant leurs descentes, comme par vos entremises et intelligences, tant du costey dudit Angleterre que d'ailleurs, et pour toutes ses choses, dis je, et pour la bonne attente que j'ay en vous comme en un de mes plus loyaux serviteurs, je vous laisse encore en ceste province seul, avec les mesmes pouvoirs que vous avez eus par cy devant et que vous voirrez par le mesme ordre estre confirmez, et de vous y faire obeir en tout ce que consistent vos pre-

1558 J 1, fol. 153 v<sup>o</sup>; cf. J 49, n<sup>o</sup> 3, etc. L'aîné des filles, Anne, vit son contrat de mariage avec Olivier de Maridort, seigneur de Vaux et de la Frelonnière, signé au château de Gaillon, le 22 mars 1553, en présence de Jeanne d'Albret et de son mari Antoine de Bourbon (J 1, fol. 154; J 15, p. 126, etc.). Elle fut la mère de la trop fameuse dame de Montsoreau. Voir à son sujet Léo Mouton, *Le Testament d'Anne de Matignon*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, septembre-octobre 1910; le même, *Bussy d'Amboise et Madame de Montsoreau*, p. 233 et suiv. (Cet auteur n'a pas ramené au nouveau style la date ancien style du mariage et a cru à tort que le château de Gaillon appartenait à la famille d'Anne de Matignon).

1. Sur le projet du Roi de passer en Piémont pour sauver ce qui lui restait de ses conquêtes, notamment la ville de Turin, et remettre le pays sous sa domination, son envoi en Italie du dauphin Henri avec le grand-maitre Anne de Montmorency, Charles de Coucy, seigneur de Burie, et René de Montejean, voir les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, t. III, p. 417, 418, 424 et suiv.

2. Il ne peut être question que d'Henri II d'Albret, roi de Navarre, beau-frère de François I<sup>er</sup> par son mariage

avec Marguerite d'Angoulême. Les *Mémoires* cités en la note précédente, rapportent, t. III, p. 424 et 425, que le Roi « despescha Monseigneur Charles, duc d'Orléans, son filz puîné, son lieutenant general en Picardie, Normandie, Paris et Isle de France et autres pais circonvoisins; et pour la jeunesse dudit prince... lui bailla pour l'accompagner et conseiller le cardinal du Bellay; en Bourgongne et Champagne renvoya le duc de Guise; en Guienne et Languedoc, le roy Henry de Navarre; en Bretagne, le seigneur de Chastelbriant ». La lettre que nous publions ici montre que ces affirmations ne sont pas entièrement exactes: le duc d'Orléans ne reçut pas la lieutenance generale en Normandie, puisqu'elle appartenait seulement à Joachim de Matignon, en l'absence du Dauphin, nommé gouverneur le 10 novembre 1536 *Catalogue*, n<sup>o</sup> 21139.

3. Il semblerait d'après ce passage que Jacques de Matignon, frere de Joachim, fût encore vivant. Mais cette hypothèse est inconciliable avec les documents que nous avons cités ci-dessus p. 46, note 1. Si, le 23 août 1537, le Roi pouvait donner à Joachim et à Anne de Sully la garde-noble des enfans de Jacques, c'est que celui-ci était decede.

4. Cette phrase a été citée par le P. Anselme, t. V, p. 385.

mières lettres, comme sy s'estoit ma personne, et d'y lever gens de cheval et de pied, outre vostre compagnie d'hommes d'armes, que mestier sera et que le service de ma couronne requerra: à quoy je m'attends que ne ferez faute. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Escript à Lion, le premier d'octobre MV·XXXVII.

FRANÇOIS.

BAYARD.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant par toute la Normandie.

LXXIX. — 1537, 24 octobre. — Bayeux.

## DE ROLAND ROUEN.

Original : J 76, fol. 207.

Monsieur. Monsieur le premier president<sup>1</sup> avoit her soir commencé a soupper quant j'arryvé en ceste ville; et pour la bonne compaignie qu'il avoit, me fallut actendre fort tard a luy presenter voz lettres avecquez celles de Monsieur l'amyral<sup>2</sup> et les xélimus, donc il vous fait sçavoir son advys par une lettre qu'il vous escript que je vous envoie. Toutefois qu'il me

dist, depuys sadite lettre escripte, que luy avoit beaucoup pour le mxydy et plus seer pour vous, sy la publication desditz xélimus se pevoit retarder, de les avoir soultz sans tout.

Monsieur. Monsieur le premier president<sup>3</sup> et luy doivent disner ensemble et advysor à ce que vous leur avez escript, et des her soir mandit sieur le premier president parla à Monsieur Quesnel<sup>4</sup>, entre les mains duquel est le procez de Goupil, pour se tenir prest en faire son raport, dont je le sollicitay et ne failliray de vous faire entendre ce qui s'y fera. Et apres m'estre très humblement recommandé a vostre bonne grace, suplie le Createur, Monsieur, vous donner en saute trez bonne et loigne vie. De Bayeux, ce merquedy matin xxiii<sup>me</sup> d'octobre.

Monsieur. Maistre Jehan Maresq espoire avoir ce jour d'huy audience et m'a dit que Monsieur Postel<sup>5</sup>, qui est son raporteur, luy a dit que vous envoyez de vostre vin a des conseillers plus jennes que luy, maiz qu'ilz ne soroient estre plus vostre serviteur qu'il est. S'il vous plaist luy en envoyer ung couple de bouteilles, je les luy presenteray et feray paié le porteur par ledit Maistre Jehan.

Vostre trez humble et trez obeissant serviteur et subject.

ROLAND ROUEN.

*Au verso* : A Monsieur.

1. François de Mareillac, premier president au parlement de Normandie depuis 1528. *Catalogue*, n° 18811. Il mourut dans les derniers mois de 1543; son successeur, Pierre Remon, fut nommé le 8 decembre de cette année. *Ibid.*, n° 22709.

2. L'amiral Chabot. D'après la lettre précédente de François I<sup>er</sup>, il est évident que le Roi avait fait renouveler les pouvoirs conférés en 1531 à l'amiral Chabot, de lieutenant général du Dauphin en Normandie. Et comme Chabot devait rester absent de Normandie, une commission pour commettre dans cette province à la place

du Dauphin et de la même, avait été accordé à Joachim de Matignon. C'est à ces deux offices de commission qu'il est fait allusion ici.

3. Le *Catalogue des mandes de François I<sup>er</sup> en signifié*, en fait de provisions générales au parlement de Normandie, que Robert de Villé en 1517 n° 102 et 1521 n° 17-20 et François Moreau en 1542 n° 2-32.

4. Jean Quesnel, nommé conseiller au parlement de Normandie le 26 juin 1524. *Catalogue*, n° 22720.

5. Thomas Postel, eût nommé conseiller au même parlement dès le 14 février 1522. *Catalogue*, n° 14914.





LXXXIII. — [1538], 18 juin. — Hambye.

## DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 67.

Monsieur de Mathignon. J'é receu hier la lettre que m'envoyastes de Monseigneur, et vous assure que me fistes merueilleusement grant plaisir; et pour recompense, je vous envoie deux esperviers, l'un de la forest de Briquebec, merché d'un fil de laine verte, qui est des bonnes aires de la forest; l'autre, merché de fil de soye bleue, est de la forest de Chirebourg, que Sottevast dit estre de la meilleure aire qu'il est poss[ibl]e de trouver. Je vous assure, Monsieur de Mathignon, que c'est le plus beau que j'aye, et pour ceste cause, le vous ay voulu envoyer, pour ce que je sçay bien que le traicterés mieulx que moy. Je les ay envoyés devant par ung homme de pied, pour ce qu'il les portera plus doucement. Vous en envoyrés ung a Fontenay, s'il vous plaist, cestuy la que estimerés le moins. J'envoie aussy ma littiere et des hacquenées pour querir Madame de Mathignon. Je m'attendz bien qu'elle viendra demain. Priant Dieu, Monsieur de Mathignon, après m'estre recommandée bien fort a vous, et vous prier venir menger de mon grant mouton, qu'il vous doinct ce que desirés. A Hambye, ce xviii<sup>e</sup> de juing.

Il n'y a rien de nouveau dedens mes lettres, fors que cestuilla que vous sçavés est toujours fort mal, et m'escryt moadyt sieur qui pense qu'il yra tousjours en enpyrant<sup>1</sup>.

La plus que bien vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEUILLE.

*Au verso* : A Monseigneur de Mathignon.

1. Cette phrase, écrite, seule de toute la lettre, par

LXXXIV. — 1538, 18 juillet. — Hambye.

## DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 174.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avés escripte, ensemble celle que m'avés envoyée, de quoy je vous mercye, par lesquelles j'ay ven de bien bonnes nouvelles et quelques autres que je ne treuve pas sy bonnes, aussy je croy, que ne faictes vous. Je voudroys que insiés desja party de Thorigny, puisque ainsi est qu'il fault que vous aiyés, afin que soyés piuttosto de retour. Je vous mercye bien fort, Monsieur de Mathignon, des bons fruictz et boucquetz que m'avés envoyé, qui sont merueilleusement bons. J'en ay baillé ung a mon filz. Il fault que je vous dye que vous avés grand tort d'avoir rompu une sy belle branche de vostre orengier, car il y avoyt sept fleurs a mon bouquet. Qui sera fin de ma lettre, après m'estre recommandée byen fort et<sup>2</sup> de bien bon cueur a vous, prie Nostre Seigneur, Monsieur de Mathignon, qui vous doint tout ce que desirés. Escript a Hambye, ce xviii<sup>e</sup> jour de juillet.

Je vous renvoy vostre lettre.

La plus que byen vostre.

ADRIANE DE TOUTEUILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

Adrienne d'Estouteville, ne ferait-elle pas allusion au commencement de la campagne qui allait être menée contre l'amiral Chabot et ses officiers? Voir ci-dessus les lettres des 21 mai et 13 juin 1540, etc.

<sup>2</sup> Ces trois derniers mots ajoutés en interligne par Adrienne d'Estouteville elle-même. Toute la lettre est d'un secrétaire, sauf le post-scriptum et naturellement la ligne finale et la signature.

LXXXV. — [1538], 21 juillet. — Hambye.

DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 178.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu les tortues, le chou a pomme et courges que m'avoiz envoyées, donc je vous mercye bien fort. Il fut hier prins ung espervier de l'aire du boiz de ceans, et pour ce qu'il est plus beau que celluy de Briquebec, je l'ay retenu pour moy et pence que n'en serés pas mal content. Si voz melons sont bons dedens quinze jours, je vous assure qu'ilz seront meurs ung moys devant ceulx de ceans, qui sera cause de bien mal contenter Madame de Sernon. Pour vous dyre de nos nouvelles<sup>1</sup>, les fiançailles de Grainville ont esté aujourd'uy faictes ceans. Qui sera fin, priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirés. A Hambie, ce XXI<sup>e</sup> de juillet.

Je vous renvoyroy demain vostre petite niece.

La toute vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

LXXXVI. — [1538], 28 juillet. — Hambye.

DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 179.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avoiz escripte avec les perdreaux et poulettes grasses, donc je vous mercye de bien bon

1. Ces six derniers mots ont été ajoutés en interligne par la signature.

coeur. Touchant mon espervier, je ne vous veul encore assurer de sa bonté, car il n'a encore point vollé; mais vollera demain. Je suys bien aise que celluy que vous ay donné se trouve bon. De mon voyage de Sainte Susanne, je ne failliroy vous en advertir, sy est ce qu'il ne fault faire si grant diette que j'en perde ma mizaille; mais une chose me reconforte, car je suys bien assurée que Monseigneur mon mary la vous fera rompre. J'attendz Madame Mar<sup>2</sup> a ce merquedi et de jour en jour des nouvelles de mondit seigneur; et aussytost que j'en airoy (*sic*) vous en feroy sçavoir. Qui sera tout. Me recommandant de bien bon coeur a vous, prie Dieu, Monsieur de Mathignon, vous donner tout ce que desirés. A Hambie, ce dimence XXVII<sup>e</sup> de juillet.

La toute vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

LXXXVII. — [1538], 29 juillet. — Hambye.

DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 181.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avez escripte, ensemble les prunes de perdrigonne, de quoy de bien bon cueur vous mercye, vous assurant qu'ilz sont fort bonnes; aussi la lettre que le doyen de Bayeux vous a escripte, par laquelle ay sceu du bon portement de Monseigneur mon mary et des nouvelles dont je suys trais aise. Je vous en mercye de bien bon cueur, vous assurant que m'avez fet fort grant

2. Nom écrit en interligne. — Il s'agit peut-être de la femme d'Alexandre Habel, sc de Lanare, qui était de la maison de Joachim de Matignon; cf. notamment J 3, fol. 25 v<sup>o</sup>.

plaisir<sup>1</sup>. J'esperes bientost en avoir des nouvelles. Et quant a la misaille, quoy que m'en escrivez, j'ay espoir de la gaigner. Qui sera tout. Après m'estre recommandée bien fort a vous, priroy Dieu, Monsieur de Mathignon, vous donner ce que desirez. De Hambye, ce xxix<sup>e</sup> jour de juillet.

Je<sup>2</sup> ne veulx oublier a estre recommandée de bien bon cueur a Madame de Matygnon et Madame de la Roche, sans oublier sa petyte fille.

La toute vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

LXXXVIII. — [1538], 30 juillet. — Hambye.

#### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 132.

Monsieur de Mathignon. J'é receu er soir deux pacquetz de lettres de Monseigneur mon mary, l'un du xiii<sup>e</sup> et l'autre du xvi<sup>e</sup> de ce moys. par lesquelles il m'escrict la maniere comme le Roy et l'Empereur se sont veux a Aiguemorth<sup>3</sup> et ont faict la paix ensemble. Je vous envoie le double de la lettre contenant la forme comme ilz se sont veux et la chiere qu'ilz se sont faictz. Qui sera cause que ne vous feroy plus longue lettre, reste que mondit seigneur se porte en très bonne santé. Me recommandant de bien bon cueur a vous, prie Dieu vous donner ce que

1. Les neuf derniers mots ont été écrits en interligne par la signataire.

2. A partir de ce mot, tout ce qui suit est de la main d'Adrienne d'Estouteville.

3. L'entrevue d'Aiguës-Mortes entre François I<sup>er</sup> et Charles-Quint avait eu lieu le 14 juillet 1538.

desirés. A Hambye, ce mardi penultissime de juillet.

La toute vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, a Thorigny.

LXXXIX. — [1538?], 18 août. — Hambye.

#### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 191.

Monsieur de Malignon. J'ay receu la lettre que m'avez escrpite par mon laquays et suys très aise de ce que vous portez bien et qu'avez envye de venir icy dens dix ou douze jours. Je vous assure que serez le très bien venu. J'espere vous montrer ung tiercellet autant beau qu'il est possible d'en voir, mays ne scay encores comme il se trouvera bon. J'eu aussy her soir les prunes que m'avez envoyées ; de quoy je vous mercy de bien bon cueur, et vous advise que je les ay bien fetiées. Je ne veul faillir vous dire que j'eus her soir des nouvelles de Monseigneur, qui se porte très bien et m'a escrict que le Gascon sera icy bientost pour l'envoyer aux vins nouveaux. car il en veult avoir icy a ce moys d'octobre. Et pour ce que j'espere vous voir bientost, Monsieur de Mathignon, ne vous feray plus longue lettre, synon me recommander bien fort et de bon cueur a vous. Priant Nostre Seigneur vous donner tout ce que desirez. De Hambye, ce xviii<sup>e</sup> d'aoust.

La plus que byen vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

XC. — [1538], 30 août. — Blois.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,  
DUC D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 193.

Monsieur de Mathignon. Quant je despeschay l'autre jour mon laquays, les lettres que je vous escripvoys furent oubliées a mettre dedens le paquet; qui est cause que j'ay commandé a ce porteur passer par vous, pour vous assurer que je seray le vi<sup>e</sup> du mois prochain a Flerey<sup>1</sup>, mais ce sera sans point de faulte; ouquel lieu j'espere vous trouver avec tout l'equippage que pavez avoir, afin que y ayons plaisir. Et meslant tous noz biens ensemble, ferons le possible de ce monde. Qui sera tout ce que aurez, actendant ledit temps que vous diray toutes nouvelles. Ce pendant me recommande a vostre bonne grace, pryant Dieu vous tenir en la sienne. Escrip a Blois<sup>2</sup>, le penultiesme jour d'aoust.

Vostre voisin et meilleur amy.

FRANÇOIS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

XCI. — [1538 ?], 31 août. — Hambye.

DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 195.

Monsieur de Mathignon. Je vous mercye bien fort de l'advertissement que me faictes de la

1. Probablement Fleury, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouche.

2. La Cour était arrivée à Blois le 28 août 1538 et allait en repartir pour Saint-Germain-en-Laye.

venue de Monsieur de Rouen<sup>3</sup>. A la verité, je pensoyes qu'il ne fust jucquez a samedi chez vous, veu ce que l'escuier de cuisine m'avoit escript. Maiz je suys bien aise qu'il s'est hasté, vous priant que du plus que vous le tenés, se ne soit que demain disner. Sy cependant sa venue ou qu'il sera icy, nous avions des nouvelles de Monsieur d'Estouteville, se nous seroit grant plaisir; et si nous n'en avons, nous ferons du du (*sic*) temps. Priant Dieu, Monsieur de Mathignon, vous donner tout ce que desirés. A Hanbie, ce derrenier jour d'aoust.

Vostre entierement meilleure voysine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon.

XCII. — [1538, octobre].

DE LA MÊME.

Original : J 46, fol. 245.

Monsieur de Matignon. J'ay esté bien aise d'avoir veu les lettres que m'avés envoyés et vous en mercye bien fort. J'ay receu des lettres de Monsieur le duc d'Estouteville et de ma fille dempuy celles que m'avés envoyés, par lesquelles j'avoie scieu le trespas de Madomaiselle de Vandosme<sup>4</sup>, qui est grande perte et dommage pour la maison et tous ses anys, car je l'estimoye, amsy que tous les gens de bien qui l'ont congneue, l'une des plus sages et

3. Georges II d'Amboise, archevêque de Rouen du 8 août 1511 au 23 août 1550.

4. Marie de Bourbon, fille de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, née à la Fère le 29 octobre 1515, décédée au même lieu le 28 septembre 1538. Elle était, comme on le sait déjà, la nièce du duc d'Estouteville.

mieux conditionnée domaiselle qui fust en ce royaume. Je plainctz bien la bonne dame grand mere ! qui l'a nourrie et qui y avoit tant mys son coeur, pour le bon sens et vertu qu'elle voyoit en elle, que sans l'aide de Nostre Seigneur n'en pourroit porter cest ennuy. Je ne vous feray plus longue lettre, esperant vous voir bien bref a Thorigny. Me recommandant de bien bon coeur a vous, prie a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous doint ce que desirés.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

XCH. — 1538, octobre 27. — Hambye.

### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 246.

*Prière à Monsieur de Matignon d'envoyer deux épagneuls, qu'elle peut bien traiter et rendre à la Tausant, « qui est le temps que je ne verray oyseau ny chien, mais seulement le Pallais de Paris et avocaz ». — « De Hambye, ce lundi après disner. »*

XCIV. — [1538-1544], 15 octobre. — Hambye.

### D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, no. 215.

*J'ayuse des nouvelles nouvelles de mon mari, elle envoie les lettres que Monsieur François*

1. Mère de Jacques de Matignon, comte de Saint-Pol, marié le 8 septembre 1487 à Françoise de Bauffren.

*à Gabriel de Selve pour le d'Artois, — A Hambye, ce lundi 15 octobre.*

XCV. — [1538-1544], 15 octobre. — Hambye.

### DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 247.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avez escripte par Maistre Guillaume, recepveur de la Roche. Je ne vous sçavez comment assomier le chemin qu'il m'en a fait pour aller au devant de Monseigneur, j'acquiesce et ce qu'il m'ayt envoyé homme express pour m'avertir du chemin qu'il doit faire, ce que j'attens de jour en jour ; et pour ce qu'il passera par tout le chemin de la Vallée, on sçavoit de venir par Gacé, qu'il aubert ; et croy qu'il sera le premier venir au Pont Parcy. Tout aussytost qu'il m'en sera venu nouvelle, le vous feroy sçavoir par cedit chevayer. Et après m'estre recommandé bien fort à vous, prie Dieu, Monsieur de Mathignon, vous garder tout ce que desirés. A Hambye, ce xij<sup>e</sup> jour d'octobre.

Je s'ne vendz et délivr à vous avarty, de la maladye, qui est byen grand, au petit bon homme, afin de vous l'envoyer a l'aventure la fortune ayent.

La plus que byen vostre.

ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monseigneur de Mathignon, à Louvay.

comte de Valence, Rost. com. à l'archevêque de Bourges le 10 mars 1510. — J. 46, fol. 247.

2. Fils grand seigneur de la principauté de Sedan, d'Artois, d'Avoyne.

XCVI. — 1538. 12 novembre. — Paris.

DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

01211. 1. 9. 65. 225.

Monsieur de Matignon <sup>1</sup>. Je n'ay voulu lesser partir ce porteur sans vous advertir de mes nouvelles, qui sont que je suis en ceste ville de Paris après mes procès, auquelz je ne prens sy grand plaisir que je feroys a Bricquebeq avecques mon petit filz. J'attens a demain Monsieur le duc d'Estouteville, qui fust plus venu si le Roy<sup>2</sup> eust été en bonne santé, lequel a prins quelque petite fievre, qui aulcune foys ce desmonstre tierce, l'autre foys quarte; mais, Dieu mercy, l'un des ne luy dure que il ou ni heure es. Je ne sçay nouvelles, synon de mariages, dont Monsieur de Nevers et Mademoiselle de Vendosme<sup>3</sup> est l'un. Monsieur le prince de la Roche sur Yon<sup>4</sup> et Mademoiselle de Givry<sup>5</sup>. L'autre:

1. Toute cette lettre est autographe.

2. Le Roi vint ce jour-là à Neuville-de-Haudoigny Oise; le Cardinal étant à Grogny au Valois et depuis le 17 novembre il vint à Grogny à Villers Cotterets. Il se rendit à Chartres, où il resta quelque temps avant de rentrer à Paris (27 novembre).

3. François I<sup>er</sup> de Clèves, duc de Nevers, fils de Charles de Clèves, comte de Nevers, d'Autun, de Rochefort et de La Roche de Albret, né le 2 septembre 1516, épousa, le 19 janvier 1539, Marguerite de Bourbon, née le 26 octobre 1516, du mariage de Charles de Bourbon, duc de Vendosme, avec l'Infantesse d'Alençon. Il mourut le 13 février 1592; sa femme lui survécut jusqu'au 29 octobre 1599.

4. Louis II de Bourbon, connu d'abord sous le nom de prince de la Rochelle-sur-Yon, fils aîné de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, aussi prince de la Rochelle-sur-Yon, et de Louise de Bourbon, comtesse de Montpensier. Il obtint élection de son oncle de Montpensier en son absence, au mois de janvier 1539 (*Catal. pap.*, n° 1487).

5. Jacqueline de Longueville, comtesse de Bressay-Saint-Jacques, fille de Jean, seigneur de Givry, et de Jeanne, fiancée de Charles d'Orléans (par conséquent sœur naturelle de François I<sup>er</sup>). Son mariage avec Louis II de Bourbon eut lieu le 12 août 1538. Son

la fille de Montcheu<sup>6</sup> avecques le baron de Massy<sup>7</sup>, filz de Monsieur de Bevron; Paradi<sup>8</sup>, de chés la raisne de Navarre, avecques Bonnebosq<sup>9</sup>, et bien avant en termes; Monsieur de Sedenc et Mademoiselle de Maulevryer<sup>10</sup>, et le Breuil avecques le filz aîné du baron d'Anny<sup>11</sup>, que je ne puis croire; aussi celluy du marquis de Saluce<sup>12</sup> avecques la seur de Madame d'Estampes<sup>13</sup> accordé. Par quoy, le

contrat fut confirmé par le Roi le 18 février 1539 (*Catalogue*, n° 40840).

6. Marie de Montcheu, dame de Montcheu, etc., dame de la Maison de la Reine, fille aînée de Marin, baron de Montcheu, et d'Antoinette de Pontbriant, veuve de Claude, seigneur de Châteauvieux.

7. Louis de Harcourt, baron de Massy, fils aîné de François, baron de Beaufou et de Beuvron, et de Françoise de Gaillon, épouse légitime, en 1538, Marie de Montcheu. Il mourut en 1553 et sa veuve se remaria en troisième nocces l'157, avec Antoine, sire de Pons, comte de Matignon.

8. Sébastien de Belle du Mans, dit Paul Cassas, dit Paron, docteur d'habilitation à l'Université de Paris, qui fut successivement le maître de Marguerite d'Angoulême? Cf. Edition de ses *Lettres* par F. Gouan, p. 45 et 139.

9. Gentilhomme normand. Un Nicolas de Bonnebosq avait fait hommage au Roi pour sa seigneurie, le 28 février 1478 (*Catal. pap.*, n° 16980).

10. Françoise de Brezé, fille de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, et de Diane de Poitiers, épousa effectivement le 19 janvier 1539, Robert IV de La Mark, seigneur de Sedan, duc de Bourbon, etc.

11. Jean des Essarts, baron d'Aulnoy, qui, en août 1537, recevait un don pour l'aider à entretenir des Allemands, chevaliers de mines d'argent et autres métaux en Normandie (*Catal. pap.*, n° 30465).

12. Gabriel de Saluces, évêque d'Albi le 9 mars 1530, fils de Louis et de Marguerite de Foix. Le marquisat de Saluces ayant été confisqué sur ses frères François et Jean-Louis, passés au service de Charles-Quint, François I<sup>er</sup> lui en fit don par lettres patentes de septembre 1537 (*Catalogue*, n° 39226). Comme il n'avait pas reçu les ordres, il abandonna cet évêché épiscopal. Le projet de mariage, dont il est ici question, eut pas de suite. Gabriel de Saluces devait épouser Madeleine d'Anjouville, fille du maréchal de France, et devolut en juillet 1548.

13. Anne de Pisseleu, maîtresse de François I<sup>er</sup>, dame de Join, de Brosses, dît de Brogne, duc d'Estampes et gouverneur de Bretagne. Il en peut être en que de sa sœur Louise, qui devait épouser, en 1540, Gui Chabot, seigneur de Jarnac.

Roy guery, l'on ne parle que de tournois en ceste ville. C'est ce qui estoyt besoing que je vinsse voir, et croy que a Noel vous y viendrés assés a temps. Ma fille est uncore a la Fere<sup>1</sup>; j'espoyre que l'ayrons de bref en ceste ville. Vous ayrés sceu la mort de feu Monsieur le chancelier<sup>2</sup> par une cheulte que sa mulle et luy firent, et Monsieur Poyait<sup>3</sup> en son lieu; Bertrandi<sup>4</sup>, president de Paris et Bretagne; et le luytenant cyvil, premyer president de Thoulouze en lieu dudit Bertrandi, a laquelle office il fait ce qu'il peut pour en estre excusé<sup>5</sup>. Me recommandant de bon cuer a vous et a toute la bonne compaignie de chés vous, pryé Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirés. De Paris, ce XII<sup>e</sup> de novembre.

La plus que toute vostre bonne voysine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

1. Rappelons que le Roi et la Cour, venant de Compiègne et de Noyon, avaient séjourné à la Fere du 22 au 28 octobre précédent.

2. Antoine du Bourg, baron de Saillant, nommé chancelier de France le 16 juillet 1533, mourut à Laen, sur la fin de l'été de 1538, d'une chute de mule, ainsi que l'annonce ici Jacqueline d'Estouteville.

3. Guillaume Poyet, seigneur de Beynes, conseiller au Conseil privé, président au parlement de Paris et premier président au parlement de Bretagne, reçut, le 12 novembre 1538, date de la présente lettre, sa nomination de chancelier de France.

4. Jean Bertrand ou Bertrandi, deuxième puis premier président au parlement de Toulouse, passa, en 1538, à la première présidence du parlement de Bretagne et à la deuxième présidence de celui de Paris. Il ne fut reçu en ce dernier office que le 12 novembre 1539 *Catalogue*, n° 26679.

5. Ce fut effectivement Jean de Mansancal, jusqu'alors quatrième président, qui remplaça Jean Bertrand comme premier président au parlement de Toulouse. Sa nomination est du 26 mars 1539 *Catalogue*, n° 10966.

XCVII. — 1539-1543, 29 mars. — Tria.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 149.

Monsignore. Queste lettere, le quali scrivo hora, senza grande occasione, ad Vostra Signoria, serviranno per pegno di molte altre, quali li scrivero da qui avanti, et di rinfrescarli la memoria di me, nella quale desio sommamente di havere perpetua dimora. Monsignore il mareschal<sup>6</sup> scrive ad Monsignore le novelle, quali egli hebbe hieri sera. Vostra Signoria le saprà da luy; per il che istimo superchio il farghmi mentione per questa. Per la quale non mi persuadero havere fatto picciolo guadagno, se le mie ricomandationi humili nella sua buona gratia seranno dallei raccolte di cosi buono core, come io prego Iddio le dia longa et felice vita. Di Tria, lo XXIX di martio.

Et suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

XCVIII. — 1540, 4 mai. — Paris.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 451.

Monsignore. Io parlay avantibieri ad Monsignore il mareschal per lo affare di Vostra Signoria, et li dissi quello che gia io li havea ditto un'altra fiata. Egli mi rispose chel ni volea parlare con Monsignore l'armirallio et chel non

6. Claude d'Annebault, crée mareschal de France le 26 août 1528, amiral le 5 février 1544.

dubitava di condurre la cosa al fine chel desiava. Credo chel ni scriva al presente ad Monsignore et per[o] non mi estendero in piu longo proposito. Staro attento al mio ritorno alla Courte<sup>1</sup> per intendere quello si fara et daronni avviso ad Vostra Signoria, la qual ringratio delle buone novelle mi ha dato della sua sanitate et di quella di Monsignore, di Madame et di tutta la compagnia. Et faccìole sapere che per riceverare la mia et pormi fuori delle mani di la goutta, sono per fare al presente una dietta della novella radice, la qual spero mi giovera. Et per che so che Monsignore non li nasconde le novelle che li sono scritte di qua, mi rimetto ad quello che Vostra Signoria intendera da luy, et in sua buona gratia mi ricomando humilmente, pregando Iddio le dia longa et felice vita. Di Parigi, lo m<sup>o</sup> di maggio.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

XCI. — [1540], 8 mai. — Paris.

DU MÈME.

Original : J 46. fol. 153.

*Sa maladie l'a tourmenté plus longtemps qu'il ne pensait ; il commence à en sortir et d'ici quatre jours il espère se mettre en route. Il ne donne pas de nouvelles de la Cour, car il sait que le duc d'Estouteville et le doyen de Bayeux à qui il écrit longuement, les communiqueront. — « Di Parigi, lo viii<sup>o</sup> di maggio. »*

1. La Cour était alors à Oulins (cant. d'Anet), se dirigeant vers Saint-Germain-en-Laye.

C. — [1540], 16 mai. — Paris.

DU MÈME.

Original : J 46. fol. 156.

Monsignore. In rispota della lettera di Vostra Signoria portata dal portatore di questa, desiderarei di poterli far molto maggiore lettera che questa, la qual sono astretto dalla incommoditate della mia dietta di fare breve. Penso che Monsignore tenghi lo affare di Vostra Signoria in la sigurezza che egli li dice, et parmi che Monsignore il mareschal habbia pur la medesima opinione. Onde mi persuado chel non ni havera fallo, nondimeno non ni sero col core quieto che non ni vedda lo effetto. Il quale prego Iddio sia quale lo desio et dia ad Vostra Signoria longa et felice vita, in cui buona gratia mi ricomando humilmente. Di Parigi, lo xvi di maggio.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

CI. — 1540, 21 mai. — Limours.

DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46. fol. 57.

Molto magnifico signore. Essendo arivati in Corte<sup>2</sup> tutti sani, Dio gratia, et specialmente il nostro patrono<sup>3</sup>, quale sta benissimo, et poi partendo il messo si presto non l'ho voluto

2. La Cour était à Limours Seine-et-Oise, depuis deux jours. Elle se dirigeait à petites journées de Saint-Germain-en-Laye à Fontainebleau, où elle devait s'arrêter plusieurs semaines.

3. François de Bourbon, duc d'Estouteville.



lassare venire senza salutare Vostra Signoria con queste poche parole et avisarla de quelle nove ho inteso in questi pochi giorni che sono qua. Se intende che le cose de Monsignore l'amiral<sup>1</sup> anderano bene, et che lui stesso è apreso li comisarii, afine lo spagiano presto; pur qua sene parla, per il respecto sa Vostra Signoria, cosi fredamente. L'amicho de che parlai a Vostra Signoria sta melachonico; penso sia per che il Peloso<sup>2</sup> è venuto, et penso non habi portatto nisune de quelle cose domandiamo; pur il scrivo a judichar li visi loro, per che il efecto non se intende cose certe; se piu ne intendero ne scrivo per il primo. Solo l'avertischo come il Re et Mesignurs et tutto il resto di la nostra Corte hano fatto bonissima chiera a Monsignore nostro; et Mosur le mareschial<sup>3</sup> sta bene. Come penso scrivo a Vostra Signoria. Quella mi avvertira se la vole ch'io li scrivi in italiano o in francese, afine che quando li scrivaro sapi che; et se questa è male scritta, la mi perdoni che la freza n'è chausa. Il povero signore Livio è restatto

amalato a Odan; ma penso adesso stia bene. Sen Germen<sup>4</sup> se ricomanda a quella, et me odoro et ricomando per infinite volte a Vostra Signoria et signora sua moliere et Madama de la Roche con il suo nepote<sup>5</sup>, oferodome (sic) a Vostra Signoria, se in qualche cosa la posso servire, la mi adoperi, ch'ela non trovera nisuno miliore amicho di me, et piu in effetto che in parole. Et cosi faro fine, pregando Dio vi doni quello che suo core desidera. De Limors, ali 21 magio 1540.

Di Vostra Signoria in tutto afecionatissimo amicho a jamais.

JO. BAPTISTA ARGONA<sup>6</sup>.

*Au verso* : Al molto magnifico signore, il signore di Matignon, suo sempre oservatissimo, in Torigin.

CII. — [1540]. 31 mai. — Paris.

#### DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46. fol. 159.

Monsieur de Matignon. J'ay esté bien aise de seavoir de voz nouvelles. Et pour vous faire entendre des myennes, je vous advise que j'avoyz commencé a faire la dyette et continué

4. Guyon du Goust, sr de Saint-Germain, écuyer d'honneur du duc d'Estouteville, quitta d'une donation à lui faite par le Roi le 19 février 1539. *Catalogue*, n. 16816.

5. Jacques II de Matignon, le futur maréchal.

6. Jean-Baptiste Argona est signalé par deux fois dans le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>* : d'abord en février 1538, n. 29698, époque à laquelle il reçoit un don de 225 livres pour ses services de guerre en qualité d'écuyer de l'œuvre du Roi; puis, en août 1538, n. 31337. Cette fois on lui donnait une pareille somme pour son entretien, en attendant son inscription sur l'état des officiers de la Maison du Roi; il avait encore le même titre. C'est très probablement lui qui, le 29 janvier 1543, figurait au nombre des héritiers de Madeleine d'Annebault, sœur cadette de Claude. Bibl. nat., ff. 2977v, dossier 66418, n. 132.

1. L'amiral Chabot, jusque-là en faveur auprès du Roi, se trouvait fortement attaqué par une coalition du chancelier Poyet et du connétable de Montmorency. En août et septembre 1538, on avait d'abord informé contre plusieurs de ses officiers, puis au début de 1540 contre lui-même. On le poursuivait pour crime de lèse-majesté, on voulait le convaincre de concussion et de trafic des deniers du Roi. Une instruction avait été ordonnée sur les faits allégués contre lui dès le 16 février 1540; on la renouvela le 8 août suivant. A la fin de l'année, il fut renvoyé devant une commission composée du chancelier Poyet et de magistrats des parlements de Paris, Toulouse et Rouen. Nous verrons plus loin la suite qui fut donnée à ce procès. — Rappelons que l'amiral Chabot avait le titre de lieutenant du Dauphin au gouvernement de Normandie. Joachim de Matignon n'était lieutenant que par suite de son absence.

2. François de Peloux ou le Peloux, natif du Vivarais, passe, avec le connétable de Bourbon, au service de Charles-Quint, qui le fit gentilhomme de sa chambre et l'employa à des missions diplomatiques. Il venait d'être envoyé en France par l'Empereur, avec des instructions datées du 15 mai 1540. Reçu en audience par François I<sup>er</sup> le 19 du même mois, il repartit trois jours après. *Catalogue*, t. IX, p. 113.

3. Claude d'Annebault. Voir ci-dessus, p. 57, note 6.

jusque a vingt jours, de quoy je me trouvais assez bien; mais mes affaires m'ont esté de telle importance qu'il m'a fallu la laisser et sy sèdainelement que je m'en suis très mal trouvée, a raison d'une debilitation sy grande que j'ay eue, de quoy je ne me trouve pas encores bien, combien qu'il m'en soyt amendé. Au surplus, Monsieur de Matignon, je n'ay point uncores veu le s<sup>r</sup> Lyves, pour ce qu'il est demeuré malade en chemin de la goutte, et a present est en ceste ville, la ou il ne peult bouger de sa chambre. Sy tost que je le voirray, j'entendray de luy de vostre affaire de Bretagne, vous advisant que je prendray tousjours grand plaisir d'entendre chose qui soyt a vostre avantaige. Je ne vous escripray point de nouvelles, car je suis seure que Monsieur le duc d'Estouteville ne vous en celle riens. Me recommandant de bien bon cuer a vous, pryé a Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. De Paris, ce dernyer jour de may.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

CH. — 1540<sup>r</sup>. 31 mai. — Paris.

#### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 132.

Monsignore. La fortuna mi è stata tanto malvaggia che nel viaggio sono stato costretto di fermarmi a Houden per la goutta malladetta che anchora al presente mi tiene in questo loco, ove mi feci portare in una lectiera nel lecto, estremamente fastidito; et mi creda Vostra Signoria chel mi è doluto et duole molto piu il mio male

per la falta ch'io ho fatto ad farle servigio, che per il martire chel mi dona. Tutta volta, quando Monsignore parti del detto Houden, io scrissi et ben copiosamente ad Monsignore il mareschal d'Annebault la credenza sua, et spero che et lui et ancho il detto Monsignore habbiano fatto tutto quello hanno potuto et che Vostra Signoria ni sera stata advertita. Mi resta una consolatione, qual è che spero di riveder presto Vostra Signoria et porterolle li libri che la mi ha imposti; et che spero che Dio mi fara gratia di poterle fare in qualche altra cosa servigio. Et con questo mi ricomando humilmente in sua buona gratia, pregando Idio le dia longa et felice vita. Di Parigi, lo ultimo di maggio.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

CIV. — 1540, 9 juin. — Fontainebleau.

#### DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 56.

Molto magnifico signore. Hanche non sia molto habi scritto a Vostra Signoria, pur venendo la uno al presente, non lo voluto lassare venire, senza salutare quella con queste poche parole. Che sera per farli intendere che qua si fa bonissima chiera, et pensemo partire lunedì secondo; se dice per andare al Landi, de la se dice tornaremo qua; pur non se sa certo. Il conestabile<sup>1</sup> ariva ogi; quello sera il vederemo. Madama l'amirala<sup>2</sup> non è anche tornata deverso

1. Anne de Montmorency, conestable depuis le 10 fevrier 1538.

2. Françoise de Longwy, dame de Bagny et de Mirbeau, fille aînée de Jean de Longwy et de Jeanne.

suo marito. Altro non li è di novo, solo che, per certo, il Turcho ha fatto pace con li Venetiani, et per fare la pace, li Venetiani li hanno dato queste due terre Napoli di Romania et Malvasia, con tresente milia scudi<sup>1</sup>. Il resto di la chapitulatione non si è anche bene saputa. Altro non saprei che scriverli: se venera qualche novella, non mancharo avvertirne Vostra Signoria. Solo la pregaro se in qualche cosa sono bono a farli piacere, la mi adoperi, che la mi trovera tutto suo piu asai in efetto che in parole. Sen Germen se ricomanda a Vostra Signoria et io baso le mani di Vostra Signoria. De Fontainebleau, ali 9 junio 1540.

Di Vostra Signoria affectionatissimo amico et come minor parente.

JO. BAPTISTA ARCONA.

*Au verso*: Al molto magnifico signore, il signore di Matignon, suo sempre honoratissimo, in Torigni.

CV. — 1540, 15 juin. — Fontainebleau.

## DU MÊME.

Original: J 46, fol. 37.

Molto magnifico signore. Gia dui giorni sono, ho hauto una di Vostra Signoria, quale mi è stata gratissima per intendere dil suo bene stare con quella compagnia. Vostra Signoria ha visi-

bérarde d'Angoulême, avait épousé, par contrat du 10 janvier 1527, Philippe Châlot, amiral de France. Restée veuve le 1<sup>er</sup> juin 1543, elle se remaria avec Jacques de Pérusse, seigneur des Cars.

1. Le 4 mai précédent, Aloysio Badoaro, ambassadeur de Venise, avait accepté à Constantinople les préliminaires du traité, qui devait être officiellement conclu le 2 octobre 1540. La République vénitienne abandonnait à la Turquie les forteresses de Nadin et de Lavrana sur

tutto, et anche ringiusto Vostra Signoria de la nove la s'è degnato scrivermi dil mio sapere.

Di qua non li seria mandare altre novelle, solo che le cose di l'amiral<sup>2</sup> vano come ho già scritto a quella et quello amico è ritornato; ma certo non è in quello favore era achostumato. Dio governi l'avegnire! Vostra Signoria me intende asai, et se la mi scrivara non intendermi in si poche parole, liene scrivaro piu al longo. Mo'n<sup>3</sup> signore il Delfino et Monsignore d'Orleans<sup>4</sup> sono revenuti dil suo peregrinagio et hanno visto molto volentieri Monsignore de Longes<sup>5</sup>, a quello ho inteso, per tutti quelli erano con loro qui. Non li è altro se non che per certi mei amici ho hauto nova de Italia, comme Barbarossa<sup>6</sup> tene in subjectione tutto il mare et ha preso uno galione bene charicho apresso la Sardegna, che non è molto longe di Genoa, et che Andrea Doria<sup>6</sup> non osa salire di porto. Oltra piu ho inteso che le cose de l'Alemagna non vano si prospere per l'Imperatore come pensava. Pur non ne so il certo; se altro ococerera, lie ne avisaro secondo quello intendero. Se in altro io sono bono per farli servizio, la prego adoperarmi, ch'ella non trovera ne parente ne amico il facia de meliore core. Che sera il fine,

les côtes de Dalmatie, les îles de l'Archipel comprises par Barberousse, enfin les places de Napoli de Romania et Malvoisie en Grèce; elle avait de plus à payer une contribution de guerre de trois cent mille ducats.

2. Il s'agit encore du procès de l'amiral Châlot. Voir ci-dessus, p. 59, note 1.

3. Charles, duc d'Orléans, frère cadet de Dauphin Henri. Ne le 22 janvier 1522, il mourut le 9 septembre 1545.

4. Jacques de Montgomery, seigneur de Longes, qui fut capitaine de la garde écossaise et colonel de l'infanterie française en Piémont. Il fut le père du fameux Gabriel de Montgomery.

5. Khar-Eddyn, dit Barberousse, maître d'Alger et du nord de l'Afrique, le plus célèbre amiral des flottes du sultan Soliman. Le roi de France entretenait alors les meilleures relations avec les Turcs.

6. André Doria, l'admirant de Barberousse, avait quitté, en juillet 1528, le service de François I<sup>er</sup> pour celui de Charles-Quint.

pregando Dio li doni quellochel suo core desidera. De Fontanablaaout, ali 15 junio 1540.

Mi sono dimentichato scriverli del signore Livio, quale, Dio gratia, a quello intendo, sta bene et sera qua fra dui o tre giorni.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amicho et come minor fratello.

Jo. BAPTISTA ARCONA.

*Au verso* : Al Monsur de Matignon, in Torigni.

CVI. — 1541. 2 août. — Moulins.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 183.

Monsignore. Quando Monsignore il doyano di Bayeux giunse a Parigi, ove io mi trovavo allora in procinto di venire alla Courte, egli mi ragguione del desio havea Vostra Signoria di far sov venire a Monsignore il mareschal d'Annebault la pratica gia da lui cominciata et della quale parlo a Vostra Signoria ad Hambia; il che io feci si tosto ch'io fui alla detta Corte, et per mie lettere advisai il detto signor doyano della risposta mi haveano fatto Monsignore mio signore et esso signore mareschal; et credo che egli l'havera scritto ad Vostra Signoria. Non dimeno havendo io hora si buona occasione di messaggero sicuro, parmi di dirglini anchora il discorso. Io parlai prima ad Monsignore mio signore, et in nome di Vostra Signoria gli rimembrai tutti li ragguionamenti stati tra lui et Vostra Signoria sopra questa materia, et che, vedendo hora Vostra Signoria le cose di Monsignore l'armiraglio nel buono stato nel quale

sono<sup>1</sup>, et Monsignore il mareschal impiegato ad maggiori impresechel non soleva<sup>2</sup>, ha pensato essere ragionevole di darle sovvenza di se, accio che et l'uno et l'altro non pensassino che la sprezzasse l'honore che gli haveano preposto, o che la volesse del tutto perdersi nel otio, cose che sono molto lontane da lei. Et esso mio signore mi rispose che non erano sei giornichel detto signore mareschal gli ni havea parlato, mostrando di havere grandissima voglia di farlo, et che aveano concluso di fare lo effetto per mezzo di Monsignore l'armiraglio, ma che non l' potranno fare si tosto. Parlai poi al detto signore mareschal et da lui hebbi la medesima risposta, et di piu ch'io scrivessi ad Vostra Signoria che al suo ritorno di Piemonti, che spera essere fra duoi mesi, egli condurrebbe la cosa et che Vostra Signoria ni stia di buona voglia. Et havendoli poi hoggi ditto ch'io havea persona qual andava da lei, mi ha replicato il medesimo et datomi comissione di farle le sue

1. Les commissaires chargés d'instruire le procès de l'amiral Clabot avaient rendu, le 8 février 1541, un jugement qui le déclarait coupable de prévarication, d'abus de pouvoir et de lèse-majesté, le destituait de toutes ses dignités, le condamnant à de grosses amendes et ordonnant son internement au château de Vincennes. Le même jour, le Roi avait donné mandement pour exécuter entièrement cet arrêt. *Catalogue*, n. 32948. Mais, dès le 12 mars suivant, il faisait remise à Clabot de toutes les sommes qu'il devait restituer ou payer pour amende. *Ibidem*, n. 11862. La réhabilitation de l'amiral se poursuivait depuis ce temps-là.

2. Claude d'Annebault, nommé gouverneur du Piémont le 21 septembre 1539 (*Catalogue*, n. 11209), était à cette époque revenu à la Cour, comme la suite de cette lettre le montre, mais il se disposait à repartir pour son gouvernement et, encore *Correspondance politique de Guillaume Belliere, ambassadeur de France à Venise*, publiée par M. Taisner-Lafont, p. 378. Il avait actuellement de graves soucis par suite de l'assassinat perpétré par les Impériaux auprès de Casal du Monterrat, le 3 juillet, de Raimon, envoyé de François I<sup>er</sup> auprès de Soliman, et du gentilhomme Gessare Flegoso (voir V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey*, p. 330 à 367). Cet assassinat, pour lequel François I<sup>er</sup> demanda en vain réparation, devait être une des causes de la nouvelle rupture des relations avec Charles-Quint.

ricomandationi; onde adpare che non si possa far altro sino al suo ritorno. Se già Dio non dispone altramente di Monsignore di Roan<sup>1</sup>, accadendo la sua morte, mi pare che non vi sarebbe alcuna difficoltà. Staro attento, et occorendo l'opportunitate, farò quello officio che si conviene alla servitute et affectione ch'io le porto, et piu non le ni dirò. Il detto signore mareschal parte hoggi per gire in posta in Piemonti; et credo non vi haverà molto ad fare. Lo Imperatore deve essere per tutto questo mese in Italia<sup>2</sup>; et per che egli conduce seco qualche buono numero di lanschineecci et non si puote intendere la intencione sua, da suspetto ad ognuno. L'opinione de la maggior parte è chel voglia fare la impresa di Argire in Africa<sup>3</sup>. Si vede dal canto nostro grandi preparazioni et molti inditii di futura guerra; ma io spero che per questo anno non haveremo, si non quella ci faremo noi istessi, ove non è molto minore il pericolo et men grant il danno. Al partire di Monsignore il mareschal, il quale havea il maneggio del tutto, Monsignore l'armiraglio haverà il detto maneggio, et credo non lo lassara di longo tempo. Monsignore il cardinale di Tournou<sup>4</sup>

1. Voir ci-dessus p. 54, note 3.

2. Charles-Quint était encore à Munich la veille, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> août; mais il se mettait en route pour l'Italie, en passant par Innsprück et Trente. Il devait être à Crémone le 18, à Milan le 22, etc.

3. Effectivement l'Empereur ne resta pas en Italie: le 28 septembre 1541, il devait s'embarquer à la Spezia pour entreprendre l'expédition contre la ville d'Alger et Barberousse, projeté depuis longtemps. On sait que la tempête brisa sa flotte et qu'il perdit son armée dans cette aventure.

4. François, cardinal de Tournon, fils de Jacques et de Jeanne de Polignac. Il avait été pourvu de l'archevêché d'Embrun le 30 juillet 1518, avait été transféré à Bourges le 8 janvier 1526, nommé cardinal le 9 mars 1530, transféré à Auch le 14 juin 1538; il devait devenir, le 11 mai 1551, archevêque de Lyon, et le 13 mars 1560, évêque d'Ostie. Il avait déjà négocié en Espagne et en Italie, avait eu, le 10 octobre 1536, la lieutenance générale du Roi en Lyonnais, Auvergne, Forez, Beaujolais, Dauphiné, etc. Nous le retrouverons très fréquemment dans le cours de cet ouvrage. Il mourut le 22 avril 1562.

ha somma authorita et non in face alcuno sembiante, et Monsignore il cancellero<sup>5</sup> puote quanto egli vole. Monsignore mio signore è il capo del Consiglio secreto et ha buonissimo accesso al Re, et piu grande l'haverrebbe sel volesse. Il Re non si distonguera di questo paese di tutto questo mese<sup>6</sup>; fa, Dio merce, buona chera. Et così prego di buono core possa fare Vostra Signoria, in cui buona gratia mi ricomando humilmente. Di Molins, lo 11<sup>o</sup> di agosto.

Il suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso*: A Monsieur, Monsieur de Matignon.

CVII. — [1541], 30 août. — Hambye.

#### D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

Original: J 46, fol. 194.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu la lettre que m'avoiz escripte, ensemble les prunes que m'avoiz envoyées, donc je vous mercye de bien bon coeur. Vous me mandés que partirés à venir icy dedens huit jours. Vous pouvoiz estre tout assuré que serés le très bien venu. Vous ne dittes mot de vostre tiercelet, maiz je pence qu'il est si bon que ne vous en ozés vanter jurez à ce que on le voye, de peur que on n'en croye rien: je vous puyz bien dire que j'en ay ung qui ne luy en doit rien. Je vous veulz bien dire des nouvelles de mon jardin, c'est qu'il triumphe; et ain que le connoissez, je vous

5. Guillaume Poyet. Voir ci-dessus p. 57, note 3.

6. François 1<sup>er</sup>, à Moulins depuis le 29 juillet, n'en partit qu'après le 8 août; mais il resta dans la région, séjourna à Bourbon-Lancy et à Dossie, revint à Moulins le 24 et se trouvait encore à Jaligny-Allier à la fin du mois.

envoie ung couple de melons qui y ont creu. Ce n'est pas que je ne pence bien que en ayés de bons a Lonroy, maiz seulement pour vous monstrier que j'en ay icy plus tost que vous n'avoiz a Thorigny. Qui sera l'endroit ou feroz fin a ma lettre. Après m'estre recommandée de bien bon cœur a vous, prie Dieu, Monsieur de Mathignon, vous donner tout ce que désirés. A Hambie, ce penultiesme jour d'aoust.

Je<sup>s</sup> pense byen que scavés souvent des nouvelles de la Court; sy esse que je vous veulx byen dire que Monseigneur se porte très byen, Dyeu mercy, et que Monsieur le conestable est tousjours a Chantilly<sup>2</sup> et Montpezat<sup>3</sup> lieutenant general du Roy en Languedoc. Monsieur l'amyral tryonif<sup>4</sup>.

La plus que byen vostre.

ADRIANE D'ESTOUFVILLE.

Au verso : A Monsieur de Mathignon.

1. Tout ce qui suit est de la main d'Adriane d'Estoufville.

2. L'hostilité de la duchesse d'Etampes et de la reine de Navarre, l'insuccès de sa politique pour le Milanais, le retour en grâce de l'amiral Chabot, avaient amené la détention du comte de Anne de Montmorency. Il avait quitté la Court au mois de juin 1541 et il ne devait plus y réparaître avant l'avènement d'Henri II.

3. Antoine des Prez, s<sup>r</sup> de Montpezat, est déjà cité comme lieutenant general du Roi au gouvernement de Languedoc au 21 décembre 1540. *Cronique*, n° 11779. Il avait reçu justement de nouvelles provisions de cet office le 12 août 1541. *Ibidem*, n° 12962; il le conserva jusqu'à sa mort voir encore *Ibidem*, n° 13826, au 5 mai 1544, le 13 mars 1545, il fut nommé mareschal de France. *Ibidem*, n° 13596; il mourut le 26 juin suivant. En Languedoc, le gouvernement de nouvelles provisions, depuis le 23 mars 1526, Anne de Montmorency; celui-ci fut nommé depuis le titre de gouverneur à la fin de 1542 et le vlt attribuer à François de Bourbon, comte d'Engoulen. *Ibidem*, n° 14239, au 15 décembre 1544.

4. Depuis le 12 mars 1541 voir ci-dessus p. 61, note 2. L'amiral Chabot n'espargnant rien pour rentrer en grâce. En mars 1542, il devait courir à obtenir des lettres d'abolition, et même le 29, une déclaration du Roi en faveur de son innocence. *Cronique*, n° 12728 et 12769.

CVIII. — 1541, 4 octobre. — Hambye.

## DE LA MÈME.

Original : J 46, fol. 211.

Monsieur de Mathignon, J'ay receu ce matin ung paquet de Monseigneur par mon petit lacqueuz que luy avoiz envoyé; et m'escript mondit seigneur que l'armée de l'Empereur et de son frere<sup>5</sup> qui estoit devant Bude a esté achevée entierement de desfaire et l'artillerie pareillement perdue<sup>6</sup>, qui est ung grant coup de fouet a l'Empereur. Ledit Empereur estoit parti de Genes<sup>7</sup> pour aller trouver le Pape<sup>8</sup> a Lucquez, la ou il ne doit faire sejour que cinq ou six jours pour le plus, et de la parachever son voyage, si ces nouvelles ne luy font changer propos et qu'il aille en Espagne<sup>9</sup>. Monsieur le mareschal n'estoit point encore parti: maiz dès l'heure que ledit Empereur sera hors de nous faire finesse, ledit sieur mareschal partira, et a ce que on m'escript, je pence que de ceste heure il peult estre près de la ou est le Roy<sup>10</sup>. Et fet son conte mondit

5. Ferdinand I<sup>er</sup> d'Autriche, qui succéda à Charles-Quint comme empereur et mourut en 1564.

6. C'est la victoire remportée par le sultan Soliman près de Bude, le 30 juillet 1541. Elle eut pour résultat l'annexion à la Turquie de la Hongrie orientale et meridionale; la Transylvanie fut laissée au jeune fils de l'ancien roi Jean Zapolya et Ferdinand d'Autriche dut se contenter de la Hongrie occidentale qu'il possédait déjà avant de revendiquer la totalité de la succession de Jean Zapolya.

7. Charles-Quint s'était mis en route pour aller de Gènes à Lucques, le 10 septembre. Manuel de Foronda y Aguilera, *Estados y reinos de Carlos V*, p. 36. Il arriva à Lucques le 12 et y séjourna jusqu'au 17.

8. Paul III, qui pape le 13 octobre 1547; il mourut le 10 novembre 1569.

9. De Lucques, Charles-Quint revint à la Spezia, où il s'embarqua le 28 septembre pour la désastreuse expédition d'Alger.

10. François I<sup>er</sup> avait passé le mois de septembre 1541 en Mâconnais, Bresse et Lyonnais; Les 1 et 2 octobre, il était à Bourg-en-Bresse.

seigneur partir (?) desse qu'il soit a arrivé<sup>1</sup>; et s'en vont a Pagny<sup>2</sup>. Il n'est nouvelle de l'autre. Mondit seigneur m'escript que le Gascon vient par icy et pense qu'il y sera bientost. Madame l'admirale est allée devant a Pagny, pour attendre la compengnye. Cardellon<sup>3</sup> est mariée a ung gentilhomme de Brethaigne, de quoy on ne me mande le nom. Le Roy estoit au Pont d'Aing<sup>4</sup> par dela la Bresse. Qui sera tout, Monsieur de Mathignon; après m'estre recommandée bien fort et de bien bon coeur a vous, prie Dieu vous donner tout ce que desirés. A Hambie, ce iii<sup>e</sup> jour d'octobre.

Je<sup>5</sup> vous ayse que la dame que vous sçavez m'a fait, a badauls aussy, les plus playsans contes du monde et du petyt bonhomme Fonge, qu'elle voyt byen qui ne sauret plus guere vyvre. Je vous assure qu'elle est plus playsante qu'elle ne fut jamays.

La plus que hyen vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

Au verso : A Monsieur de Mathignon.

1. Cette phrase a été remaniée. Adrienne d'Estouteville avait d'abord fait écrire : « et ne partira point mondit seigneur qu'il ne soit arrive »; une première addition fut faite en interligne, après « seigneur » avec le mot « desse » (probablement pour « des »); puis Adrienne elle-même biffa « ne partira point » et « ne » avant les mots « soit arrive », écrivit au-dessus de « ne partira » « fet son conte », et au-dessous de « desse » deux lettres qu'on pourrait prendre pour « ph », en ajoutant un « a » devant « arrive ».

2. Pagny-le-Château, canton de Seurre, dans la Côte-d'Or, où la Cour fut le 13 ou le 15 et résida jusqu'au 24.

3. Probablement Jeanne de Cardelan, demoiselle de la Reine dès 1533 au plus tard *Catalogue*, n° 5286). Elle avait encore ce titre le 27 mars 1538, lorsque le Roi la gratifia de droits de rachat qui lui étaient échus pour des seigneuries bretonnes *Idem*, n° 9884.

4. La Cour avait été à Pont-d'Ain (ch.-l. de cant. de l'Ain), les 18 et 19 septembre.

5. Tout ce post-scriptum est de la très mauvaise écriture d'Adrienne d'Estouteville.

CIX. — 1533 (?) , 20 février. — Paris.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 133.

*La compagnie au M. de Matignon avoit l'habitude de se trouver, reste privée de son plus grand plaisir, depuis qu'il en est parti; elle chante les louanges que méritent sa bonté et ses vertus.* — « Di Parigi, lo xv di febraio. »

CX. — 1533, 4 mars. — Paris.

### DU MÈME.

Original : J 46, fol. 135.

Monsignore. Le lettere di Vostra Signoria, che sempre mi furono molte grate, mi sono al presente state gratissime per havermi levato del dubbio ch'io havea che la mi haveasse posto in oblio; et quanto posso ni la ringratio, certificandola che tal jactura mi sarebbe tanto noiosa quanto niuna altra che mi potesse advenire. Mi duole bene assai del male che ella ha havuto, ma poi che la gotta non l'ha molestata, mi pare che ogni altro male si possa facilmente tollerare. Ella non mi ha gia trattato si duolamente, ma, Dio laudato, mi trovo al presente fuori delle sue mani et, se posso, non mi ritornero piu mai. Mi è stato dato uno remedio facile ad fare, col quale colui chi me l'ha dato si è guarito intieramente; lo provaro et, trovandolo tale, Vostra Signoria lo havera. Con la quale non intrero in consolarla della perdita fatta per la morte di Monsignore di Chasteaubriant<sup>6</sup>, ad cui

6. Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, fils de François et de Françoise de Reux. Il est mort peu

Dio perdoni, per cio che la prudenza sua mi promette che la si havera saputo racconsolare da sua posta. Et quanto alla perdita delli amici quali vivono anchora, la qual certamente io istimo maggiore di ogni altra, non saprei che dirle si non che gli è qualche fiata utile il cognoscere la qualitate delle persone, per non reponere si facilmente lo amore et benevolenza in ogniuno. Vostra Signoria ni ha si grande numero di altri, li quali non li mancaranno mai et che tanto pregiato la sua amicitia che voriano piu tosto perdere ogni altra cosa, che la perdita di uno od duoi non li debbe dare grande noia, atteso massimamente che si hanno fatto maggior danno, sieno chi si vogliono, che ad lei. So che Vostra Signoria sara advertita delle lettere che Monsignore mio signore et Monsignor il mareschal d'Annebault hanno scritte ad Monsignore l'armiraglio <sup>1</sup> per lei, et per questo non le ni diro altro, salvo che io le frei fare tali quali mi parve dovessero essere; fra pochi giorni si ni havera la risposta, et spero sara quale la desiamo; et quando cosi sia, non si trovava alcuno che ni pigli maggiore piacere di me. Et per che spero di vederla presto, non le faro piu longa lettera che di ricomandarini humilmente in la sua buona gratia, pregando Iddio le voglia dare longa et felice vita. Di Parigi, lo m<sup>o</sup> di maio. El suo humile servitore.

LIVIO GIOTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

après avoir testé, c'est-à-dire peu après le 21 février 1543 (P. Anselme, t. VII, p. 77). Sur sa succession, ouverte avant le 13 avril 1543, cf. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 42987 et 43885. Nous avons déjà en l'occasion de parler à plusieurs reprises de ce personnage. Voir ci-dessus, p. 45, note 1; p. 29, note 2.

<sup>1</sup> L'amiral Chabot, qui n'avait plus à vivre que jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 1543.

CXI. - 1543. 6 mars. — Paris.

## DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 64.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Gia sono molti giorni non ho scritto a Vostra Signoria, assicurandola non è stato per dimentichanza, ma per falta de messi, che fina adesso sono stato a Corvillia per drizare certi sacchi che il Re mi havea dato. Adesso essendo qua, ho hauto una di quella per il suo barbier, quale mi è stata gratissima, prima per intendere de la sua bona reconvalessentia, poi anche per intendere il piacere hara con il bono principio gia hanno li soi falcioni et sacro; et spero li sachretti serano anche meliori et certo non potriano essere si boni, che voria per il suo contento fosseno anche meliori. Io li haria mandato uno saccho per il presente, ma questi merchanti li tengano anchora troppo chari. Per tante, ho voluto tardare anche uno pocho. Di novo di qua non sapria che scriverli in veritta, si non che si parla ogi di guerra, domane di pace, o se refredisihano di tale maniera che non sapria scriverli sinon bosie. Circha al governo di la Corte, Monsur l'amiral governa <sup>2</sup> et Mesur il mareschal, et se dice per certo sera revito de presente il processo dil supradit' amiral; pensatte non sara senza danno di qualche uno.

2. L'amiral Chabot était, après son procès, revenu tellement en faveur que, le 21 mai 1542, le Roi ayant révoqué par un édit général les pouvoirs des gouverneurs et de ses lieutenants dans les provinces, ainsi que des principaux officiers de la couronne (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 42525), il avait été confirmé, deux jours après, dans ses pouvoirs d'amiral, de gouverneur de Bourgogne et de lieutenant du Dauphin en Normandie (*Idem*, n<sup>o</sup> 42527, au même temps que ses partisans, le duc d'Estouteville dans le gouvernement du Dauphiné *Idem*, n<sup>o</sup> 42528 et le seigneur de Montpezat dans la lieutenance générale en Languedoc *Idem*, n<sup>o</sup> 42529).



Dil conestabile<sup>1</sup> non se ne parla più, comme si fosse morto; par li soi aderenti stentano in speranza, che dubito sera vana. Circha a me, non sapria che altro mandarli, solo che sono suo afecionatissimo amicho et dessidero esserli parente con il suo aiuto; che sara quanto li sapria scrivere, solo che havemo bonissimi sachri et falchoni per Milano; et Monsur et Madama stano benissimo. Che sara la fine, suplichandola tenirme ne la sua bona gratia, comme afecionatissimo ch'io li sono, et riconmandarmi a Madama de la Roscha. Et io pregaro Idio li donni quello chel suo core desiderera, non dimentichando che la signora sua cosina, qua presente, se riconmanda a Vostra Signoria. De Paris, ali 6 marzo 1543<sup>2</sup>.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amico et da obediente fratello.

JO. BASTISTA ARCONA.

*Au verso* : Al molto magnifico signore, il signore di Matignone, suo sempre honoratissimo, a Loure.

CXII. — 1543 (?), 7 mars. — Paris.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 136.

*Il laisse* « a Monsignore il doyano et li signori di Sant Germano, di Arconnat et altri che li scrivino, lo officio di raguagliare V. S. delle novelle della Corte, della dispositione di Monsignore, di Madame et del signore lor figlio, della falconeria et di ogni altra cosa »; *il se borne à parler de la goutte qui le tracasse et dont M. de Ma-*

1. Anne de Montmorency, retiré à Chantilly.

2. L'amiral Chabot, dont il est ici question, étant décédé le 1<sup>er</sup> juin 1543, il est évident qu'il ne faut pas ramener cette date au style de Pâques.

*Matignone est heureusement delivré; il se propose de ramener une date de neuf jours pour l'affranchir.* — Di Parigi, lo vii di martio.

CXIII. — 1543, 11 juin. — Grandvillers.

### DE FRANÇOIS DE BOURBON, DUC D'ESTOUEVILLE.

Original : J 46, fol. 66.

Monsieur de Matignon. Vous aurez, par lettre que le Roy m'a escripte que vous ay envoyée ce matin, veu et entendu la voulonté. Il m'a semblé ne vous envoyer point de comission, me voyant si près du Roy; j'espere estre demain a mydly la ou il sera<sup>3</sup>, et si tost que j'auray parlé a luy, vous feray faire la despeche qui vous est necessaire<sup>4</sup>. Cependant je suis d'avis que vous

3. Le Roi se trouvait depuis le commencement du mois à Vilters-Gouterets, d'où il allait partir bientôt pour le camp de Marolles en Hamaut.

4. L'amiral Chabot, qui avait en lettre de lieutenent du Dauphin au gouvernement de Normandie, étant mort le 1<sup>er</sup> juin 1543. Sa lieutenance avait été donnée aussitôt au duc d'Estouteville. La despeche à qua il est ici fait allusion, c'est probablement le renouvellement des pouvoirs de Joachim de Matignon. Voici en effet le texte des lettres-patentes qui lui furent expédiées le 6 juin 1543 : « François, par la grace de Dieu roy de France, à nostre ami et feul le s<sup>r</sup> de Matignon, salut et dilection. Comme nous voulons et desirons, ainsi qu'il est très requis et nécessaire, pourvoir en nostre pays de Normandie de quelque bon et vertueux personnage, qui, en l'absence de nostre très cher et très amé fils le Dauphin et de nostre très cher et amé cousin le duc d'Estouteville, comte de Saint-Paul, soit pour donner ordre et provision aux affaires dudit pays; à ces causes, confians entièrement de vostre personne et de vos sens, prudence, grande expérience, loyauté, prudhomie et diligence, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, vous avons commis, ordonné et député, commettens, ordonnans et députans par ces presentes, pour, en l'absence de nosdits fils et cousin, et jusques à ce que par nous en soit autrement ordonné, pourvoir, veoir, entendre et donner ordre auxdites affaires de nostredit pays de Normandie, vous donnant pouvoir et puissance de mander et faire venir devers vous,

achemynés tousjours pour aller preparer les chosez a quoy il sera de besoing d'entendre suyvant l'intention et voulloir dudit seigneur. Et sur ce vous ditz a Dieu, qui vous ayt en sa sainte garde. De Grantvillers, ce lundy xi<sup>e</sup> de juing MV<sup>e</sup>XLIII.

Vostre entierement bon amy,

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

CXIV. — 1543, 19 juin. — Camp de Marolles.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 68.

Monsieur de Matignon. Les affaires ont estez si pressez qu'il n'a esté possible vous envoyer plus tost voz lettres de lieutenantance. Je ne vous

quand besoin sera, nos officiers, capitaines de places et chevevins de ville d'iceluy pays, et a eux et autres nos sujets et habitans en icelle commander et ordonner ce qu'ils auront a faire pour nostre service, sureté, conservation et defence dudit pays, avoir l'oeil et regard a ce que les places et chasteaux, ports et havres qui y sont soient bien munis de ce qui leur faut, et generallyment de faire en ceste charge et commission tout ce que vous verrez et connoistrez estre a faire pour nostredit service et le bien et sureté dudit pays de Normandie, en mandant a nos amez et feaux les gens de nostre cour de parlement et des aydes a Rouen qu'ils ayent a vous faire obeir et entendre en icelle charge de tous nos autres justiciers, officiers et sujets, capitaines et autres, de nostredit pays de Normandie, auxquels ausy nous mandons, commandons et enjoignons ainsi le faire et vous present et donnez tout conseil, ayde, faveur, assistance, secours et main forte, selon et ainsi que par vous requis en seront. Donne a Saint Quentin, le seizezme jour de juin, l'an de grace mil cinq cens quarante trois et de nostre regne le vingt neufvesme. Par le Roy, le duc d'Estouteville present. *Byvans* : J 8, fol. 259; J 9, fol. 429. Ces lettres patentes furent enregistrees au parlement de Rouen le 2 juillet suivant J 8, fol. 275 v.

en diray rien davantaige que ce que verrez par le contenu d'icelles, sy non que j'espere tant de vostre suffisance que le Roy sera en ses affaires par della par vous si bien servy qu'il aura occasion de se bien contenter, qu'il me sera ung très grant plaisir. Depuis que suis en ceste compaignye, n'avons riens eu du costé d'Angleterre. Le herault fust remys a Monsieur le mareschal du Byé<sup>1</sup>, a luy dire ce qu'il avoit de commandement du Roy son maistre; ce qu'il n'a voullu faire et s'en est retourné sans dire sa charge. Le Roy et son armée estoit hier a Landrecy, ou il se arresta pour veoir la ville, laquelle il fait fortifier. Je vous assure que l'avoir mise en l'estat qu'il a ordonné, que elle nuyra beaucoup a ses voysins. Tout ce que je vous puis dire davantaige de ceste assemblée, c'est que elle est très belle, et croyez que si l'Empereur la veult venir veoir, qu'il fault qu'il y viengne bien acompaigné. Qui sera la fin de ma lettre, après avoir pryé Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que desirez. Escript au camp de l'abbaye de Marolles, ce xix<sup>me</sup> de juing MV<sup>e</sup>XLIII.

Je vous envoye les lettres pour l'arriereban.

Vostre bien bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon.

1. Oudart du Biez, s<sup>r</sup> du Biez, capitaine de Boulougne, nommé senechal et gouverneur du Boulonnais, le 31 janvier 1523 *Catalogue*, n<sup>o</sup> 17601, puis lieutenant general du Roi en Picardie, le 27 decembre 1542 n<sup>o</sup> 24927. On ignore la date exacte ou il reçut le bâton de mareschal de France; il l'avait déjà au 16 juillet 1542 n<sup>o</sup> 12632. Sur la fin de sa vie, il tomba en disgrâce pour avoir laisse prendre la ville de Boulougne par les Anglais, en 1544; un arrêt, rendu le 3 août 1551, le condamna à la peine de mort. Il ne fut qu'emprisonné; il était même remis en liberté lorsqu'il mourut en juin 1553. Sa memoire fut plus tard rehabilitée.

CXV. — [1543], 26 juin. — Camp de Marolles.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 170.

Monsieur de Mathignon <sup>1</sup>. Pour ce que le Roy vous escript bien au long des affaires du pays et que cē ne vous seroit que redite, m'en deporteray aussi de les vous recommander, car je congnois trop l'affection que y avez et la bonne diligence que je suis seur y ferez. Et me sullist de vous pryer de suyvre le vouloir dudit seigneur et que souvent m'advertissez de ce qu'il surviendra. Et sur ce, me recommandant a vostre bonne grace, supplje Nostre Seigneur vous tenir en la sienne. Escrip au camp de Marolles, le xxvi<sup>e</sup> juing.

Vostre voisin et bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CXVI. — 1543, 28 juin. — Camp de Marolles.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 9.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 79.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 1, p. 3.

Monsieur de Matignon. J'ay eu nouvelles que les Anglois font leur dessaing de venir descendre en mon pays de Normandie. A ceste cause, je vous prie, incontinant la presente receue, vous retirer sur la frontiere vers Cherbourg et Grantville, pour donner ordre a tout ce que verrez

1. Toute cette lettre paraît autographe.

estre necessaire pour la seureté dudit pais en la plus grande diligence qui vous sera possible, et faire veoir quelz vivres il y aura dedans lesdits lieux de Cherbourg et Grantville et autres places fortes et, s'il y en a besoing, y en faire mesme des plus prochains lieux, et en retenir ung inventaire pour le m'envoyer, afin de les faire payer a ceux dont vous les aurez pris. Aussi j'ay donné la charge de mon ariereban de Constantin au sieur de la Bouache <sup>2</sup>, par lequel j'escrip au bailly dudit lieu <sup>3</sup> luy en laisser la conduite sans s'en empescher aucunement. A quoy vous tiendrez la main et ferez que ledit de la Bouache, qui est personnage pour m'y bien servir, ainsi que j'ay entendu, et non autre, soit en cela obey comme je l'entendz, m'advertissant ordinairement des nouvelles que vous pourrez entendre; et vous me ferez service très agréable en ce faisant. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escrip au camp de Marolles, le xxviii<sup>e</sup> jour de juing M<sup>c</sup>XLIII.

FRANÇOYS.

DE L'AUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant de mon cousin le duc d'Estouteville au gouvernement de Normandie.

2. Pierre de Foucault. Voir la lettre du 29 juin 1543.

3. Jacques Dasy, pourvu de l'office de baillif du Cotentin le 14 fevrier 1539, après avoir resigné son office d'élu en l'élection de Coutances et Carentan, qui lui avait été attribué le 13 septembre 1523. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 23788; son successeur en l'élection fut nommé le 5 mars 1539; *idem*, n<sup>o</sup> 21710. On verra plus loin, par la lettre du 14 avril 1544, que des informations furent dirigées contre lui pour concussion et abus de pouvoir; mais elles n'amenerent pas son départ du bailliage: il fut en effet confirmé dans ses fonctions par le roi Henri II, le 29 avril 1547; cependant il fut destitué par arrêt du parlement de Rouen le 17 juillet 1569. De Chameteyne, *Chronologie historique des premiers baillifs du Cotentin*, ms. 69 de la Bibl. de Cherbourg, fol. 78; L. Delisle,

CXVII. — 1543, 28 juin. — Camp de Marolles.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,  
DUC D'ESTOUCVILLE.

Original : J 46, fol. 69.

Monsieur de Mathignon. Encores que le Roy vous escripve bien au long, vous veulx bien pryer voulloir tant travailler qu'il y ayt bon ordre en tout vostre pays dabas, affin qu'il n'en advienne aucun inconvenient; et me semble que ce seroit bien fait que feyssiez mettre a Grantville et Cherbourg ceulx de l'arriereban comme je l'avoye ordonné. Et pour ce que je sçay en ferez mieulx que ne le sçauris dire et qu'il n'y aura faulte de dilligence, ne vous diray pour le present riens davantage, synon que je vous pryé que souvent advertissiez ledit seigneur et moy de tout ce qu'il vous surviendra. Et affin que en ayez meilleur moyen j'ay tant fait que ledit seigneur escript aux villes depuis Rouen jusques la ou serez, faire courre ses pacquetz et les vostres. Et soyez sceur que croyons que l'Englois nous fera le pys qu'il pourra; par quoy se fault bien donner de garde. Toutesfois, puisqu'il nous a donné xx jours de terme a respondre aux articles qu'il nous demande, nous semble que au bout desdits xx jours que en pourrions bien avoir encores davantage; mais nous ne nous y fyons point et ferons ly (*sic*) mieulx que pourrons pour luy nyre, s'il nous assault. Et sur ce, me recomande a vostre bonne grace, en pryant Nostre Seigneur vous tenir en santé. Escript au camp de Marolles, le jeudi xxviii<sup>e</sup> jung.

Nous faisons fortifier une petite ville nommée Landrechy que avons prins, qui nous servira beaucoup. Et si prenons ce pendant plusieurs

*Mémoire sur les Laitlis du Cotentin, dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 2<sup>e</sup> série, t. IX, p. 116.*

chasteaux et fors, et si y a ordinairement force gens aux champs sans pouvoir trouver l'ennemy. Vostre voisin et bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant ou gouvernement de Normandie.

CXVIII. — 1543, 29 juin. — Camp de Marolles.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 70.

Monsieur de Mathignon. Le Roy a donné la charge et conduite de l'arriereban du bailliage de Costantin a Pierre de Foucault, escuier, seigneur de la Bouache, present porteur, comme verrez par la lettre que ledit seigneur escript au bailly dudit pays de Costantin<sup>1</sup>. Suyvant le contenu a ladite lettre, vous ferez que le voulloir dudit seigneur soit acomply. Il s'en adressera a vous. Je le vous recomande autant que je puis, et semblablement tous les aultres affaires du pays. Sur ce point, supplye Nostre Seigneur, Monsieur de Mathignon, vous tenir en sa sainte garde. Escript au camp de Marolles, le xxix<sup>e</sup> jung MV<sup>e</sup> XLIII.

Vostre voisin et bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normandie.

1. Voir aussi p. 69, 2<sup>e</sup> col.

CXIX. — 1543, 17 juillet. — Camp de Maroilles.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 71.

Monsieur de Mathignon. Vous verrez par les lettres que le Roy vous escript<sup>1</sup> comme il a trouvé bon tout ce que avez fait aux lieux ou avez esté, et vous fait responee sur la plus grant partye de ce que luy avez escript par voz deux dernieres lettres. Et ainin que soyez plus certain de tout, ne sçaurez mieulx faire que avez fait tant a Granville que Cherbourg, et en est ledit seigneur très content. Et quant audit lieu de Cherebourg, pour l'affaire en quoy nous sommes, ne seroit possible que presentement l'on peust donner ordre a ce qui y seroit bien necessaire selon le memoire que le cappitaine en a baillé ; par quoy fault qu'il face le mieulx qu'il pourra, en attendant qu'on le puisse secourir de quelque argent pour estre employé au plus necessaire. Vous le luy manderez et qu'il se donne bien de garde de tout. Pour Grantville, dedens peu de temps sera ordonné quelque argent pour estre employé tant pour faire remonter l'artillerie, racoustrer le rocq par ou l'on peult monter, que autres petites choses les plus necessaires, et vous sera envoyé ; a quoy je tiendray la main.

De Pontorson l'on n'a pour le present moyen de pourvoir a ce qui y seroit bien necessaire ; par quoy faudra que celluy qui en a la charge face le mieulx qu'il pourra en attendant mieulx ; vous le luy manderez aussy. Et sera très bien fait que, quant vous trouverez de loisir, que faictes un voyage au Mont Saint Michel pour adviser l'estat en quoy elle est et pour donner ordre au plus necessaire, car c'est ung lieu qui pourra beaucoup servir. Par quoy vous pryé y

bien regarder, advertissant de ce que y auez fait et trouvé.

Touchant l'arrièreban de Caen, il n'est encore prest a marcher. Par quoy, entre y et la my aoust, serez adverty de ce qu'il faudra qu'il face. Vela quant aux affaires de dela.

Quant aux nostres de deca, nous sommes tousjours après la fortification de Landrechyés, et esperons que vers la fin de ce moys en sera en desfence. Cela fait, le Roy se pourra bien retirer sur la frontiere pour resfreshir son armée, qui commence a en avoir besoing pour le mauveys temps que avons eu, et ne diminuera point sa force, mais plus tost l'augmentera, pour autant qu'il ne seet que l'Empereur voudra faire : et, selon qu'il me semble, nous en avons pour tout le moys d'aoust et pour celluy de septembre.

Nous avons esté par plusieurs fois bien avant en pays, et la dernière fois Monseigneur le Dauphin y estoit en personne avec bonne compaignye et quelques pieces d'artillerie, pour essayer sy en passant il pourroit prendre Byns en Henault, qu'il feist battre un matin ; mais pour l'avoir trouvé de plus forte digestion qu'on ne pensoit, ne s'y arresta point, et pour employer son voyage il feist aller quelques gens au Roeux, qui est la maison dont Monsieur de Roeux<sup>2</sup> porte le titre, laquelle est a deux ou trois lieues de Mons en Haynault, et la feist bruler et renverser ce dessoubz dessus ; et a ce qu'on dit, c'estoit une très belle maison. Et puis en retournant, l'on feist bruler la ville de Mauge, ou le Roy avoit esté le jour de devant ; aussy l'on brula les chastellenx d'Esmeryes, et de Berremont et sans nombre de clochers et fors pour nectoyer le pays. Et pourront les ennemis bien dire quant ilz y seront que les Francoys y ont passé.

2. Adrien de Croy, cose-croix du Boudx par Charles-Quint en 1530, gouverneur des villes de Lille, Douai et Orchies. C'est lui qui commanda l'armée impériale au siège de Landrechyés, cette même année 1543. Il mourut dix ans plus tard.

1. Les lettres dont il est ici question semblent aujourd'hui perdues.

L'Empereur est en Allemagne <sup>1</sup>, et n'est l'on encores assurez s'il viendra par deça, combien que le bruit soit de sa venue, car l'on dit que le Grant Seigneur est en Hongrye avec grant force et que Vyenne est en grant danger; toutesfois nous n'en povons avoir nouvelles certaines, pour ce que les passaiges d'Allemagne sont gardez. Barberousse, avec l'armée de mer dudit Grant Seigneur, qui est de deux cens voilles, est aux ysls d'Yeres près Marseilles <sup>2</sup>, comme Monsieur d'Enguien <sup>3</sup> a mandé au Roy, aussy que avons seen par le capitaine Poullain <sup>4</sup>, lequel est venu quant et quant, qui a apporté de grans offres dudit Grand Seigneur, dont le Roy est fort joyeux: et y a en ladite armée de mer xxx<sup>m</sup> hommes pour mettre en terre quant il en sera besoing. Et est ladite armée payée pour deux ans, comme ledit Poullain a assurez le Roy; et en peult ledit seigneur faire entierement tout ce qu'il luy plaira, comme sy elle estoit syenne. Ledit Poullain s'y en est retourné avec toute resolution, et penssons bien que en aurons de grans services.

De voz voisins les Englois, pour ce que n'avons point eu de nouvelles qu'il en soit descendus de nouveaulx, penssons qu'ilz ne nous feront pas grant mal; toutesfois il fait bon se

1. Il alloit arriver à Ulm le lendemain.

2. Pour la campagne de Barberousse, alli des Français, sur les côtes niçoises en l'été de 1543, cf. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 378 et suiv.

3. François de Bourbon, comte d'Enguien, Fils de Charles, duc de Vendôme, il était le neveu du duc d'Estouteville et le frere cadet d'Antoine de Bourbon, qui devait épouser Jeanne d'Albret. Il avait été nommé lieutenant-général du Roi en l'armée de mer du Levant, le 28 avril 1543 (*Catalogue*, n° 43021).

4. Antoine Escalin des Aymars, baron de la Garde, fameux aventurier connu sous le nom de capitaine Polin. Il avait été envoyé en mission auprès du sultan Soliman en 1541, après l'assassinat de Binon et de Fregoso, et il avait réussi à obtenir le concours de la flotte turque contre Charles Quint. Il était revenu sur les navires de Barberousse, partis de Constantinople vers le milieu de mars 1543. Sur sa venue à François I<sup>er</sup>, au camp de Marolles, cf. Ch. de la Roncière, t. III, p. 282, note 1.

tenir toujours sur ses gardes, principalement sur noz frontieres, que autant que je puis vous recomande, vous priant que souvent nous en mandez des nouvelles. Et je vous assure que n'aurez faulte de responce et d'estre adverty de ce qui nous surviendra, vous pryant, sy Monsieur de Moy <sup>5</sup> est par dela, luy faire part de ceste lettre et luy faire mes recommandations a sa bonne grace. Et semblablement a la vostre, suppliant sur ce point Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Mathignon, joye de ce que desirez. Escript au camp de Marolles, ce mardi soir xviii<sup>e</sup> de juillet MV<sup>o</sup> XLIII.

Sy a Caen, Sainct Lo ou aultre lieu pavez trouver qu'on vous prestast deux caques de poudre, seroit bien fait de les envoyer au baron de la Hogue, luy recommandant toujours le service du Roy.

Quant a ce que le bailly de Costantin veult contraindre les mortes payes de Cherebourg et Grantville, il ne le doit faire, car ilz sont exemptz.

Des deux prisonniers anglois et ung gascon qui sont a Grantville, je suis bien d'opinion comme vous qu'on les mette en autre lieu; par quoy advisez y, ou qu'on les mette a rançon.

Le Roy entend et veult que tous les Englois qui seront prins prisonniers soyent de bonne prise, et ceulx qui les auront prins en facent leur prouffit et qu'ilz les metent a rançon; mais il veult qu'ilz ne soient delivrez sans l'en advertir. Par quoy donnez y si bon ordre que le voulloir dudit seigneur soit acomply.

Vostre bon voisin et amy.

FRANÇOIS.

*Au verso*: A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

5. Nicolas de Moy, baron de Moy. Voir ci-dessus, p. 10, note 3, et p. 41, note 4.

CXX. — [1543], 19 juillet. — La Fère.

D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 173.

Monsieur de Matignon. J'ay receu la lettre que m'avez escripte par le Gascon, et sçavoys bien la commission que Monseigneur vous a envoyée<sup>1</sup>; de quoy je vous prometx n'ay pas esté ung peu aise aussi, car je sçay bien que estes pour bien y faire ce qu'il y fault. Je croy que ne faites doubte que mondit seigneur voudroit faire pour vous tout ce qui seroit possible, et moy aussi; mais je vous en assure. Je ne vous escrips point des nouvelles de la Court, car je sçay bien que en avez souvent. Si esse que je vous diray ce mot que le bruiet est icy que le Roy se en vient dedans huit jours et doit rompre son camp et assiera ses garnisons<sup>2</sup>. Je pence qu'avez bien sceu comme avons perdu quatre galleres<sup>3</sup>; mais, en recompense, le Turq a envoyé Barberousse a tout cent cinquante voilles<sup>4</sup>, et est payé pour troys ans et doit faire tout ce que le Roy luy commendera, et toutes les villes qu'il assiegera il parlera par ledit seigneur Roy, et tout ce qui prendra sera pour ledit seigneur Roy et le mettra en ses mains<sup>5</sup>. Le Poullain passa er soir par icy, qui s'en retourne; et ung gentilhomme, nommé

Bannelle, qui estoit venu de par Monsieur d'Anguien, s'en retourne aussi et diet que c'est ung jeune prince qui a le meilleur commencement du monde<sup>6</sup> et tant aymé et estymé qui n'est possible de plus<sup>7</sup>. Je ne veulx fallyr a vous dire touchant la princesse de Navarre<sup>8</sup>: est que j'ay ouy dire a Madame d'Estampes, et luy ay demandé, elle m'a dit que il y a desja longtems qu'el est mandée et que, sans point de faulte, elle sera ballée au duc de Cleves<sup>9</sup>, et est pour cella que le Roy l'a envoyé queryr, et tyen l'on pour vray que est après ceste guere de Pycardie; et dit l'on que le duc de Cleves dit qui vyendra sy byen aconpané que il ne craindra point l'Empereur, et sy trouve de ces gens il leurs pasera par desus le ventre. La Royne de Navarre n'est point grosse pour sertain, car Madame d'Estampes le m'a dit. Je vous veulx bien escrire toutes ses nouvelles, pour ce que je sçay bien que ce vous convyent (?) d'en sçavoyr. Qui sera la fin de ma lettre, Monsieur de Mathignon, après m'etre recommandée bien fort et de bon cueur a vous

6. Jusqu'ici, sauf l'addition en interligne, la lettre a été écrite par un secrétaire; elle a été continuée par Adrienne d'Estouteville de sa très mauvaise écriture jusqu'à « qui sera la fin », où intervint un autre secrétaire.

7. Le comte d'Enghien était alors dans sa vingt-quatrième année, étant né à la Fère le 23 septembre 1519. On sait qu'il n'eut qu'une courte destinée, malgré la gloire qu'il acquit par la victoire de Gerisoles (14 avril 1544), et qu'il mourut d'accident le 23 février 1546. Son titre de comte d'Enghien passa à son frère cadet, Jean de Bourbon, celui qui fut le premier mari de sa cousine germaine, Marie, fille et héritière du duc d'Estouteville.

8. Jeanne d'Albret.

9. Guillaume, duc de Cleves, avait succédé à son père Jean III, le 6 février 1540. Adversaire de Charles Quint, qui lui disputait le duché de Gueldre, il avait, par son alliance avec François I<sup>er</sup>, resserré les relations entre le Roi et les protestants allemands. Malgré les instances du roi de Navarre et de la jeune fille, Jeanne d'Albret avait été fiancée au duc, le 14 juin 1541: le mariage avait suivi, mais n'avait pas été consommé, Jeanne n'ayant pas voulu aller retrouver le duc en Allemagne (G. A. de Ruble, *Le mariage de Jeanne d'Albret*, Paris, 1875). L'union fut annulée à la suite de la campagne de

1. C'est la lieutenance générale en Normandie, délivrée à Joachim de Matignon le 16 juin précédent.

2. François I<sup>er</sup> transférait alors son camp à Câtillon-en-Cambrésis: il arriva à la Fère au plus tard le 1<sup>er</sup> août.

3. L'avant-garde de l'armée navale du comte d'Enghien, commandée par Magdalon d'Ornezan, avait été attaquée vigoureusement près de Nice par l'escadre d'André Doria, et ses quatre galères avaient été prises le 17 juin dernier (Ch. de la Roncière, t. III, p. 380).

4. En réalité, il y en avait 174, flanquées de 4 grands transports (*Idem*, p. 381).

5. Ces six derniers mots ajoutés en interligne par Adrienne d'Estouteville.

[prie a Dieu vous] donner tout ce que desirez. De la Fere, ce XIX<sup>e</sup> jour de juillet.

J'ay donné charge a ce porteur de retourner par Thorigny, sy vous voulez me mander quelque chose.

La plus que byen vostre.

ADRIANE DE TOUTEUILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, a Thorigny.

CXXI. — 1543. 21 juillet. — Camp de Câtillon.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,

duc d'ESTOUTEUILLE.

Original : J 46, fol. 74.

Monsieur de Mathignon. Pour ce que noz voisins les Englois se veulent resveiller, comme avous sceu, combien que je pense qu'ilz ne nous feront pas grant mal, toutesfois, craignant qu'ilz ne veulent venir a Monstreul, le Roy y envoyt presentement II<sup>m</sup> hommes de pied et cent hommes d'armes, qui est bien pour la garder contre eulx quant ilz voudroient y faire entreprinse, car de Boullongne, Ardre, Therouenne et Hesdin n'est pas vyande pour eulx. Ilz le sçavent bien. Mais pour ce qu'il fait bon se tenir sur ses gardes en tous endroiz, suis d'opinion que mettez dedens Cherbourg et Grantville l'arriereban qu'avez reservé pour cest

Charles-Quint dans le duché de Cleves et du traité du 7 septembre 1543 qu'il imposa au duc ; la Cour de Rome nese prononça cependant qu'en avril 1545. Rendu libre, le duc épousa le 18 juillet 1546, Marie, fille de Ferdinand I<sup>er</sup> d'Autriche ; quant a Jeanne d'Albret, on sait que, le 20 octobre 1548, elle se maria avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

effect, et que au demeurant advisez partout de faire le mieulx que vous pourrez, afin qu'il n'en adviengne aucun inconvenient, soit par surprinse ou aultrement. Depuis que dernièrement vous aye escript, avous levé nostre camp de Marolles pour la grant puanteur qui y estoit, et sommes venus en ce lieu, qui est aussi commode pour nous pour la fortificacion de Landrechy es estoit ledit Marolles, car nous en sommes aussi près et si sommes beaucoup mieulx pour les vivres, tant pour les gens que pour les chevaux. Ladite fortificacion mise en estat de s'en pouvoir servir, qui sera dens huit ou dix jours, le Roy se retirera sur la fronchiere et separera son armée en trois ou quatre pars pour la resfreschir. Ce pendant, s'il vous survient riens, m'attendz bien que nous en advertirez bien au long ; aussi le serez vous de ce qui nous surviendra. Et sur ce, Monsieur de Mathignon, vous recommandant tous les affaires du pays, me recommande a vostre bonne grace, en priant Nostre Seigneur vous tenir en la sienne. Escript au camp de Castillon sur Sandre, ce samedi soir XXI<sup>e</sup> de juillet MV<sup>c</sup> XLIII.

Vostre bon voisin et amy.

FRANÇOIS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant ou gouvernement de Normendye.

CXXII. — 1543. 21 juillet. — Camp de Câtillon.

DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 177.

*Le duc d'Estouteville, écrivant de longues lettres à M. de Matignon, ne laisse rien d'autre à dire. Livio Crotto est d'ailleurs très occupé. Il se borne à témoigner de ses sentiments. La*



duchesse est à la Fère en bonne santé, avec son fils et sa fille<sup>1</sup>. — « Del campo a Castillon, le xxi di julio. »

CXXIII. — 1543, 23 juillet. — Camp de Câtillon.

## DE FRANÇOIS DE BOURBON,

DUC D'ESTOLTEVILLE.

Original : J 46. fol. 73.

Monsieur de Mathignon. Il m'a esté présenté une requeste touchant quelques harnois qui ont esté levez pour les legionnaires, laquelle je vous renvoye affin que sçaichez que c'est. Et si vous trouvez qu'il y en ayt en nombre, suis d'opinion que les faictes prendre par compte et que les faictes mectre en quelque lieu seur, ainsi que adviserez pour le mieulx, affin que, quant il en sera besoing, qu'on les puisse prendre pour estre employez pour le service du Roy, car telz choses ne se doyvent perdre ny egarrer. Et pour ce que je sçay y donnerez bien ordre, dont je vous pryé, n'aurez aultre chose, synon que, vous recommandant cest affaire, pryé Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Mathignon, joye de ce que desirez. Escript au camp de Castillon sur Sandre, le xxiii<sup>e</sup> juillet MV<sup>c</sup> XLIII.

Vostre voisin et bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant ou gouvernement de Normandie.

1. Marie de Bourbon, née à la Fère le 30 mai 1539. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler : voir ci-dessus, p. 34, note 8.

CXXIV. — 1543, 26 juillet. — Cherbourg.

DE NICOLAS DE MOY,  
JOACHIM DE MATIGNON  
ET JACQUES CARBONNELAU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : Bibl. nat., fr. 3020, fol. 93 et 95.

Copie du XIX<sup>e</sup> siècle. Arch. de la ville de Cherbourg, EE 9.

Edit. : G. Annot, *Inventaire analytique des Archives de la ville de Cherbourg, antérieures à 1790*, p. 127 à 129, avec date erronée de 1545.

Ind. : G. Dupont, *Histoire du Cotentin et de ses Iles*, t. III, p. 281 à 283 ; Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 400.

Sire. Obeissans a ce qu'il vous a pleu commander, nous sommes venuz en ceste ville, et pour ce qu'il vous plaist savoir les choses par le menu, vous en envoyons ung memoire. Vous en ordonnez vostre bon plaisir. Vous entendez, sire, qu'il est requis d'y pourveoir promptement, car, des choses qui viennent par mer les ennemis en aportent les nouvelles, et de l'heure qu'ilz seroient descouvers en trois heures ilz pourroient avoir jetté tel nombre de gens en terre qu'il seroit impossible de plus rien mettre ne oster de ceste place, laquelle avons trouvée en tel estat que deux mil hommes sans artillerie l'eussent emportée, sans ce que l'on y eust seu mettre remede. Nous faisons pourveoir aux choses plus necessaires en la plus grand diligence qu'il est possible, selon les gens que avons peu recouvrer, car ceux de l'arriereban ne sont encores venuz. Si tost qu'ilz le seront, nous les logerons icy, et si près d'icy que les aurons quant il sera besoing ; mayz des gens de pied, quand l'on verra le besoing, il sera bien tard de les lever. Nous avons en ce jour d'huy ung avertissement, lequel vous envoyons. Vous le ferez, s'il vous plaist, veoir.

Sire. Nous prions le Createur vous donner

très bonne santé et longue vye. Escript à Cherbourg, le xxvi<sup>e</sup> jour de juillet.

Voz très humbles et très obeissants subjectz et serviteurs.

Moy<sup>1</sup>. JOACHIM DE MATIGNON.  
CARBONNEL<sup>2</sup>.

*Au verso* : Au Roy.

MEMOIRE DE CE Q'EST NECESSAIRE  
POUR LA VILLE ET PLACE DE CHERBOURG.

Premierement, est necessaire de lever cinq cens hommes de pied pour le moins<sup>3</sup>, et les tenir si près d'icy que au besoing l'on les y puisse mettre; et ordonner paiement pour les, capitaine, lieutenant, enseigne et autres appointez, car le tresorier qui est venu ne aporte argent que pour la paye de v<sup>c</sup>. hommes a c. sols chacun, et pour ung mois seulement, et v<sup>c</sup>. livres que le general de Normandie escript estre employez au remontement de l'artillerie.

L'arriereban de ce bailliage ne monstra point plus de nu a v<sup>c</sup>. hommes.

Il y a xl. mortepayes qui n'ont point eu de paiement depuis xii. mois, et sont en grand

1. M. de la Roncière avait pensé que ce personnage était le se de la Meilleraye, dont les titres sont ci-dessus, p. 38, note 2, expliqueraient fort bien son intervention à Cherbourg. Mais il s'agit ici de celui qu'on appelle M. de Moy d'indication portée au verso de la présente lettre et le mémoire ci-dessus ne laissent aucun doute, par conséquent de Nicolas de Moy. Ce M. de Moy avait d'ailleurs été chargé, depuis plusieurs années, peut-être en qualité de capitaine de la place, de pourvoir aux réparations de la ville et du château de Cherbourg (cf. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 30432, pour le mois d'août 1537, et 31129, pour le mois de mars 1539).

2. Jacques Carbonnel, s de Gennevès. Voir ci-dessus p. 39, note 2.

3. C'était le chiffre de la garnison au mois d'août 1537 : 500 hommes de pied, aventuriers, séparément à Cherbourg pour payer aux surprises de l'ennemi (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 30432).

necessité de vivre, par ce que l'on ne leur veult plus rien bailler a credit, chose très dangereuse.

Tout cela ensemble sera peu pour la deffense de la place. Les autres foys, en tel affaire, y a esté ordonné mil ou xii<sup>c</sup>. hommes de pied sans l'arriereban.

Il est aussi très necessaire d'avoir le paiement de cent cinquante ou ii<sup>c</sup>. pionniers, tant pour nettoyer les fossez du chateau dans lesquelz est tumbée une tour, qui a presque comblé les fossez du chateau près de la porte, que aussi pour faire buttes, traverses, platesformes, rempars et autres choses necessaires.

Monsieur de Moy a escript de Caen et de ceste ville a Monsieur de Rouen, qu'il envoyast en toute diligence ung canon et deux coulevrines bastardes qui avoient esté ordonnez, longtemps a, par le Roy pour la fourniture de cestedite ville, dont les bouletz sont icy. Et aussi vingt cacques de pouldre, dont les quinze ont esté levez cest yver de ceste ville pour mettre en la grant nef, et aussi du salpestre pour res-freschir les vieilles pouldres, et pareillement du fer pour faire de detz pour les faulcons et autres menues pieces, et du plomb pour les couvrir.

Davantage a escript audit sieur de Rouen de luy envoyer icy six canonniers, et quelque bon nombre de harquebouzes et hacquebuttes a croc.

Il seroit besoing d'avoir ung commissaire de l'artillerie et envoyer quelques canonniers et autres ouvriers pour faire les affutz des pieces qui sont icy, si d'aventure elles estoient desmontées, et faudroit faire porter ce qui seroit necessaire pour cela: car icy ne se peut rien recouvrer, fors le boys.

Il a esté fait venir de Bricquebec deux coulevrines bastardes. Le Roy escripra, s'il luy plaist, au capitaine qu'il les renvoye, l'affaire fait.

Il plaira au Roy commander le paiement de ce

voyage, et qu'il soit donné ordre aux chevaux de poste entre cy et Rouen, pour estre promptement adverty.

*Au verso* : Memoire touchant la ville et place de Cherbourg, pour monstrer au Roy.

CXXV. — [1543], 3 août. — La Fère.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,  
DUC D'ESTOUTEVILLE,  
A. M. DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 185.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu voz lettres du xxvii<sup>e</sup> de juillet avec les depositions des Angloys qui ont esté prins<sup>1</sup>, que j'ay le tout fait entendre au Roy, qu'il a trouvé bon et veult que tous les Angloys qui seront prins soient mys a rançon a la discretion des prenans. Et quant a la delivrance desdits prisonniers ayant payé leur rançon, l'on les pourra laisser aller.

De tout le demeurant contenu en vostre lettre, ledit seigneur est très content du bon devoir que faites partout, que n'ay failly luy faire

1. Le 22 juillet 1543, des navires anglais s'étaient présentés devant Barfleur; ne pouvant rien contre cette localité, ils s'étaient rejetés sur Cherbourg. Mais les marins bretons avec deux vaisseaux vinrent se précipiter sur eux, les repoussèrent jusque devant Barfleur où ils trouvèrent du renfort. Ils côulèrent le *Grand-Martin* de Londres, firent prisonniers, avec le pilote de l'expédition, un lord et 80 Anglais. Ce sont ces prisonniers dont il est ici question. Voir, sur cette affaire, *La prise et deffaicte des Angloys par les Bretons devant la ville de Barfleur près la Hogue au pays de Costentin, duché de Normandie, nouvellement imprimée à Paris, mil cinq cens quarante trois...* Cette plaquette a été utilisée par G. Dupont, *op. cit.*, t. III, p. 278 à 281; Ch. de la Roncière, t. III, p. 400.

entendre bien au long; lequel est deliberé de vous envoyer bientost quelque argent pour subvenir au plus necessaire, non pas tant qu'il en feust bien besoing et que je voudroys. Et assurez vous que ne luy lairray oublier, car je sçay bien en quelle peyne povez estre du peuple qui est foulé, de fournir vivres pour le camp. Ledit camp est rompu; par quoy n'en sera plus besoing, sans aultre mandement que je romperay s'il est possible, pour autant que j'entendz bien que s'il vient affaire de vostre costé, que c'est la chose dont on aura le plus affaire que de vivres.

Touchant la garde de la Hogue, vous ne sçauriez mieulx faire que d'en laisser la charge au baron dudit lieu. Aussi je vous ay escript luy faire bailler deux cagues de pouldre, ce que je croy qu'aurez fait. Et quant a la comune (?) pour deffendre la coste de la, le Roy trouve bon que les faites conduire comme le m'avez escript. Qui est tout ce que aurez quant aux affaires, sinon que je m'attendz que me manderez ce qu'aurez trouvé au Mont Saint Michel avec de tout ce qui vous surviendra.

Quant a nouvelles, nous avons esté advertys que l'Empereur fait marcher xxii<sup>e</sup>. hommes pour venir vers la Champagne, peussant que fussions encores a la fortification de Landreehye. Et selon que le Roy a deliberé, s'ilz marchent, yra au devant avec sa force pour les destaire s'il peult. De ce qu'il en adviendra en pourrez estre adverty. Quant aux Angloys, puisqu'ilz se pourmaynent, ainsi qu'ilz font, tant en Arthoys que autres lieux, et qu'ilz n'ozent approcher noz fronctieres, peussions qu'ilz ne nous feront pas grant mal. Tontesfois nous faisons faire bon gnet et se donne l'on bien de garde sur toute la fronctiere de Picardye. Vous n'en ferez pas moins de vostre costé, dont je vous prie de bon cuer, aussi que souvent m'en mandez des nouvelles. Et vous me ferez bien grant plaisir. Me recommandant sur ce point a vostre bonne grace, supplie Nostre Seigneur, Monsieur de Mathi-

gnon, vous tenir en sa sainte garde. Escript a la Fere, ce III<sup>e</sup> jour d'aoust.

Vostre voisin et bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant ou gouvernement de Normandye.

CXXVI. — [1543], 4 août. — Folembray.

### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 188.

Monsignore. Il grandissimo piacere che io ho preso in leggere le bonissime lettere di Vostra Signoria mi ha fatto cognoscere la grave perdita qual ho fatta questi di passati, che ni sono stato privo; per il che sarò da qua avanti piu dilligente ad provocarla di farmi gustare di tale contentezza con scriverle tanto sovente quanto mi si ni presentera l'occasione; et tanto lo farò di migliore voglia, quanto cognoscerò che ella si ni sodisfaccia et quanto piu le potrò scrivere cose che le sieno grate, come, Dio merce, posso fare al presente, advisandole che Monsignore, mio signore, non solo rimane grandemente sodisfatto delle prudenti provigioni che Vostra Signoria fa alle terre sue vicine, ma quanto piu potete cerca di fare che il Re la cognosca, et non cessera che non li ni habbia data tale impressione, che Vostra Signoria ni riporterà honore et utile. Ne a ciò è necessaria la mia ni l'altrui opera, perciò che le basta la affectione che egli le porta, del che io piglio qual piacere che si conviene al grande desio qual io ho della grandezza sua. Et per che al presente esso mio signore scrive a Vostra Signoria largamente tutte le novelle che si hanno al presente qua, non entrerò a scriverli, sino che le dirò di piu che Monsignore di

Anghien, con la armata di mare del Re et del Gran Signore, parti alli xxviii. de l'altro mese per gire a Maioricha et Minoricha<sup>1</sup>, ove sperano fare gran danno a l'Imperatore; et che il Re partira fra tre giorni di qua<sup>2</sup> per gire in Champagne per obstare alle sue forze. Egli è stato alla Fere, ove habbiamo lassato Madama mia signora et Monsignore suo figlio et Mademoiselle molto ben sani, Dio laudato. Il qual prego voglia dare longa et felice vita ad Vostra Signoria, in cui buona gratia mi ricomando humilmente. Di Folembray, lo III. di agosto, in somma frequenza.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normendye.

CXXVII. — 1543, 6 août. — La Fère.

### DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 76.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Per che non sepi che Mounseignore espedesse l'altro heri uno paquete et a Vostra Signoria non possi scrivere, assicurandola non è statto falta di voullounta, comme verso unna de le persone di questo mondo per la quale vorria piu fare; rigraciandola pur assai de le nove la

1. Livio Crotto était mal renseigné; le lendemain de sa lettre, les flottes turque et française allaient se présenter devant Nice pour y mettre le siège et bombarder la place. La ville, non le château, se rendit le 22 août au comte d'Enghien.

2. L'événement ne ratifia pas encore exactement cette annonce, car le Roi resta à Folembray, lez Gourey jusqu'au 13, avant de mettre en route vers la Champagne.

mi ha scritto di la presa di quello navillio inglese<sup>1</sup>, coum la poca temenza che Vostra Signoria ne a, che, sono sicuro, la li provedara in sorte che non porrano nocere. Et si è vero quello se ha hautto di novo, che per spye s'è saputo, comme l'Imperatore era amalatto in Colongna<sup>2</sup>. Poi s'è inteso qualmente in la Corte de la Reyna d'Ongaria<sup>3</sup> se faceva uno grandissimo duello, et comme s'era visto partir d'Aras tre de li primi dil consillio de laditta Reyna, che andavano incontra li Inglesi, menando una grandissima melencolia. Poi è corso un rumore, che per cossa certa non li scrivo, qualmente l'Imperatore è morto; se li è, per il melio ogni cossa sia con il vollere de Idio. Li Inglesi che erano smontatti erano partitti per venire a congiogersi con li nemici di qua et fare uno campo; chi dice con quelli deveano descendere in Campagna, chi dice que voleano venir assediare quella terra che il Re ha fatto fortificare; ma se quelli sono (*sic*) dentro se voleno defendere, non la pilliarano. Inanci vene questa nova di la sua maladia, se fece un grande rumore qua che li era gia arivato a Trieves con quarantacinque millia homini; poi si sepe non li era que da dodeci a tredici millia et che Cesare non li era. Il nostro campo è messo in guarnisone su la frontiera et bene che venendo se metara presto a l'oposito et Mounssur de Vendome<sup>4</sup>, che era andato verso Montrul con quatrocento homini d'arme et tre millia fanti; senza quello, era la vedendo l'Inglesi venir, de qua se ne venira. Che è quanto li sapria scrivere di novo, solo che sono qua con Madama, ma parto domane

per andarmene ove è il Re, che non è che a tre legue di qua; et forssi tornaro anche uno tratto fin qua. Bene sapette che mi mena, ma vedo bene che Vostra Signoria mi dementicha, non so se li afari dil Re o la ombianza d'un vostro cordialissimo amicho: la causa che è che Madamoyselle du Roncey è, gia parecchi giorni è, in quello paese, et Vostra Signoria non mi ha mandato nulla di quello la mi havea promesso; afin al meno veda se Vostra Signoria havra piu di possenza di debellare unna volonta feminille che non hano li Inglesi di intrare in Normendye; assicurendolla che oltra che d'unno afecionatissimo amicho, la havra uno obediente parente che liene restara obligatissimo. Che sara la fine, assicurendolo sono suo, et a lei mi ricommando, pregando Idio li donni quello chel suo core desidera. De la Fera, ali 6 aosto 1543.

Ma parente m'a commandé vous faire ces humbles recommandaciouns.

Di Vostra Signoria obedientissimo amicho prest a servirla.

JO. BATISTA ARCONA.

*Au verso* : A Mounssur. Mounsur de Matignon, lutenent pour le Roy en Normendye.

CXXVIII. — 1543, 17 août. — Marchais.

DE FRANÇOIS DE BOURBON.

DUC D'ESTOUEVILLE.

Original : J. 46, fol. 78.

Monsieur de Matignon. J'ay retenu icy quelques jours vostre homme, present pourteur, n'ayant la comodité de parler au Roy, causant

Vendôme, par consequent neveu du duc d'Estoueville. Né à la Fera, le 22 avril 1518, il porta le titre de duc de Vendôme après la mort de son pere, 23 mars 1587. Il

1. Le *Grand-Martin*. Voir ci-dessus, p. 77, note 1.

2. Fausse nouvelle. L'Empereur, du 25 juillet au 4 août, était resté à Spire; de là il était parti pour Worms, Mayence, Coblenz, etc.

3. Isabelle, fille de Sigismond I<sup>er</sup>, roi de Pologne, restée, le 20 juillet 1540, veuve de Jean Zapolya, roi de Hongrie, avec un jeune fils Jean Sigismond. C'est elle qui avait appelé le sultan Soliman en 1544, pour la défendre contre l'ambition de Ferdinand d'Autriche.

4. Antoine de Bourbon, fils aîné de Charles, duc de

l'indisposition de ma personne; aussitost que me suis bien trouvé, j'ay fait entendre au Roy tout ce que m'avez mandé, qui c'est fort contenté de ce qu'avez fait. Je vous assure que ce me sera tousjours ung très grant plaisir que l'occasion se donne en ce bon contentement. J'ay tant fait qu'il a ordonné mil escuz pour faire besongner a ce roch de Grandville et pour faire remonter l'artillerie, que aussi pour commencer a faire besongner a Cherebourg, a la poincte du fossé, comme par nous fust advisé y estant dernièrement. Et quant aux maisons qu'il fault abbatre derriere le mur, je suis d'adviz que les faictes aprecier par les gens du Roy, et me faire entendre quelle despence il y fault faire. Car, puisqu'il y a commencement d'avoir argent, je tiendray main, avoir entendu (*sic*) comme les chosez ce conduyront, que ledit seigneur fera continuer la besongne. Cependant vous ferez employer lesdits mil escuz es lieux plus necessaires. Vostredit homme en emporte l'assignation pour les recevoir a Rouen, comme verrez par la despeche que luy en ay fait faire. Au demeurant, touchant l'arriereban de Caen, le Roy ne veult point qu'il demeure, disant qu'il ne veoit grant apparence que, pour ceste année, l'Anglois puisse faire grant effort en ce peys bas. Je ne l'en ay vouleu aultrement presser, pour l'opinion qu'il a de s'en servir ailleurs. Qu'est tout ce que je vous puis mander, synon vous priez me mander souvant de voz nouvelles. Et sur ce, me recommande a vous de bien bon cuer, en suppliant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que desirez. Escript a Marchetz près Liesse, ce xvii<sup>e</sup> d'aost MV<sup>e</sup> XLIII.

Le Roy est tousjours icy <sup>1</sup> au long de la fron-

neest pas besoin de rappeler que devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret. Il était gouverneur de Béarn depuis 1568.

1. Il était à Marchais depuis le 17 et il allait en reparti le lendemain pour Reims et les environs.

tiere avec son armée, actendent que fera l'Empereur; il ne sçait encore assurement quel chemin il prandra. Les Anglois et les Bourguignons<sup>2</sup> sont vers Landrechy, qui font semblant d'y vouloir metre le siege; ceulx qui sont dedens se tiennent fort assurez qu'ilz n'y feront riens.

Vostre bien bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant ou gouvernement de Normandie.

CXXIX. — 134(3), 17 août. — Marchais.

#### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 60.

Monsignore. Aspettando la executione de la promessa che Vostra Signoria mi ha fatta per le sue ultime lettere ricevute avanti hieri al mio ritorno di Parigi, la quale mi sarà tanto piu grata quanto ella mi impiegara piu largamente nelli suoi affari, a quali ella non trovera persona mai piu sollicita di quello sarà io, mi bastara di scriverle per la presente le novelle quale sono hoggi venute al Re. Et prima, che il duca di Cleves ha interrotto il passo della riviera del Rein a l'armata del Imperatore et l'ha costretta di retirarsi; et ha mandato al Re chel non si dia alcuno affanno di luy, perciò chel è forte assai, non solo per resistere a le forze del comune nemico, ma di ruinarlo sel va nel suo paese, trovandossi uno exercito di LX<sup>m</sup>. combattenti et il modo da intertenirli longamente. Et che il detto Imperatore, si per questo, quanto

2. C'est à dire l'armée levée par Charles-Quint dans les Pays-Bas.

perche il Re di Denmark <sup>1</sup> è intrato nel paese di Olanda con grande possanza, et che egli è advertito della grande forza qual ha il Re nostro et che li Borgognoni et Inglesi non osano di fare alcuna impresa contra lui, et da l'altro canto vedendosi il Turco molto potente alle spalle et l'armata di mare tanto copiosa chel non ha modo da farli obstaculo, è in grandissima perplexione et non sa quasi qual partito egli debbia prendere. Dal campo poi del Re, qual è ad Guisa, il detto signor Re è advertito che li Borgognoni et Inglesi furono avanti hyeri a visitare Lantercy, et furono sì mallamente festegiati da quelli che vi sono entro, chel si tiene per fermo che non vi ritorneranno piu; et hanno quelli che vi sono entro mandato al Re chel maggiore affanno che essi hanno è che pensano che non saranno assediati; ma, che se pur lo saranno, chel non si dia pena di soccorrerli, perciò che si diffenderanno assai da loro. Et certamente il loco è tanto forte et tanto bene munito di ogni cosa chel non è expugnabile. Con tutto cio il Re non ritarda le provigioni et con somma dilligenza rinforza le sue forze; et egli aspetta fra otto o x. giorni III<sup>m</sup>. v<sup>c</sup>. lansquenecchi del duca di Vistembere <sup>2</sup>, XII<sup>m</sup>. Suiceri alli viii del mese qual viene, et ad quel tempo III<sup>m</sup>. Italiani di quelli erano in Piemonti et II<sup>m</sup>. lanschinecchi, con deliberatione di opporsi ove sarà il bisogno. Et fra tanto va ad Rains in Champayna, et per questo parte dimane di qua; et la aspettara piu sicure novelle delli nemici. Parmi, signor mio, di havervi scritto assai novelle della guerra per una fiata, le quali non essendo tutte vere, mi spiaccera tanto quanto ad huomo chi viva. Et pero passaro ad dirli di delle altre di piu piacevole tenore. Et così le faccio sapere che Monsignore mio signore, quale questi di passati si è trovato al quanto indisposto, si

1. Christian III, roi de Danemark depuis 1535. Il avait conclu un traité d'alliance avec François I<sup>er</sup>, le 29 novembre 1541. Il régna jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1559.

2. Ulric VIII, duc de Wurtemberg depuis 1519, exilé de ses États de 1520 à 1534, décédé le 6 novembre 1550.

porta al presente, Dio gratia, molto bene. Madama la duchessa è stata tre od quattro giorni seco, essendo il Re ad Nisi <sup>3</sup>, et è molto ben sana; et così Monsignore loro figlio, il quale cresce ogni giorno piu gentile; et così Madamigella. So che queste novelle non sono molesti ad Vostra Signoria, et per questo gli le scrivo, aspettando occasione di farle maggiore servizio. Il che voglia Iddio che mi venghi presto, il quale prego divotamente, doppo lo essermi humilmente ricomandato in la sua buona gratia, voglia darle longa et felice vita. Di Marches, lo xvii di agosto M.D.XLII (sic).

Hommi scordato di dire ad Vostra Signoria che il Papa ha scritto al Re chel li mandara con grande dilligenza III<sup>m</sup>. fanti pagati, tanto quanto il Re di Inghilterra <sup>4</sup> li fara la guerra; et questo è vero.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

CXXX. — 1543. [vers 17] août. — La Fère.

#### DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 80.

Molto magnifico signore mio observatissimo. L'altro giorno, essendo Monsignore nostro amatto, arivo unno di Vostra Signoria con sue lettere, par le quale intesi che quella era venuto

3. François I<sup>er</sup> fut à Nizy-le-Comte les 13 et 14 août, avant de venir à Marchais.

4. Henri VIII, roi d'Angleterre depuis le 21 août 1509, avait complètement rompu avec le Saint-Siège à la fin de l'année 1534. En février 1543, il avait conclu alliance avec Charles Quint contre François I<sup>er</sup>. On sait qu'il mourut le 28 janvier 1547.

a Chans per li afari dil Re, et che subito ritor-naria a Torigni et che la se ricorderia d'unno suo afecionatissimo amicho; de che la ringratio, assicurandoli li mi obliga tanto che non so comme me ne porro achitare. Ma bene li prometto che in tutte quelle cosse che Vostra Signoria me impigara, che la non ha ni parente ni amicho che de meliore core la serva di me. Di novo di qua, Monsignore è guaritto et ando eri ove era il Re, et io venni qua, ove è Madame, per ramenarla; et la parente m'a commesso farli le sue humile ricomandazione (*sic*). Così prego fare le mie a Madamoyselle du Roncey, et li scrivaro presto anche aspetta con dessiderio grande sue littere.

De li Borgognoni et Inglesi, sono adesso a Marolles, ove noi eramo; et si pensa andarano verso il paese di Lucanborgo, per congiongersi con l'altra armata imperiale; pur si pensa non faranno niente in el nostro regno, ma noi diremo verso la non fosse che per favorezare a le chose di Cleves, il quale trionfa; et è pocho che ha anche piliatto tre terre, de quale, per non brusarne una solla, ha hauto cento mille schudi. Et è con la armata sua in li paesi de l'Imperatore per ruinarlo et vivere a spese sue. L'Imperatore è anche, per quello se intende, a Spyr<sup>1</sup> au la intorno con le goutte. Che sara quanto li sapria scriver, pregandolo me tenir ne la sua buona gratia; et io pregaro Idio li donni quello chel suo core dessidera. Et domane parto per andare in Corte; se il suo non sera partitto, li scrivaro quanto li sara di novo. De la Fera, ali (*blanc*) aosto 1543.

Di Vostra Signoria obedientissimo amicho et paralto a servirlla.

JO. BAPTISTA ARCONA.

*Au verso*: A Mounssur, Mounssur de Matignon, lutenant pour le Roy en Normendye. En Normendye.

1. Voir ci-dessus p. 79, note 2.

CXXXI.— 1543, 12 septembre. — Sainte-Menehould.

DE FRANÇOIS DE BOURBON,  
DUC D'ESTOUTTEVILLE.

Original : J 46, fol. 82.

Monsieur de Mathignon. Par voz lettres du premier de ce moys, que j'ay receues le ix<sup>e</sup> par ce porteur que m'envoyez exprès, pour ce qu'il y a eu quelque paquet ouvert par les chemins, j'ay veu le refus que le premier president de Rouen<sup>2</sup> a fait de faire publier et enregistrer vostre commission<sup>3</sup>, et mesmes qu'il a persuadé le procureur general<sup>4</sup> de s'y opposer. Je croy que ne ygnorez point que ledit president ne soit totalement du costé de Monsieur le connestable<sup>5</sup> et que c'est l'un des principaux amys de Monsieur de la Meilleraye, et qu'il n'a garde qu'il ne face bien vellentiers tout ce qui viendra pour quelc'un de leur ligne; et au contraire, ce qui touche feu Monsieur l'amyral<sup>6</sup>, Monsieur le mareschal<sup>7</sup> et moy, suis seur qu'il ne s'y employe point de bon cuer et n'y veult entendre que par force et contraincte<sup>8</sup>. Mais ne vous soulceyez,

2. François de Marcillac. Voir ci-dessus, p. 49, note 1.

3. Il s'agit certainement ici d'une commission de lieutenant general en Normandie, non pas de celle qui avait été octroyée le 6 juin 1543 (voir ci-dessus, p. 67, note 1), et qui avait été enregistrée par le parlement de Rouen le 2 juillet suivant (J 8, fol. 287 v<sup>o</sup>; cf. encore J 1, fol. 163, mais d'une nouvelle. Car les pouvoirs conférés en juin, soit à Joachim de Matignon, soit au duc d'Estouteville, avaient été révoqués; la présente lettre montre que Joachim en avait reçu d'autres et que ceux du duc d'Estouteville n'avaient pas encore été renouvelés.

4. François Moreton, d'abord avocat au parlement de Paris, avait été nommé procureur general au parlement de Normandie le 13 janvier 1542 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 32992).

5. Anne de Montmorency.

6. Philippe Chabot, décédé, comme on le sait, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1543.

7. Claude d'Annebault.

8. Cette cabale ne fut pas ignorée de Bourgoingray, qui écrit en 1648, dans son *Histoire genealogique de la Maison de Matignon* (J 16, fol. 23 v<sup>o</sup> et 25 v<sup>o</sup>) : « Or,



tout vient à temps qui peut attendre, et quant il sera question de refaire votre commission, il n'y sera riens oublié. Le Roy n'a encores disposé pour le gouvernement de Normandie en l'absence de Monseigneur le Dauphin<sup>1</sup>, mais je me tiens tout sceur que cela n'ya point en aultre main que celle de mondit sieur le mareschal ou de moy; par quoy ne povez faillir, veu que sçavez l'affection que tous deux vous portons. Sy on a laissé Monsieur de la Meilleraye<sup>2</sup> au Havre et au quartier de Caulx, c'est pour les affaires qui

y sont et surviennent ordinairement; mais, ce voyage finy, verrez comme les choses yront, dont ne sçauriez avoir que contentement. Ce pendant, je vous prie faire en vostre charge et commission comme avez sy bien commencé, que, vous assure, est au grant contentement du maistre. Et de ce que me mandez avoir entendu qu'il y en a qui pourchassent avoir la commission de tenir les Estatz<sup>3</sup>, l'on a parlé au Roy de vous et dudit seigneur de la Meilleraye pour y estre commis. Il a respondu que estiez chascun employé sur ses frontieres et que n'y, povez vacquer. J'entendray plus amplement son vouloir et le vous manderay.

pour bien entendre cecy et les faveurs et desfaveurs du s<sup>r</sup> de Matignon, il faut remarquer qu'ils estoient deux qui aspiraient a mesme charge et avoient chacun sa cabale et protection, qui estoient toutes deux puissantes: l'un estoit nostre Joachin, qu'on vouloit deboutter de sa lieutenance generale de la Normandie, ou bien ne luy en bailler qu'une portion, c'est à sçavoir certains bailliages, ou peut estre encore ne le laisser que souz lieutenant et mettre un lieutenant au dessus de luy, qui estoit la Mailleraye, appuyé de M. de Montmorency et de toute sa cabale, mesme du parlement de la Normandie, qui estoit pour luy (voy. une lettre de l'unziesme juin 1543). Les amis de Joachin estoit la cabale contraire de Montmorency, qui estoit en premier lieu M<sup>r</sup> François de Bourbon, comte de Saint-Pol...; l'autre estoit M. d'Enneba(u)l, marechal et admiral de France, propre cousin germain dud. Joachin...; l'autre le cardinal de Tournon...» Boisgoffray rapporte toutes ces intrigues à la nouvelle nomination de Joachin à la lieutenance generale de Normandie, qui eut lieu le 21 juillet 1545.

1. Le dauphin Henri avait été nommé gouverneur de Normandie le 10 novembre 1536 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 21139). La désignation que l'on attendait était pour remplacer d'une façon définitive l'amiral Chabot dans ses fonctions de lieutenant en l'absence du Dauphin. Le duc d'Estouteville en avait été investi à la date du 16 juin précédent (ci-dessus, p. 67, note 4); il les exerçait encore au 30 août (voir ci-après, p. 87, note 3).

2. Nous rappelons que la Meilleraye avait reçu une commission de lieutenant general en Normandie, d'abord le 29 mai 1536, puis le 28 août 1542. Les archives des Matignon ont conservé la copie d'une commission que, le 28 août 1543, il adressa, en cette qualité, au seigneur des Vignes pour faire fortifier les havres et «descendes» dans le ressort du siège de l'amirauté de Carentan, veiller à ce que le guet y soit fait, assister aux montres et revues par les officiers de l'amirauté, admonester les habitants et leur donner des armes afin de s'opposer au débarquement des ennemis (J 44, n<sup>o</sup> 24).

Quant a nouvelles, Monseigneur d'Orleans<sup>4</sup> et Monsieur le mareschal sont après pour prendre Luxembourg, et nous atendons que les premieres nouvelles qu'en aurons sera la prise. En y allant, ilz ont prins une petite ville qui est a quatre lieues près qui s'appelle Arlon, et se sont ceulx de dedens rendus a la misericorde du Roy. Nous sommes en ce lieu de Sainte-Menehould, attendant les XII<sup>m</sup> Suysnes, III<sup>m</sup> Ytaliens et II<sup>m</sup> lansquenetz, qui nous viennent de renfort, qui seront a nostre camp vendredi ou samedi prochain. Eux arrivez et ladite ville prise, regarderons que aurons a faire, et croyez que ne perdrons point de temps. Monsieur de Vendosme est alentour de Guyse avec assez bonne troppe. Les Bourguignons et Angloys sont assez près de Landrechy et sont en nombre de XX<sup>m</sup> pour le moins et veulent faire semblant d'assiéger ledit Landrechy, ce que voudrions bien, estans certains que ce seroit a leur confusion. Aussi je croy qu'ilz ne s'y joueront point. Nous verrons qu'ilz deviendront et, selon mon advis, lesdits Angloys voudroient desja avoir trouvé le chemin pour eulx en retourner. L'Empereur a

3. Les Etats de Normandie avaient été convoqués pour le 1<sup>er</sup> octobre 1543 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 1328).

4. Charles, duc d'Orleans, fils de François I<sup>er</sup> (1522-1545). Voir ci-dessus, p. 61, note 3.

prins, comme pavez sçavoir, la ville de Dure<sup>1</sup> sur le duc de Cleves. Il tient une autre ville assiegée appartenant audit duc, qui s'appelle Rullemonde; nous ne sçavons qu'il en adviendra<sup>2</sup>. Du costé de Nyce, noz gens tiennent le chasteau de si près assiegé que en avons bonne esperance<sup>3</sup>. Le marquis de le Guast<sup>4</sup> a fait semblant avec sa force de le voulloir aller secourir, mais ce n'est vyande pour luy; toutesfois il est en la campagne. Tout ce que tenons en Pyemont est si bien en ordre et si bien garny de gens que ne le craignons point. Je ne sçauroids plus que vous dire, synon que de tout cé qu'il adviendra de tout le contenu cy dessus, en pourrez estre adverty. Et sur ce, Monsieur de Mathignon, feray fin en vous priant me mander souvent de ce qui vous surviendra, et vous n'aurez faulte de responce. De la peyne que avez et de la despence que faites, quelque jour, si Dieu plaist, en serez recompensé. Lequel je prie de bon cuer vous tenir en sa sainte garde. Escript a Sainte Menchoult, ce mecredi XII<sup>e</sup> jour de septembre MV<sup>e</sup>XLIII.

Depuis la presente signée et incontinent après, j'ay receu voz deux lettres du vint<sup>e</sup>, parlant l'une des commissions que Monsieur de la

Meilleraye a despeschées<sup>5</sup> et l'autre de la vaccation de l'office d'advocat a Bayeux. Je parleray de l'un et de l'autre au Roy, et bientost en aurez des nouvelles, et pense plus tost que n'aurez la presente.

Vostre voisin et bien bon amy.

FRANÇOYS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normandie.

CXXXII. — 1543. 10 octobre. — Concy.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 86.

Monsieur de Mathignon. Je ne vous feray pour le present responce aux lettres que je receuz hier soir venant de vous, pour la haste que j'ay de vous advertir que, hier au soir, une partie de noz chevaux legers s'en allerent veoir noz ennemis qui ont mis le siege devant Guise; lesquelz, a la veue de leur armée, desfirent touz leurs chevaux legers et prindrent grant nombre des gentilhommés de la maison de l'Empreur estans avec lesdits chevaux legers<sup>6</sup>; entre autres y fut prins le frere du duc de Ferrarre<sup>7</sup>, qui en estoit cappitaine general, et les amainent l'on tous icy. La destlaite est si belle et si grande et

1. Düren, dans le duché de Juliers, où Charles-Quint entra le 26 août 1543.

2. Au moment où écrivait le duc d'Estouteville, la ville de Ruremonde dans le duché de Gueldre était déjà prise par Charles-Quint (depuis la fin d'août) et l'Empereur avait imposé au duc de Cleves le traité du 7 septembre 1543, qui le detachait de l'alliance française.

3. La ville de Nice, assiegée par le comte d'Enghien et les Turcs, s'était rendue le 22 août, mais le château tenait encore bon. Il ne fut pas pris, le siège fut levé le 9 septembre.

4. Alonso d'Avalos d'Aquino, marquis del Vasto, capitaine general des Impériaux en Italie et gouverneur general du Milanais. Ce fut effectivement l'approche de l'armée qu'il amenait avec Charles II, duc de Savoie, au secours de Nice, qui fit partir les assaillants. Sur sa marche, voir une lettre qu'il écrivit, le 8 septembre 1543, à Louise Grimaldi, gouverneur de Monaco (G. Sage, *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco depuis le XV<sup>e</sup> siècle*, t. III, p. 26).

5. Peut-être est-il fait allusion ici à des commissions semblables à celle que nous avons signalée ci-dessus, p. 83, note 2.

6. Sur cette escarmouche, voir les *Mémoires de Martin du Bellay*, dans la collection Petitot, t. XIX de la première série, p. 457.

7. François d'Este, marquis de Massa, frere cadet d'Hercole II d'Este, qui fut duc de Ferrare, de Modene et de Reggio, de 1534 à 1588. François était capitaine general de la cavalerie impériale.

si heureusement advenue qu'elle merite bien en louer Dieu. A ceste cause, je vous pryé mander par toutes les villes des environs de vous que chascun en fasse devoir, en la sorte qu'on a acoustumé faire en telz cas. Et pour ce que je sçay, vous en sçauvez bien aquiter, ne vous diray aultre chose, synon, quand j'auray veu les informacions que m'avez envoyé, vous feray ample responce. Et sur ce, pryé Dieu vous tenir en joye et santé. Escript a Coucy, ce mercredi main x<sup>e</sup> d'octobre MV<sup>e</sup> XLIII.

Vostre meilleur amy et bon voisin.

FRANÇOIS<sup>1</sup>.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normendye.

CXXXIII. — 1543, 10 octobre. — Concy.

## DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 84.

Molto magnifico signore mio observatissimo. Herssera habi la sua et parlai a Monsignore, afin scrivesse a Vostra Signoria quanto li he di novo. Pur non ho voluto lassare anche io de scriverlli il tutto, che è che li nemici erano venuti circha a 26 millia fanti et tre millia chavalli per pilliar Guisa; ma se li è messo drento Pietro Stroci<sup>2</sup>

1. Cette lettre paraît entièrement de la main du signataire.

2. Pierre Strozzi, fils du fameux florentin Philippe Strozzi et de Clarice de Medicis, banni de Florence par les Medicis et réfugié à Venise, était passé en 1536 au service de François I<sup>er</sup>, qui le nomma colonel des bandes italiennes guerroyant en Piémont. Il était venu ensuite en France, avait été décoré du titre de conseiller et chambellan du Roi. En juin 1543, il avait obtenu des lettres de naturalité. Plus tard, en 1545, il servira dans

con la sua compagnia con li Francesi erano dentro; et non l'hano osatto assalir, et eri erano per dislogiare, et dubitavamo fosse per venire in Francia verso la Fere; ma essendo Monneur de Bryssach<sup>3</sup> fora, con trecento chavali legieri et trecento archabusyeri a chavallo, in barba dil loro campo, hano misso in volta trecento chavalli legieri de nemici et preso parecchi, fra li quali il collonelo è stalto preso, che è il fratello dil cardinale di Ferrara<sup>4</sup>; et il campo loro s'è retirato verso Landressy, et noi aspetimo qua il resto dil nostro campo per farli dislogiare di la. Et l'assicuro che se l'Idio ne donna la gratia de levare l'assedio a Landressy, come spero, che staremo in pace con danno de l'Imperatore. Et circha al particulare, la ssa. subito voltaremo le spalle a nemici, faro il tutto per haverne la ressolutione, che Dio volia reussischa, afin possi farli cognoscere che se li sono afecionato amicho, li saro melio parente. La suplico fare quello la mi scrive con Madamoyselle du Roncey, assicurandola non hara mai filio che melio la servi di me, et a lei mi ricommando; par fretta non li scrivo. L'assi-

l'armée navale commandée par Claude d'Annebault, sera créé general des galeres de France, marechal de France (1555).

3. Charles de Cosse, seigneur de Brissac, fils aîné de René et de Charlotte Gouffier, colonel general de la cavalerie légère de France; jeta du secours dans Landrecies; facilita la retraite de l'armée; prit Arlon; fut créé chevalier de l'ordre du Roy; dell' armée-garde de l'armée de l'Empereur à la levée du siège de Guise en 1543, secourut la ville de Luxembourg, etc. (P. Anselme, t. VII, p. 265). Dès 1533, il était grand-panetier de France (Catalogue, n° 6332; grand maître de l'artillerie, en 1547, il fut nommé, le 21 août 1550, maréchal de France. Il mourut le 31 décembre 1563.

4. Hippolyte d'Este, dit le cardinal de Ferrare, archevêque administrateur de Milan depuis le 20 mai 1549, cardinal le 20 décembre 1558, archevêque ou administrateur de l'archevêché de Lyon de 1539 à 1574, puis de 1562 à 1564; administrateur de l'évêché de Treguer, de 1552 à 1558; de celui d'Autun, de 1547 à 1550; de l'archevêché de Narbonne, en 1550 et 1561; de celui d'Auch, de 1554 à 1562, puis de 1563 à 1572; enfin de celui d'Arles, en 1564 et 1565. Decede le 2 décembre 1572.

curo bene che se lei ha cossa assai a dirme, che ne ho il dopio, che mi pare che crepi a non poterlieli dire. Et su questo, quantto posso, in sua bonna gratia mi ricommando, recordandolli sono tutto suo et mi comandi, che mi trovera in efetto; che prego a Dio li donni quello che la desidera. De Coucy, ali 10 ottobre 1543.

Di Vostra Signoria afecionatissimo et per servirlla comme filliolo.

Jo. BATISTA ARCONA.

L'assicuro ch'io ho uno perfetto tercolto d'astore et Madame unno altro, quale la da anche a Monsignore. Per tanto, se ne volette, scrive di bonna ora, et io sollicitaro che ve ne resti uno.

*Au verso* : A Mounsur de Matignoun, lutenant pour le Roy en Nourmendye. En Nourmendye.

CXXXIV. — [1543], 10 octobre. — Coucy.

#### DE LIVIO CROTTO.

Original : J 46, fol. 213.

Monsignore. In questa hora ho ricevuto le lettere di Vostra Signoria delli m<sup>o</sup>. di questo, et non ho tempo di intendere dal argientiero quello che essa mi havea scritto per il suo mandato ad posta, per cio che Monsignore ispedisse la posta in tanta dilligenza che non posso parlare al detto argientiero, ni scrivere piu longa lettera che di assicurarla che, inteso che havero quello che la havea scritto, faro si che la cognoscerà che la non ha al mondo persona, che piu cordialmente desii farle servigio di me et che faccia piu di quello faro io. Et per che dimane, al piu tardo, le scrivero piu largamente et la sodisfaro del

tutto, sapendo che Monsignore le scrive le bone novelle quali si sono havute in questa hora, non passaro piu oltre, salvo di humilmente ricommandarmi in la sua buona gratia, pregando Iddio che le dia longa et felice vita. Di Coucy, lo x di ottobre.

El suo humile servitore.

LIVIO CROTTO.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

CXXXV. — 1543, 22 octobre. — La Fère.

#### DE FRANÇOIS DE BOURBON,

DUC D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 88.

Monsieur de Mathignon. J'ay receu voz lettres faisant mencion que ceux de l'arriereban du bailliage de Costantin, qui sont en garnison a Cherbourg et Grantville, auront achevé leurs trois mois dedens trois sepmaines. J'en ay parlé au Roy, qui est content, quant ilz auront fait leur terme, qu'ilz se retirent chez eulx; et m'a commandé que faites en sorte que ausdits lieux les mortepayes se y treuvent et qu'il ne s'en faille pas ung, afin que lesdites places ne demeurent desgarnyes. Quant a l'isle de Jarsay, dont m'avez semblablement escript, le Roy vous a escript sur ce son intencion et ce qu'il entend que en faites; par quoy ne vous en feray aultre responce. Touchant les Engloys qui estoyent prisonniers entre les mains du Tourp et qui se sont saulvez, ce sera bien fait que advisez s'il s'en trouvera quelq'un chargé et que m'en advertissez afin que vous mande que en aurez affaire. Du Gascon, dont Madame d'Estoutteville vous a fait estonner, pour vous avoir dit que ne l'en-

voyeroys point a Nerac, je ne m'en esbahys point, car cela vous touche grandement et a moy semblablement. Et affin de vous oster de ceste peine, vous assurez qu'il fera le voyage, mais ce ne sera point si tost; car, pour sa sceureté, il fault qu'on actende que le voyage du sel se face, qui ne sera jusques au mars. Ce pendant, je l'ay envoyé a Paris et es environs pour m'en faire provision, pour ce qu'on m'a dit qu'ilz y sont assez bons. Et faudra que, en attendant ledit temps, que ayons pascience, qui me sera bien fort a porter, car je scay bien que tout ce qu'on pourra trouver ou il est allé et a Ay et aultres lieux, ne sera pas ce que avons acoustumé. Toutesfois il s'en faudra passer. Vela ou j'en suis. Et quant a vostre commission, comme je vous ay escript, vous n'en pavez tumber que deboult, et bientost scaurons par quy il faudra passer. Ce voyage achevé, dont sommes bien près du boult, l'on verra quy aura le gouvernement, que, je suis sceur, ne sera aultre que ceux dont vous ay escript; par quoy n'en soyez en peine. Vous advisant sur ce point que nostre armée est toute preste a l'entour de Saint Quentin, et celle des ennemis devant Landreches, deliberée de faire avoir fain a ceux de dedens, dont sommes deliberez de les en garder, et plus tost ferons que eulz mesmes auront fain, car nous ferons tout ce que pourrons pour essayer de leur rompre les vivres. Et si ainsi le povons faire, ce que j'espere, ilz seront contraintz de lever le siege bientost; l'on verra que ce sera. Nous avons eu nouvelles comme Barberousse a prins quelques galleres de celles de l'Empereur et qu'il tient l'armée de mer dudit Empereur si serrée qu'on espere qu'il la desfera<sup>1</sup>. Aussi avons eu nouvelles que les Espaignolz estoient

1. François de Bourbon fait certainement allusion aux courses dreygues, du 13 au 25 septembre, par Barberousse contre l'escaadre d'Andre Doria, qui ne trouva de refuge que dans la rade de Villefranche et subit une perte de quatre galères. *Gioffredo, Storia delle Alpi Marittime*, col. 1399 à 1401; Ch. de la Roucière, *op. cit.*, t. III, p. 385).

venus pour assieger Locatte, et que Monsieur de Montpensat<sup>2</sup> les a suivys de si près qu'iz n'ont eu le loisir, et en a deslantz ung bon nombre. Du costé de Piemont, tout se porte bien. Et fault que je vous dye que partout on avons trouvé ceste année les ennemis, que les avons tousjours battus, quy me fait esperé (sic) que aurons bonne fin de l'armée qui est si près de nous, donc de bon cuer je pryé Dieu et qu'il vous donne. Monsieur de Mathignon, joye de ce que desirez. Escript a la Fere, ce lundy XAII<sup>e</sup> d'octobre MV<sup>e</sup> XLIII.

Quant a la commission qu'on vous a adressée pour la traicte des bledz<sup>3</sup>, dont avez fait parfaire l'information par le bailly de Moyon, si elle est faite, envoyez la et escripez au Roy comme vous l'envoyez, et la m'adressez affin que aprez l'on vous mande que auez affaire. Quant escrivez par deça, sera bien fait que escripez a Monsieur le mareschal.

Vostre cousin et bon amy.

FRANÇOIS.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normendie.

CXXXVI. — 1543, 3 novembre.

Le Gâteau-Cambresis.

## DU MÈME.

Original : J. 46, fol. 219.

Monsieur de Matignon. Je vous ay escript par cy devant comme le Roy entendoit que donnez congé a ceux de l'arriereban leur temps passé; qui me gardera vous en mander davantage.

2. Antoine des Prez, s' de Montpensat. Voir ci-dessus, p. 64, note 3.

3. Le 30 août 1543, François I<sup>er</sup> avait adressé à son « amie et feul le s' de Matignon », son « lieutenant au

Quant a leur payement je ne faudray a faire escrire le Roy, incontinent que serons de loisir, de faire payer les cappitaines selon ses ordonnances. Vous sçavez de ce porteur comme noz ennemys ne sont que a une petite lieue de nous, faisans semblant de nous donner la bataille, laquelle nous actendons en nostre fort, deliberez avec l'aide de Dieu faire sy bien nostre devoir que la victoire nous en demourera; quelque bonne mynne qu'ilz facent, je pense qui ne la nous oseroient donner. De ce qu'il en adviendra en serez adverty, vous assurant que suis incessamment a cheval pour les avoir sy près de nous; qui est cause que pour l'heure ne vous puis faire plus longue lettre. Priant sur ce pont (*sic*) Nostre Seigneur vous tenir en sa sainte garde. Escript au camp du Cateau en Cambresy, ce samedy m<sup>e</sup> novembre.

Vostre bien bon voisin et amy.

FRANÇOIS.

Nous ne vous sçaurions mander autre chose que ce que dessus, pour ce que montons a cheval pour aller compaigner Monseigneur pour veoir la contenance des ennemys.

DE REFUGE<sup>1</sup>.

PERTENAY<sup>2</sup>.

Au verso : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

gouvernement de Normandie en l'absence de son « très cher et très aimé cousin le duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol », un mandement pour « qu'on informe contre ceux qui avoient transporté des bleds au pays ennemy depuis la déclaration de la guerre contre l'Empereur, et notamment contre Fabien de Chasteauvieux » (J 1, fol. 163).

1. Christophe du Refuge, écuyer d'écurie de François de Bourbon depuis au moins 1532 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 5095, 5073, 2957, 6476 et 9695). C'est probablement le même qui fut, en 1544, un des cent gentilshommes de l'hôtel du Roi (*Item*, n<sup>o</sup> 13828 et 27353).

2. Seul une troisième signature que nous ne lisons pas avec certitude : « Yiy », « Yvl ».

CXXXVII. — [1543, avant le 4 novembre.]  
Bricquebec.

## DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 241.

Monsieur de Matignon. J'ay receu la lecture que m'avés escripte, ensemble celles que Becdeliepvre<sup>3</sup> vous a escripte, que je vous renvoye. Et feray faire deligence de sçavoir le prix a quoy ont esté baillez les quatriemes ce temps passé, du prix que je trouveray avec ceulx de Tessey qu'il sera bon d'en donner, afin de vous en advertir incontinent. Quant aux nouvelles, je n'en ay eu aulcunes depuys que partys de Hambye; et n'oubliray, si m'en vient, de vous en faire sçavoir. Aussy vous pryé que si vous en vient de m'en escrire. Me recommandant bien fort et de bon cueur a vous, pryé a Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. Escript a Bricquebec, ce vendredi soir.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Au verso : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

3. René de Becdelièvre, conseiller au parlement de Rouen depuis au moins les premières semaines de l'année 1531 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 20227). Il s'occupait toujours beaucoup des affaires financières de la Normandie. Le 12 août 1543, à Joachim de Matignon et à ce personnage avait été adressée une commission du Roi, afin de procéder à la vente d'une partie des domaines de la couronne en Normandie, jusqu'à concurrence de 100.000 livres, à employer pour la défense du royaume (*Item*, n<sup>o</sup> 13269); au mois de septembre suivant, les mêmes et Jean de Moges, lieutenant général au bailliage de Rouen en avaient reçu une autre pour vendre à concurrence de pareille somme les quatriemes et autres aides du Roi en Normandie (*Item*, n<sup>o</sup> 13372). C'est à cette vente que se referent les deux

CXXXVIII. — 1542, 4 novembre. — Briquebec.

### DE LA MÈME.

Original : J. 46. fol. 220.

Monsieur de Matignon. J'envoye ce porteur pour mettre a prix le quatriesme de Briquebec et en donner soixante livres: et pour le quatriesme de Surtainville, quarente livres. Si vous voiez que ce soit le meilleur de les mettre en mon nom, qu'ilz y soient mys; ou les mettre au nom de cedit porteur, si voiez que bon soit. Aussy pareillement si c'est chose qui se doit faire, je voudrois bien que le quatriesme de Tessey fust en mon nom, car je les tiendrois toujours en sugiction de ne prendre potz de vin les ungz sur les autres; maiz s'ilz estoient baillez a ferme et que le fermier ou fermiers en deust joyr jusques a la fin du bail, je n'en voudrois point par tel moyen; maiz si on me les veult bailler a joyr dès a present, a telles charges qu'ilz seroient baillez, j'en serois contente. Au demeurant, j'ay eu lectres du conseiller Busquet<sup>1</sup>, qui m'a escript que si je veulx avoir la fiefierme de Gommor, qu'il sera pour le mienx que j'envoye a Caen devers vous. Je vous envoye par memoire ce que je veulx achapter, maiz je n'ay sceu sçavoir combien depuys dix ans ladite fiefierme a esté baillée. Je seay bien que la

derniere année elle estoit au prix de cent livres dix solz, et pensois qu'il n'y a point d'homme la ou elle ait esté a plus de soixante cinq livres. Toutesfoys, a toutes adventures, je la vendrois a six cens cinquante livres; et si j'eussent peu avoir les extractz, j'auroys regardé en elle a d'en faire une autre commission et l'eussent achaptée au prix. C'est le memoire de la vente d'Orbec qui en fait la receipt; et outre un gentilhomme, mon voisin, et moy delivres cent livres dix solz pour une fin que nous tenons par moictié. J'en bailleray quatre vingt cinq livres. Je vous envoye le memoire comme il me seroit requis en avoir le contenu et expédition de vous et des autres commissaires. Au regard de la requeste qui vous avoit esté baillée par le fourrier, maiz qu'il ne se trouve point par grande faulte que d'avoir laissé les quatre que j'envoye par sadite requeste, vous n'en donnerés point de reproche au bailli, car les deux mandement de lui et les deux autres autres mandement, ainsi que j'espère vous dire. Au paravis, Monsieur de Matignon, j'é receu avec le memoire que je vous envoie qui fust perdu, dont vous m'avez fait mention. Sirey Carmin m'envoye un article, dont je vous envoye le double. Eussent vous envoye le double des lettres que Bertrand m'escript de Paris. Je tiens les nouvelles que j'envoye véritable, de la main de qui il m'escript les scevoir. J'ay très grande paine pour en bailler en matz n'y ait en quelques grossesses. Me recommandant de bon cueur a vous, prie a Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. De Briquebec, ce 4<sup>e</sup> de novembre.

La plus que toute vostre bonne voyance.

JAQUELINE D'ESTOURVILLE.

Au verso: A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

lettres écrites par Jacqueline d'Estourville, que nous publions ici. On connaît d'ailleurs une édition consentie de ce chef par Joachim de Matignon et Jean de Muges, le 8 novembre 1542 en faveur de François de Brocy-Léchaude d'Anisy. *Catalogue analytique des pièces manuscrites des Archives du Calvados*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1<sup>re</sup> série, t. VIII, p. 309, n<sup>o</sup> 294 et 295. De plus, la Bibl. nat. a conservé pièces originales 1590, dossier Matignon, pièce 3: le procès-verbal de vente faite le même jour et par les deux mêmes personnages, à Richard Damon, de rentes faisant partie du domaine royal.

1. Isambert Basquet, substitut du procureur général, puis conseiller au parlement de Rouen depuis le 25 janvier 1542 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 22502).

CXXXIX. — [1543], 7 novembre. — La Fère.

DE LIVIO CROTTO.

Original : J. 6. fol. 221.

Monsignore. Come che mal si convenghi ad persona tanto mal fortunata come sono io, il quale sono stato nel letto mentre che li altri erano contro li nemici, di parlare della guerra, nondimeno non volendo mancare di scrivere ad Vostra Signoria, et non si potendo in questi tempi ragionare di altro, sono pur astretto di parlargli. Onde ella saprà che il Re, havendo primieramente fatto levare li suoi inemici dallo assedio di Lentreçy, et dappoi, alla barba loro, postovi vittuglie et gienti dentro quanto gli è piaciuto, et essendo stato quatro giorni appresso del loro campo al tiro di uno canone, et ogni giorno l'uno campo et l'altro in battaglia presti ad combattere, si è retirato prima ad Guisa et poi qua, senza perdita alcuna che una bellissima impresa et molto laudevole et della quale si deve rendere molte gratie ad Idio. Et così giunse hieri qua<sup>1</sup> et seco Monsignore nostro, il quale ha ben fatto cognoscere ad tutto lo exercito del Re che non ad torto è stimato unico nella arte della guerra; del che so che Vostra Signoria haverà qual piacere che si possa havere di alcun altra cosa, et tanto maggiore quanto egli si porta, Dio laudato, molto bene. Il Re ha lassato Guise ben provveduta et il resto della sua armata ha condotta a due leghe di qua, a uno loco quel si chiama Aehi: ivi ella è accampata, aspettando di intendere il disegno di l'Imperatore<sup>2</sup>, il qual non si intende anchora.

1. D'après l'itinéraire de François I<sup>er</sup> publié dans le *Catalogue* de ses actes, t. VIII, p. 521, le Roi sortant arriva à La Fère le 4 et non le 6 novembre.

2. Charles Quint était resté campé au Cateau-Cambrésis du 3 au 6 novembre; puis il se fut mis en route par Lizy et Cassenoire vers Combrail, Valenciennes, Mons et Bruxelles.

Non devera star molto ad sapersi, et io non tardaro ad scriverlo ad Vostra Signoria, alla quale non ho potuto scrivere questi di passati per caggione della gotta, la quale, contra il solito, mi ha preso in questo tempo; ma comincia ad acquettarsi. Gli havea pero scritto un'altra fiata, ma non di mia mano, et mandato le lettere ad Parigi, accio che le mandassero con quelle di Madame d'Estoutteville, ma non so come elle mi sono state rimandate qua; et come che sieno hora superchie, nondimeno gli le mando, accio che la cognosca chel non è mancato da me.

Monsignore, per altre mie mi ricordo haver promesso ad Vostra Signoria di scriverle ampiamente del suo particolare, et certamente è mia intencione di farlo; ma non posso per questa; et la ragione è che voglio parlare anchora ad Monsignore per ben chiarirmi di una cosa. Spero di potermi sostenere tanto fra duoi od tre giorni, che potro farli riverenza, et così sodisfaro al desio ho di parlarli, et poi ad quello di scrivere ad Vostra Signoria, in cui buona gratia mi ricomando humilmente, pregando Iddio le dia longa et felice vita. Di la Fera, lo vii di novembre.

Monsignore continua nella deliberatione di passare questo verno ad Sedenne, della quale ha mandato ad prendere la possessione, et fa suo conto di vedervi Vostra Signoria.

El suo humile servitore.

Livio Crotto<sup>3</sup>.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

3. Voila la dernière lettre que nous possédions de Livio Crotto à Joachim de Matignon. Nous avons négligé jusqu'ici de dire qu'il était exactement ce personnage. On a reconnu cependant qu'il était attaché à la personne du duc d'Estouteville; il était un des maîtres de son hôtel. C'était un cousin des Pignos; la première fois qu'il est signalé dans les documents que nous avons rencontrés,



CXL. — 1543, 9 novembre. — La Fère.

## DE FRANÇOIS DE BOURBON,

DU C. D'ESTOUEVILLE.

Original : J 46, fol. 225.

Monsieur de Matignon. Je vous ay bien souvent adverty de ce qui s'est fait en ceste guerre. Maintenant ne vous puis dire autre chose, sinon que le Roy s'est retiré avec son camp de devant Landrechy, après y avoir mis tout ce qu'il y vouloit mettre. Il l'a de tout entierement rasfrachie tant de gens de pied, hommes d'armes, que autre choses necessaires. Et a esté nostre retraicte aussi belle et sans perte de noz gens ny bagaige qu'on feist long temps a, et si avons prins bien pour soixante mille escuz de bons prisonniers, sans qu'il en ayent des nostres. L'on ne veist jamais deux armées si prez l'un de l'autre sans combatre ou perte de gens. Toutesfoys, Dieu mercy, tout est si bien selon le vouloir du Roy et son contentement qu'il n'est pas possible de mieulx. L'Empereur deppart son armée (les Anglois s'en retournent) et laisse bonnes garnisons par sa frontiere de Flandres et Arthois et en envoye en Luxembour. Le Roy en laissera en ceste frontiere et en celle de

Luxembourg d'aussi bonnes que ledit Empereur, lequel pouvez estre assure avoir grandement endommagé et de nous en a pas tant bon espoir, dont il fault remercier Dieu; ce que vous devez incontinent faire par tout le pays, et mandier par les villes aux évesques, et aus évesques qui yz ayent a rendre graces à Dieu. Je vous en tenez compte de m'en aller bientost à Sedan et envoyer ma femme devant; et avant que je parte, ne faudray de parler avec Monsieur le mareschal pour vous faire venir ung voyage en ceste Court veoir le Roy, et à vostre retour que me viendrez veoir à Sedan. Me vous feray entre cy et là seavoir de mes nouvelles. Et m'est, ce me semble, tout ce que pour ceste heurte vous scauroit mander, sinon que vous recommande toujours les affaires du pays et que me recommande aussi de bien bon cuer à vous, en priant Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, qui vous ayt en sa sainte garde. Escrit à la Fère sur Oyse, ce ix<sup>mes</sup> jour de novembre.

Vostre bien bon amy.

FRANÇOIS.

*À l'envers* : A Monsieur de Matignon, lieutenant pour le Roy ou gouvernement de Normandie.

début le 12 janvier 1543; il avait déjà les titres de seigneur de Saint-André, de gouvernement ou capitaine de Meun, et il rendait hommage au Roi en qualité de procureur d'Arthois d'Estoueville (*Chronique*, n. 2874). En juin ou juillet 1547 et au début de l'année 1548, nous le voyons chargé de missions diplomatiques et résidant, sur l'ordre du Roi, les voyages de Fontainebleau et de Montpellier à Venise (*Ibidem*, n. 2939, 3004, 3152 et 2952). D'ailleurs, dès le mois d'avril 1537, François I<sup>er</sup> le recommandait au comte Guido Rangone *Compendium politico de Giustitiano Pellissari*, édité par A. Tassinari-Rodet, p. 614, note 1, ce qui a fait dire *ibidem* qu'il avait été attaché à l'ambassade de France à Venise pendant le séjour de Georges de Selve, évêque de Lavaur (1535-1537), et de Georges d'Amboise, évêque de Rodez (1537-1539). Cela n'est pas certain, car Livio Trotto était en même temps commissaire ordinaire des

guerres; on possède l'ordonnement des gens qui lui furent dus de ce chef pour les quartiers d'hiver 1537 et janvier 1538 (*Chronique*, n. 3127). Le Roi le récompensa de ses services, en octobre 1539, en lui accordant des lettres de noblesse (*Ibidem*, n. 3127). A ce moment-là, il était encore gouverneur et capitaine de Meun, et commissaire ordinaire des guerres. Plus tard, probablement après la mort du duc d'Estoueville, il devint successivement ordinaire du Roi, et à cette qualité (n. 32 et 19 juillet 1546 — *ibidem*, n. 3219 et 2312). En somme, sans doute, de nouvelles preuves de son adresse diplomatique et attira assez l'attention du Roi pour que celui-ci l'envoyât comme résident de France à Venise en remplacement des Pavese-Bos (d'après l'art. 1000, t. IX, p. 31). Il eut alors en fonctions à la fois l'ancien et l'ancien P<sup>er</sup>, c'est-à-dire qu'on le prit de son

CXLI. — 1543, 9 novembre. — La Fère.

DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 90.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Io non ho potuto scrivere a Vostra Signoria, per che parlessemo a andare in campo; et anche in campo, sono stato tanto impacciato, per che il Re me ha molto impigato, che ha volluto cognoscere se era per farli servizio; de che penso ne sia restato assai satisfatto, et cossi Monsur le mareschial, il quale mi fa grandissime chareze. Ma sapete quando il patrone fa bona chiera, il costume di la Corte che cossi facino li altri. Il Re ha governato la parente qua al suo ritorno, de che lasseremo a parlarne in presentia; ma quanto a io, poi che Madamoyselle du Roncey cossi volle, ho deliberato al partire di qua haverne la resolutione, che prego l'Idio me li donni talle ch'io desidero, per fare cognoscere a Vostra Signoria che li sarò obediente parente et afecionatissimo amico, et a Madamoyselle du Roncey la si pole assicurare che la non hara mai filio che melio in ogni cosa la contenti di me. Li scrivo unna littera, quale la prego farli tenere; et si li piacera o scrivemi, o se et Vostra Signoria et lei hanno afare qualche cosa ch'io possa, le me impieguo, anche ch'io spero vedere in breve Vostra Signoria, per che Monsignore nostro se ne andera presto a Sedana, et me ha ditto spera vedere quella li, ove ragionaremo assai in lungo. Pur non lasserò de tocharvi unno motto di questa nostra guerra, et sso bene la mi terra per escuso se ho prima parlato d'altre cose che piu mi premeno. In resolutione siamo andati a Landressy et l'havemo avualiatto; ma l'Imperatore è venuto in persona nel suo campo et venne a logiare apresso noi al tiro dil chanonne, et li fuè belle scharamente; ne le quali il povero Andouino è restato morto et alcuni presi et

de loro et de nostri. A la fine, lunedì, di notte, il Re nostro havendo finito le sue facende et non essendo il chaso nostro coumbatere, se venesemo, et il jorno parte de la loro chavallieria ne agionse; ma essendo Monsur de Saynt Pol et Monsur le mareschial sur la choda loro, dessemo unna stretta et ne resto pressi parecchi de loro; de poi non ne dermo piu in pacio et se retirassemo a Guise. Ma vi assichuro, siamo statì tre giorni in grande branllo de havere la battalia. Di poi siamo qua in la Fera, ove si guarda per departire le garnisonne. Et cossi penso che l'Imperatore fara, pur il ha anche il suo exercito in essere et comencia a fare mallo tempo, che li causera anche piu di farlo questo. È quanto vi sapria scrivere; succedendo altro, l'avisaro dil tutto. Solo la pregaro tenirme ne la sua bona gratia, assicurandolo li sono afecionatissimo amico et spero esserli anche obediente parente; che Dio li volita. De la Fera, ali 9 novembre 1543.

La parente se ricoumda a Vostra Signoria; cossi fa il signore Livio.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amico per servirlo.

Jo. BATISTA ARCONA.

*Au verso* : A Mounssur de Matignoun, lute-ment pour le Roy en Normandie.

CXLII. — 1543, 18 novembre. — Pont Audemer.

DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 226.

Monsieur de Matignon. En venant en ce lieu, j'ay rencontré Monsieur de la Lande Erou<sup>1</sup>, qui m'a dit de fort bonnes nouvelles. Je luy ay

1. Jean de Grimonville, seigneur de La Lande d'Arrou et de Montmartin, fils de Gauthier et de Jacqueline Ayre. Il faut absolument rapprocher, pour l'intelligence de



ledit sieur de la Lande peult avoir party le dernyer, et n'avoient encores les autres entendu lesdites nouvelles. Et ainsi que j'escripvoys ceste presente, Monsieur de Hotot<sup>1</sup> est arryvè, qui partit mercredi de la Fere, ainsi que le Roy en parloit<sup>2</sup> pour aller voir Monsieur d'Orleans a Coussy, et de la a Fontainebleau<sup>3</sup>, ou Madame la Dauphine s'en va acoucher<sup>4</sup>. Et plusieurs autres bonnes nouvelles que vous dira ce porteur Negault; qui me gardera de vous dire autre chose. Me recommandant de bien bon cueur a vous, pryé a Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. Du Ponteaudemer, ce xviii<sup>e</sup> de novembre.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

CXLIII. — 1543. 28 novembre. — Suzanne.

### DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J. 46, fol. 92.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Si io non ho scritto più spesso a Vostra Signoria, la mi pardourra, che il Re mi mando a Lucam-

1. Probablement Gilles de Hotot, cité dans le *Table du bon et va L'aveuecseau du langage de Coucy en 1482* ed. E. Travers, n.° 276 et 1290. Cf. encore *Archives de la noblesse française en 1696, par Guy Chavallier, pour la généralité de Coucy*, p. 163. On verra, par la lettre du 22 octobre 1544, qu'il était viceroy françois ordinaire du Roi.

2. Le Roi partit de la Fere pour aller à Coucy le 15 novembre, qui était un jeudi et non un mercredi.

3. Le Roi devant être à Fontainebleau le 2<sup>e</sup> novembre et y commença un assez long séjour.

4. Effectivement Catherine de Medici donna naissance à son premier fils, le futur roi François II, à Fontainebleau, le 19 janvier 1544.

borgo, et subito ritornatto, andassemo a levare l'assedio a Landressy, comme per unna altra mia vi ho scritto. Di poi il Re mi remando a Landressy per dare ordine a tutte le sue facende, et rimandatto anchora di poi, di sorte che non ho hauto tempo di piu sovente salutarla con mie. Et subito fui ritornatto, che fu merchose sera, ali 20 di questo, Mounsignore nostro parti a venire a Sedanna; et pensatte se haria lassatto de venire con lui, anchora che a grande penna potti havere licentia. Et subito agionto qua, non ho vollutto fallire de scriverlli questa, con quanto havemo di novo, che è che l'Imperatore fina adesso ha tenuto guarnisone su le terre neutre et fatto monstra de impatronirre de Grevegur<sup>5</sup> per essere dil Re; pur, a la fin, ha fatto chridare la neutralita et cossi si è ritiratto a Valenciene<sup>6</sup>, ove parlera a Monssur di Lorene<sup>7</sup>. Verso Lucambourgo, il conte Giulio Ume li è disseso con il seneschal de Enaout, et hano preso il Monte Saint Jan et Arloun, et fanno mostra di stare in quello circulo di Lucambourgo per guardare l'avituaiamento; ma il Re li ha mandatto il principe di Melfi<sup>8</sup> con li lasquenechi et li Italiani et qualche Franceschi. Qui è tutto quello havemo di novo. Mounssignore mi ha ditto chel scrive a Vostra Signoria

5. Grevegur, Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marconq. C'est les 8 et 9 novembre 1543, que Charles Quint, allié au Catholambresis a Cambrai, essaya de s'emparer de cette place forte.

6. L'Empereur y séjourna du 10 au 13 novembre.

7. Antoine I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, 1508-1544. — Les huit derniers mots de cette phrase ont été ajoutés en italique.

8. Jean Catacioli, prince de Melfe, jadis grand-sénéchal du royaume de Naples, etait au service de François I<sup>er</sup> depuis quelques années. Il avait été, en 1541, lieutenant général du Roi à Arles. *Catiblogue*, n.° 24703. Il reçut, le 4 décembre 1543, le pouvoir de commander l'armée française au pays de Luxembourg en la même qualité. *Ibidem*, n.° 25042; puis le 19 juin suivant, celui de commander l'armée de Champagne, conjointement avec le duc de Montpensier. *Ibidem*, n.° 25101. Il sera aussi nommé maréchal de France, le 14 décembre 1544. *Ibidem*, n.° 14236, et gouverneur du Brabant, le 3 octobre 1545. *Ibidem*, n.° 15092. Sa mort arriva le 29 août 1560.

per havere dui livrerì per Aironne. Se quella mi vole mandarne qualche uno o dui per farli dricare, li farò corete ché siamo qua, nel piu bello paese dil mondo, per Airoune (*sic*); ma li è pochi milanni. Et spero Vostra Signoria venera a vederne. Circha al chaso mio, sono sempre statto in viagio et non ho potuto havere rressolucione; ma Mounsignore debe andare a fare un torno a la Corte, et spero haverla. Dio volia che sia tallo ch'io possi restare suo a sempremai. Che sara la fine, pregando Idio li donni quelle chel suo core dessidera, s[pi]erando vederla presto, ove parleremo de cosse assay. Scrivo unna litera a Mounsur de Mouy, prego quella farielle tenir. Et se di qua la vole chosa ch'io possa, la mi comendi, che la mi trovera tutto et tutto suo. Et una altra volta dirò a Dio a Vostra Signoria, pregandolo li donni felice vita. De Sedanna, ali 28 novembre 1543.

La cousine di Vostra Signoria si ricomanda a quella.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amico per servirla a sempremai.

JO. BATISTA ARCONA.

*Au verso* : A MOUNSUR, MOUNSUR de Matignon, lutenent pour le Roy en Normendye, a Tourigni.

CXLIV. — [1544], 9 janvier. — Paris.

## DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 62.

Monsieur de Matignon. Le baron de la Hogue<sup>1</sup> est party ce jour d'huy pour aller devers vous ;

1. Très probablement, mais nous n'osons l'affirmer, le Jacques de Prael, écuyer, baron de la Hogue, qui fit hommage pour sa seigneurie le 16 mai 1534. *Catalogue*, n° 20733.

je l'ay assuré qu'il vous trouveroit à la Court<sup>2</sup>. Il a intention de vous faire beaulcoup de bons advertissemens, tant pour la defence de nostre pays pour la descente que les Angloys voudroient ou pourroient faire et de vous dire ce que luy semble de l'ordre que l'on y peut donner et vous ramentevor la faulte qu'il y a d'artillerie, de pouldres et autres choses pour le fait de la guerre, afin que par vostre moyen Monsieur le marechal donne l'ordre au pays qu'il sera besoing, lequel est fort menassé des Angloys. Vous connoissés, Monsieur de Matignon, que s'il plaist au Roy laisser la noblesse au pays et ne nous bailler de gens d'armes, mais seulement des cappitaines qui entendent que c'est de la guerre, et puy l'artillerie que nous recouvrerons par le moyen que nous avons devisé, en sorte qu'il me semble que, avec le bon ordre que y sçaurés donner, le pays de Normendye se defendra des Angloys : mais que l'on ne nous baille point de gens d'armes pour nous manger. Je vous pryé, Monsieur de Matignon, ne vous enmyer de regarder toutz les moyens possibles de ce qu'il est besoing pour le service du Roy et le bien dudit pays, lequel est si foulé et taillé et tant despourveu d'argent et puy le sel, que tout sera perdu en ceste année si n'y est donné ung très grand ordre, et principalement que le peuple n'ait charge extraordinaire. Quant aux offices de l'admiraulté, de ce qui s'est fait et fait toutz les jours par les officiers qui sont paisantz et manvais gausons qui mangent le peuple, vous avez congneu au pays ce qui se y faisoit. Ledit baron vous en a dict ce qu'il en a congneu par cy devant et advertira ausy amplement que nul aultre. Par quoy je vous pryé que, pour le bien du pays, y donnez la meilleure ordre que faire se pourra. Je vous envoie des cris particulliers qui se sont faitz ceste année : c'est le lieutenant de Saint Saulveur, maistre

2. C'est-à-dire à Fontainebleau, où était le Roi.

Pierre Michel<sup>1</sup>, [qui]<sup>2</sup> les m'a envoyez, a qui j'en aveys parlé et pryé a mon parlement de Hambye. Aussi il y a deux officiers en l'admirauté, nommez Estiaes<sup>3</sup>, qui sont vers Barneville ou Rozel ; je suis seure que qui informera sur eulx, il se trouvera des faulces pour les faire pendre dix foys si ce pouvoit faire. D'autres aussy, que ledit baron vous nommera, que je croy ne valent enres myeux. En conclusion, je vous recommande le povre pays, car sans que y tenez la main, comme vous ay dict ce voyage que j'ay fait en Normenye, je le tiens pour perdu, vous pryant, Monsieur de Matignon, que considerés que Dieu vous en sçaura grey, l'honneur et reputation que en autres de tout le pays et a jamays obligé et tenuz a vous. Il y a troys officiers de l'admirauté qui sont serviteurs et auleuns officiers de Monsieur le duc d'Estouteville, dont l'un est lieutenant de l'admirauté au siege de Saint Saulveur Dyve, nommé maistre Phelippes le Pagny, jure des jours de Foucheville ; l'autre, procureur de l'humanité audit lieu, nommé Robert de Cheuz, gentilhomme, sieur de Hermaville, et l'autre, procureur de l'admiral au siege de Honnelles, surnommé Hurel<sup>4</sup>, lieutenant du seneschal de Romberville, vous pryant, Monsieur de Matignon, que soiez leur moyen envers mondit seigneur le marchal qu'il soient entretenuz en leurs offices. Quant a la charge que a eu ledit baron par cy devant, j'ay toujours entendu qu'il y a fait le maistrat de son devoir. Il n'y a homme si a propos au pres de la Hogue, pour myeux faire service au Roy

audit lieu que cestuy la ; et davantage sa maison y est et son bien, qui luy donne occasion d'y entendre et n'y esperguer corps ny biens. Au demeurant, Monsieur de Matignon, Quievremont<sup>5</sup> est icy, qui s'en va a la Court : il m'a parlé du merveilleux impoz qui se va mettre pour le sel, et n'y en y a point de si grevez que le bailliage de Costentin, Mortaign, la viconté de Vyre et deux sergenteries de Bayeux, qui ont toujours usé de sel blanc. Il m'a fait une ouverture qu'ilz donnoient unz groz pot de vin au Roy pour estre entretenuz en l'estat qu'ilz ont acoustumé, qui est en payant le quart du sel ; et croy que ledit pais voudroient bien donner cent mil trans au Roy, moyennant que les nobles et gens d'Eglise y fussent contribuables, ce que je desireroys de ma part : et me semble que ce nous seroit unz très grant bien et très grant proffict. Et m'a dict ledit Quievremont que si vous et moy le consentons et que le pays connoisse que le vullons ainsi, qu'il ne se soulyce, s'il en a la charge, que doucement et aisement cela ne se trouve ; car quant le peuple payra autant que monte la moitié de la taille pour unz an au bailliage de Costentin, ce seroit cinquante mil frans ; et le bailliage de Mortaign et la viconté de Vyre offrent chacun dix mil frans. Par ainsi les deux sergenteries de Bayeux, la noblesse et gens d'eglise du bailliage de Costentin payeroient bien trente mil trans, car il n'y a si povre prebste qui ne donnast volontiers vingt solz pour sa part. Ledit Quievremont s'en doubt dresser a vous, et lay ay ainsi conseillé : et vous escripray par luy, mais non pas parlant de offrir si grande somme ; mais je vous promet, Monsieur de Matignon, que quant nous ne delverions estre quietes a moins de six

1. Pierre Michel, avocat es lettres en 1533, avocat au Roy sous le duc de Villars, en la paraisse de Saint-Louis d'Orléans, les 27 janvier 1549. *Chronique*, n. 10967 et 2 mai 1552. *Idem*, n. 26791.

2. Ce mot avertit d'un fait certain ; il a été biffé.

3. Les noms de Jean Estiaes, procureurs de l'humanité de France, de parment des lettres d'absolvement au novembre 1535. *Chronique*, n. 22925.

4. Le même Estiaes signa son Robert Hermaville de Saint-Vulstigne qui reçoit de nouvelles lettres d'absolvement le 20 juin et juillet 1528. n. 15692 et 27778.

5. C'est probablement Jean de Quievremont, qualifié de Lezennec, les 10 décembre 1508, lorsqu'il fut nommé pour ses seigneuries de la Chesnaie et de Hondreville. *Chronique*, n. 21529. Le 9 avril 1533, il fut pourvu de l'un des huit royaux offices de conseiller au au parlement de Rouen. *Idem*, n. 22773 et 22807.

vingtz mil frans, que nous les devons bailler. J'ay grant regret que je ne vous ay peu voir devant que allissés à la Court; mais je vous pryé que, en vous en retournant, vous me donnez ung bonjour en ceste ville; ou si j'estoys partie d'icy pour aller a Trye, vous y veuillez prendre vostre chemin qui est aussy court que par Maigny. Me recommandant de bien bon cuer à vous, pryé Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner ce que desirez. Escript a Paris, ce ix<sup>e</sup> de janvier<sup>1</sup>.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

CXLV. — (1344-1345), 22 janvier. — Fontainebleau.

## DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J. 16, fol. 127.

Monsieur mon cousin. Si Monsieur de Saint Pol ne part bientost, je vous pryé vous en venir ycy le plus tost que vous pourrez; car il est besoing que vous ailliez faire ung tour en Nor-

1. Cette lettre ne peut appartenir qu'à l'époque où le maréchal d'Annebault était chargé, en qualité de lieutenant général du Roi, des affaires de Normandie. D'autre part, il n'était pas encore appelé amiral. Or, cette dignité lui fut conférée le 3 février 1344. Sa lieutenance au gouvernement de Normandie lui fut donnée le 6 décembre 1343 (*Catalogue*, n° 25044). Il avait succédé au duc d'Estouteville, qui, au 9 novembre 1343 avait cédé, p. 92, note 17 paraît encore avoir été en exercice, au moins comme délégué provisoire à ce gouvernement. Joachim de Matignon était à la Cour le 9 janvier 1344, comme nous l'apprend Jacqueline d'Estouteville; il était aussi absent de la Normandie en janvier 1345, ainsi que le montrera la lettre du 17 de ce mois.

mandev pour le best en que vous enverrez, comme vous entendrez plus au long à venir venue. Qui me fera tant de et s'apoye. Ce que leur vous donner tout ce que vous desirez. Escript a Fontainebleau, ce xxij<sup>e</sup> de janvier<sup>2</sup>.

Vostre entierement bon cousin et amy

CL. D'ANNEBAULT.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Matignon<sup>3</sup>.

2. Cette lettre peut tout aussi bien être de l'été que de 1345, puisque Claude d'Annebault est appelé au commandement de la lieutenance générale de Normandie et que Joachim de Matignon était absent de son gouvernement en janvier 1344 et jusqu'en novembre 1345, au lieu des deux mêmes années, la Cour n'étant à Fontainebleau.

3. Nous devons marquer en outre, le 17 février 1344, le Roi adressant à Joachim de Matignon une nouvelle commission de lieutenant général en Normandie pendant l'absence du Dauphin et du maréchal d'Annebault. En voici le texte qui fournit quelques renseignements précieux sur la situation de la France à cette époque et, en particulier, de la Normandie, à propos en même temps l'étendue des pouvoirs conférés à Joachim de Matignon, par la grace de Dieu, roy de France, et vous deux qui ces presentes lettres verront, sçavoir, comme nous ayons jusques icy donné tel ordre et provision en plusieurs et divers lieux et provinces de nos royaumes et pays, en graces a Dieu, nos ennemis, quelques efforts et entreprises qu'ils ayent faites sur eux, ne les eulz de nous son entamer ne embourner, ne ayant nos armées et grands preparatifs qu'ils font pour, se tant que le saison de l'hyver sera passé, assés de toutes les parties de nos autres entours, avons délibéré pour à nous aider et remédier, pourvoir es lieux et provinces qui nous sembleront les plus menées de personnes qui nous tiend et regard aux choses qui sont les plus importantes, reprises et nécessaires pour l'estat de France, ce que nous a semé devoir faire en nos pays et duché de Normandie, ou d'autant que nostre tres chier et tres aimé fils le Dauphin, nostre lieutenant général et gouverneur d'eux, ne semblablement nostre tres chier et tres aimé cousin le sieur d'Ambleval, maréchal de France, mesmes lieutenant général de nous et de nosdits pays, au dit gouvernement, à l'occasion des grands et importantes charges ou ils sont ordonnément occupés en ce pays pour nostre service, ne se pourroient trouver pour y donner l'ordre qui y sera tenu pour le service de nosdits royaumes desdits pays et duché, est besoin commandé au

CXLVI. — 1544, 15 mars.  
Saint-Germain-en-Laye.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 158.

Monsieur mon cousin. Pour ce que tout a ceste heure il est venu avertissement certain que les Angloys se deliberent de faire dedens troys semaines une grosse dessente en la Basse Normendye, je vous pryé aviser de vous y en aller le plus tost que vous pourrez, pour donner partout le meilleur ordre qu'il vous sera possible. Et me faites souvnt entendre de voz nouvelles et de toutes choses de dela. Vous disant a

leur absence par cet effet quelque autre bon, expérimenté et vertueux personnage, auquel nous ayons pleine et entiere foyelle, savoir faisons que, pour la forme et parfait contentement que nous avons de la personne de nostre cousin et feal conseiller et chambellan ordinaire le sieur de Matignon, et de ses sens, suffisance, loyauté, intégrité, vaillance, experience et bonne diligence, iceuluy, pour des causes et autres a ce nous mouvans, avons fait, ordonné et estably, faisons, voulons et établissons nostre lieutenant general audit pays et duché de Normandie sous nosdits fils et cousin, et en l'absence d'eux, et luy avons donné et donnons plain pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement special d'avour tout et regard d'y faire vivre nos supz, humains et habitants dudit pays en bon ordre, tranquilité et repos, et les entretenir en bonne vraye obeissance et foyelle, et ce il en monstreroit que nosdits ennemis seroient pour faire quelques dessents, entreprises ou desordres en iceuluy, y pourvoit et résister par toutes voyes et manieres a luy possibles, et pour cet effet mander et faire venir les gens de nos ordonnances, bon et armerban, gentilshommes et autres, assembler les legionnaires dudit pays, et autres gens de guerre en tels nombres et lieux qu'il avyerra, et les exploiter pour nostre service et la defence dudit pays comme l'affaire le requerra, remuer les garnisons et les établir en tels lieux qu'il verra bon estre, faire faire les montres desdits gens de guerre par tels gens foyelles qu'il ordonnera, les faire vivre en bon ordre et police et de ceux qui seront trouvez faisant le contraire faire faire la justice et punition tel qu'il appartiendra, semblablement faire fortifier et temperer les villes et places d'armes pays, mettre gens dedans en tel nombre et les faire fournir de vivres, munitions et artilheries en telle quantité que besoin sera pour les tenir

Dieu, Monsieur mon cousin, qui vous doit tout ce que desirez. Escrit a Saint Germain en Laye, ce xv<sup>me</sup> de mars 4.

Vostre entièrement bon cousin et amy.

G. D'ANNEBAULT.

*Au verso :* A Monsieur mon cousin, Monsieur de Matignon.

CXLVII. — 1544, 22 mars. — Dieppe.

DE JÉRÔME BELLARMATO.

Original : J 46, fol. 65.

Monsignore mio illustrissimo. Arrivai questa mattina a hora X., et infra questa sera et domane, finiremo di resolverci del tutto. Domane a sera saremo a Saint Valeri, ove Monsignore visconte si vole trovare mecho, et di li mene vettero a Fecan, et, senza fallo, sarò martedì a disinare a Gratia<sup>2</sup>, sel non mi sarà ordinato altro per la

sortes, a ce que aucun inconvenient n'en avienne, remuer et faire transporter l'artillerie et munitions d'un lieu a autre ainsi que l'affaire le requerra, et généralement de faire par ledit sieur de Matignon et faire faire au fait et execution de ceste présente charge tout ce que il verra et connoistra estre requis utile et necessaire pour le bien de nostredit service, sçavoir et de defence d'iceuluy pays et duché de Normandie durant l'absence de nosdits fils et cousin, et tout ainsi qu'ils feront et faire pourroient et nous mesme ferions et faire pourrions, se present en personne y etous. — Donne a Fontainebleau, le cinquiesme jour de febvrier l'an de grace mil cinq cens quarante trois et de nostre regne le trentiesme. FRANÇOIS. *Sur le vepuy :* Par le Roy. BOCHEL. — Ces lettres patentes furent enregistrées au parlement de Rouen le 15 mars 1544. J 8, fol. 275; J 9, fol. 426. Cf. *Catalanica*, n. 13796.

1. La Guir étant à Saint-Germain-en-Laye seulement au 15 mars 1544, il n'y a pas à hésiter sur la date de cette lettre.

2. Le Havre-de-Grace.



Signoria Vostra. Io partii mercoledì dala Corte<sup>1</sup>, laquale stimo che haveremo presto da queste bande. Questi signori presidenti di Roano me hanno intertenuto un mezo giorno, et per questo non arrivai la sera passata qua. Io resto ali serviti di Vostra Signoria, la quale, se havera a fare di me, prima la me lo comandi, che non mancaro di quanto la me ordinara. Et a lei quanto posso humilmente mi recomando. Di Diepa, il xxii. di marzo M.D.XLIII.

Di Vostra Signoria illustrissima servidore il

BELLARMATO<sup>2</sup>.

*Au verso* : Al illustrissimo Monsignore di Matignon, locotenente generale al governo di Normandia.

CXLVIII. — 1544, 14 avril. — Bricquebec.

## DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 143.

Monsieur de Matignon. Suyvant les propoz que nous [avons] euz par cy devant, vous et moy, du bailly de Costentin<sup>3</sup> et de son office, je vous advertys que Monsieur de Lorge<sup>4</sup>, qui premiere-

1. Le mercredi 19 mars 1544, la Cour était à Saint-Germain-en-Laye.

2. Jérôme Bellarmato, ingénieur génois, qui dès 1540 fournissait des devis pour réparations aux fortifications de diverses villes (*Catologue*, n° 11478); envoyé par le Roi au Havre afin d'examiner les travaux qui s'y faisaient (*Idem*, n° 11768, il regut, le 18 juin 1541, une commission de surintendant des fortifications et bâtiments de cette ville *Idem*, n° 22184, commission qui lui fut renouvelée le 18 janvier 1542 (*Idem*, n° 22293).

3. Jacques Davy. Voir ci-dessus, p. 69, note 3.

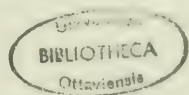
4. Jacques de Montgomery, sieur de Lorges. Voir ci-dessus, p. 61, note 4. Il servait dans les armées du Roi des 1521 et mourut en 1562. Voir à son sujet abbé Desroches, *Annales civiles, militaires et genealogiques du pays d'Avranches*, p. 370.

ment a pouchasse de faire autre chose contre luy, est maintenant tourne de l'autre costé et cherche a le pendre absouiz, de sorte que ledit bailly n'est plus en arrest et y a commissaires ordonnez pour sa justification. Et si m'a dict la femme dudit bailly<sup>5</sup> que ledit sieur de Lorge fera a sondit mary toute l'ayde qu'il pourra; mesmes je le sçays d'autre bon lieu, combien que par les informations qui ont esté faictes contre luy il a merité que l'on le face mourir. Saint Jehan, chanoine d'Avranches, que congnoissés, m'a dict qu'il a veu lesdites informations et qu'il y a des cas prouvez pour le faire pendre sans d'autres indices que l'on a euz, qui aisement se prouveront; et iceux prouvez, y a matiere pour le faire pendre douze foys s'il se pouvoit faire. Entre autres, il y a deux cas bien prouvez, comme il a receu comptant par ses mains cinq cens livres de deux gentilzhommes pour diminuer le service qu'ilz devoient a l'arrière-ban et ne faire que des archers en lieu d'hommes d'armes, avec tant d'autres cas estranges qu'il est increable. Je tiens lesdits gentilzhommes qui ont baillé ledict argent destruitz s'il eschappe, ayant ainsi depose. et aussy la Lande d'Erou<sup>6</sup> et autres qui ont rapporté contre ledict bailly. Par quoy je m'esbahys que Monsieur de Lorge en use de ceste sorte. Et s'il vous plaisoit, Monsieur de Matignon, que justice en fust faicte, qui seroit ung bien inestimable pour ce pays, il faudroit que le Roy ordonnast aux commissaires qui ont informé contre luy de luy porter lesdites informations, affin qu'il entendist de quel cas il est chargé; car s'il Tentendoit, il vouldroit que justice en fust faicte, quelque chose que Monsieur de Chemant<sup>7</sup>, a la faveur de sa femme, le voiest

5. Jeanne de Montaigne de Chantreville. *Chronique historique des grands baillis du Cotentin*, mis. 69 de la Bibl. de Cherbourg, fol. 781.

6. Voir, pour son affaire et son différend avec le bailli du Cotentin, p. 92, note 4.

7. François Héault ou Aysault, sieur de Chemans, puis-



saulver; et ne faitz doubte que le Roy ordonneroit autres commissaires et procureur pour luy tel que advisersi, pour recoller les tesmoingz qui en ont deposé devant ceulx qui ont esté recusez. Maiz il faudroit, Monsieur de Matignon, que fissés en sorte que Monsieur le duc d'Estouteville et Monsieur l'admyral<sup>4</sup> fussent bien advertys du contenu ausdites informations pour en parler au Roy, quelle chose ne faitz doubte feroient selon ce que leur en donneriés entendre. Je vous en ay mandé quelque chose par Monsieur de Tordoneil<sup>2</sup>; toutesfoys j'ay bien voulu vous en advertir encores par la presente, laquelle je vous pryé brusler si tost que l'aürés veue. Au demeurant, Monsieur de Matignon, vous scaürés que la monstre de l'arriereban de ce bailliage est a jeudy prochain et qu'il n'est encores ordonné ou ledit bailliage yra servir. Par quoy vous povés penser quel mesnage feront les gens du cappitaine Pierre<sup>3</sup>, qui veulent dès le jour de la monstre recevoir la soulte. Et si ceulx qui sont colisez pour leur bailler argent commencent a payer maintenant, ilz payeront le temps que l'arriereban doit servir et le temps davantage que l'on mettra a le faire servir; ou s'ilz ne sont paieiz promptement a ceste monstre, ilz tiendront les champs comme desja ont fait. Et n'est pas seur de telles gens que aussy, quant

conseillet lui au parlement de Paris, president du parlement de Turen depuis le 16 fevrier 1539 (*Catalogue*, n. 21606, pourva. le 28 août 1541, d'un office de maître des requestes en l'hôtel du Roi) (*Ideas*, n. 11619). Le 12 juin 1543, il fut crée garde des sceaux de France (*Ideas*, n. 15149). Il mourut le 3 septembre 1544 (*Ideas*, n. 14281). Il avait épouse Marie de Loyans, fille de François, président des enquetes au parlement de Paris.

1. Claude d'Annebault, nommé amiral le 3 fevrier 1544, comme il a déjà été dit.

2. Olivier de Saint-Ouen, seigneur de Tordoneil. Voir ci-dessus, p. 21, note 1.

3. Un capitaine Pierre figure parmi les quatre « arrierebans » de la compagnie du capitaine de Lorraine, dont la monstre eut lieu a Saint-Lô et Gracilles les 10 et 11 septembre 1566. (*Bibl. nat.*, fr. 25861, n. 100). Est-ce le même personnage que celui de notre lettre ?

ilz seront paieiz, ils ne tiennent les champs. C'est une merveilleuse charge pour ce pays, sans cause. Il y a tant de gentilzhommes gens de bien au pays que, s'ilz avoient la charge dudit cappitaine Pierre, ilz feroient servir les gentilzhommes du pays moyennant les aydes que on leur bailleroit<sup>4</sup>, sans eulx servir desdits soudars. Je vous pryé, Monsieur de Matignon, avoir ledite (*sic*) affaire pour recommandé et tout autres dont ce povre pays a besoing. Me recommandant bien fort et de bon cuer a vous, pryé a Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner tout ce que desirez. De Briquebec, ce xiiii<sup>mo</sup> d'avril.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Au verso : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

CXLIX. — 1544 ? , 25 avril. — Le Mans.

## DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J. 46, fol. 147.

Monsieur mon cousin. Aiant entendu en ceste ville que, vous estiez au Lude, a ceste occasion n'ay voulu baillir vous faire ce mot de bref et vous dire que je suis bien fort marry que je n'ay peu avoir ce contentement de vous veoir; vous assurant que, si je eusse bien congnu le pays, que je fusse allé veoir Monsieur du Lude<sup>5</sup>

4. Ces sept derniers mots ont été ajoutés par Jacqueline d'Estouteville en interligne.

5. Jean de Dailhon, jadis connu sous le nom de M. d'Ilhers, était baron du Lude. Il obtint, en 1543 ou 1544, l'octroy de sa baronnie en comté. Voir ci-dessus, p. 24, note 4.

et vous, ensemble toute la compaignye; mais je n'ay entendu que en ce lieu la ou estoit ceste bonne compaignye et n'a tenu ? a faulte de bonne volonté d'avoir ceste envie de la veoir. Et pour ce, Monsieur mon cousin, que je me assure assez de vostre bonne amitié, je ne craindray vous prier de faire mes excuses a Monsieur du Lude et luy assurer que, si je eusse plus tost seen le lieu la ou il estoit, que je ne feusse passé si près sans l'aller veoir; vous priant bien fort au demourant vous tenir certain que je seroys bien fort aise de vous pœvoir faire congnostre que me trouverez toujours autant affectionné en vostre endroit que parent et amy que vous avez. Et en ceste volonté je me recommanderay de bien fort bon cueur a vostre bonne grace, après avoir supplié Dieu, Monsieur mon cousin, vous donner très bonne et longue vie. Du Mans, ce xxv<sup>e</sup> jour d'avril.

Je vous assureray que, pour l'envye que j'ay de veoir toute la compaignye, que je y feusse retourné de ceste ville, sinon que j'ay haste.

Vostre entierement bon cousin et amy.

C. D'ANNEBALE.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Mathignon.

CL. — [1544], 2 mai. — Bricquebec.

#### DE JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 149.

Monsieur de Matignon. J'ay seen que estes de retour a Thorigny, de quoy je suis fort aise. Je m'en veulx aller en bref a Paris; ce m'est grant plaisir pour la seureté du pays que soies

par deca, pour garder le desservir qui tertz les jours y peult advenir. J'ay besoing de recevoir le double de vostre commission de vendre les dommaynes et quattresmes pour l'adappt que j'ay fait des quattresmes de Bricquebec et Tessey, afin d'en faire apparoir aux receveurs des tailles de Goustantes et Valloignes. Je vous pryé en bailler le double au receveur de Moyon, present porteur, devant les tabellions de Thorigny. Au demourant, Monsieur de Matignon, ma fille m'a escript que les Escossoys ont gaigné une bataille contre les Angloys, qui sont très bonnes nouvelles, et que le Roy en avoit eu advertisement samedi deryer; quelle chose je ne faiciz doubte avés bien scene. Si vous ne venés bientost par deca, j'espere vous voir a Hambye, ou je n'arrestoray que ung jour, car j'auroys grand regret que je ne vous visse premier que retourner a Paris. Me recommandant de bien bon cueur a vous, pryé Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner tout ce que desirés. Escrip a Bricquebec, ce n<sup>me</sup> de may.

La plus que toute vostre bonne voisine.

JACQUELINE D'ESTOUTEVILLE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normendye.

CLL. — 1544, 10 mai. — Valmont.

#### DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 26.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Partendo l'altro giorno de la Corte, parlai al longo con Madame de la Roche, et mi parlo de volere

metare (sic) fora suo filio<sup>1</sup> et sua filiola<sup>2</sup>. Pur dil filiolo non mi particularizo, ma de la filiola pare penda de darla a Madame la Princesse<sup>3</sup>; et anche parlando con Mounssur de Robedange<sup>4</sup>, il quale mel disse che la lui haveva ditto. Et per che sso uno pocho de la voulounta di Vostra Signoria per gracia sua, venendo con Mounseigneur a preposto a parlarme et liene tochai uno pocho sotto covertta che pensava Vostra Signoria haria piu a caro fosse in altro locho, et da lui mi dissi: « Li mostraro bene io, ma che mia molie passi par la, chel faci che da ella stessa la menni a Ambye, et poi non l'ossera Madame de la Roche a piu domandarla ». Tutto per aviso, per esserli quello amico li sono, non ho voluto manciare di quello devo. Li mando due litere, una di Madame di la Roche, l'altra di Greuchiens; et si Vostra Signoria manda la risposta tochando il tresieme, la mandero a Granchiens, per che me ne parlo al partir tochando il tresieme, per ssaver in quale balliage se deve

adricare la spacia. Mounseignore è, tre jorni è, in questo locho, et piu presto haria espeditto il mio, non fosse che sempre el dicea volere scrivere. Pur faci come vorra, che ogi spacio il mio. Di novo non è evenuto altro, sinon che vene l'altro giorno nova a il Re che pare che li signori d'Alemagne, quando è venuto a la conclusione, havendo promesso a l'Imperatore de darli vinte millia homini et quatro mille cavalli, pur alla rissoluzione hano ditto non deschiararano la guerra al Re, che prima non sapino da lui sel è vero chel vollia vivere comme Cesare loro ha ditto, che li deschiararano la guerra; altrimenti che piu presto sarano contra lui, a fine vengui a una pace per il bene de la cristianitate. De piu vene nova che l'armata di mare de Inglesi ha persso per piu de ducento mille franchi de vitalies et monicione, che pare non siano per recuperare de longo tempo altro tanto. Pur penso qu'ella li sapi comme noi et melio. Di Piemonte, Charaznano<sup>5</sup> tene ancora, che è quanto havemo di novo. Si succede altro, l'avisaro. Tochando il caso mio, per che sso la lo dessidera, li diro, che ia polle parlare franchemente, che mane<sup>1</sup> partissemo de la Corte Mounseignore parlo anche a Mounssur l'amirayl, avertindollo che Mounssur et Madamoyselle du Roncey mandariano uno da lui per melio sapere la sua voulounta; et lui li risonse che lui il volea, et che li diria comme ja haveva ditto al ditto signore. Dounde Vostra Signoria polle vedere non esserli piu dificulta, qu'ella ne fara comme melio li parera. Dil resto, se in qualche cosa posso servirlla, la mi coumandi, che la mi trovera suo senza simulacione, comme li ho assai ditto. Et à Vostra Signoria, quanto posso mi ricoumando, pre-

1. Jacques de Matignon, né le 16 septembre 1701, le futur maréchal de France et d'heritier de Joachim. Ce fut l'unique fils de M. de la Roche d'Amboise de Sully. La date de sa naissance est donnée dans J. L. au fol. 29. Caillière, dans son *Histoire du maréchal de Matignon*, la place naissance en 1729. Le contrat de mariage de M. de la Roche et d'Anne de Sully n'existe pas. Cependant nous pouvons dire que le 22 février 1528, leurs fils entra à la Cour de François I<sup>er</sup> comme page ou enfant d'honneur.

2. Nous avons déjà dit que M. de la Roche avait trois filles, Anne et Bonaventura. De laquelle s'agit-il ici? Très-probablement de l'aînée. Voir ci-dessus, p. 47, note 3.

3. Jeanne d'Alret, il ne lui pas oubliée qu'elle était élevée par Anne de la Fayette, mère d'Anne de Sully en dessus, p. 50, note 1. — Sur l'entrée d'Anne de Matignon au service de la reine de Navarre, voir la lettre que nous avons déjà publiée, sous le n<sup>o</sup> LXXXI.

4. Louis de Robodanges, seigneur de Robodanges, capitaine de Meulan et ancien ambassadeur au Bourgoinges de l'Empereur et de la République de Venise. Il avait la qualité de valet d'armes d'ordonnance du Roi. Lorsque, le 27 mai 1563, il reçut commission pour faire toutes les visites de Beauvais et de Casors. *Cronique*, n<sup>o</sup> 2252.

5. La place de Carignan, assiégée par le comte d'Enghein, qui momentanément l'armée française en Piemont. C'est en venant le secours que le marquis del Vasto fut battu à Cerasoles. Ce avait l'année. Carignan se rendit peu de temps après. Cf. *Memoires de Mariva de Bellay*, t. XIX, 1<sup>re</sup> série, de la collection PÉREZ, p. 516).

gaudo Idio li domi quello la dessidera in samitate. De Vallemonte, ali 10 maio 1544.

La parente se ricoumanda a Vostra Signoria; cossi fa Madame, che havea dimentichatto.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amicho per servirlla i jamai (*sic*).

JO. BAIISTA ARCONA.

*Au verso* : A Mounssur, Mounssur de Matignon, lutenant pour le Roy en Normandie, en Normandie.

CLII. — 1544, 23 mai. — Saint-Germain-en-Laye.

### DU ROI FRANÇOIS 1<sup>er</sup>.

Original, jadis dans J 46, d'où il a été enlevé.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 82 v<sup>o</sup>.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je veulx et vous ordonne que, pour rendre Cherbourg en plus grande seureté et fortification, vous faictes et voiez que bon soit abatre, desmolir et oster les faulxbourgs, maisons et edifices et autres choses qui pevent nuire a ladite fortification et empescher qu'elle ne soit en telle perfection de defence que je le desire et qu'il est necessaire pour le bien de mon service, sans avoir autre respect ne regard que a ce qui touche et concerne mondit service et la seureté du pays. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Saint Germain en Laye, le xxiii<sup>e</sup> jour de may MV<sup>e</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Adresse* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant general en Normandie.

CLIII. — 1544, 30 juin. — Valenciennes.

### DU MÊME.

Original, se trouvant au XVIII<sup>e</sup> siècle dans J 10, il a été enlevé, est maintenant au British Museum, coll. Egerton, t. V, fol. 4.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 83.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 7. — Goussier H. de la F. — *Le XVI<sup>e</sup> siècle et les Valons*, p. 8.

Monsieur de Matignon. J'ay, pour bonnes et grandes causes [et] raisons, qu'a ce m'ont men et meuvent, revocqué tous saufconduictz, permissions et congez que j'ay ci devant octroyez a quelques personnes que ce soient, pour tirer bleds, vins et autres vivres hors mon royaume<sup>1</sup>, et semblablement des aultromes. Ce que vous ferez incontinent publier par tous les lieux et endroitz de mon pays de Normandie que besoing sera, afin que nul n'en puisse pretendre cause d'ignorance, tenant main et vous employant de vostre part à ce qu'il ne se face par ledit pays aucune traicte des choses dessusdites hors mondit royaume. Et vous me ferez très grant plaisir. Priant Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Yerre le Chasteau, le dernier jour de juin mil cinq cens quarante quatre.

FRANÇOYS.

BAVARD.

*Adresse* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

1. Il y avait un mois à peine que le Roi avait créé par édit et au profit de Toussaint de Comaille, un office de controlleur general des traites en Bretagne, Normandie et Picardie, pour les traites des lées, denrées, vins, toiles et autres denrées et marchandises d'importation ou d'exportation (mai 1544 : *Catalaune*, n<sup>o</sup> 13896).

CLIV. — 1344, 23 septembre. — Livernies.

### DU MÊME.

Original, jadis dans J. 76, selon il a été enlevé; se trouvant en 1892 au château de Marcy-sur-Oise. Havard l'a vendu le 11 décembre 1891, par Ég. Charavay (*Catal. de sa collection d'aut. mss.*, n. 5).

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle: J. 19, fol. 83 v. — Copie de 1892: J. 44, n. 18.

Ind.: J. 7, cahier n. 2, n. 1; *Catal. de* — *de François I<sup>er</sup>*, t. VIII, p. 37.

Monsieur de Matignon. Je pense que vous avez de ceste heure entendu la diligence dont je faitz user a l'equipage de mon armée de mer, dont j'ay establi chef le sieur de la Meilleraye, visadmyral. Et pour ce qu'il est besoing pendant son absence qu'il y ayt quelc'ung le long de la coste de la marine, qui ayt l'oeil tant a la seuretté d'ycelle, que a pourveoir aux choses qui seront necessaires pour le fait de ladite armée, je vous prie, Monsieur de Matignon, vous retirer incontinent le long de ladite coste au Havre de Grace, pour pourveoir a tout ce que dessus, en tel soin et diligence que j'ay en vous fiance et seuretté<sup>1</sup>. Au demourant, Monsieur de Matignon, craignant que ledit sieur de la Meilleraye ne puisse recouper si tost argent des prises qui ont esté faictes par mes gallions, qu'il est requis pour diligenter ledit equipage, j'ai

ordonné luy estre fourny par dela la somme de xiiij. livres, et avec ce luy escript, si cela ne suffit, que luy et le sieur de Hotot regardent d'emprunter l'argent qu'il faudra de reste et s'en obligent en leurs propres et privez noms. Et d'autant que je ne suis pas de ceste heure a cognoistre la bonne et grande affection que portez a mon service et au bien de mes affaires, j'ay bien voulu vous prier, affin que par faulte d'argent ledit equipage ne puisse estre retardé, que vous vueillez employer voz amys et tout vostre credit, et vous obliger, et aussi mon cousin l'admyral, ainsi qu'il vous escript, pour le recouvrement de ce qu'il sera besoing pour ledit effect. Vous assurant qu'il n'y aura faulte que je ne face le tout payer et rembourser au jour que vous aurez promis et accordé. Mais entendez, Monsieur de Matignon, que pour l'importance dont est cest equipage au bien de mes affaires, il fault que vous, que je tiens du nombre de mes bons serviteurs, vous y employez en telle diligence et si avant que vous pouvez bien penser que ung tel affaire le peut requierir. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Versine, le xiiii<sup>e</sup> jour de septembre MV<sup>c</sup>XLIIII.

FRANÇOIS.

BOURBON.

Adresse: A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie<sup>2</sup>.

1. Joachim de Matignon reçut probablement à cette occasion le titre de viscontable. C'est ce qui semble ressortir d'un compte en papier non signé, en date de 1744 pour d'octobre 1743, adressant comme Messrs Joachim de Matignon, chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Thorigny, lieutenant du Roy en Normandie et viscontable de costes de la mer dudit pays, de deux port-monnaies Germain Prevost, ministre d'un navire nommé *L'Espérance* de Vatteville, du port de sixcents et dix tonneaux, au commandement de son sieur, chargé de son voyage de marchandises aux costes d'Espagne, et d'un rapport de dépenses faites en ce pays, en observant les capitaux et comptes de R. Basse, au service de l'administration de J. B. de 1743.

2. Le 21 juillet précédent, de Saint-Marc des Fossés, François I<sup>er</sup> avait adressé un mandement à M. de Matignon, le lieutenant de poste, très cher et aimé de Sa Majesté, gouverneur et de Normandie, afin de donner que l'abbaye de Parthenay fut exemptée des contributions qui y estoient pour les portions de la maison de Dieu (J. 4, fol. 163).

CLV. — 1544, 24 septembre. — Wassy.

## DU MÈME.

Original : J 46, fol. 16.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 84.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Encores que vous ayez bien peu de ceste heure entendre la nouvelle de la paix faicte et conclutte entre l'Empereur mon bon frere et moy<sup>4</sup>, et que je pense que vous n'aurez failly la faire publier par tout mon pays de Normandye, si est ce que je n'ay voulu laisser vous escrire la presente, vous priant, si tant est que la publication n'en ayt esté faicte, vous mandez a tous mes officiers dudict pays qu'ilz ayent a incontinant la faire publier avec telle demonstration de joye qu'il est accoustumé faire en semblable cas, affin que mes subjectz le puissent entendre et ne facent plus de difficulté de converser et amiablement traffiquer avec les subjectz de mondict frere. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Warty, le xiiii<sup>e</sup> jour de septembre MV<sup>e</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

BOCHETEL.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie<sup>2</sup>.

1. C'est le traité de Crépy-en-Laonnois, signé le 18 septembre 1544.

2. Trois jours plus tard, François I<sup>er</sup> donna commission au Dauphin, gouverneur de Normandie, à l'amiral d'Annebault, au s<sup>r</sup> de Matignon, à l'évêque d'Evreux, etc., pour demander aux Etats de Normandie le vote d'une imposition de 994,756 livres tournois représentant leur part de la taille, et pour en faire l'assiette (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 33478).

CLVI. — 1544, 29 septembre. — Amiens.

## DU MÈME.

Original perdu : se trouvant au XVIII<sup>e</sup> siècle dans J 46, dont il a été enlevé.Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 84 v<sup>o</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 1, p. 4 ; cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. J'envoye par delà le sieur de Saint Germain, present porteur, auquel j'ay donné charge vous dire aucunes choses de ma part, desquelles je vous prie le croire comme moy mesmes. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Amyens, le xxviii<sup>e</sup> jour de septembre MV<sup>e</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

BOCHETEL.

*Adresse* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLVII. — 1544, 30 septembre. — Amiens.

## DU MÈME.

Original : J 46, fol. 17.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 40, fol. 85.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. En l'absence de mon cousin l'admyral, qui est allé au camp par devers mon filz le Daulphin<sup>3</sup>, j'ay fait ouvrir une lettre que luy escripvez et veu comme vous n'estes delibéré de bailler au sieur de la Meilleraye les dix muys de sel que avez fait mettre dedans le

3. Le Dauphin avait été envoyé au secours de Boulogne; la ville, assiégée par les Anglais, se rendit à Henri VIII le 14 septembre 1544. Le roi d'Angleterre fut cependant obligé de se replier sur Calais, puis de se rembarquer.

chateau de Caen, que premierement vous ne soyez adverty de l'intention de mondict cousin. Sur quoy j'ay bien voulu vous escrire la presente, vous priant et neantmoins mandant et ordonnant très expressement que, sans attendre autre responce de mondict cousin, vous ayez a promptement faire delivrer audict sieur de la Meilleraye lesdicts dix muys de sel, pour estre par luy venduz et employez a l'armement et equippage de mon armée de mer, ainsi que je luy ay ordonné, car entendez que je veulx que cela soit prefferé a toutes choses de ce monde. Par quoy vous n'y ferez faulte. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Amyens, le dernier jour de septembre MV<sup>e</sup> XLIII.

FRANÇOYS.

BOCHETEL.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLIII. — 1544, 20 octobre. — Arques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 48.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 46, fol. 8 v.

Ibid. : J 5, cahier n. 2, fol. 4 v.

Monsieur de Matignon. Le sieur Jheronime Bellarmato m'a fait entendre que pour conserver et entretenir les ouvraiges qui ont esté faictz ceste presente année en ma ville Françoisse de Grance, et éviter au dommaige que y pourroit faire la mer, il seroit encores requis y employer jusques a deux mil livres tournois, oultre et par dessus les sommes qui y ont esté employées et converties cestedicte année. A ceste cause, je vous prie faire promptement delivrer par le commis au paiement des reparations de Normandie ladicte somme de deux mil livres, qui

pourront satisfaire aux ouvraiges que l'on pourra faire en madicte ville durant le reste de cestedicte année. Si n'y vueillez faire faulte et vous me ferez service très agreable. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, vous donner s'amour. Escript a Arques, le xx<sup>e</sup> jour de octobre, l'an mil cinq cens quarante quatre.

FRANÇOYS.

BOCHETEL.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLIX. — 1544, 20 octobre. — Le Bec-Hellouin.

## DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J 46, fol. 216.

Monsieur mon cousin. Je vous envoie deux vydymus d'un patent que le Roy m'a envoyé pour faire publier par les portz et havres de ce pays, vous priant, encores que par cy devant, comme je m'atens, il en ait esté faite pareille publication, comme je vous ay escript, la faire faire de rechef par toute la coste de la Basse Normendye et aux portz et havres qui vous sembleront necessaires pour cest effect, affyn qu'elle soyt gardée et entretenue et que ses subjectz aient meilleure vollonté de ne souffrir les tors et dommages que les Angloys s'efforcent de leur faire de plus en plus. Je vous envoie aussi le double de la lettre, que m'a pour cest effect escripte ledit seigneur, laquelle il ne sera besoing que vous monstriez pour l'importance du danger de son<sup>1</sup> l'ambassadeur *(sic)*

<sup>1</sup> L'ambassadeur est un mot étranger. Le mot *ambassadeur* n'est pas en usage en France. Le mot *ambassadeur* est le mot qui se trouve dans les lettres de l'ambassadeur. Le mot *ambassadeur* est le mot qui se trouve dans les lettres de l'ambassadeur. Le mot *ambassadeur* est le mot qui se trouve dans les lettres de l'ambassadeur.



estant en Angleterre<sup>1</sup>. Je m'en voys à Hube-court, pour m'approcher de Saint Germain ou le Roy vient<sup>2</sup>, afin de luy aller faire la reverence et luy demander mon congé pour m'en aller en Bretagne<sup>3</sup>. Vous dysant a Dieu, Monsieur mon cousin, qui vous doint ce que desirez. Escript au Bec Heloye, ce xx<sup>me</sup> d'octobre.

Vostre entierement bon cousin et amy.

G. D'ANNEBAULT.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Mathignon, lieutenant pour le Roy en Normandie.

CLX. — 1544, 22 octobre. — Fontaine-le-Bourg.

#### DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 49.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 86.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Pour ce que j'entendz très bien que les gros navires ne me pourroient cest yver faire service, j'ay advisé renvoyer par dela le sieur de Hotot, mon varlet tranchant ordinaire, pour vous advertir que je veulx et entendz qu'on donne congé aux souldars et

1. François I<sup>er</sup> avait envoyé auprès d'Henri VIII une ambassade pour la paix. Elle comprenait le cardinal Jean du Bellay et Pierre Remon, président au parlement de Rouen. Ces deux plénipotentiaires, munis des instructions à eux données le 10 octobre 1544, étaient arrivés à Calais sept jours après. Ils se retirèrent ensuite à Gravelines et repartirent, le 3 novembre, pour la Cour de France (*Catalogue*, t. IX, p. 52).

2. Le Roi fut à Saint-Germain-en-Laye le 28 octobre.

3. Où il possédait la seigneurie de la Hunaudaye (au siège du Chemin-Chaussee, c<sup>o</sup> de la Boullie, Côtes-du-Nord), du chef de sa femme Françoise Tournemine. Cf. *Inventaire sommaire des Archives départementales des Côtes-du-Nord*, Archives civiles, t. II 1<sup>re</sup> partie, p. 103 et 104.

mariniers de mon armée de mer, réservés à ceulx des troys gallions le *Canada* et le *Dives*, que je veulx renvoyer en mer pour essayer de porter a mes ennemys tout le dommaige qu'ilz pourront. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Fontaine le Bourg, le xxii<sup>e</sup> jour d'octobre MV<sup>e</sup> XLIII.

FRANÇOIS.

BOUETTE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXI. — 1544, 26 octobre. — Mantes.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 20.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 86 v<sup>o</sup>.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>; J 46, fol. 28.

Monsieur de Matignon. J'ay fait assigner la convencion des trois Estatz de Normandie au troisieme jour de novembre prochain en ma ville de Rouen, en laquelle je vous prie vous trouver audiet jour, pour faire de ma part les remonstrances et demandes que j'ay ordonné estre faictes ausdicts Estatz, suivant mes lettres de commission qui vous seront envoyées en ladictte ville. Et vous me ferez plaisir. Vous disant a Dieu, Monsieur de Matignon, qui vous ayt en sa garde. De Mante, le xxvi<sup>me</sup> jour d'octobre l'an mil cinq cens quarante quatre.

FRANÇOIS.

BOUETTE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXII. — [1544], 15 décembre. — Trie.

D'ADRIENNE D'ESTOUTEVILLE.

Original : J 46, fol. 236.

Monsieur de Matignon. Le Saulx est icy venu a son retour de la Court ou l'avez envoyé, comme j'ay sceu tant par Monseigneur que par luy, pour l'enveye qu'avez de mon aultour<sup>1</sup> pour le luy voulloir garder. Je ne suis point marrye qu'en ayez prins la vostre adresse; mayz si veulx je bien que vous m'en sachez gré, car c'est moy qui le vous envoie, comme celle a qui en appartient les deux tiers; et si n'estoit la fiance que j'ay de vostre honnesteté que, sans aultre condicion, le voirrons voller ceste yver, si sommes la d'heure, et l'année qui vient aussi, que vous me quicterez, si d'avanture le perdyés, de la mysalle, ensemble du mariage de ma fille<sup>2</sup>, comme m'avez escript par Lecamus; et vous eusse envoyé mondit aultour, n'eust esté que j'esperés le vous monstrer, car il a ung mal qu'il n'est point beau. Il m'a esté baillé par Monsieur de Guyse<sup>3</sup> par si grant excellence, qu'il a fallu que je luy aye quicté toutes les promesses qu'il me peult avoir faictes. Par quoy vous puis assureur, Monsieur de Matignon, qu'il n'y a homme en Normandye a qui je feisse ce bon tour que je vous faiz de vous bailler une

chose tant extimée. J'ay donné charge a Haulteville de dire les conditions de l'oyseau a Saulx et comment il le fault trecter, affin qu'il le vous porte en l'estat que de bon cueur je le vous envoie. Qui sera la fin, après me estre recommandé a vous et aux dames, en vous priant que vous me faictes ce plaisir de me donner une chienne de vostre bonne chienne Beluche, sy en avez de si bonnes comme Disque m'a rapporté; et je vous laisse penser le grant plaisir que vous me ferez. Escript a Trye, ce lundy soir xv<sup>e</sup> de decembre<sup>4</sup>.

La plus que bien vostre.

ADRIANE D'ESTOUTEVILLE.

Au verso : A Monsieur de Matignon.

CLXIII. — 1544, 21 décembre<sup>5</sup>. — Fontainebleau.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 21.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 87.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. J'ay esté adverty que puis nagueres damoysele Jaqueline de Sillans,

1. Après ce mot, trois mots biffés : « soubz couleur de » ; sur ce dernier mot est en surcharge « pour ».

2. Marie de Bourbon, née le 30 mai 1539. Voir ci-dessus p. 75, note 1.

3. Claude de Lorraine, duc de Guise, cinquième fils de René II, duc de Lorraine, né le 20 octobre 1496, mort le 12 avril 1550. Il avait été nommé, le 27 août 1523, lieutenant au gouvernement de Bourgogne *Catologue*, n<sup>o</sup> 4886 : il était encore, des 1525, gouverneur de Champagne et de Brie (*Idem*, n<sup>o</sup> 18442) et fut nommé en titre gouverneur de Bourgogne, après le décès de l'amiral Chabot, le 3 juin 1543 (*Idem*, n<sup>o</sup> 43129). Enfin, il était grand-veneur de France depuis au moins 1531 (*Idem*, n<sup>o</sup> 3939).

4. Le 15 décembre fut un lundi en 1533, 1539, 1544 et 1550. La première et la dernière de ces dates doivent être éliminées : la fille de la duchesse d'Estouteville n'était pas encore née en 1533, et son mari à qui il est fait allusion au début de cette lettre était mort en 1550. Restent les deux années 1539 et 1544. Comme on parle d'un projet de mariage de Marie de Bourbon, née le 30 mai 1539, il est beaucoup plus vraisemblable que la dernière de ces dates doive être préférée.

5. Depuis la date de la dernière lettre royale que nous avons publiée ci-dessus, Joachim de Matignon avait reçu de François I<sup>er</sup> deux lettres patentes, dont l'intérêt pour l'histoire mérite d'être signalé. Nous en reproduisons ci-dessous le texte. Voici la première, datée du 4 décembre 1544 : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a

veuve de feu Nicolas de Grosparmy<sup>1</sup>, sans l'auctorité et consentement de moy qui suys gardien de ses enfans myneurs d'ans, ne de

nostre amé et feal conseiller le sieur de Matignon, nostre lieutenant general en Normandie, salut et dilection. Comme pour le bien et seureté de nostredit pays de Normandie et y obvier a une soudaine surprise, vous ayons enjoint et ordonné faire promptement envitailler, munir et equiper toutes les villes et places fortes dudit pays des vivres requis et necessaire[s] pour la fourniture d'icelles, et presentement ayons esté averti que les prelatz et gens d'eglise d'iceluy pais de Normandie, en une affaire si importante que cestuy, sans avoir aucun regard a ce que l'Anglois nous estoit demeuré ennemy, ne faire autre estat de la prosperité ou improspérité de nos affaires, refusent de contribuer a la fourniture desdits vivres et munitions, sous ombre des decimes qu'ils nous ont payez es années passées et de certaines exemptions qu'ils disent avoir obtenues de nous a ceste fin, lesquelles, encore que nous les leur eussions accordées, nous ne voulons ne entendons pour le regard avoir lieu ne sortir aucun effect, attendu mesmement que de laditte fourniture depend autant de la seureté et conservation de l'estat de l'Eglise que de tous les autres etats de nostre royaume, desquels nous avons pour leur regard tiré secours en nosdites affaires, comme d'eux qui sont a present refusant de contribuer en un effect si profitable, plus que requis et necessaire pour la conservation dudit pays et consequentement de tout nostredit royaume: nous, a ces causes, afin que par tels refus l'envitaillage et fourniture desdites villes et places fortes ne demeure en arriere, vous mandons et enjoignons par les presentes que, quelques exemptions que lesdits gens d'eglise puissent avoir obtenu de nous a ceste fin, vous ne cessiez a les cottiser et imposer pour l'effect desdites fournitures, ainsi que nos autres sujets habitans dudit pays, le plus justement et egallement qu'il vous sera possible, et les contraignez et faites contraindre a en payer leurs cottes et portions par toutes voyes et manieres deuz et accoutumez de faire en semblable cas, non obstant oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre differé, car tel est aussi nostre plaisir, nonobstant aussy les susdites exemptions et sans prejudice d'icelles et autres choses et quelconques autres ordonnances, restrictions, mandemens ou defences a ce contraires. Donné a Fontainebleau, le quatriesme jour de decembre l'an mil cinq cens quarante quatre et de nostre regne le trentiesme. Par le Roy, le sieur d'Annebault, mareschal et admiral de France, present: BOCHETEL. » (J 8, fol. 264 v°; J 9 fol. 436; indique dans J 1, fol. 163.)

Voici maintenant le second document, de huit jours postérieur: « François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre amé et feal le sieur de Matignon, nostre lieutenant en Normandie, salut et dilection. Comme nous ayons avise faire faire presentement en nostre pays de Picardie

ma justice, et sans l'advis et consentement des proches parens et amys de sesdictes filles, a contracté le mariage de deux de ses filles avec

une assemblee de huit a dix mille hommes de guerre pour l'execution de quelque entreprise que suposte, presentement a nostre service, et pour la nourriture de laditte assemblee son besoin, estant nostredit pays de Picardie et mange et si foible qu'il est pour les guerres qu'il a souffertes es années passées, faire mener des vivres en iceluy de nos autres pais ou il y en a en abondance et commodité comme en nostre pays de Normandie; nous, a ces causes et afin que l'execution de laditte entreprise, par faute desdits vivres, ne soit aucunement retardé ne reculé, vous mandons et enjoignons que par tels marchands que bon vous semblera, auxquels vous bailleerez vos lettres de congé et permission pour cet effect avec le vidimus de ces presentes, vous ayez a faire mener et conduire au port d'Estapes audit pays de Picardie ou la après, telle quantité de bleds, vins et autres vivres que verrez qu'il pourra bonnement et commodement faire pour la nourriture de laditte troupe, sans que pour ce lesdits marchands soient tenus payer aucune chose de nos droits de peages, passages et autres droits et subsides quelconques, desquels, a quelques sommes qu'ils se puissent monter, nous les ayons, attendu ce que dessus, quittés et deschargés, quittons et deschargeons par les presentes, et prenant toutefois par vous desdits marchands promesse et obligation de mener les susdits vivres audit port d'Estapes ou la après, et la les vendre et distribuer pour l'effect et nourriture d'icelle assemblee, suivant ce que leur en sera ordonné par nostre tres cher et amé cousin le sieur du Biez, mareschal de France, et d'en rapporter certifications dedans tel tems qu'il sera par vous avise et arresté. Mandons et commandons a tous nos baillys, seneschaux, capitaines, maîtres, eschevins, gouverneurs et gardes de villes, citez, chasteaux, ports, peages, passages, jurisdictions et detroits, et a tous nos autres justiciers et officiers et sujets, que lesdits marchands menans et conduisans lesdits vivres et portans nostredit congé et permission avec le vidimus de cesdites presentes, ils fassent, souffrent et laissent passer par leurs pouvoirs, jurisdictions et detroits, franchement et quittement, etc. Donné a Fontainebleau, le douziesme jour de decembre l'an de grace mil cinq cens quarante quatre et de nostre regne le trente et uniesme. » (J 8, fol. 266; J 9, fol. 437 v°; indique dans J 1, fol. 163.)

1. Nicolas de Grosparmy, appelé Jean par le comte Hector de la Ferrière, survit par le *catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, baron de Fiers, après avoir épousé Jacqueline de Sillans, étant mort mai 1547, laissant deux filles: Anne et Jeanne. Un an après, François I<sup>er</sup> avait écrit à sa veuve qu'il consentait au mariage de l'aînée avec François d'Orsonvillers, si le conseil de famille était du même avis. Les fiançailles furent célé-

deux enfans masles du sieur de Tracy<sup>1</sup>. Et pour ce que je veulx entendre a la verité comme il va dudict affaire, je vous pryé. Monsieur de Matignon, commander au juge du lieu ou ladicte de Sillans est demourant, qu'il ayt a secretement et diligemment s'en informer; et au demourant donnez ordre que, si tost que lesdictes informations auront esté faites, elles soyent envoyées feablement closes et seellées a moy ou aux gens de mon Conseil privé<sup>2</sup>. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escrypt a Fontainebleau, le XXI<sup>e</sup> jour de decembre MV<sup>e</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

Au verso : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

brées, mais le fiancé s'étant immisné dans la garde des mineures, le Roi étoit revenu sur sa décision et avoit ordonné, le 25 mai 1542, qu'elles fussent conduites à Alençon, auprès de Marguerite d'Anjou. Jacqueline de Sillans se fit cependant rendre ses enfans et les fiançailles furent brisées. Le 22 juin 1544, François I<sup>er</sup> confia les mêmes mineures à Richard de Pellevé, baron de Tracy *Catologue*, n<sup>o</sup> 25108, que nous connaissons déjà. Cf. C<sup>o</sup> Hector de la Ferrière, *Histoire de Flers*, p. 40 à 43.

1. L'aîné, Jean de Pellevé, épousa Anne Gosparmy, devint baron de Flers et fut tué au combat de Port-de-Piles en 1562; son frère Henri, fut le mari de Jeanne de Gosparmy, hérita de la baronnie de Flers et mourut en 1594. Sur ce dernier, cf. A. Surville, *Histoire de Pellevé, baron de Flers; son rôle dans les guerres de religion (1500-1594)*.

2. Les informations présentées par le Roi furent sans doute favorables à la famille de Pellevé, car des lettres patentes, en date du 18 février 1547, confèrent la garde des mineures à Louise du Grapet, veuve de Richard de Pellevé, et autorisèrent la célébration des deux mariages proposés dès que les jeunes filles auroient atteint l'âge nubile. Cf. H. de la Ferrière, *Histoire de Flers*, p. 43; *Catologue*, n<sup>o</sup> 25295.

CLXIV. — 1543, 10 janvier. — Fontainebleau.

## DU MÊME.

Original : J 46, f.-l. 10.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 79 v<sup>o</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Vous aurez veu ce que mon cousin l'admiral vous aura escrypt pour ne permettre de tirer aucuns vivres hors vostre gouvernement<sup>3</sup>, a quoy je m'asseure que vous sçavez très bien pourveoir selon la commodité d'icelluy. Mais, pour autant que je fais presentement dresser une assemblée de huit ou dix mille hommes en Picardie, pour executer quelque entreprise qui touche grandement mon service et non moins le bien et secreté de mon pais de Normandie que de celluy de Picardie, et qu'il sera très mal aisé, estant ledict pais de Picardie tant mangé et foulé de la guerre qu'il a

3. La lettre de l'amiral d'Annebault, à laquelle il est ici fait allusion, devait accompagner les lettres patentes du 7 janvier 1545, dont voici le texte : « François, par la grâce de Dieu, roy de France, a nostre amy et feal le sieur de Matignon, nostre lieutenant en Normandie, salut et dilection. Comme nous ayons esté averti que plusieurs marchands nos subjets, outre et par dessus les prohibitions et defences par nous faites de ne trafiquer avec les Angloys, nos ennemis, pour l'avance insupportable qu'ils ont de gaigner et faire leur profit par leulx, trafiquent ordinairement avec eux es isles de Gerzay et Guernzey, chose qui pourroit estre cause, outre les autres grands inconvénients et dommages que nous et la chose publique de nostre royaume en pourrions recevoir, que ledits Angloys, par telle conversation, communication et trafic, seroient ordinairement avertis... (accuse) de nostre royaume et de tous les préparatifs et entreprises qui se pourroient dresser de deça a l'encontre d'eux, a quoy il est plus que requis et nécessaire faire promptement pourvoir pour le bien de nostre service; nous, a ces causes, voulons et vous mandons que vous ayez a nous informer, ou par tels gens suffisans et ydoines que pourrez commettre et depescher en vostre bon, loyable, innocent secrettement, diligemment et bien, de ceux desdits marchands nos subjets qui ont trafiqué et trafiquent avec

esté ces années passées, qu'il puisse, sans estre d'ailleurs secouru, nourrir pour ceste heure et supporter de vivres ladicté assemblée, vous adviserez, Monsieur de Matignon, d'admonester quelques marchans dudit pais de Normandie de mener bledz, vins et autres vivres audict pais de Picardie <sup>1</sup> et s'il est possible au port d'Estappes et la auprès, pour les y vendre et distribuer aux lieux et ainsi qu'il sera advisé par mon cousin le mareschal du Biez, qui donnera ordre de les en faire si bien paier et vendre a si bonne raison qu'ilz auront occasion d'estre contans, en prenant toutesfois promesse d'eulx de ne les mener ailleurs et de rapporter certification de mondict cousin le mareschal du Biez comme ilz les auront venduz la et non ailleurs. Et semblablement, si mondict cousin trouvoit des marchans en Picardie, qui pour cest effect voulzissent entreprendre d'en aller querir audit pais de Normandie, vous leur permettez d'en tirer, sans incommoder vostre dict gouvernement, telle quantité que entre vous et mondict cousin le mareschal du Biez, auquel j'escripzt vous en escripre, sera advisé et non pour autre respect. Et il sera donné ordre d'en faire venir de Guienne et Bretagne, pour en secourir et remplir ce que en aura esté tiré et osté dudit pais de Normandie. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous

lesdits Angloys, et ce pendant donnez ordres et pourvoyez a faire cesser ledit trafic, conversation et communication d'entre nosdits sujets et lesdits Angloys, de sorte qu'il n'en puisse avenir inconvenient a nos affaires; et l'information ou informations, qui auront esté faites par vous ou vosdits commis et deputtez, renvoyez ou faites renvoyer par devers nous ou les gens de nostre Conseil privé, pour, après le tout veu, estre ordonné ainsi que de raison. Car tel est nostre plaisir. De ce faire vous avons donné et donnons pouvoir, etc. Donne a Fontainebleau, le septiesme jour de janvier l'an de grace mil cinq cents quarante quatre et de nostre regne le trent et uniesme. Par le Roy : ne LAURENCE. » J. 8, fol. 263; J. 9, fo. 434 v<sup>o</sup>.)

1. C'est le renouvellement des instructions déjà données le 12 décembre 1544, que nous avons imprimées dans la note 5 de la p. 108.

ait en sa garde. Escript a Fontainebleau, le x<sup>e</sup> jour de janvier MV<sup>e</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

DE LAURESPINE.

*Au verso:* A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXV. — 1545, 11 janvier. — Fontainebleau.

### DU MÊME.

Original : J. 46, fol. 11.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J. 10, fol. 80.

Ind. : J. 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. Vous auez veu ce que je vous ay dernièrement escript pour trouver moien d'envoyer quelques vivres en Picardie pour la nourriture de l'assemblée que je y fais faire. Et pour autant que c'est chose necessaire, et le plus tost que faire se pourra est besoing y pourveoir, je vous prie adviser de trouver marchans pour cest effect; et suivant les lettres patentes que je vous envoie, donnez leur congé d'en mener au port d'Estappes ou la auprès, le plus a propoz qu'il sera possible, en les tenant quites de tous peages et subsides; et plus tost, si vous voiez qu'ilz en fissent difficulté, accordez leur quelque petit prouffict que je leur donneray, usant en cela de vostre bon et advisé mesnage, comme je suis seur que scaurez bien faire et que j'ay en vous fiance. Qui ne gardera de vous en dire autre chose, sinon que vous escripviez a mon cousin le mareschal du Biez l'ordre que vous y auez donné, et qu'il vous advertisse aussi de la quantité dont il aura affaire; mais il fault que lesdits marchans vous baillent souveneté de ne les mener ailleurs ne pour autre respect, a quoy je suis seur que

vous sçavez bien pourveoir. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Escript a Fontainebleau, le xi<sup>m</sup><sup>e</sup> jour de janvier MV<sup>c</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXVI. — 1545, 13 janvier. — Fontainebleau.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 12.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 80 v<sup>o</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie un double du traicté de paix fait et conclud entre l'Empereur, mon beau frere, et moy, le xviii<sup>m</sup><sup>e</sup> jour de septembre dernier<sup>1</sup>, avec une commission pour assembler les Estatz de vostre gouvernement et par iceulx faire jurer l'entiere observation dudict traicté. Vous priant que, suivant le contenu esdicts traicté et commission, vous ayez a faire ladictte assemblée en vostre gouvernement au lieu le plus a propoz que faire se pourra, sans toutesfoys entrer pour ce en grans preparatifz, ne y appeller et convoquer que deux ou troys évesques et abbez les plus prochains de vous, avec le moindre nombre des autres gens desdicts troys Estatz qu'il sera possible; ausquelz vous ferez entendre le contenu oudict traicté de paix et jurer et promectre l'entiere observation d'icelluy. Et incontinent me renvoyez les serment et promesse, affin d'en fournir a mondiet

1. C'est le traité de Crépy-en-Laonnois, déjà annoncé par la lettre du 25 septembre 1544.

bon frere, ainsi qu'il est contenu oudit traicté. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Fontainebleau, le xiii<sup>m</sup><sup>e</sup> jour de janvier MV<sup>c</sup> XLIIII.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXVII. — 1545, 13 janvier. — Fontainebleau.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 13.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 81.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Vous aurez veu ce que je vous ay par deux de mes lettres escript de donner ordre de faire mener quelque quantité de vivres en Picardie pour la nourriture d'une assemblée de gens de guerre que je y faiz presentement faire. A quoy je m'asseure que, ayant comme vous aurez par la entendu mon intention, vous ferez faire toute la diligence et chercherez tous les moienz que faire se pourra. Et pour autant que c'est chose très importante pour mon service et qui ne se pourroit executer ne parachever sans avoir de vostre cousté secours de vivres, j'ay encores fait expedier une permission a ung cappitaine qui est en Picardie de tirer de vostre gouvernement certaine quantité de vivres pour ledict effet, suivant laquelle je veulx que, oultre l'ordre que vous y avez donné de vostre part, vous luy faciez bailler tout le moien que vous pourrez pour recouvrer lesdicts vivres en vostre dict gouvernement; vous advisant que j'ay fait expedier mes lettres patentes de permission generale a tous marchans de

Bretaigne, Guienne et autres endroitz, estans sur la marine et fleuves, que pevent descendre en Normandie pour y mener tous vivres franchement et quietement de tous peages, et ordonné a mes lieutenans generaux et gouverneurs des lieux les laisser sortir de leurs gouvernemens pour ledict effect, en baillant caution de les mener en Normandie et non ailleurs. Qui me fait esperer que vous en aurez dedaus peu de jours en grande abondance. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Escript a Fontainebleau, le xv<sup>e</sup> jour de janvier MV<sup>e</sup> XLIII.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXVIII. — 1545, 17 janvier. — Jouy.

## DE JEAN-BAPTISTE ARCONA.

Original : J 46, fol. 94.

Molto magnifico signore mio osservatissimo. Monsignore nostro me scrissi eri comme Vostra Signoria era arivatto. De che mi dole fina a l'anima non essermi trovato la per insieme ragionare de cosse assai che mi restano a dirli. Pur se Vostra Signoria è per partire presto per la strada de Paris, ha de passare par la Ferté, ove non li ha che due pichole legue, dove sono ; per tanto la supplicho avvertirmi per il presente portatore quale cenatta o quale disnata la li sera afine me li trovi, che tropo mi fastidiria la ritornasse nel paese senza vederla, che non so quanto haria poi commodita di vederla. Pur in questo mezo, la supplicho, se la se è ricordata

di me verso Moussur lo mareschal, avissamente. Che sara la fine, esperando vederla in passando. Il presente, per il quale ho volluto mandare il tercollo, non per il lachayo, comme Monsignore mi haveva mandatto, afine non li facesse qualche mallo. Et a Dieu, al quale prego darli quello chel suo core desiderera. De Joy, al 17 zenaro 1544.

Di Vostra Signoria afecionatissimo amico per servirla et obedirla.

JO. BAPTISTA ARCONA.

*Au verso* : Moussur de Matignon.

CLXIX. — 1545, 25 janvier. — Fontainebleau.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 14.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 19, fol. 81 v<sup>o</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Desirant singulierement pourveoir et remedier aux abus qui se sont cy devant faitz, a la grande charge, foulle et oppression de mon peuple, aux levies des gens de guerre a pied appelez advanturiers, qui ont esté mis sus pour mon service, et semblablement remedier aux meurtres, voleries et destroussiemens qui se font en mon royaume, j'ay sur ce fait les ordonnances que je vous envoie<sup>1</sup>, lesquelles je vous prie de vostre part faire publier par tous les lieux et endriez de mon pais de Normandie ou besoing sera, et

1. Ces ordonnances ne paraissent pas avoir été conservées. Elles ne figurent, en tout cas, ni dans les anciens inventaires des archives des Matignon, ni dans le *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*.

icelles garder, observer et entretenir selon leur forme et teneur. Et vous me ferez très grant plaisir. Et a tant, je prieray Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Fontainebleau, le xv<sup>me</sup> jour de janvier MV. XLIII.

FRANÇOIS.

BAYARD.

Au verso : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie<sup>4</sup>.

CLXX. -- 1543. 3 mars. -- Chambord.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 15.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 82.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je vous pryé faire incontinent cryer et publier par tous les lieux et endroitz de mon pays de Normandie que besogin sera, que tous les hommes d'armes et

1. Quelques jours plus tard, le 3 février 1545, François I<sup>er</sup> adressait de nouvelles lettres patentes en vue d'une demande d'argent à présenter aux Etats de Normandie. En voici l'analyse d'après J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 5 une copie contemporaine s'en trouve à la Bibl. nat., fr. 21427, n<sup>o</sup> 18; cf. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 33181 : « Commission du roy François adressée « a nostre très cher et très amé « fils le Dauphin, duc de Bretagne, gouverneur et nostre « lieutenant general en nostre pays et duché de Normandie, a nostre cher et amé cousin le s<sup>r</sup> d'Annebault, « chevalier de nostre ordre, mareschal et amiral de France « et nostre lieutenant general au gouvernement de nostre « dit pays et duché en l'absence de nostredit fils, et « nostre amé et feal conseiller et chambellan ordinaire le « s<sup>r</sup> de Matignon, nostre lieutenant general au gouvernement de nostredit pays en l'absence de nostredit « cousin, et nostre amé et feal conseiller en nostre conseil privé M<sup>rs</sup> Pierre Remon, 1<sup>er</sup> president en nostre conseil de parlement a Rouen, etc., pour se trouver aux Etats

archers de mes ordonnances estans soubz les charges et conduictes de mes cousins les duc de Vendosmois<sup>2</sup>, conestable<sup>3</sup>, mareschal du Biez<sup>4</sup> et Rochepot<sup>5</sup> et des sieurs de Villebon<sup>6</sup>, Heilly<sup>7</sup> et Dampierre<sup>8</sup>, ayent a se retirer et

de Normandie assignez a Rouen au 1<sup>er</sup> jour de mars prochain, afin de demander auxdits Etats 146,568 livres pour la part que doit porter la Normandie de 600,000 livres que Sa Majesté impose sur ses sujets, outre les 4 millions de taille qu'il a imposez cette année. Cette augmentation estant faite a cause que le Roy met sur pied deux armées en Normandie, l'une de mer et l'autre de terre, pour faire teste aux Anglois qui n'ont pas voulu faire la paix. Sa Majesté envoie aussy des troupes en Escosse et fait passer bon nombre de galieres et de vaisseaux ronds de la mer du Levant a celle du Ponent pour sadite armée. A Fontainebleau, le 3 de fevrier 1544 et du regne du Roy le 31<sup>e</sup>. »

2. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Voir ci-dessus, p. 79, note 4.

3. Anne de Montmorency.

4. Le mareschal Oudart du Biez, nommé pour la seconde fois sénéchal et gouverneur du Boulonnais le 1<sup>er</sup> novembre 1544 *Catalogue*, n<sup>o</sup> 14188; était aussi, depuis le 27 décembre 1542 *Idem*, n<sup>o</sup> 24927, lieutenant général du Roi au gouvernement de Picardie. Voir ci-dessus, p. 68, note 1.

5. François de Montmorency, s<sup>r</sup> de Rochepot voir ci-dessus, p. 31, note 2. Il avait été aussi, nous le rappelons, jusqu'au moins en septembre 1537, lieutenant general au gouvernement de Picardie, puis, en 1538, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France.

6. Jean d'Estouteville, seigneur de Villabon, nommé bailli de Rouen le 10 juin 1522 *Catalogue*, n<sup>o</sup> 47486, lieutenant général du Roi en Normandie en 1527 *Idem*, n<sup>o</sup> 2349, capitaine de Rouen le 15 juin 1531 *Idem*, n<sup>o</sup> 20214, prévôt de Paris le 1<sup>er</sup> mars 1534 *Idem*, n<sup>o</sup> 6786; il était remplacé dans ce dernier office le 1<sup>er</sup> mars 1542 : n<sup>o</sup> 12376. Il avait reçu également le gouvernement de Saint-Pol en 1538 n<sup>o</sup> 10108 et il exerçait celui de Théroutan dès février 1544 n<sup>o</sup> 13641. Lorsqu'il mourut 18 août 1565; cf. G. de la Morandière, *Histoire de la Maison d'Estouteville*, p. 633, ce fut fini de la représentation mâle des d'Estouteville.

7. Adrien de Pisseleu, s<sup>r</sup> d'Heilly ou Heilles et de Bailleul-sur-Thérain, frere de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François I<sup>er</sup>. Le P. Anselme, t. VIII, p. 747, cite de lui trois quittances, l'une du 12 juin 1544, où il se qualifie d'écuyer ordinaire du Roi et capitaine de 50 lances fournies des ordonnances du Roi; les deux autres, des 3 octobre 1544 et 19 mars 1547, où il porte le titre de capitaine et gouverneur de Hesdin et de Beauquesne. Il mourut le 8 février 1559.

8. Claude de Clermont, baron de Dampierre, gentil-



rendre, sans nulz excepter, en la meilleure et plus grande dilligence qu'ilz pourront, en mon pays de Picardye, pour y faire leur prochaine monstre et y tenir pour quelque temps garnison es lieux qui pour cest effect leur seront ordonnez par mondict cousin le duc de Vendosmoys, gouverneur et mon lieutenant general oudit pays, et ce sur peyne d'estre cassez. Et sur ce faisant fin, pryé a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Chambort, le III<sup>e</sup> jour de mars l'an MV<sup>c</sup>XLIII.

FRANÇOIS.

BAYARD.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CLXXI. — [1545], 23 mars. — Amboise.

DE CLAUDE D'ANNEBAULT,

MARÉCHAL ET AMIRAL DE FRANCE.

Original : J 46, fol. 139.

Monsieur de Matignon. Je vous advertiz que le paiement des compaignies que le Roy veult faire paier est despesché, mesme celluy de la myenne, dont la monstre se fera le douziesme du mois prochain. Par quoy vous regarderez le lieu ou plus a propos elle se pourra assembler, tant pour le soullagement du puple que la comodité des gens d'armes, suivant ce que par cy devant je vous ay desja escript, et ainsi que plus au long vous entendrez par Harcourt, present porteur. Quy me fera faire fin, me recomandant bien a vous, priant a Nostre Seigneur

homme de la chambre du Dauphin. Il avait reçu, le 1<sup>er</sup> juillet 1544, commission de la charge de colonel general des Grisons (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 25113).

vous donner ce que desirez. De Amboise, le xxiii<sup>e</sup> mars<sup>1</sup>.

Vostre entierement bon amy.

C. D'ANNEBAULT.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon.

CLXXII. — 1545, 23 mars. — Écamp.

DE JÉRÔME BELLARMATO.

Original : J 46, fol. 95.

Illustrissimo signor mio. Io ho veduto le cose di Fechan. Et veramente, quanto a la discesa de li nimici, la costa sta assai bene et maxime per quello che di presente ci si puo fare. Bene è vero che l'avre si potra un giorno meglio aconciare, come io divisaro con Vostra Signoria; io ho ordento alcune cose, che fra sei giorni saranno fatte. Vostra Signoria li potra solecitare con lettere o personalmente, come le piacera : haverieno di bisogno di due peze di artigliaria, come sarreno meze coluvrine, ma ancora quando queste, che gli hanno, sieno monite di ballotte et polvere, se la passarano. Io faro a xi. hore a cavallo per essere questa sera, s'io porro, a Gratia, ove io expettaro Vostra Signoria, a laquale quanto posso humilmente mi raccomando, supplicandola che si degni recomandarmi a Mons<sup>r</sup> di San Polo, mio padrone. Di Fechan, alli xxv. di marzo, a hore ix. nel XLIII<sup>e</sup>.

Di Vostra illustrissima Signoria servidore il

BELLARMATO.

*Au verso* : Illustrissimo Mons<sup>r</sup> di Matignon, [luten]ente gienerale al gover[namento di] Normandia, a Vallemou.

<sup>1</sup> La Cour était depuis la veille 22 mars 1545 à Amboise.

CLXXIII. — 1545, 10 avril. — Amboise.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original disparu; se trouvait au XVIII<sup>e</sup> siècle dans J 46, d'où il a été détaché depuis.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle: J 10, fol. 87 v<sup>o</sup>.

Ind.: J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Pour ce que j'ay deliberé de me servir de brief des compagnies de mes cousins d'Estouteville, de Montpensier<sup>1</sup> et admiral<sup>2</sup>, et des sieurs de Botieres<sup>3</sup>, baron de Carton<sup>4</sup> et de la Meilleraye<sup>5</sup>, a ceste cause, je vous prie faire incontinent publier par tous les lieux et endroits de mon pays de Normandie que besoing sera, que tous les hommes d'armes et archiers desdictes compagnies, sans nul excepter, ayent a se retirer et rendre dedans le vingtiesme jour de may es garnisons qui leur ont esté ordonnées es villes et pays cy après nommez, sans en bonsger, partir ni desloger, sion pour marcher quant et ainsi qu'il vous sera par moy mandé; et ce sur peine d'estre

1. Louis II de Bourbon, d'abord prince de la Roche-sur-Yon, comte, puis, dès février 1539 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 10875), duc de Montpensier. En 1544, il avait été, conjointement avec le prince de Melphé, lieutenant général du Roi à l'armée de Champagne *Idem*, n<sup>o</sup> 25104 et 25116. Né le 10 juin 1513, il mourut le 23 septembre 1582. Il a déjà été question de lui ci-dessus, p. 56, note 4.

2. Claude d'Annebault.

3. Guigues Guiffrey, sr de Bouffières et du Thouet, bailli de Savoie, lieutenant général du Roi en Piémont, gouverneur de Turin, etc. Le 41 août 1536, il avait reçu ses provisions de capitaine d'une compagnie de cinquante lances *Catalogue*, n<sup>o</sup> 8605, qui, dix-huit mois plus tard, prêtait garnison à Limoges *Idem*, n<sup>o</sup> 9787. après avoir été en Piémont n<sup>o</sup> 29989.

4. Joachim de Chabannes, baron de Carton. Après la mort du duc d'Albany, il avait reçu, 1536 la charge de cinquante sur les cent lances dont se composait sa compagnie (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 8521). M. de la Fayette s'était vu attribuer les autres.

5. Charles de Moy, sr de la Meilleraye, avait reçu, le 21 mars 1525, la charge de capitaine de cinquante lances provenant de la compagnie du feu maréchal de Chabannes (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 18182).

cassez et grièvement pugnyz. C'est assavoir ceux de la compagnie de mondict cousin d'Estouteville, au Mans et es environs; de celle de mondict cousin de Montpensier, au pays du Perche; de celle de mondict cousin l'admiral en Normandie, et Botieres a Bonneval et es environs, et Carton a Chartres et es environs, et de la Meilleraye a Heu et es environs. Et sur ce faisant fin, prie a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Amboise, le x<sup>e</sup> jour d'avril MV<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BAYARD.

Adresse: A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXIV. — 1545, 2 mai. — Romorantin.

DU MÊME.

Original: J 46, fol. 22.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle: J 10, fol. 88.

Ind.: J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie troys paquetz et despesches, que le sieur de Thays<sup>6</sup>, general des gens de pied françoys, faict aux capitaines la Moyenne, qui est au païs de Caulx ou il fait sa levée, a Renouard<sup>7</sup>, qui faict sa levée es environs de Lizieux, et aux capitaines

6. Jean de Taix ou Thais, gentilhomme de la chambre du Roi, d'abord 1537 capitaine de cheval-légers (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 9020, 9801, etc.) et lieutenant de la compagnie du duc d'Estouteville (1539-1541), fut pourvu, le 1<sup>er</sup> mai 1543, de l'office de colonel général de l'infanterie française en remplacement du comte de Brissac *Idem*, n<sup>o</sup> 2492. Ses provisions lui avaient été renouvelées le 4<sup>er</sup> octobre 1544 *Idem*, n<sup>o</sup> 25116. Il fut plus tard (4 mars 1546) grand-maitre et capitaine général de l'artillerie *Idem*, n<sup>o</sup> 25247) et le lendemain il reçut la charge de lieutenant général du Roi en Picardie *Idem*, n<sup>o</sup> 25249. Il mourut en 1553.

7. Ce capitaine Renouard avait reçu commission, le

Carouen et Saultrice, qui viennent de Bretagne droit à Honnefleür, suivant ce qui leur a esté cy devant mandé; par lesquelles despesches il leur fait sçavoir que, ou lieu de mener leurs bandes audict Honnefleür, ilz les rendent à Abbeville ou es environs, dedans la fin de ce moys. Vous donnerez ordre de leur faire tenir lesdicts pacquetz, c'est assavoir ausdicts la Moyenne et Renouard es lieux ou ilz font leursdictes bandes, et ausdicts Carouen et Saultrice quand ilz arriveront près dudict Honnefleür, a ce que chacun d'eulx ne faille de prendre ledict chemyn d'Abbeville et se y rande au temps dessusdict, leur faisant dresser estappes<sup>1</sup>, a ce qu'ilz n'aient occasion de s'escarter et tenir les champs. Et sur ce faisant fin, prie a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Romorentin, le deuxiesme jour de may mil V<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOYS.

BAYARD.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CLXXV. — 1545, 26 mai. — Illiers.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 23.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 88 v<sup>o</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Encores que j'aye ordonné ne faire fournir les estappes qui se font en Normandie pour le passage des gens de guerre, que j'ay delibéré faire embarquer sur

22 décembre 1544, pour rennir 300 fantassins sous une enseigne (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 22936).

1. Le 22 mai suivant, Joachim de Matignon, agissant en qualité de lieutenant général du Roi, ordonna au s<sup>t</sup> de

mon armée de mer, que de beuf et mouton, et qu'il est a craindre que les chetz des bandes et autres gentilzhommes qui sont parmy ne s'en contentassent, et que ce-la leur donnast occasion de s'escarter par les villaiges, qui ne se pourroit faire sans grande foule de mon peuple. Je veulx et vous pryé donner ordre et commander que en chacune desdictes estappes y aye provision de quelques pieces de poullailles et lardz, et que a chacune bande de mil hommes de pied ou de cent hommes d'armes passans par lesdictes estappes soyt fourny et baillé, oultre ledict beuf et mouton, cent pieces de poullailles et deux cens livres de lart seulement, chose qui ne pourra revenir a grande charge pour le pays et sera cause d'esviter beaucoup de desordre. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Illiers, le xxvi<sup>me</sup> jour de may MV<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant au gouvernement de Normandie.

CLXXVI. — 1545, 7 juin. — Argentan.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 24.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 89.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. J'ay donné charge au sieur de Thayz, que j'envoye par dela pour veoir en quel estat y sont toutes choses et m'en rapporter nouvelles, de vous dire et faire entendre aucunes choses de ma part; dont je vous

Bray de conduire et faire delivrer les etapes à 10.000 hommes de pied, que le Roi faisait venir de la Guyenne au Havre (J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 2 v<sup>o</sup>).

prie le croire comme vous feriez moy mesmes. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Argentan, le vii<sup>e</sup> jour de juing MV<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOIS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso :* A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXVII. — 1545, 14 juin. — Argentan.

DU MÊME.

« A MM. DE MATIGNON.

MON LIEUTENANT GENERAL EN NORMANDIE,

ET DE LA MEILLERAYE.

VISAMIRAL DE FRANCE ».

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

« *Le roy François leur mande que des 3.000 pionniers qu'il a fait lever pour son armée de mer et qui seront tous en Normandie le 15 ou 20 de ce mois, ils en employent les plus habiles a faire des... (sic), a retirer ses galeres qui viennent du Levant, et les autres a travailler aux fortifications du Havre. — A Argentan, le 14 de juin 1545.* »

CLXXVIII. — 1545, 14 juin. — Argentan.

DU MÊME,

A M. DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 25.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 19, fol. 89 v<sup>o</sup>.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. Oultre ce que je vous escriptz par mon autre lettre a vous et au sieur de la Meilleraye, je vous advise que, ainsi que

la depesche s'en faisoit, est arrivé le sieur de Thaiz, duquel j'entendray amplement ce jour d'huy tout ce qu'il a fait par dela, pour vous y estre incontinant satisfait et respondu. Et ce pendant, pour ne perdre temps, ay advisé vous faire presentement depescher et vous envoye la commission pour faire lever et mettre sus en vostre gouvernement ce qui sera necessaire pour les vivres des gens de pied que je veulx faire embarquer sur mon armée de mer, durant douze jours que pourra durer leur sejour es environs des lieux ou se fera ledict ambarquement, affin que vous y faictes pourveoir en toute dilligence<sup>1</sup>. Et neantmoins ay ordonné vous estre faicte quelque avance de deniers, pour y satisfaire plus promptement; laquelle avance j'entendz estre remboursée sur les deniers qui proviendront de ce que vous mettrez, comme dict est, sus pour ledict effect; et que semblablement vous faictes sur ce remettre et remplir les vivres que vous avez ja, pour le mesme effect, tirez des chasteaux de Caem et Arques, en maniere que lesdictes places ne demourent despourveues. Priant Dieu, Monsieur de Mati-

1. Voici cette commission, adressée, avec la date de la veille, à Joachim de Matignon, pour assurer le ravitaillement des troupes assemblées au Havre et aux environs, en attendant leur embarquement sur la flotte qui devait les conduire sur les côtes d'Angleterre : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre ame et feal le sire de Matignon, nostre lieutenant en Normandie, salut et dilligence. Comme nous ayons donné ordre de faire marcher en nostre pays de Normandie jusques au nombre de vingt cinq mille hommes de pied, pour ceux embarquer sur nostre armée de mer, et ayant considéré que avant que avoir fait faire la monstre et aussy l'embarquement desdits gens de guerre, il sera force qu'ils sejourneront au Havre de Grace et es environs des lieux ou se feront lesdites monstres et embarquement quelque tems, comme dix ou douze jours, au moyen de quoy est besoin, pour garder que pendant ledit tems ils ne s'escartent et tiennent les champs a la fouille et oppression de nostre pauvre peuple, faire faire amas et provision des vivres qui seront necessaires pour les nourrir durant ledit tems, ce qui ne se pourroit si promptement et commodement recouvrer que du peuple dudit pays; nous, a ces causes, vous mandons et commandons par les presentes que vous ayez a aviser quelle quantite de vivres sera

gnon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Argentan, le xiiii<sup>e</sup> jour de juing MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOYS.

Je vous envoie une rescription du tresorier de mon espargne, pour recouvrer a Rouen six mille livres pour ladicte avance.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXIX. — 1543, 18 juin. — Saint-André.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 26.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 90.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. S'estant rendue en ce lieu la bende de trois cens hommes de pied, dont a la charge le cappitaine Kerrouen, j'en ay fait faire la monstre. Et encores qu'elle eust esté ordonnée pour marcher jusques en Picardye

requisse et necessaire pour la nourriture desdits vingt cinq mille hommes de pied durant ledit tems et icelle asseez et imposez ou faites incontinent asseoir et imposer sur toutes les elections dudit pays de Normandie, le plus justement et egallement que faire se pourra; et ce fait, contraignez ou faites contraindre ceux qui y auront esté par vous assis, cotisez et imposez, a en fournir leurs cottes et portions dedans le tems qu'il leur sera pour ce faire prefix et limite, par toutes voyes et manieres deuz et accoutumez pour nos plus expres et importantes affaires, nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons, attendu l'urgente necessité desdites affaires, estre aucunement differé ne retardé, non obstant aussy quelconques inhibitions, ordonnances ou defences que pourrions avoir fait expedier contraires a la teneur de cesdites presentes, car tel est nostre plaisir. De ce faire vous avons donné et donnons plein pouvoir, etc. Donné a Argentan, le xiii<sup>e</sup> jour de juin, l'an de grace MV<sup>e</sup> XLV, et de nostre regne le trente et uniesme. Par le Roy : DE LAUBESPINE. » J 8, fol. 272; J 9, fol. 244 v<sup>o</sup>; ind. dans J 1, fol. 163.

avecques les autres du sieur de Thauz. attendant l'embarquement, toutesfoys, ayant nouvelles que celles qui viennent de Guyenne sont desja prochaines d'icy, pour ne travailler point celledict Kerrouen, j'ay advisé le faire marcher au Havre de Grace et aller par les estappes qui sont dressées jusques a la traverse de celles qui sont ordonnées pour le passage des Gascons : lesquelles, je pense, il pourra prendre près Jumieges. Et affin que ladicte bende soit recuee esdictes estappes des Gascons et nourrye en payant, je vous pryé, incontinant la presente recuee, escrire sur lesdictes estappes que l'on leur baille vivres pour leur argent, a pris raisonnable; et ce pendant adviser quelque lieu pour les loger près dudit Havre de Grace, et leur faire faire provision de vivres, ou ilz soient nourriz en payant, attendant ledict embarquement. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Saint-André, le xviii<sup>e</sup> jour de juing MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXX. — [1545], 20 juin. — Falaise.

#### DU DAUPHIN HENRI.

Original perdu; se trouvait au xviii<sup>e</sup> siècle dans le registre J 46, d'où il a été enlevé.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 101.

Monsieur de Matignon. Messieurs d'Aumale<sup>1</sup> et de Rheims<sup>2</sup>, mes cousins, m'ont fait enten-

1. François de Lorraine, comte d'Aumale, plus tard duc de Guise; ne le 17 fevrier 1520, il devait succomber sous les murs d'Orleans le 24 fevrier 1564. Il avait alors l'office de grand-maitre de France et la charge de lieutenant general du royaume.

2. Charles de Lorraine, ne le 17 fevrier 1525, fut

dre la sauvegarde que mon cousin Monsieur de Guise<sup>1</sup>, leur pere, a obtenu du Roy et de moy en ses terres d'Ellebeuf et de Rottot, nonobstant lesquelles vous avez fait assiette de garnison esdites terres. A ceste cause, Monsieur de Matignon, desirant pour les grands et vertueux services qu'ils ont faits au Roy, comme sçavez, qu'ilz soient bien et favorablement traitez, mesmement qu'ils n'ont pais<sup>2</sup> en l'obeissance dudit sieur, qui au moyen des guerres dernieres ne soit du tout ruiné et pillé, je vous ay bien voulu prier que<sup>3</sup> pour l'amour de moy vous veuilliez changer ladite garnison, vous assurant que me ferez bien grand plaisir, que je ne mettray en oubli quand de quelque chose me voudrez requerir. Et sur ce, je prieray Nostre Seigneur, Monsieur de Matignon, qu'il vous tienne en sa sainte garde. De Falaise, le xx<sup>e</sup> jour de juin.

HENRY.

LONDET.

*Adresse* : A Monsieur de Matignon, lieutenant pour le Roy, mon seigneur et pere, en ses pays et duché de Normandie.

CLXXXI. — 1543, 20 juin. — Falaise.

## DE FRANÇOIS DE LORRAINE.

COMTE D'AUMALE.

Original : J 46, fol. 168.

Monsieur de Matignon. Les officiers et subjectz de Monsieur mon pere en ses terres

nommé, le 6 fevrier 1538, archevêque de Reims, sur résignation de son oncle Jean de Lorraine. Le 27 juillet 1547, il devait recevoir la pourpre cardinalice. Il mourut le 26 decembre 1574.

1. Claude de Lorraine, premier duc de Guise, grand-veneur de France depuis au moins 1531, nommé gouverneur de Bourgogne le 3 juin 1543, après l'avoir été de Champagne, voir ci-dessus, p. 108, note 3.

2. « Pris », dans J 40.

3. « Et », dans J 40.

d'Ellebeuf et de Rotot sont icy venuz devers moy me faire entendre l'assiette de garnison, que vous avez faite esdictes terres, nonobstant la sauvegarde du Roy et de Monseigneur le Daulphin. Et pour ce, Monsieur de Matignon, que mondict sieur et pere n'a terre qui ne soit pour le jour d'huy ruynée ou bien grandement foulée, et que cela tourne en consequence pour l'advenir, je vous pryé vouloir exempter lesdictes terres et changer ladite garnison en aultre lieu. Et je mettray ce plaisir avecques tant d'autres que vous m'avez faitz, pour les reconnoistre la ou j'en auray le moyen. Qui sera tousjours d'aussy bon cueur que je supplye le Createur, Monsieur de Matignon, vous avoir en sa très sainte et digne garde. De Falaise, le xx<sup>e</sup> jour de juin.

Vostre bon amy.

FRANÇOIS.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant pour le Roy en ses pais et duché de Normandie.

CLXXXII. — 1543, 21 juin. — Barbery.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 27.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 90 v<sup>o</sup>.Ind. : J 17, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. J'ay fait oyr en mon Conseil le cappitaine Salcedo<sup>1</sup>, sur ce que vous luy aviez donné charge me faire entendre pour le fait de l'estappe du sejour au Havre des gens de guerre qui se doivent embarquer. Sur quoy, après que toutes choses y ont esté bien debattues, a esté advisé vous faire encores fournir la

1. Le capitaine Pierre Salcedo, d'origine espagnole obtint du Roi, en fevrier 1546, pour récompense de ses services, des lettres de naturalité *Catalogue*, n<sup>o</sup> 14789.

somme de six mille livres par prest et en avance, pour satisfaire au fait d'icelle estappe; et presentement vous est envoïe ladite somme. Semblablement, ayant ledict Salcedo fait remonstrer en mondict Conseil la petite provision qui se trouve avoir esté faite pour les breuvaiges de mon armée de mer, a esté advisé de faire faire encores achapt de deux cens tonneaux de vin et de quatre cens tonneaux de cytres, oultre ladite provision de madicte armée, ainsi que vous dira ledict Salcedo; dont je vous prie faire la diligence pour le recouvrement d'iceux, et en arrester les pris et marchez au meilleur et plus grant advantaige pour moy que vous pourrez. Et en cela usez de la diligence que vous sçavez y estre requise. Et afin que les marchans aient plus d'occasion d'estre contans de vous, je vous envoie presentement la somme de trois mil livres tournois, pour faire faire avance a ceux avecques lesquels vous conviendrez pour lesdicts n<sup>os</sup> tonneaux de vin et n<sup>os</sup> tonneaux de cytres; et du surplus de leur paiement y sera pourveu et baillé si bonne et seure assignation qu'ilz s'en devront contanter; voullans neantmoins que, ou [cas que] lesdicts marchans qui auront les vins se rendroient difficiles a faire marché raisonnable, vous en faictes arrester la jusques a deux cens tonneaux, afin que a faulte de ce madicte armée ne reçoive aucune incommodité, et puis il sera pourveu a leurdict paiement en m'en advertissant, et que desdictes trois mil livres vous en faictes faire l'achapt desdicts cytres, en maniere qu'il n'y ait aucun retardement; car, comme vous voiez, le temps nous commence grandement a presser. Qui est tout ce que je vous diray pour ceste heure, remettant le demeurant sur le sieur de Boltieres et ledict Salcedo, qui s'en vont amplement instruitz de mon intention sur tout ce que dessus, et aussi sur l'ordre que je veulx estre promptement donné pour verifïer la provision et amas de vivres que a fait faire le viconte de Dieppe pour l'advitailement de madicte armée, et ce

qu'il y en aura sur chacun vaisseau; dont je vous prie les croire et y adjoûter toy comme vous feriez a moy mesmes. PRIANT DIEU, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Éscript a Barbery, le xxv<sup>e</sup> jour de juing MVXLV.

FRANÇOIS.

DE LAUBESPESL.

Au verso : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXXIII. — 1545, 24 juin. — Barbery.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 29.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 91.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie presentement ce que j'ay arreisté de l'ordre que je veulx et entends estre doresnavant observé touchant la fourniture des gens d'armes de mes ordonnances en leurs garnisons, que je vous prie faire publier par tous les lieux et endroitz de mon pays de Normandie que besoing sera, et ledict ordre faire cy après entretenir, ensuyvir, garder et observer entierement. Et au demourant faictes publier a son de trompe et cry publicq que tous hommes d'armes et archers, sans nulz excepter, des compaignyes de mes enfans les Dauphin et due d'Orleans, et des sieurs de Borsy<sup>1</sup>, grant

1. Claude Goullier, seigneur de Boissy, chambellan et premier gentilhomme de la chambre du Roi, nommé grand-maître des arbalétriers le 16 mars 1545 (*Annales de France*, n<sup>o</sup> 6877). La phrase où son nom est en abrégé pourrait faire croire qu'il s'agit d'un grand-croisé de France. Le P. Anselme, t. VIII, p. 300, observe qu'il n'est entrepris que le 22 octobre 1545, après le décès du titulaire Jacques Gallois de Gennevilliers. A la date où nous sommes, ce dernier personnage était, en effet, grand-

escuyer<sup>1</sup>, de Maugiron<sup>2</sup>, de Brissac<sup>3</sup>, Rochedumaine<sup>4</sup> et d'Escars<sup>5</sup>, ayent a se retirer et rendre le plus tost que faire se pourra, et pour le plus tard dedans le xx<sup>me</sup> de juillet prochain, en mon pays de Picardie, pour y tenir garnison es lieux pour ce establys par mon cousin le duc de Vendosmois, y faire leurs prochaines monstres et ce qu'il leur sera ordonné pour mon service. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Barbery, le xx<sup>e</sup> jour de juing MV<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOYS.

BAYARD.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

écuyer, il porte encore ce titre le 23 fevrier 1546 : *Catalogue*, n° 14778).

1. Jacques de Grouilhac, dit Gahot, voir la note précédente. Sénéchal d'Armagnac dès 1516 (*Catalogue*, n° 16124), et du Quercy à partir du 25 fevrier 1517 (n° 16323), il possédait déjà au mois de mars 1516 la charge de capitaine général de l'artillerie (n° 16124). Il avait reçu celle de grand-écuyer de France le 23 mars 1526, n° 18748. Il avait exercé pendant quelques mois de l'année 1541 l'office de lieutenant général du Roi en Guyenne n° 12061 ; il allait recevoir, le 23 fevrier 1546, le même titre pour le Languedoc n° 14778.

2. Gui, s<sup>r</sup> de Maugiron, nommé bailli de Gévaudan le 19 mai 1529 (*Catalogue*, n° 3384) ; était déjà à cette date lieutenant général du Roi en Dauphiné. Il l'était encore au 21 septembre 1545 (n° 14575).

3. Charles de Gosse, seigneur de Brissac. Voir ci-dessus, p. 85, note 3.

4. Charles Tierredin, s<sup>r</sup> de la Roche-du-Maine. Pourvu, le 25 avril 1525, de l'office de maître des eaux et forêts de France, Champagne et Brie (*Catalogue*, n° 48264), office qu'il résigna promptement (n° 18520), il avait été nommé, le 11 août 1543, gouverneur et capitaine de Monzon n° 13265. Le 25 mai 1525, il avait reçu la charge de capitaine d'une compagnie de quarante lances (n° 18941).

5. François d'Escars, s<sup>r</sup> de la Vaugnyon, gentilhomme de la chambre du Roi, confirme, les 4 octobre 1532 et 27 septembre 1543, dans son office de maréchal et sénéchal de Bourbonnais (*Catalogue*, n° 3942, 14151 et 26645).

CLXXXIV. — 1545, 26 juin. — Troarn.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 30.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 91 v<sup>o</sup>.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. J'envoye par dela mon cousin, le prince de Melphe, mareschal de France<sup>6</sup>, present porteur, pour avoir l'oeil et pourveoir qu'il n'y ayt point de desordre quant les gens de guerre y seront arrivez ; aussi en faire faire les monstres et les faire embarquer au pris qu'ilz auront esté payez ; vous priant vous retirer par devers luy pour l'advertir de l'ordre que vous aurez donné pour leurs vivres, et entendre ce qu'il vous dira de ma part, dont vous le croyez comme vous feriez moy mesmes. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Trouart, le xxvi<sup>e</sup> jour de juing MV<sup>c</sup> XLV.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CLXXXV. — 1545, 6 juillet. — Tonques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 31.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 92.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. J'ay veu, par le memoire que vous avez envoyé à mon cousin

6. Jean Caraccioli, prince de Melphe. Voir ci-dessus, p. 93, note 8.



L'admiral<sup>1</sup>, qu'il vous est malaisé de recouvrer les troys cens tonneaux de sildre que je vous ay cy devant mandé achapter, avec deux cens tonneaux de vin, pour le renfort de l'envitaillement de mon armée de mer<sup>2</sup>, outre la charge que le viconte de Dieppe a dudict envitaillement, et qu'il vous sera beaucoup plus aysé convertir lesdicts sildres en vin; ce que je treuve très bon et vous pryé a ceste cause faire achapter et convertir lesdicts sildres en vin et en faire faire l'avance des deniers et ainsi que je vous ay cy devant ordonné faire pour lesdicts sildres, et en cela user de telle diligence que vous savez que l'affaire le requiert. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Toucques, le vi<sup>me</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV<sup>3</sup>.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

1. Claude d'Annebault avait reçu, le 27 juin 1547, sa nomination de lieutenant général du Roi en son armée de mer, chargée de combattre les Anglais et de faire une descente sur les côtes anglaises.

2. Par sa lettre du 21 juin précédent. Voir ci-dessus, p. 121.

3. La veille, pour empêcher la ruine du pays, eù de tous côtés, à la suite de l'armée, accouraient des vagabonds et gens sans aveu, François I<sup>er</sup> avait adressé à M. de Matignon le mandement suivant : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre amie et feal le sieur de Matignon, lieutenant general au gouvernement de Normandie, salut et dilection. Pour ce que aucuns gens de guerre, contre nos ordonnances, sans autorité et commission, viennent vivre par petites et grosses bandes comme vagabonds en aucuns lieux et endroits de nostre pays de Normandie, a la grande charge et foule de nos sujets et habitants d'icelle, dont, pour a ce pourvoir, soit besoin faire assembler la noblesse et communes

CLXXXVI. — 1547. 15 juillet. — Harfleur.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 32.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 92 v<sup>o</sup>.Incl. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie la commission que j'ay fait expedier pour vostre discharge des vivres que vous ferez delivrer sur mon armée de mer, laquelle vous verrez; suivant laquelle vous ferez venir devers vous le tresorier de la marine et aussi le cappitaine Salcedo, pour proceder a avoir la seureté qui vous est necessaire, selon le contenu de ladicte commission. Priant Dieu, Monsieur de Mati-

gnon, de nostre dit pays pour leur rompre le chemin aux pilleries, violences et exactions qu'ils font en portoutant faire sur nostre dit peuple; nous, à ces causes, vous mandons, commandons et expressément enjoignons que, quellement que vous saurez qu'il y aura aucuns trouppes desdits gens de guerre, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, venus en nostre pays de Normandie et vivans sur nos sujets d'icelle, sans autorité ou commission de nous, en quelques lieux et endroits que trouvez; pourront estre, lesquels ne feront compte d'eux retirer, vous faites assembler les nobles d'iceluy nostre dit pays, prevosts des marchaulx et communes d'iceluy par son de toquesme, et avec cette force leur courrez et faites courrir sus pour les tailler et mettre en pieces, comme ennemis de nous et de nostre roy, avec, de sorte que la force nous en demeure et que ce soit exemple a tous autres. Et afin que ton puisse remestre quel est en cela nostre vouloir et intention, et que chacun ne faille de s'assembler si tost qu'il sera par vous commandé pour le tout que dessus, faites publier ces presentes à son de trompe et cry public par tous les bailliages de nostre dit pays de Normandie et es lieux d'iceluy que vous avez estre à faire. Voulons que en villages, de castelles, presens, d'airain, que vous en pourrez avoir ailleurs en plusieurs et divers lieux, soyent adrelez comme à ce present original, Baume à Toucques. La commission de juillet l'an de grace mil cinq cents quarante cinq et de nostre regne le troiesme. Par le Roy, en Laubespine, le 8. fol. 273; J 9, fol. 92 v<sup>o</sup>; Incl. dans J 1, fol. 163.

gnon, qu'il vous ait en sa garde. Escript a Harfleur, le xv<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOYS.

DE LAUBESPINE.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie <sup>1</sup>.

1. La flotte, placée sous le commandement de l'amiral d'Annebault, mit enfin à la voile. Elle était partie depuis quelques jours le 18, elle était dans les eaux de l'île de Wight, où avait lieu un premier combat), lorsque le Roi jugea prudent de confier de nouveaux pouvoirs à Joachim de Matignon, pour qu'il fût en mesure de s'occuper, en l'absence de l'amiral et du vice-amiral, de toutes les questions de mer. Voici les lettres patentes qui furent expédiées le 20 juillet : « François, par la grâce de Dieu, roy de France,... Comme pour nous ressentir des torts, dommages et usurpations, que le roy d'Angleterre, nostre ennemy, a en l'année passée, injustement et en enfreignant la paix et fraternelle amitié des long-tems juree entre nous et luy, faites sur nous, nos royaume et sujets, avoyz mis sus une grosse et puissante armee de mer, de laquelle avoyz fait chef et principal commandeur nostre très cher et très ame cousin le sieur d'Annebault, marechal et admiral de France, ainsi qu'il est bien requis pour le regard de son office d'admiral, et aussi que une telle si grande et importante charge le requierent, et sous luy nostre ame et feal gentilhomme ordinaire de nostre chambre, le sieur de la Meilleraye, visadmiral, au moyen de quoy et pour leur absence nostre coste de Normandie demoura depourvue de personnage qui ayt pouvoir de nous de pouvoir aux choses qui dependent dudit estat d'admiral, tant pour la seurete de ladite coste que pour les autres affaires de la mer, dont il est plus que requis bailler la charge à quelque bon et grand personnage que nous connoissons estre pour s'acquitter en cela avec tel soin, devoir et diligence que l'affaire le requierit, sçavoir faisons que, pour la parfaite et entiere confiance que nous avoyz de la personne de nostre ame et feal le sieur de Matignon, nostre lieutenant au gouvernement dudit pays de Normandie en l'absence et sous l'autorité de nostredit cousin le sieur d'Annebault, et de ses sens, vertus, prudence, integrité, experience et bonne diligence, iceluy, pour ces causes et autres à ce nous moovans, avoyz commis, ordonné et deputé, commettions, ordonnons et deputons par ces presentes pour avoir faict et regard à toutes choses qui concerneront la seurete de la coste de nostredit pays de Normandie et des havres d'iceluy, et qui dependront dudit estat d'admiral pendant l'absence de nostredit cousin l'admiral, et luy avoyz, outre le pouvoir qui a de nous comme nostre lieutenant audit gouvernement de Normandie, d'abondant donnez et octroyez, donnons et octroyons par

CLXXXVII. — 1545, 21 juillet. — Vatteville.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 33.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 93.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon, J'envoye par dela le sieur de Bandeville<sup>2</sup>, pour aucunes choses que vous entendrez de luy, qui concernent mon ser-

ees presentes, plain pouvoir, puissance, autorité et mandement especial de se transporter le long de ladite coste de Normandie et par tous les ports et havres d'icelle et la naviger, prendre et arrester tel nombre de navires et vaisseaux qui seront requis, soit pour le port des vivres de nostredite armee de mer ou pour le renfort d'icelle, faire faire l'amas de toutes les sortes de vivres qui seront nécessaires pour l'envitailllement et rafraichissement de ladite armee et les faire prendre es villes et lieux de nostredit pays de Normandie ou il seaura qu'il sien pourra recouvrer, accorder des prix et marchez, soit desdits vivres ou noleges desdits navires, avec ceux à qui seront lesdits vivres et navires, au plus raisonnable prix que faire se pourra, suivant lesquels prix et marchez nous les en ferons après payer et renbourser, faire faire provision d'artillerie, boulets, pouldres et autres munitions de guerre qu'il faudra pour le secours de ladite armee, les faire prendre es lieux de nostredit pays ou il connoistra qu'ils se pourront plus commodement recouvrer et ou il y aura moins de danger, pourvoir ladite coste, ports et havres d'icelle de tel nombre de gens de guerre qu'il verra estre de besoin pour la seurete d'iceux, ordonner des arrieres bans que nous avoyz fait laisser oudit pays pour la garde de ladite coste et les departir aux lieux et ainsi que l'affaire le pourra requierir, et généralement faire en ce que dessus, soit pour le secours de ladite armee de mer ou de la terre, tout ce qui verra estre à faire pour nostre service, et tout ainsi que bezoit et faire pourroit nostredit cousin l'admiral, si present en personne y estoit, jayot que le cas requis mandement plus especial qu'il n'est contenu en ceslites presentes, par lesquelles donnons en mandement à tous nos baillifs, seneschaux, capitaines, tant de nostdit ban et arriere ban et gens de guerre, que desdits navires et vaisseaux, aussi maires et gouverneurs des villes, citez et chastaux, et à tous nos autres justiciers, officiers et sujets qu'il appartiendra, que audit sieur de Matignon ds obeissent, etc. Donne à Vatteville, le vingtiesme jour de juillet l'an de grace mil cinq cens quarante cinq et de nostre regne le treizies et uniesme. FRANÇOYS. Par le Roy : Bonnet, s. J. S. fol. 27; J 9, fol. 348; ind. dans J 1, fol. 165, et J 3, fol. 30.

2. Thomas Rapouel, s. de Bandeville, mourut le 14 septembre 1545, de l'office de conseiller marine chef à la

vice; lequel je vous prie croire tout ainsi que feriez moy mesmes. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Vateville, le xxij<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BOCHETLÉ.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant general en Normandie en l'absence de mon cousin, l'admiral de France.

CLXXXVIII. — 1545, 21 juillet. — Vateville.

DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 99.  
Ind. : J 7, n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur. Je vous escripviz hier soir a tous troys<sup>1</sup> par le commandement du Roy ce que vous aurez veu. Depuis, ledit seigneur a advisé d'envoyer par dela Monsieur de Bandeville, tant pour vous satisfaire des choses que vous avez escriptes que pour autres raisons qu'il vous dira, dont je ne vous feray redicte, sinon que je suis très aise qu'il fait ce voiage, pour estre homme qui entend très bien telz affaires et qui vous rendra raison de tout ce que vous luy en direz. Par quoy il est besoing que toutes choses luy soient communiquées, et y pouvoir le plus dilligemment qu'on pourra. Qui sera la fin, en

Chambre des comptes de Paris. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 8120, était secretaire ordinaire de la Chambre du Roi des 1529 n<sup>o</sup> 10626. Charge trop souvent de missions financières, il avait été, en 1543, un des commissaires généraux sur le fait des vivres destinés à l'armée de Hanout n<sup>o</sup> 13056 et 13168.

1. Au prince de Melpe, à M. de Maugiron et à M. de Matignon.

priant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur, ce que desirez. De Vateville, ce xxij<sup>e</sup> de juillet. De  
Vostre entierement meillieur amy.

F. CARDINAL DE TOURNON<sup>2</sup>

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie.

CLXXXIX. — 1545, 22 juillet. — Vateville.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 100.  
Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur. Pour ce que je me doute que Messieurs le prince de Melpe et de Maugiron soient partiz pour s'en venir, j'ay advisé d'adresser ceste depesche du Roy a vous seul, laquelle je vous prie faire incontinent et le plus seurement qu'il sera possible a Monsieur l'amyral<sup>3</sup>, et nous envoyer ce qui vous en vendra en bonne dilligence, avec de voz nouvelles souvant. Et en actendant, je pryeray Nostre Seigneur vous donner, Monsieur, ce que desirez. De Vateville, ce xxij<sup>e</sup> de juillet.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie.

2. François, cardinal de Tournon. Voir adresses p. 101, note 4.

3. Il manque un mot dans la phrase, probablement : faire passer.

CXC. — 1543, 22 juillet. — Vatteville.

DU MÊME.

Original : J 46, fol. 101.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. J'ay receu deux lettres de vous, la premiere faisant mention de vostre descharge de ce que vous avez baillé a Salsede ; et quant a cella Monsieur de Bandeville a charge de vous en respondre. Quant a l'autre des reparations et ce que m'avez escript par Fredance, le Roy n'entend point qu'il aye l'estat de Belarmata, et qu'il se contente de l'estat qu'il a du Roy. Au demourant, j'entendz que Messieurs les prince de Melphe et de Mogiron s'en viennent. Il est bien besoing que vous prenez bien garde aux affaires de Monsieur l'amyral ; vous avez la Monsieur de Bandeville, lequel, pendant qu'il sera la, vous y aidera bien. Priant sur ce Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que plus desirez. De Vatteville, ce xxii<sup>e</sup> de juillet V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso :* A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie.

CXCI. — 1543, 23 juillet. — Vatteville.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

AU PRINCE DE MELPHE

ET A MM. DE MAUGIRON ET DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 33.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 46, fol. 93 v.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3.

Messieurs. Pour ce que je voy le danger qu'il y a d'envoyer les lettres et pacquetz que j'escriptz

a mon cousin l'amyral, et aussi que de son cousté il me puisse faire savoir de ses nouvelles, parce que les ennemys ont quelques vaisseaux de guerre qui rompent et empeschent le passage, je vous prie, Messieurs, appellé avecques vous le sieur de Bandeville, adviser s'il y aura moyen de promptement armer et equipper quelques vaisseaux de deça, qui puissent conduire et favoriser mesdicts pacquets, et aussi les vivres, provisions et autres choses qui seront envoyées a mondiet cousin, mesmement que je suis adverty qu'il n'est entierement satisfait ne pourveu tant de noleage que desdicts vivres qu'il doyt avoir ; et par l'estat que m'a baillé le controlleur de mes guerres<sup>1</sup> des monstres qui ont esté faictes, il appert qu'il a esté noligé plus de navires qu'il n'en a esté envoyé. Par quoy faudra la dessus regarder ce qu'on pourra recouvrer, pour satisfaire cy après mondiet cousin, et quant et quant au port des douze maisons que j'ay fait faire a la Vallasse, ainsi que vous dira lediet sieur de Bandeville. Et ne faudrez de m'envoyer par estat ce qui sera trouvé de bon et ce qu'il vous semble qu'il s'en devera faire. Et a Dieu, Messieurs, qu'il vous ayt en sa sainte garde. Escript a Vatteville, le xxiii<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BOCHETEL.

*Au verso :* A Messieurs les prince de Melphe, de Maugiron et de Matignon.

1. C'estoit peut-estres messrs Gilbert Bayard, homonyme du secretaire du Roi, signature de diverses lettres ici publiées, comme controller des guerres du 23 octobre 1542 au 10 septembre 1544. *Cronologie*, n° 24912 et 14131. Il est remplacé, à la date du 26 janvier 1546, par Adrien Selve. *Ibid.*, n° 14701.

CXCL. — 1545, 26 juillet. — Jumièges.

## DU MÊME,

A M. DE MATIGNON.

Original: J 46, fol. 55.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle: J 40, fol. 94.Incl.: J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. J'avoie escript a mon cousin le mareschal du Biez qu'il trovast quelques hommes de son costé, qui voulsissent entreprendre d'armer quatre floins pour la seureté et faveur des vivres qui sont amenez par mer en mon fort de Boullongne<sup>1</sup>. Et pour ce qu'il m'a presentement escript qu'il n'a peu trouver gens qui le vueillent faire, je vous pryé adviser de trouver au lieu ou vous estes quelques gentilz compaignons de mariniers, qui vueillent entreprendre ceste charge et user en cela de telle diligence que vous sçavez que mon service et la seureté de mondict fort le peult requerir. Et vous me ferez service très agreable en ce faisant. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escrip a Jumièges, le xxvi<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BOCHETEL.

Au verso: A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

1. La ville de Boulogne ayant été prise, l'année précédente, comme nous l'avons déjà dit, par le roi Henri VIII, François I<sup>er</sup> avait le dessein d'en chasser l'ennemi par un siège en règle. Pour cela, il avait préparé que, pendant les opérations de l'armée de mer, une autre armée, commandée par le mareschal du Biez, viendrait camper devant la place et construisant un fort afin de couper toute communication des assiégés avec le dehors. Cf. les *Mémoires de Martin du Bellay*, t. XIX de la collection Petitot 1<sup>re</sup> série, p. 361 et 363. Le

CXCL. — 1545, 27 juillet. — Jumièges.

## DU MÊME.

Original: J 46, fol. 56.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle: J 40, fol. 94 v<sup>o</sup>.Incl.: J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3, au 22<sup>e</sup> verso 1<sup>er</sup>.

Monsieur de Matignon. Pour ce qu'il est a craindre, estant de present mon armee de mer a l'endroit du passage de Calays<sup>2</sup>, que l'armée de mer du roy d'Angleterre n'allast au devant des gros navires que je faictz venir de Lewant et aussi de ceux qui apportent le sel<sup>3</sup>, a ceste cause, je vous prie donner ordre d'envoyer au devant quelque legier vaisseau, pour advertir lesdicts navires de ne venir plus avant, mais demeurer a Brest ou en quelque autre lieu de seureté, et de la ne partir qu'ils n'ayent de mes nouvelles. Et a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escrip a Jumièges, le xxvii<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BOCHETEL.

Au verso: A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

marschal du Biez avait promis au Biez que le fort seroit achevé avant la saison.

2. Le 27 juillet, l'armée d'Angleterre, ne pouvant, avec sa flotte, se maintenir en l'île de Wight, se dirigea sur Portsmouth, où l'on a de beau vent vers Bouvins en coteyant l'île pour de la traverser a Badingue. *Mémoires de Martin du Bellay*, loc. cit., p. 371, et, ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. III, p. 425.

3. C'était l'armoise-garde des esclaves amonés des mers de Provence par le baron de la Roche. Le fameux capitaine Polin que nous connaissons dans l'Épave sortant des transports chargés de sel à Brouage, qu'il dirigeait toujours en route.

CXCIV. — [1543], 28 juillet. — Jumièges.

### DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 402.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°.

Monsieur. J'ay receu la lettre que vous m'avez escripte par ce porteur, qui s'en retourne devers Monsieur l'amyral avec la depesche que le Roy luy fait ; a qui j'ay fait entendre l'ordre et la diligence que vous faites a le secourir de vivres, dont ledict seigneur a esté très ayse. Et encores que je saiche assez la volenté que vous avez envers Monsieur l'amyral<sup>1</sup>, si esse que je vous veulx bien pryer de mettre peyne qu'il luy soit envoyé le plus de vivres qu'il sera possible ; a quoy Monsieur de Bandeville vous aydera fort bien. Et suis seur, puisque vous estes ensemble, qu'il ne sera riens oublyé en cela, et qu'on congnoistra bientost la verité du fait de l'advitaillement de l'armée, dont vous ferez bien de nous mander des nouvelles. Et n'ayant autre chose a vous dire pour ceste heure, je feray fin de prier a Nostre Seigneur vous donner, Monsieur, ce que desirez. De Jumièges, ce xxviii<sup>e</sup> de juillet.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso :* A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie, au Havre de Grace.

1. Allusion très évidente aux bons rapports qui existaient entre Joachim de Matignon et Claude d'Annebault, tant en raison de leur parenté que de leurs sentiments d'amitié.

CXCV. — 1543, 30 juillet. — Jumièges.

### DU ROI FRANÇOIS 1<sup>er</sup>,

A MM. DE MATIGNON ET DE BANDEVILLE.

Original : J 46, fol. 37.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 93.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°.

Messieurs. J'ay receu la lettre que m'avez escripte du xxviii<sup>e</sup> de ce mois, et ay esté très aise d'entendre que ayez fait choisir entre tous les vaisseaux venuz de Fescamp quatre bons floyns, pour servir a la conduicte des vivres qui seront portez a mon fort de devant Boulogne ; vous priant tenir main qu'ilz soient promptement armez, équipez et advitaillez, ainsi que mon service le requiert ; vous advisant que j'ay ja ordonné la soude des gens de guerre que vous mettrez dedans, que j'estime estre de trente homme[s] pour floyn. Vous arresterez au demourant ce que pourront couster lesdicts floyns et de toutes les provisions et monicions qui y seront necessaires.

Messieurs. J'ay aussi veu le bon renfort et rafraichissement de vivres que avez envoyé a mon armée de mer, ou vous avez employé onze navires, qui vient très bien a propos ; et m'avez fait en ce faisant service bien agreable. Je vous envoie l'acquict pour les vivres fourniz au deslogement de madicte armée, selon la mynute que en avez envoyée. Pareillement j'envoie a vous, Monsieur de Matignon, l'extention du pover que je vous ay donné pour ordonner et faire paier ce qui sera necessaire pour les effectz contenuz en vostre dict pover<sup>2</sup>. Au demeurant,

2. Voici le texte du document en question ; il est de la même date : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre ame et loal le sieur de Matignon, nostre lieutenant au gouvernement de Normandie, salut et dilection. Comme, pour l'absence de nostre tres cher et ame cousin le sieur d'Annebault, marechal et admirat

j'escripiz presentement au tresorier de la marine qu'il envoie tout incoutinant aux gens de mon Conseil l'estat de la recepte et despence des radoubz, dont je vueil qu'il laisse ung double a vous, de Bandeville; et a cela, Monsieur de Matignon, j'entendz et vueil que vous tenez main qu'il y soit par ledict tresorier diligem-

de France, que nous avons fait chef et principal conducteur de nostre armee de mer, et sous luy nostre ame et feal gentilhomme ordinaire de nostre chambre le sieur de la Meilleraye, visadmiral, vous avons commis et deputé pour avoir l'œil et regard a toutes choses qui concerneront la seurete de la coste de nostre pays de Normandie et des havres d'iceluy, et entre autres choses donne pouvoir de faire amas et provisions de vivres, noliger et arrester les navires et vaisseaux qui seront necessaires tant pour le renfort de ladite armee que pour le port d'iceux vivres, en accordant du prix, ensemble du noiaige desdits vaisseaux, faire provision d'artillerie, boulets, poudres et monitions, et pourvoir a toutes autres choses necessaires tant pour le renfort, avitaillement et provision d'icelle armee de mer, que pour la seurete de ladite coste et havres susdits et qui dependent dudit estat d'admiral, en l'absence de nostredit cousin, et tout ainsi qu'il est plus a plein contenu et declare par les lettres de pouvoir que vous en avons fait expedier, et d'autant que, pour l'execution de ce que dessus et de ladite charge il est besoin faire plusieurs frais, sans lesquels nostre service pourroit estre grandement retarde et recule, dont toutesfois vous differez d'ordonner d'autant que par ledit pouvoir n'en est faite mention; nous, a ces causes, et pour la bonne et entiere confiance que nous avons de vostre personne et de vos sens, sursuffisance, integrite et fidelite, vous avons, en amplifiant vostre dit pouvoir, d'abondant donne et donnons autorité, pouvoir, commission et mandement especial d'ordonner de tous les frais et depens qui seront necessaires pour l'execution des choses susdites et autres contenues en vostre dit pouvoir, que nous voulons estre payees par le tresorier de la marine de Ponant ou son commis ou autres de nos tresoriers qu'il appartiendra, suivant les ordonnances et acqritz signez de vostre main et scelez du scel de vos armes, que en ferez expedier a cete fin, que nous avons des a present comme pour lors validez et autorisez, validons et autorisons par lesdites presentes et voulons estre de tel effet et valeur que s'ils avoient esté par nous ordonnez et expediez, etc. Donne a Juniegos, le trentiesme jour de juillet l'an de grace mil cinq cens quarante cinq et de nostre regne le trente et uniesme. FRANÇOIS. Par le Roy: BOCHETEL. » J. 8, fol. 279 v°; J. 9, fol. 431; ind. dans J. 1, fol. 163 v°. C'était, comme on le voit, une extension des pouvoirs donnez à Joachim de Matignon le 20 juillet precedent, que nous avons publiez à la p. 124, note 1.

ment satisfait. Aussi me ferez sçavoir ce que aura costé le floyd, que avez envoye au devant des carraques, afin que je face pourveoir au payement.

Messieurs. Quant a ce que avez fait sçavoir des vivres restans es mains des depputez des elections, je remettez cela a vostre discretion pour sçavoir si on les devra prendre et retenir, soit pour la fourniture de l'armée de mer ou pour les fortz. Et si vous advisez de les prendre et retenir pour l'un ou pour l'autre effect, vous regarderez a prendre ce qui sera bon et en bonne nature, delaisant ce qui sera suspeconné ou trop viel; et en ferez les marchez tout incoutinant, au plus raisonnable pris que faire se pourra. Et par special adviserez s'il sera expedient de prendre les beufs pour le service de Picardye et les y envoyer sur pied pour estre rafraichiz en quelques bons herbagies; et de la despence qu'il faudra pour ce faire, vous, Monsieur de Matignon, en ordonnerez.

Au demeurant, j'ay entendu qu'il est venu a Fescamp ung ou deux navires, sans congé de mon cousin l'admiral, qui est cas digne de telle pugnition que pavez considerer. A ceste cause, je veulx, Monsieur de Matignon, que vous vous saisissiez de ceux qui ont charge desdits navires; et si vous trouvez qu'ilz soient venz sans permission, comme dict est, que vous en faictes faire telle et si rigoureuse justice et pugnition que les autres y prenent exemple. Et quant a plusieurs autres vaisseaulz platz, qui parallement sont retournez, j'entendz que si la force de la mer les a a cela contraincts, que vous les renvoyez; mais aussi, s'ilz sont reveuz sans occasion, que vous punissez parallement ceulx qui en ont la charge, comme faire se doit. Et autant en ferez des quarterens venz sans congé, lesquelz sont prisonniers.

Davantage je suis adverty que le prevost, qui est la avecques vous, fait très mal son devoir: et suis delibéré, s'il ne fait myeux, de très bien le faire chastier. Et entendz neantmoins

que si vous congnoissez qui ne soit pour bien servir en ceste charge, que vous mettez quelque autre homme de bien en son lieu, qui soit pour mieulx s'i acquiter.

Messieurs. J'ay ordonné estre presentement envoyé au tresorier de la marine deux mille livres pour le radoub de *la Maïstresse*<sup>1</sup>. Quant cela sera failly, je feray pourveoir au demeurant; vous priant faire dilligenter ledict radoub le plus tost que faire se pourra. Et sur ce, Messieurs, je prie Dieu qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Jumieges, le xxv<sup>e</sup> jour de juillet MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOYS.

BOCHETEL.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie, et au sieur de Bandedville estant auprès de luy.

---

CXCVI. — 1543, 31 juillet. — Jumieges.

## DU MÊME.

A M. DE MATIGNON.

Original : J 46, fol. 29.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 10, fol. 96 v<sup>e</sup>.Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v<sup>e</sup>.

Monsieur de Matignon. J'ay receu ce matin une lettre de mon cousin l'admiral par la poste venant du Havre, sans lettres de vous. Je vous prie que ce qui en viendra désormais soit accompagné de vostre lettre, et que vous me faites

1. Le vaisseau *la Maïstresse* ou *la Grande Maïstresse*, sur lequel l'amiral d'Amembault avait placé son pavillon, était le meilleur et principal navire de nostre armée. Le 15 juillet, pendant qu'il amiral allait degager le baron de La Garde aux prises avec l'ennemi pres de l'île de Wight, on s'aperçut qu'il faisait eau : au départ de Honfleur, cinq jours auparavant, la quille avait touché terre. Le vice-amiral de la Meilleraye le fit aussitôt descharger et le renvoya au Havre pour être radoubé. *Mémoires de Martineau Bellay, loc. cit.*, p. 365.

sçavoir ce que vous en aurez particulièrement entendu, et entre aultres choses si mes galleres s'en sont retournées ou si elles sont au Havre. Et a tant je prie a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ait en sa garde. Escript a Jumieges, le dernier jour de juillet mil V<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOYS.

BAYARD.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant general en Normandie.

---

CXCVII. — 1543, 31 juillet. — Jumieges.

## DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 103.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v<sup>e</sup>.

Monsieur de Matignon. Je vous supplie, mandez nous souvant de ce qui vous surviendra du costé de la mer. J'ay receu ce matin ung paquet de Monsieur l'amyral qui a passé par Grace, et ay esté bien esbay de ne veoir lettre de vous, et ne fusse que pour faire sçavoir si noz galleres sont parties de Grace et de la dilligence qu'on fait tant a *la Maïstresse* que aux autres affaires qui touchent le rafreschissement qu'on fait a Monsieur l'amyral. Monsieur de Matignon, je pry a Notre Seigneur vous donner ce que desirez. De Jumyeges, ce derrenier de juillet V<sup>e</sup> XLV.

Je vous prie, a quelque heure que ce soit, de despescher la poste pour nous faire entendre du partement desdites galleres.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant general pour le Roy ou gouvernement de Normandie.



CXCVIII. — 1545, 2 août. — Jumièges.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 104.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie un roule des navyres qui prennent eae, qui m'a esté envoyé par Monsieur l'amyral; et m'escript davantage qu'il y en a encores aultres deux et qu'il ne les peult faire radouber sans les envoyer en port seur, ce qu'il fera tant au Havre que a Diepe ou a Fescan. Et pryé très instament que a toute dilligence on vous en veuille advertir, pour envoyer la ou lesdits navyres pourront avoir touché, et en toute extrême dilligence les faire rabiller et advtuailier de ce que leur fera besoing. Par quoy on vous depesche ce porteur exprès, afin de vous en advertir et satisfaire a cela le plus promptement qu'il sera possible, pour incontinent renvoyer audit sieur amyral tous lesdits navyres ensemble, sans lesquels il se pourroit trouver foible, rencontrant les ennemys. Il me mande aussi que quant les vivres que luy devez envoyer seront chargés et prestz, on luy en donne avis par terre ou par aultre voye, afin qu'il vous puisse mander le lieu ou l'on le viendra trouver et escorte pour les conduire. J'ay grand peur que ceux que avez fait partir pourront corre fortune par faulte de ladite escorte. Vous serez, s'il vous plaist, Monsieur de Matignon, soigneux de tout cela et je diray au Roy le vous avoir escript. Pryant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que plus desirez. De Junyeges, ce 11<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*En marge* : J'ay receu vostre lettre du premier d'aoust et veoy que deja vous aviez

donné ordre de faire rabiller quelques navyres qui vous ont esté envoyez. On fera entendre au Roy tout ce que vous escrivez.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie.

CXCIX. — 1545, 3 août. — Jumièges.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 105.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°.

Monsieur de Matignon. Il est venu dez ceste heure un gentilhomme de la part de Monsieur l'admyral, qui partist hier au soir; et dit que lors ledit sieur amyral n'avoit eu aucunes nouvelles des galeres qui estoient parties du Havre dez jeudy, ainsi qu'il me semble que vous avyez escript, ny des vivres, ne autre chose, ne une seule lettre de nous, dont il est en grand peyne et le Roy encore plus, qui m'a commandé de vous en escrire, afin que si, de vostre costé, on en peult avoir quelque nouvelle, vous la nous faciez entendre en toute dilligence. Et vous souviene, suyvant ce que je vous ay escript dernièrement, de faire extrême dilligence ou radoub de *la Grand Maistresse* et autres navyres, que ledit sieur amyral vous a envoyez, afin de les faire partir incontinent avec le plus d'equipage et de vivres que vous leur pourrez bailler, advertissant ledit sieur amyral de leur parlement, qui vous mandera le lieu ou ilz le devront aller trouver et scorte s'il en est besoing. Et de tout ce que y aurez fait je vous prie nous en donner advys pour le faire entendre au Roy. Priant sur ce Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que

plus desyreze. De Jumyeges, ce iii<sup>e</sup> jour d'aoust  
V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement meilleur amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieu-  
tenant du Roy en Normandie.

CC. — (1543), 4 août. — Jumièges.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 106.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Je n'ay voulu faillir de vous faire entendre que le Roy est merveilleusement marry que plus souvant vous ne luy factes savoir des nouvelles de vostre costé, car il est deux ou trois jours sans avoir lettres de vous. Et pour ce, je vous pryé que incontinent vous luy mandez l'estat en quoy est *la Mais-tresse*, s'il est venu au Avre quelques navires pour estre rabillées et si vous aurez entendu qu'il en soit arrivé quelques autres a Fescamp ou ailleurs pour le mesme effect; vous priant de rechief que vous veuillés si peu espargner la poste que ledit seigneur ait tous les jours ung paquet de vous. Je vous envoie les lettres que Monsieur l'admiral vous escript. Qui sera l'endroit ou, me recommandant bien a vous, je pryé a Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, bonne vie et longue. De Jumièges, ce iii<sup>e</sup> jour d'aoust.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Ma-  
tignon.

CCI. — 1543, 4 août. — Jumièges.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 107.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. J'ay receu la lettre que vous m'avez escripte et ay fait entendre le contenu au Roy, qui est terriblement ayse de sçavoir toutjour des affaires qui vous surviennent au Havre. Et vous advise que le plus grand service que luy puyssiez faire, c'est de luy en mander souvant. Vous verrez ce qu'il vous escript des navires qui avoyent relasché a Dieppe, qui en sont partiz et peuvent dez ceste heure estre au Havre. Je vous prie nous en mander des nouvelles et de *la Grand Mais-tresse* aussi. Et je prieray Nostre Seigneur qu'il vous doint, Monsieur de Matignon, ce que plus desirez. De Jumyeges, ce iii<sup>e</sup> jour d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieu-  
tenant general du Roy en Normandie.

CCII. — 1543, 4 août. — Bade de Boulogne.

### DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J 46, fol. 187.

Monsieur mon cosin. J'ay receu le paquet du Roy que m'avez envoyé par ce porteur, et entendu par voz lettres comme les vivres qu

me devoient estre mandez soubz partiz, sinon le tout, par le moins une partie; mais ne sont encores arrivez. De quoy je suis en grand poyne, pour ce que nous en avons très grand besoing, et fault que je prene des ungs pour secourir les autres; et si n'arrivent bientost, il faudront partout en ung coup. Pour ce, je vous prie, si jamais vous me feictes plaisir, vouloir faire dilligenter a ce qu'il restera encores a faire conduire; et si jamais se fait dilligence, que se face maintenant au rabillaige des navires que j'ay renvoyées par della, comme en est de besoing. Pour ce que j'entens que l'armée de l'ennemy se fortifie journellement et l[à] nostre se affoiblit, comme pouvez pancer, s'en estans retornez les principaux de noz navires, si ne lairrey je pour cella, si nous pouvions trouver ladite armée en lieu que je le puisse faire, a les combatre. Je vous escrivis dernièrement faire venir le controlleur Chambon<sup>1</sup> avec son livre de chargement des vivres; s'il n'estoit party, je vous prie le faire mettre en chemin le plus tost qu'il sera possible. Sur ce je ferey fin de mes recomandations a vostre bonne grace, priant Dieu, Monsieur mon cosin, vous donner en santé longue vye. De la radde au dessus de Boulogne, ce m<sup>e</sup> d'aoust.

Vostre meilleur cosin et amy.

C. D'ANNEBAULT.

*Au verso* : A Monsieur mon cosin, Monsieur de Matignon.

1. Probablement Jean Chambon, ancien payeur de la compagnie du duc d'Albany, trésorier de la Maison du Roi et valet de chambre du Dauphin.

CCHL. — [1515]. 3 août — Jumièges.

### DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 108.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v.

Monsieur de Matignon. J'ay fait entendre au Roy tout ce que m'avez escript des m et m<sup>e</sup> de ce moys. Et pour ce qu'il vous y fait ample responce, ainsy que verrez par sa lettre, je ne vous en feray icy autre redite; mais seulement vous prieray d'user de la plus dilligence qu'il vous sera possible a l'accomplissement de toutes les choses contenues en sadite lettre. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous doint ce que desirez. Escrip a Jumièges, ce v<sup>e</sup> jour de aoust.

J'ay receu depuys une lettre de vous, du m<sup>e</sup> de ce moys. Et affin que vous ne soiez plus en poyne de noz galeres et vivres, j'ay eu a ce matin nouvelles de Monsieur l'amyral, comme tout est arryvè a saulveté, Dieu mercy. De quoy j'ay estè bien aise, car le pouvre homme avoit demouré jusques icy a avoir de noz nouvelles. Bayard<sup>2</sup> a charge de vous escrire mes lettres au nom du Roy; par quoy je ne vous feray plus longue lettre, sinon vous pryer de nous faire sçavoyr ce qu'il surviendra de nouveau et surtout dans combien pourra estre prestè *la Maestresse* et les autres navyres qui seront la.

J'ay dit au Roy qu'il estoit venu au port unz capitaine d'une galeote, sans vous porter lettres de Monsieur l'amyral, mais qui vous asseuroit avoir eu son congé. Le Roy l'a trouvé bien estrange, car Monsieur l'amyral l'avoit asseuré qu'il ne licencieroit personne et le supplya, s'il venoit quelc'un sans monstrier son congé par escript, qu'on le feist pendre. Par ainsy, si vous

2. Gilbert Bayard, secrétaire ordinaire du Roi, qui a contresigné un certain nombre de lettres de François I<sup>er</sup> publiées ici.

pensez que ledit capitaine soit party de l'armée sans bonne occasion, arrestez le avant qu'il parte du port<sup>1</sup>.

Vostre entierement meilleur amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandye.

CCIV. — [1543], 6 août. — Jumièges.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 109.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°; au 7 août.

Monsieur de Matignon. Vous m'avez escript qu'il est arrivé au Havre de Grace ung navire de l'armée du Roy, qui dit avoir eu congé de Monsieur l'amyral, sans que touteffoys il vous en face apparoir par bulletin ne autre chose par escript. Et pour ce que ledit sieur amyral a escript que l'on arreste tous ceulx qui retourneront sans avoir leur congé de luy par escript, je suis d'avis que vous faictes arrester le capitaine et maistre dudit navire, et s'il y a aucuns papiers, que vous vous en saisissez, ainsi que ledit sieur le vous mande presentement<sup>2</sup>. Et sur ce, Monsieur de Matignon, je prie Dieu vous donner ce que desirez. De Jumièges, ce VI<sup>e</sup> aoust.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandye.

1. Les deux alinéas du post-scriptum ont été écrits à deux reprises différentes par un autre secrétaire que celui à qui l'on dut le corps même de la lettre.

2. C'est certainement à une lettre du roi François I<sup>er</sup>

CCV. — [1543], 7 août. — Saint-Wandrille.

### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 110.

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°; J 46, fol. 28 v°.

Monsieur de Matignon. J'ai reçu vostre lettre du vi<sup>m</sup> et ay fait entendre au Roy le contenu d'icelle; qui en a esté bien aise et n'a pas esté sans rire, quant je luy ay dit que, par faulte de meilleure chose, vous me manderiez a quelle heure la marée reviendroit. Ledit seigneur est fort aise de la diligence que vous faictes au radoub de ses navires. Et quant auoustage, pouldre et autres choses dont il les fault equiper, vous y pourrez de vostre costé donner l'ordre qu'il vous sera possible et nous mander ce que nous y aurons a faire, et nous y pourveurons. Le Roy est venu concher ce soir en ce lieu et s'acheminera vers Ivetoit et puy a Arques; et ordinairement vous scaurez de noz nouvelles. Pour cest heure nous n'en avons de Monsieur l'admiral dignes de vous escrire. Par quoy je feray la fin, en pryant Nostre Seigneur vous donner ce que plus desirez. De Saint Wandrilles, ce vii<sup>e</sup> jour d'aoust V<sup>e</sup>XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandye.

qu'il est fait allusion en cette phrase. La lettre a été perdue, comme toutes celles qui, annoncées dans différentes dépêches, ne sont pas publiées ici. Elles avaient déjà disparu au XVI<sup>e</sup> siècle : aucun inventaire ne les signale.

CCVI. — [1545], 7 août. — Saint-Wandrille.

DU CARDINAL DE LORRAINE <sup>1</sup>,

« A M. DE MATIGNON, LIEUTENANT, ETC. »

Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3 v°.

« Il le prie d'empescher que les officiers du Pontaudemer ne cotisent pour leur part des estapes les sujets de sa baronnie d'Avizé, dependante de son abbaye de Fescamp, parce qu'ils sont justiciables du bailly de Rouen qui les a cotisez. — A Saint Wandrille, le 7 d'aoust 1545. »

CCVII. — [1545], 10 août. — Bacqueville.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 40.

Copie du xviii<sup>e</sup> siècle : J 40, fol. 97 v°.

Ind. : J 7, cahier n° 1, p. 4 ; cahier n° 2, fol. 3 v°.

Monsieur de Matignon. J'ay fait veoir en mon Conseil privé les informations qui ont esté faites par le lieutenant de l'amyraulté en ma ville François de Grace touchant ce navire espagnol qui a esté pris chargé de marchandises d'Angleterre, avec les autres pieces que m'avez envoyées. Et pour ce que par lesdictes pieces il appert

1. Jean de Lorraine, fils du duc René II, né le 9 avril 1499. L'évêché de Metz lui fut attribué le 20 octobre 1505, et il reçut la pourpre cardinalice le 28 mai 1518. Avec son évêché de Metz, il administra ceux de Toul (bulle du 19 octobre 1517), de Valence (bulle du 26 avril 1521), de Verdun (des le 9 decembre 1523) et de Luçon (bulle du 14 du même mois), les archevêchés de Narbonne, des le 11 janvier 1524, de Reims (bulle du 16 novembre 1532), l'évêché d'Albi des le 6 août 1535, l'archevêché de Lyon (bulle du 20 juin 1537), les évêchés d'Agén (des le 24 mai 1538) et de Nantes (des le 18 août 1542). Le nombre des abbayes qu'il possédait était à proportion, il avait celle de Fescamp depuis 1523. Il mourut le 10 mai 1550.

clairement que ladite marchandise appartient a Roger de Prate, qui est demeurant a Londres et naturalisé anglois y a plus de vingt ans, de sorte qu'il n'y a aucune difficulté que ladite marchandise ne soit de bonne prise, a ceste cause, je vous renvoye le tout et veulx que vous ordonnez audict lieutenant et officiers de l'amyraulté en ladite ville François de Grace qu'ilz ayent a proceder a l'adjudicacion desdictes marchandises en la plus prompte et briefve expedicion de justice que faire se pourra et ainsi qu'ilz verront estre a faire par raison. Mais quant audict navire, qui est espagnol, que l'on pourroit pretendre devoir estre semblablement confisqué, j'entendz et veulx, Monsieur de Matignon, pour aucunes bonnes causes et considerations a ce me mouvans, que vous en faires bailler manlevée au maistre qui est espagnol et le luy faires rendre en baillant caution de se représenter et ester a droict toutes et quantes foiz que requis en sera. Et la ou il n'auroit aucune congnoissance ou habitude de par deça, de sorte qu'il ne pourroit fournir de ladite caution vallable, vous ne laisserez de le luy faire rendre a sa caution juratoire. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Bacqueville, le xv<sup>e</sup> jour d'aoust MVXLV.

FRANÇOYS.

BOCHILLI.

Au verso : A Monsieur de Matignon, 1550 lieutenant en Normandie.

CCVIII. — 1545, 10 août. — Bacqueville.

DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 111.

Monsieur de Matignon. Suyvant ce que je vous escripviz hier, le capitaine Stimenville,

present porteur, est venu en ce lieu, ou nous avons parlé de son affaire. Et pour ce que ung des secretaires du Roy a charge de vous escrire amplement ce que nous en avons deliberé, je ne vous en feray reditte ne plus longue lettre, vous priant continuer a nous faire entendre souvant de voz nouvelles, comme vous avez très bien fait jusques icy. Et je prieray Nostre Seigneur qu'il vous doint, Monsieur, ce que plus desirez. De Baqueville, ce x<sup>e</sup> d'aoust V<sup>c</sup> XLV.

Ce porteur m'a parlé de garder la coste avec-ques sa galiotte; je l'ey remis a vous, et semble que ce ne sera que le service du Roy.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy au gouvernement de Normandie.

CCIX. — [1545], 11 août. — Arques.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 112.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 3 v<sup>o</sup>; J 16, fol. 28 v.

Monsieur de Matignon. Je viens tout a ceste heure de recevoir la lettre que vous m'avez escripte avec celle du Roy que je luy ay presentée; et a esté très aise d'entendre ces bonnes nouvelles tant du sel que des victuailles, qui vous sont venues fort a propos pour en secourir Monsieur l'amyral, a qui j'ay incontinant fait courir vostre pacquet, estant assureé que telles nouvelles luy seront fort agreables. Et presuppose que vous ne faldrez de donner ordre a luy envoyer le plus que vous pourrez desdites victuailles. Je vous pryé, Monsieur de Matignon, continuer a tenir adverty souvant le Roy des

nouvelles qui vous surviendront, car il y prent grant plaisir. Il me souvient de vous avoir autres foys ouy parler de l'ordre que vous aviez donné sur la coste, si d'avanture l'ennemy y vouloit faire quelque entreprinse, dont ledit seigneur m'a demandé ce qui en est; mais, pour ce que je l'ay oublyé, je ne luy en ay seu respondre a la verité; qui me fait vous pryer de m'en mander des nouvelles pour les luy faire entendre a toute heure; et avec cela vous nous osterez d'une grant peyne sur les advertissemens qui nous viennent. Qui sera la fin, en priant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que desirez. De Arques, ce xi<sup>e</sup> de aoust V<sup>c</sup> XLV.

Nous avons eu ce jour d'huy nouvelles de noz vaisseaux de Levant jusques au nombre de douze, de sorte que de ceste heure ilz peuvent estre passez le cap de Saint Vincent, et espere que vous nous en manderez bientost des nouvelles.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CCX. — [1545], 12 août. — Arques.

#### DU MÊME.

Original : J 46, fol. 113.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je vous feiz despecher hier soir la poste; et ce matin le sieur Pierre Strozzy<sup>1</sup> est arrivé en ce lieu, qui nous a discoure

1. Sur Pietro Strozzi, voir ci-dessus, p. 85, note 2. Rappelons qu'il était le frere du fameux prieur de Capoue, Leone Strozzi, qui commandait une des divisions des galeres provençales appelees par le Roi pour servir contre

bien amplement de toutes choses. Et après que le Roy a le tout entendu, il s'est resolu de faire venir nostre armée a la radde du Havre<sup>1</sup>. Et s'en retourne ledit sieur Strozzy, en delibération de naviguer toute ceste nuyt, pour faire partir nostredite armée a toute diligence. Dont je vous ay bien voulu advertir, afin que vous reteniez audit Havre les preparatifz que vous aviez aprestez pour envoyer a ladite armée. Vous priant au demourant nous faire entendre souvant de voz nouvelles, car nous sommes aussi aysés d'en sçavoir que je prie le Createur qu'il vous doint, Monsieur de Matignon, ce que plus desirez. D'Arques, ce xii<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre meilleur amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CCXI. — 1545, 14 août. — Arques.

### DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 44.

Copie du XVII<sup>e</sup> siècle : J 19, fol. 97.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 4, p. 3; cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie le double d'unq chiffre que je viens presentement

l'Angleterre sous l'amiral d'Annebault. Pietro Strozzi avait lui-même pris part à toute l'expédition : le 3 juillet, se trouvant encore sur les côtes normandes, il avait dirigé une attaque contre la flotte anglaise. Il rédigea, sur le combat naval qui eut lieu le 15 août 1545, une relation qui a été publiée par M. Chambois, dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, 1891, p. 325 à 329.

1. D'après le récit qui a été donné du combat du 15

de recevoir de mon cousin l'envoyé. Et pour ce que par le vous verrez que l'armée de mer d'Angleterre se prepare pour venir au combat, je vous prie, à ceste cause, Monsieur de Matignon, user de toute la plus grande et extrême diligence qu'il sera possible au radoub de *la Martre* et autres navires qui sont au Havre, pour incontinent les renvoyer, car le besoing n'en fut jamais plus grant. Et au demourant, s'il y a autres navires de guerre audit Havre et la autour, soit de ceux qui ont conduit le sel, ou quelques autres que ce soient, faites les incontinant partir pour se joindre avec mondit cousin, pourveoyant au demourant à ce qui est requis pour le fait des vivres et autres provisions de madite armée, le plus songneusement et diligemment que pourrez, comme j'ay en vous entiere fiance. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Arques, le xiii<sup>e</sup> jour d'aoust MV<sup>e</sup> XLV.

FRANÇOIS.

BOGHETTI.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

celui-ci n'aurait été engagé que parce que le Roi avait donné l'ordre à l'amiral d'Annebault de chercher l'ennemi. L'amiral, resté dans la rade de Fougues, aurait envoyé messager sur messager à François I<sup>er</sup> pour demander l'autorisation de ramener la flotte au Havre, et la réponse apportée par Pietro Strozzi aurait été : « Combattre d'abord ». Voir Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 426). La lettre que nous publions ici montre que les choses ne se sont pas passées de cette façon, puisque, dès le 12, le Roi avait ordonné le départ de son armée de mer au Havre. Les 15 jours entre ces deux lettres, François I<sup>er</sup> annonce lui-même que ce sont les Anglais qui cherchent à engager l'ennemi.

CCXII. — 1545, 14 août. — Arques.

## DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J 46, fol. 114.  
Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 3.

Monsieur de Matignon. Je vous envoie le double d'une lettre que Monsieur l'amyral m'a escripte, lequel en a escript une autre en chiffre au Roy, qu'on n'a encore dechiffree. Mais pour autant qu'il s'attend de venir bientost au combat, comme verrez par ledict double de lettre, le Roy m'a commandé vous escrire que vous donniez ordre en diligence de faire partir tous les vaisseaux qui sont par dela, que vous verrez qui pourront servir audit sieur amyral pour ledit combat, encore qu'ilz ne soyent que a demy advituaillez; aussi qu'il luy semble qu'il seroit bon de regarder a la flotte qui est venue des navires de sel, s'il en y auroit quelc'un de service, et envoyer aussi ceux qui le serant audit sieur amyral, et plus tost y mettre l'artillerie de la *Grand Maistresse* ou d'autres vaisseaux qui sont au Havre, et des gens de guerre qui sont venus dessus ou d'autre s<sup>1</sup>, dont vous vous pourrez passer. Et quant a cella, il s'en remet a vostre advys et discretion: vous estes la sur les lieux, et snyz assurez que vous regarderez au tout pour le mieulx. Qui me fera faire en priant Nostre Seigneur qu'il vous doint, Monsieur de Matignon, ce que plus desirez. De Arques, ce xiiii<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV, a xu heures de matinee.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy en Normandie, au Havre.

1. Ces mots « qui sont venus dessus ou d'autre s<sup>1</sup> » ont été ajoutés en marge.

CCXIII. — 1545, 15 août. — Arques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 116.  
Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Je vous escripviz hier par la poste<sup>2</sup>, et croy que vous aurez pourveu a ce que je vous mandoys, vous priant me mander ce que y aurez fait. Au demourant, vous sçavez que nous vous avyons escript que l'armée devoit venir a la radde du Havre<sup>3</sup> et que vous retinssiez les preparatifz que vous ayez faictz pour envoyer a Monsieur l'amyral, en attendant sa venue audit Havre. Mais depuis, comme vous avez peu veoir par le double de lettre que je vous envoiay hier, nous avons entendu nouvelles de luy, qui nous font doubter qu'il n'y pourra encore venir. Par quoy vous prie, Monsieur de Matignon, que, en la plus grand diligence que pourrez, vous donniez ordre de secourir ledit sieur amyral de vivres, en sorte que, s'il est possible, il ne demeure a faire l'exécution de ce qu'il a entrepris par faulte de cella; et nous advertissez, s'il vous plaist, de ce que y aurez fait. Priant Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vye et longue. D'Arques, ce xv<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normandie.

2. C'est la lettre n° CCXII, confirmant et repétant les ordres du Roy inscrits dans la lettre n° CCXI.

3. Lettre n° CCX.



CCXIV. — 1545, 16 août. — Arques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 117.  
Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. J'ay receu la lettre que vous m'avez escripte du xiiii<sup>e</sup> de ce mois ; le contenu de laquelle j'ay fait entendre au Roy, qui vous y fait responce telle que vous verrez. Je vous diray seulement que nous trouvons fort estrange de l'argent qu'on demande encores pour ce charpenfaige, veu que nous vous avions envoyé ce que montoit l'estat que vous envoyastes icy ; mais afin que cest oeuvre ne demeure, on y a pourveu ; et fault bien que vous prenez garde a ceste despence, comme ledit seigneur vous escript. Qui me gardera de vous faire plus longue lettre, en priant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que desirez. De Arques, ce xvi<sup>e</sup> de aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOERNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie.

CCXV. — 1545, 16 août. — Arques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 118.  
Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. J'ay receu vostre lettre du jour de hier ; dont j'ay fait entendre le contenu au Roy, qui a esté d'opinion, d'autant qu'il pense que Monsieur l'amyral ne vien-

dra encore au combat<sup>1</sup>, que vous levez bien reconstruire les trois navires que me mandez tout a vostre aise, et les envioiez vendredy<sup>2</sup> avec le *Grand Maistrasse*<sup>3</sup> et les vivres que vous preparez. Vous priant que a ceste heure la il n'y aye poinct de faulte. Il vous a esté envoyé ce matin argent pour satisfaire a ce que me mandez, suivant l'estat que en avez envoyé ; a il y a faulte de quelque chose, vous nous en advertirez, vous priant le bien mesnager et faire le tout avec la plus grand espargne que vous pourrez. Priant sur ce Nostre Seigneur qu'il vous doint, Monsieur de Matignon, ce que plus desirez. D'Arques, ce xvi<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOERNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant pour le Roy ou gouvernement de Normandie, au Havre de Grace.

CCXVI. — 1545, 17 août. — Arques.

## DU MÊME.

Original : J 46, fol. 119.  
Ind. : J 7, cahier n° 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. J'ay receu vostre lettre du jour de hier, a laquelle je ne vous feray

1. Ainsi donc, le Roi ignorait encore que le renoncement des flottes française et anglaise avait eu lieu le veille à la hauteur de Sheersdam. Voir le récit que nous donne M. Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. III, p. 126 et 127. Le combat fut de courte durée, les Anglais perdant quelques vaisseaux et se mirent presque aussitôt en retraite vers Beachy Head.

2. C'est-à-dire le 21 août.

3. Les archives du château de Tourne livrent une servise au port seule destination donnée à Joachim de Matignon, le 22 août 1545, par Adrien de Beaumont, seigneur du lieu, capitaine de la *Grand Maistrasse* portant que ce vaisseau se trouvait maintenant en état de servir J 7, cahier n° 2, fol. 4).

longue response, parce que le sieur Pierre Strossy est arrivé maintenant a Dieppe sur une de ses galeres, qui dit que Monsieur l'amiral faisoit partir l'armée pour venir au Havre de Grace; et croy bien qu'il y sera bientost, s'il n'y est desja. Par quoy vous luy ferez entendre ce que me mandez; et s'il n'y passe, vous le luy escriprez, car il vous sçaura bien respondre de tout. Qui me gardera de vous faire plus long propos, priant Nostre Seigneur qu'il vous doint ce que plus desirez. D'Arques, ce xvii<sup>e</sup> d'aoust V<sup>e</sup> XLV.

Pour ce que je pense que Monsieur l'amiral s'en viendra droict icy<sup>1</sup> et qu'il ne passera point au Havre, je luy communiqueray ce que m'escripvez, et vous y fera on response.

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant du Roy ou gouvernement de Normandie, au Havre.

CCXVII. — 1545, 18 août. — Arques.

D'HIPPOLYTE D'ESTE,

CARDINAL DE FERRARA.

Original : J. 46, fol. 120.

Monsieur de Matignon (*sic*). Vous voirrés ce que le Roy vous escript par ces lettres touchant le navire de Monseigneur le cardinal de Bourbon<sup>2</sup> et mien. A ceste cause, j'envoye par devers vous mon vicquaire de Jumieges, avec tout le marché que l'on a peu faire, tant du corps dudit

navire que du demeurant des appareïlz. Et pour ce que je desire qu'il soyt despesché le plus tost qu'il sera possible, je vous pryé de faire pour moy, comme tousjours vous avés fait et le favoriser en tout ce que pourrés. Ce que faisant, outre que me fairés bien grand plaisir, je vous en seray tenu a jamais. Qui sera l'endroyt ou faisant fin, je pryé Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous doint ce que plus desirés. De Arques, ce xviii<sup>e</sup> d'aoust 1545.

Vostro bon amico.

HIP. CARDINALE DI FERRARA<sup>3</sup>.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon, lieutenant pour le Roy en Normendye.

CCXVIII. — 1545, 13 septembre. — Abbaye du Gar.

DU CARDINAL DE TOURNON.

Original : J. 46, fol. 125.

Ind. : J. 7, cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4.

Monsieur de Matignon. Ce porteur estoit venu icy pour se purger de ce qu'on luy mectoït sus; et ayant ouy ce qu'il a dit, il a semblé ne le devoir point retenir plus longuement, et s'en retourne par dela, luy ayant commandé de dire au viconte, son maistre, chose qui concerne le service du Roy, qu'il vous fera entendre. Qui me gardera de vous faire plus longue lettre, en priant Nostre Seigneur vous donner, Monsieur de Matignon, ce que desirez. De l'abaye du Gar, ce xiii<sup>e</sup> de septembre, de

Vostre entierement bon amy.

F. CARDINAL DE TOURNON.

1. La Cour resta encore le 18 août à Arques; le 20, elle en était partie.

2. Louis, cardinal de Bourbon, frère du duc d'Estouteville. Voir ci-dessus, p. 36, note 3.

3. Hippolyte d'Este, dit le cardinal de Ferrara. Voir ci-dessus, p. 85, note 4.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant du Roy en Normandie.

CCXIX. — 1545, 23 septembre. — Brocort.

DE M. DE CHAMPEAUX.

Original : J 46, fol. 122.

Monsieur. Je vous avoyes mon laqués pour vous averty de mes nouvelles : c'es que la fiever m'a lessez a coses de cilseteres et d'unes sengée. Le marquys et moy, nous sommes allers a Broco[r]t, poursses que y nous contoy une nequ<sup>1</sup> tous les jour a chequ, et s'es an une meson quy est a Monsieur de Thays, la hou nous sommes allé. Monsieur, j'é atandut que Monsieur de Vandosmes est bien fort mallade et an grant dang<sup>2</sup>. Monsieur, nostre cant est allé a Marquysses et Monsieur de Thays est allés an vitalle Ardes. Ycontinent que je serons querict, nous l'yrons trouvez; et sy je ne me trouves bien, je m'en yrés an nostre peys pour me gerict et pour vous tenir promesses de vous an tout et de vous grenes de ponpons. Je vous suplyee ne falle a anvoyer une hommes pour le veny gerict et ecreures hunes lestre a mon honcle quy se nomme la Chatille, que Madame m'anvoy querict, car y ne me donneroy jamés congé de vous veny [t]rover sans sete lestre, car j'é aferes a une movesses bestes. Quy sera la fyn de ma lestre, prian Nostre Sinegur vous donné se que luy demandés. De Brocort, se XIII<sup>mes</sup> de setembre mil CCCCLXV.

1. Nous respectons l'orthographe des plus fantaisistes de cette lettre : ici, il faut comprendre : « pour ce qu'on nous comptait un écu ».

2. Antoine de Bourbon, duc de Vendôme et futur roi de Navarre, se retablit de cette maladie; il n'est pas besoin de le faire remarquer.

Monsieur le marquys se reconnoist de n'oblement à vostre homme grasse.

Vostre humble et amoureux serviteur a jamés.

(CHAMPEAUX.)

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Mathignon, lieutenant[n]t pour le Roy en Normandie.

CCXX. — 1545, 26 septembre. — Brocort.

DU MÊME.

Original : J 50, fol. 100.

Monsieur. J'é reçu vostre lestre quy vous a plut m'avoyer et querict, par laquelle me mandés que m'anvoyer xx equ par vostre laqués. Monsieur, je ne n'avés pas grant aferes pour le present; mes, Monsieur, je le prande s. de peur quy ne survien quelque yoveroyand et que je n'é aferes. Monsieur, an vous remerciais très hu[n]blement, car je suys tenu a vous plus que a parais que j'é an se moudez. Monsieur, les nouvelles de mes fievers, s'es que je l'é perdue; dont je suis fort essez, et quy me la fait lesser s'es la synche que j'é hue par l'ordonnansses du medesin. Monsieur, il les allez hu[n] laqués la ou est Monsieur de Thays, y n'es poient a[n]cores revenut; car, sy fuct venut, je vous heusses mes a der des nouvelles du can. Monsieur, sy je demours ancores vi jours ysy, je vous avoyes mon laqués par deveres vous, et vous menderis tout se que je sorés. Monsieur, au regra (*sic*) de vous aller voyer, y n'es possible, car y me sera retournes la hou est Monsieur de Thays, dant j'en suis

3. Nous ne savons quel est ce personnage. Est-ce le même qu'Adrien de Champeaux, de Mandelieu, qui se trouvait, en qualité d'archer, dans la compagnie de comte de Laval, dant Joachim de Mathignon était lieutenant; voir ci-dessus, p. 26, note 3?

bien fort mary. car j'è bonne envie de vous voyer et de savoyer la voullonté de Madame. J'esepere que je ne bougerés poient ancores de vuy jours de se lieu ysy, et vous asures que sarés de mes nouvelles; et vous suplye que je saches de vostre, et me ferés grant plesir, car vous estes la personnes de se mondes que je desires plus d'estre que auprès de vous. Et quant je yrés, se ne sera pas pour hu[n] petict, que sera pour un moyes. Quy sera la fin, priant Nostre Singar, Monsieur, vous donner se que desirés. De Brocourt, se xxv<sup>me</sup> de se moy de setembre.

Monsieur le marquys se recommande hu[m]blement a vostre bonne grasse.

Vostre humble et aubaisans serviteur a jamés.

CHAMPEAUX.

*Aut verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignog*n* (*sic*), lieutenant por le Roy e[n] Normandie.

CCXXI. — 1543, 29 septembre. — Amiens.

### DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 44.

Incl. : J 7, cahier n° 2, fol. 4 v. au 29 septembre 1543.

Monsieur de Matignon. J'ay esté adverty qu'il y a une grant nombre des legionnaires de mon pays de Normandie, qui tiennent les champs et font infinies pilleries, violences et oppressions a mon pouvre peuple. Et pour ceste cause, j'escriptz presentement a tous les baillyz de mondict pays de Normandie, ainsi que verrez par les lettres que je vous en envoie, qu'ilz ayent chascun en son regard a donner ordre de faire retirer en leurs maisons ceulx desdicts legionnaires qui sont de leurdict bailliage et jurisdiction, et ou ilz continueroyent a faire lesdictes

pilleries, qu'ilz assemblent les gentilzhommes de leursdicts bailliages avec les communaultz des villes et du plat pays pour leur courir sus et les tailler et metre en pieces, comme ennemis de moy et mon royaume. Vous priant, Monsieur de Matignon, leur faire tenir mesdictes lettres et vous employer en cecy si avant que congnoistrez qu'il en sera besoing, baillant ausdicts baillyz toutes les autres forces dont ilz pourront avoir affaire pour l'exécution de ce que dessus, de sorte que mondict peuple en soit entierement deschargé. Et vous me ferez service très agreable en ce faisant. Priant Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde. Escript a Amiens, le xxv<sup>me</sup> jour de septembre.

FRANÇOIS.

BOCHETEL.

*Aut verso* : A Monsieur de Matignon, mon lieutenant en Normandie.

CCXXII. — 1543, 1<sup>er</sup> octobre. — Brocourt.

### DE M. DE CHAMPEAUX.

Original : J 76, fol. 195.

Monsieur. J'è resu vostre lestre quy vous a plut m'a[n]voyer é queriet, par laquelle me

1. Cette dépêche peut être aussi bien de l'époque de 1544, le roi François I<sup>er</sup> s'étant trouvé à Amiens le 29 septembre de ces deux années. Il tendrait, pour se décider d'une façon absolument certaine, retrouver une des lettres adressées aux baillyz de Normandie, mais il est très probable qu'il faut dater de 1543, c'est à dire de l'époque où a suivi les grands rassemblements de troupes en Normandie pour l'expédition contre l'Angleterre. Si ce raisonnement est juste, ces lettres seraient venues confirmer la commission donnée à Joachim de Matignon le 6 juillet 1543, publiée ci-dessus, p. 123, note 3; elles auraient apporté une nouvelle force aux prescriptions émises alors contre les bandes de vagabonds errant dans le pays.

mendez que je vous alles trouvez. Je vous asures, Monsieur, que je n'y fallerez poient, sy le cant se ront quant vous serez au Havre hou la hoprès ; mes sy le cant s'an va au Champagne, je n'ouserés lessez Monsieur de Thays. Et au regrat de breuller vostre lestre, je vous asurez qu'elles l'es dega, et que personnez ne l'a veue que moy. Monsieur, de nouvelles de nostre cant, s'es que Monsieur de Thays a defect touplent d'Anllès le nombre u mil homme, et a brullez bien v lyeu de peïs de la conté de Guynes. Louys Monsieur de Nevers<sup>1</sup> et mort depuys troyz jours an sa ; les nouvelles an son venue au jours d'uy a Mademoysellez d'locort. Monsieur, je ne sarés austre chousez que mendé, sinont que le marquys et moy yront trouvez Monsieur de Thays lu[n]dy hou mardy. Sy ne vien quelle austre nouvelles, sy je ne m'an voy poient, je le vous manderé par mon laqués. Je vous suplie, Monsieur, me feres savoyer troujours de vous nouvelles, et je vous ferés savoyer des myenes le plus que je pourez, et vous promet ma foy. Quy sera la fin de ma lestre, priant Nostre Synegur, Monsieur, vous donné se que plus desyrez. De Brocort, se premier jours d'otobre.

Le marquys se recommande hu[m]blement a vostre bonne grase.

Vostre hu[m]ble e aubeisant serviteur a juaes.

CHAMPEAULX.

*Au verso* : A Monsieur de Mathignon, lieutenant pour le Roy en Normandie.

1. Louis de Clèves, fils d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, et de Catherine de Bourbon. Il mourut effectivement en 1545, étant comte d'Auxerre et de Cayeux et capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes de l'hôtel du Roi.

CCXXIII. — 1545. 2 octobre. — Caen.

DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J 46. fol. 212.

Monsieur mon cousin. Ce present porteur s'en retourne devers vous, qui vous tenz entendre le temps ou sont fermez les Estatz, qui est assez long pour m'avoier de ce que vous m'avez escript. Et pour ce qu'il vous dira au demurant de mes nouvelles, je ne vous feray ceste lettre plus longue synon de mes recommandacions a vostre bonne grace. Escrypt a Corbye, ce v<sup>me</sup> d'otobre.

Vostre entierement bon cousin et amy.

C. D'ANNEBAULT.

*Au verso* : A Monsieur mon cousin, Monsieur de Mathignon, lieutenant pour le Roy en Normandie.

CCXXIV. — 1545. 24 octobre. — Caen.

DE JACQUES D'AUBERVILLE.

BAILLI DE CAEN.

Original : J 46. fol. 127.

Monsieur. Je vous envoie l'estat des vivres qui ont esté mys dedens le chasteau de ceste ville de Caen, et le renvoy qui en a esté fait au Havre de Grace tant par Jehan le Conte que le Machecrier, et les noms en particulier de tous ceulx qui les ont bailliez, ensemble le prix qu'ilz valioient pour lors. Ce porteur a eu la charge d'en faire ledit estat et contreroolle, et en a baillé quietances a tous ceulx qui ontourny lesdits vivres. Monsieur, vous ordonnerez ce

qu'il vous plaira pour ses peynes, et pareillement pour mes fraiz de deux moys que j'ay vacqué en ceste ville suyvant vostre mandement, sans aultre affaire. Monsieur, les marchans de bledz, de quoy vous avoye escript, continuent toujours d'en enlever grand nombre, de sorte qu'il n'en demeurera guerez au pays, car oultre les cotizations que les esleuz ont faictes sur toutes les granges et dixmes de ce bailliage, lesdits marchans levent tout ce qu'il en vient par les marchés et en prennent quatre boisseaux pour cent et contraignent lesdits cotizés de les cribler et porter aux lieux ou ilz font greniers, et ou ilz font faulte de porter le nombre en quoy ilz sont cotizés, les font emprisonner. J'avoie baillé la coppie de leurs commissions a Cromeres, qui m'avoit dit qu'il s'en alloit devers vous pour vous les porter, vous supliant, Monsieur, de y vouloir donner ordre pour le povre peuple, ou autrement je pence qu'il en mourra la moitié de faïn. J'ay mandé ce jour d'huy aux esleuz qu'ilz me envoient les cotizations qu'ilz ont faictes, pour entendre combien ilz se montent; mais ilz m'ont mandé qu'il n'y en a encores riens arresté et qu'ilz les augmentent et diminuent chascun jour, qui est ou il se peult commectre beaucoup d'abuz. Me recommandant bien humblement a vostre bonne grace, pryant Dieu, Monsieur, vous donner en santé très longue vye. De Caen, ce xxiiii<sup>es</sup> jour d'octobre mil V<sup>o</sup> XLV.

Vostre humble et obeissant serviteur.

J. D'AUBERVILLE<sup>1</sup>.

*Au verso* : A Monsieur, Monsieur de Matignon, lieutenant general pour le Roy en Normandie.

1. Jacques d'Auberville avait, dès le 21 décembre 1522, fait hommage au Roi pour ses seigneuries d'Auberville, Gauthiers, Caen, Verlose, etc. *Cartulaire*, p. 1797. Pourvu, en 1525, de l'office de bailli de Caen. *Ibid.*

CCXXV. — 1546. 1<sup>er</sup> janvier. — Cherbourg.

DE JEANNOT DE LANE.

Original : J 46, fol. 98.

Monseigneur. Je fuz hier au boys et prins une beste de compaignye, et vous en envoye pour en goster. Je suis bien marry que je ne prins mieulx pour l'amour de vous. Le tresorier n'a peu aller sy tost qu'il pensoit, a cause d'une partie de maçons qui n'ont pas encore achevey. Les officiers de Garenten et de Vallongnes ont esté en ceste ville, qui ont tout revisité, comme plus a plain vous vovrez, aussy que je vous escripray par ledict tresorier.

Monseigneur. Je vous supplie très humblement que je sois toujours a vostre bonne grace, et prie le Createur qu'il vous doint très bonne vie et longue. De Cherebourg, ce premier jour de l'an mil V<sup>o</sup> XLV.

Vostre très humble et obeissant serviteur.

JANOT DE LANE<sup>2</sup>.

*Au verso* : A Monseigneur<sup>3</sup>.

n. 2994, il avait fait son entrée solennelle dans cette ville le 29 mai de la même année. Ch. de Rouquerville, s. de Brès. *Les vecheoches et antiquitez de la paroissee de Nostre*, éd. de 1833, p. 486). Le 4 juillet 1545, il avait fait le montre de l'arrondissement du bailliage. *Ibid.*, p. 294 : il en fit aussi une autre, le 29 mai 1552, du ban et de l'arrière-ban; le rôle de cette dernière a été publié par Eug. Travers, en 1901, pour la Société de l'histoire de Normandie.

2. Ce personnage est connu en 1535, comme lieutenant du capitaine de Cherbourg, à propos d'une contestation qui avait été soulevée par les religieux du Vieux, prétendant pouvoir entourer d'une haie vive un de leurs clos, sans nuire à la sécurité de la place en temps de guerre. Arch. de la ville de Cherbourg, FF 17; et *Inventaire de ses archives*, par G. Annot, p. 447.

3. Les lettres adressées à Joachim de Matignon pen-

CCXXVI. — 1546, 30 juin. — Fontainebleau.

DU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 46, fol. 42.

Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle : J 49, fol. 98.

Ind. : J 7, cahier n<sup>o</sup> 1, p. 4 ; cahier n<sup>o</sup> 2, fol. 4 v<sup>o</sup>.

Monsieur de Matignon. Depuis les deux despèches que je vous ay dernièrement faites touchant le faict de ma gendarmerie, faisant mention de renvoyer en leurs maisons tous les

nant l'année 1546, ont été très peu conservées dans les archives de sa famille. Celles-ci, pour les premiers mois de 1546, possèdent par contre la copie de deux lettres patentes de François I<sup>er</sup>, dont nous tenons à reproduire les parties essentielles. La première, datée du 3 février, avait pour but de faire payer les habitants des vicomtes de Caudébec et de Montivilliers, qui n'avaient pas fourni pour l'approvisionnement du Havre les quantités de blé à quoi ils avaient été taxés : « François, par la grace de Dieu, roy de France, au gouverneur de nostre pays de Normandie ou a son lieutenant, salut. Comme pour tenir nostre ville nouvelle de Grace munie et garnie de vivres, afin que mieux elle peust servir de chief et deffence a nostredit pays, qui est l'effet pour lequel nous l'avons fait construire et edifier, vous eussions cy devant mandé et ordonné de faire amener et mettre en ladite ville par les habitans de l'environ d'icelle, ayans le principal interest a ladite deffence, telle quantité de bleds que pour ce seroit requis, suivant laquelle nostre ordonnance eussiez enjoint aux manans et habitans de nos vicomtes de Caudébec et Montivillier de faire apporter en ladite ville huit mille boisseaux de bled, a quoy les avez imposez pour l'effet de ladite munition, les aucuns desquels habitans y eussent de leur part volontairement furny et les autres eussent esté refusans ce faire, a tout le moins n'y eussent encore satisfait pour leur cottité, tellement qu'il reste encore, comme avons esté avertis, deux mille boisseaux de bled ou environ de ladite cotisation : nous, a ces causes, et qu'il est requis sur ce pouvoir, attendu la consequence de la guerre en laquelle sommes de present avec les Anglois, nos ennemis, prochains voisins de nostredit pays de Normandie, vous mandons que, appelez par devant vous lesdits habitans contumax et ceux qui de leur part ont furny a ladite cotisation et autres qui pour ce seront a appeller, vous ayez a proceder sommairement a la liquidation des frais faits tant de la voiture faite desdits six mille boisseaux de bled en nostredite ville de Grace, que pour la garde et diminution d'iceux et autres frais raisonnables, et les deniers de ladite

hommes d'armes et archers des compaignies de nosmes ordonnances, tous et excepté seulement des estranzers et ceux qui n'ont aucunes maisons ny

liquidation faites payer et delivrer par nostre commandement a ceux qui ont porté bestes, chars, charrettes, charriots, l'autre et que en ce regard soit gardé, etc. François, Saint Germain en Laye, le cinquiesme jour de fevrier, l'an de grace mil cinq cens quarante cinq et de nostre regne le trente deuxiesme. Par le Roy et son Conseil : de La Guesse, » J 8, fol. 268 ; J 9, fol. 462, et dans J 4, fol. 463 v<sup>o</sup>.

La seconde des lettres patentes, 27 mars 1546, offre encore plus d'intérêt : elle dévoile en effet le dessein du Roi de recommencer pour cette année l'effort sur terre et sur mer qui avait eu si peu de succès l'an précédent ; elle révoque les autorisations données pour l'exportation des blés et vivres, afin que l'approvisionnement des armées en soit rendu plus facile : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a tous nos lieutenans, gouverneurs, admiraux, etc. Comme nous avons d'icelle mettre promptement sus du coste de Picardie une grosse et puissante armée de terre jusques a soixante et dix mille hommes, et outre ceste force, equipper une autre armée de mer, pour en un mesme temps et ainsi que l'occasion se presentera les exploiter allencontre de l'Anglois nostre ennemy, tant à la deffense et conservation de nostre royaume, pais et sujets, que aussy pour le recouvrement de ce que nostredit ennemy a injustement usupé et occupe sur nous ; et d'autant que nous savons que l'une des choses dont nous avons plus a nous pourvoir pour l'entretenement de telles et si grandes forces est de faire diligemment un grand amas et provision de vivres de tous les lieux et endroits de nos royaume et pais ou il en peut avoir commodité, ce que toutesfois, au moyen de la sterilité qui a esté de tous biens en ceste presente année en nostdis royaume et pais, ne se pourroit bonnement faire, ainsi qu'il se peut juger et connoistre par un chacun, sans faire tourner et deffendre pour quelque temps les traites qui se font des fèves, vivres hors d'iceux nos royaume et pais, nous, a ces causes, voulons et vous mandons et a ceun de vous, sy comme a luy appartenra, que incessamment vous ayez a faire clore et fermer les traites de tous lesdits vivres, soient bleds, vins ou chais, fromages et sellas, et pour cet effet faites faire inhibitions et deffences à son de trompe et cry public par tous les lieux et endroits de vos gouvernemens qui besoin sera, que tous nos seigns et autres personnes, de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, et quelques conz et permissions qu'ils aient de nous a ceste fin, n'ayent sur peine de confiscation de corps et de biens, a tirer et enlever, ne faire tirer ne enlever de nostdis royaume et pais pour mener hors d'iceux et en pays estranger, aucuns desdits vivres, jusques a ce que l'amas que nous en entendons faire

retraicte, et aussi pour la reduction des compaignies de cent lances a quatre vingtz et de celles de cinquante a quarente, j'ay advisé et ordonné de casser entierement les estrangiers estans en mesdictes ordonnances et les faire retirer en leurs pays, et de renvoyer tous les autres en leurs maisons, ensemble leurs chevaux, sans qu'il demeure plus rien es garnisons; desquelles garnisons desdicts gens d'ordonnances et de leursdicts chevaux je veulx entierement descharger mon peuple pour quelque temps, pour luy donner moyen de se ressouldre et relever. Dont je vous ay bien veullu advertir, a ce que vous pourvoyez et donnez ordre de faire desloger, par la maniere que dessus. Les gens de guerre desdictes ordonnances et leurs chevaux, qui sont en garnison en mon pays de Normandie, si tost qu'ilz auront fait monstre pour le quartier de janvier, fevrier et mars dernier passé, dont j'ay fait bailler assignacion a toute ma gendarmerie<sup>1</sup>. Vous priant au reste faire bien et doucement mettre a execution la commission que je vous envoie, pour empêcher

pour la nourriture de nostre dite armee de terre, et advêtement de celle de mer, soit entierement fait et que nous en soyons debatement certiffiez, et ainsi que maintenant en ait esté faite par nous en nos lettres patentes; voulons toutefois que mesdits sieurs, paisseint, toutes et grandes foires qui bon leur semblera, hier de province et gouvernement, a autre toutes sortes desdits vivres, ainsi qu'ils ont fait par cy devant, sans que pour ce il leur soit besoin avoir ne demander autre cointe et permission que celle que leur avons accordée et accordons par ces presentes, ne qu'en cela il leur soit en puissance estre fait, mis ou donne aucun obstacle ne empeschement, au contraire, etc. Donne a Fontainebleau, le vingt septiesme jour de mars, l'an de grace mil cinq cens quarante cinq et de nostre regne le trente deuxiesme. Par le Roy: BAYARD. J. S. fol. 269 v. : J. 9, fol. 543 v. Cette interdiction de l'exportation des blés, vins, etc., fut rapportée par le roi Henri II, le 14 avril 1547. J. S. fol. 285 v. : J. 9, fol. 400. Mais la liberté du commerce avec l'étranger ne fut pas de longue durée: le 7 mai suivant, le Roi défendit de nouveau, par une circulaire adressée à tous ses représentants, l'exportation des grains. J. S. fol. 288 v. : J. 9, fol. 462 v.

<sup>1</sup> La paix avec l'Angleterre avait en effet été signée à Arras, le 8 juin 1546.

les tenemens des champs, foulle et oppression de mon peuple<sup>2</sup>. Et vous me ferez très agréable plaisir. Et sur ce faisant fin, prie a Dieu, Monsieur de Matignon, qu'il vous ayt en sa garde.

2. Voici cette commission, dont des copies du *xviii* siècle nous ont conservé le texte: François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre amé et feal le sieur de Matignon, lieutenant au gouvernement de Normandie, salut. Nous avons esté aveitiz que après la rupture de nostre camp et armee, les gens de guerre tant de cheval que de pied qui y estoient a nostre soule, ou lieu de se retirer en leurs maisons, ainsi qu'il leur fut commandé et enjoint en rompant nostredit camp, se sont mis en grosses bandes et troupes tenans les champs et faisant infinis maulx, excez, pilleries, oppressions, volleries et molestes a nostre peuple, et avec eux joignent et assemblent chacun jour plusieurs autres mauvais varjons, pillards et vagabonds, chose de très mauvaise et dangereuse consuetude, et a quoy il est très requis et nécessaire de promptement pourvoir et remedier pour le repos, soulagement et descharge de nostre peuple; a ces causes, vous mandons et commandons très expressément par les presentes que vous ayez a pourvoir et donner ordres, s'ils se trouvent en nostre pays de Normandie aucuns desdits gens de guerre ou autres vagabonds et sans aveu et commission d'opresse de nous, tenans les champs et opprimant nostredit peuple, assemblez, c'est a sçavoir de ceux de pied en plus grand nombre que de dix, et ceux de cheval en plus grand nombre que de deux chevaux, de leur courir sus pour les separer, rompre et mettre en pièces, en commandant très expressément de par nous a tous baillys, senechaux, juges, prevosts des marcheaux ou leurs lieutenants et autres justiciers et officiers dudit pays de Normandie, sur peine de privation de leurs offices, et aux nobles supz a nos bailli et arrière bailli, communautés de villes et plat pays, sur peine de desobéissance, qu'ils et chacun d'eux ayent a y tenir main et s'assembler pour cet effect, et se secourir et ayder l'un l'autre, de maniere que la louce et audace nous en demeure et que lesdits pilleries, tenement des champs, excez, violences et outrages, puissent cesser au bien, soulagement et repos de nostredit peuple, et la ou il ne trouveroit aucuns desdits officiers, nobles et communautés, qui ne feroient en ce vray et loyal devoir et fussent negligens d'obeyr et accomplir ce que dessus, vous nous aveitiez pour tant proceder contre eux et a la declaration et execution desdites peines ainsi qu'il appartiendra. Et afin que aucun ne puisse de ce prendre cause d'ignorance, vous l'avez publier le contenu de cesdites presentes, etc. Donne a Fontainebleau, le dernier jour de juin, l'an de grace mil cinq cens quarante six et de nostre regne le trente deuxiesme. Par le Roy: BAYARD. J. S. fol. 282; J. 9, fol. 475 v. ind. dans J. I, fol. 163 v.



Escript a Fontainebleau, le dernier jour de juing  
MV. XLVI.

FRANÇOYS.

BAYARD.

Au verso : A Monsieur de Matignon, lieu-  
tenant au gouvernement de Normandie <sup>1</sup>.

CCXXVII. — [1547], 30 novembre. — Heubécourt.

### DE CLAUDE D'ANNEBAULT.

Original : J 46, fol. 232.

Monsieur mon cousin. Je vous envoie le  
vidymus d'une patente que le Roy m'a envoyée,  
par laquelle vous pourrez voir qu'il ne revoke

1. La lettre que nous venons de publier est la dernière de François I<sup>er</sup> que possède notre dossier. Les relations entre le Roi et son lieutenant en Normandie ne s'arrêtèrent pourtant pas là. Voici une commission qui fut envoyée encore à Joachim de Matignon, le 7 janvier 1547, pour indemniser les villages voisins du Havre des fournitures qu'ils avaient faites et des pertes qu'ils avaient subies lors du rassemblement de l'armée de mer, en 1545 : « François, par la grace de Dieu, roy de France, a nostre amy et feal le sieur de Matignon, nostre lieutenant general, etc. Comme, après avoir esté avertis du grand donmage que les quatre cens hommes d'armes par nous ordonnez pour nostre service en l'armée de mer que mises sus en l'année mil cinq cens quarante cinq, firent es villages circonvoisins de nostre ville François de Grace en attendant leur embarquement, et semblablement des autres charges qui ont esté supportez par des villages particuliers dudit pays, tant pour fournitures d'estappes, chevaux, charrettes et chariots, baillées par nostre commandement aux gens de guerre Gascons retourmans de nostredite armée de mer et allant en nostre camp de Boulogne, que autres frais pour le service de nos camps et armées, ayons avisé, d'autant que lesdites charges ont esté supportées pour un bien public, leur en faire faire recompense, et pour y parvenir avec moindre foule de nostre pauvre peuple, faire voir et veriffier quels deniers peuvent estre es mains de celuy qui a fait la recette des deniers levés pour lesdites fournitures et recueus de la

seulement les congez qu'il a par cy devant donnez de porter bailleries et portolozz, nous veult davantage que les ordonnances et déclarations qui en ont esté faites, tant par le Roy <sup>2</sup> que par luy, soient de nouveau renouvelées et rev-

revente des vivres restez d'icelle, afin de nous en faire au fait desdites recompenses, mesmes qu'il est nécessaire, nous, a ces causes, vous mandons et expressement enjoignons que vous ayez et commandez et ordonnez aux commissaires deputez par les gens des trois Estats de nostredit pays de Normandie pour ont les comptes des frais des estappes auxquelz commissaires nous commandons et ordonnons par cesdites presentes, qui mesmelement ils fassent appeler maistre Andre Poppeu, commis à faire la recette et distribution des deniers susdits, et ne soy contrainct a rendre compte par devant eux de toute la recette et depense par luy faite tant des deniers levez par nostre commandement audit pays de Normandie pour la fourniture de la monition dressée a Heubécourt en ledite année mil cinq cens quarante cinq, pour la nourriture durant douze jours de vingt cinq mille hommes de pied embarquez sur nostre premiere armée de mer, que des deniers provenus de la revente des vivres restans de ladite monition, et lesdits comptes dus et arrezés, s'il se treuve assez deniers entre ses mains pour faire lesdites recompenses et remboursement, vous les ferez bailler et distribuer aux habitans des susdits villages intherressez et endommagez, justement et egallement et au prorata de ce que auez veriffie se monter lesdites pertes, fournitures et donmages; et aussi, le ou ils n'y pourront satisfaire, vous par vos deus tantes cottiser et egaller la somme a quy se monterá le reste de leursdites recompenses, sur tous et chascuns les manans et habitans generalement de nostredit pays de Normandie contribuables a nos tailles, le fort portant le faible, le plus justement et egallement qu'il sera possible, et sans aucun abus ne deguisement, et lesdits deniers tant recevoir avec les autres deniers de nosdites tailles par les receivers d'icelles aux termes que vous avisez et par les memes contraintes qu'il est accoustume par le fait de nosdites tailles, pour lesdits deniers estre apes par eux baillies aux habitans des villages qui resteront encore a recompenser, par leurs quittances ou de leurs procureurs, suivant le departement qui en sera par vous fait et qui leur sera par vous ordonne par la monition devant dite. De ce faire vous avons donne et donnons plain pouvoir, etc. Donné a Villers Coteretz, le septiesme jour de janvier, l'an de grace mil cinq cens quarante six et de nostre regne le trente troiesime. Par le Roy en son Conseil : DE LYCENSEUR.

2. François I<sup>er</sup> avait promulgué, le 25 janvier 1545, une ordonnance interdisant le port des arbalétriers, seuls les marchands qui voyageaient pouvaient avoir des pistolets d'Allemagne. *Catalogue*, n. 2294.

terées, pour les occasions que vous pourrez voir par icelles. Et pour ce, Monsieur mon cousin, que c'est chose d'importance, pour les maux qui en sont ja avenuez et pourroient avenir, je vous pryé que, l'ayant envoyé au baillie de Cotentin ou son lieutenant, pour le faire publier par tout son bailliage, vous tenez la main de vostre part a le faire si bien observer que l'intencion dudit seigneur y soyt accomplie. Au demeurant, je vous avise que depuis vostre partement, mon desvoyement d'estomac m'a si mal traicté que jusques icy il m'a retenu en ce lieu. Mais je m'en pars demain et m'en vqys coucher a Vugny, pour dymanche estre a Saint Germain, de la ou vous aurez souvent de mes nouvelles. Et ce pendant, je supply le Createur vous donner tout ce que desirez. Escrypt a Heubecourt, ce dernier jour de novembre.

Vostre entierement bon cousin et amy.

C. D'ANNEBAULT.

*Au verso :* A Monsieur mon cousin, Monsieur de Mathignon, lieutenant pour le Roy en Normandie I.

1. Le 21 juillet 1547, Joachim de Matignon s'était vu renouveler par le roi Henri II ses pouvoirs de lieutenant general en Normandie, en l'absence et sous l'autorité du dauphin François et de l'amiral d'Annebault. Voici la commission qui lui fut delivrée: « Henry, par la grace de Dieu, roy de France, a tous ceux, etc. Sçavoir faisons que nous, considerant le bon et grand devoir que avec grand soin, sollicitude et continuelle diligence, a fait du vivant de feu nostre tres honore seigneur et pere le Roy dernier decede, que Dieu absolve, nostre amy et feal conseiller et chambellan ordinaire Joachim de Matignon, chevalier, seigneur dudit lieu et baron de Thorigny, en la garde et estat de lieutenant au gouvernement des pays et duché de Normandie, en l'absence de nous et de nostre tres cher et feal cousin le seigneur d'Annebault, admiral de France, dont il merite que nous l'ayons en singuliere recommandation, et que ayant depuis nostre avènement a la Couronne fait, ordonne et establi nostre lieutenant general et gouvernement dudit pays nostre tres cher et tres

CCXXVIII. — 1548, 26 août. — Amfreville.

DE NICOLAS DE MOY.

Original : J 46, fol. 126.

Monsieur de Matignon. Je vous mercyé bien fort de vos très bonnes poires, et encore plus fort des aultres que m'envoïastes auparavant;

amé fils le Dauphin, et en son absence nostredit cousin l'admiral, auxquels, a scevoir a nostredit fils, pour l'incapacité de son debile age, et a nostredit cousin l'admiral, pour autres occupations et charges de plus grande importance qu'il pourra avoir par cy après pour nostre service, sera malaise de pouvoir vaquer ne entendre aux affaires dudit gouvernement si continuellement que le merite quelquesfois l'occurrence, grandeur et importance d'iceux, il est bien esquis qu'il y ayt en leur absence personnage, qui soit de qualité et experience requise, agreable et bien voulu au pays, et sur qui nous nous passions reposer seulement de l'exercice de ladite charge, a l'eschy nostredit conseiller et chambellan ordinaire Joachim de Matignon, pour les causes et autres bonnes considerations a ce nous mouvans, confiant a plain de sa personne et de ses sens, suffisance, vaillance, experience, loyauté, prudence et bonne diligence, et mesmement que pour le maniment qu'il a en de longue main du fait d'icelle charge nous n'en pourrions pourvoir personnage plus digne, mieux entendu en icelle, ne qui soit pour mieux et a nostre contentement s'en acquitter, avons continue et confirmé, continuons et confirmons ledit estat et charge de lieutenant au gouvernement desdits pays et duché de Normandie en l'absence et sous l'autorité de nostredit fils le Dauphin et de nostredit cousin l'admiral, et ledit estat et charge luy avons de nouveau, en tant que beson seroit et qu'il pourroit estre dit vacante au moyen du trespas de nostredit feu seigneur et pere, en autrement, donne et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes, pour par luy l'ayon, tenir et desnavant exercer et en jouir et user aux honneurs, autoritez, pouvoirs, etc. Donne a Villers Costerets, le vinge et sixiesme jour de juillet, l'an de grace mil cinq cents quarante sept. Sans taxe, par commandement du Roy : M. LA GUERRE. Par le Roy : M. NERVAULT. » J 8, fol. 289 ; J 2, fol. 367 ; ind. dans J 4, fol. 163 v, et dans J 3, fol. 39. En vertu de ses pouvoirs ainsi renouvelés, Joachim de Matignon avait preside a Rouen, le 19 novembre 1547, les Etats de Normandie J 1, fol. 167 v ; J 4, p. 91. Puis, le 27 février 1548, Henri II lui adressa une commission pour faire lever de compagnie de 80 lances de l'amiral d'Annebault dans les villages nor-

combien que je cognoisse bien que les dernières vallent mieulx, sy est ce que je trouve les secondes meilleures a mon goust. Je ne vous envoys point des miennes.

Monsieur de Morsallines est icy, qui en a tasté. Il dict, et est vray, que les vostres vallent trop mieulx.

A ce compte, ce sont de troys sortes des vostres, dont me donnerez des greffes : les premières du muscat, les secondes et les tierces je ne scay les noms. S'il vous plaist, vous direz a vostre jardinier qu'il les mette bien en memoire, afin que j'en aye pour seans et des deulx sortes pour porter a Moy, car je y en ay du muscat.

Je vous envoye des melons ; se vostre laquetz en eust sceu porter plus largement, plus largement vous en eussage envoyé. Je vous mercey bien fort de ce que m'avez mandé du chevalier Villegagnon<sup>1</sup>. L'on m'a dict que Monsieur de Taiz n'est non plus mandé que Monsieur du Bié, Monsieur de Gregnen<sup>2</sup> et Longueval<sup>3</sup>. Depuys deulx ou troys jours, j'ay eu un peu de desvoitment d'esthomaque et quelque peu de catrerre parmy, qui me desgousté ; et garde la chambre et la pluspart le lict.

mands « de Gassay, Gizay, Orgere, Montfort, Mardilly, Royville, Eschaufort, le Sap, Chaumont, la Chapelle, Neuville et le Teillon », dont les habitants s'étaient révoltés contre les officiers et commissaires du Roi députés sur le fait de la gabelle, et ce jusqu'à l'achèvement de l'information dirigée contre les coupables (J 8, fol. 284 ; J 9, fol. 457 v<sup>o</sup>).

1. Nicolas de Villegagnon, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, connu comme capitaine de deux galères au 30 octobre 1545 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 14621) et au 15 décembre 1546 *Idem*, n<sup>o</sup> 45451.

2. Probablement M. de Grignan. Ce serait alors Louis d'Adhémar de Monteil, nommé lieutenant général ou gouverneur de Provence le 15 août 1541 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 12064). Il était aussi surintendant général de la marine du Levant.

3. Nicolas de Bossut, sr de Longueval, maître d'hôtel du Roi, nommé bailli de Vermandois le 7 juin 1530 (*Catalogue*, n<sup>o</sup> 20046) ; il l'était encore en décembre 1540 : n<sup>o</sup> 11785 ; à la date du 26 mars 1544, il était lieutenant général au gouvernement de Champagne (n<sup>o</sup> 13805 ; cf. encore n<sup>o</sup> 25480).

Monsieur de Matignon, bien fait a vostre bonne grace. D'Autreville, ce xvij<sup>e</sup> d'août 1548.  
Vostre entiereement et bon amy.

Moy.

*Au verso* : A Monsieur de Matignon a Thoirny<sup>5</sup>.

4. Aucune indication qui permette de reconnaître le prénom de ce personnage. Comme il possède Moy, c'est certainement le baron de Moy. La signature est connue, elle paraît être celle d'un vieillard, il est donc peu que vraisemblable que nous sommes en présence de Nicolas de Moy, qui avait collaboré a la défense de Châtillon sous la direction de Joachim de Matignon.

5. La présente lettre est la dernière que nous possédions à l'adresse de Joachim de Matignon. Mais les archives des Matignon ont conservé encore une commission adressée au même personnage par le roi Henri II le 3 mars 1549, pour le charger de faire liquider d'anciennes affaires de son gouvernement. En voit le texte « Henry, par la grace de Dieu, roy de France a nostre ame et feal le sieur de Matignon, nostre lieutenant general... Pour ce que nous avons esté adverti que plusieurs a present les commissaires et officiers des villes de nostredit pays, ou il y a ou euy devant garnisons, ont différé et reculé de rendre compte des vivres et munitions par eux levees pour la fourniture desdites garnisons, comme aussy font ceux qui ont fait la recette des deniers provenus de la vente des vivres, que du vivant de feu nostre tres honore seigneur et pere le Roy dernier decede, que Dieu absolve, furent menés en ce pays au camp de Marolles, et autres deniers levés pour le passage des lansquenets qui passeront par ledit pays y a six ans, de sorte que nostre pauvre peuple n'en a jamais aucune chose receu et est le tout demouré es mains desdits commissaires qui l'en frustrent pour en faire leur profit ; nous, a ces causes, voulant pourvoir a ce que dessus et faire voir et veuiller comme ceste affaire est passée, vous mandons et enjoignons par les présentes que vous ayez a choisir, commettre et depuier, jusques au nombre de deux notables personnages pour commissaires, gens de bien et de bonne conscience, auxquels nous avons dès a present donne et donnons plein pouvoir, puissance et autorité, de faire appeler par devant eux les commissaires et officiers commis a lever, mener et distribuer es villes ou il y a ou garnison les vivres et munitions nécessaires pour la nourriture desdites garnisons, pour en venir rendre compte par devant eux dedans le temps qui leur sera pour ce pris et limité et

semblablement ceux qui ont fait la recette des deniers provenans de la vente desdits vivres menz de nostredit pays de Normandie audit camp de Marolles et autres demers levés pour le passage des lansquenets qui passerent par ledit pays, comme dit est, lesquels comptes veus. examinez. clos et arrestez par lesdits commissaires. voulons et vous mandons que par nos élus vous faltes egaller, departir et imposer sur les communautez desdites villes les frais et fournitures que par nos ordonnances lesdites villes sont tenues de porter. le fort portant le foible, le plus justement que faire se pourra, de sorte que la charge en soit portée également sur toutes lesdites communautez; et quant auxdits deniers reçus tant de la vente desdits vivres que pour ledit passage, qui se

trouveront deus par lesdits commissaires par la fin de leursdits comptes, les faites rendre et distribuer a nostre pauvre peuple, et en cela garder le meilleur moyen et la plus grande egalité que faire se pourra, en contraignant lesdits commissaires et officiers a tout ce que dessus faire, souffrir et obeir, par les mesmes contraintes qu'il est accoutumé pour nos propres affaires, non obstant dolleances, clameur de haro, oppositions ou appellations quelconques. *etc.* Donné a Saint Germain en Laye, le troisieme jour de mars, l'an de grace mil cinq cens quarante huit et de nostre regne le deuxiesme. Par le Roy en son Conseil : DE LAUBESPINE. » (J. 8, fol. 291; J 9, fol. 466.)

## APPENDICE.

CCXXIX. — 1540, 23 octobre. — Mantoue.

### DE MARGUERITE PALÉOLOGUE,

DUCHESSE DE MANTOUE,  
AU ROI FRANÇOIS I<sup>er</sup>.

Original : J 44, n° 20.

Sire. Bascio con ogni riverencia le mani di Vostra Maestà et quanto più humilmente posso alla sua buona gratia me raccomandando.

Sire. Come il desiderio grande ch'io ho sempre tenuto et tengo in qual si voglia occasione che mi si offerisce di mostrare a Vostra Maestà el pronto animo mio di farli servitio, m' haveria con piacere indutta a satisfar a quanto per la sua lettera ella [m'] ha fatto ricercare in favore dil Cappino<sup>1</sup>, così m'è stato di molto dispiacer, volendo io, com'è mio debito, in tutte le cose di questo stato proceder consultamente, l'haver ritrovato che con honor e buona conscientia non posso in questa cosa obedirla, per non partirmi da quello che ritrovo esser stata determinata volontà del mio signor consorte<sup>2</sup> di felice memoria, el quale, ancorche per la servitù che tenea con la Maestà Vostra, se inducesse a far

gratia al Cappino, quanto alla persona, et ancor con qualche limitatione, non però voleva assentire di farlo restituire le cose che Sua Eccellentia prima li haveva donate et concesse, et poi come a ingrato et mal merito ritolte et trasferite in altri, come se ritrova chiarito per soe lettere scritte all'Eccellentia del signor gran constabile<sup>3</sup>, et secondo il solito registrate ne libri della cancellaria sua, la copia a...<sup>4</sup> quali insieme con la forma della patente et gratia che voleva far, tratte da ditti libri, si manda li in mano dell'ambassador mio<sup>5</sup>, che la facci veder a Vostra Maestà, dignandosi quella di vederla; onde quello che non ha voluto far al' hora Sua Eccellentia, ch'era libera et poteva far come voleva, non devo ne posso far io, essendo il governo di questo signor Duca<sup>6</sup>, mio figliolo pupillo, per il quale fù solememente promisso et giurato di far le cose utili et pretermetter le inutili, essendo senza dubio notabil suo danno, bisognando ricompensar quelli ne i quali sono questi beni legitimamente trasferiti, cosa che, oltra che faria contra conscientia, non passaria ancor con mio honore, ch'io volessi far quello

par l'Empereur le marquisat de Montferrat, que lui dispuoit le marquis de Salines et le duc de savoye. Et mourut le 28 juin 1540.

3. Anne de Montmorency.

4. Petite déchirure ayant fait disparaltre la fin du mot.

5. Fabrizio Boba, envoye de la duchesse de Mantoue à la Cour de France, où il étoit arrivè depuis peu, le 10 septembre 1540. *Catalogue*, t. IX, p. 121.

6. François III de Gonzague, duc de Mantoue et marquis de Montferrat, né le 10 mars 1533, mort le 24 février 1550. Il se trouvoit sous la tutelle de sa mere et de son oncle Heracle de Gonzague, dñe le cardinal de Mantoue.

1. Il s'agit peut-être ici de Jean-Francois da Capo, dit Cappino, gentilhomme italien, qui avait été envoye en France au mois de mars 1526 pour signer, en qualité d'ambassadeur du Pape, le traité de Cognac (22 mai 1526). Le Roi l'avait gratifié, le 25 juin suivant, d'un don de 2.050 livres (*Catalogue*, n° 18792). Il lui servait encore une pension en 1537 et 1538. *Ibidem*, n° 31487 et 31636.

2. Frédéric II de Gonzague, né le 17 mai 1500, succéda à son pere François II, marquis de Mantoue, le 29 mars 1519, obtint de Charles-Quint, le 25 mars 1530, l'erection de son marquisat en duché, se fit ensuite adjuger 1536

che non parse con justificate ragioni, com'è cosa nota, di far il signor Duca, suo padre. Conoscendo adonque non poter in questa cosa satisfar à quanto la Maestà Vostra domanda, ne restaria molto tribolata, se non havessi questa consolazione che io so che quella, per molta prudentia, conoscerà benissimo che io non posso, essendo tutrice, se non quanto io vedo esser stato ordinato per il signor mio consorte, che sia in gloria, et per la somma sua bontà havera più grato che, per conservazione della conscientia et honor mio, manchi di servirla in questa cosa, che non haria che servendola offendessi et quella et questo. Et così supplico Vostra Maestà ad esser servita che in questa cosa io servi quanto trovo ordinato; et se in qual si voglia altra cosa io potro mai servire quella, ove non siano si ragionevoli impedimenti, ella puo esser certa che mi reputari haver gratia da N. S. Dio, che mi si presentari tale occasione, et da Vostra Maestà che mi commandi; per riverentia della quale, ancorche la gratia ch'era ordinata per la persona dil [Ca]pp[ino] fosse con alcune modificationi, son stata contenta insieme col reverendissimo cardinale<sup>1</sup>, mio cognato et fratello honoratissimo, contutore, di concedernela quanto alla persona liberamente. Et così al capitaneo Polino<sup>2</sup>, qual è venuto qui per questo negotio, s'è fatto intendere ch'el potrà venire in questa città et dominio a suo piacere liberamente.

Sire. Io supplico Vostra Maestà accetti il buon animo mio di servirla, et me escusi in quel ch'io non posso. Col qual fine, di nuovo le bacio le

1. Hercule de Gonzague, fils du marquis de Mantoue François II, me en 1565, succéda à son oncle Sigismond comme évêque de Mantoue, le 10 mai 1571; nommé cardinal le 3 mai 1575, il mourut le 2 mars 1593.

2. Antoine Escalin, baron de la Garde, dit le capitaine Polin, voir ci-dessus, p. 72, note 3. Cette mission n'était pas connue. On savait seulement, qu'après l'assassinat de Rincon et de Cesare Fregoso, il avait été envoyé en ambassade à Constantinople et qu'en se rendant à son poste il avait passé à Venise les journées du 28 juillet au 8 août 1561.

mani, et prego Dio N. S. che la prosperi come lei istessa desidera. Di Mantova, lo xxiii di ottobre M. D. XL.

Humilissima et obedientissima serva.

LA DUCHESSA DE MANTOVA<sup>3</sup>.

*Au verso* : [Al Christianissi]mo Re di [Francia], mio signor osservatissimo, etc.

CCXXX. — 1540, 9 novembre. — Castelgoffredo.

### DE CESARE FREGOSO

AU CONNÉTABLE ANNE DE MONTMORENCY.

Original : J 46, fol. 58.

Illustrissimo et eccellentissimo signor, mio signor et padron osservatissimo<sup>4</sup>.

Per diverse mie ho avisato la Excellentia Vostra de le novelle che ho possuto sapere per

3. Marguerite Paleologue, fille de Guillaume, marquis de Montfernat, et sœur du dernier marquis Boniface VI, avait épousé en 1531 le duc de Mantoue. Elle mourut en 1565.

4. Cette lettre est intercalée dans le registre J 46, au milieu des lettres adressées à Joachim de Matignon. Il est incontestable qu'elle n'y est pas à sa place. Ce n'est pas à Joachim de Matignon, si fort en faveur qu'on le suppose auprès du Roi, que Cesare Fregoso avait à rapporter les nouvelles de Venise, d'Allemagne, de Rome, etc., ce n'est pas lui qu'il fallait mettre en garde contre les menées politiques des personnages de Venise dévoués à l'Empereur, ce n'est pas à lui qu'on pouvait demander de faire passer des avis au Sénat de Venise par des voies officielles ou officieuses. La lettre ne pouvait être utile, par conséquent elle ne pouvait être adressée, qu'à un ministre du roi François I<sup>er</sup>, chargé de la direction de la diplomatie française. Si l'on observe d'autre part que dans le dossier de Joachim de Matignon aux Archives du Palais de Monaco se trouvent trois missives au nom du comte d'Anne de Montmorency elles sont publiées crépées, sans que d'Albert, duc de Brandebourg, beaucoup trop incomplète à la suite de mutilations pour

via di Venetia, et per avisi che quelli Signori <sup>1</sup> hanno havuto si per via de Alemagna et Ongaria, come de Levante, et Roma et del signor marchese del Vasto <sup>2</sup>. Saprà Vostra Eccellentia che detti Signori non hanno da Constantinopoli in Venetia nova alcuna, se da li cinque di questo mese in qua non gli fusse venuta <sup>3</sup>.

Ritorno l'ambassador de detti Signori,, che stava apresso re de Romani <sup>4</sup>, qual si chiama

qu'on en retrouve le sens ; elle est de 1541, il devient évident que la dépêche de Cesare Fregoso devait être remise au même personnage. C'est d'ailleurs avec le connétable que Guillaume Pellicier, ambassadeur de France à Venise, correspondait habituellement. Anne de Montmorency se trouvait, à cette époque, en pleine faveur auprès du Roi : après la campagne de Provence, François I<sup>er</sup> lui avait donné la connétablie de France (10 février 1538) et en avait fait en quelque sorte son premier ministre. Il se trouvait même assez puissant pour essayer de se débarrasser de ceux qui prétendaient lui disputer le pouvoir et traîner en justice des adversaires comme l'amiral Chabot (voir ci-dessus, notamment p. 59, note 1).

1. Il faut se rappeler qu'à la date de cette lettre les Vénitiens, anciens alliés de Charles-Quint et depuis longtemps en guerre avec les Turcs, alliés plus ou moins déclarés de François I<sup>er</sup>, venaient de conclure officiellement la paix (2 octobre 1540, grâce aux bons offices des ambassadeurs français).

2. Don Alonso d'Avalos d'Aquino, marquis del Vasto, gouverneur du Milanais et capitaine général des armées de Charles-Quint en Italie. Voir ci-dessus, p. 84, note 4. Le 30 novembre 1539, il avait été reçu à Venise, comme ambassadeur extraordinaire de Charles-Quint, en même temps que le maréchal d'Annebault, ambassadeur de François I<sup>er</sup> : cette mission avait eu pour but d'affirmer l'entente de l'Empereur et du Roi, consacrée, l'année précédente, par l'entrevue d'Aiguemortes.

3. On allait recevoir incessamment des nouvelles, car dans sa lettre du 12 novembre 1540, Guillaume Pellicier annonça l'arrivée de l'ambassadeur vénitien à Constantinople (*Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, publiée par A. Tausserat-Radel, p. 143).

4. Ferdinand I<sup>er</sup> d'Autriche, frère cadet de Charles-Quint, archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, avait été élu roi des Romains le 5 janvier 1531. On sait qu'il succéda à Charles-Quint comme empereur et mourut le 25 juillet 1564. Après la mort de son beau-frère Louis II, roi de Hongrie, il avait réussi à se faire reconnaître pour son successeur par la diète de Presbourg (décembre 1526), mais il n'avait eu sous sa domination que la Hongrie occidentale. La Transylvanie et la Hongrie orientale

Messer Marino Justiniano <sup>5</sup>; che ha referito a quelli Signori Venetiani, che re de Roman et savio, ma senza denari, senza obedientia et senza capitanei di guerra. Et giudica, per quello che ha inteso, che non ottera cosa che desiderava circa il stato de re Giovanni <sup>6</sup>; anzi teme che sia in pericolo manifesto di perdere il suo. Et ha anche detto chel duca di Bavera <sup>7</sup> gli disse, se ben l'Imperatore se accordasse con la Maestà del Re nostro signor contra Venetiani, che lor principi di Alemagna pigliarebbono l'arme per defensarli; et che se succedesse la morte del Imperatore, loro restarebbono patroni di Alemagna; et che l'Imperatore hora gli ha pour autorita; et che con tutto che si mostri tanto cattolico, dubita detto ambassador che non sia luterano; et che l'Imperator attendeva ad acce-

avaient été pour roi Jean Zapolya, qui avait eu la protection du sultan Soliman. Les deux rois avaient longtemps guerroyé l'un contre l'autre jusqu'au traité de Gross-Varadin (1538), qui avait assuré à Ferdinand la possession de toute la Hongrie après le décès de son rival. Mais lorsque Jean Zapolya mourut (29 juillet 1540), il laissait un jeune fils, dont la mère, Elisabeth, ou Isabelle de Pologne, revendiquait l'héritage et dont les partisans réclamaient l'intervention des Turcs. Cf. *Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 129, 141, 145, etc. C'est à toutes ces affaires qu'il est ici fait allusion.

5. Marino Justiniani, alors ambassadeur de Venise auprès de Ferdinand I<sup>er</sup>. Il avait auparavant résidé en France comme représentant de la République (mars 1532-1535). Sur son retour récent à Venise, cf. *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, p. 178.

6. Jean Sigismond, fils de Jean Zapolya et d'Isabelle de Pologne. Le sultan Soliman vint, en 1541, le démettre contre les revendications de Ferdinand I<sup>er</sup> et établit roi sur la Transylvanie, pendant que lui-même annexait la Hongrie orientale et méridionale, abandonnant à Ferdinand la Hongrie occidentale.

7. Ce titre de duc de Bavière pouvait alors s'appliquer à quatre personnages : Guillaume IV le Constant, né le 13 novembre 1493, duc de Bavière depuis 1508, mort le 6 mars 1550; Louis X, son frère, né le 18 septembre 1495, duc depuis 1516, mort le 22 avril 1545; Louis V le Pieux, duc de la Maison de Wittelsbach, né le 2 juillet 1478, duc depuis 1508, mort le 16 mars 1544. Une lettre de Guillaume Pellicier, en date du 7 novembre 1540 (*Correspondance*, p. 140), montre qu'il s'agit du quatrième duc, Philippe II le Belleux, né le 12 novembre 1503 et mort le 4 juillet 1548.

lerare la dieta per venir poi in Italia<sup>1</sup>, et se affatigava per veder se posseva condurre alla dieta il duca di Cleves<sup>2</sup>, perche suspettava, lassandolo, che non gli rivoltasse la Fiandra<sup>3</sup>; et che re de Romani ricordava la dieta non deversi fare in Ratisbona, ma piu tosto in ogn' altro loco, et accenna in Colonia<sup>4</sup>; et che pensa anco esso re di venire in Italia col Imperatore, per la estrema ansietà che ha di havere il stato di Milano<sup>5</sup>; et che nesuna cosa a questo mondo desidera che questa, et tutte le cose del mondo faria per passer lo havere.

Ce sonno lettere de 17. del passato da Bruxelles, che dicono la giunta de Mons<sup>r</sup> di Villi<sup>6</sup>

1. Charles-Quint se trouvait alors en Flandre : le 9 novembre 1540, date de cette lettre, il était à Ypres. Il ne devait rentrer dans les pays allemands que vers le milieu de janvier 1541 et venir en Italie dans les premières semaines du mois d'aout suivant.

2. Guillaume, duc de Clèves, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler (ci-dessus, p. 73, note 9). Nous avons dit qu'il avait fait alliance avec François I<sup>er</sup> pour appuyer ses revendications contre Charles-Quint relatives à la succession des duchés de Gueldre et de Juliers. On négociait déjà son mariage avec Jeanne d'Albret. Sur le projet de l'Empereur de le faire venir à la prochaine diète, cf. *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, p. 132.

3. Il ne faut pas oublier que Charles-Quint, au mois de février 1540, avait durement réprimé la révolte politique, mi-religieuse, qui s'était manifestée à Gand contre son autorité.

4. La diète se tint en 1541 (mars-juillet) à Ratisbonne. On y discuta vainement les questions religieuses qui divisaient alors l'Empire.

5. Le Milanais était, on le sait, l'objet des convoitises de François I<sup>er</sup>, qui avait réussi à conquérir le Piémont sur le duc de Savoie. A Aigues-Mortes, Charles-Quint avait vaguement promis de le laisser au duc d'Orléans : le traité de Tolède (1<sup>er</sup> février 1539) avait même stipulé le mariage de ce second fils du Roi avec la fille ou la nièce de l'Empereur, qui apporterait le Milanais en dot. Mais ces promesses étaient déjà périmées : le 11 octobre 1540, Charles-Quint avait trompé les espérances françaises, en donnant à son fils Philippe l'investiture du duché. L'auteur de cette lettre, en exposant les intentions prises à Ferdinand d'Autriche, montre que François I<sup>er</sup> n'était pas le seul déçu dans cette affaire.

6. Claude Dodeu, s<sup>r</sup> de Vely, abbé de Saint-Riquier et évêque de Rennes depuis le 23 juillet 1539. Il avait été plusieurs fois accrédité comme ambassadeur de Fran-

et lo partir di Granvela<sup>7</sup> per andar a casa sua, et poi di longo a la dieta de Vormatia, se pur se fara<sup>8</sup>; et che era partito il duca Lodovico di Bavera a preparare da honorar la Maesta Cesarea, che passaria per lo suo stato per andare a le diete<sup>9</sup>. Et scrive l'ambassador Contarini<sup>10</sup>, qual è per tutto imperiale, che Su Maesta non fara cosa bona, onde molti di questi Signori conoscono chiaro le parole de la Maesta Christianissima et di Vostra Excellentia essere lo evangelio.

Hanno detti Signori aviso da Roma, che Su Santita<sup>11</sup> doveva far consistorio per investire il signor Ottavio<sup>12</sup>, suo nepote, del ducato de Ca-

çois I<sup>er</sup> auprès de Charles-Quint : de juin 1531 à juin 1536, de septembre 1537 à juin ou juillet 1538. Vers le 10 septembre 1540, il avait été de nouveau désigné pour se rendre auprès de l'Empereur; il partit vers la fin du même mois ou au début du suivant. Sa mission dura jusqu'à la fin de l'année 1541.

7. Nicolas Perrenot, se de Granvelle, chancelier de l'Empereur, né à Orans en 1486, mort le 43 août 1550. Un de ses fils fut le fameux Antoine, cardinal de Granvelle. Sur son départ de la Cour de Charles-Quint, voir aussi *Correspondance politique de Guillaume Pellicier*, p. 140.

8. La diète ouverte à Spire le 6 juin 1540, ajournée à Haguenau, où elle se gagna jusqu'au 28 juillet, devait reprendre ses séances à Worms le 28 octobre suivant. Cette réunion était encore projetée à la fin d'octobre et en novembre et, même *Correspondance*, p. 132, 139, mais en décembre on prévoyait qu'elle n'aurait pas lieu (*ibidem*, p. 182). Il n'y eut qu'un colloque en janvier 1541 (*ibidem*, p. 217, 230, etc.).

9. Cette phrase est presque la traduction italienne d'un passage de la lettre écrite par Guillaume Pellicier au comteable, le 7 novembre 1540 (p. 140 de l'édition de la *Correspondance*). Sur le duc Louis V de Bavière, voir ci-dessus, p. 153, note 7.

10. Il ne s'agit probablement pas ici du cardinal Gasparo Contarini (mort le 24 août 1542, qui, après avoir été chargé de diverses missions diplomatiques par Charles-Quint, venait d'être désigné comme légat du Pape à la future diète de Ratisbonne; mais plutôt de Tommaso Contarini, qui, en 1539, avait été ambassadeur extraordinaire de la République vénitienne auprès du Sultan. Il se trouvait actuellement à Venise (*Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 106).

11. Paul III, Alexandre Farnèse, élu pape le 13 octobre 1543 et mort le 10 novembre 1549.

12. Octave Farnèse, fils de Pierre-Louis Farnèse, pre-



merino; et che l'Imperatore dava alla figliola, qual ha pur con detto signor consumato il matrimonio, un stato in Spagna de 150<sup>000</sup> scudi di valuta, che Su Maesta ha ricevuti. Et se affermava in Roma la venuta di detta Maesta in Italia, et il Papa diceva voler andare a Bologna<sup>1</sup> et che il Re Christianissimo, nostro signor, venirebbe a Torino: del che mostro dispiacere li Imperiali<sup>2</sup>.

Il signor marchese del Vasto ha scritto a Venetia, che Mons<sup>r</sup> di Langé<sup>3</sup> lo ricerca di quattro

mier due de Parme et de Plaisance, celui-ci fils naturel du pape Paul III. Octave, né le 8 octobre 1524, mourut le 21 septembre 1586. Le duc de Camerino, que Paul III s'étoit fait céder par le duc d'Urbino, lui avoit été inféodé dès 1539. Il avoit épousé, en 1538, Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint et veuve d'Alexandre Médicis.

1. Comparer ce passage avec le suivant, extrait d'une lettre de Guillaume Pellicier à Rincon, 29 novembre 1540: L'Empereur doit venir en Italie vers le mois de fevrier prochain. « Nostre Sainct Pere s'en ira au devant l'attendre a Roullongne, lequel fait acquisition des principaultez de Atemura et Tarenta en Calabre, pour l'inféoder au seigneur Ottavio et a Madane Marguerite, fille de l'Empereur, et a leurs enfans masles et femelles, d'autant que n'avoyt inféodé Camarin que pour les enfans masles et que l'Empereur a voulu que l'on pourveust aussi de quelque honneste estat pour lesdictes filles. L'acquisition sera de cent cinquante mil escuz, qui viendront entre les mains de l'Empereur. Et desja en a envoyé cent vingt mil a Naples. » (*Correspondance de Guillaume Pellicier*, p. 159.)

2. Cette dernière phrase a été ajoutée à la fin de l'alinéa.

3. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, nommé, en 1537, gouverneur de Turin, puis, en 1540, lieutenant général au gouvernement du Piémont en l'absence du maréchal d'Annebault. Il avait été auparavant chargé de nombreuses missions diplomatiques de la part du Roi; en Suisse, à Venise, Ferrare, Rome, Florence et de nouveau Rome (juillet 1526-juillet 1527), en Angleterre (mars, août-septembre, novembre 1529-mars 1530), en Allemagne (mars-juillet 1532), en Angleterre (août-septembre 1532, février-mars 1533), de nouveau en Allemagne (novembre 1533-mai 1534), en Suisse (mai 1534), en Allemagne encore (juillet-novembre 1535, novembre 1535-février 1536, mai-août 1536). Il mourut le 9 janvier 1543, revenant d'Italie avec son médecin Rabelais. Sa biographie a fait l'objet d'un ouvrage de M. V.-L. Bourrilly, intitulé *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey* (Paris, 1904, in-8°). Sur les approvisionnements qu'il fit en Piémont en 1540,

terre in Piemonte, et che comesse non lo fa ad altro effetto che per voler rompere la tregua et che lui, più tosto che far guerra, gli vol fare uno che dimanda detto Mons<sup>r</sup> di Langé; et certo sta in grandissimo suspecto di guerra et con gran paura, et fa fortificar Comena et altri luoghi, et fa fare guardie, come se havesse un exercito nemico appresso, et molto mal volentieri vede che Su Maesta Christianissima habbia servitori in Italia. Et se desperano del accordo de Venetiani col Turco di poterlo disturbare, con tutto che ce facciano cio che possono.

Messer Christoforo Capello, ambassador di questi Signori appresso la Maesta Christianissima<sup>4</sup>, fa tutti quei boni officii che siano possibili a fare; et certo Vostra Excellentia ha gran causa di farli careze. Et per lettere sue di 4. del passato, ha scritto di haver parlato con Sua Maesta di questo gli era stato commesso da la Signoria sopra le cose di Levante, et de la dolce et amorevole risposta che la Maesta Sua gli fece col offerta di mandar quel suo in Levante, a beneficio de detti Signori, et che da questo in Venetia intenderiano quanto Su Maesta gli haveva commandato dovessi fare appresso il signor Rincon<sup>5</sup>, sopra le richieste che detti Signori li fariano; con le altre parole che Su Maesta disse a

cf. les *Mémoires de Martin du Bellay*, son frère, éd. Petitot, 1<sup>re</sup> série, t. XIX, p. 303.

4. Christoforo Capello fut ambassadeur ordinaire de la République de Venise auprès de François I<sup>er</sup> de 1537 à 1540.

5. Antoine Rincon, capitaine espagnol, d'abord passé du service de Charles-Quint à celui de François I<sup>er</sup>, chevalier de Gormolles et seigneur de Pierrelatte, il fut un des principaux agents diplomatiques de la France. Il fut envoyé au mois de mars 1524 en Pologne, puis en 1525-1528 en Hongrie et Pologne, résida de nouveau en Hongrie d'avril 1529 à février 1531, quelques années se passeront avant qu'il ne fut chargé des très importantes négociations de François I<sup>er</sup> avec le sultan Soliman. Il partit le 5 janvier 1538 et ne quitta Constantinople que le 18 novembre 1540; arriva à Venise le 14 janvier suivant et se trouva à la Cour de France au début de mars 1541. Il fut aussitôt désigné pour retourner en Turquie avec Cesare Fiosso, le signataire de la lettre que nous

benefitio et conservacione di lor stato, le quali veramente hanno penetrati il core a tutto quel Senato. Non diro le parole che detto ambassador ha scritto toccante a le cose del Imperatore : sapendo meglio Su Maesta di me quello gli ha detto, ma certa cosa è che sono de la Maesta Sua rimasti tanto sotisfatti che piu non potrei dire, et del Imperatore intendo tutto il contrario. Et che sia il vero, provedono a tutti lochi di terra ferma de monitioni de vittuaglie et artiglierie et di gente, per diffidenza che hanno del Imperatore et de tutti soi agenti. Et pochi sono hora in Venetia, che habbiano ardire di parlare in suo favore, per ostinati e maligni che siano in quella patria li soi amici et servitori.

Per l'obbligo che ho a Su Maesta Christianissima et a Vostra Excellentia, sono forzato lassar l'amicitia che tengo con Messer Mathio Dandolo<sup>1</sup>, che di presente viene ambassador per li Signori Venetiani apresso Su Maesta. Et a fine che la Maesta Sua ne Vostra Excellentia ne restasseno ingannate, dico che detto Messer Mathio Dandolo è stato et è il piu perfido inimico che habbia mai havuto la nation franzese et la corona di Franza, et al contrario il piu suiscerato et il

piu partial amico et servitore che habbia mai havuto l'Imperatore in quella cita. Et sono certo che tutto quello che potra sapere da Su Maesta et da Vostra Excellentia, lo avisara con mal modo a Venetiani; et fara sempre sapere il tutto a gente, che da la sera a la matina li agenti del Imperatore lo sapranno. Così sia certa che tutti gli mali offitii che potra fare contra la Maesta Christianissima in servitio del Imperatore, sempre gli fara senza portar nesun rispetto alla patria sua. Et tutti li soi parenti et cognati sono soli la setta del Imperatore. Perho riverentemente ricordo a Vostra Excellentia che si garde de lui; et se ben suo padre<sup>2</sup> altre volte fu ambassador a Su Maesta, per questo non li creda, perche il figliolo è tutto il contrario et riverso del padre. Et se Vostra Excellentia ha da far sapere qualche cosa a Venetiani, po usare il mezo di Mons<sup>r</sup> di Montpellier<sup>3</sup>, che certo è in homissimo credito con quei Signori et è gentil-homo che merita ogni bene et ogni dimostracione. Et se vi fusse alcuna cosa, qual non volesse se esponesse per via de detto Mons<sup>r</sup> de Montpellier, parendo a Vostra Excellentia, lo potra far intendere a me, che io mi offerisco come da me farlo sapere in qual consiglio mi parera piu a proposito per lo servitio de Su Maesta, overo la faro proponere da qualche gentil-homo particolare, come cosa ritrovata da lui. Di novo la supplico a non se fidar di questo Messer Mathio Dandolo, massime in questi tempi, che spero le cose de Su Maesta passaranno con tanta sua reputatione quanto Vostra Excellentia sapera

pubblichis ici. Le but officiel de leur voyage était Venise; en réalité ils devaient gagner Constantinople, conclure avec les Vénitiens et le Sultan une alliance offensive et défensive. Après avoir rendu visite à Gu. Biondo del Bolla en Piémont, ils furent assassinés près de Casal du Montferrat, le 3 juillet 1541, par ordre du marquis del Vasto (cf. V.-L. Bourrilly, *Antonio Venetio et la politique orientale de François I<sup>er</sup> 1542-1554*, dans *La Revue historique*, t. 113, p. 64 à 83, 268 à 285). On sait que cet assassinat fut un des griefs de Charles-Quint pour rompre la paix conclue avec Charles-Quint.

1. Matteo Dandolo, fils de Marco, sénateur de Venise des 1521, nommé résident de la République auprès du Roi de France le 30 juillet 1540 (il fut à la Cour des le 13 novembre suivant). Il fut de retour à Venise le 22 août 1542. Il revint en France, comme ambassadeur extraordinaire, en 1547, à l'occasion de l'avènement d'Henri II. Il fut ensuite envoyé à Rome, où il résida de 1548 à 1551, puis en 1553, enfin au comte de Trente en 1561. Il mourut le 29 juillet 1570. C'est à l'opprobre de la patrie ou logés à Venise les ambassadeurs de France.

2. Marco Dandolo était résident de Venise en France dans les premiers mois de l'année 1545.

3. Guillaume Pellicier, nommé évêque de Maguelone le 29 juillet 1528, après résignation de son oncle, transféra le siège de son évêché à Montpellier le 27 mars 1536. Désigné, le 3 février 1539, pour être le résident de France à Venise, il fut à son poste des la seconde quinzaine de juin. Il quitta Venise vers le mois de septembre 1542, après avoir écrit les Lettres qui ont fait l'objet de la publication de M. A. Tassinari-Radel. Il mourut, ayant subi bien des adversités, le 25 janvier 1568.

desiderare; con tutto che Venetiani hanno havuto sin qui sempre estrema paura del accordo de le doi Maesta et de intrare in qualche guerra con grossa spesa.

Io ho fatto tal officio col signor Badoer<sup>1</sup> a servitio de Su Maesta, che spero che et lei et la Excellentia Vostra restaranno di lui benissimo satisfatti, in caso che non mi manche et non voglia esser il magior traditor de quanti mai ne siano stati, cosa perho che persuader non mi posso che debbia fare. Et pregando Nostro Signore che doni a Vostra Excellentia cio che ha in desiderio, le bascio le mani et supplico a degnarsi di conservarmi in la bona grazia de Su Maesta. Di Castel Giufredo<sup>2</sup>, ali IX. di novembre M. D. XL.

Di Vostra Signoria illustrissima et excellentissima humil servitor.

CESAR FREGOSO.

CCXXXI. — 1540, 14 novembre. — Turin.

DE GUILLAUME DU BELLAY,

SEIGNEUR DE LANGEY,

AU MÊME.

Original : J 44, n° 21.

Minute : Bibl. nat., fr. 5152, fol. 61.

Monseigneur. La presente ne sera point tant pour grande matiere que j'aye de vous escrire, comme pour ne laisser aller Monsieur de Cerenasche a la Court sans vous porter de mes lettres, et aussi pour avoir esté par luy bien

1. Aloysio Badoaro avait été envoyé par la République de Venise à Constantinople en qualité d'ambassadeur extraordinaire (27 décembre 1539) pour conclure la paix avec la Turquie.

2. Castelgoffredo, place forte sise non loin de Mantoue, était la résidence de Louis de Gonzague, beau-frère de Cesare Fregoso.

instantment prié de vous recommander ses affaires pour lesquels il s'en va par dela, a scavoir est pour faire son hommage et fideité au Roy des terres de la Tour du Pin et de Pisanzon, qu'il a pleu a Sa Majesté luy donner<sup>3</sup>, et pour avoir quelque declaration qui luy est necessaire touchant la capitainerie du chasteau de ladicte Tour, auquel a ce printemps il se vouldroit retirer avecques son mesnage, si le logys (au prejudice du contenu en ses patentes) ne luy estoit occupé par unz capitaine, qui auparavant le transport faict audict sieur de Cerenasque<sup>4</sup> avoit esté pourveu de ladicte capitainerie et se faict payer ses gaiges aux despens de la recepte dudict lieu. A quoy, Monseigneur, je vous supplie luy vouloir estre aidant et luy faire observer ses lettres de transport en leur plaine et entiere forme et teneur. Aussi, Monseigneur, il vous plaira le faire, par Loys Monsieur de Nevers<sup>5</sup>, excuser du sejour qu'il a faict par deça, sans se trouver a servir son quartier ainsi que les autres, car il luy avoit esté par Monsieur le mareschal<sup>6</sup> ordonné de demourer auprès de moy, et dependant entretenir quelques moyens qu'il a de faire au Roy un bon service en temps et lieu, ainsi que par mondict sieur le mareschal vous pourrez entendre.

Monseigneur. Noz voisins sont tousjours en

3. Les terres de Pisançon et de la Tour-du-Pin avaient été données, en juin 1539, par François I<sup>er</sup> à Lyonnette de Villeneuve et à son mari Aloro de Valperga, s<sup>r</sup> de Cerenasco, en échange de la ville et du château de Cavour en Piémont, au sud de Pignerol (*Catalogue*, n° 11089; cf. V.-L. Bonrilly, *Gardiennes du Buisson*, p. 275 et 276). Ces terres firent retour au domaine royal le 11 janvier 1547 (*Catalogue*, n° 1756). Aloro de Valperga avait obtenu en même temps des lettres de naturalité (*Ibid.*, n° 21869).

4. Après la mort de Galas Visconti, qui en avait eu la jouissance viagère, la seigneurie de la Tour-du-Pin avait été cédée, pour sa vie durant, au comte Guido Rangone (24 mai 1537; *Catalogue*, n° 9024).

5. Louis de Cleves. Voir ci-dessus, p. 163, note 1.

6. Claude d'Amerval. On se rappelle que, le 29 septembre 1539, il avait été nommé gouverneur du Piémont.

ce contey de Coconnat, excepté le nombre qui a esté desparty es places dont par cy devant je vous ay donné advis, esquelles places ilz ont esté receuz, fors a Carail, Verceil, a Yvrée. A Carail<sup>1</sup> a respondu le sieur de Mullassan qu'il tenoit le chasteau es noms de l'Empereur et du duc<sup>2</sup>, et que sans commissions de tous deux il n'y accepteroit aultres gens que les siens, desqueiz il se fy. A Verceil ont respondu les gouverneur et capitaine qu'ilz avoient des gens assez. Au chasteau d'Yvrée, en a autant respondu le capitaine que Monsieur de Savoye y a mis. En la ville y a, comme je vous ay desja escript, nombre de gens entretenuz du vivre sans aultre soulde; et n'est encores aucune chose conclute touchant les deniers que demande Monsieur le marquis du Vast aux habitants de la ville pour la reparation et fortification d'icelle. En Ast aussy n'y a conclusion faite; bien ont les Astisans offert a donner la moitié de ce qui leur est demandé. Ledict sieur marchis aussy tient propos de fortifier Clerascho et veult contraindre le marquisat de Ceve a supplier et fournir au fraiz.

Monseigneur. On est a Gennes en expectation que le prince Doria<sup>3</sup> y sera bientost; et fait ledict sieur marquis son compte de se y trouver incontinent, et cependant donne aux Genevoys esperance de leur donner une traicte de bled du costé de la Lombardie. Toutes aultres choses sont, autant de nostre costé que du sien, au mesmes train qu'elles estoient au temps de ma dernière despesche. Au surplus, Monseigneur,

1. Guillaume du Bellay s'était trouvé en contestation avec le marquis del Vasto, dans le courant de l'été précédent, au sujet de l'arrestation qu'il avait opérée du châtelain de Caraglio, Marc-Antoine du Solher, sujet du duc de Savoye; mais l'affaire était alors liquidée. V.-L. Bourrilly, *Guillaume du Bellay*, p. 302 et 303.

2. Charles III le Bon, duc de Savoie depuis 1504, mort le 17 août 1503.

3. André Doria, né en 1466, mort en 1560, créé prince de Melphé par Charles-Quint en 1532.

j'escry a Monsieur le cardinal<sup>4</sup>, mon frere, pour vous tenir quelque propos touchant unes lettres que le conte de Panciallier<sup>5</sup> m'a escriptes, auxquelles j'ay fait response; laquelle toutesfois je ne vouldroy estre baillée sans que vous et Monsieur le mareschal (comme lieutenant du Roy par deça) trouvisiez bon qu'elle fust baillée.

Monseigneur. Je prieray Dieu (pour fin de lettre vous donner en parfaite santé très longue et très heureuse vie. De Turin, ce xiiii<sup>e</sup> jour de novembre M.D.XL.

Vostre très humble et obeissant et plus obligé serviteur.

GUILLAUME DU BELLAY.

*Au verso* : A Monseigneur, Monseigneur le connestable.

4. Jean, le célèbre cardinal du Bellay, né, en 1492, du mariage de Louis du Bellay, s<sup>r</sup> de Langey, et de Marguerite de la Tour-Landry, frere puiné de Guillaume du Bellay, auteur de la présente lettre. Nommé évêque de Bayonne le 12 février 1524; transféré à Paris le 16 septembre 1532; cardinal le 29 mai 1535; pourvu encore des évêchés de Limoges le 22 août 1541 et du Mans le 1<sup>er</sup> novembre 1542, puis de l'archevêché de Bordeaux le 17 décembre 1544). Il appartenait au personnel diplomatique de François I<sup>er</sup>, après avoir été nonce extraordinaire en France mars 1525. Il eut de nombreuses missions en Angleterre depuis novembre 1527 jusqu'en novembre 1544, où il séjourna plusieurs fois comme résident de France, à Rome de janvier 1534 à mars 1536, à Ferrare (juin-juillet 1535), en Allemagne juin 1539 et auprès de la diète de la Spire (janvier-mars 1544). En outre, il avait reçu, le 24 juillet 1543, une commission de lieutenant général du Roi à Paris et dans l'Ile de France (*Catalogue*, n. 8377). Tombé en disgrâce à la mort de François I<sup>er</sup>, il se retira à Rome, où il obtint successivement les évêchés cardinaux d'Albano (28 février 1550), Tusculum (29 novembre 1553), Porto (11 décembre suivant) et Ostie (29 mai 1555). Il y mourut le 16 février 1560. Une partie de ses dépêches a été publiée par MM. V.-L. Bourrilly et P. de Vassiere, dans leur livre : *Ambassadeurs en Angleterre de Jean du Bellay*.

5. Antoine-Louis de Savoye, comte de Panchieri, Dabond chevalier de Malte, il avait épousé Jeanne de Ponteves, veuve de Lucien Grimaldi, seigneur de Monaco, Conseillers-chevalier au parlement de Piemont, certain un

CCXXXII. — 1544, 29 octobre. — Nyborg.

## DE CHRISTIAN III,

ROI DE DANEMARK,

AU MÊME.

Original, mutilé par le bas : J 44, n° 22.

Christianus<sup>4</sup>, Dei gratia Danorum, Norvagi-  
corum, Gothorum et Vandalorum rex, Slesvici,  
Holsatiae, Stormariae ac Dietmersiae dux, comes  
in Oldenborch et Delmenhorst, illustrissimo  
principi domino Annae de Montmorencii, conse-  
tabulo et magno Franciae magistro, amico syn-  
cere dilecto, foelicitatem imprecatur.

Illustrissime princeps, amice dilecte. Rediens  
ad nos Joannes Bailly, per quem proxime aliquot

des tenants de la cause française en Italie (cf. V.-L.  
Bourilly, *Guillaume du Bellay*, p. 259, note 2, et 277).  
Il fut un des témoins du testament que Guillaume du  
Bellay dicta, le 13 novembre 1542 (*idem*, p. 364).

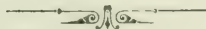
1. Christian III, fils de Frédéric I<sup>er</sup>, nommé roi de  
Danemark en 1533, se convertit au luthéranisme et  
mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1559. Il faut remarquer qu'à la  
date de la présente lettre, une ambassade danoise, com-

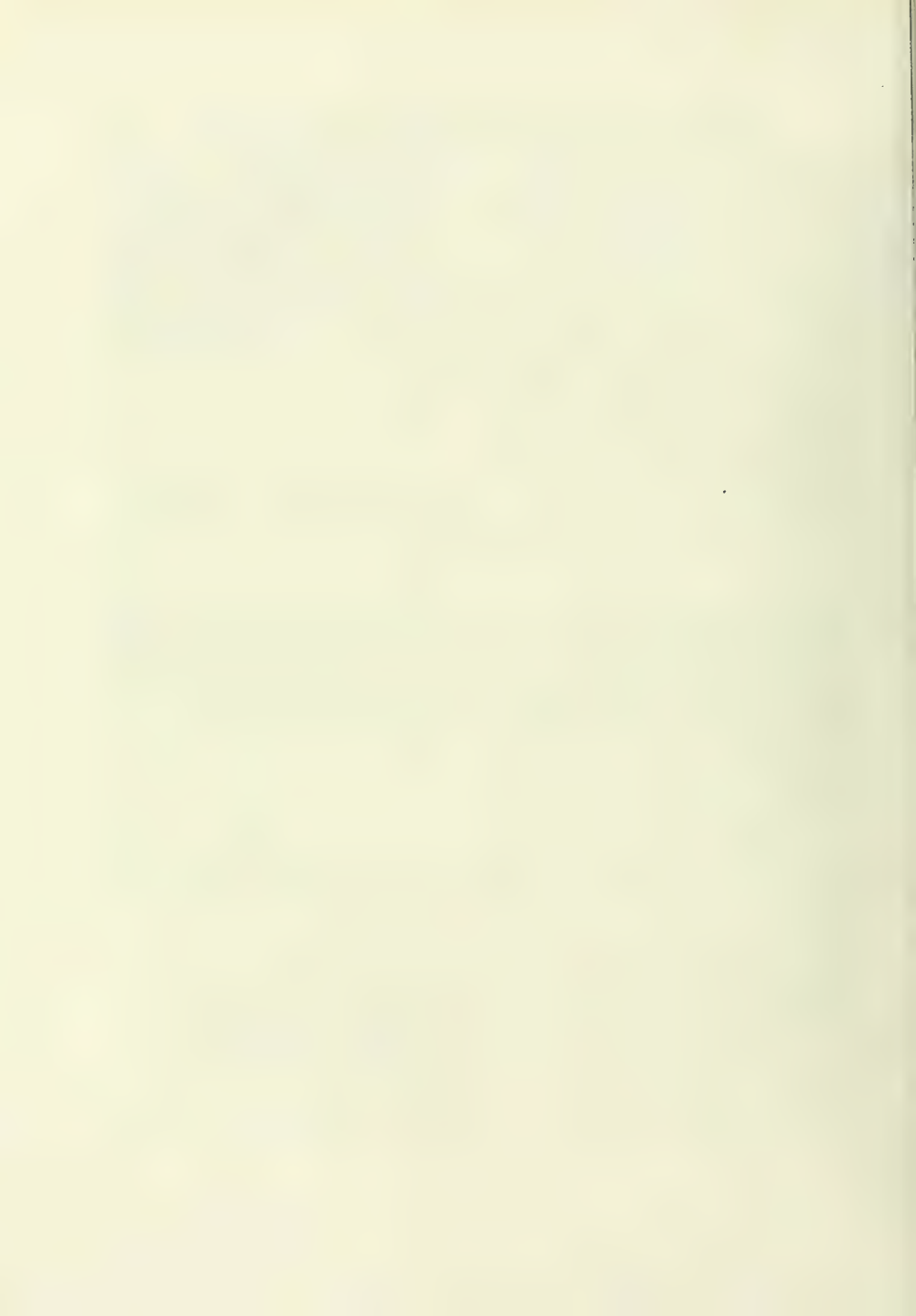
ad vos falcones misimus, significavit eos vedas  
quam gradissimos fuisse. Quare etiam hoc anno  
duos curavimus eligi, venationi quemadmo-  
dum speramus aptos, quos vobis per Nico-  
laum Fontaine, nostrum ministrum, mittimus,  
orantes ut eos aequo animo accipiat, ac illud  
vobis certo persuadentis nos vestri officii quod  
nostris internunciis praestitistis, oblata de vobis  
bene merendi occasione, non fore immemores.  
Valete. Ex arce nostra Nyborch, vigesimo nono  
die octobris, anno M<sup>o</sup> D<sup>o</sup> XLI.

[Signature disparue.]

*Au verso* : Illustrissimo principi, domino  
Annae de Montmorencii, comes tabulo et  
magno Franciae] magistro, ami[co syncere  
dilecto].

posée de trois plénipotentiaires, Eskil Bild, Pierre Sua-  
venius et Eric Krabben, était en route vers la France  
avec les pouvoirs qui lui avaient été donnés le 12 sep-  
tembre 1541. Elle arriva en Cour, le 15 novembre suivant,  
et négocia avec le cardinal de Tournon, le chambler  
Poyet, l'amiral Chabot et le maréchal d'Annebault, le  
traite d'alliance qui fut conclu à Fontainebleau le 29 du  
même mois (*Catalogue*, n° 42214).





# TABLE CHRONOLOGIQUE DES LETTRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1513, 8 septembre.	Joachim de Matignon à Péronne de Jencourt.....	I	1
1520 (?) - 1528, 23 avril.	Louis IV de Rohan, s <sup>r</sup> de Guéméné, à Joachim de Matignon.....	II	1
1520, 28 octobre.	Claude, reine de France, au même.....	III	2
1520, 25 décembre.	Pierre de Martigny, évêque de Castres, au même... ..	IV	2
1522 (?) - 1527, 4 mai.	Joachim de Matignon à M. de Préabras.....	V	4
1523, 8 avril.	Gui XVI, comte de Laval, à Joachim de Matignon... ..	VI	5
1523, 41 avril.	Le même au même.....	VII	5
1523, 16 avril.	Le même au même.....	VIII	6
1523, 17 avril.	Le même au même.....	IX	6
1523, 19 avril.	Le même au même.....	X	7
1523-1531, 29 avril.	Le même au même.....	XI	7
1523, 6 mai.	Le même au même.....	XII	8
1523 (?), 17 mai.	Le même au même.....	XIII	8
1523, 2 juin.	Le même au même.....	XIV	8
1523, 4 juin.	Le même au même.....	XV	9
1523, 5 juin.	Le même au même.....	XVI	9
1523, 9 juin.	Le même au même.....	XVII	10
1523, 10 juin.	Le même au même.....	XVIII	10
1523-1530, 15 juin.	Le même au même.....	XIX	11
1523-1530, 16 juin.	Le même au même.....	XX	11
1523 (?), 30 juillet.	Le même au même.....	XXI	11
1523, 24 août.	Le même à MM. de Matignon et Kerbiquet.....	XXII	12
1523, 3 septembre.	Le même à M. de Matignon.....	XXIII	13
1523, 3 septembre.	Le même à MM. de Matignon et Kerbiquet.....	XXIV	13
1523, 14 novembre.	Le même à M. de Matignon.....	XXV	13
1523-1530, 4 décembre.	Le même au même.....	XXVI	14
1524, 24 juin.	Le même au même.....	XXVII	14

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1525, 3 avril.	Gui XVI, comte de Laval, à M. de Matignon.....	XXVIII	15
1525, 2 mai.	Le même au même.....	XXIX	16
1525, 15 mai.	François de Laval, au même.....	XXX	16
1525, 15 mai.	Gui XVI, comte de Laval, au même.....	XXXI	17
1525-1528, 9 juin.	Le même au même.....	XXXII	17
1526, 15 septembre.	Le même au même.....	XXXIII	17
1526, 24 septembre.	Le même au même.....	XXXIV	18
1526, 25 septembre.	Le même au même.....	XXXV	18
1526, 3 octobre.	Le même au même.....	XXXVI	18
1526, 23 octobre.	Le même au même.....	XXXVII	19
1527, 4 <sup>er</sup> septembre.	Jacques de Matignon, seigneur de la Roche-Tesson, au même.....	XXXVIII	19
1528, 24 juillet.	L'avocat du Roi à Bayeux, au même.....	XXXIX	21
1528, 31 août.	Gui XVI, comte de Laval, au même.....	XI	21
1528, 15 septembre.	Le même au même.....	XII	22
1528, 22 septembre.	Le même au même.....	XIII	23
1528, 2 octobre.	Le même au même.....	XIII	24
1528, 2 octobre.	Le même au même.....	XIV	24
1528, 12 décembre.	Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, au même.	XLV	25
1528, 13 décembre.	Gui XVI, comte de Laval, au même.....	XLVI	26
Vers 1529.	François l'Épervier, au même.....	XLVII	27
1529, 4 février.	François de la Trémoille, vicomte de Thouars, au même.....	XLVIII	27
1529, 12 février.	Geoffroy d'Estissac, évêque de Maillezais, au même.	XLIX	28
1529-1542, 12 octobre.	Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, au même.	L	28
1529, 4 <sup>er</sup> septembre.	Gui XVI, comte de Laval, au même.....	LI	29
1530, 28 juin.	Le même au même.....	LII	29
1531-1535, 10 juin.	Charles du Quellenec, au même.....	LIII	30
1531-1535, 8 août.	François de Montmorency, seigneur de la Rochepot, au même.....	LIV	31
1531-1535, 4 <sup>er</sup> décembre.	Kerbiguet, chapelain de M. de Matignon, au même.	LV	31
1532, 20 mai.	Anne de Sully, femme de Jacques de Matignon, au même.....	LVI	32
1532, 9 juillet.	Le roi François 1 <sup>er</sup> , au même.....	LVII	32
1536, 27 janvier.	Livio Crotto, au même.....	LVIII	33
1536 (?), 4 <sup>er</sup> mars.	Le même au même.....	LIX	33
1536, 22 avril.	Le même au même.....	LX	33
1536, 28 juillet.	Le même au même.....	LXI	34
1536, 28 juillet.	François de Bourbon, comte de Saint-Pol et duc d'Estouteville, au même.....	LXII	34



DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMEROS D'ORDRE	PAGE
1536, 28 juillet.	Jacques ? de Pelletot, à M. de Matignon.....	LXIII	35
1536, 3 septembre.	Livio Crotto, au même.....	LXIV	36
1536, 21 septembre.	Jacqueline d'Estouteville, au même.....	LXV	36
1536, 25 septembre.	Adrienne d'Estouteville, duchesse d'Estouteville, au même.....	LXVI	37
1536, 24 octobre.	Jacqueline d'Estouteville, au même.....	LXVII	38
1536, 25 novembre.	La même au même.....	LXVIII	38
1536, 27 novembre.	Adrienne d'Estouteville, au même.....	LXIX	41
1536, 27 novembre.	Livio Crotto, au même.....	LXX	41
1536, 24 décembre.	Le même au même.....	LXXI	42
1537, 28 janvier.	Jacqueline d'Estouteville, au même.....	LXXII	42
1537, 7 février.	La même au même.....	LXXIII	44
1537, 13 février.	La même au même.....	LXXIV	44
1537, 23 mai.	Jacques de Matignon, seigneur de la Roche-Tesson, au même.....	LXXV	45
1537, 17 juillet.	Robert d'Épinay, chantre de la cathédrale de Rennes, au même.....	LXXVI	46
1537, août.	Robert IV de la Marek, duc de Bouillon, au même.....	LXXVII	47
1537, 1 <sup>er</sup> octobre.	Le roi François 1 <sup>er</sup> , au même.....	LXXVIII	48
1537, 24 octobre.	Roland Rouen, au même.....	LXXIX	49
Vers 1538.	Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, au même.....	LXXX	50
1538 (?) -1544.	La même au même.....	LXXXI	50
1538-1541.	Adrienne d'Estouteville, au même.....	LXXXII	50
1538, 18 juin.	La même au même.....	LXXXIII	51
1538, 18 juillet.	La même au même.....	LXXXIV	51
1538, 21 juillet.	La même au même.....	LXXXV	52
1538, 28 juillet.	La même au même.....	LXXXVI	52
1538, 29 juillet.	La même au même.....	LXXXVII	52
1538, 30 juillet.	La même au même.....	LXXXVIII	53
1538 (?), 18 août.	La même au même.....	LXXXIX	53
1538, 30 août.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.....	XC	54
1538 (?), 31 août.	Jacqueline d'Estouteville, au même.....	XCI	54
1538, octobre.	La même au même.....	XCI	54
1538, octobre (?).	La même au même.....	XCI	55
1538-1541, 15 octobre.	Adrienne d'Estouteville, au même.....	XCIV	55
1538-1541, 19 octobre.	La même au même.....	XCIV	55
1538, 12 novembre.	Jacqueline d'Estouteville, au même.....	XCVI	56
1539-1543, 29 mars.	Livio Crotto, au même.....	XCVII	57
1540, 4 mai.	Le même au même.....	XCVIII	57
1540, 8 mai.	Le même au même.....	XCIX	58

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES LETTRES

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1540, 16 mai.	Livio Crotto, à M. de Maignon .....	C	58
1540, 21 mai.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CI	58
1540, 31 mai.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CH	59
1540, 31 mai.	Livio Crotto, au même .....	CHH	60
1540, 9 juin.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CIV	60
1540, 15 juin.	Le même au même .....	CV	61
1540, 23 octobre.	Marguerite Paléologue, duchesse de Mantoue, au roi François I <sup>er</sup> .....	CCXXIX	151
1540, 9 novembre.	Cesare Fregoso, au connétable Anne de Montmorency.	CCXXX	152
1540, 14 novembre.	Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, au même.	CCXXXI	157
1541, 2 août.	Livio Crotto, à Joachim de Maignon .....	CVI	62
1541, 30 août.	Adrienne d'Estouteville, au même .....	CVII	63
1541, 4 octobre.	La même au même .....	CVIII	64
1541, 29 octobre.	Christian III, roi de Danemark, au connétable Anne de Montmorency .....	CCXXXII	159
1543 (?), 20 février.	Livio Crotto, à Joachim de Maignon .....	CIX	65
1543, 4 mars.	Le même au même .....	CX	65
1543, 6 mars.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXI	66
1543 (?), 7 mars.	Livio Crotto, au même .....	CXII	67
1543, 11 juin.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXIII	67
1543, 19 juin.	Le même au même .....	CXIV	68
1543, 26 juin.	Le même au même .....	CXV	69
1543, 28 juin.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CXVI	69
1543, 28 juin.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXVII	70
1543, 29 juin.	Le même au même .....	CXVIII	70
1543, 17 juillet.	Le même au même .....	CXIX	71
1543, 19 juillet.	Adrienne d'Estouteville, au même .....	CXX	73
1543, 21 juillet.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXXI	74
1543, 21 juillet.	Livio Crotto, au même .....	CXXII	74
1543, 23 juillet.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXXIII	75
1543, 26 juillet.	Nicolas de Moy, Joachim de Maignon et Jacques Carbonnel, au roi François I <sup>er</sup> .....	CXXIV	75
1543, 3 août.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, à Joachim de Maignon .....	CXXV	77
1543, 4 août.	Livio Crotto, au même .....	CXXVI	78
1543, 6 août.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXXVII	78
1543, 17 août.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXXVIII	79
1543, 17 août.	Livio Crotto, au même .....	CXXIX	80
1543, vers 17 août.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXXX	81
1543, 12 septembre.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXXXI	82

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1543, 10 octobre.	Le duc d'Estouteville, à M. de Maignon .....	CXXXII	85
1543, 10 octobre.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXXXIII	85
1543, 10 octobre.	Livio Crotto, au même .....	CXXXIV	86
1543, 22 octobre.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXXXV	86
1543, 3 novembre.	Le même au même .....	CXXXVI	87
1543, avant le 4 novembre.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CXXXVII	88
1543, 4 novembre.	La même au même .....	CXXXVIII	89
1543, 7 novembre.	Livio Crotto, au même .....	CXXXIX	90
1543, 9 novembre.	François de Bourbon, duc d'Estouteville, au même.	CXL	91
1543, 9 novembre.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXLI	92
1543, 18 novembre.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CXLII	92
1543, 28 novembre.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CXLIII	94
1544, 9 janvier.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CXLIV	95
1544-1545, 22 janvier.	Claude d'Annebault, au même .....	CXLV	97
1544, 15 mars.	Le même au même .....	CXLVI	98
1544, 22 mars.	Jérôme Bellarmato, au même .....	CXLVII	98
1544, 14 avril.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CXLVIII	99
1544 (?), 25 avril.	Claude d'Annebault, au même .....	CXLIX	100
1544, 2 mai.	Jacqueline d'Estouteville, au même .....	CL	101
1544, 10 mai.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CLI	101
1544, 23 mai.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLII	103
1544, 30 juin.	Le même au même .....	CLIII	103
1544, 23 septembre.	Le même au même .....	CLIV	104
1544, 24 septembre.	Le même au même .....	CLV	105
1544, 29 septembre.	Le même au même .....	CLVI	105
1544, 30 septembre.	Le même au même .....	CLVII	105
1544, 20 octobre.	Le même au même .....	CLVIII	106
1544, 20 octobre.	Claude d'Annebault, au même .....	CLIX	106
1544, 22 octobre.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLX	107
1544, 26 octobre.	Le même au même .....	CLXI	107
1544, 15 décembre.	Adrienne d'Estouteville, au même .....	CLXII	108
1544, 21 décembre.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLXIII	108
1545, 10 janvier.	Le même au même .....	CLXIV	110
1545, 11 janvier.	Le même au même .....	CLXV	111
1545, 13 janvier.	Le même au même .....	CLXVI	112
1545, 15 janvier.	Le même au même .....	CLXVII	112
1545, 17 janvier.	Jean-Baptiste Arcona, au même .....	CLXVIII	113
1545, 25 janvier.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLXIX	113
1545, 3 mars.	Le même au même .....	CLXX	114
1545, 23 mars.	Claude d'Annebault, au même .....	CLXXI	115

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1545, 25 mars.	Jérôme Bellarmato, à Joachim de Matignon .....	CLXXII	115
1545, 10 avril.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLXXIII	116
1545, 2 mai.	Le même au même .....	CLXXIV	116
1545, 26 mai.	Le même au même .....	CLXXV	117
1545, 7 juin.	Le même au même .....	CLXXVI	117
1545, 14 juin.	Le même à MM. de Matignon et de la Meilleraye .....	CLXXVII	118
1545, 14 juin.	Le même à Joachim de Matignon .....	CLXXVIII	118
1545, 18 juin.	Le même au même .....	CLXXIX	119
1545, 20 juin.	Le dauphin Henri, au même .....	CLXXX	119
1545, 20 juin.	François de Lorraine, comte d'Aumale, au même .....	CLXXXI	120
1545, 21 juin.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CLXXXII	120
1545, 21 juin.	Le même au même .....	CLXXXIII	121
1545, 26 juin.	Le même au même .....	CLXXXIV	122
1545, 6 juillet.	Le même au même .....	CLXXXV	122
1545, 15 juillet.	Le même au même .....	CLXXXVI	123
1545, 21 juillet.	Le même au même .....	CLXXXVII	124
1545, 21 juillet.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CLXXXVIII	125
1545, 22 juillet.	Le même au même .....	CLXXXIX	125
1545, 22 juillet.	Le même au même .....	CXC	126
1545, 23 juillet.	Le roi François I <sup>er</sup> , au prince de Melphé et à MM. de Maugiron et de Matignon .....	CXCI	126
1545, 26 juillet.	Le même, à M. de Matignon .....	CXCII	127
1545, 27 juillet.	Le même au même .....	CXCIII	127
1545, 28 juillet.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CXCIV	128
1545, 30 juillet.	Le roi François I <sup>er</sup> , à MM. de Matignon et de Ban- deville .....	CXCV	128
1545, 31 juillet.	Le même, à M. de Matignon .....	CXCVI	130
1545, 31 juillet.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CXCVII	130
1545, 2 août.	Le même au même .....	CXCVIII	131
1545, 3 août.	Le même au même .....	CXCIX	131
1545, 4 août.	Le même au même .....	CC	132
1545, 4 août.	Le même au même .....	CCL	132
1545, 4 août.	Claude d'Annebault, au même .....	CCLII	132
1545, 5 août.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CCLIII	133
1545, 6 août.	Le même au même .....	CCLIV	134
1545, 7 août.	Le même au même .....	CCV	134
1545, 7 août.	Le cardinal de Lorraine, au même .....	CCVI	135
1545, 10 août.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CCVII	135
1545, 10 août.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CCVIII	135
1545, 11 août.	Le même au même .....	CCIX	136

DATES	AUTEURS ET DESTINATAIRES	NUMÉROS D'ORDRE	PAGES
1545, 12 août.	Le cardinal de Tournon, à M. de Matignon.....	CCX	136
1545, 14 août.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CCXI	137
1545, 14 août.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CCXII	138
1545, 15 août.	Le même au même.....	CCXIII	138
1545, 16 août.	Le même au même.....	CCXIV	139
1545, 16 août.	Le même au même.....	CCXV	139
1545, 17 août.	Le même au même.....	CCXVI	139
1545, 18 août.	Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, au même.....	CCXVII	140
1545, 13 septembre.	Le cardinal de Tournon, au même .....	CCXVIII	140
1545, 23 septembre.	M. de Champeaux, au même .....	CCXIX	141
1545, 26 septembre.	Le même au même.....	CCXX	141
1545, 29 septembre.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CCXXI	142
1545, 1 <sup>er</sup> octobre.	M. de Champeaux, au même .....	CCXXII	142
1545, 5 octobre.	Claude d'Annebault, au même.....	CCXXIII	143
1545, 24 octobre.	Jacques d'Auberville, bailli de Caen, au même.....	CCXXIV	143
1546, 1 <sup>er</sup> janvier.	Jeannot de Lane, au même .....	CCXXV	144
1546, 30 juin.	Le roi François I <sup>er</sup> , au même .....	CCXXVI	145
1547, 30 novembre.	Claude d'Annebault, au même.....	CCXXVII	147
1548, 26 août.	Nicolas de Moy, au même .....	CCXXVIII	148



# TABLE ALPHABÉTIQUE

## DES PERSONNES QUI ONT SIGNÉ LES LETTRES

ÉDITÉES DANS CE RECUEIL.

### ANNEBAULT (Claude), maréchal et amiral de France.

- 1544-1545, 22 janvier. — N° CLIX.
- 1544, 15 mars. — N° CLXVI.
- 1544, 7, 25 avril. — N° CLXIX.
- 1544, 20 octobre. — N° CLXX.
- 1545, 23 mars. — N° CLXXI.
- 1545, 4 août. — N° CLXXII.
- 1545, 5 octobre. — N° CLXXIII.
- 1547, 30 novembre. — N° CLXXIV.

### ARCONA (Jean-Baptiste).

- 1540, 21 mai. — N° CL.
- 1540, 9 juin. — N° CLV.
- 1540, 15 juin. — N° CLVI.
- 1543, 6 mars. — N° CLX.
- 1543, 6 août. — N° CLXXVII.
- 1543, vers 17 août. — N° CLXXX.
- 1543, 10 octobre. — N° CLXXXIII.
- 1543, 9 novembre. — N° CLXXXIIII.
- 1543, 28 novembre. — N° CLXXXV.
- 1544, 10 mai. — N° CLLI.
- 1545, 17 janvier. — N° CLXXVIIII.

### ACBERVILLE (Jacques d'), bailli de Caen.

- 1545, 24 octobre. — N° CLXXXV.

### BAYEUX (L'avocat du Roi à).

- 1528, 24 juillet. — N° XXXIX.

### BELLARMATO (Jérôme).

- 1544, 22 mars. — N° CLXVII.
- 1545, 25 mars. — N° CLXXIX.

### BOURBON (François de), comte de Saint-Pol et duc d'Estouteville.

- 1536, 28 juillet. — N° LXXII.
- 1538, 30 août. — N° XC.
- 1543, 11 juin. — N° CLXIIII.
- 1543, 19 juin. — N° CLXXV.
- 1543, 26 juin. — N° CLXXVI.
- 1543, 28 juin. — N° CLXXVII.
- 1543, 29 juin. — N° CLXXVIII.
- 1543, 17 juillet. — N° CLXXIX.
- 1543, 21 juillet. — N° CLXXX.

- 1543, 23 juillet. — N° CLXXXI.
- 1544, 3 août. — N° CLXXXII.
- 1544, 17 août. — N° CLXXXIII.
- 1544, 12 septembre. — N° CLXXXIV.
- 1544, 10 octobre. — N° CLXXXV.
- 1543, 22 octobre. — N° CLXXXVI.
- 1543, 3 novembre. — N° CLXXXVII.
- 1543, 9 novembre. — N° CLXXXVIII.

### CARBONNEL (Jacques), sr de Cérences.

- 1543, 26 juillet. — N° CLXXXIX.

### CHAMPEAUX (M. de).

- 1545, 23 septembre. — N° CLXXXIX.
- 1545, 26 septembre. — N° CLXXX.
- 1545, 1<sup>re</sup> octobre. — N° CLXXXI.

### CHRISTIAN III, roi de Danemark.

- 1544, 29 octobre. — N° CLXXXIIII.

### CLAUDE DE FRANCE, reine de France.

- 1529, 28 octobre. — N° III.

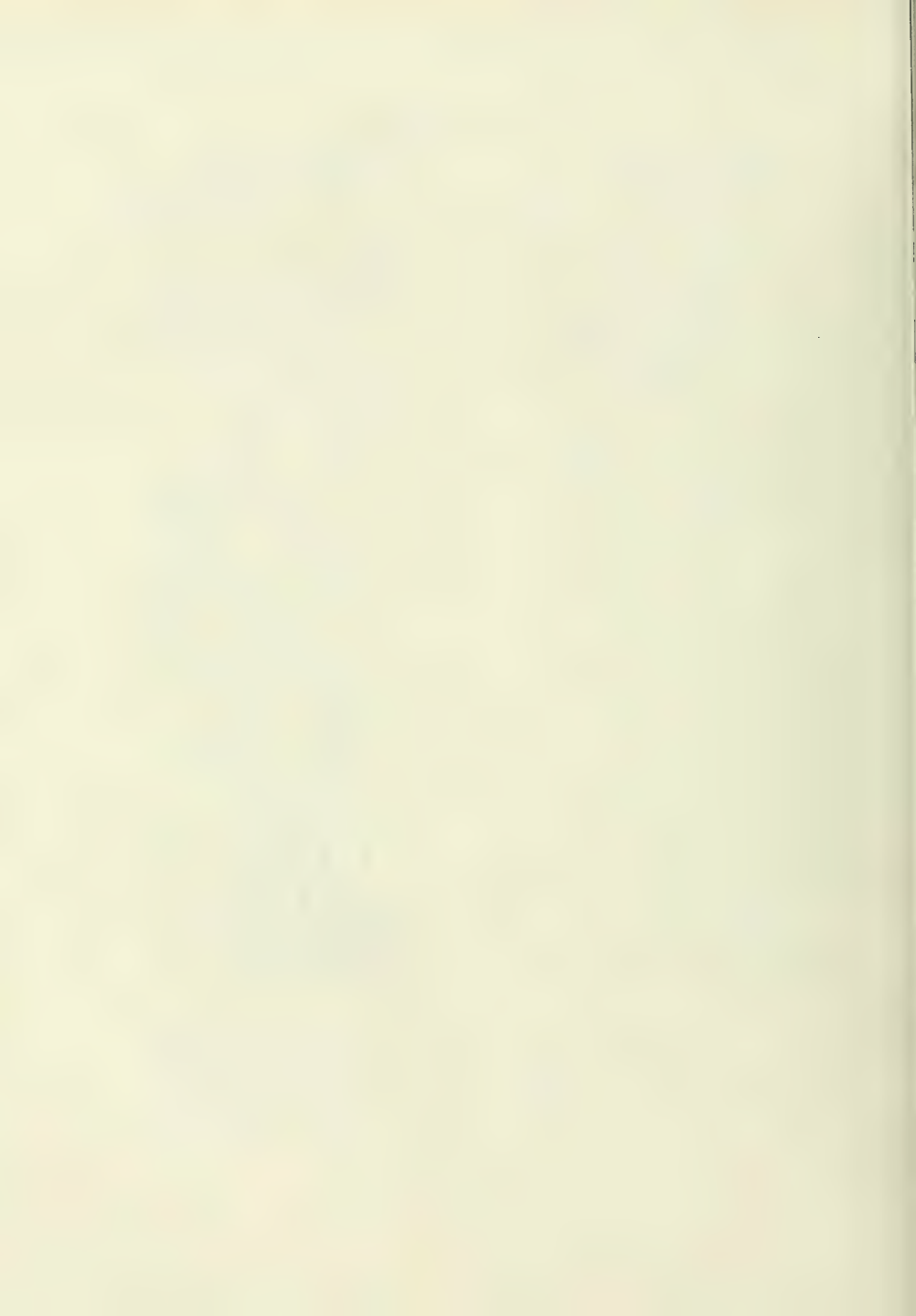
### CROTTO (Livio).

- 1536, 27 janvier. — N° LXXIII.
- 1546 (1), 1<sup>er</sup> mars. — N° LXXIV.
- 1536, 22 avril. — N° LXXV.
- 1536, 28 juillet. — N° LXXVI.
- 1536, 3 septembre. — N° LXXVII.
- 1536, 27 novembre. — N° LXXVIII.
- 1536, 24 décembre. — N° LXXIX.
- 1539-1543, 29 mars. — N° LXXXIIII.
- 1540, 4 mai. — N° LXXXV.
- 1540, 8 mai. — N° LXXXVI.
- 1540, 16 mai. — N° LXXXVII.
- 1540, 31 mai. — N° LXXXVIII.
- 1544, 2 août. — N° CLV.
- 1543 (1), 20 février. — N° CLX.
- 1543, 4 mars. — N° CLXI.
- 1543 (1), 7 mars. — N° CLXII.
- 1543, 21 juillet. — N° CLXXI.
- 1543, 4 août. — N° CLXXII.
- 1543, 17 août. — N° CLXXIII.
- 1543, 10 octobre. — N° CLXXXIIII.
- 1543, 7 novembre. — N° CLXXXV.

- DE BELLAY (Guillaume), s<sup>r</sup> de Langcy.  
1530, 15 novembre. — N° CCXXXI.
- DU QUELLÉNEC (Charles).  
1534-1535, 10 juin. — N° LIII.
- ÉPINAY (Robert d'), chantre de la cathédrale de  
Rennes, cousin de M. de Matignon.  
1537, 17 juillet. — N° LXXVI.
- ESTE (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare.  
1545, 18 août. — N° CCXXII.
- ESTISSAC (Geoffroy d'), évêque de Maillezaïs.  
1529, 12 février. — N° XLIX.
- ESTOUTEVILLE (Adrienne d'), duchesse d'Estouteville,  
femme de François de Bourbon.  
1536, 25 septembre. — N° LXVI.  
1536, 27 novembre. — N° LXIX.  
1538-1541. — N° LXXIII.  
1538, 18 juin. — N° LXXXIII.  
1538, 18 juillet. — N° LXXXIV.  
1538, 21 juillet. — N° LXXXV.  
1538, 28 juillet. — N° LXXXVI.  
1538, 29 juillet. — N° LXXXVII.  
1538, 30 juillet. — N° LXXXVIII.  
1538 (?), 18 août. — N° LXXXIX.  
1538-1541, 15 octobre. — N° XCII.  
1538-1544, 19 octobre. — N° XCV.  
1541, 30 août. — N° CXLII.  
1541, 4 octobre. — N° CXLIII.  
1543, 19 juillet. — N° CXXV.  
1544, 15 décembre. — N° CLAD.
- ESTOUTEVILLE (Jacqueline d').  
1536, 21 septembre. — N° LXV.  
1536, 24 octobre. — N° CXXII.  
1536, 25 novembre. — N° LXXVIII.  
1537, 28 janvier. — N° LXXII.  
1537, 7 février. — N° LXXIII.  
1537, 13 février. — N° LXXIV.  
1538 ? , 31 août. — N° XLII.  
1538, octobre. — N° XLIII.  
1538, octobre ? . — N° XLIII.  
1538, 12 novembre. — N° XLVI.  
1540, 31 mai. — N° CII.  
1543, avant le 4 novembre. — N° CXXXVII.  
1543, 4 novembre. — N° CXXXVIII.  
1543, 18 novembre. — N° CXLII.  
1544, 9 janvier. — N° CXLIII.  
1544, 14 avril. — N° CXLVIII.  
1544, 2 mai. — N° CL.
- FRANÇOIS I<sup>er</sup>, roi de France.  
1532, 9 juillet. — N° LXVII.  
1537, 1<sup>er</sup> octobre. — N° LXXXVIII.  
1544, 28 juin. — N° CXXVI.  
1544, 23 mai. — N° CXXI.  
1544, 30 juin. — N° CXXII.  
1544, 24 septembre. — N° CXXV.  
1544, 24 septembre. — N° CXXV.
- 1544, 29 septembre. — N° CLAI.  
1544, 30 septembre. — N° CLVII.  
1544, 20 octobre. — N° CLVIII.  
1544, 22 octobre. — N° CLX.  
1544, 26 octobre. — N° CLXI.  
1544, 21 décembre. — N° CLXIII.  
1545, 10 janvier. — N° CLXIV.  
1545, 14 janvier. — N° CLXV.  
1545, 13 janvier. — N° CLXVI.  
1545, 15 janvier. — N° CLXVII.  
1545, 25 janvier. — N° CLXIX.  
1545, 3 mars. — N° CLXX.  
1545, 10 avril. — N° CLXXII.  
1545, 2 mai. — N° CLXXV.  
1545, 26 mai. — N° CLXXV.  
1545, 7 juin. — N° CLXXVI.  
1545, 14 juin. — N° CLXXVI.  
1545, 14 juin. — N° CLXXIV.  
1545, 21 juin. — N° CLXXII.  
1545, 21 juin. — N° CLXXIII.  
1545, 26 juin. — N° CLXXIV.  
1545, 6 juillet. — N° CLXXV.  
1545, 15 juillet. — N° CLXXVI.  
1545, 21 juillet. — N° CLXXVII.  
1545, 23 juillet. — N° CXXI.  
1545, 26 juillet. — N° CXXII.  
1545, 27 juillet. — N° CXXII.  
1545, 30 juillet. — N° CXXII.  
1545, 31 juillet. — N° CXXVI.  
1545, 10 août. — N° CXXVI.  
1545, 14 août. — N° CXXI.  
1545, 29 septembre. — N° CCXXI.  
1546, 30 juin. — N° CCXXII.
- FRÉGOSO (Gesard).  
1530, 9 novembre. — N° CCXXV.
- HENRI, dauphin de France.  
1545, 20 juin. — N° CLXXX.
- KERBIGUET, chapelain de M. de Matignon.  
1541-1545, 1<sup>er</sup> décembre. — N° LV.
- LA MARCK (Robert IV de), duc de Bouillon.  
1537, août. — N° LXXXII.
- LANE (Jeanot de).  
1546, 1<sup>er</sup> janvier. — N° CCXXV.
- LA TRÉMOILLE (François de), vicomte de Thouars.  
1529, 4 février. — N° XLVIII.
- LAVAL (François de), fils naturel 2 de Gui XVI.  
1525, 15 mai. — N° XXX.
- LAVAL (Gui XVI, comte de).  
1523, 8 avril. — N° VI.  
1523, 11 avril. — N° VII.  
1523, 16 avril. — N° VIII.  
1523, 17 avril. — N° IX.  
1523, 19 avril. — N° X.  
1523-1547, 29 avril. — N° CL.



- 1523, 6 mai. — N° XL.  
 1523, 7, 17 mai. — N° XLII.  
 1523, 2 juin. — N° XLV.  
 1523, 4 juin. — N° XLV.  
 1523, 5 juin. — N° XLV.  
 1523, 9 juin. — N° XLVII.  
 1523, 10 juin. — N° XLVIII.  
 1523-1520, 15 juin. — N° XLV.  
 1523-1520, 16 juin. — N° XLV.  
 1523, 7, 30 juillet. — N° XL.  
 1523, 24 août. — N° XLII.  
 1523, 3 septembre. — N° XLVII.  
 1523, 3 septembre. — N° XLV.  
 1523, 14 novembre. — N° XXV.  
 1523-1529, 4 novembre. — N° XLVII.  
 1524, 25 sept. — N° XLVII.  
 1525, 14 oct. — N° XLVIII.  
 1525, 2 mai. — N° XLV.  
 1525, 15 mai. — N° XLV.  
 1525-1528, 9 juin. — N° XLVII.  
 1526, 15 septembre. — N° XLVII.  
 1526, 24 septembre. — N° XXXIV.  
 1526, 25 septembre. — N° XXXV.  
 1526, 3 octobre. — N° XLVII.  
 1526, 23 octobre. — N° XLVII.  
 1528, 31 août. — N° XL.  
 1528, 15 septembre. — N° XL.  
 1528, 22 septembre. — N° XLII.  
 1528, 2 octobre. — N° XLII.  
 1528, 2 octobre. — N° XLIV.  
 1528, 15 décembre. — N° XLV.  
 1529, 1<sup>er</sup> septembre. — N° LI.  
 1530, 28 juin. — N° LI.
- LAVAL** Jean de, seigneur de Châteaubriant.  
 1520-1542, 12 octobre. — N° L.
- L'ÉPÉVIER** (François), mari d'Anne de Matignon et beau-frère de Joachim.  
 Vers 1529. — N° XLIII.
- LORRAINE** (François de), comte d'Aumale.  
 1545, 20 juin. — N° LXXX.
- LORRAINE** (Jean, cardinal de).  
 1545, 7 août. — N° CCL.
- MARGUERITE D'ANGOULEME**, sœur du roi François 1<sup>er</sup> et reine de Navarre.  
 1528, 12 décembre. — N° XLV.  
 Vers 1538. — N° LXXX.  
 1538-39-1544. — N° LXXXI.
- MARGUERITE D'ANGELOLEME**, duchesse de Mantoue.  
 1546, 24 octobre. — N° CCXIX.
- MARTIGNY** Pierre de, évêque de Combray.  
 1520, 25 décembre. — N° LI.
- MATIGNON** Jacques de, seigneur de la Roche-Tesson et frère de Joachim.  
 1527, 1<sup>er</sup> septembre. — N° XLVIII.  
 1537, 23 mai. — LXXXV.
- MATIGNON** Joachim de, seigneur de Bezeville.  
 1513, 8 septembre. — N° L.  
 1522, 7-1527, 4 mai. — N° L.  
 1543, 29 juillet. — N° CCX.
- MONTMORENCY** François de, seigneur de la Roche-Beaucourt.  
 1531-1533, 8 août. — N° LI.
- MOY** Nicolas de, seigneur de Moy.  
 1543, 26 juillet. — N° CCXIV.  
 1548, 26 août. — N° CCXXVIII.
- PELLETOT** (Jacques ? de).  
 1536, 28 juillet. — N° LXXX.
- ROHAN** Louis IV de, seigneur de Guéméné.  
 1520, 2-1528, 23 avril. — N° II.
- ROUEN** (Roland).  
 1537, 24 octobre. — N° LXXIV.
- SILLY** Anne de, femme de Jacques de Matignon et beau-père de Joachim.  
 1532, 20 mai. — N° LVI.
- TOURNON** (François, cardinal de).  
 1545, 21 juillet. — N° CCXXVIII.  
 1545, 22 juillet. — N° CCXXX.  
 1545, 22 juillet. — N° CCX.  
 1545, 28 juillet. — N° CCXXI.  
 1545, 31 juillet. — N° CCXXII.  
 1545, 2 août. — N° CCXXIII.  
 1545, 2 août. — N° CCXXV.  
 1545, 4 août. — N° CCX.  
 1545, 4 août. — N° CCII.  
 1545, 3 août. — N° CCIII.  
 1545, 6 août. — N° CCIV.  
 1545, 7 août. — N° CCV.  
 1545, 19 août. — N° CCXIII.  
 1545, 11 août. — N° CCX.  
 1545, 12 août. — N° CCX.  
 1545, 14 août. — N° CCXII.  
 1545, 15 août. — N° CCXIII.  
 1545, 16 août. — N° CCXIV.  
 1545, 16 août. — N° CCXV.  
 1545, 17 août. — N° CCXVI.  
 1545, 13 septembre. — N° CCXXVII.



# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES A QUI FURENT ADRESSÉES LES LETTRES

PUBLIÉES DANS CE VOLUME.

---

CARRADIOLI Jean, prince de Melphè, et MM. de  
Maugiron et de Matignon.

1545, 23 juillet. — N° CXC.

DESCONGNETS (Jean), seigneur de Préabràs.

1522 (?) - 1527, 4 mai. — N° v.

FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, roi de France.

1540, 23 octobre. — N° CCXIV.

1543, 26 juillet. — N° CCXV.

KERBIGUET (M. de) et Joachim de Matignon.

1523, 24 août. — N° XXII.

1523, 3 septembre. — N° XXIV.

JEUCOURT (Péronne de).

1513, 8 septembre. — N° 1.

MATIGNON (Joachim de).

A lui sont adressées toutes les lettres qui ne  
sont pas mentionnées dans la présente liste.

MATIGNON (Gui, s<sup>r</sup> de), le prince de Melphè et M. de  
Matignon.

1545, 23 juillet. — N° CXC.

MONTMORENCY (Anne de), connétable de France.

1540, 9 novembre. — N° CCXX.

1540, 14 novembre. — N° CCXXI.

1541, 29 octobre. — N° CCXXII.

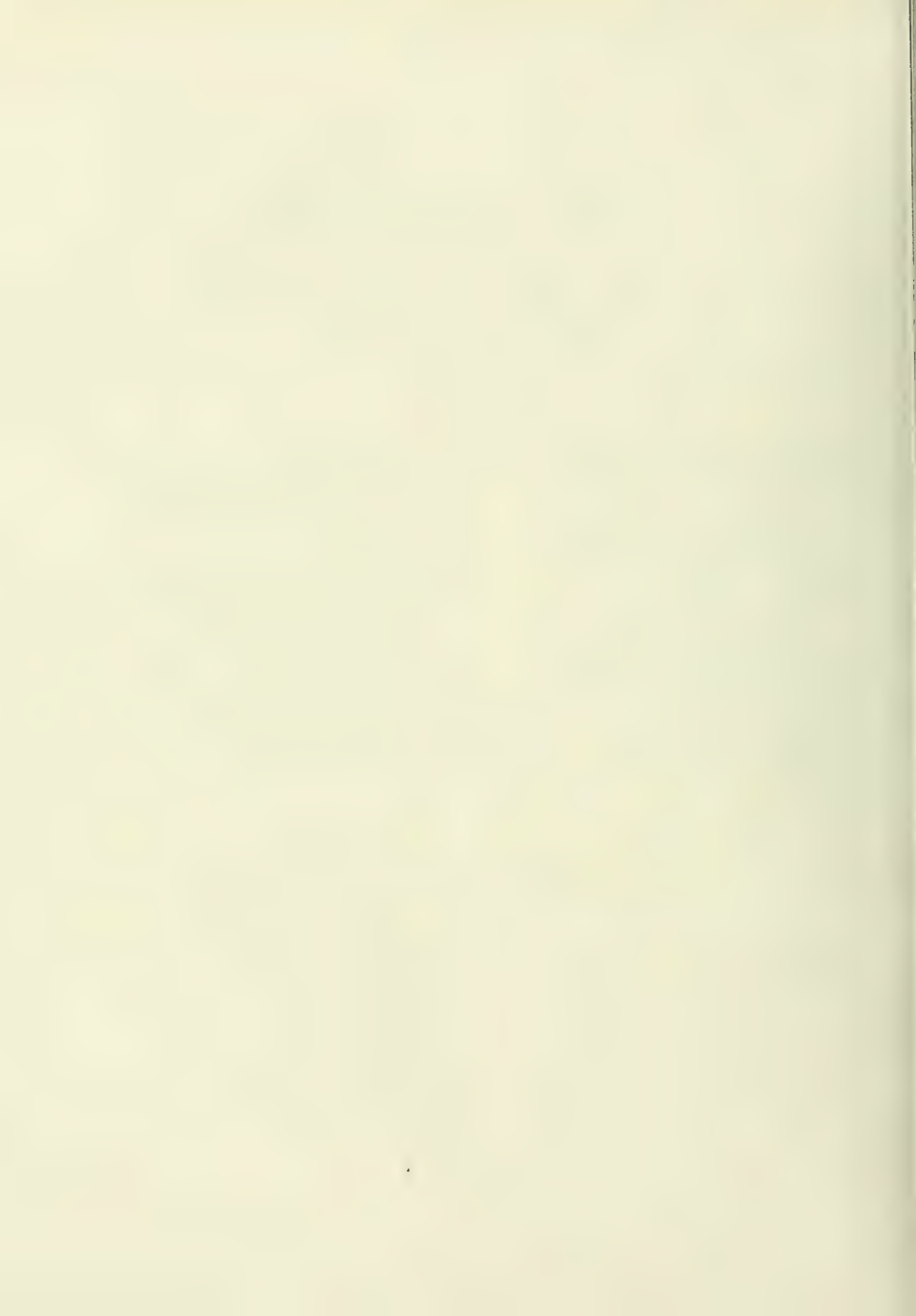
MOY (Charles de), seigneur de la Meffouaze, et  
Joachim de Matignon.

1547, 14 juin. — N° CCXXVII.

RAPOUEL (Thomas), seigneur de Bandeville, et Joa-  
chim de Matignon.

1545, 20 juillet. — N° CXXV.

---



# TABLE

## DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU.

### A

- ABBEVILLE**, Somme, ch.-l. d'arr., 147.  
 « **ACHI** », probablement ARCHIES. V. ce nom.  
**ACY-EN-MULTIEN**, Oise, arr. de Senlis, cant. de Betz.  
 Abbé de Saint-Nicolas, 47, n. 2.  
**ADHÉMAR DE MONTEIL** (Louis d'), s' de Grignan,  
 surintendant général de la marine du Levant,  
 lieutenant général en Provence, 449 et n. 2.  
**AFRIQUE**, 61, n. 3; 63.  
**AGEN**, Lot-et-Garonne, ch.-l. de dép. Évêché, 135,  
 n. 1.  
**AGENAIS**. Sénéchal, 22, n. 1.  
**AGNEAUX**, Manche, arr. et cant. de Saint-Lô. Seigneur,  
 XII.  
**AIGUES-MORTES**, Gard, arr. de Nîmes, ch.-l. de cant.,  
 53 et n. 3; 153, n. 2.  
**AIRE**, Landes, arr. de Saint-Sever, ch.-l. de cant.  
 Évêques, 22 et n. 1, 23, 56, n. 12.  
 « **AIRONNE** », « **AIROUNE** », 95.  
**AIZIER**, Eure, arr. de Pont-Audemer, cant. de Quil-  
 lebeuf, 135.  
**ALBANO**, Italie, prov. et circ. de Rome. Évêché,  
 158, n. 4.  
**ALBANY** (Duc d'), régent d'Écosse, XV, 12 et n. 1 et  
 2, 13, 14, n. 3. — Compagnie, 116, n. 4; 133,  
 n. 1.  
**ALBERT**, margrave de Brandebourg. Lettre, LXII,  
 152, n. 4.  
**ALBI**, Tarn, ch.-l. de dép. Evêques, 4, n. 1; 10,  
 n. 2; 135, n. 1.  
**ALBRET**. V. HENRI II D'ALBRET, JEANNE D'ALBRET.  
 — (Marie d'), femme de Charles de Clèves, 56,  
 n. 3.  
**ALENÇON**, Orne, ch.-l. de dép., XLVIII, 40, 109, n. 1.  
 — Duché, XX. — Duc, 3, n. 8; 5, n. 2. —  
 Duchesse, XXII. — Bailli, XVI, XXIII, 32, n. 3;  
 42, n. 2. — Cour des comptes, XXIII.  
**ALENÇON** (Françoise d'), femme de Charles, duc de  
 Vendôme, 54, n. 4; 56, n. 3.  
**ALEXANDRIE**, Italie, ch.-l. de prov., 46.  
**ALGER**, Algérie, ch.-l. de dép. 61, n. 5; 64 et n. 3,  
 64, n. 9.  
**ALLEMAGNE**, 72, 73, n. 9; 147, n. 2; 156, n. 1. —  
 Nouvelles, 61, 72, 102, 132, n. 1; 133. — Pro-  
 testants : relations avec François I<sup>er</sup>, 73, n. 9.  
 — Ambassadeurs français, 2, n. 4; 156, n. 3;  
 158, n. 4.  
**ALLEMANDS**. Lansquenets envahissant la France,  
 XVI, 1, n. 1; 14 et n. 2, 63. — Lansquenets au  
 service de la France, XXI, LI, LXI, 45 et n. 5 et 6,  
 81, 82, 94, 149, n. 5. — Chercheurs de mines,  
 56, n. 11.  
**ALGÈSES**, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Mor-  
 trée. Seigneur, XX, n. 7.  
**ALPES** (Les), 34, n. 5.  
**ALTAMURA**, Italie, prov. de Bari, ch.-l. de circ.,  
 155, n. 1.  
**AMBOISE**, Indre-et-Loire, arr. de Tours, ch.-l. de  
 cant., XVI, 17, n. 3; 18, n. 1; 145 et n. 1, 146.  
**AMBOISE** (Georges II d'), archevêque de Rouen, XXV  
 et n. 2, 34 et n. 3, 63, 76.  
**AMERVILLE**, Manche, arr. de Valognes, cant. de  
 Sainte-Mère-Église, 148, 149. — Seigneur, 10,  
 n. 3.  
**AMIENS**, Somme, ch.-l. de dép., 20, n. 1; 43, 105,  
 106, 142 et n. 1.  
 « **ANDOUSIN** », 92.  
**ANGERS**, Maine-et-Loire, ch.-l. de dép. Archidiacre,  
 XIX, 25 et n. 1. — Abbé de Saint-Nicolas, 10,  
 n. 2.  
**ANGLETERRE**, ANGLAIS, XIII et n. 5, L, 48. — Roi,  
 V. HENRI VIII. — Chancelier, 19, n. 6. — Ambas-  
 sadeur en France, 19, n. 6. — Ambassadeurs

- français en Angleterre, 2, n. 4; 107, n. 4; 155, n. 3; 158, n. 4. — Traité d'alliance avec la France, 20, n. 1. — Guerres avec la France, L, LI, 6, 7, n. 2; 12, n. 2; 13 et n. 4, 14 et n. 2, 68 et n. 4, 69, 70, 72, 74, 77, 79 à 83, 91, 143, 144, n. 3. — avec l'Écosse, XXVI, 12, n. 2; 104. — Entreprises contre la Bretagne, XXV, 6, 7, n. 2; 13, n. 1; — contre la Picardie, XXVI, 14 et n. 2; — contre la Normandie, XXXII, L à LII, 69, 79, 80, 95, 97, n. 3; 98, 106, 108, n. 5; 136. — Préparatifs contre les Anglais, XLI, XLVII, LIII, LVI, 114, n. 1; 115, 144, n. 3. — Interdiction de commerce avec eux, LI, LIII, 110, n. 3. — Course contre eux, 107. — Capture de navire chargé de marchandises anglaises, 135. — Anglais prisonniers, LI, 72, 77 et n. 1, 79, 86. — Armée de mer, 102, 127. — Prise de Boulogne, LII, 68, n. 1; 105, n. 3. — Armée de mer dirigée contre eux en 1545, LIV à LVI, 118 et n. 4 et suiv., 123 et n. 1, 124, n. 4; 126 à 134, 136 et n. 4, 137 à 140, 147, n. 1. — Combat du 15 août 1545, 137, n. 4; 139, n. 4. — Paix de 1546, LVI, 146, n. 4.
- ANGLETERRE (Marguerite d'). V. MARGUERITE D'ANGLETERRE.
- ANGOUËME. V. OREÛANS-ANGOUËME.
- ANGOUËME (Marguerite d'). V. MARGUERITE D'ANGOUËME.
- ANJOU, 44. — Sénéchaux, 24, n. 4.
- ANNE, duchesse de Bretagne, reine de France, X, XVI, 2, n. 2; 19, n. 4; 30, n. 3.
- ANNEBAULT (Claude d'), seigneur d'Annebault et de Saint-Pierre, baron de Retz et de la Hunaudaye, cousin germain de Joachim de Matignon, XII, XXX, XXXI, XXXII à XXXVI, 3, n. 9; 33, n. 4; 39, 57, 58, 59 et n. 3, 60, 62 à 64, 66, 82 et n. 7 et 8, 87, 91, 92, 100, 102, 108, n. 5; 113, 128, n. 4; 159, n. 1. — Lieutenant du bailli de Caen, bailli et capitaine d'Évreux, capitaine général des chevau-légers, 35, n. 4. — Gouverneur du Piémont, XXXII, 33, n. 4; 62 et n. 2; 63, 133, n. 3; 157 et n. 6, 158. — Lieutenant général du Roien Normandie, XXX à XXXII, XXXIV à XLII, VII à VIII, LI, 35, n. 4; 83, 97 et n. 1 à 3; 105, n. 2; 106, 124, n. 1; 125, 148, n. 4. — Maréchal de France, XXXII, 35, n. 4; 57, n. 6. — Amiral de France, XLIII, 33, n. 4; 57, n. 6; 97, n. 1; 100 et n. 1. — Ambassade à Venise, 153, n. 2. — Campagnes, XXX, XXXI, 35 et n. 4, 45, n. 1; 83, 105. — Exerce le commandement de l'armée de mer en 1545, XXXII, XL, LIV, 35, n. 4; 85, n. 2; 123 et n. 1, 124, n. 1; 126, 127 et n. 2, 128, n. 2; 129, 130, n. 1; 131, 133, 134, 136, n. 4; 137, 138; — son vaisseau amiral, 130, n. 1; — dépêches à lui adressées, LV, 125, 126, 128, 136; — lettres de lui citées, 130 à 134, 137, 138; — messagers, 134; — vivres et renforts à lui expédiés, 130 à 133, 136 à 139; — ordre de revenir au Havre, 137 et n. 4, 138; — combat du 15 août 1545, 137, n. 4; 139, n. 4; — retour au Havre, LVI, 140. — Commissions à lui adressées comme lieutenant général en Normandie, XLVI, XLVII, 105, n. 2; 114, n. 4. — Action en Normandie, XL, 95, 96. — Sa compagnie de gens d'armes, XI et n. 4, XLVIII, LIV, 115, 116 et n. 2, 148, n. 1. — Lettres, XI et n. 1, 97, 98, 100, 106, 115, 132-143, 147; — citées, XXXV, n. 4; 57, 62, 66, 104, 140 et n. 3 (voir plus haut pour la campagne de 1545). — Femme, V. TOURNEMINE Française. — Fille, 56, n. 12. — Sœur, 59, n. 6.
- ANNEBAULT (Jean d'), fils d'autre Jean, mari de Catherine de Jencourt, XI et n. 4, 35, n. 4.
- (Madeleine d'), fille de Claude, femme de Gabriel de Saluces, 56, n. 12.
- (Madeleine d'), sœur de Claude, 59, n. 6.
- (Pierre d'), fils de Jean et seigneur d'Annebault, XI, 35, n. 4.
- ANTIBES, Alpes-Maritimes, arr. de Grasse, ch.-l. de cant., 14, n. 3.
- ANTOINE I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, 13 et n. 4 et 5, 94 et n. 7.
- ANTOINE DE BOURBON, roi de Navarre, XX, 47, n. 4. — Duc de Vendôme, 38, n. 5; 72, n. 3; 73, n. 9; 79 et n. 4, 83, 141 et n. 2. — Gouverneur de Picardie, 79, n. 4; 115, 122. — Compagnie, LIV, 114 et n. 2.
- APIGNÉ, Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes, cant. de Mordelles, com. du Rheu, Seigneur, 26 et n. 2.
- ARAGON (Charlotte d'), princesse de Tarente, femme de Gui XVI de Laval, 5, n. 2; 28, n. 1.
- ARCHES-CÔTE, V. L'ARCHES-CÔTE.
- ARCHES, Aisne, arr. de Saint-Quentin, cant. et com. de Bohain, 90.
- ARCHIPEL (Hes de l'), 61, n. 1.
- ARCONA (Jean-Baptiste), 12, 59, n. 6; 67. — Lettres, LIX, n. 1; 38, 60, 64, 66, 78, 81, 83, 92, 94, 101, 113.
- ARDRES, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, ch.-l. de cant., 74, 141, 146, n. 1.
- ARGENTAIÉ, V. L'ARGENTAIÉ.
- ARGENTAN, Orne, ch.-l. d'arr., 117, 118 et n. 4, 419.
- ARLES, Bouches-du-Rhône, ch.-l. d'arr., 85, n. 4. — Lieutenant général du Roi en Arles, 94, n. 8.

- ARLON, Belgique, prov. de Luxembourg, 83, 85, n. 3; 91.
- ARMAGNAC. Sénéchal, 122, n. 1.  
— (Georges d'), évêque de Rodez et ambassadeur, 90, n. 3.
- ARMENAUD. V. L'ARMEAUD.
- ARQUES, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, LV, 109, 134, 136 à 139, 140 et n. 1.  
— Château, 118.
- ARRAS, Pas-de-Calais, ch.-l. de dép., 79.
- ARTOIS (Comté d'), 43, n. 3. — Guerre, 43, n. 3; 77, 91.
- ASTGACOT (?), 32.
- ASTI, Italie, prov. d'Alexandrie, ch.-l. de circ., 34, n. 5; 46, 47, n. 1; 138.
- AUBERVILLE, Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Dozulé. Seigneurie, 144, n. 1.  
— (Jacques d'), bailli de Caen, 144, n. 1. — Lettre, 143; — citée, 144.
- AUBESPINE (L'). V. LAUBESPINE.
- AUBIGNY, Calvados, arr. et cant. de Falaise. Seigneurs, 40, n. 12.
- AUCH, Gers, ch.-l. de dép. Archevêques, 63, n. 4; 85, n. 4.
- AULNAY (Baron d'). V. DES ESSARTS (Jean).
- AUMALE, Seine-Inférieure, arr. de Neuchâtel, ch.-l. de cant. Comte. V. LORRAINE (François de).
- AUNAY, seigneurie en Basse-Normandie, XVI, n. 4.
- AUNIS. Lieutenant général du Roi, 24, n. 4.
- AUNOT (Isabelle d'), XI, n. 1.
- AUBAY, Morbihan, arr. de Lorient, cant. de Saint-Capitaine, IV, n. 3.
- AUCVILLE (Gosvius d'), seigneur de la seigneurie de la comte de Laval, 27 et n. 3.
- AUTRICHE. Archiduc. V. FERDINAND 1<sup>er</sup>.  
— (Mazouin d'), fille cadette de Charles de Lorraine, femme d'Octave Farnese, 134, n. 12, 13 et n. 1.  
— (Marie d'), fille de Ferdinand 1<sup>er</sup> d'Autriche et femme de Guillaume, duc de Clèves, 31, n. 3.  
— (Philippe d'). V. PHILIPPE d'AUTRICHE.
- AUTUN, Saône-et-Loire, ch.-l. d'arr. Évêque, 85, n. 4.
- AUVÉ (Jacqueline), femme de Gosvius de Gosvilliers, 92, n. 1.
- AUVERGNE. Lieutenant général du Roi, 93, n. 4.
- AUXERRE, Yonne, ch.-l. de dép. Comtes. V. CÉLÈS (Charles de), CÉLÈS (Engilbert de). — Duc. V. CÉLÈS (François de).
- AVALLS D'AQUINO. Alfonso d', marquis del Vasto, gouverneur du Milanais, capitaine général des Impériaux en Italie, 84 et n. 4, 102, n. 3; 153 et n. 2, 155 et n. 3, 155 et n. 4.
- AVANTOUR (Blanche d'), femme d'Orville II de Mauny, VII, n. 3.
- AVIGNON, Vaucluse, ch.-l. de dép., 35 et n. 4, 37, n. 3.
- AVRANCHES, Manche, ch.-l. d'arr. Chanoine, 99.
- AY, Marne, arr. de Reims, ch.-l. de cant., 87.
- AYMERS. V. DES AYMERS.
- AYMERIES, Nord, arr. d'Anvers, cant. de Flobioncourt, 71.
- AYRAULT. V. ERBAULT.

## B

- BACQUEVILLE, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, ch.-l. de cant., LV, 135, 136.
- BADOARO (Aloysio), ambassadeur de Venise à Constantinople, 61, n. 4; 157 et n. 1.
- BAILLEUL-SUR-THÉRAIN, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers. Seigneur, 114, n. 7.
- BAILLY (Jean), 159.
- BANDEVILLE, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan, com. de Saint-Cyr-sous-Dourdan. Seigneur. V. RAPOUEL (Thomas).
- BANNELLE, 73.
- BAPTISTA (Signor). V. ARCONA (Jean-Baptiste).
- BARBEROUSSE. V. KHAIR-EDDYN.
- BARBERY, Calvados, arr. de Falaise, cant. de Breteville-sur-Laize, 120 à 122. — Abbaye, LIII, n. 1; 104, n. 2.
- BARBÉZIEUX, Charente, ch.-l. d'arr. Seigneur. V. LA ROUFFOUCALD. AUBOINE DE.
- BARCELONE, Espagne, 40, n. 1.
- BARÈLEUR, Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou, II, 77, n. 1.
- BARNEVILLE, Manche, arr. de Valognes, ch.-l. de cant., 96.
- BAR-SUR-SEINE, Aube, ch.-l. d'arr. Comtesse. V. LONGVY (Jacqueline de).
- BAUDET (Thomas), receveur de Boisglé, XIV, n. 7.
- BAVÈRE. Ducs. V. GUILLAUME IV LE CONSTANT, LOUIS V LE PATRIQUE, LOUIS X, PHILIPPE II LE BEL, ROBERT.
- BAYARD (Gilbert), capitaine des guerres, 126, n. 1.  
— (Gilbert), secrétaire du Roi, 33, 49, 95, n. 1; 103, 113, 115 à 117, 122, 140, 143 et n. 2, 144, n. 3; 146, n. 2; 147.





- BONNEBOG (M. DE)**, 56.  
— (Nicolas DE), 56, n. 9.
- BONNES**, Chapelle, arr. de Barbézieux, cant. d'Aubeterre. Seigneur. V. LA MARTONIE (Robert DE).
- BONNEVAL**, Eure-et-Loire, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant., 116.
- (Fouques DE), évêque de Limoges, Soissons, Bazas et Périgueux, 43 et n. 9.
- BONNIVET (Sieur DE)**. V. GOUFFIER (Guillaume).
- BOQUIEN (M. DE)**, 15.
- BORAN**, Oise, arr. de Senlis, cant. de Neuilly-en-Thelle. Seigneur. V. CARRUEL (Gué).
- BORDAGE**. V. LE BORDAGE.
- BORDEAUX**, Gironde, ch.-l. de dép., 28 et n. 2. — Archevêques, 22, n. 1; 158, n. 4.
- BORNOUVILLE (Pasquette DE)**, xv, n. 8.
- BOSCHERVILLE (Jacqueline DE)**, femme de Charles de Flourigny, xii, n. 1.
- (Marie DE), femme de Guillaume de Trousseauville, xii.
- BOSCO MARENGO**, prov. et circ. d'Alexandrie, 20 et n. 6.
- BOSSET (Nicolas DE)**, sr de Longueval, bailli de Vermandois, lieutenant général du Roi en Champagne, 149 et n. 3.
- BOTHEREL (Jean)**, seigneur d'Apigné, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 26 et n. 2.
- BOTIÈRES**. V. BOUTIÈRES.
- BOUCHE**. V. LA BOUCHE.
- BOUILLÉ (François DE)**, seigneur de Bouillé et de Lernay, 29 et n. 5, 30.
- (Jacques DE), homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 22 et n. 4.
- (René DE), fils de François, seigneur de Lernay, xv et n. 3, 2, n. 2; 29 et n. 3, 30.
- BOUILLOIS (Duc DE)**. V. LA MARCK (Robert IV DE).
- BOULOGNE**, Pas-de-Calais, ch.-l. d'arr., 74, 127, n. 2; 132, 133, 137, n. 1. — Pris par les Anglais, LII, LIII, 68, n. 1; 405, n. 3; 127, n. 1. — Fort construit par les Français pour l'assiéger, LV, 127 et n. 1, 128; — camp des Français, 147, n. 1. — Capitaine, 68, n. 1.
- BOULONNAIS**, Sénéchal et gouvernement, 68, n. 1; 114, n. 4.
- BOURBON (Antoine DE)**. V. ANTOINE DE BOURBON.
- (Catherine DE), femme d'Engilbert de Clèves, comte de Nevers, 143, n. 1.
- (Charles, duc DE), connétable de France, xvi, 47, n. 2; 20, n. 8; 59, n. 2.
- (Charles DE), duc de Vendôme, frère du duc d'Estouteville, xxix, 34, n. 8; 40 et n. 7, 54, n. 4; 56, n. 3; 72, n. 3; 79, n. 4.
- BOURBON** Charles DE, prince de la Rochelle-sur-Yon, 30, n. 3.
- (François DE), comte de Vendôme, com. 54, n. 7; 55, n. 1.
- (François DE), comte d'Eu, com. de France et de Languebec, 62, n. 3. — Lieutenant général du Roi en l'armée de mer du Levant : com. 72 et n. 3, 73 et n. 3 et 7, 78 et n. 3; 96 et n. 3. — Commandant l'armée française en Portugal, 102, n. 5.
- (François DE), comte de Saint-Pol, des d'Estouteville, xxiv, xxv à xxvii, xxviii à xxxvii, xxxix, xlii, 44H, 35 et n. 2, 3 et 4; 37, n. 3; 37 et n. 3, 36, n. 3; 37, 38, n. 1; 39, 40 et n. 2, 41 et 44, 47, n. 2; 50 à 60, 62, 64, 67 et n. 4, 72, n. 3; 73, 78, 79, n. 4; 81, 82 et n. 8; 85, 86, 90, 92, 94, 95, 97, 100, 102, 108 et n. 4, 112, 115, 140, n. 2. — Gouverneur du Dauphiné, xxvii, 33, n. 4; 34, n. 6; 49, n. 3; 63, n. 2. — Conquiert la Savoie, dont il est gouverneur, 34, n. 6; — la Trentaise, 39, n. 3. — Lieutenant du Roi au gouvernement de la Normandie en l'absence du Dauphin, xxv à xvi, xxv, 37, n. 4; 69, 82, n. 3; 83, n. 1; 87, n. 3; 92, n. 1; 97, n. 1. — Chef du Conseil secret, xxvii, 33. — Sa compagnie de gens d'armes, 116 et n. 6. — Lettres, xxxi, xxxii, xxxvii, xxxix, xlii, 4, 54, 54, 67 à 71, 74, 75, 77, 79, 82, 84, 86, 87, 91; — citées, xxv, n. 4; LIX et n. 1, 46, 50, 53, 54, 62, 64 à 66, 74, 78, 86, 91. — Sa femme, V. ESTOUILLE (Adrienne D'). — Son fils, V. BOURBON (François DE). — Sa fille, V. BOURBON (Marie DE). — Personnes et offices de sa Maison, 59, n. 4; 88 et n. 1 et 2, 90, n. 3; 96.
- (François DE), duc d'Estouteville, fils du précédent et d'Adrienne d'Estouteville, 34, n. 8; 46 et n. 4, 49, n. 4; 51, 56, 67, 73, 78, 87.
- Jean DE, comte d'Euham, 34, n. 8; 73, n. 7.
- (Louis, cardinal DE), frère du duc d'Estouteville, xx, 34, n. 8; 36 et n. 3, 110 et n. 2.
- (Louis I<sup>er</sup> DE), prince de la Rochelle-sur-Yon, 30, n. 4.
- (Louis II DE), prince de la Rochelle-sur-Yon, comte, puis duc de Montpensier, etc., 56 et n. 4 et 5, 94, n. 8; 116, n. 1. — Compagnie, 116, 116.
- (Louise DE), comtesse de Montpensier, femme de Louis I<sup>er</sup> de Bourbon, prince de la Rochelle-sur-Yon, 56, n. 4.

- BOURBON (Marguerite DE), fille de Charles, duc de Vendôme et femme du duc de Nevers, 40, n. 7; 56 et n. 3.
- (Marie DE), fille de Charles, duc de Vendôme, 40, n. 7; 43 et n. 6, 54 et n. 4.
- (Marie DE), fille du duc d'Estouteville, 34, n. 8; 73, n. 7; 75 et n. 4, 78, 81, 108 et n. 2 et 4.
- BOURBON-LANCY, Saône-et-Loire, arr. de Charolles, ch.-l. de cant., 63, n. 6.
- BOURBON-MONTPENSIER (Renée DE), femme d'Antoine I<sup>er</sup>, duc de Lorraine, 43, n. 5.
- BOURBONNAIS. Sénéchal, 122, n. 5.
- BOURG. V. DU BOURG.
- BOURG-EN-BRESSE, Ain, ch.-l. de dép., 64, n. 10.
- BOURGES, Cher, ch.-l. de dép. Archevêque, 63, n. 4.
- BOURGOGNE. Gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, XXXIV, 48, n. 2; 66, n. 2; 108, n. 3; 120, n. 1.
- BOURGIGNONS (Les), armée de Charles-Quint, 80 et n. 2, 81 à 83.
- BOUTIÈRES, Ardèche, arr. de Tournon, cant. de Saint-Martin-de-Valamas, com. de Saint-Julien-Boutières. Seigneur. V. GUIFREY (Guigues).
- BOUVAIRIE. V. LA BOUVAIRIE.
- BOUVIER. V. LE BOUVIER.
- BRANDEBURG. MAFFREY DE. V. ALBERT.
- BRAY (Le s<sup>r</sup> DE), LIV, n. 8; 147, n. 1.
- BRÉAUTÉ (Adrien DE), s<sup>r</sup> dud. lieu, capitaine de *la Grande Maîtrise*, 139, n. 3.
- BRECY, François DE, 88, n. 3.
- BRESSE, 64, n. 10; 65.
- BREST, Finistère, ch.-l. d'arr., XXV, XXVI, 12 et n. 2, 13, 14, n. 3; 127. — Capitaine, 45, n. 4.
- BRETAGNE, n. X, XXV, XXVI à XXV, 22, n. 2; 25 et n. 4, 30, n. 2; 34, n. 3; 60, 65, 107, 117. — Basse-Bretagne, 6. — Ducs, VIII, 2, n. 3. V. HENRI II, FRANÇOIS II. — Duchesses. V. ANNE DE BRETAGNE, CLAUDE DE FRANCE. — États de Bretagne, XXVI, XXIX, 17 et n. 4, 18, 29 et n. 3. — Gouverneurs et lieutenants généraux au gouvernement, XXIV, XXVIII, XXIX, XXXVIII, 3, n. 1 et 2; 9, n. 1; 15, n. 4; 29, n. 2; 48, n. 2; 56, n. 13. — Conseil de Bretagne, XIX, 25, n. 1. — Parlement, 37 et n. 3 et 4. — Chambre des comptes, 17, n. 1. — Amiraux, 3, n. 2; 39, n. 5; 39, n. 1. — Maréchal, 8, n. 3. — Commissaire des guerres, 26 et n. 4. — Grand-voisin, XV, XV, n. 2. — Trésoriers et receveurs généraux, XV, n. 2; XX à XXVI, 17 et n. 1, 18, 19 et n. 2, 20, 26 et n. 1, 39 et n. 3. — Général des finances, 8 et n. 1, 20 et n. 10. — Contrôleur général des traites, 103, n. 1. — Affaires du pays, 32. — Montres des nobles, x. — Menaces des Anglais, Espagnols et Flamands, XXV, XXVI, L, 6, 7, n. 2; 9, 13 et n. 1. — Vivres tirés du pays, LIV, 111, 113.
- BRETAGNE (DE). V. BROSSÉ (Jean DE).
- (Marie DE), dame de Soubise, veuve de Bertrand Parthenay L'Archevêque, XXVII, 23 et n. 1.
- (Marie DE), femme de Jean II, vicomte de Rohan, 25, n. 4.
- BREUIL. V. LE BREUIL.
- BREZÉ (Françoise DE), dite M<sup>lle</sup> de Maulévrier, fille de Louis et femme de Robert IV de la Marek, 36, n. 10.
- (Louis DE), comte de Maulévrier, 56, n. 10.
- BRICQUEBEC, Manche, arr. de Valognes, ch.-l. de cant., 37 et n. 1, 38, 51, 52, 56, 76, 88, 89, 99 à 101.
- BRIE. Gouverneur pour le Roi, 108, n. 3. — Maître des eaux et forêts, 122, n. 4.
- BIGNAC (Christophe du Bois Guenchou, dit), homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 22 et n. 5.
- Guillaume, bâtarde, archer de la compagnie du comte de Laval, 22, n. 5.
- BRION, Indre, arr. de Châteauroux, cant. de Levroux. Seigneur. V. CHABOT (Philippe).
- BRIORD, Loire-Inférieure, arr. de Paimbœuf, cant. du Pellerin, com. de Port-Saint-Père, 32. — Seigneurie, 2, n. 2.
- BRISCHET, archer de la compagnie du comte de Laval, 24.
- BRISSAC, Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarcé. Seigneur. V. COSSÉ (Charles DE).
- (Comte DE), 116, n. 6.
- BROCOURT, Somme, arr. d'Amiens, cant. d'Hornoy, 144 à 143.
- BROSSE (Jean DE), dit de Bretagne, duc d'Étampes et gouverneur de Bretagne, 56, n. 13.
- BROSSE, Charente-Inférieure, arr. et cant. de Marennes, com. de Hiers-Brouage, 127, n. 3.
- BROUARD (Jeanne DE), femme d'Antoine, baron de Moy, 10, n. 3.
- BRUCOURT. Seigneur, XII.
- BRUNELLES, Belgique, 90, n. 2; 134.
- BRUYÈRE. V. BRUYÈRE.
- BUBE, Hongrie, 64 et n. 6.
- BURAI Hugues, lieutenant général du bailli de Caen, XII.
- BURIS, Calvados, arr. de Viré, cant. de Beny-Bocage, VIII, 1. — Seigneur, VIII, 1.

BURES (Guillaume DE), grénétier de Dieppe, 4, n. 2.  
— (Philippe DE), écuyer, seigneur dudit lieu, XIII,  
XXIV, XXV, 4 et n. 2; 3, 4.  
BURET. V. LE BURET.

BURIE, Champagne-Inférieure, arr. de Samois, ch.-l. de  
cant. Seigneur. V. COMES (Charles DE).  
BUSQUET (Isambert), conseiller au parlement de  
Rouen, 89 et n. 1.

## C

CAEN, Calvados, ch.-l. de dép., 72, 76, 82, 89, 143,  
144 et n. 1. — Château, LII, n. 1; 104, n. 2;  
106, 118, 143. — Prévôté, x et n. 3. — Baillis  
et capitaines, IX, X, n. 1; XII, XVI, n. 6; 32, n. 3;  
38, n. 5; 42, n. 1; 93, 143, 144, n. 1. — Lieu-  
tenants du bailli, XII, XIV, 35, n. 4; 38, n. 5; 40,  
n. 9. — Ban et arrière-ban du bailliage, 71, 80,  
144, n. 1.

CALAIS, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, ch.-l. de  
cant., 14, n. 2; 105, n. 3; 107, n. 1; 127.

CALIGNY, Orne, arr. de Domfront, cant. de Flers,  
38, n. 5.

CAMBRAI, Nord, ch.-l. d'arr., 90, n. 2; 94, n. 5.

CAMERINO, Italie, prov. de Macerata, ch.-l. de circ.  
Duché, 134 et n. 12, 135, n. 1.

CANOSSA (Paul), dit Paradis, professeur d'hébreu à  
l'Université de Paris, 56, n. 8.

CANTELEU (Seigneurie DE), 144, n. 1.

CAPELLO (Christoforo), ambassadeur de Venise en  
France, 155 et n. 4.

CAPO (Jean-Francois DA), dit Cappino, ambas-  
sadeur du Pape, etc., 151 et n. 1, 152.

CAPOUE, Italie, ch.-l. de prov. Prieur, 136, n. 1.

CAPPINO. V. CAPO (Jean-Francois DA).

CARACCIOLI (Jean), prince de Melphe, maréchal de  
France, LV, 94 et n. 8, 116, n. 1; 122 et n. 6,  
125, 126. — Lettres à lui adressées, 125, n. 1;  
126.

CARAGLIO, Italie, prov. et circ. de Coni, 158. —  
Châtelain, 158, n. 1.

CARBIGUET. V. KERRIGUET.

CARBONNEL (Jacques), s<sup>r</sup> de Cérences, fils de Jean,  
39 et n. 2, 76 et n. 2. — Lettre, LVIII, 75.  
— (Jean), 39, n. 2.

CARBONNIÈRE. V. LA CARBONNIÈRE.

CARDELAN (Jeanne DE), demoiselle de la Reine, 65  
et n. 3.

CARDELLON. V. CARDELAN (Jeanne DE).

CARENTAN, Manche, arr. de Saint-Lô, ch.-l. de cant.,  
69, n. 3; 144. — Amirauté, XXXVI, n. 3; 83, n. 2.

CARIGNAN, Italie, prov. et circ. de Turin, 102 et n. 5.

CARMAGNOLE, Italie, prov. et circ. de Turin, 37, n. 4.

CARMÉ, Morbihan, arr. de Vannes, cant. de Muzillac,  
com. de Noyal-Muzillac. Seigneur, 15, n. 5.

— (Tristan DE), seigneur de Carmé, etc., capitaine  
d'Auray, 15 et n. 3, 16.

CARNELIANS, 11.

CAROUEN. V. KERROLEN.

CAROUGES (S<sup>r</sup> DE). Lettre, LIX.

CARRUEL (Gué), seigneur de Bouri, commissaire  
ordinaire des guerres, 45, n. 3.

CARS. V. DES CARS, ESCARS.

CASAL DU MONFERRAT, prov. d'Alexandrie, ch.-l.  
de circ., 62, n. 2; 155, n. 5.

CASTELGOTTFREDO, Italie, prov. de Martone, circ.  
d'Asola, 152, 157 et n. 2.

CASTELNAUDARY, Aude, ch.-l. d'arr., 31, n. 1.

« CASTILLON-SUR-SANDRE ». V. CASTILLOS-EN-CAM-  
BRÉSIS.

CASTRES, Tarn, ch.-l. d'arr. Évêque, 2, 4 et n. 3.

CATEAU-CAMBRÉSIS. V. LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

CATHERINE DE MÉDICIS, femme du dauphin Henri,  
plus tard reine de France, 94 et n. 4.

CATILLON-EN-CAMBRÉSIS, Nord, arr. de Cambrai, cant.  
du Cateau, 73, n. 2; 74, 75.

CAUDEBEC, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, ch.-l. de  
cant. Habitants de la vicomté, LVI, 144, n. 3.

CAUDECOTTE. Seigneur, VII.

CAUX (Pays de), XXXI, XLIII, n. 2; 83, 116.

— (Seigneurie de), 144, n. 1.

CAVOUR, Italie, prov. de Turin, circ. de Pignerol,  
157, n. 3.

CAVEAU-SUR-MTR. Somme, arr. d'Abbeville, cant. de  
Saint-Valéry. Comte. V. CLÈVES (Louis DE).

CERCENASCO, Italie, prov. de Turin, circ. de Pignerol.  
Seigneur. V. VALBERGA (Aberardo DE).

CÉRENSES, Manche, arr. de Coutances, cant. de  
Bréhal. Seigneur. V. CARBONNEL (Jacques).

CÉRISOLES (CERESOLA D'ALBA), Italie, prov. de  
Cuneo, circ. d'Alba, 73, n. 7; 102, n. 5.

CERISY, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-  
Clair-sur-l'Elle. Abbaye, XVII, n. 5.

CEVA, Italie, prov. de Coni, circ. de Mondovi.  
Marquisat, 158.

CHABANNS (Charlotte DE<sup>E</sup>, femme d'Antoine, baron de Moy, 40, n. 3.

— (Jacques DE), maréchal de France. Compagnie, 116, n. 5.

— (Joachim DE), baron de Curton. Compagnie, LIV, 116 et n. 4.

CHABOT (Gui), seigneur de Jarnac, 56, n. 43.

— (Philippe), s<sup>r</sup> de Brion, amiral de France, de Bretagne et de Guyenne, xxx, xxxi, xxxv et n. 4, xxxvi, XLIII et n. 3, LVIII, 3 et n. 2, 38, n. 5; 39 et n. 1, 40, 58, 63, 64 et n. 2 et 4, 66 et n. 1 et 2, 67, n. 2 et 4; 82 et n. 6, 159, n. 1. — Gouverneur de Bourgogne, xxxiv, 66, n. 2; 108, n. 3. — Lieutenant général du Roi en Normandie pendant l'absence du Dauphin, xxx à xxxiv, xxxviii à xl, 35, n. 4; 38, n. 2; 39, n. 1; 49 et n. 2, 59, n. 1; 66, n. 2; 67, n. 4; 83, n. 1. — Procès, xxxiii, xxxiv, xxxviii, 51, n. 1; 59 et n. 1, 61 et n. 2, 62 et n. 1, 64 et n. 4, 66, 152, n. 4. — Lettre citée, 58. — Sa femme. V. LONGWY (Françoise DE).

CHALON (Philibert DE), prince d'Orange, vice-roi de Naples, 20 et n. 8.

CHAMBERY, Savoie, ch.-l. de dép., 34, n. 6.

CHAMBON (Jean), contrôleur des guerres, trésorier de la Maison du Roi, 133 et n. 1.

CHAMBORD, Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Bracieux, 111, 115.

CHAMPAGNE, LI, 77, 78 et n. 2, 79, 81, 143. — Gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, 48, n. 2; 108, n. 3; 120, n. 1; 149, n. 3. — Maître des eaux et forêts, 122, n. 4. — Armée française en Champagne, 94, n. 8; 116, n. 1.

CHAMPAGNE, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancoët, com. de Créhen. Seigneur, 26 et n. 4.

— V. LA CHAMPAGNE.

CHAMPEUX (M. DE). Lettres, xx, n. 6; LX, 144, 142.

— (Adrien DE), dit Moulinblot, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 26 et n. 3, 141, n. 3.

• CHANS s. V. CAÛN.

CHANTELOU (Jean DE), écuyer, XIII.

— (Jean DE), seigneur de la Vaussière, XVII, n. 5.

— (Lucas DE), seigneur de la Vaussière, XII.

CHANTILLY, Oise, arr. de Senlis, cant. de Creil, xxxiv, 45, 56, n. 2; 64, 67, n. 1.

CHAPELLE. V. LA CHAPELLE.

• CHARGANNO s. V. CARRIGNAN.

CHARLES-QUINT, empereur, 71, n. 2; 79, 151, 155 et n. 1 et 5, 156, 158. — Itinéraire, 40, n. 1; 64 et n. 7, 79 et n. 2, 90, n. 2; 94 et n. 5 et 6, 154

et n. 1, 155 et n. 1. — Nouvelles le concernant, 153. — Affaires d'Allemagne, 61; — partisans et alliés allemands, 63, n. 2; 72, 102. — Hérite du duc de Gueldre, 36, n. 4. — Guerre avec le duc de Clèves, 73 et n. 9, 80, 82, 84 et n. 1 et 2, 154, n. 2. — Allié avec Henri VIII d'Angleterre, L, 81 et n. 4. — Guerres contre la France, XXI, XXX, XXXI, XLIX, L, LII, 36, n. 2; 38, n. 5; 39, 43 et n. 3, 45, n. 1; 62, n. 2; 68, 71, 72, n. 4; 77, 78, 80 et n. 2, 81 à 85, 87 et n. 1, 90 à 92, 94, 102, 155, n. 5. — Invasion de la Provence, XLIX, 34 et n. 4 et 5, 35, 37 et n. 3, 43, n. 12. — Entrevue d'Aigues-Mortes, L, 53 et n. 3, 153, n. 2; 154, n. 5. — Paix de Crépy, XLVII, XLIX, LII, 105 et n. 1, 112 et n. 1. — Partisans et alliés en Italie, rapports avec Venise, 37, n. 4; 39, n. 5; 47, n. 1; 56, n. 12; 61, n. 6; 63 et n. 2 et 3, 64 et n. 7 et 9, 152, n. 4; 153 et n. 1, 155 et n. 1, 156, 158, n. 3. — Concessions au marquis et au duc de Mantoue, 151, n. 2. — Politique pour le Milanais, xxxiv, 154, n. 3, 43. — Capitaines généraux de ses armées en Italie, 20, n. 7; 153, n. 2. — Répression de la révolte de Gand, 154, n. 3. — Expédition d'Alger, 63 et n. 3, 64, n. 9. — Chancelier, 154, n. 7. — Ambassadeurs et représentants diplomatiques, 154, n. 10; — en France, 59 et n. 2; — à Venise, 153, n. 2. — Ambassadeurs de France auprès de lui, 20 et n. 9, 102, n. 4; 151, n. 6. — Gentilshommes de sa Maison, 84. — Fils, 154, n. 5. — Fille naturelle, 154, n. 12; 155 et n. 1. — Frère, 153, n. 4. — Sœur, 32, n. 1.

CHARLES V, roi de France. Lettres patentes, XVI, n. 3.

CHARLES VI, roi de France. Lettres patentes, XVI, n. 3.

CHARLES VII, roi de France, IX et n. 2.

CHARLES VIII, roi de France, X. — Mindement, X, n. 1.

CHARLES IX, roi de France. Lettre, LIX et n. 1.

CHARLES, duc d'Orléans. V. ORLÉANS (Charles, duc D').

CHARLES III, duc de Savoie, 84, n. 4; 151, n. 2; 154, n. 3; 158 et n. 1 et 2.

CHARLES D'EGMONT, duc de Gueldre et de Juliers, 36 et n. 2 et 4.

CHAROLAIS, Comté de, 43, n. 3.

CHARTRES, Eure-et-Loire, ch.-l. de dép., 116.

CHATEAUGNERAIE. V. LA CHATEAUGNERAIE.

CHATEAUBRIANT, Loire-Inférieure, ch.-l. d'arr., 32 et n. 1. — Seigneur, 9, n. 1; 48, n. 2. V. LAVAL (Jean DE).

- CHATEAUNEUF M. DE, 27.
- CHATEAUX Claude, s<sup>r</sup> DE, 56, n. 6.
- (Fabien DE), XXIII, XLV, XLV, 87, n. 3; 92, n. 1.
- CHAILLE. V. LA CHAILLE.
- CHATELON, Loiret, arr. de Montargis, ch.-l. de cant. Seigneur. V. COLIGNY (Jacques DE).
- CHATELON-EN-VENDÉAIS, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Vitré, 15, 16.
- CHAUMONT, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé, 148, n. 1.
- CHAUSSÉE. V. LA CHAUSSÉE.
- CHAUVIN (Jean), lieutenant particulier du bailli de Caen à Vire, 40 et n. 9.
- CHAYANES, Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, com. du Puy-Notre-Dame. Seigneur. V. LANOUE (François DE).
- CHEMANS, Maine-et-Loire, arr. de Beaugé, cant. et com. de Durtal. Seigneur. V. ERRAULT (François).
- « CHEMENT ». V. CHEMANS.
- « CHEZEZ ». 37.
- CHERASCO, Italie, prov. de Coni, circ. de Mondovi, 158.
- CHERBORG, Manche, ch.-l. d'arr., XXX, n. 2; L, LII, LVIII, 51, 69 à 72, 74, 75, 76 et n. 1 et 3, 77 et n. 1, 80, 86, 103, 144, 149, n. 4. — Capitaine, 71, 76 et n. 1. — Lieutenant du capitaine, 144, n. 1. — Religieux du Vau, 144, n. 1.
- CHESNAYE. V. LA CHESNAYE.
- CHESNE. V. DU CHESNE.
- CHEZ (Robert DE), s<sup>r</sup> de Hermanville, procureur de l'amirauté de France, 96.
- CHRISTIAN III, roi de Danemarck, 81 et n. 1, 159, n. 1. — Lettres, LXI, 159.
- CHRISTOPHE, duc de Wurtemberg, allié de François I<sup>er</sup>, 45 et n. 5.
- CISAI-SAINT-AUBIN, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé, 148, n. 1.
- CIZAY. V. CISAI-SAINT-AUBIN.
- CLAUDE DE FRANCE, reine de France et duchesse de Bretagne, 3, n. 6; 19 et n. 1, 40, n. 5. — Lettre, VI, LIX, LX, 2.
- CLÉMENT VII, pape. Traité avec le Roi, 151, n. 1.
- CLERASCHO. V. CHERASCO.
- CLERMONT (Claude DE), baron de Dampierre, etc., 114, n. 8. — Compagnie, LIV, 114.
- CLÈVES (Duché DE), 73, n. 9. — Dues, V. GUILLAUME, JEAN III.
- CLÈVES (Charles DE), comte de Nevers, d'Auxerre, de Rethel et d'Eu, 56, n. 3.
- (Engilbert DE), comte de Nevers, 143, n. 1.
- CLÈVES (François I<sup>er</sup> DE), duc de Nevers, 35, n. 8; 40, n. 7; 56 et n. 3.
- Louis DE, fils d'Engilbert, comte d'Auxerre et de Cayeux, 143 et n. 1, 157 et n. 1.
- CLINGHAM (Jaspas DE), seigneur de Gaudemont, XII.
- COBERTZ, Allemagne, 79, n. 2.
- COCCONATO, Italie, prov. d'Alexandria, circ. d'Asi. Comté, 158.
- COETTER, secrétaire du Roi, 92, n. 1.
- COGNAC, Charente, ch.-l. d'arr. Traité, 151, n. 1.
- COLIGNY (Jacques DE), seigneur de Châtillon, 35, n. 2.
- COLLARDIN (Pierre), s<sup>r</sup> de la Renaudière et de la Pichonnière, XVII, n. 5.
- COLOGNE, Allemagne, 79, 155.
- COLOMBE. V. LA COLOMBE.
- COMMAILLE (Toussaint DE), contrôleur général des traites, 103.
- COMMINGES (Gont DE), V. TOIN (Gont DE).
- COMPAGNE Jean, 14.
- COMPER, Morbihan, arr. de Plémeur, cant. de Maujon, com. de Goussier, 3, 6, 10, 13 et n. 1, 14, 15.
- COMPIÈGNE, Oise, ch.-l. d'arr., 19 et n. 3, 20, n. 1; 43, n. 3; 45, 57, n. 1.
- CONDÉ, peut-être CONDÉ-STR-NOIREAC, Calvados, arr. de Vire, ch.-l. de cant., 3.
- CONSERANS (Évêque DE), 22, n. 1.
- CONSTANTINOPLE, 61, n. 1; 72, n. 4; 152, n. 2; 153 et n. 3, 155, n. 5; 156, n. 1.
- CONTARINI (Gasparo), cardinal, légat du Pape, 154, n. 10.
- (Tommaso), ambassadeur vénitien à Constantinople, 154 et n. 10.
- CONTE. V. LE CONTE.
- CORBIE, Somme, arr. d'Amiens, ch.-l. de cant., 143.
- CORBIÈRE (Gilles DE), archer de la compagnie de Gui XVI de Laval, 26 et n. 5.
- CORLAY, Côtes-du-Nord, arr. de Loudéac, ch.-l. de cant., 12.
- « CORSE ». V. LAQUENNEC — M. DE, 2.
- CORNOUAILLES (Pays DE), 9, 12. — Évêque, 1, n. 3.
- CORVILLE, Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos, com. de Paillasson, 66.
- COSSÉ (Charles DE), s<sup>r</sup> de Brissac, fils de René, colonel général de la cavalerie légère, maréchal de France, 83 et n. 3, 122, n. 3. — Compagnie, 122.
- René DE, 85, n. 3.
- COUENTIN, XXX, 10, 45. — Bailliage, XLIV, 38, n. 5; 39, 96. — Bailli, XLII, XLV à XLVI, 69 et

n. 3, 70, 72, 92, n. 4; 99. — Lieutenant du bailli, 46, n. 1. — Arrière-ban, L, 69, 70, 76, 86, 99, 100. — Publication d'ordonnance, 148.

COUCY-LE-CHATEAU, Aisne, arr. de Laon, ch.-l. de cant., 19, n. 5; 84 à 86, 94 et n. 2.

COUCYS (Charles DE), seigneur de Burie, 48, n. 4.

COUTANCES, Manche, ch.-l. d'arr., XXIII. — Evêque, 10, n. 2. — Vicomte, 46, n. 1. — Procureur et avocat du Roi, XLV, 92, n. 1. — Élu en Élection, 69, n. 3. — Receveur des tailles, 101. — Assises judiciaires, XXIII, 46, n. 1.

CRÉANCES, Manche, arr. de Coutances, cant. de Lessay. Comte. V. ESTOUTEVILLE (Antoine D').

CRÉMONA, Italie, ch.-l. de prov., 63, 135.

CRÉPY-EN-LAONNOIS, Aisne, arr. et cant. de Laon, XLVII, XLIX, LI, 105 et n. 1, 112 et n. 1.

CRÉPY-EN-VALOIS, Oise, arr. de Senlis, ch.-l. de cant., 36, n. 2.

CREULLY (Guillaume DE), seigneur de Villiers-Fossart, XII.

CRÉVECOEUR-SUR-L'ESCAUT, Nord, arr. de Cambrai, cant. de Marcoing, 90, n. 2; 94 et n. 5.

CROISIC. V. LE CROISIC.

« CROMERES », 144.

CROTTO LIVIO, sr de Saint-André, 46, 59, 60, 62, 92. — Notes biographiques, 90, n. 3. — Lettres, XXXII, XXXIV, XXXV et n. 4, XXXVII, LX, LXI et n. 2, 33, 34, 36, 41, 42, 57, 58, 60, 62, 65, 67, 74, 78, 80, 86, 90.

CROY Adrien DE, comte du Rœulx, 71 et n. 2.

— (Isabelle DE), femme de Guyon d'Estouteville, 37, n. 1.

CULLY, Calvados, arr. de Caen, cant. de Creully. Seigneurs, 40 et n. 12.

CUNEO, Italie, ch.-l. de prov., 34, n. 5.

CURTON, Lot-et-Garonne, arr. de Nérac, cant. de Casteljaloux. Baron. V. CHABANNES (Joaquim DE).

## D

DAILLON (Antoinette DE), femme de Gui XVI, comte de Laval, 5, n. 2.

— (Françoise DE), femme de Jacques, vicomte de Rohan, puis de Joachim de Matignon, XVII et n. 6, XX, n. 6; XXVIII, 1, n. 3; 29 et n. 1, 44 et n. 2; 17, 31, 33, 59, peut-être 141 et 142. — Procès pour son douaire contre les héritiers de son premier mari, XVIII et n. 2, XIX, XX, 25 et n. 1. — Sa sépulture, LVII.

— (Jacques DE), baron du Lude, sénéchal d'Anjou, 24, n. 1.

— (Jean DE), seigneur d'Illiers, plus tard comte du Lude, sénéchal d'Anjou, lieutenant général du Roi en Poitou, Aunis et Guyenne, 24 et n. 4, 100 et n. 5, 101.

— Joachim DE, seigneur de Beilbon, XVII, 23, n. 1.

DALMATIE, 61, n. 1.

DAMON (Richard), 88, n. 3.

DAMPIERRE (Baron DE). V. CLERMONT (Claude DE).

DANDOLO (Marco), résident de Venise en France, 156 et n. 1 et 2.

— (Matteo), résident de la République de Venise en France, 156 et n. 1.

DANENARK, Roi, 43, n. 3. V. CHRISTIAN III, FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>.

DAUPHINÉ, 31. — Gouverneurs et lieutenants généraux du Roi, XXIV, 2, n. 4; 33, n. 4; 34, n. 6; 39, n. 3; 63, n. 4; 66, n. 2; 122, n. 2.

DAVY Jacques, bailli du Cotentin, XLVI, 69 et n. 3, 92, n. 1; 99 et n. 3 et 6. — Sa femme. V. MONTAIGU (Jean DE).

DECIZE, Nièvre, arr. de Nevers, ch.-l. de cant., 63, n. 6.

« DEFFENE » (Capitaine), 100, n. 3.

DELMENHORST, Duc, 159.

DES AYMARS. V. ESCALIN DES AYMARS.

DES CARS (Seigneurs). V. PÉRUSSE (Jacques DE).— V. ESCARS.

DESCONGNETS (Jean), seigneur de Prébars, receveur général de la terre de Matignon, 4 et n. 4, 3.

DES ESSARTS (Jean), baron d'Aulnay, 36 et n. 11.

DESMILLE (Jean), 5.

DES MOUSTIERS (Nicolas), seigneur du Pont, XII.

DES PREZ (Antoine), seigneur de Montpézat, lieutenant général du Roi en Languedoc, maréchal de France, 64 et n. 3, 66, n. 2; 87 et n. 2.

DIEPPE, Seine-Inférieure, ch.-l. d'arr., 98, 99, 131, 132, 140. — Vicomte, 121, 123. — Grenetier, 1, n. 2.

DION, Côte-d'Or, ch.-l. de dép., 1 et n. 1, 45, 46.

DIXAN, Gosses-du-Nord, ch.-l. d'arr., XLVI, 14, 15. — Capitaine, 23, n. 2.

- DIXAN (Françoise de), comtesse de Laval, xii.  
« DESOUE », 108.
- DITHMARSH. Duc, 139.
- DOHET (Claude), s<sup>r</sup> de Vély, abbé de Saint-Riquier, évêque de Rennes, ambassadeur de France, 43, n. 8; 134 et n. 6.
- DOL, Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo, ch.-l. de cant. Évêque, 16, n. 3. — Abbé de Notre-Dame, 47, n. 2.
- DOMBS (Principauté de). Lieutenant général du Roi, 63, n. 4.
- DORIA (André), amiral génois, prince de Molphe, 61 et n. 6, 73, n. 3; 87, n. 1; 158 et n. 3.
- DOUAI, Nord, ch.-l. d'arr. Gouverneur, 71, n. 2.
- DOUVRES, Angleterre, 127, n. 2.
- DU BELLAY (Guillaume), s<sup>r</sup> de Langoy, ambassadeur du Roi, lieutenant général en Piémont, 155 et n. 3 et 5, 158, n. 1, 4 et 5. — Lettre, LXII, 157.
- (Cardinal Jean), lieutenant général du Roi à Paris, 37, n. 3; 48, n. 2; 158 et n. 4. — Ambassades pour le Pape et le Roi, 107, n. 1; 158, n. 4.
- (Louis), s<sup>r</sup> de Langoy, 158, n. 4.
- (Martin), 45, n. 1.
- DU BIEZ (Oudart), seigneur du Biez, lieutenant général du Roi en Picardie, maréchal de France, etc., LIII, LIV, 68 et n. 1, 108, n. 5; 111, 114, n. 4; 127 et n. 1, 149. — Compagnie, LIV, 144.
- DU BOIS (Richard), baron de Montbray, xii.
- DU BOIS GUENCHOU (Christophe), dit Brignac, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 22 et n. 5.
- DU BOURG (Antoine), baron de Sallant, chambellan de France, 57 et n. 2.
- DU CHESSE (Jeanne), femme de Joachim de Bassin, xvii, 25, n. 1.
- DU GOUET (Guyon), seigneur de Saint-Germain, écuyer d'honneur du duc d'Estouteville, 61, n. 4, 64, 67, 89, 105.
- DU GRUFFE (Louise), femme de Richard III de Pellevé, 38, n. 7; 149, n. 2.
- DU GUESCLIN (Bertrand), comestable de France, xvi et n. 3.
- (Olivier), frère de Bertrand, xvi, n. 3 et 5.
- DUCHEYS, secrétaire de la reine Claude, 2.
- DUMARTON, Angleterre, 10, n. 2.
- DU PÉRIER (Jeanne), fille de Tristan, comtesse de Quintin, femme de Jean de Laval et de Pierre de Rohan, xxiv, 5, n. 2; 7, n. 1.
- (Jeanne), femme de Bertrand Guyon, ix, n. 8; xxiv, 4, n. 5; 5, n. 2.
- (Tristan), 5, n. 2.
- DU PLESSIS (M.), 50 et n. 11.
- DUPLESSIS (Yves), dit Kerlegan, 41 et n. 2.
- DU QUÉLÉNEC (Charles), vicomte du Fou, 30, n. 5; 31 et n. 4. — Panetier de la reine Anne, 30, n. 5. Lettre, xxx, 30.
- (Jean), amiral de Bretagne, 30, n. 5.
- V. LE QUÉLÉNEC.
- DU RÉFUGE (Christophe), écuyer d'honneur du duc d'Estouteville, 88 et n. 1.
- DUREN, dans le duché de Juliers, 84 et n. 1.
- DU RONCEY (Mademoiselle), 79, 82, 85, 92, 102.
- M., 102.
- DU SOLLIER (Marc-Antoine), châtelain de Caraglio, 158, n. 1.

## E

- ÉCHAUFFOUR, Orne, arr. d'Argentan, cant. du Merlerault, 148, n. 1.
- ÉCOSSE, Rois et reine. V. JACQUES IV, JACQUES V, MARIE STUART. — Régent, xv, 12, n. 2. — Expéditions françaises et guerre avec les Anglais, xv, xxvi, xxviii, 12, n. 2; 14 et n. 3, 38, n. 5; 101, 114, n. 1.
- EGMONT (Charles d'), V. CHARLES D'EGMONT.
- ELBEUF, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, ch.-l. de cant., xxviii, 120.
- ÉLÉONORE D'AUTRICHE, femme de François I<sup>er</sup>, 32 et n. 1. — Officier, 15, n. 5. — Dames de sa Maison, 56, n. 6; 65, n. 3.
- ÉLISABETH DE POLOGNE. V. ISABELLE DE POLOGNE.
- EMBRUN, Hautes-Alpes, ch.-l. d'arr. Archevêque, 63, n. 4.
- « ENAOUT », V. HAINAUT.
- ENGHEN, Belgique, prov. de Hainaut, Comtes. V. BOURBON (François de), BOURBON (Jean de).
- ENNEBAUT, V. ANNEBAUT.
- ÉPERVIER, V. L'ÉPERVIER.
- ÉPINAY (Anne d'), 16, n. 3.
- (Gui d'), 47, n. 2.
- (Henri d'), fils de Gui, 47, n. 2.
- (René d'), chanoine de Rennes, 47, n. 2.

- ÉPINAY ROBERT D', chanoine de Rennes, 43 et n. 7, 47, n. 2. — Lettre, 46. — Fils d'Henri et abbé de Saint-Crépin de Soissons, 47, n. 2. — Chantre de Saint-Pierre de Reims et abbé de Notre-Dame près Dou, 47, n. 2.
- ÉPINE-GAUDIN. V. L'ÉPINE-GAUDIN.
- ERRAULT DE AYREULT. FRANÇOIS, sr de Chemans, garde des sceaux, 99 et n. 7.
- ESCALIN DES AYMARS (Antoine), baron de la Garde, dit le capitaine Polin, 72 et n. 4, 73, 127, n. 3; 130, n. 1; 152 et n. 2.
- ESCARS. FRANÇOIS I<sup>er</sup>, sr de la Vauguyon, 122, n. 3. — Compagnie, 122. — V. DES ESCARS.
- ESCHAUDON. V. ÉCHAUDON.
- ESMERYS. V. AMERYS.
- ESPAGNE. ALB. 49 et n. 1, 94, 104, n. 1; 153. — Négociations des ambassadeurs de France, 20 et n. 9, 63, n. 4. — Attaques des Espagnols contre la Bretagne, xxv, xxvi, 9, 43, n. 1; — contre le Languedoc, 87. — Capture de navire espagnol, 435. — Espagnols au service de François I<sup>er</sup>, 420, n. 4; 435, n. 3.
- ESPAGNERIE. V. L'ESPAGNERIE.
- ESPERANDE. FIDEL à Giverville, xi.
- ESSARTS. V. DES ESSARTS.
- ESTACE. V. ESTOUCHE.
- ESTABLES. V. L'ESTABLES.
- ESTE (François d'), marquis de Massa, capitaine général de cavalerie impériale, 84 et n. 7, 85. — (Hercule II d'). V. HERCULE II.
- (Hippolyte d'), cardinal de Ferrare, 85 et n. 4, 140, n. 3. — Lettre, 140.
- ESTISSAC (Geoffroy d'), évêque de Maillezais, 28, n. 3. — Lettre, ix, 38.
- ESTOUCVILLE, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Buchy. Érection du duché, xxx, 34, n. 8; 37, n. 1. — Ducs. V. BOURBOY (François DE). — Duchesse. V. ESTOUCVILLE (Adrienne d').
- ESTOUCVILLE (Adrienne d'), duchesse d'Estouteville, fille de Jean III et de Jacqueline d'Estouteville, femme de François de Bourbon, xiii, xxiv, xxx, 33, n. 2; 34, n. 8; 38 et n. 1, 41, 42, 44, 45 et n. 4, 46 et n. 2, 47, n. 2; 57, 58, 67, 75, 78, 79, 81, 82, 86, 99, n. 3; 101, 102, 106. — Lettres, lxi, n. 2; 36, 41, 50 à 53, 55, 63, 64, 73, 108; — citées, 54, 101.
- (Antoine d'), comte de Créance, 39, n. 2.
- (Catherine d'), femme d'Henri d'Épinay, 47, n. 2.
- (Guyon d'), 37, n. 4.
- Jacqueline d', châtelaine de Beauvais, femme de Jacques de Moy, 38, n. 2.
- (Jacqueline d'), fille d'Antoine, 39, n. 2.
- (Jacqueline d'), fille de Guyon, femme de Jean III d'Estouteville et dame de Moyon, etc., xxx, 37 et n. 1, 38 et n. 1, 99. — Lettres, xxxix, alib à xlvi, li, lxi, n. 2; 36, 38, 42, 44, 54, 56, 59, 88, 89, 92, 93, 99, 101.
- Jean III d', 37, n. 1; 38, n. 1.
- (Jean d'), sr de Villebon, bailli de Rennes, lieutenant général en Normandie, prévôt de Paris, etc., 114, n. 6. — Comparé, liv, 117.
- ÉTAMPES, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr. Duc. V. BROUSSE (Jean DE).
- ÉTAMPES M<sup>re</sup> DE. V. PUSSELET ARD DE.
- ÉTAPLES, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, ch.-l. de cant., alib, 108, n. 3; 111.
- ET, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, ch.-l. de cant., 36, n. 3; 116.
- EUSTACHE, Georges et Jean, lieutenants de l'amirauté de France, 96 et n. 3.
- ÉVREUX, Eure, ch.-l. de dép. Évêque, xlvi, 105, n. 2. — Bailli et capitaine, 35, n. 4; 47.

## F

- FALAISE, Calvados, ch.-l. d'arr., 36, 149, 120.
- FARNESI (Alexandre), pape sous le nom de Paul III, 39, n. 4. — V. PAUL III.
- Octave, duc de Cambrino, 154 et n. 12, 153, n. 1.
- (Pierre-Louis), duc de Parme et de Plaisance, 154, n. 12.
- FAYETTE. V. LA FAYETTE.
- FÉCAMP, Seine-Inférieure, arr. du Havre, ch.-l. de cant., li, 98, 115, 128, 129, 131, 132. — Abbés, 10, n. 2; 135 et n. 1.
- FERNAND I<sup>er</sup>, archevêque d'Archie, roi de Bohême et d'Hongrie, roi des Romains et empereur, 64 et n. 3 et 6, 73, n. 2; 79, n. 3; 133 et n. 4 à 6, 154 et n. 5.
- FÈRE. V. LA FÈRE.
- FERRAND, Robert, seigneur de Vauherger ou Beauverger, tuteur de René et Claude de Rohan, xix, xx, 6, n. 4; 25, n. 4.
- FERRARE, Italie, ch.-l. de prov. Duc. V. HERCULE II. — Ambassadeurs de France, 135, n. 3; 138, n. 4.



FERRARE (Cardinal de). V. ESTE (Hippolyte d').  
 FERRIERE (Abbaye de) saint-Pierre et saint-Paul à,  
 Loiret, arr. de Montargis, ch.-l. de cant., 3. —  
 Abbé, 4, n. 3.  
 FERTÉ, V. LA FERTÉ.  
 FLAMANDS. Attaques contre la Bretagne, xxvi, 13,  
 n. 1.  
 FLANDRE Comté de, 43, n. 3; 91, 154 et n. 1.  
 « FLEURY ». V. FLEURY.  
 FLERS, Orne, arr. de Domfront, ch.-l. de cant.  
 BAFONS. V. GROSARMY (Nicolas DE), PELLEVÉ  
 Henri DE, PELLEVÉ (Jean DE).  
 FLEURY, Orne, arr. d'Argentan, cant. d'Écouché,  
 54 et n. 1.  
 FLEURIGNY Charles DE, xii, n. 1.  
 — (Jeanne DE), fille de Charles, xii.  
 FLORENCE, Italie, ch.-l. de prov., 85, n. 2. — Amba-  
 sadeur de France, 155, n. 3.  
 FOIX (Frédéric DE), seigneur d'Almenèches, grand-  
 écuyer de Navarre, xx, n. 7.  
 — (Marguerite DE), femme de Louis, marquis de  
 Saluces, 56, n. 12.  
 — (Odet DE), comte de Comminges, seigneur de  
 Lautrec, gouverneur de Guyenne, maréchal de  
 France, 20 et n. 5, 22, n. 1.  
 FOLEMBRAY, Aisne, arr. de Laon, cant. de Coucy-le-  
 Château, 78 et n. 2.  
 FONGE, 65.  
 FONTAINE (Nicolas), agent danois, 159.  
 FONTAINEBLEAU, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr., xxii,  
 n. 6; 25, 31, n. 1; 50 et n. 2, 46, n. 1; 58, n. 2;  
 60 à 62, 90, n. 3; 94 et n. 3 et 4, 95, n. 2; 97 et  
 n. 2 et 3, 108 et n. 5, 110 et n. 3, 111 à 113,  
 114 et n. 1, 144, n. 3; 145, 146, n. 2; 147, 159,  
 n. 1.  
 FONTAINE-LE-BOURG, Seine-Inférieure, arr. de Rouen,  
 cant. de Clères, 107.  
 FONTAINEBIANT, Orne, arr. d'Alençon, cant. et com.  
 de Sées, Dame, 42, n. 2.  
 FONTAINES M. DE, 3, 4.  
 FONTENAY, 51.  
 — peut-être FONTENAI-LES-LOUVEIS, Orne, arr.  
 d'Alençon, cant. de Carrouges, Seigneur, xxiii.  
 FOUZ, Lieutenant général du Roi, 63, n. 4.  
 FOC, V. LE FOC.  
 FOUCAULT (Pierre DE), seigneur de la Bonache, l, 69  
 et n. 2, 70.  
 FOUGÈRES, Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr., xxvi, 14, 19.  
 FOURGON (M. DE), 8.  
 FRANCE. Défense d'exportation des vivres hors de  
 France, 144, n. 3. — Noncé, 158, n. 4. —

Ambassadeurs de Venise, 107, 2, 3. — Ambassa-  
 sadeurs de France auprès du Soudan, 80 et  
 n. 9, 102, n. 4, 154, n. 3. — V. GOSSEBOURG,  
 LOUISSE, ESPAGNE, FRENCHES, P.  
 FRANÇOIS I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, 100, 101, 102, 103, 104,  
 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114,  
 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124,  
 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134,  
 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144,  
 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154,  
 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164,  
 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174,  
 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184,  
 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194,  
 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204,  
 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214,  
 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224,  
 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234,  
 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244,  
 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254,  
 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264,  
 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274,  
 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284,  
 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294,  
 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304,  
 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314,  
 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324,  
 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334,  
 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344,  
 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354,  
 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364,  
 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374,  
 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384,  
 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394,  
 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404,  
 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414,  
 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424,  
 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434,  
 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444,  
 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454,  
 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464,  
 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474,  
 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484,  
 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494,  
 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504,  
 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514,  
 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524,  
 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534,  
 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544,  
 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554,  
 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564,  
 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574,  
 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584,  
 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594,  
 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604,  
 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614,  
 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624,  
 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634,  
 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644,  
 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654,  
 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664,  
 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674,  
 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684,  
 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694,  
 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704,  
 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714,  
 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724,  
 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734,  
 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744,  
 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754,  
 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764,  
 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774,  
 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784,  
 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794,  
 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804,  
 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814,  
 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824,  
 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834,  
 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844,  
 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854,  
 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864,  
 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874,  
 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884,  
 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894,  
 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904,  
 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914,  
 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924,  
 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934,  
 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944,  
 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954,  
 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964,  
 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974,  
 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984,  
 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994,  
 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Lettre de la duchesse de Mantoue, LVI, 151.  
 — Politique pour le Milanais, 154, n. 5. — Investiture donnée du marquisat de Saluces, 37, n. 5; 56, n. 12. — Guerre contre le duc de Savoie et attaque du Piémont, XLIX, 34, 35, 39 et n. 3. V. PIÉMONT. — Rapports avec les Vénitiens, 153, n. 1 et 2; 154, 155 et n. 4 et 5, 156 et n. 1 à 3. — Ambassadeurs à Venise, 4, n. 3; 39, n. 7; 90, n. 3; 402, n. 4; 453, n. 2; 454, n. 4; 455, n. 3; 456 et n. 1 et 3. — Ambassadeur aux Pays-Bas, 90, n. 3. — Alliance avec les Turcs, 61, n. 5; 72, n. 2 et 4; 73, 78 et n. 1, 81, 83, n. 3; 153, n. 1; 155, n. 5. — Ambassadeurs en Turquie, 62, n. 2. — Décisions de justice, XXXIII, XLV, XLVI, 42, n. 1; 64, n. 4. — Nomination de gouverneurs et lieutenants généraux, XXXIV, XXXVI, XXXVII, XL, XLI, XLV, 48 et n. 2, 66, n. 2; 67, n. 4; 83, 97, n. 3. — Ordres au comte de Laval, 21, 23. — Décisions, commissions, lettres patentes relatives à la Normandie, XXXVII, XLII, XLIII et n. 2, XLVI, XLVII, LIII et n. 1, LVI, 38, n. 5; 67, n. 4; 80, 83, 86, 88, n. 3; 92, n. 4; 97, n. 3; 104 et n. 2, 105, n. 2; 106, 108, n. 5; 112, 114, n. 4; 118, n. 1; 124, n. 1; 126, 128, n. 2; 144, n. 3; 146, n. 2; 147, n. 1. — Prohibition de commerce avec l'ennemi, LIII et n. 1, 87 et n. 3, 92, n. 4; 110, n. 3; 144, n. 3. — Ordonnance contre les aventuriers et les bandes de vagabonds, XLVIII, 143 et n. 1, 123, n. 3; 146, n. 2. — pour les fournitures à faire aux gens de guerre et leur logement, 28, n. 1; 121. — pour le port des armes, 147, n. 2. — Confirmation de contrat de mariage, 56, n. 5. — Donations de pensions, lettres de naturalité, cessions de domaines, 43, n. 4; 59, n. 4 et 6; 65, n. 3; 90, n. 3; 120, n. 4; 151, n. 1; 157 et n. 3 et 4. — Donations à Jacques I<sup>er</sup> de Matignon et à ses enfants, XXII, XXI, n. 5 et 6; XXII, 17, n. 2; 20, n. 3. — Sauvegarde donnée, XXXVIII, 120. — Engagement de lettre, XVIII, n. 5. — Lettre à lui écrite, XI, n. 1. — Dou gracieux

à lui faire, XLV, 96. — Création d'office, 103, n. 1. — Hommages reçus, XV, 56, n. 9; 90, n. 3; 96, n. 1; 149, n. 1; 157. — Gardien des mineurs nobles : décisions, XIX, XXII, XLIX, 25, n. 1; 46, n. 1; 48, n. 3; 109 et n. 1. — Lettres à Joachim de Matignon, XXI et n. 8, XXIX, XXXII, XLVII, XLIX, L, LI, LIU et n. 3, LIV, LV, LVII et n. 1, LIX et n. 1, LX, LXI, 32, 48, 69, 103 à 108, 140 à 113, 146 à 124, 126 à 128, 130, 135, 137, 142, 143; — citées, XXIX, 22 et n. 1, 23, 29 et n. 3, 45, 67, 69 à 71, 86, 90, n. 3; 104, 106, 109, n. 1; 141, 125, 127, 128, 132, 133, 134 et n. 2, 136, 140, 142, 143, 151. — Lettres à lui adressées, LVIII, LXI, 75, 137, 138, 151; — citées, 80, 81, 101. — Femmes. V. CLAUDE DE FRANCE, ÉLÉONORE D'AUTRICHE. — Maîtresse, 56, n. 13; 114, n. 7. — Sœur naturelle, 56, n. 5. — Fille, 40 et n. 5. FRANÇOIS II, roi de France, XX, n. 5; 94, n. 4. — Dauphin : gouverneur de Normandie, XXXVIII, 38, n. 2; 39, n. 1; 148, n. 1. FRANÇOIS II, duc de Bretagne, X. FRANÇOIS II DE GONZAQUE, marquis de Mantoue, 39, n. 5; 131, n. 2; 132, n. 4. FRANÇOIS III DE GONZAQUE, duc de Mantoue et marquis de Monferrat, 151 et n. 6. FRANÇOIS M<sup>or</sup>, 55. FREDANCE, courrier, 126. FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>, roi de Danemark, 159, n. 1. FRÉDÉRIC II DE GONZAQUE, marquis, puis duc de Mantoue, marquis de Montferrat, 39 et n. 5; 151 et n. 2, 152 et n. 3. — Sa femme, V. MARGUERITE PALÉOLOGUE. FREGOSO (Famille), 90, n. 3. — Cesare, capitaine au service de François I<sup>er</sup>, 29, n. 4; 30, n. 4; 39 et n. 7, 62, n. 2; 72, n. 4; 132, n. 2; 153, n. 5; 157, n. 2. — Lettres, LIV, LXI, 152 et n. 1. — (Giano II), doge de Gènes, 39, n. 7. FRELONNIÈRE, V. LA FRELONNIÈRE. FRONTENAY, DEUX-SÈVRES, arr. de NANT, ch.-l. de cant. Seigneur. V. ROHAN (Pierre DE).

## G

GACÉ, Orne, arr. d'Argentan, ch.-l. de cant., 36, 37, n. 1; 38, 41, 55, 148, n. 1.  
 GACHEME, V. LA GACHEME.  
 GAILLARD, Le capitaine, 35.  
 GAILLON, Eure, arr. de Louviers, ch.-l. de cant., 47, n. 4.

GAILLON, Femme de L. femme de François de Harcourt, 56, n. 7.  
 GAILOT, V. GENDREAU-JACQUES DE...  
 GALLOIS, Eure, arr. de Louviers, ch.-l. de cant. Seigneur. V. FREGOSO, 30, n. 1.

« GALLOS », trésorier de Bretagne, 30 et n. 1.  
 GAND, Belgique, 154, n. 3.  
 GAR, Abbaye de, 149.  
 GARDE. V. LA GARDE.  
 GARNACHE. V. LA GARNACHE.  
 GARSIN (François), archevêque de la compagnie du comte de Laval, 27 et n. 1.  
 GASCOGNE, 35.  
 GASPRÉ (DAME DE), 42, n. 2.  
 « GASSAY ». V. GACÉ.  
 GAUCHERY, 25.  
 GAUTIER (Guillaume), écuyer, XIII.  
 — (Martin), seigneur de « l'Espagne », XIII.  
 GAVRE. V. LE GAVRE.  
 GÉNES, Italie, 20 et n. 4, 37, 40, n. 1; 61, 64 et n. 7, 158. — Doge, 39, n. 7.  
 GENOUILHAC (Jacques DE), dit Galiot, grand-écuyer de France, 121, n. 1; 122, n. 1. — Compagnie, LIV, 122.  
 GERMOLLES, Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, cant. de Tramayes. Châtelain, 155, n. 5.  
 GÉVAUDAN. Bailli, 122, n. 2.  
 GIÉVILLE, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni, XVII, n. 5.  
 GISORS, Eure, arr. des Andelys, ch.-l. de cant., 102, n. 4. — Bailliage, XXII.  
 GIUSTIZIANI (Marino), ambassadeur de Venise auprès de Ferdinand 1<sup>er</sup> d'Autriche, 153 et n. 5.  
 GIVERVILLE, Eure, arr. de Bernay, cant. de Thiber-ville, XI.  
 GIVRY, Yonne, arr. d'Avallon, cant. de Vézelay. Seigneur. V. LONGWY (Jean DE).  
 — (M<sup>lle</sup> DE). V. LONGWY (Jacqueline DE).  
 GONNOR (Fiefferme de), 89.  
 GONTIER (Palamède), notaire et secrétaire du Roi, trésorier, receveur général des finances en Bretagne, 26, n. 1.  
 GONZAGUE. V. FRANÇOIS II, FRANÇOIS III, FRÉDÉRIC II.  
 — Hercule DE, cardinal de Mantoue, 151, n. 6; 152 et n. 1.  
 — (Louis DE), 157, n. 2.  
 — (Sigismond DE), évêque de Mantoue, 152, n. 1.  
 GOTIS. Roi des. V. CHRISTIAN III, roi de Danemark.  
 GOUFFIER (Adrien), dit le cardinal de Boisy, évêque de Coutances, puis d'Albi, grand-aumônier de France, 10 et n. 2.  
 — (Aymar), abbé de Saint-Denis, évêque d'Albi, 4 et n. 1.  
 — (Charlotte), femme de René de Cossé, 85, n. 3.

GOUFFIER (Claude), évêque de Rase, grand-narrain des arbitraires, puis grand receveur de France, 125, n. 1. — Compagnie, 118, 121.  
 — (Guillaume), évêque de Bragnon, amiral de France, gouverneur du Dauphiné, etc., 2 et n. 1, 3, n. 2, 4, n. 1.  
 GOUPIL, 49.  
 GOYON (Famille), VIII. V. MATIGNON.  
 — (Alain), bailli de Gap, grand-oncle de France, grand-oncle de Joachim de Matignon, IX, 30, n. 5.  
 — (Bertrand), fils de Jean, ami de Joachim de Matignon, IX et n. 2 et 8, 47, n. 2.  
 — (François), fille d'Alain, femme de Jean du Quellébec et dame du Mesnil-Garnier, 39, n. 3.  
 — (Isabeau), fille de Jean, femme de Guélléponay, 47, n. 2.  
 — (Jean), seigneur de Torigni, XVI et n. 3, IX, 45, n. 2.  
 GRADÉ (Évêché de), 30 et n. 5.  
 GRAINVILLE, 32.  
 GRAMONT (Charles DE), évêque d'Aire, puis archevêque de Bordeaux, lieutenant au gouvernement de Guyenne, 22 et n. 1, 23.  
 — (Gabriel DE), évêque de Tachis, ambassadeur de François I<sup>er</sup>, 20 et n. 9.  
 « GRANCHENS ». = GRANCHENS. — Autre cité, 192.  
 GRANDCHAUD, Saône-et-Loire, arr. de Nantais, cant. de Herdon. Abbé, 79.  
 GRANDVILLERS, probablement Oise, arr. de Clermont, cant. de Saint-Just-en-Chaussée, 97, 98.  
 GRANVILLE (S<sup>r</sup> DE). V. PERRINOT (Nicolas).  
 — (Alphonse), évêque DE, 154, n. 7.  
 GRANVILLE, Manche, arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., XXIX, 1, 69 et 72, 74, 80, 86, 92, n. 1; 198, n. 3.  
 GRAVELINES, Nord, arr. de Dunkerque, ch.-l. de cant., 107, n. 1.  
 GREEN (François), seigneur de Saint-Massoué, seigneur de Portignen, ambassadeur du Roi à Rome, 3 et n. 1.  
 « GRIGNAN ». V. GRIGNAN.  
 « GRANCHENS ». V. GRANCHENS.  
 GRENOBLE, Isère, ch.-l. de dép., 33, 35.  
 GRIGNAN, Drôme, arr. de Montélimar, ch.-l. de cant. S<sup>r</sup>IGNIET. V. ABBESIAE ET MONSIEUR (Louis DE).  
 GRIMALDI (Étienne), seigneur de Monaco, 86, n. 3.  
 — (Lucien), seigneur de Monaco, 158, n. 5.  
 GRIMOUVILLE (Georges DE), 92, n. 1.  
 — (Jean DE), seigneur de la Lande d'Arden et de Montbrun, XXIX, XLV, XLV, 92 et n. 1, 94, 99.  
 GRISONS, Colonel général, 114, n. 8.

GROLIER (Jean), trésorier des guerres, 22 et n. 3, 23, 26.  
 GROSMESSIL, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle, com. de Saint-Germain d'Elle. Seigneur, XII.  
 GROSPIRMY (Anne DE), fille de Nicolas et femme de Jean de Pellevé, 109 et n. 1, 110, n. 1 et 2.  
 — JEANNE DE, fille de Nicolas et femme de Henri de Pellevé, 109 et n. 1, 110, n. 1 et 2.  
 — (Nicolas DE), baron de Flers, XLIX, 109 et n. 1.  
 GROSS-VARADIN (Traité de), 153, n. 4.  
 « GUAST — Marquis — de LE — V. VASTO.  
 GUÉHÉNEUC (Pierre), 4.  
 GUELDRE (Duché de), 73, n. 9; 84, n. 2; 154, n. 2.  
 — Duc. V. CHARLES D'EGMONT.  
 GUÉMÈNE, Morbihan, arr. de Pontivy, ch.-l. de cant., 1, 2. — Seigneurs. V. ROHAN (Louis IV DE), ROHAN (Louis V DE). — Dame. V. ROHAN (Marie DE).  
 GUÉNEGAT (Jacques DE), homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 15, n. 1.  
 GUENGAT (Alain, sire DE), capitaine de Brest, 15 et n. 1.  
 GUERNESEY (Ile DE), LIII, 140, n. 3.  
 GUERQUESALE, Eure, arr. des Andelys, cant. de Gisors, com. d'Amécourt. Seigneur, XI et n. 3. — Curé, XII.  
 GUERQUESALE (Anne DE), fille de Jean et femme de Philibert Micet, XI, n. 2.

GUERQUESALE (Jean DE), XI et n. 2.  
 GUIFFREY (Guignes), s<sup>r</sup> de Boutières et du Thouet, etc., 116, n. 3; 121. — Compagnie, LIV, 116 et n. 3.  
 GUILLAUME IV LE CONSTANT, duc de Bavière, 153, n. 7.  
 GUILLAUME, duc de Clèves, 36, n. 4; 73 et n. 9, 80, 82, 84 et n. 2, 154 et n. 2.  
 GUILLAUME PALÉOLOGUE, marquis de Montferrat, 152, n. 3.  
 GUILLAUME LE CONQUÉRANT, duc de Normandie, VII.  
 GUILLAUME (Maître), receveur de la Roche-Tesson, 55.  
 GUÏNES, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, ch.-l. de cant. Comté dévasté, 113.  
 GUINGAMP, Côtes-du-Nord, ch.-l. d'arr., XXV, XXVII, 3 et n. 1, 7 à 9, 19.  
 GUISE, Aisne, arr. de Vervins, ch.-l. de cant., 81, 83, 84, 85 et n. 3, 90, 92. — Ducs, 14, n. 2. V. LORRAINE (Claude DE), LORRAINE (François DE).  
 GUYENNE, VII, IX, XI, XXVII, XXVIII, LIV, 22 et n. 1, 23, 24, 117, n. 1; 119. — Gouverneurs et lieutenants généraux du Roi, 20, n. 3; 22, n. 1; 23, 24, n. 4; 48, n. 2; 122, n. 1. — Grand-sénéchal, 43, n. 13. — Amiral, 39, n. 1. — Vivres tirés de Guyenne, LIV, 111, 113.

## II

HABEL (Alexandre), s<sup>r</sup> de Lamare, 52, n. 2.  
 — Jean, égypt. VIII.  
 HACQUEVILLE, seigneurie en la paroisse de Port-Mort, XXIII.  
 HACUENAU, Allemagne, 154, n. 8.  
 HAINAUT, Sénéchal, 94. — Armée française en Hainaut, 124, n. 2.  
 HAMBYE, Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray, XXX, 36, 37, n. 1; 38, 13, 44 et n. 4, 50 à 55, 62 à 63, 88, 96, 101, 102.  
 HAMON (Guillaume), receveur de la seigneurie de Boisglé, IX, n. 10.  
 « HAN — 46.  
 HARCOURT, courrier, 115.  
 — Comte d'. V. BIELLA Claude, comte d'.  
 — François DE, baron de Beaufou et de Beuvion, 56, n. 7.

HARCOURT (Louis DE), baron de Massy, fils de François, 36 et n. 7.  
 HARBODUNAIE. V. LA HARBODUNAIE.  
 HAREFLEUR, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Montivilliers, LV, 123, 124, 147, n. 1.  
 HAROUYS (Olivier) ou BEACHARNAIS, trésorier receveur général des finances en Bretagne, 26 et n. 1.  
 « HAUTEVILLE », au service du duc d'Estouteville, 108.  
 HAVRE. V. LE HAVRE.  
 HEBLES ou HEBLY, Gise, arr. de Clermont, cant. de Mouy. Seigneur. V. PISSELEU (Adrien DE).  
 « HENBOND » (Quartier de), 17.  
 HENRI VIII, roi d'Angleterre, I, LII, 7, n. 2; 68, 81 et n. 4, 105, n. 3; 107, n. 1; 127, n. 1.  
 HENRI II, roi de France, 24, n. 4; 64, n. 2; 69, n. 3; 156, n. 1. — Duc de Bretagne, 114, n. 1. —

- Dauphin, 48 et n. 1, 61 et n. 3, 71. — gouverneur de Normandie, XXXII, XXXIV, XXXV à XXXVII, XL, XLIII, XLVI, XLVII, 49, n. 2; 59, n. 1; 66, n. 2; 67, n. 1; 83 et d. 1, 97, n. 3; 104, n. 2; 105, n. 2; 114, n. 1; — compagnie, LIV, 121; — compagnie pour secourir Boulogne, III, 105, et n. 3; — sauvegarde donnée, 120; — lettre, XXVIII, LIX, LX, 119. — Gentilshommes et valets, 114, n. 8; 133, n. 1. — Lettres patentes citées ou analysées, XXXVIII, XLVII, XLVIII, 144, n. 3, 147, 148, n. 1. — Commissions publiées, 148, n. 1; 149, n. 5.
- HENRI IV, roi de France, 25, n. 2.
- HENRI II D'ALBRET, roi de Navarre, XIX, XXI, 35, 40, 48 et n. 2, 73, n. 9.
- HERCULE II D'ESTE, duc de Ferrare, etc., 39 et n. 6, 84 et n. 7.
- HERMANVILLE (il existait plusieurs fiefs de ce nom dans le bailliage de Caen; le plus important est aujourd'hui Hermanville-sur-Mer, Calvados, arr. de Caen, cant. de Douvres). Seigneur. V. CHEZ (Robert DE).
- HERMER, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 22.
- HESDIN, Pas-de-Calais, arr. de Montreuil, ch.-l. de cant., 45, n. 5; 74. — Capitaine et gouverneur, 114, n. 7.
- HEUCHE, V. EU.
- HEUCHECOURT, Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos, 107, 147, 148. — Seigneur. V. JEUCCOURT (Jean DE).
- HEUDREVILLE (Fief DE), 96, n. 5.
- HINGANT (Hougue, femme de Jean DE), Montgommery, XII.
- HOLLANDE, 81.
- HOLSTEIN, DEU, 119.
- HOSSELIER, Cassel, arr. de Péronne, 94 et d. de cant., 96, 117, 130, n. 1.
- HONOREE (Boulogne de), 66, n. 8; 74, 79, 114 et n. 4 et 6. — Beau. V. FREDERICK I<sup>er</sup> d'ARMAGNE, JEAN-SIGISBERT, JEAN ZIGISBERT, LOUIS II. — Béatrice. V. ISABELLE DE POLOGNE. — Ambassadeur de France, 159, n. 5.
- HOPITAL, V. L. HOPITAL.
- HORRE, V. LA HORRE.
- HOTOT (Gilles DE), valet tombant-outanier de Jean, 94 et n. 1, 104, 107.
- (Jean DE), seigneur de la Motte, XII.
- (Michel DE), seigneur de Boncourt-le-Bonnet et de la Champagne, XII.
- (Thomas DE), seigneur de la Chapelle-du-Fort et de la Haulme, XII.
- HOUDAN, Seine-et-Oise, arr. de Mantes, ch.-l. de cant., 39, 60.
- HOUCHE, V. LA HOUCHE.
- HEDUCOURT. V. HEDUCOURT.
- HUMBERTS (Jean II DE), bastonnet général de France en Savoie, Président et Intendant de Savoie, XII, 43 et n. 10, 45 et n. 6, 47, n. 1.
- HUNAUDE, V. LA HUNAUDE.
- HUNELVE, V. LA HUNELVE.
- HUREL, possesseur de l'annote à Houbour, 96.
- (Robert), aîné, 96, n. 4.
- HYÈRES (Iles DE), 72.
- ILE-DE-FRANCE. Gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, 31, n. 2; 48, n. 2; 114, n. 5; 158, n. 4. — Maître des eaux et forêts, 122, n. 4.
- ILLIERS, Eure-et-Loire, arr. de Chartres, ch.-l. de cant., 117. — Seigneur. V. DAILLON (Jean DE).
- (Jean DE), femme de Jacques de Daillon, 24, n. 4.
- INNSPRÜCK, Tyrol, 63, n. 2.
- IOCOBT. V. YAUCCOURT.
- ISABELLE DE POLOGNE, fille du roi Sigismond et femme de Jean Zapolya, roi de Hongrie, 70 et n. 3, 153, n. 4 et 6.
- ITALIE, 27, 39, n. 3; 37, n. 7; 39, 61 et n. 2 et n. 81, n. 1; 74 et n. 1; 155, n. 1 et 2. — Nouvelles, 20, 46, 61. — Opérations militaires, XI, 13, 48 et n. 1. — Capitaines généraux des armées impériales, 20, n. 7; 153, n. 2. — Partisans et alliés de Louis XII, 30, 155, 158, n. 9. — Italiens au service de la France, 81, 84, 86, n. 2; 94 et n. 8. — V. MILANNAIS, PAVANNE, VENISE.
- IVREA, Italie, prov. de Turin, ch.-l. de cant., 138.

## J

JACQUES IV, roi d'Écosse, 40, n. 4.  
 JACQUES V, roi d'Écosse, 40 et n. 4, 5 et 7.  
 JALIGNY, Allier, arr. de la Palice, ch.-l. de cant., 63, n. 6.  
 JARNAC, Charente, arr. de Cognac, ch.-l. de cant. Seigneur. V. CHABOT (Gui).  
 JEAN III, duc de Clèves, 73, n. 9.  
 JEAN-SIGISMOND, roi de Hongrie, 79, n. 3; 153 et n. 6.  
 JEAN ZAPOLYA, roi de Hongrie, 64, n. 6; 70, n. 3; 153, n. 4 et 6.  
 JEANNE D'ALBRET, princesse, puis reine de Navarre, XVI et n. 3, XVII, n. 11; XXIV, 25, n. 2; 47, n. 4; 50, n. 1; 72, n. 3; 73 et n. 8 et 9, 79, n. 4; 102 et n. 3, 154, n. 2.  
 JERSEY (Ile de), LIII, 86, 110, n. 3.  
 JEUCCOURT (Catherine DE), fille de Jean et femme de Jean d'Annebault, XI et n. 2, 35, n. 4.  
 — (Jean DE), seigneur d'Heubécourt, XI et n. 1 à 3.  
 — (Péronne DE), fille de Jean. Sa famille, XI. — Femme en premières noces de Pierre d'Annebault, XI et n. 4 et 6, 35, n. 4. — Femme en secondes noces de Gui de Matignon, mère de Joachim. X, XI, XVI, XVII, 2, 3, n. 9; 35, n. 4;

44 et n. 1, 47. — Ses enfants, XII. — Tutrice de ses enfants, Joachim, Jacques 1<sup>er</sup> et Anne, XII à XIV, 4, n. 4. — Tutrice de ses petites-filles, XIV, XV, n. 1, 3 et 4; 2, n. 1 et 2. — Lettre à elle adressée, 1. — Successions dont elle hérite, XI et n. 2 et 6, XII. — Procès et transactions, XII, XIII. — Fondation de chapelle à Torigni, XIII. — Sa mort, XV. — Fondation pour elle, XV, n. 8. — Sa succession, XVII.

JOSSELIN, Morbihan, arr. de Plœrmel, ch.-l. de cant., XVIII.  
 JOUY-SUR-MORIN, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de la Ferté-Gaucher, 113.  
 « JOY ». V. JOUY-SUR-MORIN.  
 JUCH (Raoul DE), seigneur de Molac, 24 et n. 2.  
 JUGON, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, ch.-l. de cant., XXVI, 45.  
 JULIERS (Duché de), 84, n. 1; 154, n. 2. — Duc. V. CHARLES D'EGMONT.  
 JUMÈGES, Seine-Inférieure, arr. de Rouen, cant. de Duclair, LV, 119, 127, 128 et n. 2, 130 à 134. — Vicaire de l'abbé, 140.  
 JUSTINIANO. V. GUESTINIANI.

## K

KERBIGET, gentilhomme au service de Gui XVI, comte de Laval, 6, 12, 13. — Capitaine d'une compagnie de gens d'armes, 31.  
 KERBIGET DE, chapelain de M. de Matignon. Lettre, LX, 31.

KERROUEN OU CAROÛEN, capitaine de gens d'armes, 117, 119.  
 KHAIR-ÉDDYN, dit Barberousse, amiral turc, 61 et n. 1, 5 et 6; 63, n. 3; 72 et n. 2 et 4, 73, 87 et n. 1.  
 KRABEN (Éric), ambassadeur danois, 159, n. 1.

## L

LA BOISSELIÈRE, Seigneur, XII.  
 LA BOUACHE S<sup>r</sup> DE. V. FOUCAULT (Pierre DE).  
 LA BOUARDIÈRE, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Bouaye, com. de Rezé. Seigneur. V. L'ÉPERVIER (François).  
 LA CARBONNIÈRE, Gâtinais, arr. de Bayeux, cant. de Caumont, com. de Foulgnes. Seigneurie, IX, n. 1.  
 LA CHAMPAGNE, Manche, arr. et cant. d'Avranches, com. de Plomb. Seigneur, XII.

LA CHAPELLE, probablement la Chapelle-près-Sées. Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées, 148, n. 1.  
 LA CHAPELLE-DU-FEST, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni. Seigneur, XII, XIII.  
 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, ch.-l. de cant. Seigneur, 2, n. 2.  
 LA CHATAIGNERAIE, Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, ch.-l. de cant. Seigneur. V. VIVONNE (André DE).



- L'ARGENTAIE, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Plancaouët, com. de Saint-Lormel. Seigneur, 24, n. 3.
- « L'ARMENAUD », peut-être LES ARMENAUD, Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cant. de Thouarac, com. de Gonord, 28.
- LA ROCHE M. DE V. MATIGNON Jacques DE.
- LA ROCHE-DU-MAINE S<sup>r</sup> DE V. TIERCELIN Charles.
- LA ROCHEFOUCAULD (Antoine DE), seigneur de Barbezieux, général des galères de France, 43 et n. 12. — (Gilbert DE), fils d'Antoine, grand-sénéchal de Guyenne, 43 et n. 13.
- LA ROCHE-GOYON (Seigneurie de), VIII, IX, XVII. — Château, X.
- LA ROCHELLE, Charente-Inférieure, ch.-l. de dép. Gouverneurs et lieutenants généraux du Roi, 24, n. 4; 28, n. 1.
- LA ROCHEPOT, Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant. de Nolay. Seigneurs. V. MONTMORENCY (Anne DE), MONTMORENCY (François DE).
- LA ROCHE-SUR-YON, Vendée, ch.-l. de dép. Princes. V. BOURBON Charles DE, BOURBON (Louis I<sup>er</sup> DE), BOURBON (Louis II DE).
- LA ROCHE-TESSON, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy, com. de la Colombe. Seigneurie, XVI et n. 3 et 4, XVII, n. 1; XXI, n. 4 à 6; 3, n. 9; 17, n. 2; 20, n. 3; 42, n. 1; 43, 46, n. 1. — Reineur, 35. — Seigneur et dame. V. MATIGNON (Jacques I<sup>er</sup>), SILLY (Anne DE).
- LA RUAUDIÈRE, Calvados, arr. et cant. de Vire, com. de Saint-Germain-de-Tallevende. Seigneur, XVII, n. 5.
- LA SAUSSAYE, peut-être Eure, arr. de Louviers, cant. d'Amboville-de-Campagne. Comtesse de Saint-Louis, XI, n. 4 et 3.
- LASCARIS (Anne), comtesse de Tende, Villars, etc., veuve de René, duc de Savoie, 40 et n. 8, 43, n. 1.
- LA SPEZZA, Italie, prov. de Gènes, ch.-l. de distr., 63, n. 3; 64, n. 9.
- LA THIBAUDAIS, 13, 14, 24.
- LA TOUCHE Seigneur DE, 15, n. 3; 28.
- LA TOUR François DE, vicomte de Turenne, 42, n. 14.
- LA TOUR-DU-PIN, Isère, ch.-l. d'arr., 457 et n. 3 et 4.
- LA TOUR-LAVRAY Marguerite DE, femme de Louis de Bellay, 138, n. 4.
- LA TRÉMOILLE François DE, vicomte de Thomas, prince de Talmont, gouverneur de Poitou, Saintonge et la Rochelle, 28 et n. 1. — Lettre, 27. — Louis DE, I, n. 4.
- LA TRINITÉ, homme de la compagnie du comte de Laval, 9.
- LAUBESPINE (DE), secrétaire du Roi, 69, 103, 108, n. 5; 110 et n. 3, 111 à 113, 117, 118 et n. 1, 119, 121, 122, 123 et n. 3, 124, 147, n. 1; 149, n. 3.
- LAURANA EN DALMATIE, 61, n. 4.
- LAUTRE, Tam, arr. de Castres, ch.-l. de cant. Seigneur, V. FOIX (Odet DE).
- LA VAQUERIE, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Saint-Clair-sur-l'Elle, com. de Cerisy-la-Frêt. Seigneur, XII.
- LAVAL, Mayenne, ch.-l. de dép., XXXVIII, 5, n. 2; 9, 18, 19, 26, 29. — Comtes. V. LAVAL (Gui XV DE), LAVAL (Gui XVI DE). — Comtesse. V. DIXAN (Françoise DE).
- Anne DE, fille de Gui XVI et femme de François de la Trémouille, 28, n. 4.
- (Catherine DE), fille de Gui XVI et femme de Claude de Rieux, 8, n. 3.
- François DE, 29, n. 2; 65, n. 6.
- François DE, fils naturel de Gui XVI, évêque de Dol, 16 et n. 3.
- Gilles DE, s<sup>r</sup> de Loup, chambellan du Roi, XXV, 23 et n. 3.
- (Gui XV, comte DE), 5, n. 2.
- (Gui XVI DE), comte de Laval, de Montfort et de Quintin, gouverneur et lieutenant général du Roi en Bretagne, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, XI, XXV à XXIX, XXVI, 5, n. 2; 66, n. 1 et 2; 7, n. 1; 11, n. 2; 15, n. 4 et 2; 16, n. 1; 17, n. 2 et 4; 19 et n. 3, 22 et n. 3 à 5, 26, n. 3 à 5; 27, 28, n. 1; 144, n. 3. — Lettres, 3 à 19, 21 à 24, 26, 29. — Mandements, 5, n. 1; 7, n. 2; 10, n. 4. — Filles, 8, n. 3; 24, n. 4; 28, n. 1. — Gendre, 27, 28, n. 1. — Fil-natural, 16, n. 3. — Sa mort, 30, n. 2; 31, n. 1.
- Jean DE, fils de François, seigneur de Câteaubriant et gouverneur de Bretagne, 9, n. 4; 45 et n. 4, 29, n. 2; 48, n. 2; 66 et n. 6. — Lettre, 28.
- Jean DE, père de Gui XVI, 5, n. 2; 7, n. 4.
- Marguerite DE, fille de Gui XVI et femme de Louis V de Rohan, seigneur de Guéméné, 24, n. 1.
- (Marquise DE), femme de Robert de Beaulieu, fils de Gui de Matignon, X et n. 9.
- LA VALLASSE, V. LE VALASSE.
- LA VALLEE (Eut DE), à Gisorsville, XI.
- LA VALGUYON S<sup>r</sup> DE V. ESCAYS (François DE)
- LAVAL, Tam, ch.-l. de arr. Evêque, 90, n. 3.
- LA VAUSSIER, Seigneurs, XII, XVII, n. 3.



- LAVERGNE, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Nivillers, 104.
- « LA VILLERGADES ». V. VILLERGADES.
- LA VOLLERIE, Oise, arr. de Montagny, cant. de Tourneville, com. de la Ventouze, 35.
- LE BEC-HELLOUIN, Eure, arr. de Bernay, cant. de Brionne, 106, 107.
- LE BIGNON, Seigneur, IX.
- LE BORDAGE, Ille-et-Vilaine, arr. de Hennes, cant. de Liffré, com. d'Ercey, Seigneur, 26 et n. 4.
- LE BOVIER Michel, seigneur de Saussay, XII.
- LEBRET Jacques, IS.
- LE BREUL, Seigneur, XI, n. 2.
- M<sup>re</sup>, peut-être de la famille de Brézé, 56.
- LE BURET, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. et com. de Torigni, Seigneurs, XII, XIII.
- LE CATEAU-CAMBRESIS, Nord, arr. de Cambrai, ch.-l. de cant., 87, 88, 90, n. 2; 94, n. 3.
- LE CERF, peintre, XXI, n. 9.
- LE CONTE (Jean), 143.
- LE CROISIC, Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, ch.-l. de cant., 9.
- LE FOI, Vicontes, 30, n. 3; 31 et n. 3 et 4.
- LE GAVRE, peut-être Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, cant. de Blain, XVIII, n. 5.
- LE HAVRE, Seine-Inférieure, ch.-l. d'arr., XXXVI, XLII, XLIII et n. 2, 83, 98 et n. 2, 104, 115, 117, n. 1; 128, 130 et n. 1, 131, 132, 134, 137 et n. 1, 138 à 140, 143, 147, n. 1. — Fortifications, III et n. 3, 99, n. 2; 106, 118. — Approvisionnements, LVI, 144, n. 3. — Rassemblement de l'armée de mer, LIV à LVI, 118, n. 1, 119, 120. — Lieutenant et officiers d'amirauté, 135.
- LE LORËY, Manche, arr. de Coutances, cant. de Saint-Sauveur-Lendelin, Seigneur, XII.
- LE LOROUX-BOTTEBEAU, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, ch.-l. de cant. Seigneur, 2, n. 2.
- LE LUDE, Sarthe, arr. de La Flèche, ch.-l. de cant., 100. — Baron et comte, V. DAILLON (Jacques DE), DAILLON (Jean DE).
- LE MACHECRIER, 143.
- LE MAISTRE (Guillaume), procureur, 46, n. 1.
- LE MANS, Sarthe, ch.-l. de dép., 100, 101, 116. — Evêques, 36, n. 3; 158, n. 4.
- LE MÉSNIL-GARNIER, Manche, arr. de Coutances, cant. de Gavray, Dame, V. GOYON (Françoise).
- LEMO, archevêque de la compagnie du comte de Laval, 22.
- LEMOINE (François), s<sup>de</sup> du Plessis, 40 et n. 11.
- LÉON (Baron DE), XVII.
- LÉON X, pape, 3, n. 3.
- LE PELOUX, V. PELOUX.
- L'ÉPIEVILLE (Arthès), capitaine de Navarre, XII, n. 1, 3, 2, 7, n. 2.
- (Bonaventure), fille de François de Navarre de France et de Louise, XV et n. 2, 3, 2, n. 2, 27, 4, 3, 32 et n. 3.
- François, seigneur de La Fontaine, etc., grand-veneur de Bostignac, comte d'Orléans de Matignon, puis dominicain, XIV et n. 7 et 8, IX, n. 2; 2 et n. 2, 27, n. 3; 29 et n. 3. — L'Anz, 27.
- Antoine, fille de François et femme de René de Bostignac, XV et n. 2 et 3, 2, n. 2; 29, n. 3, 30.
- L'ÉPIEVILLE-GRAND, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant. de Lorient-Bottreaux, com. de la Courbe-Bascomer, Seigneur, 2, n. 2.
- LE PINGRY (Philippe), lieutenant d'amirauté, 96.
- LE PLESSIS, Manche, arr. de Coutances, cant. de Montmarin, com. d'Éval, Seigneurs, 40 et n. 11.
- LE PLESSIS-BORDAGE, Seigneur, 24 et n. 3, 26, n. 4.
- LE PONT, Seigneur, XII.
- LE QUELLÉNEC, Finistère, arr. de Morlaix, cant. et com. de Saint-Thégonnec, 30.
- Seigneurie, XIV, n. 7.
- « LEQUELLEC ». M. de la Cour, 2.
- LERNAY, Maine-et-Loire, arr. de Saumur, cant. de Montreuil-Bellay, com. d'Antoigné, Seigneurs, 2, n. 1; 29, n. 5.
- LE REUX, Belgique, prov. de Hainaut, 71. — Comte, V. CROY (Adrien DE).
- LE ROUVET, Champaigne, homme de la compagnie du comte de Laval, 7.
- LE ROZEL, Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pieux, 96.
- LE SUD, Oise, arr. d'Argentan, cant. de Vimontiers, 148, n. 1.
- LE SAULX DE SAULX, au service de M. de Matignon, 108.
- LE SAUSSEY, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Porey, com. de Beslon, Seigneur, XII.
- LES BIARDS, Manche, arr. de Mortain, cant. d'Isigny, Barons, 10 et n. 3, 41, n. 4.
- « LE SIBOU ». Seigneur, XIII.
- LESNEVEN, Finistère, arr. de Brest, ch.-l. de cant., XVIII, n. 5.
- LES NOËLS, Seigneurie, XVII.
- « L'ESPAGNERIE ». Seigneur, XIII.
- LESPINE, 16.
- LES ROCHERS, Ille-et-Vilaine, arr., cant. et com. de Vitre, 31.
- LESTRE, Manche, arr. de Valognes, cant. de Montebourg, Seigneur, V. URSES (Louis DE).

- LE TEILLOU, 148, n. 1.  
 LE THOUET, Seigneur, 116, n. 3.  
 LE TOURP, Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou, com. d'Anville-en-Saire, Seigneur, 86.  
 LEUCATE, Aude, arr. de Narbonne, cant. de Sigeau, 87.  
 LE VALASSE, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de Bollaec, com. de Gruchet-le-Valasse, 126.  
 LEVANT, Affaires, 133, 133. — V. TURQUIE.  
 LE VENEUR (Jean), évêque de Lisieux, gouverneur de Normandie, cardinal, 3 et n. 8.  
 L'HÔPITAL (Adrien DE), x.  
 LIESSE, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne, 80.  
 LIGNY, Nord, arr. de Cambrai, cant. de Clary, 90, n. 2.  
 LILLE, Nord, ch.-l. de dép. Gouverneur, 71, n. 2.  
 LIMAC, Seigneurie DE, 15, n. 3.  
 LIMOGES, Haute-Vienne, ch.-l. de dép., 116. — Évêques, 43, n. 9; 158, n. 4.  
 — (Jacques DE), de la compagnie du comte de Laval, 27.  
 LIMONE PIEMONTE, Italie, prov. et circ. de Cuneo, 34, n. 5.  
 LIMOURS, Seine-et-Oise, arr. de Rambouillet, ch.-l. de cant., 58 et n. 2, 59.  
 LISIÈUX, Eure, ch.-l. d'arr., 3, 36, 116. — Évêque, 3 et n. 8.  
 « LOCATTE ». V. LEECATE.  
 LOCRONAN, Finistère, arr. et cant. de Châteaulin, 12.  
 LOIRE, fleuve, 38, n. 3.  
 LOMBARDIE, 158.  
 LONGELLES, Guillaume DE, seigneur de Mauguy, XII.  
 LONDET, secrétaire du dauphin Henri, 120.  
 LONDRES, cap. de l'Angleterre, LI, 77, n. 1; 135.  
 LONGUEVAL S<sup>r</sup> DE, V. BOSSUT Nicolas DE.  
 LONGUEVILLE, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, ch.-l. de cant. Duc, V. ORLÉANS LÉONOR D'.  
 LONGVY Françoise DE, dame de Pagny et de Mirbeau, fille de Jean et femme de Philippe Chabot, 60 et n. 2, 65.  
 — (Jacqueline DE), comtesse de Bar-sur-Seine, fille de Jean, seigneur de Givry, et femme de Louis II de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, 56 et n. 5.  
 — (Jean DE), seigneur de Givry, 56, n. 5; 60, n. 2.  
 LONRAI, Orne, arr. et cant. d'Alençon, 40, 47, 64, 67. — Seigneurs, XVI, n. 6; XX, n. 7; 32, n. 3; 42, n. 1 et 2.  
 LOREY, V. LE LOREY.  
 « LORFECT EN BRETAGNE ». Seigneur, 47, n. 4.  
 LORGES, Loir-et-Cher, arr. de Blois, cant. de Marchenoir, Seigneur, V. MONTGOMERY Jacques DE.  
 LOROUX, V. LE LOROUX.  
 LORRAINE, XXVI, LII, 14, n. 2. — Ducs, V. ANTOINE I<sup>er</sup>, RENÉ II.  
 — (Charles DE, archevêque de Reims et cardinal, 119 et n. 2.  
 — (Claude DE, duc de Guise, XXXVIII, 48, n. 2; 108, 120. — Ses charges, 108, n. 3; 120, n. 1.  
 — (François DE, comte d'Amale, puis duc de Guise, 149 et n. 4. — Lettre, XXXVIII, n. 2; 120.  
 — (François DE, marquis de Pont-à-Mousson, fils aîné d'Antoine I<sup>er</sup>, 43 et n. 5.  
 — (Jean DE, cardinal, évêque de Metz, Toul, etc., archevêque de Narbonne, Reims, etc., abbe de Fécamp, 149, n. 2; 135, n. 1. — Lettre, LIX, LXI, 135.  
 LOUÉ, Sarthe, arr. du Mans, ch.-l. de cant. Seigneur, V. LAVAL (Gilles DE).  
 LOUIS XI, roi de France, IX. — Donation, x. — Mandement, XI, n. 1.  
 LOUIS XII, roi de France, 4, 19, n. 4; 30, n. 5.  
 LOUIS II, roi de Hongrie, 153, n. 4.  
 LOUIS V LE PACIFIQUE, de la Maison de Wittelsbach, duc de Bavière, 153, n. 7; 154 et n. 9.  
 LOUIS X, duc de Bavière, 153, n. 7.  
 LOYNES (François DE), président des enquêtes au parlement de Paris, 99, n. 7.  
 — (Marie DE), fille de François et femme de François Errault, 99, n. 7.  
 LUCAS François, s<sup>t</sup> de la Roche-Tesson et d'Amay, XVI, n. 4 et 5.  
 LUÇON, Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, ch.-l. de cant. Évêques, 36, n. 3; 133, n. 1.  
 LUCQUES, Italie, ch.-l. de prov., 64 et n. 7 et 9.  
 LUDE, V. LE LUDE.  
 LUXEMBOURG, Duché de, 82, 94, 94. — Aïeule française, 94, n. 8.  
 LUXEMBOURG, capit. du duché de ce nom, 83, 85, n. 3.  
 — (Marie DE), comtesse de Saint-Pol, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, 34, n. 8; 35 et n. 4.  
 LYON, Rhône, ch.-l. de dép., XXXI, 3, 43, n. 2; 34 et n. 2 et 7, 35, 36, 38 et n. 3, 48, 49. — Archevêques, 63, n. 7; 85, n. 6; 143, n. 4.  
 LYONNAIS, 94, n. 10. — Lieutenant général du Roi, 63, n. 4.

## M

MACHEBRIER. V. LE MACHEBRIER.  
 MAGONSAIS, 61, n. 10.  
 MADELEINE DE FRANCE, fille de François I<sup>er</sup>, reine d'Écosse, 40 et n. 3.  
 MADRID, capit. de l'Espagne, 20, n. 2. — Traité, 32, n. 1.  
 MAGNEVILLE (Jean DE), seigneur du Looz, xii.  
 MAGNY, Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Ryes, 97. — Seigneurie, xii, 24 et n. 1.  
 MAGUELONE, Hérault, arr. de Montpellier, cant. de Frontignan, com. de Villeneuve-lez-Maguelone. Évêque, 156, n. 3.  
 « MAGNY ». V. MAGNY.  
 MAILLEAIS, Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte, ch.-l. de cant. Évêque, xxviii, lx, 28 et n. 3.  
 MAINE, 6 et n. 1.  
 MAINGOVAL (Seigneur DE). V. LANNOY (Charles).  
 MAISTRE. V. LE MAISTRE.  
 MAJORQUE (Ile), 78.  
 MALESTROIT, Morbihan, arr. de Ploërmel, ch.-l. de cant., xxvii, 23. — (Jean DE), seigneur d'Oudon, 24, n. 2.  
 MALFILLASTRE (Nicolas DE), s<sup>c</sup> de Martinbosc, xvii, n. 5.  
 MALHERBE (Jean), sieur de la Vacquerie, xii. — (Pierre), seigneur de la Boisselière, xii.  
 MALHERBIÈRE. V. LA MALHERBIÈRE.  
 MALVOISIE EN GRÈCE, 61 et n. 1.  
 MANCHE, imp. xliix.  
 MANGLRY (Madeleine DE), dame de Magny et femme d'Olivier de Saint-Ouen, 24 et n. 1.  
 MANS. V. LE MANS.  
 MANSANAL (Jean DE), premier président au parlement de Toulouse, 57, n. 3.  
 MANTES, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr., 107. — Marquis, V. FRANÇOIS II DE GONZAGUE. — Marquisat érigé en duché, 151, n. 2. — Ducs, V. FRANÇOIS III DE GONZAGUE, FRÉDÉRIC II DE GONZAGUE. — Duchesse, V. MARGUERITE PALÉOLOGUE. — Évêques, 152, n. 1. — (Cardinal DE). V. GONZAGUE (Hercule DE).  
 MAR (M<sup>me</sup>), 52.  
 MARBEUF (Jean DE), lxx, 3, n. 9.  
 MARCHAIS, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne, 79, 80 et n. 1, 81 et n. 3.  
 MARCILLAC (François DE), premier président au parlement de Normandie, 49 et n. 1, 82 et n. 2.

MARCK. V. LA MARCK.  
 MARDILLY, Orde, arr. d'Angoulême, cant. de Tressé, 148, n. 4.  
 MARISSAIS, Charente-Inférieure, 45 et 8 arr. Comte V. ZOUSS (Antoine), s<sup>c</sup> de DE.  
 MARISSÉ. MARISSÉ-LEZ, 61.  
 MARGUERITE (Jacques), seigneur de Vouville, xii.  
 MARGUERITE D'ANGLETERRE, femme de Jacques IV, roi d'Écosse, 40, n. 3.  
 MARGUERITE D'ANJOULEME, s<sup>c</sup> de François I<sup>er</sup>, reine de Navarre, xix, xxi, xxii, xxvii, 25, n. 4 et 2, 35, 40, 48, n. 2; 65, n. 2; 73, 109, n. 1. — Actes de chancellerie, xix, xx, 25, n. 4. — Lettres, xix et n. 3, xxi, lxx, lxx, 26, 30. — Dimes de St-Martin, xxi, xxi et n. 4, lxx, lxx, 33, n. 2; 50 et n. 1; 56, 102, n. 3. — Marie d'Écosse, 56, n. 8.  
 MARGUERITE PALÉOLOGUE, duchesse de Mantoue, femme de Frédéric II de Gonzague, épouse de son fils, 151, n. 6; 152 et n. 3. — Lettre, lxx, 151.  
 MARIHORT (Olivier DE), seigneur de Vaux et de la Frelonnière, 47, n. 4.  
 MARIE STUART, reine d'Écosse, 40, n. 3.  
 MAROILLES, Nord, arr. d'Avesnes, cant. de Landrevilles, l, lxx, 67, n. 3; 68 à 71, 72 et n. 3, 73, 82, 149, n. 3.  
 MARQUISE, Pas-de-Calais, arr. de Boulogne, ch.-l. de cant., 141.  
 « MARQUYSSÉS ». V. MARQUISE.  
 MARSSAIE, Boucloussin-Rhône, ch.-l. de dep., 61, n. 12; 72.  
 MARTHONIE. V. LA MARTHONIE.  
 MARTIGNY (Pierre DE), évêque de Laon et de Bayeux, abbé de Ferréol, Lettre, lxx, 2 à 3.  
 MARTINBOSC, Seigneur, xvii, n. 5.  
 MASSA (Marquis DE). V. ESTY (François DE).  
 MASSY, Seine-Inférieure, arr. et cant. de Neufchâtel. Seigneur, V. HARCOURT (Louis DE).  
 MATHAN, Avoie DE, femme de Louis d'Ésus, 47, n. 2.  
 MATHISON, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, ch.-l. de cant. Seigneurie, xiii, lxx, xv et n. 3, xvi, xvii, lxxii, 4, n. 4.  
 — (Chapelle DE), en l'église Saint-Laurent de Torigni, lxxii.  
 — (Anne DE), fille de Gué et femme de François L'Épervier, xii, xiv et n. 7 et 8, 2, n. 2, 29, n. 5.

MATIGNON (Anne DE), fille de Jacques I<sup>er</sup> et femme d'Olivier de Maribout, XVI, XXIV, 47, n. 4; 50 et n. 1 et 2, 402 et n. 2 et 3.

— (Bertrand Goyon, sire DE), XXIV, 4, n. 5. — V. GOYON (Bertrand).

— (Bonaventure DE), fille de Jacques I<sup>er</sup> et femme de Laurent de La Motte, XXII, 47, n. 4; 402, n. 2.

— Charles DE, comte de Torigni, 34, n. 8.

— Étienne DE, fils de François, 4 et n. 3.

— François DE, fils de Bertrand Goyon et seigneur de Villebagues, IX, X, n. 2; XII, XIV, n. 7; 4, n. 5.

— (Gui DE), fils de Bertrand Goyon, seigneur de Matignon, baron de Torigni, etc., IX, X et n. 1 et 9, XI, XXIV, 3, n. 9. — Ses femmes. V. JEU-COURT (Péronne DE), LAVAL (Marquise DE). — Ses enfants. X, XII.

— Jacques I<sup>er</sup> DE, fils de Gui, connu d'abord sous le nom de M. de Torigni, puis de M. de la Roche, seigneur de la Roche-Tesson, XX et n. 7, XXI, XXVII, XXXII, LX, 3 et n. 9, 46 à 48, 35, 43, 44, 45 et n. 3. — Sa tutelle, VII, XIII. — Tonsuré, XIII. — Seigneuries possédées par lui, XVI et n. 4, XVII et n. 4, XX, n. 7; XXI, n. 4 à 6; XXIII, 3, n. 9; 17, n. 2; 20, n. 3. — Charges et fonctions, XX, XXI et n. 8. — Colonel des Suisses, XXI, 48. — Son héritage, XV, XVI et n. 6, XVII et n. 1, 32, n. 3; 42, n. 1. — Sa femme. V. SILLY (Anne DE). — Ses enfants, XXII, XXIII, 47, n. 4; 48, n. 3; 402 et n. 1 et 2. — Lettres, LX, 49, 45. — Lettre reçue, LIX, 3, n. 9. — Sa mort et ses funérailles, XIII, XVIII, 47, n. 4; 48, n. 3; 402 et n. 1 et 2.

— (Jacques II), maréchal de France, fils de Jacques I<sup>er</sup>, VII, XV, XVII à XXIV, XXVI, 24, n. 4; 47, n. 4; 50, n. 4; 59 et n. 5, 402 et n. 4. — Lettres reçues, LIX, LX, LXI et n. 1.

— (Jean DE), fils de Bertrand Goyon, IX, X, n. 2; XIII, XIV, n. 7.

— Joachim DE, fils de Gui et de Péronne de Jaucourt, s<sup>r</sup> de Matignon, de la Roche-Goyon, baron de Torigni. Biographie, VIII à LVII. — Sous la tutelle de sa mère, XII à XIV. — Tonsuré, XIII. — Mis hors la garde du Roi, XV. — Seigneuries possédées, XVI, XVII. — Seigneur de Villebagues, 4 et n. 5. — Hommage au Roi, XV. — Affaire en Bretagne, 60. — Voyages à la Cour, LI, LII, n. 1 et 8, 95, 97 et n. 1 et 2. — Son mariage avec Françoise de Daillon, XVII et n. 6, XXVIII. V. ce nom. — Promis pour le donaire de sa femme, venue de Jacques de Rohan, XVIII et n. 6, XXIX et n. 1, XX, 25 et n. 1. — Son mariage, XV. — Son frère. V. MATIGNON (Jacques I<sup>er</sup> DE). — Relations

avec lui, XVI, XX et n. 7. — Il est garde-noble et tuteur des enfants de son frère, XVI, n. 1; XX, XXII, XXIII, 46, n. 1; 48, n. 3. — Sa sœur. V. MATIGNON (Anne DE). — Il s'occupe des filles de sa sœur, XV et n. 4. V. L'ÉPÉRIER (Bonaventure et Péronne). — Grand-oncle, 30, n. 5. — Oncle, 16 et n. 3. — Cousins, 46, 128, n. 1. — Parenté avec Gui XVI, comte de Laval, XXIV, 5, n. 3; — avec Claude d'Annebault, 35, n. 4. — Relations avec les d'Estouteville, XXIX, XXX, XXXIII à XXXVII, XXXIX. — Personnages de sa Maison, 52, n. 2; 408. — Chapelain, LX, 31, 32.

Lieutenant de la compagnie de Gui XVI de Laval, XXIV à XXIX, 5, n. 2; 16, 13, n. 1; 45, n. 2; 23, 144, n. 8. — Lieutenant de la compagnie de M. de la Rocheport, XXIX, 31, n. 4. — Capitaine de compagnie, XXIX, 30 et n. 2, 31, n. 3; 49. — Conseiller et chambellan ordinaire du Roi, XXXVII, XXXVIII, 148, n. 4.

Lieutenant général du Roi. Ses fonctions en Bretagne, XXVIII, XXIX, XXXVIII. — En Normandie, XIV, XXX à XLII, XLIII et n. 2, XLIV à XLVI, 39, n. 2; 31, n. 1; 35, n. 4; 36 et n. 2, 41, 42, 47 à 49, 59, n. 1; 69, 70, 72 à 75, 79 à 82, 84 à 92, 94, 95, 97, 99 à 101, 103 à 107, 110 à 128, 130 à 132, 134 à 144, 146, n. 2; 147 et n. 1, 148, 149, n. 5. — Commissions pour exercer sa lieutenance en Normandie, XXVI, XXVII à XXXVIII, 48, 49, n. 2; 67 et n. 4, 73 et n. 1, 82 et n. 3 et 8, 87, 97, n. 3; 148, n. 4. — Étendue de ses pouvoirs comme lieutenant général, XXXIX à LXI, XLVIII à LVII. — Commissions particulières données par le Roi, XLII, XLIII, XLV à XLIX, LII et n. 4, LV, LVI, 87, n. 3; 88, n. 3; 92, n. 4; 101, 105, n. 2; 108, n. 5; 110 et n. 3, 112, 113, 114 et n. 1, 118 et n. 1, 123 et n. 3, 142 et n. 1, 144, n. 3; 146 et n. 2, 147, n. 1; 148, n. 4; 149, n. 5. — Pouvoirs pour exercer l'office d'amiral, exercice de cet office sur les côtes et dans les ports de Normandie, XLII, LII, 104, n. 1; 124, n. 1; 128 et n. 2. — Mandement du Roi, 104, n. 2. — Mémoire à l'amiral d'Annebault, 122. — Vente de revenus royaux, XLIII, SS, n. 3. — Attestation reçue, 139, n. 3. — Mandement comme lieutenant général, LX, n. 8; 147, n. 1. — Ses relations avec les États de Normandie, XLVI, XLVII et n. 5, 48, 83, 105, n. 2; 107, 112, 114, n. 4; 143, 148, n. 4.

Lettres écrites par lui, XIII, 4, 4, 75; — citées, XIV, XXXVI, n. 3; XLV, LV, LVI, LVII et n. 1, 58, 61, 65, 66, 71, 77 à 82, 84 à 86, 88, 89, 108,

- 126, 128, 131, 133, 134, 136, 139, 143. — Étude de la correspondance tenue par lui, livr. à l'ail. — Sur mort et sa sépulture, livr. et n. 1 et 3.
- MAUREGEL**, Nord, arr. d'Arras, ch.-l. de cant., 71.
- MALGROS**, Gât., s' de l., lieutenant général du Roi en Dauphiné, etc., LV, 122, n. 2; 125, 126. — Compagnie, 122. — Lettres à lui adressées, 125, n. 1; 126.
- MAULÉVRIER**, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Candehec, Comte, V. BRÉZÉ (Louis de). — M<sup>re</sup> de V. BRÉZÉ (Françoise de).
- MAUNY**, Marguerite de, femme de Jean Goyon, VII et B, 3, IV, 57, n. 2. — Olivier de, seigneur de Touigni, VIII, IX, n. 1. — Olivier II de, fils du précédent, seigneur de Thiéville, VIII, n. 3.
- MAYNIEU**, Allémanie, 79, n. 2.
- MAULUX**, Yves de, évêque de Rennes, 43 et n. 8.
- MÉAUTE**, V. LA MÉAUTE.
- MÉDICIS**, Famille des, 83, n. 2. — Catherine de, V. CATHERINE DE MÉDICIS. — (Clarice de), femme de Philippe Strozzi, 85, n. 2.
- MÉDITERRANÉE**, Mer, I, LV.
- MEILLERAYE**, V. LA MEILLERAYE.
- MELPHE** (Princes de), V. CARACCIOLI (Jean), DORIA (André).
- MELUN**, Seine-et-Marne, ch.-l. de dép. Gouverneur et capitaine, 90, n. 3.
- MÉRY-SUR-OISE**, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de L'Isle-Adam, LIX, 104.
- MÉRYE**, V. LA MÉRYE.
- MESSIE-GARNIER**, V. LE MESSIE-GARNIER.
- MESSAC**, Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. de Bain-de-Bretagne, 16.
- MEIZ**, Alsace-Lorraine, Evêché, 135, n. 1.
- MEULAN**, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, ch.-l. de cant. Capitaine, 102, n. 4.
- MEURDRAC** (François de), seigneur du « Serquen », XXII. — Jeanne, femme de Jean Carboneil, 39, n. 2.
- MEYZIEUX**, Isère, arr. de Vienne, ch.-l. de cant., 33 et n. 4.
- MÉZÉRIÈS**, Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos, XXIII.
- MICET**, Jean, curé de Gênesepale, XII. — Philibert, s' du Beaul, XI, n. 2.
- MICHEL** (Pierre), lieutenant de l'amirauté de Saint-Sauveur, 96 et n. 1.
- MILAN**, Italie, ch.-l. de prov., 3, 20, 63, n. 2; 67. — Archevêque, 85, n. 4.
- MILANAIS**, XXIV, 64, n. 2; 134 et n. 5. — Gouverneur général, 84, n. 4; 133, n. 2.
- MISOGONE** (Roi), 18.
- MIRBEAU**, Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Dame, V. LOUIS (François de).
- MODÈNE**, Italie, ch.-l. de prov. (Duc, V. HENRI II d'ESTÉ).
- MOGES**, Jean de, seigneur de la Cour de la Cour de Houdou, XLII, 81, n. 7.
- MOISSON**, Jean, seigneur de Pommery, 19.
- MOLAC**, Morbihan, 30, et Vannes, arr. de Combourg, Seigneur, V. JUCH (Raoul de).
- MONACO**, Seigneur, V. GILBERT (Léonore), Gouverneur, 84, n. 4. — Palais, XXI, n. 9.
- MONCONTOUR**, Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., XXXI, 15.
- MONS**, Belgique, prov. de Brabant, 71, 90, n. 2. — Des de, X, 58, 26, n. 4.
- MONTAIGU**, Jeanne de, femme de Jacques Hery, bailli du Cotentin, 99 et n. 3.
- MONTAIGUT**, de la compagnie de comte de Lamoignon, 26 et n. 5.
- MONTAUBAN** (Isabeau de), femme de Tristan de Sancerre, 5, n. 2.
- MONTBOURGET**, Antoine de, seigneur de Plessis-Boudage et de l'Arcevaux, 24 et n. 6. — Regnaud de, seigneur de Brouzet et de Champigneux, premier pasteur de la Reine et commissaire des guerres en Bretagne, 26 et n. 6.
- MONTBRAY**, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Paisy, Seigneur, VII.
- MONTBRISON**, Loire, ch.-l. d'arr., 34, n. 1.
- MONTDONAT**, Deime, arr. de Valenciennes, de Saint-Donat, Seigneur, 56, n. 6. — Marie de, femme de Montbeug, fils de Marie, femme de Charles de Charbonvost, de Louis d'Harsois et d'Antoine de Pons, 36 et n. 7. — Charles de, femme de Montbeug, 36, p. 6.
- MONTDIDIER**, Somme, ch.-l. d'arr., 14, n. 2.
- MOSTEL**, V. ANTOINE DE MOSTEL.
- MONTFORT**, Rous, év., lieutenant général en gouvernement de Bretagne, près de Plozevet, maréchal de France, XXX, 9 et n. 1; 29, 39, n. 3; 43, n. 10; 48, n. 4.
- MONTFERRAT**, Marquisat de, 3, n. 7, 171, n. 2 et 6. — Marquis, V. BONIFACE VI, GUILAUME PALÉOLOGUE.
- MONTFOUILLÉ**, Calvados, arr. de Bretteville, cant. de Balleroy, Seigneurie, IX, n. 1.
- MONTFORT**, Ille-et-Vilaine, ch.-l. de Ploz. Comte, V. LAVAL (Gu XVI), comte de.
- MONTFORT**, probablement dans l'Orne, arr. d'Argentan, 138, n. 4.

- MONTGOMERY Gabriel DE, fils de Jacques, 61, n. 4.  
 — Jacques LE, seigneur de Lorges, 61 et n. 4, 99 et n. 4.
- MONTIGNÉ, 3.
- MONTVILLIERS, Seine-Inférieure, arr. du Havre, ch.-l. de cant. Habitants de la vicomté, LVI, 144, n. 3.
- MONTJEAN, Mayenne, arr. de Laval, cant. de Loiron, 11, 19, 28, 29.
- MONTMARTIN, Manche, arr. de Coutances, ch.-l. de cant. Seigneur, V. GRIGNOUILLET Jean DEL.
- MONTMÉLIAN, Savoie, arr. de Chambéry, ch.-l. de cant., 34, n. 6.
- MONTMORENCY (Anne DE), d'abord s<sup>r</sup> de la Rochepot, puis baron et duc de Montmorency, maréchal, grand-maître et connétable de France, gouverneur du Languedoc, XXVII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXVI, 3 et n. 1, 5, n. 2; 7, n. 4; 13, n. 2; 19 et n. 1, 21, 22, 31, n. 2; 34 et n. 3, 43 et n. 14, 48, n. 4; 59, n. 1; 60 et n. 4, 64, n. 3; 82 et n. 5 et 8, 151, n. 3; 152, n. 4. — Compagnie de gens d'armes, LIV, 114 et n. 3. — Lettres citées, 49, 22, 23. — Lettres à lui écrites, LIX, LXX, 132 et n. 4, 157, 159; — titres, 151, 154, n. 9. — Sa disgrâce, XXXV, 64 et n. 2, 67 et n. 4. — Sa fille, 43 et n. 14.  
 — Anne DE, femme de Gui XVI, comte de Laval, 5, n. 2; 7, n. 4.  
 — (François DE), s<sup>r</sup> de la Rochepot, capitaine d'une compagnie de gens d'armes, lieutenant général, puis gouverneur de la Picardie, gouverneur de Paris et de l'Île-de-France, 3, n. 4; 7, n. 4; 31 et n. 1 et 2, 114, n. 5. — Compagnie, XXV, LIV, 114. — Lettre, 31.  
 — (Guillaume DE), baron de Montmorency, 3, n. 4; 13 et n. 2.  
 — Leonore DE, fille d'Anne et femme de François de la Tour, vicomte de Turenne, 43 et n. 14.
- MONTMORIN (?), 43.
- MONTPELLIER, Hérault, ch.-l. de dép., 43, 90, n. 3.  
 — Évêque, 156 et n. 3.
- MONTPENSIER, Puy-de-Dôme, arr. de Riom, cant. d'Aigueperse. Comtesse, V. BOURBON (Louise DE). — Comte érigé en duché-pairie, 36, n. 4. — Comte, puis duc, V. BOURBON (Louis II DE).
- MONTPÉZAT (S<sup>r</sup> DE), V. DES PREZ (Antoine).
- MONTREUIL, Pas-de-Calais, ch.-l. d'arr., 74, 79.
- MONT-SAINT-JEAN, Belgique, 94.
- MONT-SAINT-MICHEL, Manche, arr. d'Avranches, cant. de Pontorson, L, 71, 77.
- MONTMOREAU (Madame DE), 47, n. 4.
- MOORE (Trève de), 7, n. 2.
- MORELON (François), procureur général au parlement de Rouen, 49 et n. 3, 82 et n. 4.  
 — MORENAS (Comte DE), 35.
- MOISALINES (M. DE), 149.
- MORTAIN, Manche, ch.-l. d'arr., XLIV, 96.
- MOTTE, V. LA MOTTE.
- MOULINBLOT, V. CHAMPEAUX (Adrien DE).
- MOULINS, Allier, ch.-l. de dép., 38, n. 3; 62, 63 et n. 6.
- MOUZON, Ardennes, arr. de Sedan, ch.-l. de cant. Gouverneur et capitaine, 122, n. 4.
- MOY, Aisne, arr. de Saint-Quentin, ch.-l. de cant., 149. — Baronnie, 41, n. 4; 149, n. 4. — Baron, V. MOY (Nicolas DE).  
 — (Marquis DE), LIX, n. 3.  
 — (Antoine DE), baron de Moy, des Biards, etc., 40, n. 3.  
 — (Charles DE), fils d'Antoine, 10, n. 3.  
 — (Charles DE), s<sup>r</sup> de la Meilleraye, fils de Jacques, XXXVII, 38 et n. 2, 44, n. 4; 76, n. 4. — Vice-amiral de Normandie, XLII et n. 2, 38, n. 2; — de France, 38, n. 2. — Commandant une flotte dans la Manche, XLII, XLIX, LI, 101 à 106; — sous l'amiral d'Annebault, XLI, 124, n. 4; 128, n. 2; 130, n. 4. — Compagnie de gens d'armes, LIV, 38, n. 2; 116 et n. 5. — Lieutenant général du Roi en Normandie, XXI, XXV à XXVII, XL, XLII, n. 3; XLVI, 38, n. 2; 82 et n. 8, 83 et n. 2, 84. — Lettre du Roi, LVI, 148.  
 — (Jacques DE), 38, n. 2.  
 — (Jacques DE), fils d'Antoine, 10, n. 3.  
 — (Martin DE), fils d'Antoine, 10, n. 3.  
 — (Nicolas DE), baron de Moy, des Biards, de Saint-Vaast et d'Onfontaine, 10 et n. 3; 41 et n. 4, 72 et n. 3, 76 et n. 1, 97, 149, n. 4. — Lettres, LXXI, 73, 148. — Lettre citée, 76.
- MOYENNE, V. LA MOYENNE.
- MOYNET Jean, seigneur de Neauphe, président des Comptes à Abbeville, XXII.
- MOYON, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Tessy-sur-Vire, 37, n. 4. — Bailli, 87, 92, n. 4. — Receveur, 101.
- MULLASSAN S<sup>r</sup> DE, 158.
- MUNICH, Bavière, 63, n. 2.

## N

NADIN EN DALMATIE, 61, n. 1.  
 NANTES, Loire-Inférieure, ch.-l. de dép., xv, n. 3; 5, 9, 22, 27, 30. — Évêché, 135, n. 1. — Église N.-D. des Carmes, xiv, n. 8. — Capitaine, xiv, xv, n. 2; 2, n. 2.  
 NANTEUIL-LE-HALDOUIN, Oise, arr. de Senlis, ch.-l. de cant., 56, n. 2.  
 NAPLES, Italie, ch.-l. de prov., 155, n. 1. — Vice-roi, 20, n. 7 et 8. — Grand-sénéchal du royaume, 94, n. 8.  
 NAPOLI DE ROMANIE, 61 et n. 1.  
 NARBONNE, Aude, ch.-l. d'arr. Archevêques, 85, n. 4; 135, n. 1.  
 NAVARRE Royaume del. 40. — Reines. V. JEANNE D'ALBRET, MARGUERITE D'ANGOULÊME — Roi. V. HENRI II D'ALBRET. — Grand-écuyer, xv, n. 7.  
 NÉAUMÉ, Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées. Seigneur, xiii.  
 NEGAULT, 94.  
 NÉHOUC, Manche, com. de Saint-Georges-de-Néhou ou de Saint-Jacques-de-Néhou Seigneur, 10, n. 3.  
 NÉRAC, Lot-et-Garonne, ch.-l. d'arr., 87.  
 NEUVILLE, V. NEUVILLE.  
 — (DE), secrétaire du Roi, 148, n. 1.  
 — (Nicolas DE), seigneur de Villeroy, 3 et n. 7.  
 NEUVILLE, probablement Neuville-près-Sées, Orne, arr. d'Alençon, cant. de Sées, 148, n. 1.  
 NEUVILLE-AUX-BOIS, Loiret, arr. d'Orléans, ch.-l. de cant., 2.  
 NEVRES, Nièvre, ch.-l. de dép. Comtes. V. CLÈVES (Charles DE), CLÈVES (Engilbert DE). — Duc. V. CLÈVES (François DE).  
 NICE, Alpes-Maritimes, ch.-l. de dép., 35, 72, n. 2; 73, n. 3; 78, n. 4; 84 et n. 3 et 4.  
 NIORT, Deux-Sèvres, ch.-l. de dép., 28.  
 NIZY-LE-GRANDE, Aisne, arr. de Laon, cant. de Sissonne, 81 et n. 3.  
 NORMANDIE, vii, ix, x, xvii, xviii, xxv, xxvii, 15, 36, 96, 97 — Vassaux du duché, ix. — Mines d'argent, 56, n. 11. — Gouverneurs. V. FRANÇOIS II, roi de France; HENRI II, roi de France. — Lieutenants généraux du Roi au gouvernement. V. ANNEBAULT (Claude DE), BOUQUON (François DE), CHAROT (Philippe), MATIGNON (Joachim DE), MOY (Charles DE). — Vice-amiraux. V. MATIGNON (Joachim DE), MOY (Charles DE). — Affaires de l'amirauté, xli à xliii. — Connaissance des

affaires du gouvernement, xvi, xvii, 92, n. 4. — Publication d'ordonnances et mandements du Roi, xviii, xliii, 117, 118, 119, 120. — Mandement du Roi au gouvernement, 141, n. 3. — Circulaire aux baillis, xviii, 142 et n. 4. — Défense de la province contre le Anglais, xii, xliii à liii, 69, 79, 80, 95, 97, n. 3; 98, 106, 108, n. 3; 115, 136. — Publication de la guerre, 92, n. 1; — de la paix, xliii, 194. — Armées levées en Normandie contre les Anglais, 10, 114, n. 4. — Vives transportes de Normandie à Paris rassemblées en Picardie, 130 à 131, 198, n. 5; 140 à 142, 149, n. 5. — Importation de vivres pour suppléer à ceux qui étaient enlevés, 107, 117, 141, 113. — Avance de nos rassemblés en 1395, recrutement, ravitaillement, 133 à 135, 147 à 124, 126, 128 à 134, 136 à 138, 143, n. 1. — Impositions mises pour la nourriture de cette armée, 148, n. 4. — Interdiction des traites de commerce avec les Anglais, 11 à 120, 131, 169, 149 et n. 2. — Contrebande générale des monnaies, 133. — Levée de gens d'armes, 38, n. 5. — Passage de fampoulets, n. 104, 149, n. 5. — Mouvances de troupes, 134. — Logement de compagnies, 146. — Étapes pour les compagnies de gens d'armes, 134, 137 et n. 4, 149 à 129, 135. — Légionnaires, xii, 39, 38, n. 5; 76, 85, n. 5. — Ordonnances contre les vagabonds, aventuriers et légionnaires errant dans le pays, xviii, 123, n. 2; 142 et n. 1, 146 et n. 2. — Ordre de faire déloger les gens de guerre en garnison, xviii, 146. — Rédemption des garnisons, xviii, 146, n. 2. — Révolte de villages pour la gabotte, réprimée par des garnisons, xlviii, 148, n. 4. — Réparations aux fortifications : commis, 106. V. BARRAULT (Étienne). — Lits, xviii, xliii, 38, 83 et n. 1, 148, n. 4. — Lits commodes, xvi, xvii, 107, 112, 143. — Impositions collectives d'œux, xlvii, 105, n. 2. — Monnaie d'argent, xvii, 114, n. 1. — Commissaires députés par eux pour voir les comptes des frais des étapes, 147, n. 1. — Mandement pour obliger le clergé à contribuer au ravitaillement des villes, liii, 108, n. 5. — Affaires financières, xliii, xlv, 88 et n. 3, 89. — Général des finances, 76. — Parlement et Cour des aides, V. BARRAULT.

NORVÈGE, Roi. V. CHRISTIAN III, roi de Danemark.

NOTRE-DAME (Abbaye de). V. DOL.  
— (Église de). V. NANTES, TORIGNI.  
NOYAL-SUR-VILAINE, Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes,  
cant. de Châteaugiron, VII, n. 3.

NOYERS. V. LES NOYERS.  
NOYON, Oise, arr. de Compiègne, ch.-l. de cant.,  
57, n. 1.  
NYBORG, Danemark, 159.



ODAN. V. HOUDAN.  
OLDENBOURG. Comte, 159.  
OLIVIER (Jean), abbé de Saint-Crépin de Soissons,  
47, n. 2.  
ONDEFONTAINE, Calvados, arr. de Vire, cant. d'Aunay-  
sur-Odon. Seigneurie, 10, n. 3.  
ORANGE (Prince d'). V. CHALON (Philibert de).  
ORBEC, Calvados, arr. de Lisieux, ch.-l. de cant.  
Vicomté, 89.  
ORCHES, Nord, arr. de Douai, ch.-l. de cant., 71, n. 2.  
ORGÈRES, Orne, arr. d'Argentan, cant. de Gacé, 148,  
n. 1.  
ORLÉANS, Loiret, ch.-l. d'arr., 119, n. 1. — Duc,  
xvi, n. 3. V. ci-après. — Gouverneur et bailli,  
13 et n. 2.  
— (Charles, duc d'), fils de François I<sup>er</sup>, 48, n. 2;  
61 et n. 3, 83 et n. 4, 154, n. 5. — Compagnie,  
LIX, 121.

ORLÉANS Charles, duc d', fils de Louis, duc d'Or-  
léans, 56, n. 5.  
— (Éléonore d'), femme de Charles de Matignon,  
34, n. 8.  
— (Léonor d'), duc de Longueville, 34, n. 8.  
ORLÉANS-ANGOUËME (Jeanne d'), fille naturelle de  
Charles et femme de Jean de Longwy, 56, n. 5;  
60, n. 2.  
ORNANS, Doubs, arr. de Besançon, ch.-l. de cant.,  
154, n. 7.  
ORNEZAN (Magdalon d'), 73, n. 3.  
ORSONVILLIERS (François d'), 109, n. 1.  
OSTIE, Italie, prov. de Rome. Évêché, 63, n. 4; 158,  
n. 4.  
OUDON, Loire-Inférieure, arr. et cant. d'Ancenis.  
Seigneur. V. MALESTROIT (Jean de).  
OULINS, Eure-et-Loire, arr. de Dreux, cant. d'Anet,  
58, n. 1.

## P

PAGNY-LE-CHATEAU, Côte-d'Or, arr. de Beaune, cant.  
de Seurre, 65 et n. 2. — Dame. V. LONGWY (Fran-  
çoise de).  
PALÉOLOGUE. V. BONIFACE VI, GUILLAUME, MAR-  
GUERITE.  
PAMIER, Ariège, ch.-l. d'arr. Évêque, 22, n. 1.  
PANABELLE, Italie, prov. de Turin, circ. de Pignerol.  
Comte. V. SAVOIE (Antoine-Louis de).  
PARADIS. V. CANOSSA (Paul).  
PARADISE, de la Maison de Marguerite d'Angoulême,  
56 et n. 8.  
PARAJAN (Jean), trésorier des finances et premier  
président à la Chambre des comptes de Bretagne,  
17 et n. 1, 19 et n. 2, 26, n. 1.  
PARIS, 19, 21 à 23, 25, n. 1; 31, n. 1; 36, 37, 40,  
n. 3; 42, 43, 47, 53, 56 et n. 2, 57 à 60, 62, 65  
à 67, 80, 87, 89, 90, 95, 97, 101, 113. — Évêque,  
158, n. 4. — Gouverneurs et lieutenants généraux  
du Roi, 31, n. 2; 37, n. 3; 48, n. 2; 114, n. 5;

158, n. 4. — Prévôt, 114, n. 6. — Parlement,  
24, 39, 57 et n. 3 et 4, 59, n. 1; 82, n. 4; 99,  
n. 7. — Chambre des comptes, x, n. 3; 20 et  
n. 2 et 3, 56, n. 1; 124, n. 2. — Guelier au  
Châtelet, 3, n. 7. — Université, 56, n. 8.  
PARME, Italie, ch.-l. de prov. Duc. V. FARNÈSE  
(Pierre Louis).  
PARTHENAY L'ARCHÈVÊQUE (Bertrand de), 23, n. 1.  
— (Jean), fils de Bertrand, baron de Soubise, 23, n. 1.  
PAS-DE-CALAIS, LI.  
PAU, Basses-Pyrénées, ch.-l. de dép., 35.  
PAUL III, pape (Alexandre Farnèse), 39 et n. 4, 64  
et n. 8, 81 et n. 4; 154 et n. 11 et 12, 155 et n. 1.  
PAVIE, Italie, ch.-l. de prov., 2, n. 4; 20, n. 7; 31,  
n. 2.  
PAYS-BAS, 80, n. 2. — Résident de France, 90,  
n. 3.  
PERRIOT Jacques de, s<sup>r</sup> de Verretot, 36 et n. 1.  
Lettre, LX, 35.



- PELLEVÉ (Guillaume DE), fils de Jacques, sr de Cully et sergent héréditaire de Tournoi, 40, n. 12 — (Henri DE, baron de Flers, 110 et n. 1.
- Jacques DE, fils de Robert, sr de Cully, 40 et n. 12.
- Jean DE, baron de Flers, 110 et n. 1.
- Richard III DE, baron de Tracy, XXIX, XLV, XLIX, 38 et n. 3, 39, 40 et n. 12, 109, n. 1 ; 110. — Sa femme, V. DU GRIPEL (Louise).
- (Robert DE, sr de Cully, 40, n. 12.
- PELLICIER (Guillaume), évêque de Maguelone, puis de Montpellier, ambassadeur de France à Venise, 152, n. 4 ; 153, n. 3 et 7 ; 154, n. 9 ; 155, n. 1 ; 156 et n. 3.
- PELOSO II V. PELOUX.
- PELOUX ou LE PELOUX (François DE), ambassadeur de Charles-Quint en France, 59 et n. 2.
- PERCHE, 116.
- PERCY, Manche, arr. de Saint-Lô, ch.-l. de cant., XXII.
- PÉRIER V. DU PÉRIER.
- PÉRIGIEUX, Dordogne, ch.-l. de dép. Évêque, 43 et n. 9. — Sénéchal, 3, n. 4.
- PERNES-EN-ARTOIS, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Pol, cant. d'Heuchin, 45, n. 5.
- PÉRONNE, Somme, ch.-l. d'arr., 38, n. 5.
- FERREROT (Nicolas), sr de Granvelle, chancelier de l'Empire, 154 et n. 7.
- PERTEYAS, officier de la Maison du duc d'Estouteville, 88.
- PÉRISSÉ (Jacques DE), seigneur des Cars, 60, n. 2.
- PHILIPPE VI DE VALOIS, roi de France, XVI, n. 3.
- PHILIPPE D'AUTRICHE, fils de Charles-Quint, XXIV, 134, n. 3.
- PHILIPPE II LE BELLIQUAUX, duc de Bavière, 153 et n. 7.
- PICARDIE, 14, n. 2 ; 45, 50. — Nouvelles de Picardie, 56. — Guerre, XXVI, XLIX, L, 14 et n. 2, 32, n. 3, 73, 77. — Assemblée et ravitaillement d'armées levées par le Roi, LIII, LIV, LVI, 108, n. 5 ; 110 à 112, 115, 119, 122, 129, 144, n. 3. — Gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, 31, n. 2 ; 48, n. 2 ; 68, n. 1 ; 79, n. 4 ; 114, n. 4 et 5 ; 115, 116, n. 6. — Contrôleur général des traites, 103.
- PICRONNIÈRE, V. LA PICRONNIÈRE.
- PIÉMONTE, XXI, n. 1 ; XXVI, XXV, 91, n. 1 ; 62, 63, 81, 84, 116, n. 3 ; 155 et n. 3 et 5, 157, n. 3. — Conquête par François I<sup>er</sup>, 154, n. 5. — Opérations militaires et guerre, XII, XXX, XXII, XLIX, 45, n. 4 ; 37, 45, 47, n. 1 ; 48, n. 1 ; 85, n. 2 ; 102 et n. 5. — Napoléon, en 1800, 87, 102. — Gouverneurs et lieutenants généraux pour le Roi, XXIII, 9, n. 1 ; 30, n. 4 ; 53, n. 19, 62, n. 2 ; 94, n. 8 ; 116, n. 3 ; 117, n. 1 ; 117, n. 6.
- PIÈRE (Cyprien), 100 et n. 3.
- PIRELLATTE (Dominge, art. de Montebiano, ord. de chef, Segnesse, 145, n. 5.
- PIGNEROL, Béarn, pass. de Tardou, ch.-l. de cant., 157, n. 3.
- PINGSY, V. LE PINGSY.
- PISANÇON, Drôme, arr. de Valence, cant. de Bourg-de-Péage, com. de Chatuzange, 157 et n. 3.
- PISSELE (André DE), sr d'Heilly ou Heilles et de Baillet-sur-Thérain, etc., 114, n. 7. — Campagne, LIV, 114 et n. 7.
- Anne DE, femme de Jean de Brosses, dame d'Étampes, maîtresse de François I<sup>er</sup>, XXIV, 36 et n. 13, 64, n. 2 ; 73, 114, n. 7.
- (Louise DE), femme de Gui Chabot, seigneur de Jarnac, 56, n. 13.
- PLAINVILLE (Hugues, ch.-l. de prov. LOR. V. FERRIER (Pierre-Jordan).
- PLAINCERY, Calvados, arr. de Bayeux, cant. de Balleroy, Seigneurie, IX, n. 4.
- PLISSIS, V. DE PLISSIS, LE PLISSIS.
- PLOERMEL, Morbihan, ch.-l. d'arr., XXVII, 5, n. 2.
- POITIERS (Diane DE), femme de Louis de Brézé, 56, n. 16.
- POISSY, SEVRES. — Gouverneurs et lieutenants généraux de Roi, 24, n. 4 ; 28, n. 1. — Sénéchal, 22 et n. 2, 23.
- POLENYC (Jean DE), femme de Jacques de Toussou, 63, n. 4.
- POLNY capitaine, V. ESCALIN DES AYMARS.
- POLOGNE, ROY. V. SIGISMOND I<sup>er</sup>. — Ambassadeur de France, 153, n. 3.
- POMMERAYE, V. LA POMMERAYE.
- PONS (Antoine, sire DE), comte de Marennes, 56, n. 7. — Possessions de V. POMMAIGES.
- PONT, V. LE PONT.
- PONT-A-MOUSSON, Meurthe-et-Moselle, arr. de Nancy, ch.-l. de cant. Marquis. V. LORRAINE (François DE).
- PONT-AUDEMER, Eure, ch.-l. d'arr., 92, 94, 135.
- PONTRIANT (Antoinette DE), femme de Michel de Montebiano, 56, n. 6.
- Roland DE, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 19 et n. 3.
- PONT-CHATEAU, Loire-Inférieure, arr. de Saint-Nazaire, ch.-l. de cant. Baron. V. ROHAN (Pierre DE).

PONT-D'AIN, Ain, arr. de Bourg, ch.-l. de cant., 65 et n. 4.  
 PONT-DE-L'ARCHE, Eure, arr. de Louviers, ch.-l. de cant., XI, XVII.  
 PONTEVÈS (Jeanne DE), veuve de Lucien Grimaldi et femme de comte de Pancalieri, 158, n. 5.  
 PONTFARCY, Calvados, arr. de Vire, cant. de Saint-Sever-Calvados, 55.  
 PONTIVY, Morbihan, ch.-l. d'arr., XVIII.  
 PONTOISE, Seine-et-Oise, ch.-l. d'arr., 36, 37.  
 PONTORSON, Manche, arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., L, 74.  
 PONTROHAULT (Pierre DE), homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 27 et n. 2.  
 PONZAUGES (François Bonabry, dit), archer de la compagnie du comte de Laval, 16 et n. 1.  
 PORHOET (Comté de). Comte. V. ROHAN (Jacques DE). — Comtesse. V. ROHAN (Anne DE).  
 PORPHYRE (Èvêque de), XIII.  
 PORT-DE-PILES, Vienne, arr. de Châtellerault, cant. de Dangé, 110, n. 4.  
 PORT-MORT, Eure, arr. et cant. des Andelys, XI, XVII, XXII.  
 PORTO, Italie, prov. et circ. de Rome. Évêché, 158, n. 4.  
 PORT-PINCHÉ, Eure, arr. de Louviers, cant. de Pont-de-l'Arche, com. de Porte-Jose, XI, XVII.

PORTSMOUTH, Angleterre, 127, n. 2.  
 POSTEL (Thomas), conseiller au parlement de Rouen, 49 et n. 5.  
 POTIER (François), lieutenant du bailli de Cotentin, 46, n. 1.  
 POULAIN (Salmon), 14.  
 POULET OU POULETT (Paroisse DE), IX, 4, n. 5.  
 POUILLAIN = V. POIN. POULAIN.  
 « POUILLE » ou « POUYLLÉ », homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 17 et n. 2.  
 POTET (Guillaume), seigneur de Beynes, chancelier de France, XXII, XXXIII, 57 et n. 3, 59, n. 4; 63 et n. 5, 159, n. 1.  
 PRAEL (Jacques DE), baron de la Hougue, 95, n. 1.  
 PRATO (Roger DE), de Londres, 135.  
 PRÉABRAS (Sieur DE). V. DESCONGNETS (Jean).  
 PRÉORBEN, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Torigni. Seigneur, XIII.  
 PRESBOURG, Autriche-Hongrie. Diète, 153, n. 4.  
 PRÉVALATE. V. LA PRÉVALATE.  
 PRÉVOST (Cardin), maître de navire, 104, n. 1.  
 PROVENCE. Invasion de Charles-Quint, XXX, XXXI, XLIX, 34, et n. 4 et 5, 37 et n. 3, 152, n. 4. — Flotte, 127, n. 3. — Grand-sénéchal et gouverneur, 45, n. 1. — Lieutenant général, 149, n. 2.

## Q

QUELÉNE. V. DU QUELÉNE. LE QUELÉNE.  
 QUERCY, Sénéchal, 122, n. 1.  
 QUESNEL (Jean), conseiller au parlement de Rouen, 49 et n. 4.  
 QUIÈVREMONT (Jean DE), conseiller au parlement de Rouen, 96 et n. 5.

QUINER, Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc, ch.-l. de cant., XXVI, 5 et n. 1, 6 à 13, 17. — Comte. V. LAVAL (Gui XVI, comte DE). — Comtesse. V. DU PÉRIER (Jeanne).

## R

RABELAIS (François), 135, n. 3.  
 RABODANGES (Louis DE), sr de Rabodanges, etc., 42, n. 2; 102 et n. 4.  
 RAGLAC, Ande, commis à la recette et à la dépense pour les cistes en Normandie, 147, n. 4.  
 RABOISE, Comte Gando, 90, n. 3; 157, n. 4.  
 RABOUIL (Thomas), sr de Bauderville, conseiller à la Chambre des comptes, etc., LV, 124 et n. 2,

125, 126, 128, 129. — Lettre à lui adressée, 128.  
 RATISBONNE, Bavière. Diète, 154 et n. 4 et 10.  
 REBOY, Riboul-Vilain, ch.-l. d'arr., XXVII, XXVIII, 22 à 24.  
 REGGIO. V. DU REGGIO.  
 REGGIO D'ÉMILIE, Italie, ch.-l. de prov. Duc. V. HERCULE II D'ESTE.

- REIMS, Marne, ch.-l. d'arr., 31, n. 4; 80, n. 1; 81.  
— Archevêques, 119 et n. 2, 135, n. 1. — Col-  
légiale de Saint-Pierre : chantre, 47, n. 2.
- RÉMOIS (Pierre), premier président au parlement de  
Rouen, ambassadeur en Angleterre, 49, n. 1;  
107, n. 1; 114, n. 1.
- RENÉ II, duc de Lorraine, 108, n. 3; 134, n. 1.
- RENNES, Ille-et-Vilaine, ch.-l. de dép., XXVI à XXIX,  
9, 17 à 19, 23, 27, 29, n. 3. — Evêques, 43 et  
n. 8, 154, n. 6. — Chantre de la cathédrale, 43  
et n. 7, 46, 47, n. 2. — Paroisses de Toussaints  
et Saint-Germain, XVII, n. 5. — Sénéchal, XX,  
n. 5. — Procureur des bourgeois, 26. — Bouchers,  
XVII, n. 5.
- RENOUARD, capitaine de gens d'armes, 116 et n. 7,  
117.
- RETHEL, Ardennes, ch.-l. d'arr., 56, n. 3.
- RETZ, Pays del., 9.  
— Baron DE., 35, n. 4.
- RHIN, fleuve, 80.
- RHÔNE, fleuve, 34, n. 2.
- RIEUX (Claude I<sup>er</sup>, sire DE), comte d'Harcourt, etc.,  
XXVII, 8 et n. 3, 22, 24.  
— Françoise DE., femme de François de Laval, 29,  
n. 2; 65, n. 2.  
— Jean DE., maréchal de Bretagne, 8, n. 3.
- RINCÓN (Antoine), ambassadeur de François I<sup>er</sup>, 39,  
n. 7; 62, n. 2; 72, n. 4; 152, n. 2; 155 et n. 1  
et 5.
- ROANNE, Loire, ch.-l. d'arr., 33, 34 et n. 1.
- ROBBIAN (M. DE), 29, n. 3.
- ROCHE, V. LA ROCHE.
- ROCHEFOUCAULD, V. LA ROCHEFOUCAULD.
- ROCHE-GUYON, V. LA ROCHE-GUYON.
- ROCHELLE, V. LA ROCHELLE.
- ROCHFORT, V. LA ROCHEFORT.
- ROCHERS, V. LES ROCHERS.
- ROCHEMONT, Seine-Inférieure, arr. de Neufchâtel,  
cant. de Saint-Saëns. Seigneurie, XXII.
- RODEZ, Aveyron, ch.-l. de dép. Evêque, 90, n. 3.
- ROELX, V. LE ROELX.
- ROHAN, Morbihan, arr. de Ploërmel, ch.-l. de cant.  
Vicomte, XVII.
- ROHAN (Adne DE), comtesse de Porhoët, femme de  
Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay, XVII  
et n. 2 et 5, XIX et n. 1, XXVIII, 6, n. 1; 25,  
n. 1.  
— Claude DE., évêque de Comonailles, 1, n. 3.  
— Claude DE., fils de Pierre, XIX, XX, 6, n. 1; 25,  
n. 1.  
— Henri DE., fils de René, XX et n. 5.
- ROHAN Jacques DE., comte de Rochefort, vicomte de  
Rohan, baron de Lohac, arr. du Haut II, arr. à Lohac,  
1, n. 3; 25, n. 1.  
— Jean II, vicomte DE., XX, 24, n. 1, 25, n. 1.  
— Louis IV DE., seigneur de Guéméné, 1, n. 1;  
24, n. 1. — Lohac, IX, 1.  
— Louis V DE., seigneur de Guéméné, 24, n. 1.  
— Marie DE., femme de Louis IV de Rohan, dame  
de Guéméné, XXVIII, 1, n. 3; 24 et n. 1.  
— Pierre DE., seigneur de Frontenay, XIX, 6, n. 1,  
25, n. 1.  
— (René, vicomte DE), fils de Pierre, XIX, XX, 6,  
n. 1; 25, n. 1.
- ROUVILLE, Eure, arr. d'Argentan, cant. de Vimousses,  
148, n. 1.
- ROMAINS (Ro d'au), V. FERDINAND I<sup>er</sup> D'ARRAGON.
- ROME, 20 et n. 8, 158, n. 4. — Nouvelles, 152, n. 4;  
153 à 155. — Ambassadeurs de France, 3 et n. 4,  
155, n. 3; 158, n. 4; — de Vosses, 156, n. 1.
- ROBORANTIN, Loir-et-Cher, ch.-l. d'arr., 3 et n. 3,  
116, 117.
- RONCE, commissaire des guerres, 22.
- RONCEY, V. DU RONCEY.
- RONCHEVILLE, Galvados, com. de Bayeux ou de Saint-  
Martin aux-Champs. Juge des jours, 96. — Lieu-  
tenant du sénéchal, 96.
- ROTOT, ROTTOT, XXXVIII, 420.
- ROUEN, Seine-Inférieure, ch.-l. de dép., 39, 41, 43,  
70, 77, 80, 119. — Archevêque, XXV et n. 2,  
54 et n. 3, 63. — Rémions des États de Nor-  
mandie, XLV, XLVII, 107, 114, n. 1; 148, n. 1. —  
Parlement, XXI, XXVI, XXVII, XXVIII, XII, XLV,  
XLV, 39, 39, n. 1; 67, n. 4; 69, n. 4; 82, n. 3  
et 8; 92, n. 4; 97, n. 3; — premiers présidents,  
XXVI, XLVI, 49 et n. 1, 82 et n. 2, 114, n. 1;  
— présidents, 99, 107, n. 1; — procureurs  
généraux, 49 et n. 3, 82 et n. 4; — substitut du  
procureur général, 80, n. 4; — conseillers, XLIII,  
49 et n. 4 et 5, 88, n. 3; 89 et n. 1. — Cour des  
aides, XII, XLV et n. 1, 67, n. 4. — Brûlés, 114,  
n. 6; 135. — Lieutenant général du bailli, XLIII,  
88, n. 3. — Capitaine, 114, n. 6.
- ROUEN Pierre DE., baron de Pont-Château, 5,  
n. 2.  
— (Roland), Lettre, LXI, 49.
- ROUVER, V. LE ROUVER.
- ROUYVILLE, V. ROUYVILLE.
- ROZEL, V. LE ROZEL.
- REAUDIERE, V. LA REAUDIERE.
- RUBEMONDE, dans le duché de Gueldres, 81 et  
n. 2.

## S

- SAILLANT**, Puy-de-Dôme, arr. Ambert, cant. de Vive-rols. Seigneur. V. **DU BOURG** (Antoine).  
**SAINT-AMAND** (Église de). V. **TORIGNI**.  
**SAINT-ANDRÉ** (S<sup>r</sup> DE). V. **CROTTO** (Livio).  
**SAINT-ANDRÉ-DE-LA-HOGUETTE**, Calvados, arr. et cant. de Falaise, com. de la Hogue, 419.  
**SAINT-BONET** (M. DE), 46.  
**SAINT-BRIEU**, Côtes-du-Nord, ch.-l. de dép., XV.  
 XXXV. XVIII. 3. n. 2; 10 et n. 1. 14 et n. 3. 15.  
 — Evêché, XIV, n. 7; 10, n. 1.  
**SAINT-CRÉPIN**, Abbaye de. V. **SOISSONS**.  
**SAINT-DENIS**, Abbaye de. 19. n. 4. — Abbé. 4 et n. 1.  
**SAINT-ANNE** (Chapelle de). V. **TORIGNI**.  
**SAINTE-COLOMBE**, Orne, arr. d'Alençon, cant. de Courtomer, com. de Saint-Léonard-des-Pares. **DAMES**, 12. n. 2.  
**SAINTE-MARIE-JEAN DE**, seigneur d'Agneau, VII.  
 — Robert de. seigneur du Bief, VIII.  
**SAINTE-MENEHOULD**, Marne, ch.-l. d'arr., 82 à 84.  
**SAINTE-MÈRE-ÉGLISE**, Manche, arr. de Valognes, ch.-l. de cant., 96, n. 4.  
**SAINT-ESTEBAN** (M. DE), 46.  
**SAINTE-SUZANNE**, Manche, arr. et cant. de Saint-Lô, 52.  
**SAINT-FLORENT** (Abbaye de). V. **SACMUR**.  
**SAINT-GERMAIN**, Manche, arr. de Coutances, cant. de Périers, com. de Saint-Germain-sur-Sèves. Seigneur. V. **DU GOUST** (Guyon).  
 — Église de. V. **RENNES**.  
**SAINT-GERMAIN-SUR-LAYE**, Seine-et-Oise, arr. de Versailles, ch.-l. de cant., XVI. 29. n. 3; 21. 22. 26. n. 1; 43. n. 3; 37. n. 2; 58. n. 1 et 2; 98 et n. 1, 99, n. 1; 103, 107 et n. 2, 144, n. 3; 148, 149. n. 5.  
**SAINT-GESLES**, Guillaume de. seigneur de Saint-Martin, XII.  
**SAINT-JAMES**, Manche, arr. d'Avranches, ch.-l. de cant., 4. 5.  
 — (Église de), près Rennes, XVII, n. 5.  
**SAINTE-JEAN**, chanoine d'Avranches, 99.  
**SAINTE-JEAN-DE-MACRIENNE**, Savoie, ch.-l. d'arr., 34, n. 6.  
**SAINTE-JUST-SUR-LYON**, hautbourg de Lyon, 15. n. 2.  
**SAINTE-LAURENT** (Église de). V. **TORIGNI**.  
**SAINTE-LÈ**, Manche, ch.-l. de dép., 72, 100, n. 3.  
**SAINTE-LOUIS** (Collégiale de). V. **LA SAUSSAYE**.  
**SAINTE-MARIE**, Canal de. 13.  
**SAINT-MARSAULT**, Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, cant. de Cerizay. Seigneur. V. **GREEN** (François).  
**SAINTE-MARTIN**, Manche, arr. de Saint-Lô, cant. de Percy, com. de Montbray. Seigneur, XII.  
**SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS**, Seine, arr. de Sceaux, ch.-l. de cant., 104.  
**SAINTE-NICOLAS** (Abbaye de). V. **ACY**, ANGERS.  
**SAINTONGE**, Gouverneur, 28. p. 1.  
**SAINT-OUEN** (Olivier de), seigneur de Tordouet et de Megny, 21 et n. 1, 100 et n. 2.  
**SAINT-PIERRE** (M. DE). V. **ANNEBAULT** (Claude d').  
**SAINTE-POL**, Pas-de-Calais, ch.-l. d'arr. Comté, XXIX, 37. n. 8. — Gouverneur, 114. n. 6.  
**SAINTE-POL** (M. DE). V. **BOURBON** (François de).  
**SAINTE-QUENTIN**, Aisne, ch.-l. d'arr., 14, n. 2; 67, n. 4, 87.  
**SAINTE-RAMBERT-EN-FOREZ**, Loire, arr. de Montbrison, ch.-l. de cant., 34, n. 1.  
**SAINTE-RIQUET**, Somme, arr. d'Abbeville, cant. d'Ailly-le-Haut-Clocher. Abbé, 154, n. 6.  
**SAINTE-SAVÈRE**, siège d'un lieutenant d'amirauté, 95.  
 — **SAINTE-SAVÈRE-D'AYE**, siège d'un lieutenant d'amirauté, 96.  
**SAINTE-VAAST**, Manche, arr. de Valognes, cant. de Quettehou. Baron. V. **MOY** (Nicolas de).  
**SAINTE-VALÉRY-EN-CAUX**, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, ch.-l. de cant., LII, 98.  
**SAINTE-VASCEN**, Cap, 136.  
**SAINTE-VANNEVILLE**, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Cambes, IV, 143, 135.  
**SALCEDO** (Pierre), capitaine de gens d'armes, 120 et n. 4, 121, 123, 126.  
**SALUETS**, Marquisat de. 37. n. 5; 56, n. 12. — **MARQUIS**, 151. n. 2. V. les quatre notes qui suivent. — Gouvernements et Boutevais généraux du Roi, 63, n. 10.  
**SALUETS**, François, marquis de. 37 et n. 5, 56, n. 12.  
 — (Gabriel de), évêque élu d'Aire, puis marquis de Sables, 56 et n. 12.  
 — **JEAN-LOUIS**, marquis de. 37 et n. 5, 56, n. 12.  
 — **LOUIS**, marquis de), 56, n. 12.  
**SAP**, V. **LE SAP**.  
**SARDEGNE**, 91. n. 3.  
**SARREBOURG**, capitaine de gens d'armes, 117.  
**SARRE**, V. **LE SARRE**.

- SACUR, Maine-et-Loire, ch.-l. d'arr. Abbé de Saint-Florent, 10, n. 2.
- SAUSSAYE. V. LA SAUSSAYE.
- SAUSSEY. V. LE SAUSSEY.
- SAVELLIANO, Italie, prov. de Cuneo, circ. de Saluces, 34, n. 5.
- SAVOIE. 34. — Duc. V. CHARLES III. — Expédition contre le duc, XXXI, 35, n. 4. — Gouverneurs et lieutenants généraux du Roi. 34, n. 6; 43, n. 10. — Bailli, 416, n. 3.
- SAVOIE (Antoine-Louis DE), comte de Pancalieri, 158 et n. 5.
- (Claude DE), comte de Tende, 43 et n. 1 et 11.
- (Louise DE), mère de François I<sup>er</sup>, XX, 3, n. 6; 20, 25, n. 1. — Régente du royaume, 12 et n. 3, 15, n. 2; 16. — Officier de sa Maison, 43, n. 2.
- (Madeleine DE), fille de René et femme du connétable Anne de Montmorency, 43, n. 11.
- (René, bâtard DE), grand-maitre de France, 40, n. 8; 43, n. 1.
- « SEYENNE » Bois de, à Percy, XVII.
- SEDAN, Ardennes, ch.-l. d'arr. Seigneur. V. LA MARCK (Robert IV DE).
- SÉZÉ, Orne, arr. d'Alençon, ch.-l. de cant. Évêque, XVI et n. 6, 32, n. 3; 42 et n. 1.
- SELVE (Georges DE), évêque de Lavaur et ambassadeur, 90, n. 3.
- SENLIS, Oise, ch.-l. d'arr., XVI, n. 3. — Diocèse, 47, n. 2.
- SENS, Yonne, ch.-l. de dép., 4, n. 3. — Archevêque, 36, n. 3.
- SERNON (M<sup>me</sup> DE), 52.
- SERQUEU. V. LE SERQUEU.
- SEVIN (Adrien), contrôleur des guerres, 126, n. 1.
- SÉZANNE, Marne, arr. d'Épernay, ch.-l. de cant., 41 et n. 3, 42, 90 à 92, 94, 95.
- SHOREDAM, Angleterre, 139, n. 1.
- SIENNE, Italie, ch.-l. de prov., 20, n. 8.
- SIGISMOND I<sup>er</sup>, roi de Pologne, 79, n. 3.
- SILLANS (Jacqueline DE), veuve de Nicolas de Grosparmy, 108, 109, n. 1; 110.
- SILLY (Anne DE). Belle de François, femme de Jacques I<sup>er</sup> de Matignon, dite Madame de la Roche, XV, XVI et n. 6, XVII, n. 1; XVI, 32, n. 1; 44, 47, 53, 59, 67, 101, 102 et n. 1 et 3. — Son douaire, XXIII, XXIV. — Nommée garde-noble de deux enfants, XXII, XXIII, 46, n. 1; 48, n. 3. — Au service de Marguerite d'Angoulême, XXII et n. 11, 50 et n. 1. — Lettre, 32. — Lettre citée, 102.
- SILLY (François DE). Seigneur de Louviers, bailli et capitaine de Caen, XVI, n. 6; XVI, n. 7; XVI, n. 2; XVI, 52, n. 3; 44, n. 3 et 2; 50, n. 4.
- (François DE), fille de François et femme de Frédéric de Foix, XVI, n. 6; XV, n. 7.
- Jacques DE I<sup>er</sup>, de Louviers, bailli de Caen, XV, 42, n. 1.
- (Jacques DE I<sup>er</sup>), fils de Jacques, évêque de Soez, XVI et n. 6, 32, n. 3; 42 et n. 1 et 2. — Abbé de Cerisy, XVII, n. 5.
- (Jeanne DE), fille de René et femme de Louis de Rabodanges, 42, n. 2.
- (René DE), seigneur de Vaux et bailli d'Alençon, XVI, XVII, XVIII, 32, n. 3; 42 et n. 2, 43.
- SLESVIG. Duc, 459.
- SOISSONS, Aisne, ch.-l. d'arr. Évêque, 51, n. 9. — Abbé de Saint-Gépin, 57, n. 2.
- SOLIMAN, sultan de Turquie, 61, n. 5; 62, n. 2, 64, n. 6; 72 et n. 4, 75, 78, 79, n. 3, 153, n. 3 et 6; 133, n. 10; 135, n. 3.
- SOLLIER. V. DU SOLLIER.
- SOMME, Flandre, XLIX.
- SOTTEVAST (M. DE), 31.
- SOUBISE, Charente-Inférieure, arr. de Marennes, cant. de Saint-Agnant. Baron. V. L'ARCHEVÊQUE (Jean). — Dame. V. BRETAGNE (M<sup>me</sup> DE).
- SPEZZIA. V. LA SPEZZIA.
- SPIDE, Ailemagne, 79, n. 2; 82. — Diocèse, 154, n. 8; 158, n. 4.
- STIMANVILLE, capitaine, 435.
- STORMARIE. Duc, 459.
- STROZZI (Leone), prieur de Capoue, 436, n. 4.
- (Philippe), 85, n. 2.
- (Pierre), fils de Philippe, colonel des troupes italiennes en Piémont, général des galères et maréchal de France, 85 et n. 2, 136 et n. 1, 137 et n. 4, 140.
- STRAET. V. MARE.
- (Jean), duc d'Albany, légat d'Avignon, XVI, 12 et n. 1 et 2, 13, 14, n. 3. — Compagnon, 110, n. 4, 133, n. 1.
- SUAUVENUS (Pierre), ambassadeur danois, 459, n. 4.
- SUISSES. Ambassadeur de France, 455, n. 3. — Devant Dijon, 4 et n. 1. — Au service de France, XVI, n. 8; XVI, 45, 48, 51, 54. — Colonel, XVI, 48. V. MAREGNON (Jacques I<sup>er</sup> DE). — V. GRISONS.
- SUREY, Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos, com. de Mesnières, 51.
- SURTAINVILLE, Manche, arr. de Cherbourg, cant. des Pierres, 82.

## T

- TAIX ou THAIS (Jean DE), colonel général de l'infanterie, etc., 116 et n. 6, 117 à 119, 141, 143, 149.
- TALMON. Vende. arr. des Sables-d'Olonne, ch.-l. de cant. Prince. V. LA TRÉMOILLE François DE.
- TARBES, Hautes-Pyrénées, ch.-l. de dép. Évêque, 20, n. 9.
- TARDES (Françoise DE), femme de Nicolas de Moy, 10, n. 3.
- TARENTEISE. 39 et n. 3.
- TARENTE, Italie, prov. de Lecce, ch.-l. de circ., 155, n. 1.
- (Princesse DE). V. ARAGON (Charlotte D').
- TEILLAC Jacques DE, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 6, n. 2.
- Jean DE, homme d'armes de la compagnie du comte de Laval, 6 et n. 2.
- TEILLAY, seigneurie, xv, n. 1.
- TEILLOU. V. LE TEILLOU.
- TENDE, Italie, prov. et circ. de Cuneo. Comtesse, 40, n. 8.
- TESSY — TESSÉ ou TESSÉ-FROUJAY. Ome, arr. de Domfront, cant. de Juvigny; ou Tessé-la-Madeleine, même cant., 88, 89, 101.
- THAIS. V. TAIX.
- THERRIS — M. DE V. TARELS — VÈPRE.
- THÉROUANNE, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Aire, 15 et n. 1, 74 — Gouverneur, 111, n. 6.
- THIBAUDAIS. V. LA THIBAUDAIS.
- THIBERTY François DE, seigneur de la Prevalaye, xvii, n. 3.
- THÉVILLE, Calvados, arr. de Lisieux, cant. de Saint-Pierre-sur-Dives. Seigneur, viii, n. 3.
- THIZART — V. TISSART.
- THIENNE (M. DE), 26.
- THIORNA. V. THORNA.
- THOUARS, Deux-Sèvres, arr. de Bressuire, ch.-l. de cant., 27, 28. — Vicomte. V. LA TRÉMOILLE (François DE).
- THOUET. V. LE THOUET.
- THURBIN Charles DE, seigneur de la Roche-du-Maine, gouverneur de Morzon, 122, n. 4. — Compagnie, 122 et n. 4.
- TISSART (Philibert), général des finances en Bretagne, 8 et n. 1, 29 et n. 10.
- TOULBE. Traité de, 154, n. 5.
- TORCY M. DE. Compagnie, v.
- TORFOULE, Calvados, arr. de Lisieux, cant. d'Orbec. Seigneur. V. SAINT-OLIVIER DE.
- TORIGNI-SUR-VIRE, Manche, arr. de Saint-Lô, ch.-l. de cant., xv, n. 4; xxiv, xxvi, xvii, xxx, lx, 4, 18, 36, 37, 47, 51, 53, 55, 59, 61, 62, 64, 74, 82, 95, 101, 149. — Baronnie, ix, x et n. 1, xii; — à Jacques I<sup>er</sup> de Matignon, xvi, 3 et n. 9; — à Joachim de Matignon, xvi, xvii et n. 3. — Seigneurs et barons. V. GOYON (Bertrand), GOYON Jean, MATIGNON (Gui DE), MATIGNON Joachim DE, MAUSY Olivier DE. — Comte. V. MATIGNON (Charles DE). — Hommages pour la seigneurie, ix, n. 1; xv. — Aveu présenté au baron, 21 et n. 1. — Haute justice, ix, x. — Assises judiciaires, xii, xiv. — Sergent héréditaire, 40, n. 12. — Tabellions, 101. — Chartier seigneurial, lviii, lxi et n. 1. — Galerie du château, xvi. — Jardin du château, xiv. — Église Saint-Amand, xvii, n. 8. — Chapelle des Matignon en l'église Saint-Laurent, lvi. — Chapelle de la Vierge et de Sainte-Anne, xli. — Confrérie de Notre-Dame, xv, n. 8. — Chapelains, xv, n. 8.
- TOUCHE. V. LA TOUCHE.
- TOUL, Meurthe-et-Moselle, ch.-l. d'arr. Évêché, 135, n. 1.
- TOULOUSE, Haute-Garonne, ch.-l. de dép. Parlement, 57 et n. 4, 59, n. 1.
- TOUCQUES, Calvados, arr. de Pont-l'Évêque, cant. de Trouville, 122, 123 et n. 3.
- TOUR. V. LA TOUR.
- TOURNAI. Bailli et gouverneur, 23 et n. 2.
- TOURNEMINE (Françoise), femme de Claude d'Annebail, 107, n. 3.
- TOURNON, Ardèche, ch.-l. d'arr., 35.
- TOURNONNE Blanche DE, veuve de Jacques de Coligny, 35, n. 2.
- (François, cardinal DE), fils de Jacques, archevêque d'Embrun, Bourges, Auch, Lyon, évêque d'Ostie, etc., xxx, 63 et n. 4, 82, n. 8; 159, n. 1. — Lettres à M. de Matignon, ix, lvi, n. 1; lxi, n. 1; 125, 126, 128, 130 à 136, 138 à 140; — cédés, 125. — Lettres de Joachim de Matignon, lviii.
- Jacques DE, 63, n. 4.
- TOURNAI, Eure, arr. des Andelys, cant. d'Écos, xi.
- TOURNE. V. LE TOURNE.
- TOURS, Indre-et-Loire, ch.-l. de dép., 17, 18.
- TOUS-SAINTS. Paroisse de. V. BISSIS.

TRACY, Calvados, arr. de Caen, cant. de Villers-Bocage. Seigneur et baron. V. PELLEVÉ (Richard III DE).

TRANSLEVANIE. 64. n. 6; 153, n. 4 et 6.

TRÉGUIER, Côtes-du-Nord, arr. de Lannion, ch.-l. de cant. Évêques, 36, n. 3; 85, n. 4.

TRÉMOILLE. V. LA TRÉMOILLE.

TRENTE, 63, n. 2. — Concile, 156, n. 1.

TRÈVES, Allemagne, 79.

TRIE-CHATEAU, Oise, arr. de Beauvais, cant. de Chaumont, 38, n. 4; 45, 57, 97, 108.

TRINITÉ. V. LA TRINITÉ.

TRIVULCE Augustin, cardinal, légat auprès de François I<sup>er</sup>, 34 et n. 7.

TROARN, Calvados, arr. de Caen, ch.-l. de cant., 122.

« TROUART ». V. TROARN.

TROUSSEVILLE Guillaume DE, seigneur de Guesquesele, XI et n. 2 et 3, XII.

— (Petronne DE), femme de Jean de Jaucourt père de Jean de Guesquesele, XI et n. 2.

TURENNE, Côtes-du-Nord, arr. de Brissac, cant. de Mayssac. Vicomte. V. LA TOUR-François DE.

TURIN, Italie, ch.-l. de prov., 35 et n. 4, 37, 46, 47, n. 1; 48, n. 1; 153, 157, 158. — Parlement, 99, n. 7. — Gouverneurs, 116, n. 3; 153, n. 3.

TURQUIE, Conquêtes, 64, n. 6. — Alliance avec la France, 61, n. 5; 72, n. 2 et 4; 79, 78 et n. 1, 81, 83, n. 3; 153, n. 4; 155, n. 5. — Ambassadeur de France, 153, n. 5. — Intervention en Hongrie, 153, n. 4 et 6. — Paix avec Venise, 61 et n. 4, 153, n. 4; 155, 157, n. 1.

TUSCULUM (Evêché DE), 158, n. 4.

## U

ULM, Wurtemberg, 72, n. 1.

ULRIC VIII, duc de Wurtemberg, 45, n. 5; 81 et n. 2.

« UME » (Comte Giulio), 94.

URBINO, Italie, prov. de Pesaro et Urbino, ch.-l. de circ. Duc, 154, n. 12.

URSUS-Louis D', seigneur de Lestre, 47, n. 2.

## V

VACQUERIE. V. LA VACQUERIE.

VALASSE. V. LE VALASSE.

VALENCE, Drôme, ch.-l. de dép., 35, n. 4; 36, 37, n. 3 et 5. — Evêché, 135, n. 1.

VALENGIENNES, Nord, ch.-l. d'arr., 90, n. 2; 94.

VALLÉE. V. LA VALLÉE.

« VALLENGÉ », « VALENGEY », 38, 39.

VALLERY (Seigneur DE), X, n. 9.

VALMONT, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, ch.-l. de cant., 37, n. 4; 38, n. 4; 40, 42, 44, 45, 101, 103, 115.

VALOGNES, Manche, ch.-l. d'arr., 144. — Vicomté, 43, n. 1. — Receveur des tailles, 101.

VALPERGA (Aldramo DE), s<sup>r</sup> de Cercenasco, 157 et n. 3.

VANAVILLE, Seigneur, VII.

VANDALES, Roi des. V. CHRISTIAN III, roi de Danemark.

VANNES, Morbihan, ch.-l. de dép., XXVIII, XXIX, 5, n. 2; 22, 31, n. 1; 32.

VARENGVILLE, Seine-Inférieure, arr. de Dieppe, cant. d'Offranville, 38, n. 4.

VAROC Jean, seigneur du Buirot, XII.

VASTO (Marquis DEL. V. AVALOS D'ACQUINO D').

VATTEVILLE, Seine-Inférieure, arr. d'Yvetot, cant. de Caudbecq, IV, 104, n. 1; 124 et n. 1, 125, 126.

VATTEVILLE (Jacques DE), I, n. 4.

VAUBERGER. V. BEAUVERGER.

— Robert DE, seigneur de Vanberger, gentilhomme au service de Gui XVI, comte de Laval, 6 et n. 1, 13, 15, 16, 20, 32.

« VAUGLERIE DE VAUCLER ». Seigneur, 47, n. 4.

VAGUYON. V. LA VAGUYON.

« VALHERVELLS ». Seigneurie, IX.

VAUX, 21.

VAUSSÈRE. V. LA VAUSSÈRE.

VALVERT, Côtes-du-Nord, arr. de Dinan, cant. de Jugon, com. de Lescompt-Jugon. Seigneur. V. LA MOTTE (Guillaume DE).

VAUX (Seigneurs DE). V. MARIDORT (Olivier DE), SHLEY (Borde DE).

VELUEL, de la compagnie du comte de Laval, 7.

VÉLY S<sup>r</sup> DE. V. BODIER Claude.

VENDÔME, Loir-et-Cher, ch.-l. d'arr. Comte. V. BOTR-

**BOB** (François DE). — Ducs. V. ANTOINE DE  
**BOURBON**, **BOURBON** (Charles DE).  
**VENDÔME** (M<sup>U</sup> DE). V. **BOURBON** (Marguerite DE),  
**BOURBON** (Marie DE).  
**VENEUR**. V. **LE VENEUR**.  
**VENISE**, Italie, ch.-l. de prov., 83, n. 2; 90, n. 3;  
 132, n. 2; 133, n. 2 et 5; 134, 135 et n. 5, 136  
 et n. 1 et 3. — Patriarcat, 30, n. 5. — Sénat,  
 132, n. 1; 133 à 136. — Nouvelles de Venise,  
 152, n. 4; 153. — Ambassadeurs à l'étranger,  
 61, n. 4; 153, n. 3 et 5; 154, n. 10; 155 et n. 4,  
 156 et n. 1 et 2, 157 et n. 1. — Rapports avec  
 Charles-Quint, 153 et n. 1, 156. — Ambassade  
 de Charles-Quint, 153, n. 2. — Rapports avec  
 François I<sup>er</sup>, 153, n. 1 et 2; 154, 155 et n. 4 et  
 5, 156. — Ambassadeurs de France à Venise, 4,  
 n. 3; 39, n. 7; 90, n. 3; 102, n. 4; 152, n. 4;  
 153, n. 2; 155, n. 3; 156 et n. 1 et 3. — Hosti-  
 lités avec la France, 30, n. 5. — Alliance avec  
 la France, 39. — Paix avec les Turcs, 61 et n. 1,  
 153, n. 4; 155, 157, n. 1.  
**VERBOSC**, Seine-Inférieure, arr. et cant. d'Yvetot, com.  
 de Touffreville-la-Corbeline. Seigneurie, 144, n. 1.  
**VERCEIL**, Italie, prov. de Novarre, ch.-l. de circ.,  
 37, 46, 158.  
**VERDUN**, Meuse, ch.-l. d'arr. Évêché, 135, n. 1.  
**VERMANDOIS**. Bailli, 149, n. 3.  
**VERRETOT**, Seine-Inférieure, arr. du Havre, cant. de  
 Criquetot-l'Esneval, com. d'Étretat. Seigneur.  
 V. **PELLETOT** (Jacques DE).  
**VERSÈNE**. V. **LAVERSÈNES**.  
**VIEILLEVIGNE**, Loire-Inférieure, arr. de Nantes, cant.  
 d'Aigrefeuille. Seigneur. V. **LALANDE** (Jean DE).  
**VIENNE**, cap. de l'Autriche, 72.  
**VIGNES** (S<sup>U</sup> DES), 83, n. 2.  
**VIGNON** (Claude), peintre, XXI.  
**VIGNY**, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de  
 Marines, 148.  
**VILLARS** (Comtesse DE), 40 et n. 8.  
**VILLE-AU-CHEF**, Loire-Inférieure, arr. de Château-  
 briant, cant. et com. de Nozay, 28, 29.

**VILLEBAGUES**, en la paroisse de Poulet. Seigneurie,  
 IX, XII, XVII et n. 1, XXIII, LVIII, n. 2; 4 et n. 5.  
**VILLEBON**, Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou,  
 cant. de la Loupe. Seigneur. V. **ESTOITEVILLE**  
 (Jean D').  
**VILLEFRANCHE**, Alpes-Maritimes, arr. de Nice, ch.-l.  
 de cant., 87, n. 1.  
**VILLEGAGNON** (Nicolas DE), chevalier de Saint-Jean-  
 de-Jérusalem, capitaine de galères, 149 et n. 1.  
**VILLENEUVE** (Lyonnaise DE), femme d'Aleramo de  
 Valperga, 157, n. 3.  
**VILLEPHÉ** (M. DE), 12.  
**VILLEROY**, Seine-et-Marne, arr. de Meaux, cant. de  
 Claye-Souilly. Seigneur. V. **NEUFVILLE** (Nicolas  
 DE).  
**VILLERS-COTTERETS**, Aisne, arr. de Soissons, ch.-l.  
 de cant., 43 et n. 3, 56, n. 2; 67, n. 3; 147,  
 n. 1; 148, n. 1.  
**VILLY**. V. **VÉLY**.  
**VILLIERS-FOSSART**, Manche, arr. de Saint-Lô, cant.  
 de Saint-Clair-sur-l'Elle. Seigneur, XII.  
**VILLA**, Fief de la Manche, arr. de Valognes, cant. de  
 Barneville, com. de Saint-Lô-d'Ourville, 96,  
 n. 1.  
**VILLY** (Robert DE), procureur général au parlement  
 de Bourc. 39 et n. 3.  
**VINCENNES**, Seine, arr. de Secaux, ch.-l. de cant.  
 Château, XXXIII, 62, n. 1.  
**VIRE**, Calvados, ch.-l. d'arr. Vicomté, XLIV, 96. —  
 Lieutenant du bailli de Caen, 40 et n. 9, 41.  
**VISCONTI** (Galéas), 157, n. 4.  
**VITRÉ**, Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr., 7, 8, 14 à 19,  
 28, n. 1; 29 à 32. — Cour de justice, 11.  
**VIVARAIS**, 59, n. 2.  
**VIVONNE** André DE, seigneur de la Châtaigneraie,  
 sénéchal de Poitou, 22 et n. 2, 23.  
**VINART** (Robert), seigneur de Brucourt.  
**VOËT** (Religieux du). V. **CHERBOURG**.  
**VOLLERIE**. V. **LA VOLLERIE**.  
**VORMATAIS**. V. **WORMS**.  
**VUGNY**. V. **VIGNY**.

## W

**WASTY**, Somme, arr. de Montdidier, cant. de Moreuil,  
 105.  
**WAST** DE. V. **VASTO** (Marquis DE).  
**WIGHT** (le DE), 124, n. 1; 127, n. 2; 130, n. 1.  
**WITTELSBACH**, Maison DE, 153, n. 7.

**WOLSEY** (Thomas), archevêque d'York, cardinal et  
 chancelier d'Angleterre, 19 et n. 6, 20, n. 4.  
**WORMS**, Allemagne, 79, n. 2. — Diète, 154 et n. 8.  
**WURTEMBERG**, Ducs DE, XXI, I, n. 1. V. **CHRISTOPHE**,  
**ULRIC** VIII.



## Y

YACCOURT (M<sup>lle</sup> d'), 143.YERRES-LE-CHATTAI, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil,  
cant. de Boissy-Saint-Léger, 103.

YORK, Angleterre. Archevêque, 19, n. 6.

— (Cardinal d' V. WOLSEY Thomas).

Ypres, Belgique, 154, n. 4.

YRIE ou YRI, officier de la Maison du duc  
d'Estouteville, 88, n. 2.

YVETOT, Seine-Inférieure, ch.-l. d'arr., 143.

YVRIE, V. YVRIE.

## Z

ZAPOLYA (Jean), V. JEAN ZAPOLAA.

---



## ERRATA

---

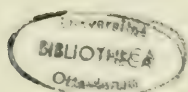
- Page XLVII, ligne 2. *Au lieu de* : 31 janvier; *lire* : 13 janvier.
- LI, note 9. *Au lieu de* : Lettres nos CXIX, CXXV; *lire* : Lettres nos CXLIV, CXLV.
- 4, 2<sup>e</sup> col., ligne 1. *Au lieu de* : [1522 (?)-1538 (?)]; *lire* : [1522 ?-1527].
- 10, note 2, — 2. — Boissy; *lire* : Boisy.
- 24, — 2, — 3. — de la Lalande; *lire* : de Lalande.
- 25, — 1, 2<sup>e</sup> col., lignes 3 et 7. *Au lieu de* : Ravand; *lire* : Ravaud. — Ligne 16. *Au lieu de* : J 45, n<sup>o</sup> 3; *lire* : J 45, n<sup>o</sup> 4.
- 31, 1<sup>re</sup> col., ligne 1. *Au lieu de* : 2 août; *lire* : 8 août.
- 35, note 4, ligne 16, — novembre; *lire* : septembre. — Ligne 21. *Au lieu de* : 1536; *lire* : 1537.
- 46, — 1, ligne 1. *Rectifier avec ce qui est dit aux dernières lignes de la page XXI, à la première ligne et à la note 1 de la page XXII.*
- 48, — 2, avant-dern. ligne. *Après* : Dauphin; *ajouter* : et de l'amiral Chabot.
- 61, 4<sup>re</sup> col., dern. ligne. *Au lieu de* : Lavrana; *lire* : Laurana.
- 93, — ligne 3 de la note. *Au lieu de* : François; *lire* : François.
- 102, note 1, — 9. *Au lieu de* : Leurs fils; *lire* : Leur fils.
- 120, 2<sup>e</sup> col., — 27 — J 17; *lire* : J 7.
- 121, note 1, — 1 — Boissy; *lire* : Boisy.
- 151, — 5, — 1 — Mantone; *lire* : Mantone.
- 152, — 4, — 18 — due de Brandebourg; *lire* : margrave de Brandebourg.
- 175, *au mot* AIGUES-MORTES, *ajouter* L. 154, n. 5.
-



# INDEX GÉNÉRAL

---

	Pages.
DÉDICACE A S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.....	v
INTRODUCTION.....	vii
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — BIOGRAPHIE DE JOACHIM DE MATIGNON.....	viii
§ I. — Famille de Joachim de Matignon. Éducation qu'il reçut. Seigneuries possédées par lui. Son mariage; procès avec les Rohan. Tutelle exercée sur les enfants de son frère.....	viii
§ II. — Joachim de Matignon, lieutenant, puis capitaine d'une compagnie de gens d'armes. Sa lieutenance générale en Normandie. Sa mort.....	xix
CHAPITRE II. — LA CORRESPONDANCE DE JOACHIM DE MATIGNON.....	lxviii
CORRESPONDANCE DE JOACHIM DE MATIGNON, SIRE DE MATIGNON ET BARON DE TORIGNI.....	1
APPENDICE.....	151
TABLE CHRONOLOGIQUE DES LETTRES CONTENUES DANS CE VOLUME.....	161
TABLE ALPHABÉTIQUE DES PERSONNES QUI ONT SIGNÉ LES LETTRES ÉDITÉES DANS CE RECUEIL.....	169
TABLE ALPHABÉTIQUE DES PERSONNES À QUI FURENT ADRESSÉES LES LETTRES PUBLIÉES DANS CE VOLUME.....	173
TABLE DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU.....	176
ERRATA.....	213
INDEX GÉNÉRAL.....	215











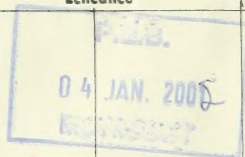







La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due



 JAN 21 2002



DC 113 .A3M3 1914  
MATIGNON, JOACHIM DE.  
CORRESPONDANCE DE JOAC

CE DC 0113  
.A3M3 1914  
C01 MATIGNON, JC CORRESPONDAN  
ACC# 1066551

